

DET KGL. DANSKE VIDENSKABERNES SELSKAB
HISTORISK-FILOLOGISKE MEDDELELSER
BIND XVI NR. 1

PRINCIPES
DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE

PAR

LOUIS HJELMSLEV

DEUXIÈME ÉDITION



KØBENHAVN
KOMMISSIONÆR: MUNKSGAARD
1968

Kr. 45.-

DET KONGELIGE DANSKE VIDENSKABERNES SELSKAB udgiver følgende publikationsrækker:

THE ROYAL DANISH ACADEMY OF SCIENCES AND LETTERS issues the following series of publications:

	<i>Bibliographical Abbreviation</i>
Oversigt over Selskabets Virksomhed (8°) (<i>Annual in Danish</i>)	Overs. Dan. Vid. Selsk.
Historisk-filosofiske Meddelelser (8°)	Hist. Filos. Medd. Dan. Vid. Selsk.
Historisk-filosofiske Skrifter (4°) (<i>History, Philology, Philosophy, Archeology, Art History</i>)	Hist. Filos. Skr. Dan. Vid. Selsk.
Matematisk-fysiske Meddelelser (8°)	Mat. Fys. Medd. Dan. Vid. Selsk.
Matematisk-fysiske Skrifter (4°) (<i>Mathematics, Physics, Chemistry, Astronomy, Geology</i>)	Mat. Fys. Skr. Dan. Vid. Selsk.
Biologiske Meddelelser (8°)	Biol. Medd. Dan. Vid. Selsk.
Biologiske Skrifter (4°) (<i>Botany, Zoology, General Biology</i>)	Biol. Skr. Dan. Vid. Selsk.

Selskabets sekretariat og postadresse: Dantes Plads 5, København V.

The address of the secretariate of the Academy is:

*Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab,
Dantes Plads 5, København V, Denmark.*

Selskabets kommissionær: MUNKSGAARD's Forlag, Prags Boulevard 47,
København S.

The publications are sold by the agent of the Academy:

MUNKSGAARD, Publishers,
47 Prags Boulevard, København S, Denmark.

Réimpression inaltérée (1. édition 1928).
Uforandret optryk efter 1. udgave 1928.
Offsettrykt i Carl Allers Etablissement A/S.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.
Historisk-filologiske Meddelelser. **XVI**, 1.

PRINCIPES
DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE

PAR

LOUIS HJELMSLEV



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1928

AVANT-PROPOS

Ce livre a pour objet d'examiner la création possible d'une théorie du système morphologique du langage.

Sans entrer dans la technique ni dans le détail, il cherche à fixer certains principes fondamentaux qui doivent diriger les études. Il a donc par définition un caractère purement théorique.

Une théorie résulte toujours d'une considération de faits. Les généralités n'ont ni valeur ni existence possible hors du détail. Une doctrine ne se vérifie que dans le concret. Pour qu'une science se constitue, la recherche du détail est indispensable: c'est elle seule qui fait ressortir les principes.

En effet, l'étude théorique que nous publions dès maintenant est étroitement liée à quelques recherches de détail que nous avons entreprises. Mais, en nous concentrant sur ces problèmes particuliers, nous nous sommes rendu compte de l'impossibilité qu'il y a d'aboutir à des résultats sans posséder un certain fond théorique. En grammaire comme partout, il n'y a pas de progrès possible si l'on n'a pas des bases relativement solides.

La grammaire générale est une science nouvelle. Elle n'a encore ni principe constant ni méthode assurée. Une théorie grammaticale est encore inexistante.

Ce qui est plus, il n'y a guère de discipline linguistique où les conditions historiques soient aussi décourageantes qu'en grammaire. Enchaînée par une tradition forte et invétérée, qui cherche, depuis des milliers d'années, à l'entourer d'un système de principes aprioristiques et incontrôlables, la grammaire doit, pour se constituer scientifiquement, descendre jusqu'aux derniers fondements et creuser profondément ses assises.

En cet état de cause, nous avons cru utile de ne pas être trop sommaire en exposant les principes, et de différer quelque peu la recherche du détail.

Il est vrai qu'il existe déjà depuis longtemps une grammaire, et même qu'elle a fait certains progrès. Il est vrai encore que, ces temps derniers, les études synchroniques de morphologie et de syntaxe ont eu un regain de force et d'actualité. Après s'être concentrée, pendant longtemps, à ne considérer que l'aspect diachronique du problème, à n'étudier que la face extérieure du signe, à poser partout les problèmes particuliers de chaque groupe de langues pris à part, la linguistique revient de plus en plus à poser les problèmes synchronique et sémantique du système et le problème général du langage. On reprend l'étude des rapports associatifs et syntagmatiques des états de langues particuliers et de l'état du langage en général. On cherche ici — et, selon nous, avec raison — ce renouvellement des méthodes dont le besoin est généralement ressenti dans la linguistique actuelle. Dans l'examen attentif des systèmes des langues et des tendances générales du langage, dans l'étude des possibilités générales et des conditions particulières qui leur permettent de se réaliser, la linguistique évolutive aura de nouveau le moyen de faire un progrès.

Mais ce livre aura atteint son but s'il fait apparaître avec quelque évidence combien la linguistique est encore loin de poser ces problèmes sur les bases, naturelles. Il est né de la conviction que, malgré tous les mérites des travaux — même récents — qui s'efforcent de fonder la théorie synchronique du langage, ils ont ceci de commun de la fonder sur un terrain étranger au langage même.

D'une façon générale, tous les auteurs qui ont traité de grammaire dans ces dernières années, posent le problème grammatical d'autant de points de vue différents. Par là même, ils ont contribué largement à éclairer le problème méthodologique qui nous occupe. Nous espérons cependant que le présent livre pourra compléter utilement la série des points de vue possibles en matière grammaticale, en y ajoutant un nouveau point de vue, jusqu'ici négligé, et qui pourtant nous semble être le point de vue principal, celui qui consiste à se placer, d'une manière empirique, sur le terrain du langage même, en délimitant le plus nettement possible les faits linguistiques, d'un côté, des faits non-linguistiques, de l'autre.

Pour la commodité de notre exposé, et pour ne pas compliquer inutilement la mise en lumière de notre thèse, il a été nécessaire de supprimer toute discussion d'ensemble des théories émises jusqu'ici en grammaire. Ce n'est qu'avec une certaine hésitation que nous avons entrepris la publication d'une théorie si personnelle sans faire l'historique de la question et la critique de nos devanciers, et l'auteur sera le premier à regretter vivement cet inconvénient. Ce n'est que dans une mesure très restreinte que la bibliographie détaillée qu'on trouvera à la fin du volume, y pourra remédier. Nous espérons cependant pouvoir donner prochainement, dans un volume à part, une vue d'ensemble

sur l'histoire de la science grammaticale, où nos théories seront mises en rapport, d'une façon plus complète, avec celles de nos devanciers.

Même sous cette réserve, notre exposé reste par définition incomplet. Fournir d'emblée une théorie d'ensemble est chose impossible. On est forcément réduit à fixer certains points de méthode, au fur et à mesure que les études de détail les font ressortir. En restant même dans le domaine abstrait des principes, il y a certains problèmes plus particuliers, mais capitaux, que nous avons dû passer sous silence. Nous pensons surtout au problème du mot, et plus particulièrement à celui des caractères du morphème. Il semble certain qu'aucune recherche grammaticale n'est possible si l'on n'a pas le moyen de distinguer ce qui est morphèmes de ce qui est sémantèmes. Or, à l'heure actuelle, on est loin de disposer de ce moyen. Mais ce problème, qui mériterait de faire l'objet d'une étude spéciale, est trop compliqué pour trouver place dans ce livre.

En terminant ce travail, nous tenons à dire notre profonde reconnaissance à M. G. HARNOIS de Paris, qui a bien voulu revoir la plus grande partie du manuscrit du point de vue du français. C'est grâce à son précieux concours que notre syntaxe et notre style ne prêteront pas trop à la critique. Il va de soi que l'auteur seul prend à cet égard toute responsabilité.

Copenhague, le 15 mai 1928.

LOUIS HJELMSLEV.

Chapitre premier.

Délimitation de la grammaire.

I. Grammaire scientifique.

I. Toute science empirique a ceci de particulier qu'elle ne peut pas établir des affirmations générales dans le sens absolu du terme. Pour saisir la nature intime de son objet dans sa généralité absolue, elle ne peut qu'établir des hypothèses et chercher à les vérifier.

La science du langage en a connu plusieurs.

Pour saisir la nature intime du langage, on a établi plusieurs conceptions — hypothétiques —, dont chacune est le résultat d'idées et d'observations particulières.

D'abord, en se fondant sur l'état de fait, en observant la langue telle qu'elle existe pour le sujet parlant placé dans la société ambiante, on a conçu le langage comme organisation. On a vu dans ce trait son caractère essentiel. Les données empiriques, ainsi entendues, amènent à croire que toute langue, en tout temps et en tout lieu, est dominée par une forme, qui s'exprime dans une série de catégories constituant un système. Le langage est un état. On peut appeler ceci la conception grammaticale. Elle est la plus ancienne des conceptions émises en matière linguistique. C'est elle qui inspire tout travail pour démontrer la régularité grammaticale, pour constater l'existence de certains types de langues dont la structure est identique, pour

trouver une méthode qui permettrait d'expliquer toutes les structures particulières des langues par la structure générale du langage.

Si cette conception peut être appelée grammaticale, il ne s'ensuit pas qu'elle soit nécessairement d'ordre linguistique. On peut considérer le système grammatical en se plaçant en dehors du langage même. A côté de la grammaire linguistique, on a vu naître une grammaire purement logique, une grammaire purement psychologique, une grammaire stylistique ou affective dans le sens de M. BALLY, une grammaire sociologique.

Mais la conception grammaticale n'est pas la seule qui soit possible. La méthode historique et comparative, qui a dominé la linguistique dans la plus grande partie de sa phase moderne, repose sur une conception entièrement différente. Prise dans sa forme typique, cette conception est non-grammaticale. D'après elle, l'état grammatical n'est qu'un caractère accessoire du langage. S'il y a, à chaque moment donné, une forme de la pensée dominant la matière linguistique, cette forme est extérieure à la langue même. Elle n'est pas essentielle, elle est fortuite. Les catégories sont arbitraires, le système contestable et sujet à changements infinis. La structure particulière d'un état de langue n'est que le résultat fortuit d'une évolution dont le but n'est pas dans la création d'une forme.

Si cette conception n'est pas grammaticale, il ne s'ensuit pas qu'elle ne soit pas d'ordre linguistique. Mais il est vrai qu'elle peut avoir des aspects différents. L'évolution du langage a été considérée du point de vue biologique, sociologique, psychologique et même physiologique.

Ces deux conceptions, la grammaticale et la non-grammaticale, ont une valeur égale. Elles sont, toutes les deux,

compatibles avec les faits du langage. Elles se laissent vérifier, toutes les deux, dans le champ d'observation empirique. Elles permettent, toutes les deux, d'établir des théories et de créer des méthodes fécondes et éprouvées. Et si, des deux côtés, la méthode ne se laisse pas utiliser à l'extrême, s'il y a des domaines qui lui échappent, c'est que justement les deux conceptions fondamentales n'ont qu'une valeur hypothétique.

C'est une question importante de savoir en quelle mesure chacune des deux méthodes est utilisable, en quelle mesure chacune des deux conceptions se laisse vérifier. Dans le développement récent de la linguistique, c'est la conception évolutive qui a été utilisée le plus, et notre expérience est déjà assez grande pour nous permettre de distinguer certaines limites de la méthode que cette conception a rendu possible. En même temps, et pendant ce travail, la conception grammaticale était tombée en désuétude complète. Si, dans les temps les plus récents, elle a eu un regain d'actualité, c'est qu'on éprouve le besoin d'une méthode nouvelle qui pourrait fournir un supplément utile à la méthode évolutive. Il semble certain que la méthode grammaticale aura une valeur spéciale pour conquérir ces domaines précisément qui échappent plus ou moins à la méthode ancienne. Et il est vraisemblable que l'élaboration de la méthode grammaticale puisse faire éclater avec évidence les limites exactes dans lesquelles la méthode évolutive est utilisable.

Il importe donc d'examiner la valeur exacte et la portée de ce que nous avons appelé la conception grammaticale.

C'est cette question qui nous occupera dans les pages qui vont suivre.

2. La conception grammaticale, telle qu'elle subsiste dans notre science du langage, a son origine tout entière dans la grammaire gréco-latine de l'antiquité et dans la théorie scholastique qui s'en est développée. Commencée par ARISTOTE et par les stoïciens, particulièrement CHRYSIPPE, et achevée par DONATUS (ca. 350) et PRISCIEEN (ca. 500), cette théorie a fini par s'imposer à toute la grammaire moderne. L'historique de ce développement a été faite à maintes reprises¹. On sait à quoi le système ancien avait abouti, et l'on sait également que le développement se terminait définitivement avec les deux derniers auteurs indiqués. Pendant le moyen âge, on n'a fait que des compilations et des commentaires pour répandre et expliquer les doctrines de l'antiquité². L'influence de ces doctrines se trouve non seulement dans les grammaires traitant des langues classiques, mais aussi dans les diverses grammaires nationales datant de la dernière moitié du moyen âge, ainsi que les grammaires provençales d'UC FAIDIT (dont le vrai nom était peut-être UC de S. CIRC³) et de RAIMON VIDAL⁴, du XIII^e siècle; une grammaire galloise, également du XIII^e siècle⁵; les quatre traités de grammaire islandaise des XII^e et XIV^e siècles qui sont annexés

¹ Cf. surtout STEINTHAL, *Gesch. d. Sprw.* GOMPERZ, *Denker*, I, p. 317 sv. EGGER, *Apollonius Dyscole*. LERSCH, *Die Sprachphilosophie*. JOB, *De gramm. voc.* K. E. A. SCHMIDT, *Beiträge zur Gesch. d. Gramm.* LAMBERT, *Lagrammaire latine*. DELBRÜCK, *Einl.*, p. 1 sv., Vgl. *Synt.*, I, p. 2 sv. VILH. THOMSEN, *Sprvsk. hist.*, p. 3 sv.

² Voir THUROT, *Notices et extraits*. LILJEBLAD, *Medeltida grammatikundervisningen*. KAUFMANN, *Deutsche Universitäten*, vol. I. BAEULER, *Gesch. d. lat. Gramm.* BUTTMANN dans son introduction à la traduction d'Apollonius Dyscole.

³ GRÖBER, *Donat proensal*.

⁴ Cf. GUESSARD, *Gr. prov. Provenzalische Grammatiker publ.* par STENGEL.

⁵ DOSPARTH EDEYRN DAVOD AUR, publ. par JOHN WILLIAMS.

à l'Edda de Snorre, et dont la partie essentielle est due à ÓLAFR ÞÓRÐARSON, neveu de Snorre et frère du poète Sturla¹. Enfin, sans connexion directe avec ces ouvrages, mais datant de la même époque, et influencée également par les doctrines d'Aristote, la grammaire arabe, dont le point culminant est atteint avec ZAMACHSARI, et, en ce qui concerne les parties du discours, déjà avec le calife 'ALI².

On sait également que l'influence de la grammaire scholastique se retrouve enfin au début des temps modernes³. Au XVI^e siècle, les grammaires de IULIUS CAESAR SCALIGER, de ROBERT STEPHANUS et de son fils HENR. STEPHANUS, dépendent exclusivement de la grammaire scholastique, c'est-à-dire, mutatis mutandis, des principes aristotéliens.

Ces principes dominaient donc le monde entier, — et le dominant encore. S'il y avait des pays lointains où l'influence de la science latine ne pouvait pas parvenir, ces pays sont aussi restés en dehors du développement scientifique qui s'acheva ensuite en Europe, ou bien ils ont adopté plus tard le système européen. Le Japon a créé, il y a longtemps, une grammaire fort bien appropriée à la langue indigène⁴. C'est peut-être aussi le cas de la Chine, bien qu'il semble que les grammairiens chinois n'aient guère dépassé le domaine de la phonologie et de la lexicologie⁵. La grammaire sanskrite est sans doute de toutes ces grammaires étrangères celle que nous connaissons le

¹ Voir l'édition *Íslands grammatíske literatur*.

² BUHL, *Sprogl. og hist. Bidrag*. G. WEIL, *Kufa und Basra*.

³ Cf. LAMBERT, *La grammaire latine*, p. 2.

⁴ G. v. d. GABELENTZ, *Sprw.*, p. 24. Il est cependant possible que la grammaire japonaise ait subi l'action de l'école gréco-latine pour ce qui est des parties du discours. Cf. ŞĀINĒNU, *Raporturile*, p. 95.

⁵ G. v. d. GABELENTZ, *ibid.*, p. 19. STEINTHAL, *Gesch. d. Sprw.*, p. 25 sv.

mieux¹. Or, elle même n'a pu influencer la grammaire européenne que très superficiellement et d'une manière passagère², ainsi, par exemple, que dans les travaux de COLEBROOKE, CAREY, WILKINS et FORSTER³.

Il y a donc, somme toute, quatre écoles de grammaire dont nous connaissons les résultats: les écoles gréco-latine, indoue, chinoise et japonaise. C'est sur ces quatre points qu'une conception grammaticale s'est développée.

Ce qui est avant tout caractéristique de l'école gréco-latine par opposition aux autres, c'est qu'elle a été seule à vouloir appliquer ses principes à toutes les langues humaines. C'est ce qui s'est passé partout dans le monde pendant l'époque moderne, et c'est ainsi que les principes de cette école ont fourni les bases uniques de la science grammaticale⁴.

Ces bases sont cependant insuffisantes. La grammaire gréco-latine étant par définition idiosynchronique⁵, il est en réalité impossible de l'utiliser dans un système général. On voit souvent se plaindre de cet état de choses les linguistes qui s'occupent des langues dont le système est le plus éloigné du grec et du latin⁶. Et la plainte est tout à fait justifiée.

Ce qui rend cette situation encore plus fatale, c'est que les bases de la théorie gréco-latine ont été conservées dans

¹ PĀṆINI publ. par BÖHTLINGK. BRÉAL, *Forme et fonction*, p. 246 sv. LIEBICH, *Panini. H. SKÖLD, Papers on Pāṇini*.

² On fait abstraction ici de la science des sons, où son influence, au contraire, a été décisive. Il en est de même, dans une certaine mesure, de la théorie de la dérivation.

³ Voir DELBRÜCK, *Einl.*, p. 40 sv.

⁴ Cf. CLAEËSON, vol. I, p. 227.

⁵ Pour ce terme, voir de SAUSSURE, *Cours*, p. 128.

⁶ Voir p. ex. W. v. HUMBOLDT, *Sprachph. W.*, p. 73. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 256 (1917). BUHL, *Bidrag*, p. 26. PAUL, *Prinz.*, p. 31. BOAS, *Handbook*, vol. I, p. v et p. 35 sv. R. LENZ, *La oración*, p. 6 sv. JESPERSEN, *Phil. of Gr.*, p. 7, 47. ŞĀINĒNU, *Raporturile*, p. 36.

le moindre détail jusque dans les temps modernes¹. C'est donc à bon droit que nous parlons d'une école. Dans la théorie grammaticale, nous sommes tous des disciples immédiats de l'antiquité et de la scholastique, et la linguistique d'aujourd'hui éprouve de grandes difficultés à s'affranchir des préjugés multiples que comportent ces doctrines plutôt aprioristiques qu'empiriques.

Considérons la situation de plus près.

3. Si, après avoir suivi dans ses grandes lignes le développement de la grammaire depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, nous descendons jusqu'à l'époque la plus récente, pour observer le procédé suivi par une grammaire descriptive quelconque, nous trouvons (on le sait déjà trop bien) ce fait étonnant que ces grammaires modernes ont d'ordinaire gardé avec une fidélité scrupuleuse tout le système bien connu des doctrines scholastiques. Prenons par exemple le domaine des parties du discours (en choisissant intentionnellement un des domaines les plus contestables de la grammaire scholastique), et l'on s'apercevra qu'il y a très peu de grammairiens modernes qui n'ont pas adopté le système des huit ou dix classes auquel la scholastique était parvenue. Tout auteur reproduit ce plan «omnibus» qui ne concorde pas avec les réalités qu'il a entrepris de décrire, voire qui les voile et qui empêche souvent toute compréhension intime des faits. Il est tout à fait légitime de dire avec ANDRÉS BELLO que ces grammairiens procèdent comme un naturaliste qui diviserait les animaux en quadrupèdes, oiseaux, chevaux, chiens, aigles et pigeons².

¹ Ici encore, on fait abstraction de la science des sons. Cf. JELLINEK, *Gesch. d. nhd. Gramm.*

² Cité par R. LENZ, *La oración*, p. 17. Cf. les remarques analogues de M. PEŠKOVSKIY, *Шк. и научн. грамм.*, p. 41 sv.

On peut donc constater que le seul procédé général de la grammaire depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours était de garder sans le moindre changement essentiel le système, les notions et les termes de la linguistique du moyen âge. La grammaire moderne peut dire avec l'ancien grammairien français JACQUES DUBOIS (1531): *Sed quo feror? grammaticam latinam scribo non gallicam.*

En même temps, on peut constater, pendant le développement de ces cinq siècles, qu'en théorie la linguistique s'est livrée à un nihilisme de plus en plus répandu à l'égard de ce système, de ces notions et de ces termes. Tous les linguistes reconnaissent pour ainsi dire à l'unanimité, que la science ne peut adopter ce système de dix parties du discours coordonnées entre elles, tout simplement parce que les catégories de ce système ne se définissent pas par des critères uniformes. On peut dire sans exagérer que ce fait, d'ailleurs très facile à reconnaître, a été admis de tous les côtés. M. JESPERSEN l'a exprimé de la manière suivante: »the definitions are very far from having attained the degree of exactitude found in Euclidean geometry«¹.

C'est ainsi qu'on a entrepris en théorie un »travail d'élimination« à l'égard des catégories anciennes, grâce auquel on aboutit à ne plus laisser en présence que deux parties du discours, le verbe et le nom, qui sont au fond à peu près identiques². Il serait singulier que le mécanisme infiniment varié du langage s'expliquât par un système d'une telle simplicité. Et personne ne le croit; par contre,

¹ Phil. of Gram., p. 58. Cf. aussi VENDRYES, *Le langage*, p. 136. SECHEHAYE, *Structure logique*, p. 2.

² Voir p. ex. VENDRYES, *Le langage*, p. 138 sv. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 175. SAPIR, *Language*, p. 125 sv. ŞĂINĒNU, p. 31 sv. TROMBETTI, *Elementi*, vol. I, p. 223. DELACROIX, *Le langage*, p. 214 sv.

on esquive le problème à cause de sa grande complexité. Et c'est ainsi que l'établissement des catégories du langage est un travail qui reste à faire. On s'est désintéressé des catégories, particulièrement peut-être de celles qu'on appelle les parties du discours. On s'est contenté du fait qu'un classement quelconque est utile, sans vouloir plus précisément discuter les principes du classement¹.

En face d'un tel nihilisme du côté des théoriciens du langage, la grammaire synchronique s'est contentée de retomber sur le système scholastique, ce système devenant un outil pur et simple, nécessaire pour l'exposition des faits, mais incompatible avec leur nature. Beaucoup des grammairiens de nos jours professent ouvertement cette méthode, qui est en réalité des moins scientifiques. On voit parfaitement l'insuffisance du système traditionnel, mais on ne veut pas y toucher parce qu'on est venu à croire que le caractère brumeux du système une fois établi reflète un caractère inhérent à la matière linguistique elle-même. Cette superstition est le résultat typique à la fois de la force de la tradition dans le domaine grammatical, et du nihilisme qui en a été la conséquence inévitable. Trois des grammaires les plus répandues en Scandinavie professent expressément la nécessité d'une telle méthode: la grammaire danoise de M. BYSKOV², la grammaire suédoise de M. BECKMAN³, et la grammaire norvégienne de M. HEGGSTAD⁴. Nous les citons ici à titre d'exemples. La situation est la même un peu partout: il y a une contradiction entre la linguistique scientifique et la grammaire proprement dite⁵.

¹ Ainsi p. ex. BRUGMANN et THUMB, *Griech. Gramm.*, p. 607. H. PAUL, *Prinz.*, p. 352.

² *Sproglære*, p. 36.

³ *Språklära*, p. 17 sv.

⁴ *Grammatik*, p. iij.

⁵ Cf. PEŠKOVSKIY, *Шк. и научн. грамм.*, p. 43 sv.

En face de cette situation, il y a lieu de rappeler que, si la grammaire est un moyen utile d'exposer les faits pour des buts pratiques, cela n'est point sa face essentielle. Avant tout, la grammaire peut et doit être une discipline scientifique. La conception élémentaire qui est à la base de toute théorie grammaticale, et qui est à la base aussi de la théorie gréco-latine, cette »conception grammaticale« que nous avons indiquée, contient tout au moins une vérité relative. Elle mériterait d'être étudiée, et les idées qu'elle comporte mériteraient d'être mises en rapport avec les idées, opposées ou différentes, qui constituent la conception prédominante de la linguistique moderne. La valeur pratique n'en serait pas moins grande que la valeur théorique. Le fondement une fois assuré, la théorie grammaticale deviendra plus utile que jamais pour l'exposé pratique des faits du langage.

C'est un devoir de la linguistique d'examiner la création possible d'une grammaire scientifique.

II. Points de vue linguistique et philosophique.

4. On a vu que la grammaire n'est pas nécessairement d'ordre linguistique. Au contraire, la grammaire, telle que nous la connaissons jusqu'ici, a été, la plupart du temps, d'ordre philosophique, c'est-à-dire logique ou psychologique, non d'ordre proprement linguistique. Même aujourd'hui, il y a beaucoup d'incertitude, et beaucoup d'embarras dans le camp des grammairiens en ce qui concerne la question de savoir quel aspect particulier il faut donner à cette discipline, quelle est sa place naturelle dans les sciences humaines et par rapport à la linguistique proprement dite.

La délimitation de la grammaire par rapport aux sciences humaines en général est un problème de méthode de pre-

mière importance. La grammaire doit-elle être étudiée d'un point de vue purement linguistique ou bien d'un point de vue purement psychologique ou logique? Prise au pied de la lettre, la question peut paraître singulière. Toutefois, la question n'a jamais été tranchée; elle reste encore en suspens, et cette situation a ses inconvénients. Car elle entraîne des difficultés constantes. Si, à l'heure qu'il est, la grammaire scientifique en reste toujours à un état très peu développé, si, à strictement parler, il n'existe aujourd'hui ni de méthode grammaticale ni de résultats grammaticaux, c'est dû avant tout à cette circonstance. Beaucoup de forces ont été gaspillées inutilement dans le domaine grammatical par la faute de cette inexactitude. Sans une méthode assurée et constante, il est impossible d'obtenir des résultats d'une valeur certaine.

La question de la place et de la délimitation de la grammaire s'impose. Sans une solution sur ce point, toute recherche spéciale reste vaine.

Il est bien vrai, comme l'a dit M. PEDERSEN, que, la science une fois créée, les divisions et les délimitations crèveront les yeux et rendront toute discussion théorique superflue¹. Mais il y a des cas où plusieurs points de vue semblent possibles, et où par conséquent il reste indispensable d'étudier leur valeur réciproque. Or, la valeur des points de vue, la valeur des principes ne se fait comprendre que par une considération de la place exacte que doit occuper la discipline en question². Dans un domaine différent, BRUGMANN a vu cette nécessité et a traité à la fois des principes et de la place de la linguistique comparée³.

¹ Gött. gel. Anz. 1907, p. 884.

² Voir SCHUCHARDT, Ueber die Lautgesetze, Brevier, p. 76 sv.

³ BRUGMANN, Sprachwissenschaft und Philologie. (Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft, p. 1—41).

A strictement parler, il ne s'agit même pas de la place qu'occupe la discipline parmi les sciences. Il s'agit de la place qu'occupe l'objet étudié parmi les faits. Il s'agit donc de réalités, car il est question de la nature de l'objet même de la grammaire.

Ainsi entendue, la question réclame une solution. Et elle a toute la chance possible de pouvoir être résolue. Ce qui a empêché une méthode assurée en matière grammaticale jusqu'ici, c'est précisément qu'on s'est borné à considérer la question d'un point de vue aprioristique, théorique. Il convient de ne pas oublier ce qu'a dit une fois le regretté SCHUCHARDT :

»Die Einteilung der Wissenschaften hat aus der Betrachtung der Dinge hervorzugehen, nicht aus der Definition von Namen, am wenigsten von Namen ursprünglich so unbestimmten Sinnes und daher fortwährend so schwankender Deutung, die aus Zeiten stammen wo es fast noch keine Wissenschaft gab.«¹

Les conditions des faits linguistiques étant d'une complexité tout à fait particulière, il est toujours utile pour le linguiste d'examiner les rapports du langage aux autres faits psychiques et sociaux, les rapports des disciplines linguistiques aux sciences voisines. C'est même nécessaire, si le linguiste veut éviter une attitude trop technique². Mais, d'autre part, il convient de faire une délimitation exacte entre le domaine du langage et les domaines contigus. Sans cela, on court le risque de commettre des confusions fatales. Et l'expérience montre qu'on les a faites.

5. Les rapports entre la grammaire et les sciences dites »philosophiques« ont donné lieu à des discussions

¹ *ibid.*, p. 77.

² Voir SAPIR, *Language*, p. iij.

multiples¹. Ils sont, en réalité, très faciles à définir. Il faut tenir compte seulement de la nature de l'objet de chacune de ces disciplines.

Le difficile est plutôt de délimiter exactement les disciplines qui sont du ressort de la »philosophie«. On ne considère ici que l'aspect particulier que prennent ces disciplines du point de vue linguistique. Mais c'est justement ici que les difficultés se présentent.

D'un point de vue intrinsèque, on distingue la logique d'un côté, de la psychologie de l'autre. Mais cette distinction est pour le linguiste des moins essentielles. Un linguiste de bon renom l'a dit récemment: »Il n'est pas toujours possible, ni nécessaire, de distinguer nettement ce qui est »logique« de ce qui est »psychologique«.«²

Ce fait tient à une circonstance particulière. La logique prend le plus souvent une allure rigide et normative qui est étrangère à toute recherche linguistique et même à la psychologie proprement dite. Or, cette sorte de logique n'entre pour rien dans la linguistique. La linguistique ne peut tirer parti de la logique qu'en tant que celle-ci fait partie de la psychologie et prend une allure descriptive.

En effet, il doit exister une logique descriptive qui fait partie, tout entière, de la psychologie.

La logique traditionnelle, telle qu'on la doit à Aristote, n'a point, on le sait, de caractère descriptif. Elle est par définition normative. Les lois de la logique aristotélicienne sont semblables aux lois sociales en ce qu'elles sont impératives, tandis que les lois d'ordre scientifique sont d'ordinaire purement descriptives, les résultats ou les

¹ A consulter surtout l'ouvrage important de STEINTHAL, *Grammatik, Logik und Psychologie*, et celui de M. SAINÉAN, *Rapporturile &c., Partea I: Gramatica și logica*, p. 1—88.

² C. de BOER, *Syntaxe de la préposition*, p. 1, note.

énoncés d'une constatation pure et simple. Sans que nous voulions ici entamer une discussion sur la valeur d'un tel système de lois impératives, il nous semble très invraisemblable qu'il puisse exister une logique impérative ayant une valeur réelle et générale au point de vue scientifique. Dès qu'elle entre dans un système scientifique, la logique doit sans doute, comme toute autre discipline, prendre par nécessité un aspect empirique. Ce qui est tout à fait sûr, c'est qu'une logique normative, entendue dans le sens de la logique aristotélicienne, ne peut exister qu'en dehors de la science psychologique, de même que par exemple la grammaire strictement normative n'existe qu'en dehors de la science linguistique. Les disciplines strictement normatives ou impératives ne sont pas des sciences pures, elles sont des sciences appliquées.

On a parlé ici de la logique aristotélicienne. C'est toujours elle qu'on a prétendu mettre en rapport avec la grammaire. Mais il est vrai qu'on peut concevoir une logique normative qui n'a pas par définition un caractère impératif. On peut imaginer une logique possible qui serait à la fois descriptive et normative¹. C'est à elle qu'a pensé HERBART en appelant la logique »l'éthique de la pensée«. A l'instar de l'éthique, cette logique aurait le caractère spécial de ne pas être absolue. Avec la logique descriptive proprement dite, elle rentre dans les cadres de la psychologie.

Toutefois, cette sorte de logique n'est pas plus applicable aux faits de la grammaire que la logique aristotélicienne. Qu'elle soit impérative ou descriptive, toute logique

¹ Le rapport de cette logique particulière à la logique proprement descriptive est comparable au rapport de la grammaire de la langue à celle de la parole. Cf. plus loin, p. 238 sv.

normative reste étrangère à la grammaire. C'est l'objet même de la logique normative qui nous fait voir cette vérité.

Toute logique normative ne contient par définition que certaines lois dominant la pensée consciente, la pensée artificielle et arbitraire de l'intelligence. La pensée ordinaire, subconsciente et qui échappe au contrôle de l'intelligence, n'obéit aux règles normatives que dans une mesure assez restreinte. Or, c'est précisément cette pensée ordinaire qui s'exprime dans le langage¹. L'expression dans le langage est le reflet de la pensée naturelle, subconsciente, non de la pensée artificielle, consciente². Ce n'est que dans une mesure excessivement restreinte que le sujet parlant est à même de fléchir les lois de la langue sous celles d'une logique normative. Les tentatives pour extirper de la langue les éléments dits »illogiques« ne peuvent jamais réussir³. Elles se heurtent inévitablement à la nature même de la langue et de la grammaire, qui n'a de rapport direct qu'avec les faits de la logique proprement descriptive, la logique psychologique⁴.

Nous n'avons donc pas besoin, en traitant ici des disciplines »philosophiques«, de faire le départ strict de la

¹ Cf. ŞĂINÉNU, Raporturile, p. 56.

² DELACROIX, Le langage, p. 579 sv., 585.

³ DELACROIX, Le langage, p. 231.

⁴ Les faits réels sont, il est vrai, un peu plus compliqués. On a fait abstraction ici de la question de savoir en quelle mesure les lois normatives (descriptives aussi bien qu'impératives) peuvent influencer les faits proprement descriptifs. La grammaire descriptive de la langue et même celle de la parole peut subir une action du côté de la grammaire impérative; on sait l'action exercée de l'orthographe sur la prononciation (mise en lumière surtout par les travaux de P. K. THORSEN). Cf. J. van GINNEKEN, Principes, p. 16 sv. Et, étant donné que la grammaire impérative est fondée en partie sur la logique normative (l'impérative aussi bien que la descriptive), il serait téméraire de nier d'avance toute relation possible entre la grammaire scientifique et la logique normative. Mais ce facteur est à tout prendre secondaire.

psychologie et de la logique. La logique proprement descriptive, la description de la pensée ordinaire et normale, est la seule qui nous intéresse, et elle fait elle-même partie de la psychologie. Nous écartons d'avance toute sorte de logique normative, qui est par définition étrangère à la linguistique.

Tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. Mais, selon nous, il faut avant tout prendre garde de ne pas surestimer la portée de la logique normative. Du point de vue linguistique, sa portée est excessivement restreinte. Il est dangereux de dire ce qu'on a dit quelquefois, que la grammaire serait une logique (normative) pratique et appliquée. Ainsi que le démontrent surtout les recherches importantes de M. LÉVY-BRUHL, il y a dans toute grammaire un élément »prélogique«¹. Et cet élément n'est point superficiel. Bien au contraire, il est inhérent à la nature même de toute organisation grammaticale. Non seulement il n'y a pas de langue qui lui échappe, mais il y a bon nombre de langues dont la grammaire tout entière porte l'empreinte du prélogique, à savoir, selon M. Lévy-Bruhl, toutes les langues qui reflètent une mentalité plus ou moins »primitive«.

Voilà pourquoi la logique normative n'entre pour rien dans la science grammaticale. »Die Logik hat an sich mit der Sprache gar nichts zu tun, sondern nur mit dem Denken« (SÜTTERLIN²). Ce fait est important. Il a été difficile quelquefois de dire exactement ce qu'est le langage³. Il

¹ Voir surtout *Les fonctions mentales*, p. 151 sv., 425, 454 sv. Cf. les autres ouvrages du même auteur, cités dans la bibliographie.

² *Werden und Wesen der Sprache*, p. 126.

³ Cf. de SAUSSURE, *Cours*, p. 13.

est bon de savoir ce qu'il n'est pas et ce qu'il ne peut pas être¹.

La grammaire a bien besoin de la logique, mais d'une logique plus ample et plus tolérante, ce que M. JESPERSEN appelle »a broader-minded logic«², qui ne se heurte pas à chaque instant aux caprices de la vie fluctuante. Les seules lois d'une telle logique seraient d'ordre psychologique³.

Il est donc exagéré de nier toute relation possible entre la grammaire et la logique. Il en est qui l'ont fait⁴. Ils n'ont pu le faire qu'en négligeant la logique psychologique, la théorie de la pensée naturelle⁵.

Pour la délimitation de la grammaire par rapport aux faits »philosophiques«, ce n'est que la psychologie qui entre en ligne de compte.

6. On peut définir le langage comme une activité dont le but est de communiquer le contenu de conscience d'un individu à l'autre⁶. Par suite, la linguistique est la science

¹ »There is perhaps no better way to learn the essential nature of speech than to realize what it is not and what it does not do«. SAPIR, *Language*, p. 234 sv.

² *Phil. of Gr.*, p. 344.

³ Ainsi déjà STEINTHAL, *op. cit.*, p. 217.

⁴ Ainsi STEINTHAL: »entweder die Logik verschlingt die Grammatik, oder die Grammatik macht sich völlig frei von der Logik«. *Abriss*, p. 68.

⁵ SCHUCHARDT a fait la critique juste de cette manière de voir. *Brevier*, p. 258 (1914), cf. *ibid.*, p. 225 (1919). — Il doit être possible de prendre le terme de »logique« dans ce sens élargi sans se rendre coupable de la confusion qu'on trouve chez STEINTHAL: »... es giebt nur eine Wissenschaft des Gedankens. Nennet man nun dieselbe gewöhnlich Logik, so bleibt kein Gegenstand mehr für die Grammatik«. (*Gr. Log. Psych.*, p. 97). Quel est le nom qu'il faut donner à la théorie de la pensée, si ce n'est pas celui de »logique«?

⁶ C'était déjà la doctrine de l'école de HERBART (voir les ouvrages de BAYNES). Cf. aussi MARTY, *Unters.*, p. 3. DELACROIX, *Le langage*, p. 374. Il n'est donc pas tout à fait inexact de dire avec BECKER: »die Sprache (ist) die äussere Erscheinung des Gedankens«. *Das Wort*, p. 252; cf. aussi *Organism*, p. 1. Seulement il ne s'agit pas de l'ex-

qui étudie cette activité. D'autre part, la psychologie, y comprise aussi la logique descriptive, s'occupe d'examiner le contenu même de la conscience humaine.

Dans les deux cas, l'examen en question ne peut se faire sans qu'on dégage en même temps une certaine série de faits subconscients qui sont à la fois les conditions et les conséquences des faits de conscience¹.

De ces définitions résultent à la fois l'affinité extrême et la délimitation des deux sciences, la linguistique d'un côté et la psychologie de l'autre. De plus, le rapport qui existe entre ces deux disciplines est identique au rapport qui doit exister entre la grammaire et la psychologie. Car les faits grammaticaux ne sont ni plus psychologiques ni moins linguistiques que tout autre fait du langage.

De nos définitions découle une affinité entre la linguistique, entendue comme la théorie du langage, en y pression de la pensée seule, mais du contenu de la conscience en général, non seulement de la conscience intellectuelle, mais aussi bien de la conscience affective, l'émotion et la volition; cf. SCHUCHARDT, *Sprachursprung II*, Brevier, p. 208. Au lieu de dire que le langage exprime des pensées, il faut dire qu'il exprime des idées, — intellectuelles, émotives ou volitives. Cf. SAPIR, *Language*, p. 2, 7, 17, 235. TROMBETTI, *Elementi*, I, p. 216. DELACROIX, *Le langage*, p. 374.

¹ C'est uniquement pour ne pas compliquer inutilement notre exposé que nous laissons de côté toute discussion des principes sur lesquels reposent ces considérations. En effet, on peut considérer ces principes comme généralement adoptés de nos jours. Après les temps de HOBBS et de MAX MULLER, personne n'a prétendu contester que le but du langage soit dans la communication. Et, d'autre part, aucun linguiste ne sera tenté de suivre WUNDT lorsqu'il maintient que tout fait linguistique relève exclusivement de la conscience. Voir les affirmations très expresses et parfaitement justes de STEINTHAL, *Abriss*, p. 101, de MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 52 sv. (1842), de SCHUCHARDT, *Sprachursprung II*, Brevier, p. 211, et de M. BOAS, *Handbook*, vol. I, p. 63, 67 sv. C'est parce que le grammaticisme est tout entier mémoire, parce que l'action verbale suit une marche tout à fait automatique, que les faits grammaticaux sont par définition subconscients. Voir PEŠKOVSKIY, *Шк. и научн. грам.*, p. 32. DELACROIX, *Le langage*, p. 367, 373.

comprenant la grammaire, d'un côté, et la psychologie, de l'autre. Cette affinité tient à l'objet même des disciplines en question.

Comme la linguistique en général, la grammaire fait en elle-même partie de la psychologie. Elle en fait une branche particulière. Les faits grammaticaux sont des faits psychologiques.

Cette affinité nécessite une collaboration étroite¹, collaboration, toutefois, dont le caractère nécessaire et naturel est loin d'être généralement reconnu. La collaboration elle-même est encore loin d'être réalisée, et elle est encore plus loin d'être réalisée sur des bases assurées et précises.

D'une part, il semble frappant que la notion de catégorie a été repoussée du côté linguistique à ne jouer qu'un rôle de plus en plus secondaire et insignifiant, tandis que la psychologie opère constamment avec cette notion et lui assigne une place principale. Nous reviendrons sur ce point. Constatons seulement que cette discordance entre les deux disciplines si intimement apparentées, est de nature à entraver la collaboration naturelle et nécessaire entre elles.

D'autre part, il convient sans doute, en face de certaines tendances qui se dessinent assez manifestement dans la plupart des travaux récents qui se sont efforcés de remédier à ces inconvénients, de faire le départ entre les deux disciplines aussi scrupuleusement que possible, tout en gardant leur collaboration.

La délimitation résulte immédiatement des définitions qu'on vient de poser. L'histoire de la science grammaticale nous apprend qu'on a éprouvé beaucoup plus de difficulté d'opérer la délimitation que de constater l'affinité. Mais ces

¹ Cf. STEINTHAL, *Gr. Log. Psych.*, p. 116—123. DELACROIX, *Le langage*, p. 8 et p. 99.

difficultés découlent exclusivement du fait qu'on n'a pas tenu compte assez strictement de ce qu'est l'objet précis de la grammaire. On a confondu les faits grammaticaux, ceux-ci étant *eo ipso* des faits psychologiques, avec les faits psychologiques pures, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas en même temps des faits grammaticaux. La grammaire étant par définition une branche de la psychologie, on a confondu cette branche avec l'ensemble de la psychologie.

Ce qui constitue la particularité de la grammaire par rapport à la psychologie pure, c'est que l'objet des recherches grammaticales n'est point, et ne peut jamais être, la conscience elle-même, mais les moyens extérieurs de communiquer le contenu de la conscience, c'est-à-dire, l'expression.

Tout fait du langage est un fait psychologique. Mais on ne peut pas renverser les termes. Non seulement il y a nombre de faits psychologiques qui ne reçoivent pas d'expression dans le langage¹, mais il y a des notions purement psychologiques qui sont à la base de l'expression grammaticale, sans qu'il y ait pour cela identité ou confusion entre l'ordre grammatical et l'ordre purement psychologique. Rappelons à cet égard la belle parabole établie par STEINTHAL, celle d'un miroir: le langage est un miroir de certains faits psychiques, mais les images de ce miroir ne sont pas nécessairement des reproductions exactes. Il faut prévoir certaines déformations dues au caractère spécial du miroir; le miroir peut être concave ou convexe, coloré, etc. Les images des idées ne sont donc point identiques aux idées mêmes. Et ce sont les images des idées

¹ C'est un des grands mérites de l'école de HERBART d'avoir mis en lumière cette vérité importante. Voir HERBART, *Kat. und Conj.*, § 61.

et non les idées mêmes qui font l'objet de la grammaire¹. Seulement les faits sont plus compliqués que fait croire cette parabole. Les images du miroir sont des idées également, non, il est vrai, des idées purement psychologiques, mais des idées grammaticales². Or, c'est la distinction des idées purement psychologiques et des idées grammaticales qui importe³.

F. de SAUSSURE l'a dit avec élégance et précision: Le signe, et l'association du signifiant et du signifié, voilà l'objet unique des recherches linguistiques et des recherches grammaticales qui en font partie. C'est donc l'idée du signe, l'association du signifiant et du signifié, qui est l'idée grammaticale. L'idée purement »intérieure«, l'idée psychologique proprement dite, c'est-à-dire la notion en tant que telle, ne concerne pas la grammaire. Elle lui reste étrangère⁴.

On aura là un critère indispensable et infaillible par

¹ STEINTHAL, *Abriss*, p. 56 sv., *Gr. Log. Psych.*, p. 110, cf. *ibid.*, p. 357.

² STEINTHAL lui-même ne manquait point de le voir: pour lui, l'idée du signe n'est pas identique à la représentation même, mais à une »représentation de la représentation« (*Anschauung der Anschauung*). Voir surtout *Gr. Log. Psych.*, p. 295 sv. Cf. les remarques de SCHUCHARDT, *Exkurs zu Sprachursprung III* (1921), Brevier, p. 240.

³ En effet, les deux sortes d'idées sont entièrement différentes. Le signifié (voir plus loin, p. 115) se distingue facilement du concept. Il n'y a jamais identité: »Le signe est un instrument de la pensée, et non pas une enveloppe de la pensée toute faite. Toute pensée est symbolique. Toute pensée construit d'abord des signes qu'elle substitue aux choses« (DELACROIX, *Le langage*, p. 64). L'image n'est pas prise pour ce qu'elle paraît, mais pour ce qu'elle figure ou annonce (*ibid.*, p. 105 sv.). Comme l'a dit très nettement J. N. MADVIG, l'idée du signe a ceci de particulier par opposition à l'idée pure, qu'elle conçoit tout, même les notions »abstraites«, sous une forme matérielle, concrète, et par là même symbolique (*Kl. phil. Schr.*, p. 6 sv. (1835)). Le mot *virtus* repose sur une idée (linguistique) comportant ou évoquant la notion de *uir*, alors que l'idée pure de 'la vertu' est dénuée de cette association nécessaire (ŠAINÉNU, p. 40).

⁴ Cf. STEINTHAL, *Gr. Log. Psych.*, p. 96. MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 54 sv. (1842).

lequel on peut reconnaître ce qui est de la grammaire et ce qui n'en est pas. Une catégorie qui n'est pas fondée sur des critères de forme ne saurait lui appartenir. Car elle ne porterait pas sur les signes, mais exclusivement sur les notions¹.

7. Cette délimitation précise des faits grammaticaux par rapport aux faits purement psychologiques nous sera toujours utile pour distinguer les définitions de catégories qui ont une valeur grammaticale de celles qui n'en ont point. Alors que le psychologue en tant que tel peut se désintéresser totalement de l'expression et de la forme, c'est précisément l'expression et la forme qui sont pour le grammairien les facteurs essentiels et décisifs. Il n'existe pas de catégorie grammaticale sans une forme déterminée. Malgré l'évidence indiscutable de ce fait, il a été ignoré complètement par la grammaire traditionnelle, et c'est ainsi que les faits grammaticaux ont été négligés et violés par la science même dont ils font l'objet.

On sait que les définitions données jusqu'ici des catégories grammaticales sont tantôt d'ordre sémantique (p. ex.: »est substantif un mot qui désigne une substance«), tantôt d'ordre syntaxique (p. ex.: »est substantif un mot qui peut prendre fonction de sujet«), tantôt encore d'ordre morphologique (p. ex.: »est substantif un mot qui peut recevoir telles ou telles désinences déterminées«)². Or, d'après les délimitations qu'on vient d'établir, il va de soi que les premières de ces définitions, celles d'ordre sémantique, et en partie même celles d'ordre »syntaxique«³,

¹ Cf. RIES, *Was ist Syntax?* p. 13 sv.

² Cf. PAUL, *Prinz.*, p. 352. PEŠKOVSKIY, *Шк. и научн. гр.*, p. 41 sv. PETERSON, *Русский язык*, p. 31 sv. Sur les trois mêmes principes chez les grammairiens anciens, voir BERTELSEN, *J. P. Høysgaard*, p. 152.

³ On discutera plus loin quelques problèmes spéciaux pour cette sorte de définitions (p. 33 sv.).

peuvent être écartées d'avance. Etablir des catégories de mots qui dénominent, qui identifient, qui décrivent, qui désignent une action, qui ont le rôle d'indicateurs, etc., — cela n'est pas faire de la grammaire, du moment que la signification ainsi attribuée aux mots en question, constitue le seul critérium du classement. Pareille catégorie ne devient une catégorie grammaticale qu'au moment où l'on peut démontrer que ces mots, qui évidemment vont ensemble au point de vue purement sémantique, ont des particularités communes au point de vue de la forme, des propriétés formelles qui se trouvent partout à l'intérieur de la catégorie et qui ne se retrouvent jamais en dehors de cette même catégorie.

Etablir des catégories purement psychologiques sans des critères de forme est chose facile et qui n'exige guère de réflexion, mais qui est aussi dénuée de tout intérêt au point de vue grammatical. On pourrait par exemple très aisément établir une catégorie de mots désignant des objets noirs (ou noirâtres), tels que

charbon graphite ébène nègre nuit encre, etc. . . .

D'une part, il n'y a pas de différence essentielle entre une telle catégorie composée de »mots signifiant des objets noirs ou noirâtres« et, par exemple, telle autre catégorie composée de »mots signifiant une action«¹. Et, d'autre part, aucune de ces deux catégories ne peut exister dans l'expression grammaticale qu'à condition que les mots

¹ La comparaison se vérifie même pour le détail: les mots qu'on a voulu définir par cette notion fuyante d'»action«, ne désignent toutefois pas une action proprement dite ou bien définie, de même que les mots qu'on vient d'énumérer ne désignent pas tous un objet noir dans le sens strict du terme. Les définitions purement sémantiques deviennent toujours vagues et arbitraires.

constituant chacune de ces catégories différent de tout autre mot de la langue au point de vue de la forme et d'une manière uniforme.

A plus forte raison, il est intéressant de voir que les catégories purement sémantiques ou psychologiques qu'on vient à établir, n'ont jamais de chance de coïncider avec les catégories vraiment grammaticales. Il y a une dizaine d'années que le regretté SCHUCHARDT a appelé l'attention sur ce fait capital, mais souvent ignoré¹. On dit par exemple que le verbe est le mot qui désigne un »procès« ou un état. Eh bien, si on fait abstraction de la forme (ce qui est justement l'idée de ces définitions), il faut en conclure que des mots tels que *la faim, le sommeil, la marche*, sont des verbes.

Il faut s'écarter de cette sorte de définitions. Qu'on les appelle psychologiques ou logiques, il ne faut jamais les appeler grammaticales. M. SAPIR a donc entièrement raison lorsqu'il dit: »no logical² scheme of the parts of speech — their number, nature, and necessary confines — is of the slightest interest to the linguist. . . . Everything depends on the formal demarcations. . . .«³.

Mais il faut une remarque. M. Sapir ajoute: »Each language has its own scheme. Everything depends on the formal demarcations which it recognizes«⁴. Mais cela ne doit pas nous faire croire que toute tentative pour établir des catégories grammaticales, c'est-à-dire formelles,

¹ Sprachursprung III, Brevier, p. 221 (1919).

² C'est nous qui soulignons.

³ Language, p. 125.

⁴ Le même raisonnement se trouve chez M. DELACROIX: »Les catégories grammaticales ne se définissent que par la forme qui les exprime. Elles sont relatives à une langue donnée et à une certaine période de l'histoire de chaque langue«. Le langage, p. 220.

et ayant une valeur générale, serait une entreprise vaine et qui n'offrirait pas le moindre intérêt au linguiste. M. Sapir a été très près de tirer cette conséquence. Elle est prématurée. Chaque langue a bien, il est vrai, son système à elle. Et c'est là justement une différence importante entre la grammaire et la logique, cette dernière n'admettant pas de nuances¹. Mais — on le verra — une grammaire générale est dans la mesure du possible.

Qu'on ne dise pas que la grammaire uniquement formelle que nous prétendons créer priverait la théorie linguistique de l'esprit ou de la vie même, du »génie« ou de »l'âme« du langage. Qu'on n'oublie pas que la forme grammaticale est elle-même un fait psychologique. S'en tenir à la forme grammaticale n'est pas violer les faits du langage, c'est au contraire leur rendre le droit qui leur revient. Qu'on n'oublie non plus que la grammaire traditionnelle et ordinaire, telle que nous la connaissons d'une foule infinie de manuels plus ou moins mal faits, et surtout la grammaire impérative à laquelle elle a donné naissance, que cette grammaire ordinaire est aussi privée d'esprit, aussi aride que possible. Et cette grammaire est très éloignée de la grammaire formelle dans notre sens du terme. Nous croyons, au contraire, que, regagner le terrain de la forme, ce sera rendre la vie à une science qui se meurt depuis longtemps.

Une considération des faits ne peut pas ignorer que la grammaire fait partie tout entière de la psychologie, dans le sens étendu de ce mot. Mais, du point de vue de la méthode et du procédé pratique, il est indispensable de jalonner au préalable une limite exacte entre les faits grammaticaux et les faits non-grammaticaux, entre la psy-

¹ Voir STEINTHAL, Gr. Log. Psych., p. 100.

chologie grammaticale, qui est la grammaire même, d'un côté, et la psychologie pure, de l'autre. La grammaire, considérée comme objet, peut être étudiée indépendamment de la psychologie pure¹. Elle gagne de la force par cette délimitation rigoureuse. La grammaire scientifique est à ce prix.

Il n'y a pas de »philosophie« du langage. Il n'y a que la linguistique. La grammaire en est une des parties essentielles².

8. On n'entrera pas dans le détail pour démontrer dès maintenant quelles sont, dans chaque cas particulier, les catégories qui sont d'ordre strictement grammatical, et quelles sont les catégories qui, bien qu'adoptées par la grammaire traditionnelle, n'ont qu'une valeur purement psychologique ou logique. Il y a cependant un point particulier sur lequel nous voulons insister.

Si l'on cherche à contrôler, du point de vue strictement linguistique, morphologique, les notions avec lesquelles opèrent les grammaires ordinaires et aussi quelques travaux

¹ Ce qui rend cette méthode encore plus naturelle, c'est que la psychologie (pure), de son côté, ne peut profiter des faits grammaticaux que dans une mesure excessivement restreinte. Citons à ce propos une remarque d'un psychologue qui s'est occupé particulièrement du langage: »Der allgemeinen Semasiologie oder Funktionslehre aber [c'est-à-dire la grammaire] ... kommt offenbar der Löwenanteil an dem zu, was den Namen Sprachpsychologie oder theoretische Sprachphilosophie verdient. Denn was der Psychologe daneben noch und abgesehen von ihrer Funktion über die Beschaffenheit und Genesis der Sprachzeichen zu sagen hat, tritt an Wert und — wenn heute nicht, so sicher später einmal — auch an Umfang weit zurück«. MARTY, *Unters.*, p. 51 sv.

² Nous sommes parfaitement d'accord avec M. PEŠKOVSKIY, qui dit: »Il existe une science particulière du langage, qui a pour objet d'étudier le langage considéré comme fait de la nature, ... la grammaire est une branche de cette science, ayant pour but d'étudier la vie et le développement de ces faits du langage qu'on appelle 'les formes'«. СИНТАКСИС, 1^{re} éd., préface, p. iij.

récents s'occupant des questions de grammaire, il convient de faire le départ entre ce qui est mots et ce qui est termes.

Sont mots, d'après notre terminologie, les parties du discours: le substantif, le verbe, etc.¹; on peut présumer que ces catégories, en tant qu'elles existent, sont munies de certains caractères constants qui se retrouvent dans toute entité, faisant partie d'une de ces catégories, même si l'on considère cette entité isolément, en dehors de toute construction dans la phrase. Sont termes les catégories qui, au contraire, ne se justifient et ne se révèlent que dans et par la phrase: telles catégories sont le sujet, le prédicat, l'objet, etc.

Cette distinction établie, nous croyons pouvoir affirmer que ce ne sont que les mots dont le caractère linguistique est indubitable. Il est très vraisemblable que le substantif et le verbe, par exemple, sont en réalité des catégories formelles. Pour les termes, la chose est beaucoup plus douteuse.

On sait que les notions de sujet et de prédicat, pour ne considérer que ces deux catégories de termes, ont leur origine primordiale dans la logique pure. Ainsi conçu, le sujet est ce dont on parle, ce qui est à la base d'une proposition, le *ὑποκείμενον* selon Aristote. Le prédicat, d'autre part, c'est le contenu même de la proposition, le *κατηγόρημα* selon Aristote. Ces catégories n'ont pas de valeur linguistique, elles ne coïncident même pas avec des catégories d'ordre linguistique. WUNDT a eu tort en prétendant que le sujet logique se connaît grammaticalement par le fait qu'il se met au nominatif². Car le nominatif est aussi le cas du prédicat.

¹ Même cette terminologie n'est pour nous que provisoire. Nous la choisissons ici pour la commodité de l'exposé. Pour notre terminologie définitive, voir p. 198 sv.

² Voir WUNDT, *Die Sprache*, vol. II, p. 260.

Les notions de sujet et de prédicat »psychologiques«, introduites par G. v. d. GABELENTZ¹ et par H. PAUL², ne semblent pas avoir plus de valeur au point de vue linguistique. Il y a p. ex. sujet psychologique même dans une série où il n'y pas de sujet grammatical³, etc.

La notion même de sujet ou prédicat grammatical est des plus douteuses. Il nous semble que surtout les exposés de MARTY⁴ et de WUNDT⁵ sur ces questions ont servi à démontrer que sujet et prédicat ne sauraient être que des catégories psychologiques ou logiques. Et voici que M. JESPERSEN en est venu à donner au sujet et prédicat »grammatical«, comme seule définition possible, une définition qui est en réalité purement logique: Des deux termes constituant une phrase, le sujet serait celui dont la signification est la plus spéciale, ou porte sur un nombre d'individus plus restreint que celle de l'autre⁶.

La question de la valeur linguistique des termes est en-

¹ Voir ses *Ideen zu einer vergleichenden Syntax*, p. 378; *Zur chinesischen Sprache*, p. 102 sv.

² Prinz., p. 124 sv.

³ Cf. p. ex. H. PAUL, Prinz., p. 129. Voir aussi DELBRÜCK, *Grundfragen*, p. 149—150.

⁴ *Ueber die Scheidung von grammatischem, logischem und psychologischem Subjekt, resp. Prädikat*, surtout p. 182 sv. et 294 sv.

⁵ *Die Sprache*, vol. II, p. 257 sv.

⁶ *Sprogets logik*, p. 40 sv.; *Phil. of Gr.*, p. 145 sv. — M. SAINÉAN, en se fondant sur les données apportées par H. WINKLER, appelle l'attention sur le fait qu'il y a des langues où le »sujet« (et c'est là justement le »sujet« tel que l'entend M. Jespersen) est exprimé, non par un nominatif, mais par un accusatif, un instrumental ou un datif, de façon à identifier, du point de vue morphologique, le sujet avec l'objet direct, l'instrument adverbial ou l'objet indirect respectivement. (*Rapporturile*, p. 33). M. Jespersen pourra-t-il maintenir que, ici encore, il s'agit d'un sujet »grammatical«, étant donné que le terme dont il s'agit est toujours celui qui, par rapport aux autres termes de la même phrase, a la signification la plus spéciale?

core en suspens. On ne pourra pas la trancher sans entreprendre un examen attentif de morphologie générale qui n'a pas encore été fait. On ne peut rien prétendre d'avance, mais il semble vraisemblable que le résultat sera négatif¹. Bon nombre de linguistes sont de cet avis. On est même allé jusqu'à nier d'avance la réalité du sujet et du prédicat dans le domaine grammatical. Les suédois A. NOREEN² et M. C. SVEDELIUS³ sont ceux qui l'ont fait avec le plus de conséquence. De plus, cette théorie négative en vue des termes a été utilisée pratiquement et avec grand profit par l'école russe moderne⁴. Pareille attitude nous semble cependant être prématurée. La question mériterait d'être étudiée. Mais nous doutons, avec BRÉAL⁵ et M. STOUT⁶, LINDQVIST⁷, WUNDT et MARTY, qu'il soit possible, par des procédés purement grammaticaux, d'aboutir à dégager des termes tels qu'un sujet et un prédicat.

Deux considérations particulières amènent au même résultat.

WUNDT a démontré qu'une partie des termes tels que

¹ »Le sujet et le régime sont deux notions qui appartiennent à la logique au moins autant qu'à la grammaire«. BRÉAL, *Forme et fonction*, p. 245. C'est à bon droit que M. WESTERN, en tirant la conséquence extrême de la théorie de M. Jespersen, distingue complètement les termes (*led*d), y compris le sujet, l'objet, etc., qui sont logiques, d'une part, et les catégories formelles de l'autre. *Norsk riksmålsgrammatikk*, p. 5, cf. p. 3.

² *Vårt Språk*, vol. V, p. 152 sv.

³ L'analyse du langage appliquée à la langue française, p. 5 sv.

⁴ Surtout dans la syntaxe de M. M. N. PETERSON. En outre, LOUIS HAVET avait déjà abandonné la notion du prédicat (de »l'attribut«) en matière grammaticale et avait réalisé ce système plus morphologique dans son *Abrégé de grammaire latine*. Voir sa notule *Sujet et attribut*.

⁵ *De la forme et de la fonction des mots*, p. 5.

⁶ *Thought and Language*, p. 192.

⁷ *Förskjutningar*, p. 6.

p. ex. sujet et prédicat se distinguent déjà dans le langage par gestes (Gebärdensprache), où ils sont indiqués par l'agencement des entités constituant une série¹. Cela veut dire que ces notions existent déjà en dehors du langage articulé, en dehors de l'organisation grammaticale². Ce sont des notions d'ordre sémiologique, non d'ordre linguistique dans le sens spécial de ce mot³.

L'autre considération consiste en ceci que les notions des termes dépendent tout entières de la notion de la phrase⁴. Et la phrase ne semble pas être une notion d'ordre linguistique. La définition de la phrase est extrêmement malaisée. Mais à en juger par les définitions données en exemple par H. PAUL⁵ ou par WUNDT⁶, il semble qu'on ait le choix entre la notion de série articulée tout simplement, qui est une notion linguistique, et la notion plus restreinte de proposition logique, qui est plus près de celle de la phrase, mais qui est étrangère à la linguistique. M. JOHN RIES a démontré avec évidence qu'une analyse morphologique ne conduit à dégager que trois sortes d'éléments: les sons, les mots, et les combinaisons de mots (Wortgefüge). Il ajoute avec raison: »Sätze aber findet eine formale Analyse zuförderst nicht. Vorausgesetzt dass weitere, eingehendere Betrachtung zur Erkenntnis

¹ Die Sprache, vol. I, p. 216 sv.

² Cf. STOUT, op. cit., p. 197 sv.

³ Il convient précisément de faire état de ce qu'a dit STEINTHAL: »in der Rede jedes Volkes gibt es Subjekte und Prädicate, weil diese mit dem Vorstellen an sich schon gegeben sind. Von den sprachlichen Formen kann hier noch nicht die Rede sein . . . Sprachliches ist sogleich bei den verschiedenen Völkern verschieden«. Abriss, p. 446.

⁴ »The essential mark of the subject-predicate relation is that it constitutes a sentence«. STOUT, op. cit., p. 191.

⁵ Prinz., p. 121 sv.

⁶ Die Sprache, vol. II, p. 222 sv. Cf. SELZ, Zur Psychologie des produktiven Denkens, p. 337 sv.

besonderer formaler Eigentümlichkeiten derjenigen Wortgefüge, die wie Sätze nennen, führt — die Möglichkeit des Gegenteils kann doch nicht a priori verneint werden —, so wird dadurch ein sicherer Anhalt zu weiterer Gliederung der grossen Masse von Wortgefügen gewonnen¹. Voilà où nous en sommes, et cela encore à l'heure actuelle.

Pour donner à la notion de la phrase, et aux notions des termes qu'elle comporte, une valeur linguistique, il faudrait tâcher d'examiner ces notions du côté morphologique. En ne considérant que l'aspect sémantique de ces notions, on reste à jamais dans le domaine de la psychologie et de la logique. Voilà pourquoi les tentatives de M. SÉCHEHAYE² et de M. JESPERSEN, aussi bien que les tentatives analogues faites par d'autres linguistes³, ne nous semblent pas avoir abouti.

Pour ce qui est des mots, il conviendrait d'éviter, jusqu'à nouvel ordre, toute tentative pour les mettre en rapport avec les termes⁴. On ne pourra le faire qu'après avoir démontré que les termes sont des catégories linguistiques. En effet, l'étude des mots peut être faite sans empiéter nécessairement sur le domaine des termes. Avec M. RIES⁵, nous croyons invraisemblable qu'il y ait un rapport réel

¹ Was ist Syntax? p. 48.

² Structure logique de la phrase.

³ Voir p. ex. N. BECKMAN, Till frågan om grammatiska kategorier och grammatisk terminologi.

⁴ On sait qu'on le fait généralement: on identifie le nom et le sujet, le verbe et le prédicat, l'adjectif et l'attribut, en définissant, en partie, les différentes parties du discours par les termes qu'elles se prêtent principalement à exprimer. Ces identifications se trouvent p. ex. chez M. SAPIR, Language, p. 125 sv., et aussi chez SCHUCHARDT, Sprachursprung III: Prädikat, Subjekt, Objekt. Brevier, p. 218—235 (1919). La confusion est complète pour »l'adverbe«, qui désigne à la fois un mot et un terme. Cf. G. v. d. GABELENTZ, Ideen, p. 379.

⁵ op. cit., p. 102 sv.

entre les catégories de mots et les catégories de termes. Il faut donc distinguer préalablement les deux ordres d'études, celle des mots et celle des termes. Dans le premier ordre, on pourra se borner à un examen attentif de la forme grammaticale. Ainsi on aura plus de chance de réussir que par les méthodes dont nous venons de faire la critique¹.

9. Bien que la différence et la délimitation entre ce qui est de la grammaire et ce qui n'en est pas, soit aussi simple que nous venons de le montrer, ce départ n'a pas été fait jusqu'ici dans la science grammaticale. On n'a jamais traité les catégories grammaticales du point de vue

¹ On a employé ici le mot »termes«, en le restreignant à désigner les notions telles que sujet, prédicat, objet, etc., en tant que ces notions sont prises plus ou moins dans leur sens strictement logique ou psychologique, c'est-à-dire là où on les a introduites en grammaire en faisant en même temps abstraction de la forme grammaticale. Mais il reste vrai qu'on pourrait avoir besoin de ces notions, tout en les définissant du point de vue grammatical. Si l'on définit par exemple l'objet comme un accusatif régi directement par un verbe dans telles ou telles circonstances particulières et bien définies, nous ne voyons pas d'inconvénient de conserver le terme d'»objet« en grammaire même. Et il est possible que les autres »termes« puissent se définir d'une manière analogue et devenir ainsi utilisables en matière grammaticale. Nous ne les abandonnerons pas nous-même. Seulement nous nous efforcerons de les définir par des critères strictement grammaticaux. — Il y a des auteurs qui ont employé les termes »sujet«, »prédicat«, etc., en leur donnant une signification morphologique ou quasi-morphologique. C'est le cas par exemple de HEINRICH WINKLER. Voir aussi MIKLOSICH, *Subjectlose Sätze*, p. 1. Il va de soi que nous n'avons rien à reprocher à ces auteurs.

Le mot »terme« peut être employé aussi dans un sens plus élargi. On a besoin du mot »terme« pour désigner les groupes de mots qui constituent des unités à l'intérieur d'une même combinaison de mots. Par exemple, dans *le bon enfant aime ses parents*, le groupe de mots *le bon enfant* (qu'on en compte deux ou trois) forme un »terme« relativement indépendant. Pour autant qu'on peut définir ces unités-groupes par des critères morphologiques, ils sont bien entendu des catégories grammaticales dont il serait légitime de faire état. C'est dans ce sens que le mot »terme« sera utilisé plus loin. (Voir p. 129, note 1 ci-dessous).

exclusivement formel¹. La science des catégories linguistiques est une science qui n'existe pas encore. M. MEILLET l'a dit également: »Il reste à faire un grand travail pour ordonner les faits linguistiques au point de vue de la langue même«². G. v. d. GABELENTZ a dit que seule une exposition des faits qui est conforme à son objet mérite le nom de scientifique³. La grammaire est encore loin de cet idéal. On ne saurait faire de la grammaire sans se placer sur le terrain du langage même. Se placer par principe sur le terrain de la »philosophie«, cela veut dire nier par principe l'existence et la possibilité d'une grammaire linguistique.

S'il existe en réalité une science indépendante qui s'occupe des faits du langage, la seule méthode admissible de cette science doit être la méthode empirique. Les catégories qui constituent le système de cette science doivent s'établir selon une méthode inductive.

Ce qui caractérise la méthode adoptée en grammaire jusqu'à présent, c'est qu'on a voulu deviner les faits d'avance au lieu de s'astreindre à tirer de l'examen des faits donnés des principes susceptibles à diriger les recherches. La situation est donc la même en grammaire qu'en sémantique⁴.

La méthode inductive est une condition indispensable pour pouvoir dégager la vérité grammaticale. En se plaçant en dehors du terrain même de la linguistique afin d'établir des catégories grammaticales, on se servirait, au contraire, d'une méthode de déduction. Mais la linguistique proprement dite ne peut jamais être une science a priori.

¹ On fait toutefois abstraction ici de certaines tendances qui se sont dessinées, ces temps derniers, dans l'exploration scientifique du russe moderne. Elles ne sont qu'un heureux commencement. Il reste à utiliser ces résultats dans la grammaire générale, qui est la grammaire scientifique dans le sens propre du terme.

² Ling. hist. et ling. gén., p. viij.

³ Die Sprw., p. 82.

⁴ Cf. MEILLET, Ling. hist. et ling. gén., p. 234.

La nécessité d'une méthode inductive en linguistique a été exprimée, en théorie, par bon nombre de linguistes anciens et modernes¹.

A notre connaissance, M. SECHEHAYE est le seul linguiste² qui ait prétendu désigner la linguistique générale comme une science a priori³. Il a cependant reçu l'adhésion de M. MEILLET⁴. D'après le système établi par M. Séchehaye, la science du langage organisé appartient tout entière à la psychologie collective. Et la méthode de la psychologie collective est essentiellement déductive. Nous avons une expérience immédiate de ce qui est psychologiquement possible et logiquement correct, et cette expérience ne peut manquer d'influencer notre conception des phénomènes. On ne peut pas déterminer ce qui est commun à toutes les langues sans faire appel au sentiment naturel que nous avons des opérations de l'intelligence, de leurs formes et de leurs catégories. C'est là le point de vue professé par M. Séchehaye.

Selon nous, ce point de vue est totalement erroné. On sait combien M. Séchehaye, malgré tout ce que lui doit la linguistique proprement dite, a subi la séduction de la logique normative. On sait également combien l'école gene-

¹ On peut citer, entre autres, W. v. HUMBOLDT, *Ueber den Dualis*. G. v. d. GABELNTZ, *Die Sprw.*, p. 10, 15. VERNALEKEN, *Deutsche Syntax*, p. xj. G. GRÖBER, *Grundriss*, I², p. 270. A. DAUZAT, *Essai de méthodologie linguistique*, p. 3—4.

² On fait abstraction de la théorie étrange du philosophe HUSSERL, *Log. Unters.*, vol. II, p. 318 sv. On passe sous silence également la théorie de von HUMBOLDT, suivant laquelle il existerait une grammaire »idéale« (c'est à dire logique) qui serait à la base de la grammaire »réelle«. Cette théorie, avec celle de Husserl, a été discutée longuement par A. MARTY. Voir ses *Untersuchungen*, p. 56—67.

³ *Programme et méthodes*, p. 97 sv. et 145 sv.; *Structure logique de la phrase*, p. 6.

⁴ *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 59.

voise a subi la séduction des sciences mathématiques et physiques. Or, la comparaison de l'établissement d'un système grammatical avec une démonstration mathématique¹ est dangereuse. Il n'y a certainement pas là de commune mesure. M. Sécheyay dit: »Connaissant le principe de la grammaire, je puis, si je le veux, en construire a priori un système plus ou moins parfait, et sachant comment fonctionne l'organisme psychophysiologique de l'homme, je pourrai me rendre suffisamment compte de la manière dont un sujet parlant pourrait utiliser cette grammaire«². Il est vrai, sans doute, que l'on peut faire ainsi. Mais c'est là précisément la méthode qui prête le plus à des erreurs, et qui est par conséquent le moins à recommander. M. Sécheyay exige un contrôle constant des faits. Il vaudrait mieux exiger une méthode exclusivement inductive. Elle n'est nullement impossible. Les principes ne doivent jamais fournir le point de départ, mais, tout au contraire, le but extrême des recherches. Les principes abstraits qui dirigent la grammaire générale du langage humain sont trop loin de ces habitudes grammaticales qui dirigent nos parlars maternels pour qu'il ne soit pas indispensable de faire abstraction de ces dernières. Les prendre comme point de départ ne servirait qu'à fausser continuellement le jugement³.

M. SAPIR dit, avec raison: »classifications, neat constructions of the speculative mind, are slippery things. They have to be tested at every possible opportunity before they have the right to cry for acceptance«⁴. Mais il vaut mieux changer complètement de méthode. Même les

¹ Programme et méthodes, p. 145.

² op. cit., p. 98.

³ Voir SAPIR, Language, p. 94.

⁴ Language, p. 153.

classifications qui ont été vérifiées par la méthode déductive, ne sont pas satisfaisantes. Mais les classifications ne sont pas nécessairement des constructions pures de l'esprit spéculatif. Elles peuvent être des constatations pures et simples, dégagées par une méthode inductive.

La méthode purement inductive nous semble donc la seule possible en grammaire¹. On ne peut réaliser une telle méthode qu'en faisant abstraction de toutes les données a priori que fournissent la psychologie et la logique et en ignorant intentionnellement toute catégorie qui ne se révèle pas immédiatement dans l'expression linguistique. Nous protestons, comme l'a fait déjà JACOB GRIMM², contre l'emploi de notions logiques et psychologiques en matière grammaticale, puisqu'elles servent à empêcher la description empirique.

10. Telles sont donc les différences entre la grammaire d'une part et la science dite »philosophie« de l'autre. Les différences s'imposant d'une façon si nette, il paraît facile de faire le départ des deux ordres de faits en pratique aussi bien qu'en théorie.

Nous avons cependant dit qu'il convient également d'établir une collaboration étroite entre les disciplines en question. Si l'objet n'en est pas identique, il y a toutefois une grande série de faits qui relèvent à la fois de la grammaire et de la psychologie³. Il importe avant tout de retenir ceci, que le langage comporte uniquement des faits d'ordre psychologique, »Language is a particular how of thought«

¹ Nous sommes hors d'état de comprendre M. BRUNOT qui n'admet ni la méthode déductive ni la méthode inductive. La pensée et la langue, p. xj—xij.

² Deutsche Grammatik, 1^{re} éd., Vorrede, p. vj.

³ Cf. H. PAUL, Prinz., p. 36.

(SAPIR)¹. Le système des catégories de signifiants reflète un système de catégories psychologiques qui ne peut justement se dégager que par les procédés propres à la linguistique². Le grammairien peut donc dire, avec G. v. d. GABELENTZ: »Mentes mente peragro«³. C'est ainsi que la grammaire fait, dans toutes ses manifestations, partie intégrante de la psychologie et même de la logique descriptive⁴. Mais, en même temps, elle est entièrement indépendante des autres parties de ces disciplines. Elle est une discipline psychologique qui repose sur elle-même.

On peut sans peine indiquer la place exacte qu'occupe la science grammaticale parmi les disciplines psychologiques.

Tout le monde admet de nos jours qu'il y a deux manières différentes pour systématiser les faits psychiques (les signifiés, les idées, les éléments de la pensée et de l'émotion): Il y a une méthode directe et une méthode indirecte.

1°. La description et le classement directs des faits psychiques font l'objet de la psychologie proprement dite. La méthode de cette science entraîne un inconvénient très facile à constater: cette méthode, sous sa forme stricte, ne permet d'aborder qu'un terrain extrêmement restreint.

¹ Language, p. 233.

² »Die Sprache ist ... der Abdruck des Geistes und der Weltansicht des Redenden«. W. v. HUMBOLDT, Ueber den Dualis, p. 20. — »Die Sprache ist unmittelbarster Ausfluss der Seele, ihre wichtigsten Erscheinungen können nur aus seelischen Vorgängen erklärt werden«. G. v. d. GABELENTZ, Die Sprw., p. 39.

³ Die Sprw., p. 40.

⁴ Cf. BOAS, Handbook, vol. I, p. 63: »the purely linguistic inquiry is part and parcel of a thorough investigation of the psychology of the peoples of the world«. — La grammaire est »la science de la pensée telle que le langage la révèle« (R. de LA GRASSERIE, Synt. gén., p. 2). Elle étudie »the nature of the world of concepts, in so far as that world is reflected and systematized in linguistic structure«. SAPIR, Language, p. 86.

Les seuls faits psychiques que l'on soit à même d'observer à coup sûr par la méthode directe, sont les faits qui se trouvent au dedans des cadres de l'individu même qui les observe. Composer un traité de psychologie directe, cela veut dire tout simplement décrire et classer les faits de sa propre psychologie¹. Observer directement ce qui se trouve dans la psychologie d'autrui est chose impossible². Il n'y a, de la sorte, qu'une seule conscience qui puisse faire l'objet de la description: c'est la conscience même qui décrit. Le domaine des recherches s'est réduit au minimum; il ne comprend qu'un seul individu, l'auteur lui-même. En psychologie, la méthode directe n'est forcément qu'une méthode introspective.

Une telle discipline aurait nécessairement des relations très étroites et intimes avec le lyrisme. Le but de la poésie lyrique est précisément dans l'introspection, dans la description de ce que contient la conscience de l'auteur, pensées ou émotions. Ce n'est que la manière d'exposer les résultats qui diffère, dans une certaine mesure, entre les deux disciplines. Comme la poésie lyrique, la psychologie directe conserve toujours l'empreinte de subjectivité³.

Au point de vue scientifique la valeur d'une telle discipline est minime. Non seulement les autres sciences, comme la grammaire, ne peuvent utiliser que des faits objectifs, mais les résultats qu'admet la méthode directe seront toujours très imprécis. Cela tient à un fait important qu'a constaté F. de SAUSSURE en disant: »Psychologiquement, abstraction faite de son expression par les mots, notre pensée n'est qu'une masse amorphe et indistincte. Philo-

¹ Cf. W. von BECHTEREW, *Objektive Psychologie*, p. 1 sv.

² Cf. H. PAUL, *Prinz.*, p. 30.

³ Voir W. von BECHTEREW, *op. cit.*, p. iij sv. et p. 6.

sophes et linguistes se sont toujours accordés à reconnaître que, sans le secours des signes, nous serions incapables de distinguer deux idées d'une façon claire et constante. Prise en elle-même, la pensée est comme une nébuleuse où rien n'est nécessairement délimité. Il n'y a pas d'idées préétablies, et rien n'est distinct avant l'apparition de la langue¹.

On peut ajouter encore que la méthode introspective ne permet d'étudier que d'une façon très rudimentaire les phénomènes subconscients, dont l'importance est évidente pour la psychologie même².

2°. L'inconvénient inévitable qu'entraîne la psychologie directe disparaît aussitôt que nous envisageons la possibilité d'une méthode indirecte. Tout ce qui est immédiatement tangible dans les faits psychiques, ce sont les reflets extérieurs de ces faits. Ce n'est qu'en examinant ces reflets que l'on peut aboutir à l'établissement de lois générales. Ce sont ces reflets seulement qui nous offrent les matériaux objectifs. Ces reflets sont, plus précisément, les expressions de la pensée et de l'émotion. On ne peut étudier, d'une manière strictement scientifique, le contenu de la conscience humaine qu'en étudiant la forme d'expression de la conscience³. De plus, les faits subconscients ne se laissent guère saisir que par là. La science qui s'occupe de ces études est la sémiologie et, plus particulièrement, la linguistique⁴.

Cela posé, les études linguistiques sont en elles-mêmes les seules qui permettent d'étudier, de façon efficace, les

¹ Cours, p. 155.

² W. von BECHTEREW, *op. cit.*, p. 2.

³ C'est cette considération qui est à la base de toute l'œuvre de WUNDT.

⁴ F. de SAUSSURE, Cours, p. 33 sv. W. von BECHTEREW, *op. cit.*, p. 31 et p. 355 sv.

faits de psychologie, y compris ceux de la logique descriptive¹. Et c'est surtout à la grammaire que reviennent ces études. Le fait que la structure grammaticale est subconsciente et qu'elle se révèle en même temps sous une forme immédiatement tangible, la rend particulièrement précieuse pour les études psychologiques².

La psychologie indirecte s'appelle d'ordinaire psychophysiology. D'après les diverses sortes de faits psychiques et des manières dont ils se révèlent, la psychophysiology peut se constituer sous des aspects différents. Un des aspects essentiels de la psychophysiology sera la linguistique, et, tout particulièrement, la grammaire³.

III. Points de vue synchronique et diachronique.

11. On vient de voir que la grammaire fait partie de la linguistique. Il y a lieu ensuite de fixer sa place à l'intérieur de cette science. Il faut considérer les subdivisions de la linguistique.

D'après le système établi par F. de SAUSSURE⁴, et élaboré plus en détail par M. SECHEHAYE⁵, la première des subdivisions de la science linguistique consiste à distinguer l'étude rationnelle des états de langage de celle des évolutions du

¹ Cf. STEINTHAL, *Abriss*, p. 42, 90, *Gr. Log. Psych.*, p. 346. OLLION, *Philos. de la gramm.*, p. 27. RIBOT, *Idées générales*, p. 65 sv.

² Cf. SAPIR, *Language*, p. iv.

³ Voir SECHEHAYE, *Programme et méthodes*, p. 19, 24, 47, 107. DITTRICH, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, vol. XXIII, p. 545. G. v. d. GABELNTZ, *Die Sprw.*, p. 14, 17. GRÖBER dans son *Grundriss*, vol. I, p. 270. Si M. TROMBETTI maintient que le problème psychophysiology du grammaticisme est une question débordant la linguistique (*Elementi*, vol. I, p. 5), c'est que le maître de Bologne s'obstine à n'envisager que la face diachronique du langage. Voir plus loin, p. 59.

⁴ *Cours*, p. 114 sv.

⁵ *Programme et méthodes*, surtout p. 106. Cf. aussi dernièrement, *La structure logique de la phrase*, p. 219.

langage. La même distinction a été établie, indépendamment de ces auteurs, par le Danois H. G. WIWEL¹.

Les deux points de vues indiqués amènent à constituer deux linguistiques différentes, opposées entre elles dans leurs méthodes et dans leurs principes. Il existe une dualité interne irréductible entre ces deux sortes d'études, entre le point de vue synchronique d'un côté et le point de vue diachronique de l'autre. L'opposition entre les deux points de vue est absolue et ne souffre pas de compromis. L'autonomie et l'indépendance réciproque du synchronique et du diachronique tiennent à ce que la vérité synchronique est la négation de la vérité diachronique. La distinction des deux points de vue devient donc une nécessité pratique de première importance. La distinction une fois établie, il est impossible de maintenir les deux points de vue à la fois, si l'on ne veut pas confondre les méthodes et troubler les résultats.

Toutefois, il va de soi que la différence n'est que dans la méthode. L'objet est un, ce ne sont que les points de vue qui diffèrent.

Du point de vue diachronique aussi bien que du point de vue synchronique, on traite indifféremment de sons, de formes, de mots, de syntagmes. S'il y a deux linguistiques, il n'y a qu'un langage. La première subdivision de la linguistique est donc croisée par une autre, celle qui consiste à distinguer la théorie des sons, la théorie des formes, la théorie des mots, la théorie des syntagmes.

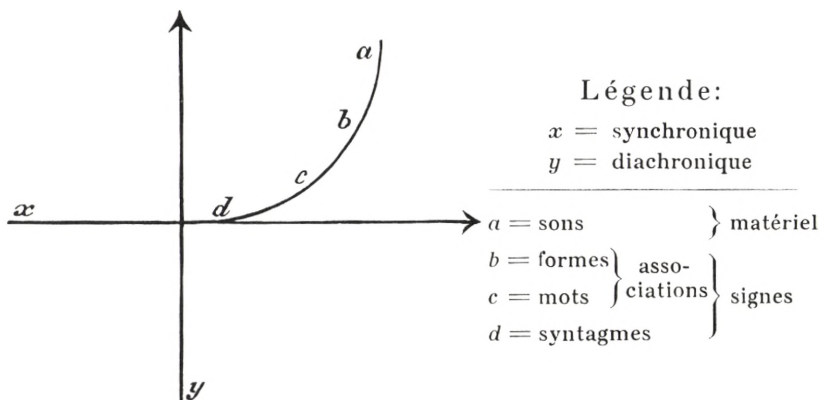
On se tromperait cependant si l'on croyait que les deux subdivisions seraient indépendantes l'une de l'autre. Il y a coïncidence partielle entre elles. Il y a conflit entre elles. Mais c'est la deuxième subdivision qui est influencée par la première. La distinction du diachronique et du synchronique prime l'autre. Elle est la subdivision essentielle.

¹ Synspunkter, p. 352 (1901).

Il y a coïncidence entre elles. Si elles ne sont pas identiques, il y a cependant un certain point où les deux subdivisions s'entrecroisent plus ou moins et tendent à se confondre.

Il y a conflit entre elles. Si elles se confondent dans une certaine mesure, c'est qu'elles se disputent la priorité. Mais c'est la distinction du synchronique et du diachronique qui l'emporte sur l'autre.

F. de SAUSSURE a représenté la dualité du synchronique et du diachronique comme un système de coordonnées. Il serait possible de représenter la subdivision secondaire, celle entre les théories des sons, des formes, des mots et des syntagmes, par une courbe inscrite dans ce système. La direction nécessaire que doit prendre cette courbe fera éclater avec évidence les rapports entre les deux ordres de subdivisions:



Ce que fait voir cette représentation graphique, c'est que, la théorie des sons étant encore en équilibre entre les deux axes, en se prêtant à peu près dans la même mesure à l'étude diachronique et synchronique, les parties suivantes de la théorie linguistique, passant par les formes et les mots pour se terminer enfin dans les syntagmes, tendent

de plus en plus à s'éloigner de la diachronie et d'approcher, dans la même mesure, de la synchronie. Les sons et les syntagmes sont les extrêmes d'une évolution, d'une marche du diachronique possible vers le synchronique nécessaire.

Toute étude diachronique, dans le sens strict de ce terme, ne permet pas de saisir les systèmes linguistiques, mais seulement les éléments qui les composent. Elle suit les changements subis par ces éléments, changements qui, il est vrai, servent à modifier le système. Mais le changement du système même, le fait que le système a changé, les caractères du système avant et après l'événement diachronique, ne se comprennent ni s'expliquent que synchroniquement.

Le système en tant que tel ne se laisse envisager que d'un point de vue strictement synchronique. Le système est éminemment synchronique.

Les éléments, au contraire, ne le sont pas. Ils ne le sont qu'en tant qu'on les considère du point de vue du système.

Or, il est vrai que le système est le principe dominant de toute langue. Non seulement il y a un système morphologique et syntaxique, mais les mots et, à plus forte raison, les sons, forment des systèmes articulés et précis.

Toutefois, les proportions ne sont pas partout les mêmes. Les sons, les formes, les mots, les syntagmes sont des objets différents, et qui, en conséquence de cette différence, se comportent différemment par rapport au système. Les sons (et les représentations phoniques qui en font la base psychologique) ne sont que le matériel d'une langue; ils n'expriment pas des notions, ils ne font que fournir le matériel nécessaire pour construire les formes, les mots, les syntagmes, qui sont, de leur côté, des signes, des expressions de notions. La notion de valeur est inexistante dans le système des sons. Par contre, elle constitue le principe

fondamental dans les systèmes des formes, des mots, des syntagmes, bref, dans les systèmes des signes.

Cette différence suffit pour rendre la théorie des sons plus accessible du côté diachronique que ne le sont les autres disciplines linguistiques. L'inexistence des valeurs permet de faire abstraction plus facilement du système en tant que tel, d'isoler les éléments ou les groupes d'éléments sans considérer leur rôle dans la totalité. On peut faire valoir la perspective diachronique dans son intégralité.

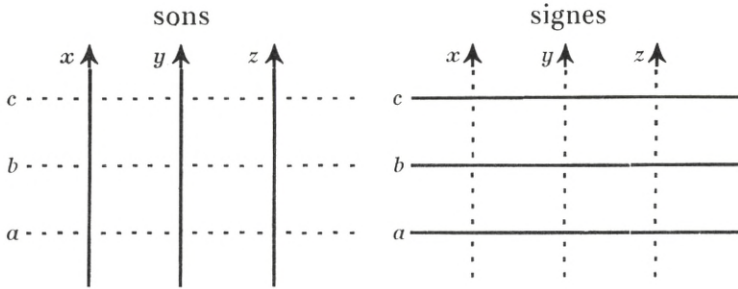
Ce procédé a ses inconvénients dès qu'on opère sur des valeurs. Un système d'associations ne se laisse guère décomposer sans qu'on fasse violence aux éléments mêmes qui le composent. Les formes, les mots, les syntagmes forment, à chaque moment donné, un système de valeurs où tout se tient, où la compréhension exacte de chaque élément exige la considération constante de tous les autres. Les signes de valeurs constituent un système qui n'existe que simultanément, qui ne s'explique que synchroniquement. Et les éléments ne s'expliquent que par le système.

Ici, si on veut introduire la perspective diachronique, on ne saurait la faire valoir dans son intégralité. Il devient indispensable de la suppléer par les perspectives synchroniques. La perspective diachronique se réduit par nécessité à une juxtaposition pure et simple des états synchroniques.

Si, pour ce qui est des sons, il serait légitime de faire abstraction plus ou moins des systèmes qui sont atteints par les évolutions, et de ne les considérer que facultativement, il en est autrement là où il s'agit des signes. Ici, les systèmes deviennent l'essentiel.

Soient *a*, *b*, *c* des états successifs d'une même langue. Soient *x*, *y*, *z* certains éléments de cette langue, soumis à une étude diachronique. En indiquant par un pointillé la

perspective dont il serait légitime de faire abstraction, nous pouvons représenter comme suit la différence entre la théorie des sons et celle des signes :



Si la prédominance du système synchronique, par rapport aux événements diachroniques, est évidente dans la théorie des signes en général, elle est plus évidente encore dans la théorie des syntagmes. Pour les formes et les mots, on peut, tout en gardant la considération du système, accuser à son gré l'un ou l'autre de ses éléments, en faisant abstraction plus ou moins des autres. Pareil procédé a ses inconvénients, mais il sera souvent possible, même s'il s'agit du système associatif. Il devient à peu près impossible lorsqu'il s'agit d'un système syntagmatique. Non seulement les éléments syntaxiques n'existent que dans le système virtuel de la langue, mais, ce qui est plus, ils n'existent que dans certaines séries d'éléments morphologiques. Ils n'existent que dans et par la »phrase«, dans le sens élargi de ce terme. Voilà pourquoi on ne peut pas, en syntaxe, envisager des éléments isolés. On ne peut envisager que des séries d'éléments simultanés. Tout fait syntaxique dépend d'une série de rapports qui est éminemment synchronique. Un fait syntaxique est par définition lié à un système de simultanités. Il ne se justifie que

dans ce système, il n'a pas de raison sans lui. En syntaxe, il n'y a pas d'éléments. Il n'y a que le système.

L'histoire de la linguistique permet de saisir sur le fait ce qu'on vient de constater en théorie.

12. La première chose qui frappe quand on cherche à faire le bilan des résultats atteints par la linguistique diachronique de la période écoulée, c'est que la partie essentielle de ces résultats porte sur l'aspect »matériel« du langage, non sur la forme grammaticale¹. La méthode adoptée s'applique avec évidence à la phonétique, y comprise une certaine partie de la morphologie et de la dérivation. Elle s'applique beaucoup moins aisément à la sémantique et à la syntaxe. Bref, elle ne s'applique pas avec évidence dès qu'on est en face de la notion de valeur. La dualité de de Saussure devient un conflit dans toutes les sciences opérant sur des valeurs². C'est ainsi que la méthode de la sémantique et de la syntaxe évolutives est restée assez mal assurée³.

Ce qui est surtout significatif, c'est que la grammaire évolutive, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, manifeste la tendance de se borner à étudier la face morphologique, en faisant abstraction plus ou moins de la face sémantique du signe linguistique. En pleine grammaire, c'est le matériel et la technique des langues qui a occupé les recherches, bien plutôt que les signifiés révélés par les signifiants.

La syntaxe diachronique, se bornant à l'observation extérieure, a dû par conséquent se borner à l'observation

¹ Pour ces termes, voir SECHEHAYE, Programme et méthodes, p. 112.

² de SAUSSURE, Cours, p. 114—115.

³ Cf. les remarques de SECHEHAYE, Progr. et méth., p. 264 sv.; MEILLET, Litteris, t. I, fasc. 1, p. 39; G. v. d. GABELENTZ, Die Sprw., p. 31, 84; SCHUCHARDT, Brevier, p. 100, 303; BREAL, Forme et fonction, p. 244.

même, sans posséder les moyens nécessaires pour tirer des conclusions ni pour dégager des principes¹.

Il est évident que cet état de choses ne tient pas exclusivement à la nature particulièrement complexe des faits syntaxiques. Il provient surtout du fait que la grammaire synchronique est à peine amorcée à l'heure actuelle. M. MEILLET a dit que, en fait et pratiquement, la grammaire dite historique consiste à juxtaposer des grammaires »descriptives« de plusieurs époques successives². On voit que cette vérité prend une réalité particulière dans le domaine syntaxique. On a pu faire beaucoup de phonétique sans tenir compte du système de sons propre à chacun des états synchroniques qu'on a juxtaposés. Pareil procédé n'est point à recommander, mais il est, dans une large mesure, tout à fait possible. Mais dans le domaine syntaxique il est inutilisable³.

Ce qui a été dit pour la syntaxe vaut pour la morphologie également. Les rapports syntagmatiques dominent la morphologie aussi bien que la syntaxe proprement dite⁴. D'un certain point de vue, tous les rapports grammaticaux sont des rapports transitifs. Toute morphologie est syntaxe. Toute syntaxe est morphologie. On retrouvera ce fait.

L'étude diachronique des faits grammaticaux n'est nullement impossible. Seulement elle présuppose l'étude synchronique. Elle ne peut s'opérer que par une juxtaposition des systèmes synchroniques. Si, à l'heure actuelle, elle est moins développée que la phonétique, si son état actuel fait sentir le manque de faits exacts et de méthodes assurées, c'est par des études d'ordre synchronique qu'il faut y remédier.

¹ Voir E. P. MORRIS, *On principles and methods*, p. 29 sv.

² *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 45. Cf. SECHÉHAYE, *Programme et méthodes*, p. 128; *L'imparfait du subjonctif*, p. 321 sv.

³ Voir SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 261 (1893).

⁴ Cf. BALLY, *La pensée et la langue*, p. 123.

Il n'y a pas de progrès possible en grammaire sans des études synchroniques. En toute grammaire, »il s'agit d'un objet complexe et systématique, mettant en jeu des valeurs coexistantes«¹. La grammaire étudie précisément la langue en tant que système de catégories. La grammaire n'est que synchronique¹.

C'est ainsi que nous avons pu identifier, au début de ce livre, le point de vue synchronique avec la conception grammaticale, et assigner au point de vue diachronique le caractère de non-grammatical². Dès son origine, la théorie grammaticale est née de la conception synchronique de la langue. Elle repose uniquement sur elle. Car ce n'est que dans la synchronie que se font voir les catégories et les systèmes. Dans la diachronie, les faits grammaticaux prennent un aspect fortuit et arbitraire, accessoire et immotivé.

La place de la grammaire par rapport à la première subdivision de la linguistique est donc établie. La grammaire est par définition synchronique, et elle ne se prête que d'une manière secondaire à l'étude diachronique qui est étrangère à la nature même du système grammatical en tant que tel³.

On revient donc à la doctrine de F. de SAUSSURE, suivant laquelle il n'y a pas de grammaire historique¹. Cet apparent paradoxe a été souvent contesté. Il est cependant justifié par les faits mêmes du langage. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. BALLY lorsqu'il dit, en parlant de cette doctrine: »au point de vue méthodologique, cela paraît incontestable: l'évolution d'un fait de grammaire

¹ de SAUSSURE, Cours, p. 185.

² Ci-dessus, p. 7 sv.

³ On le voit surtout par le fait que la causalité grammaticale est souvent la négation de la causalité diachronique. Voir plus loin, p. 232 sv.

s'explique par les oppositions synchroniques qu'il contracte dans les divers états qu'il traverse, et chacun de ces états est un tout qui ne s'éclaire que par lui-même et intérieurement¹.

Cela posé, ce qui importe, c'est de distinguer exactement le point de vue synchronique du point de vue diachronique, et de donner à l'étude synchronique la place qui lui revient.

S'il est vrai que l'objet est un, et que ce ne sont que les points de vue qui diffèrent, il est donc, précisément dans le domaine grammatical, indispensable de se rendre compte le plus scrupuleusement possible de la différence fondamentale du synchronique et du diachronique. La vérité diachronique est souvent la négation de la vérité synchronique. Le lituanien *vīlko* 'du loup' s'explique comme un ancien ablatif: c'est là la vérité diachronique. Mais synchroniquement, cette forme rentre dans le système lituanien comme un génitif, l'ablatif étant inconnu à l'état historiquement attesté. Ces deux vérités sont égales, mais il faut bien les distinguer. Une confusion des deux points de vue entraînerait des contradictions fatales.

On va cependant voir qu'on les a confondus.

13. Si la théorie grammaticale n'est pas encore faite, si la syntaxe souffre d'une méthode mal assurée, si la morphologie générale n'est guère amorcée à l'heure actuelle, s'il y a un contraste évident entre la grammaire pratique et la linguistique théorique, — tout cela est dû à la confusion constante des deux points de vue fondamentaux, le diachronique et le synchronique.

Un mot sur la terminologie. Les termes de »synchronique« et de »diachronique« ont été créés par F. de Saussure. M. Séchehaye leur a substitué les termes, moins in-

¹ La pensée et la langue, p. 127.

solites, de »statique« et d'»évolutif«¹. L'année même où parut le livre de M. Séchehaye, M. JESPERSEN publia un article où il opposait le point de vue »statique« au point de vue »dynamique«², termes qui ont déjà été employés en matière linguistique par G. v. d. GABELENTZ³, et, de nos jours, surtout par M. ALBERT DAUZAT⁴. Mais il faut éviter ce terme de »statique«, qui prête trop facilement à des malentendus. Déjà WILH. VON HUMBOLDT a fait remarquer que rien dans le langage n'est statique, tout est dynamique⁵. Plus on cherche à se rendre compte des rapports entre les deux points de vue — synchronique et diachronique — plus on s'aperçoit que l'objet de l'un d'eux n'est pas moins dynamique que celui de l'autre. Il y a des causalités qui sont propres à la synchronie, des forces agissantes qui ne se reflètent pas immédiatement dans la diachronie, mais dont la vitalité n'est pas pour cela moins évidente⁶. Le synchronique n'est rien que la langue en fonctionnement, le jeu des oppositions entre signes. Le synchronique est une activité, une *ἐνέργεια*. La synchronie est la théorie des procédés linguistiques. La *δύναμις* est le principe le plus élémentaire du langage; on n'y échappe pas, quel que soit le point de vue adopté.

Dès lors, la terminologie de de Saussure est à préférer de loin à celle de MM. Séchehaye et Jespersen. Elle a l'avan-

¹ Cf. aussi F. de SAUSSURE, Cours, p. 114 et 117. Les termes remontent à la sociologie de COMTE.

² OTTO JESPERSEN, Sproglære, p. 208—218.

³ Die Sprw., p. 486.

⁴ Essai de méthodologie linguistique, p. 17—18, 34, 53, 73.

⁵ Sprachphilos. Werke, p. 262—264, 291—295.

⁶ Voilà pourquoi le P. J. van GINNEKEN a pu employer le terme de »dynamique« pour désigner un problème qui est tout évidemment d'ordre synchronique (»comment un mot change ses significations statiques à cause du contexte«. Principes, p. 495). Voir aussi SAPIR, Language, p. 55 sv.

tage de ne rien dire que ce qui est justement la réalité. La terminologie généralement adoptée, qui oppose le point de vue »descriptif« au point de vue »historique«, nous semble entièrement fautive. Malheureusement, elle gagne toujours du terrain. M. JESPERSEN vient de l'adopter, en la préférant, semble-t-il, à sa terminologie ancienne¹. Elle se retrouve chez NOREEN² et M. SETÄLÄ³. Quelquefois, le terme de »descriptif« est remplacé par celui d'»empirique«⁴. On dira que la terminologie est une question de goût et ne touche pas aux réalités. Mais cette terminologie est malheureuse, car elle reflète un malentendu profond. On croit que la linguistique synchronique ne ferait qu'amasser les matériaux, alors que seule la linguistique diachronique serait celle qui explique⁵. Ce dernier terme est employé, en effet, non seulement par NOREEN², mais également par M. JESPERSEN¹. Il faut se méfier de ces malentendus, car, malgré tous les triomphes de la diachronie, elle ne contient que la moitié de la vérité. D'autre part, la linguistique diachronique ne décrit pas moins que la linguistique synchronique. Elles sont toutes les deux descriptives et toutes les deux empiriques. Pour finir, la diachronie n'est pas exclusivement »historique«, mais aussi, et avant tout, préhistorique. Il vaut mieux éviter le terme d'»histoire«, qui prête facilement à des malentendus.

On adoptera donc ici les termes de synchronique et de

¹ *Philosophy of Grammar*, p. 30.

² *Vårt Språk*, vol. I, p. 48; vol. V, p. 39.

³ *L'ethnologie et son objet*, p. 11 et 17.

⁴ Ainsi p. ex. GRÖBER dans son *Grundriss*, vol. I, p. 268, et AD. ZAUNER, *Romanische Sprachwissenschaft*, vol. II, p. 17.

⁵ Voir la critique juste et prudente de cette manière de voir chez MADVIG, *De grammatikalske Betegnelser*, § 3, cf. *Kl. phil. Schr.*, p. 114 sv.

diachronique pour désigner les deux points de vue fondamentaux de la linguistique.

Nous ne nous serions pas arrêté si longtemps sur ces points de terminologie, si ce n'était justement que la terminologie ordinaire est un indice remarquable de l'état actuel de nos études par rapport à la dualité des points de vue. F. de Saussure a pu dire de la linguistique contemporaine qu'elle s'était absorbée tout entière dans la diachronie. Cette observation contient encore aujourd'hui une vérité qu'il importe de retenir. Si, dans la théorie des sons, la synchronie a reçu la place qui lui revient, il reste tout à fait licite de dire que la théorie des signes est toujours dominée par les principes de la diachronie. La confusion des deux points de vue a subsisté en grammaire, dans la pratique et dans la théorie qui en résulte. La diachronie sans égard à la synchronie, et la synchronie entièrement fondée sur la diachronie, voilà les deux aspects caractéristiques de la grammaire actuelle. La synchronie sans égard à la diachronie, l'étude exclusive des systèmes grammaticaux eux-mêmes, n'existe guère. La connaissance de la diachronie, une fois acquise, influence immédiatement le caractère des exposés synchroniques. Presque toute grammaire scientifique est gagnée plus ou moins par cette contagion. S'il y a des exceptions, elles restent en dehors du développement général. La grammaire proprement dite, l'étude exclusive des états synchroniques, a été laissée à des profanes. Toute grammaire, même »pratique« ou faite pour l'enseignement, doit, pour pouvoir revendiquer quelque estime, utiliser les données fournies par les études diachroniques¹.

¹ Citons, à titre d'exemple, la grammaire danoise de M. J. Byskov, très répandue au Danemark, bâtie en principe sur la diachronie, mais faite pour ceux qui ignorent entièrement l'histoire de la langue. Voir surtout p. iij—iv.

Cet état de choses n'est pas pour étonner. Il est la conséquence naturelle des progrès énormes qu'ont faits les études diachroniques. Mais ce ne peut être qu'un état transitoire. Car il contribue à éloigner la linguistique de son objet. La perspective diachronique ne laisse pas apercevoir la langue même, mais seulement une série d'événements qui la modifient. L'aspect synchronique est le plus important, car il est la vraie et la seule réalité¹.

Le temps est donc venu de chercher à réaliser à fond l'étude synchronique. Il faut se rendre compte qu'un résultat complet ne s'obtient pas du premier coup. Des réflexions profondes sur les principes seront nécessaires pour préparer le travail; une grande partie de ces réflexions préliminaires a déjà été faite par l'école de Moscou² et par le groupe des linguistes genevois. Mais l'adaptation des méthodes professées par ces deux écoles aux recherches poursuivies dans les autres centres linguistiques est devenue indispensable.

14. La distinction du synchronique et du diachronique dans le domaine linguistique relève avec une telle évidence de la nature même du langage qu'il est impossible de ne pas l'apercevoir. Il est donc tout naturel que le point de vue énoncé autrefois par H. PAUL et par les linguistes qui se groupaient autour de lui, n'ait pu être qu'un fait transitoire. Cette école professait, on le sait, cette doctrine que le point de vue diachronique serait le seul d'une portée scientifique³. De nos jours, cette thèse n'a guère de chance de trouver des adhérents⁴. Les procédés suivis par cette

¹ de SAUSSURE, Cours, p. 128.

² A consulter surtout les travaux de MM. PEŠKOVSKIY et PETERSON, élèves de FORTUNATOV et de M. PORŽEZINSKIY. (Voir la bibliographie).

³ Voir H. PAUL, Prinz., p. 20.

⁴ C'est par un anachronisme singulier que M. TROMBETTI y adhère. Elementi, vol. I, p. 4 sv.

école permettaient d'obtenir certains résultats — capitaux —, mais ils ne permettent de saisir qu'un seul aspect, bien défini, des manifestations du langage.

A l'époque actuelle, où le travail que permettent ces procédés, est tout près d'être achevé, on sent bien que ce qui était à la fois la force et la faiblesse de cette école, c'est qu'elle fermait les yeux sur la dualité.

La connaissance et la distinction réciproque des deux points de vue que comporte cette dualité, s'impose avec nécessité. Toute confusion nuira fatalement à la clarté. C'est chose facile de se prononcer contre toute méthode bien définie et d'exiger l'étude complète du phénomène, ainsi que l'a fait dernièrement M. ED. WECHSSLER¹. Il y a certaines distinctions de méthode qui sont inhérentes à l'objet même qu'on a entrepris d'étudier. Réclamer l'unité absolue de méthode est chose vaine, si l'objet examiné offre des aspects trop différents pour l'admettre.

La nécessité des deux points de vue a été prononcée par plusieurs linguistes. Personne n'a cependant su les distinguer d'une manière aussi nette et aussi rigoureuse que Wiwel et F. de Saussure. Et c'est précisément la distinction qui importe.

On a déjà vu² que M. JESPERSEN est un de ceux qui en sont venus à distinguer la diachronie et la synchronie. Mais cette distinction n'a pour lui qu'une valeur théorique. Pour ce qui est des procédés à suivre en pratique, il dit expressément qu'il ne faut pas surestimer la différence, et qu'il est impossible de s'occuper de la synchronie et de la diachronie séparément, si l'on veut aboutir à une interprétation scientifique³. Mais ce point de vue ne concorde

¹ Phänomenologie und Philologie.

² p. 56 sv.

³ Nordisk Tidsskrift for Filologi, 4^{me} série, vol. VI, p. 40.

pas avec la réalité. Il est vrai que chacun des deux systèmes — synchronique et diachronique — ne contient que la moitié de la vérité. Mais les deux systèmes opèrent sur des plans logiquement différents. La causalité, la *δύναμις* qui est en jeu, diffère entièrement d'un système à l'autre¹. L'interdépendance et le conditionnement réciproque des deux systèmes ne se comprendra, par conséquent, que par un procédé logique qui fait, d'une façon rigoureuse, le départ des deux séries de causalités. Bien qu'il soit vrai qu'il n'y a au fond qu'une seule discipline grammaticale, à la fois synchronique et diachronique², les termes et les notions ont une valeur différente dans les deux systèmes. La fusion des deux systèmes provoque toujours une confusion d'ordre logique³.

D'autres encore en sont venus à distinguer les deux points de vue. Ainsi le maître de la philologie romane, M. W. MEYER-LÜBKE, s'est efforcé⁴ de partager ses études linguistiques entre le point de vue synchronique et le point de vue diachronique. Il distingue⁵ une exposition verticale et une exposition horizontale (*vertikale und horizontale Darstellung*), et il définit même l'exposition horizontale comme *die Charakteristik eines gegebenen Sprachzustandes*, avec une terminologie qui recouvre presque exactement celle de F. de Saussure. Mais la conception d'«état de langue» n'est pas en réalité la même chez M. Meyer-Lübke que chez F. de Saussure.

On voit bien par l'exposé de M. Meyer-Lübke qu'il ne

¹ Pour le détail, voir p. 232 sv. ci-dessous.

² MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 48.

³ Voir MARTY, *Unters.*, p. 52 sv. BALLY, *La pensée et la langue*, p. 130.

⁴ Probablement sous l'influence de SCHUGHARDT. Voir Brevier, p. 264 (1874).

⁵ *Einführung*, p. 62 sv.

veut pas prendre en considération l'ensemble du synchronique, mais seulement la partie qui montre un intérêt au point de vue de la généalogie. Il se croit autorisé à négliger, dans un état de langue donné, tout ce qui ne lui semble pas être le reflet de tendances qui sont tout évidemment d'ordre diachronique. D'après lui, le système synchronique, — en tant qu'il existe, — est dominé par un seul principe: l'effort d'éviter la confusion perceptive.

L'inobservation de la dualité de de Saussure, la confusion des deux systèmes logiquement différents, aux dépens des études purement synchroniques, ont subsisté jusqu'à l'heure actuelle et se manifestent partout dans la littérature linguistique. Elle arrive quelquefois à être adoptée de manière expresse. M. GRÖBER¹ distingue, avec des termes dont nous venons de discuter la valeur, le point de vue »empirique« d'un côté du point de vue »historique« de l'autre. Mais il y ajoute encore un point de vue dit »génétique«, en comprenant par là tout ce qu'on est habitué à appeler la linguistique générale, et sans distinction aucune du synchronique et du diachronique².

La situation que nous venons de constater est donc un état de fait. Il convient toutefois d'ajouter qu'elle n'influence pas, dans la même mesure, tous les domaines de la linguistique. Il y a de vastes domaines où l'influence n'est pas sentie, à savoir tout domaine où nous ne disposons pas de données nous permettant de tirer des conclusions précises d'ordre diachronique. On ne court le danger d'être absorbé dans la diachronie que là où l'on peut tirer parti de documents d'époques reculées. Les langues américaines fournissent par exemple un domaine où le danger est inexistant³.

¹ Grundriss, vol. I, p. 268.

² op. cit., p. 270 et p. 294—317.

³ Cf. les remarques de M. BOAS, Handbook, vol. I, p. v.

Plus on attache d'attention sur ces langues dont on ne connaît que l'état actuel, plus on sera sans doute ramené à donner à la synchronie la place qui lui revient. Jusqu'à présent, il existe un contraste évident entre les méthodes employées dans ces domaines et celles qui sont employées pour les langues dont le passé est accessible, contraste qui s'est fait sentir à plusieurs reprises, surtout par exemple dans les travaux de H. SCHUCHARDT et de G. v. d. GABELENTZ. C'est un des traits caractéristiques de la linguistique actuelle qu'on s'efforce à élargir autant que possible le domaine de langues envisagé, pour en tirer des conclusions d'une portée générale. Ces tendances permettent d'espérer que le contraste indiqué sera aplani. De part et d'autre, mais surtout du côté diachronique, pareille collaboration étroite sera d'un profit inestimable. Elle est, pour la grammaire, une nécessité absolue.

15. La dualité et la confusion qui en résulte dans la méthode pratique, se manifestent continuellement et avec évidence dans le domaine des catégories grammaticales. En lisant des travaux dont le but principal est dans la diachronie, on ne peut s'empêcher d'être impressionné par un certain nihilisme chez les auteurs de ces travaux vis-à-vis des données synchroniques. Sans distinguer les deux points de vue fondamentaux, on introduit dans la synchronie toute une série de notions qui n'ont de valeur que dans la diachronie.

Si l'on prétend, par exemple, avec BRUGMANN, que le lituanien *vilk̃o* 'du loup' est un ablatif qui s'emploie «aussi comme génitif»¹, c'est une confusion évidente du synchronique avec le diachronique. Le sens prétendu d'ablatif a complètement disparu avant les débuts de l'époque histo-

¹ BRUGMANN, *Kurze vergl. Gramm.*, p. 383 («auch genitivisch»).

rique. *vilko* n'est pas un ablatif employé aussi comme génétif. *vilko* est un cas exclusivement génétif. Il n'est pas possible d'employer ce cas pour exprimer l'éloignement. Pour exprimer, par exemple, 'je partirai de Kaunas', il ne suffit pas de dire *išvažiúosiu Kaūno*; il faut dire *išvažiúosiu iš Kaūno*, avec un emploi mécanique du régime génétif après la préposition *iš*, de même qu'on dit *iš Vilniaus*, *iš Klaipėdos*, où il ne peut être question de supposer un ancien ablatif.

Les formes russes du type *ýмep, знал* portent ordinairement le nom de prétérit de l'indicatif. En vieux slave, les formes correspondantes n'ont pas de valeur finie, mais s'emploient comme des participes. De là vient une ambiguïté analogue, au moment qu'on essaie de dire que l'indicatif russe est »en réalité« un mode infini¹. Cet exemple est classique: il a été discuté par MISTELI dans son édition remaniée de l'œuvre de STEINTHAL. Misteli ne manquait pas de voir toute la portée du problème méthodologique qui nous occupe, et il se décidait sans hésitation à concevoir ces formes russes comme appartenant au verbe fini².

La confusion devient plus dangereuse dès qu'il s'agit d'exposer non un fait isolé, mais tout un système. Mettons, par exemple, qu'on veuille se faire une idée sur les rapports entre le pronom et les catégories de cas en vieux français. On prend la grammaire de M. W. MEYER-LÜBKE et trouve l'exposé que voici³: »Den übrigen fünfen [lateinischen Kasus] entsprechen im Altfranzösischen beim Nomen

¹ Ainsi, par exemple, HOLGER PEDERSEN, *Russisk Grammatik*, p. 162. A comparer, cependant, ce que nous avons dit de cet auteur, p. 208 ci-dessous.

² H. STEINTHAL, *Charakteristik der hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues*, bearb. von FRANZ MISTELI, p. 66.

³ *Historische Grammatik*, p. 177.

und auch z. T. beim Pronomen *zwei*, beim Personalpronomen der dritten Person und in geringerem Umfang beim Demonstrativum und beim Relativum *drei*«. On a donc inévitablement l'impression qu'il existe en vieux français trois cas dans les pronoms anaphorique, démonstratif et relatif, bien que les noms ordinaires n'en aient que deux. Mais les faits réels se présentent tout autrement.

Trois cas ne se trouvent, en réalité, que dans le pronom anaphorique, où l'on distingue, au pluriel du masculin, nom. *il*, dat. *lour*, acc. *eus*. Dans les autres pronoms indiqués par M. Meyer-Lübke, on trouve un système de deux cas seulement. Il est vrai que le démonstratif a, au singulier, trois formes différentes, *cil*, *celui*, *cel*. Mais *celui* et *cel* sont, à en juger par l'emploi qu'on en faisait, deux formes d'un même cas, et nullement deux cas différents.

Il en est de même du pronom interrogatif-relatif. M. Meyer-Lübke distingue, pour ce pronom, trois cas: nom. *qui*, dat. *cui*, acc. *que*¹. Mais l'établissement de ce système ne concorde pas avec l'emploi des formes considérées. En réalité, la forme *cui* est le cas régime du pronom interrogatif, et la forme *que* est le cas régime du pronom relatif.

Si les formes mentionnées remontent à trois cas différents en latin, cette vérité ne suffit pas pour établir le système synchronique du français. Car la valeur des formes a été laissée hors de considération, et la valeur seule conditionne le système. Par ce procédé, on n'aboutit qu'à un système quasi-synchronique, qui est loin de l'expression de la réalité.

Dans le domaine des parties du discours, la confusion

¹ op. cit., p. 204.

ne devient pas moins dangereuse. On explique le grec *χρή* et le lituanien *yrà* comme des substantifs, le verbe sémitique comme un nom, et ainsi de suite. Les états synchroniques sont nécessairement influencés par ces hypothèses, étant donné que les caractères des différentes parties du discours ne sont pas encore dégagés. Quels sont les caractères essentiels du verbe grec ou lituanien, du nom sémitique? On ne le sait pas, car la solution de ces problèmes ne peut ressortir que d'un travail synchronique qui reste à faire. Une partie du discours est souvent si mal définie que l'on peut, à la rigueur, y faire tout rentrer.

M. C. D. BUCK parle d'un »emploi relatif de l'article« qui se trouverait dans certains dialectes grecs, et qui serait »fréquent dans Homère«¹. On se demande comment, dans un système synchronique, le pronom relatif peut être un article — surtout dans un système synchronique où l'article n'a guère existé.

Nous sommes ici au point essentiel: la notion d'évolution a dissolu parfaitement la notion des catégories, notion fondamentale dans tout système grammatical. Les termes grammaticaux sont devenus équivoques, ayant ordinairement un sens double, voire parfois triple. On implique dans un terme grammatical quelconque:

1° les formes ayant toujours, dans l'état de langue considéré, le sens qui se rattache directement à ce terme; p. ex. lit. *vĩlko* s'appelle génitif;

2° les formes ayant, dans l'état de langue considéré, deux sens différents dont l'un seulement se rattache au terme employé; p. ex., v. fr. *cui* et *que* s'appellent datif et accusatif respectivement;

¹ Introduction, p. 93 et passim. Cf. aussi MONRO, Grammar, p. 231.

3° les formes n'ayant jamais, dans l'état de langue considéré, un sens conforme au terme, mais auxquelles on attribue un tel sens à une certaine époque anté-dialectale; p. ex. lit. *viľko* s'appelle ablatif; ou même post-dialectale, si le δ homérique s'appelle article.

Mais cela n'est pas une simple question de terminologie. Les considérations que nous venons d'achever portent surtout sur les notions. Il y a évidemment une lacune dans les bases théoriques de la grammaire: on emploie des mots là où il n'y a pas de notions. On ne se rend pas compte de ce dont on parle. On opère sur des quantités inconnues, en leur donnant n'importe quelle valeur arbitraire.

C'est par des études d'ordre synchronique qu'il faut combler la lacune. A parler rigoureusement, les systèmes synchroniques ne s'expliquent pas par la diachronie, ils ne s'expliquent, en dernier lieu, que par eux-mêmes. Ce fait capital a déjà été mis au point par G. v. d. GABELENTZ: »Man bildet sich nur zu gern ein, man wisse, warum etwas jetzt ist, wenn man weiss, wie es früher gewesen ist«¹. Le grammairien danois H. G. WIWEL l'a bien vu également².

Les catégories grammaticales ont leur origine historique, et selon leur nature, dans la synchronie, et il faudrait examiner d'abord quelle valeur on peut leur attribuer dans un système diachronique. Il paraît impossible de transposer les catégories grammaticales dans la diachronie sans les dépouiller de leur contenu. Dans la diachronie, les catégories changent de sens et de fonction. Mais les catégories sont par définition liées à un système de stabilité³.

¹ Die Sprw., p. 8, cf. p. 64.

² Synspunkter, p. 11, cf. p. 352. Cf. aussi BALLY, La pensée et la langue, p. 127.

³ Cf. les remarques intéressantes du P. J. van GINNEKEN, Principes, p. 66 sv.

Les difficultés d'utiliser la notion de catégorie dans le système diachronique se trouvent encore accentuées par deux considérations spéciales, qui portent l'une sur le principe de reconstruction, l'autre sur le postulat de primitivité.

16. La linguistique diachronique dépasse les limites de l'histoire et concentre son attention sur l'état préhistorique. Elle est, au premier chef, une discipline reconstructive.

Ce n'est pas le lieu ici de discuter d'une manière détaillée la question de savoir quelle importance on peut attribuer aux méthodes reconstructives, ni de reprendre les longues discussions qui ont eu lieu à ce sujet¹. Ce qu'il faut retenir comme le résultat essentiel de ces discussions, c'est que, même si l'on prend le parti le plus positif à cet égard, en attribuant aux formes reconstruites une réalité préhistorique, ce serait chose très problématique de leur assigner un contenu défini d'ordre sémantique ou fonctionnel. Les ressemblances actuelles, les identités qui se présentent à nos yeux peuvent ressortir d'un développement parallèle, d'une unification secondaire². Cette possibilité existe surtout dans le domaine sémantique. Pour illustrer cette difficulté, citons un exemple classique que nous empruntons à HEHN³: bien que ἵππος signifie 'cheval apprivoisé', et bien que cela soit vrai également de ἀγραῖα, equos, etc., on ne peut en conclure que *ék₁wo-s avait cette même signification précise. Si l'on veut conserver la certitude, on ne saurait reconstruire que des unités phoniques, non des unités sémantiques.

¹ Cf. surtout l'article instructif de ED. HERMANN, Über das Rekonstruieren, et l'ouvrage important de O. SCHRADER, Sprachvergleichung und Urgeschichte, vol. I, p. 33 sv., 133 sv., 183 sv.

² Cf. MEILLET, Note sur une difficulté générale de la grammaire comparée, 1900. (= Ling. hist. et ling. gén., p. 36—43.)

³ Kulturpflanzen und Haustiere, p. 36—51.

Or, si cela est vrai dans le domaine des mots, la difficulté s'accroît dès qu'il s'agit de tous ces éléments accessoires dont le rôle est plus ou moins grammatical. Il faut se défaire de l'illusion qui consiste à croire qu'on serait à même de reconstituer le système exact des catégories grammaticales d'un état de langue préhistorique. De ce côté, on peut inventer des hypothèses ingénieuses (et on n'a pas manqué de le faire), mais on ne saurait rien affirmer, vus les changements et les altérations incessantes que subissent les catégories entre deux états de langue successifs. Mainte ressemblance, qui est même parfois frappante, entre les catégories grammaticales de deux langues, ressort manifestement d'un développement parallèle. L'article défini et indéfini est un exemple où l'on peut saisir le phénomène sur le fait. DELBRÜCK nous semble prendre une attitude beaucoup trop positive à l'égard de ce problème général quand il prétend maintenir que la reconstruction d'un optatif indo-européen, établie surtout sur les concordances du grec et du sanskrit, aurait une évidence indiscutable¹. L'identité matérielle des phonèmes servant à exprimer la catégorie en question ne prouve rien. Il y a identité aussi entre le *ō* du grec et le *sa* du gotique, et de même entre les articles de presque toutes les langues romanes.

Le domaine des pronoms indo-européens fournit des exemples très instructifs pour mettre en évidence les difficultés que comporte la méthode reconstructive.

La grammaire comparée enseigne l'existence d'un pronom relatif **yo-* en indo-européen. Au point de vue sémantique aussi bien qu'au point de vue phonétique, cette reconstruction est généralement adoptée de nos

¹ Vgl. *Syntax*, vol. I, p. 85—86.

jours¹. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Au point de vue sémantique, la reconstruction a été contestée à plusieurs reprises. WINDISCH² et ED. HERMANN³ en arrivèrent autrefois à conclure que le sens primitif de *yo- n'était exclusivement qu'anaphorique, non relatif, conception qui a été acceptée en principe par BRUGMANN⁴, mais avec cette restriction que le sens relatif dérivé se serait déjà développé dans l'indo-européen commun. Le sens indo-européen serait donc à la fois anaphorique et relatif, mais le sens anaphorique serait plus ancien que le sens relatif⁵. Mais cette reconstruction est des moins sûres. Un développement parallèle pourrait facilement faire apparaître la signification relative d'un ancien pronom anaphorique. La transition de l'anaphorique au relatif n'a rien que de courant. Les données historiques sont peu décisives. La reconstruction de la signification relative repose sur la concordance du sanskrit *yah*, de l'avestique *yō*, et du grec *ὅς*. Les formes attestées pour les autres langues ne sont pas assez nettes pour admettre la reconstitution d'une signification relative ancienne. Il n'y a pas de trace du thème *yo- en latin, et en celtique son existence n'est qu'hypothétique. Dans les langues germaniques, on y rattache le gotique *jabai* 'si', qui n'apporte rien à la solution du problème. D'ailleurs, on constate en gotique un mot qui peut être dérivé de ce thème, à savoir *jains*, dont la signification est manifestement démonstrative. Le groupe baltoslave va

¹ Voir MEILLET, Introduction, p. 336; Ling. hist. et ling. gén., p. 161 sv.

² Untersuchungen über den Ursprung des Relativpronomen, surtout p. 328 et p. 390.

³ Gab es im indogermanischen nebensätze? p. 15 sv.

⁴ Voir encore Kurze vgl. Grammatik, 1922, p. 659.

⁵ Cf. ED. HERMANN, Griechische Forschungen, vol. I, p. 328 sv.

de pair avec le germanique. On y rencontre des dérivés plus ou moins douteux tels que lit. *jėi* 'si', v. sl. *jakŭ*, *jegda*, etc., formes qui ne sont pas plus utilisables que le gotique *jabai*. Le principal fait baltoslave qui nous concerne est que le vieux slave possède un pronom relatif *ji-že*; mais il est douteux que ce pronom ne continue pas plutôt l'ancien thème **i-*, représenté par le pronom démonstratif-anaphorique lit. *jis*, v. sl. *jego*. L'emploi de la particule *-že* dans le relatif pourrait porter à le supposer, bien que la forme *je* avec sens relatif est attestée en quelques cas exceptionnels. Une décision est impossible¹.

Même pour l'iranien et le grec, la primitivité du sens relatif n'est pas chose établie. Dans le domaine iranien, le thème ne se trouve qu'en avestique; en vieux perse, on ne constate que des conjonctions telles qu'on vient de les trouver en gotique et en baltoslave, p. ex. *yaθā*, *yadiy*, *yātā*, *yāvā*. C'est donc exclusivement à l'avestique qu'il faut recourir pour établir le sens primitif de ce pronom en iranien. Or, bien que le sens relatif soit incontestable par exemple dans *yavaŋ*, il importe d'observer que le thème **yo-* ne s'emploie pas, dans cette langue, exclusivement comme relatif. Il fait aussi fonction d'article. Cet emploi peut s'expliquer par une signification d'abord relative, en suivant la théorie de DELBRÜCK². Mais il peut aussi bien présupposer une signification primitive tout autre. Le sens d'article, dérivé d'un sens relatif, serait chose unique. A en juger par le développement qui a eu lieu ailleurs, p. ex. dans les langues germaniques, slaves, romanes, ou en grec, il serait plus naturel de supposer une ancienne signification démonstrative ou anaphorique.

¹ Cf. BRUGMANN, *Kurze vgl. Gr.*, 1922, p. 663.

² Vgl. *Syntax*, vol. III, p. 303 sv.

En ce qui concerne le grec, la situation est extrêmement complexe.

Sans parler du thème i.-e. **syo-*, on constate en grec une coïncidence totale des deux thèmes **yo-* (dit relatif) et **so-* (dit démonstratif). Dès lors, on est hors d'état de savoir en quelle mesure le *ŷ-* attesté remonte à un ancien thème relatif. C'est surtout DEECKE¹ qui a insisté sur ce fait que la coïncidence phonétique entraînerait une confusion inévitable des deux thèmes primitifs, confusion qui est en effet amplement attestée. *ŷς* n'est pas toujours un pronom relatif; on le voit dans *καὶ ŷς, ἧ δ'ŷς*, qu'on a prétendu, depuis OTTO², expliquer par le thème **so-*, non par **yo-*, parce qu'on a voulu réserver au thème **yo-* le sens exclusivement relatif. C'est là une pure construction. Dans Homère, l'emploi anaphorique de *ŷς* est fréquent, surtout en ce qui concerne le neutre *ŷ*. Et ce *ŷ* ne remonte pas nécessairement à un **so-d* primitif. On est donc réduit à établir la même hypothèse ici que pour l'avestique et supposer que le thème **yo-* a pris la signification secondaire d'anaphorique³. D'autre part, le prétendu »démonstratif« *ŷ ἧ τό* est attesté aussi comme relatif depuis Homère, dans nombre de dialectes et pendant toute la période du grec ancien. De plus, on rencontre dans Hérodote un pronom *ŷς* dont la signification est sûrement relative, mais qu'on a expliqué, pour des raisons spéciales, par **so-s* et non par **yo-s*⁴. En réalité, il y a confusion totale des deux thèmes depuis le début des temps historiques. Dans Homère, c'est chose vaine de vouloir distinguer

¹ Programm de Buchweiler, p. 29 sv.

² Beiträge zur Lehre vom Relativum bei Homer, vol. I, p. 2.

³ Ainsi DELBRÜCK, Vgl. Syntax, vol. III, p. 310—311.

⁴ Voir BRUGMANN, Griechische Grammatik, éd. par THUMB, p. 282.

une construction parataxique avec pronom anaphorique d'une expression relative.

Un cas tel que γ 197—198

ἔτείσατο πατρογονῆα
Ἀγίσθον δολόμητιν, ὃ οἱ πατέρα κλυτὸν ἔκτα

est ambigu au point de vue syntaxique. On peut traduire à son gré 'il tua' ou 'qui tua'. Et quiconque a lu quelques chants d'Homère sait combien sont multiples les exemples de ce genre.

Dès lors, pour trancher la question de savoir ce qui est secondaire et ce qui est primaire dans la signification du thème *δ-* et, par conséquent, du thème **yo-*, on est réduit à une pure hypothèse.

Il n'y a qu'un seul groupe de langues où la signification purement relative du thème **yo-* soit attestée à coup sûr. Ce sont les langues des Indes, où le relatif *yah > jo* s'est conservé jusqu'à ce jour. Pour les autres groupes de langues, on est en réalité hors d'état de tirer des conclusions sur l'état primitif. Un développement parallèle dans les divers groupes indo-européens, par lequel un pronom primitivement démonstratif ou anaphorique deviendrait relatif, n'est nullement moins vraisemblable que le développement inverse.

Ce qui rend la reconstruction encore plus malaisée, en l'espèce, c'est que nous n'avons pas une idée nette du principe suivi par l'indo-européen primitif dans l'union de plusieurs phrases. Ou, pour mieux dire, tout ce qu'on prétend savoir de ce principe tient uniquement à cette reconstruction d'un pronom relatif **yo-*. Abstraction faite de l'existence éventuelle de ce pronom relatif, on est porté à croire que, grâce à l'emploi étendu de formes nominales dans toutes les langues indo-européennes anciennement attestées,

la subordination syntaxique était tout au moins relativement rare en indo-européen¹. »Les relatives sont les seules subordonnées qu'on ait des raisons de fait de tenir pour indo-européennes«².

Il ne serait pas difficile d'ajouter d'autres exemples à celui qu'on vient d'analyser. La reconstruction du pronom démonstratif et du pronom interrogatif indo-européens est également mal assurée, puisque la signification historiquement attestée est, dans ces deux pronoms, en partie celle d'un relatif. Les reconstructions phonétiques ne laissent pas place au doute, mais les significations qu'on leur attribue sont des fantaisies. Un même groupe de sons peut changer de sens à l'infini, et, vue la possibilité d'un développement parallèle, on ne peut savoir quelle était sa signification au point de départ. M. MEILLET a montré un fait perse qui est très remarquable à cet égard: après la période du vieux perse, où le relatif *ya-* a été remplacé par un démonstratif, est venue la période pehlie, où ce démonstratif devenu relatif a été remplacé par l'ancien interrogatif³.

C'est le grand mérite de la méthode comparative d'avoir abouti à reconstruire des unités phoniques, c'est-à-dire à établir des formules faisant ressortir des correspondances fixes entre les phonèmes des diverses langues d'une même famille. On ne peut que nuire à la clarté et à la portée de cette conquête scientifique en introduisant des notions étrangères à la diachronie, et auxquelles sa méthode ne peut s'appliquer. Reconstruire des significations, et, à plus forte raison, reconstruire un système grammatical, sont choses impossibles. Les recherches entreprises par M. CUNY

¹ Voir surtout MEILLET, *Introd.*, p. 332 sv.

² MEILLET, *op. cit.*, p. 337.

³ M. S. L., XVIII, p. 242 sv.

ont fait voir précisément que ce qui est accessible par la voie de la reconstruction, ce n'est pas un système grammatical, mais tout simplement les traces de quelques éléments isolés¹.

Il y a un trait particulier qui rend une telle tentative encore plus vaine. C'est que nous nous trouvons dans l'impossibilité de faire des conclusions *ex silentio*. Nous n'avons jamais le droit de conclure de l'absence d'une catégorie dans les systèmes historiquement attestés à l'absence de cette même catégorie en indo-européen².

17. Toute linguistique diachronique ou reconstructive repose sur le postulat de primitivité. Il s'agit toujours d'avoir un état de langue antérieur à ceux qui fournissent les matériaux de comparaison, pour y pouvoir projeter les résultats de la reconstruction. Ce plan de projection varie suivant l'étendue du domaine considéré. Par exemple, on peut, dans la grammaire comparée des langues germaniques, prendre en considération respectivement l'état primitif des langues germaniques septentrionales, occidentales et orientales ou bien le germanique primitif en général comme plan de projection, et ce plan peut se déplacer dans deux sens différents: il peut se restreindre en se posant plus haut, si l'on considère par exemple les langues scandinaves orientales comme unité particulière, en reconstruisant un état primitif pour ces langues exclusivement; et, d'autre part, il peut s'élargir, quand on considère les langues germaniques en relation de parenté avec les autres langues indo-européennes, afin de reconstruire la langue préhistorique des Indo-européens. Pour chaque considération existe un état dit primitif, c'est-à-dire la primitivité est une

¹ Voir ses *Études prégrammaticales*.

² Voir surtout MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 163 et 174.

qualité relative, non pas une qualité absolue¹. Et même si l'on monte jusqu'à l'état le plus lointain, en considérant comme plan de projection comparative par exemple l'état préhistorique commun des langues sémitiques et indo-européennes, on ne peut jamais être sûr qu'on ait atteint l'état le plus lointain possible: au contraire, on espère toujours pouvoir parvenir plus loin.

Or, pour pouvoir établir un système de catégories primitives, il faudrait avoir avant tout la notion d'une primitivité absolue, un plan fixé sur lequel on pourrait projeter les catégories, qui selon leur nature comportent la notion de statique. Mais, un tel procédé étant impossible², il va de soi que les catégories grammaticales n'ont pas d'existence dans la perspective diachronique³.

Il semble donc impossible de réaliser une théorie supposant une connexion quelconque entre la notion d'évolution et la notion de catégorie. On ne peut point échapper à la conclusion tirée par F. de SAUSSURE⁴: »Dans la perspective diachronique on a affaire à des phénomènes qui n'ont aucun rapport avec les systèmes, bien qu'ils les conditionnent«.

Il est cependant douteux que la conséquence de cette considération soit nécessairement la suppression de toute notion de catégorie dans le système diachronique. Mais

¹ Cf. G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 141.

² »La reconstitution d'un idiome primitif est chimérique«. VENDRYES, *Le langage*, p. 6. Cf. aussi MAROUZEAU, *La linguistique*, p. 120.

³ »Aucun idiome, quel qu'il soit, ne donne ni de près ni de loin l'idée de ce qu'a pu être une langue »primitive«, et par suite, aucune donnée positive ne permet, non pas de résoudre, mais même d'aborder le problème de la première origine des formes grammaticales«. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 152. Cf. aussi WIWEL, *Synspunkter*, p. 11.

⁴ *Cours*, p. 122.

c'est là plutôt une pure question de procédé ou de terminologie. Pour ce qui est des études mêmes, la diachronie devrait, jusqu'à nouvel ordre, remettre la considération immédiate des catégories, jusqu'à ce que la synchronie soit à même de lui fournir des matériaux plus exactement disposés et plus rigoureusement contrôlés. Il reste vrai que l'idéal de la linguistique serait la collaboration de la diachronie et de la synchronie. Mais ces deux études peuvent se faire indépendamment l'une de l'autre, du moins dans une certaine mesure, et en se bornant à étudier les parties de la grammaire qui se prêtent le mieux aux procédés méthodiques propres à chacune des deux théories. Les deux théories devraient s'isoler l'une de l'autre afin de se rencontrer¹.

Or, on peut constater que la diachronie est déjà en train de s'affranchir et de s'écarter de la synchronie. Ce n'est que la terminologie qui reste.

La notion de catégorie a déjà été supprimée en réalité dans toute démonstration d'ordre diachronique, au point qu'elle n'y existe pas en tant que telle. Ce ne sont que les termes qui subsistent. Lorsqu'on appelle lit. *vĩlko* ablatif, v. fr. *que* accusatif et *cui* datif, gr. *χοή* et lit. *yrà* substantifs, ces expressions sont complètement vides de sens: elles ne se justifient ni pour l'époque historique, puisque leur signification attestée est toute différente², ni pour l'époque préhistorique, puisque toute reconstruction de la signification est impossible d'avance, et puisqu'une projection sur un plan fixé, représentant une primitivité absolue, est également exclue par principe. Mais il vaudrait peut-être mieux éviter les termes mêmes.

¹ Cf. SCHUCHARDT, *Baskische Studien*, I. 1893. Brevier, p. 264.

² Les »accusatifs« et »datifs« du vieux français se justifient, il est vrai, pour l'époque historique, mais nullement pour l'époque du vieux français.

Ce qui importe avant tout, c'est de pousser en avant les études synchroniques, pour examiner à fond la nature des catégories. Il y aura lieu ensuite de dégager les rapports qui se laissent établir entre la notion de catégorie, ainsi étudiée, et le point de vue diachronique. La condition indispensable de ces entreprises sera une distinction rigoureuse des deux points de vue fondamentaux. La nécessité s'impose d'organiser les études du langage exactement de ces points de vue différents, en distinguant, d'une part, la science des successivités linguistiques, et, d'autre part, la science des systèmes linguistiques, ou, plus particulièrement, la science des catégories linguistiques.

18. La science des catégories linguistiques repose par nécessité sur un seul axiome, que nous établissons tout d'abord: Les catégories sont, en tant que telles, une qualité fixe du langage. Le principe de classification est inhérent à tout idiome, en tout temps et en tout lieu.

Cet axiome est aussi évident qu'il est impossible d'en administrer la preuve inductive. Il a été énoncé par plusieurs auteurs et de côtés différents¹.

Il a cependant été dénié tacitement par une grande partie des linguistes de l'époque moderne. Dans la diachronie, bien qu'on ait gardé les termes traditionnels, on a évité ouvertement les catégories, ce qui est peut-être, dans une certaine mesure, la conséquence inévitable des méthodes adoptées. Et dans les études synchroniques, influencées fatalement par la diachronie, la portée accordée

¹ RAOUL de LA GRASSERIE, La catégorie psychologique de la classification. DURKHEIM, Sociologie religieuse, p. 742—753. K. GÖBEL, Die grammatischen Kategorien. PLANERT, Die grammatischen Kategorien.

aux catégories va toujours diminuant. On tend de plus en plus à laisser ce principe à la logique et à la psychologie et à l'écartier de la linguistique proprement dite.

Certes, ARISTOTE était le premier auteur de ce principe des catégories. Il importe cependant de ne pas perdre de vue que les notions fondamentales établies par lui remontent à une époque où l'on ne distinguait pas très clairement la logique et la linguistique. Il est hors de doute que son point de vue fondamental est celui d'un logicien, mais il a fourni, toutefois, les notions qui sont devenues les bases du développement de la grammaire depuis l'antiquité. On peut dire avec le regretté VILHELM THOMSEN¹ qu'Aristote n'était point grammairien, mais il ne faut pas oublier en même temps, que, au temps d'Aristote, la grammaire proprement dite n'existait pas encore; les problèmes linguistiques étaient pour lui plutôt incorporés dans ceux de la logique. La proposition logique n'était pas pour lui essentiellement différente de la phrase linguistique². Le *lóγος* des Grecs anciens était à la fois la *ratiō* et l'*oratiō*³. Mais ce qui est sûr, c'est que la logique est le domaine où les catégories d'Aristote ont subsisté. Leur rôle linguistique a diminué de plus en plus pendant le développement de la linguistique moderne⁴.

Il est extrêmement probable que le système de catégories établi par Aristote n'a une valeur absolue et directe que dans le domaine de la logique formelle. Ce système a

¹ Sprogvidenskabens historie, p. 14.

² Cf. WIWEL, Synspunkter, p. 36. BECKER avait exprimé autrefois le même avis à l'égard de la théorie d'Aristote (*Organism*, p. xix). STEINTHAL s'y est opposé avec force (*Gesch. d. Sprachwiss.*, p. 187). Ses résultats à cet égard sont cependant loin d'être sûrs.

³ ŞAINÉNU, p. 59, cf. p. 7 sv. LEFÈVRE, p. 2.

⁴ Cf. SECHEHAYE, Programme et méthodes, p. 11.

donc, au cours du développement ultérieur, trouvé la place exacte qui lui est propre. Nous sommes aujourd'hui à même de faire des distinctions entre la logique et la linguistique, distinctions inconnues au temps d'Aristote. Mais il ne conviendrait pas pour cela d'abandonner tout principe de catégories et de classification dans le domaine propre à la linguistique. Il conviendrait, par contre, de reconquérir le principe des catégories pour la linguistique, en essayant de relever les catégories particulières qui lui sont propres. Les catégories linguistiques ne peuvent pas être des calques pures et simples des catégories logiques. Il s'agirait donc, tout en se tenant strictement sur le terrain propre à la linguistique, de dégager les catégories, qui sont, d'après notre axiome, inhérentes au langage.

La science des catégories linguistiques doit se mettre sur le terrain même du langage et rechercher, sans égard aux catégories établies par la logique et par la psychologie, les catégories qui sont caractéristiques au langage, qui lui sont propres, et qui ne se retrouvent nulle part en dehors de son domaine.

On n'exagère pas en disant que la science des catégories linguistiques, ainsi entendue, est une science qui n'existe pas encore. En ces derniers temps, les études synchroniques et grammaticales ont eu un regain d'actualité. Plusieurs linguistes, et non des premiers venus, se sont attachés à des études de cet ordre. Mais il nous semble que ceux qui se sont intéressés ainsi à la synchronie, n'ont pas conservé en même temps le point de vue strictement linguistique. A l'heure actuelle, on s'occupe beaucoup, du côté de la linguistique, des sciences voisines, et notamment, dans l'ordre d'idées qui nous intéresse ici, de la psychologie et de la logique. On en est ainsi venu à poser une série de pro-

blèmes dont nous ne voulons point contester l'intérêt, mais qui ont, selon nous, le caractère précis de confiner à la linguistique sans atteindre son centre. Nous pensons spécialement aux travaux de M. JESPERSEN et à un dernier ouvrage de M. SECHEHAYE. Il convient cependant d'insister sur la nécessité d'aborder l'examen des catégories propres au langage, sans points de départ ni de repère dans une quelconque science étrangère.

Si l'on peut aboutir à une notion de catégorie en se plaçant uniquement sur le terrain du langage, nous ne voyons pas la nécessité de chercher une notion pareille ailleurs. Sans contester l'importance qu'il y a à étudier les points de contact qui se laissent établir éventuellement entre deux ou plusieurs sciences voisines, les études proprement linguistiques nous semblent beaucoup plus urgentes, d'autant plus qu'elles sont du ressort immédiat du linguiste. Si l'on est d'avis qu'il faut nécessairement diriger son attention sur une autre discipline pour établir un système de catégories, on a admis en même temps que les catégories en tant que telles ne sont pas une qualité fixe du langage. Toute science des catégories linguistiques doit nécessairement rester tout entière sur le terrain même du langage.

La thèse suivant laquelle les catégories sont une qualité fixe du langage vient d'être posée à titre d'axiome, toute démonstration complète de sa réalité étant par définition impossible. D'autre part, cet axiome s'impose avec une telle évidence qu'on ne saurait guère l'abandonner sans tâcher d'en faire la justification. Il ne semble pas y avoir un seul état de langue connu qui échappe au principe de classification. La négation du principe énoncé dans notre axiome nécessiterait donc un essai pour prouver son in-

correction ou du moins son insuffisance. Or, bien qu'on ait abandonné les catégories en pratique et souvent aussi en théorie, on n'a jamais démontré ni tâché de démontrer l'insuffisance de notre principe. Toute linguistique qui écarte en principe les catégories de son domaine, prend son point de départ dans une théorie qui s'oppose à notre axiome. Mais cette théorie reste à prouver. Avertissement inquiétant pour la valeur de la théorie elle-même, mais, d'autre part — il faut bien l'avouer — fait des moins essentiels: il serait peut-être impossible de la prouver; si l'on voulait l'essayer, il n'y avait en pratique qu'à la maintenir à titre d'hypothèse.

Mais il y a d'autres symptômes qui ne sont pas plus favorables. La conséquence de la théorie était la méthode dont nous venons de constater l'inexactitude, c'est-à-dire la conservation en terminologie et en pratique de tout le système traditionnel des catégories, en même temps qu'on l'a condamné en théorie comme insuffisant et même incorrect. Cette méthode inconséquente et arbitraire ne fait pas supposer des bases solides.

Ce procédé est d'autant plus étonnant que la notion de catégories remonte dans son origine à une époque où le point de vue diachronique était encore entièrement inconnu. On a donc, d'une manière arbitraire, combiné cette notion ancienne avec un point de vue essentiellement différent, sans se prémunir contre les erreurs fondamentales qui en pourraient résulter.

Si l'on veut remédier aux défauts de cette méthode, il importe avant tout d'étudier la possibilité d'introduire la notion de catégories dans le domaine purement linguistique. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que le système de l'antiquité est insuffisant, dès qu'il s'agit d'établir

des notions purement linguistiques. Il faut donc tâcher de lui substituer un autre.

19. On peut se demander comment il est possible que la méthode indiquée a pu subsister si longtemps. Pourquoi les catégories traditionnelles ont-elles subsisté toujours, en même temps qu'on les a abandonnées ouvertement en théorie? La seule explication probable est que, bien qu'on eût condamné les catégories en principe, il était impossible d'en tirer les conséquences pratiques. On ne peut pas repousser ou abolir la notion des catégories, précisément parce qu'elles sont une qualité fixe et essentielle de l'objet avec lequel on travaille. On n'a pas pu échapper au principe de classification, parce que ce principe est une nécessité linguistique.

Au surplus, il y a certains faits qui indiquent a priori qu'on ne peut se passer de la notion de catégories en matière linguistique. Il est établi que la catégorie a une existence indépendante de l'aspect matériel de la langue. Elle est un fait à part qui ne se confond pas avec le matériel phonique qui l'exprime. Les catégories ont leur propre histoire et leur propre développement indépendant des mots. Ce n'est pas dire qu'il n'y ait pas d'influence de l'aspect matériel de la langue sur le développement des catégories et inversement. Mais la catégorie en tant que telle conditionne éminemment les faits de la diachronie. Il y a un certain type d'emprunt dans lequel c'est la catégorie qui est empruntée indépendamment du phonème ou du mot qui l'exprime. Il arrive assez souvent qu'une langue vient à imiter la manière de dire d'une autre langue, sans qu'il y ait transmission de matière phonique. Ainsi, les langues germaniques ont imité un type du perfectum qui était devenu courant en latin vulgaire: *habeō dictum*

‘j’ai dit’¹. De même, le finnois a développé le parfait périphrastique *minä olen tullut* ‘je suis venu’ calqué sur le suédois *jag är kommit*. L’estonien a même créé un futur *ta’sa’b tulema* ‘il va venir’ et un passif *se’sa’b tehtud* ‘ceci est fait’, formés au moyen du verbe *sa’ma* ‘devenir’, sous l’influence de l’allemand *er wird kommen / es wird getan*². Le hongrois a imité l’article allemand en le rendant par un élément d’origine indigène *a (z)*³. Il en est de même du slovène et du sorbe⁴. L’accusatif avec infinitif et la construction dite absolue se sont répandus, sous l’influence du latin, dans toutes les langues germaniques de nos jours⁵. M. BOAS a signalé l’extension d’un impératif périphrastique dans un grand nombre de langues non apparentées et très différentes entre elles, mais qui forment une continuité géographique sur la côte du Pacifique⁶. M. MEILLET a imputé, dans une conférence de 1902⁷, le développement de l’emploi de l’instrumental dans le prédicat, qui caractérise les langues slaves et baltiques, à une influence des langues du groupe finnois. C’est dire qu’une partie des langues indo-européennes en sont venues à établir le prédicat comme une catégorie grammaticale à part. Mais elles expriment cette catégorie nouvelle par des moyens qui existaient déjà dans ces langues. Ajoutons, pour finir, les ressemblances très remarquables entre les systèmes grammaticaux de plusieurs langues balcaniques, surtout le roumain,

¹ Voir MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 142.

² D’après A. SAUVAGEOT dans *Les langues du monde*, p. 180 sv.

³ G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 273.

⁴ MIKLOSICH, *Vgl. Gr.*, vol. IV, p. 126.

⁵ Voir JESPERSEN, *Language*, p. 215, et, sur la construction absolue en anglais, *Growth and Structure*, p. 124.

⁶ *Handbook*, vol. I, p. 48.

⁷ B. S. L., vol. XII, p. lxxvj.

l'albanais et le bulgare, et qui portent surtout sur le remplacement de la catégorie de l'infinitif par certains autres procédés grammaticaux et sur le développement parallèle d'un article suffixé, ressemblances qui ont été mises en lumière, avant tout, par les travaux extrêmement nourris et instructifs de M. KR. SANDFELD¹. On peut appeler aussi l'attention sur un nombre de faits intéressants de cet ordre signalés par SCHUCHARDT².

Qu'il s'agisse ici d'«emprunts» ou d'une «diffusion», le fait reste le même: une catégorie grammaticale a été transportée d'une langue à l'autre sans que la technique l'ait suivie dans la transposition. Les catégories savent se frayer leur voie seules, en utilisant, au fur à mesure qu'elles s'imposent à la «masse parlante», les moyens extérieurs plus ou moins contingents qui s'offrent à l'expression.

M. SAPIR, qui est assez sceptique en face de ces théories d'emprunt ou de diffusion³, a lui-même appelé l'attention sur un fait fort intéressant, et appartenant au même ordre

¹ Voir ses *Rumænske studier*, et maintenant *Balkanfilologien*.

² A consulter surtout *Slavo-Deutsches und Slavo-Italienisches*. — »Es ist denkbar, dass von denjenigen Romanen welche *ille* schon als Artikel besaßen, das Bedürfnis nach einem solchen auf andere überging, die aber dann *ipse* dazu verwendeten«. *Brevier*, p. 196 (1912).

³ *Language*, p. 217 sv. M. Sapir ne semble avoir envisagé que certaines concordances dans la technique des langues: les ressemblances dans la «structure» (extérieure) du sémitique, du chamitique et des langues du Soudan, les ressemblances analogues des langues malayo-polynésiennes avec le mon-khmer et le *muṅḍā*, les ressemblances entre l'athapasque, le tlingit et le haïda, aussi p. ex. l'existence de postpositions à la fois en chinook supérieur et en sahaptin, ou bien l'existence de préfixes instrumentaux à la fois en takelma et en hokan. Pour la plupart de ces cas, la théorie d'emprunt ou de diffusion peut bien être douteuse. Seulement il s'agit ici plutôt du matériel phonique et non pas des catégories en tant que telles. Les cas où les catégories ont été transposées elles-mêmes et sans leur appui sonore, sont beaucoup plus impressionnants et sont incontestablement de nature à faire réfléchir.

d'idées: si les emprunts ou les diffusions restent contestables ou douteuses, dans une certaine mesure, il reste vrai que, là où les catégories surgissent spontanément, sans une influence possible de dehors, elles suivent exactement le même procédé que nous venons d'indiquer: non seulement elles s'emparent de la technique matérielle qui se prêterait à leur expression, mais il y a même des cas où il semble certain qu'elles forgent la technique même, en provoquant des altérations phoniques en vue de créer des alternations utilisables. M. Sapir¹ pose avec sagacité le problème de savoir si l'umlaut de l'anglais *fot: föti* repose réellement sur un changement purement mécanique, s'il n'avait pas été provoqué par une nécessité d'ordre morphologique. Il est vrai que le processus a atteint tout le domaine de la langue. Mais il ne faut pas perdre de vue que la chute des voyelles finales, conséquence, de son côté, de l'intensité initiale généralisée depuis le germanique commun, aurait amené un inconvénient grammatical, à savoir l'identité totale du pluriel avec le singulier:

$$*foti > *fot = fot.$$

Il semble donc vraisemblable que le besoin même d'exprimer la catégorie du pluriel séparément de celle du singulier ait provoqué ou tout au moins encouragé une évolution phonétique qui assurerait le système morphologique, au moment où il était menacé par une évolution différente rendue nécessaire par des causes différentes. M. Sapir fait valoir le fait significatif que, en allemand, où la destruction de la fin de mot ne se réalisait pas avec la même rapidité, l'umlaut *uo > üe* tardait également à se réaliser et ne peut être constaté que 300 ans plus tard. La con-

¹ *Language*, p. 197 sv.

clusion semble évidente: »The general drift seizes upon those individual sound variations that help to preserve the morphological balance or to lead to the new balance that the language is striving for«¹.

M. BAUDOUIN de COURTENAY a sans doute raison de constater que les différences morphologiques dépendent souvent des évolutions phonétiques et sémantiques, et de voir dans la »morphologisation« des évolutions mécaniques une tendance à rendre plus facile au sujet parlant l'orientation parmi les moyens linguistiques qui sont à sa disposition². Mais il est intéressant d'envisager la possibilité inverse: il est possible que les évolutions phonétiques (et sémantiques) puissent être dépendantes des tendances morphologiques³. Ce fait une fois constaté, il serait pour les principes de la grammaire d'une importance particulière. Il serait une confirmation de plus de cette thèse de W. von HUMBOLDT qui reste une vérité incontestable: »Les notions grammaticales résident bien plutôt dans l'esprit de celui qui parle, que dans ce qu'on peut appeler le matériel du langage«⁴.

La forme d'une langue est indépendante en principe de la technique de la langue. Si, dans les cas concrets, il y a interdépendance, la forme sait diriger la technique bien plutôt que la technique peut détruire la forme⁵.

¹ op. cit., p. 199.

² O związku wyobrażeń, etc. 1908.

³ Voir BRÉAL, *Forme et fonction*, p. 251.

⁴ 1826. Cité par TROMBETTI, *Elementi*, vol. I, p. 223.

⁵ M. PEŠKOVSKIY a dit: »Les formes des mots changent d'après les changements des sons, des significations, du vocabulaire. Mais il y a aussi des changements dans le domaine de la forme, qui ne dépendent ni de l'un ni de l'autre de ces changements, mais qui se produisent par eux-mêmes; et se sont là les changements les plus importants«. *Синтаксис*, p. 31.

IV. Division de la grammaire.

20. La place de la grammaire par rapport à la première subdivision de la linguistique vient d'être fixée: la grammaire est une discipline d'ordre synchronique.

Cherchons ensuite à fixer sa place par rapport à la deuxième subdivision également. On a vu qu'il y a une certaine interdépendance entre les deux subdivisions, et il est donc naturel de prendre conscience ici de la deuxième subdivision aussi bien que de la première, et de mener la recherche jusqu'au bout.

Il semble impossible de prendre une décision à l'égard de ce problème sans poser d'abord deux principes fondamentaux qui, selon nous, doivent diriger toute recherche dans le domaine de la grammaire scientifique.

Les deux principes fondamentaux de la science grammaticale seront les suivants:

1°. Il ne faut pas séparer l'expression et la signification;

2°. Il ne faut pas prendre son point de départ dans la signification pour chercher ensuite l'expression qui lui correspond.

On peut en outre prendre son point de départ dans la signification, en suivant deux méthodes différentes:

1°. En suivant une méthode linguistique, c'est-à-dire en ne reconnaissant que les catégories de significations qui se manifestent dans l'expression. Sous cette condition, la grammaire qui partirait de la signification serait en réalité superflue, puisqu'elle n'aboutirait à dégager que les mêmes catégories qui se trouveraient par le procédé inverse, en partant de l'expression pour chercher la signification. Au surplus, elle ne serait pas la grammaire naturelle, puisque les

seules données de la linguistique sont celles de l'expression, non celles de la signification.

2°. En suivant une méthode psychologique, c'est-à-dire en reconnaissant des catégories de significations qui ne se manifestent pas dans l'expression. Dans la mesure où une telle méthode serait adoptée, la grammaire s'éloignerait du domaine propre de la linguistique.

Dès lors, quelle que soit la méthode adoptée, une grammaire qui prend son point de départ dans la signification, sera, selon nous, toujours inadmissible.

Le deuxième des principes établis est d'ailleurs une conséquence du premier. On ne peut pas partir de la signification sans séparer d'avance la signification de l'expression. Si on ne les sépare pas, mais qu'on les considère, avec F. de SAUSSURE, comme une seule entité, à savoir le signe linguistique, dont les deux faces, le signifiant et le signifié, sont inséparables¹, le seul procédé possible sera celui qui consiste à partir de l'expression pour chercher la signification. Car l'expression seule nous fournit le critérium pour savoir si une idée est un signifié ou non.

Selon nous, il n'y a donc qu'un seul procédé grammatical possible: rechercher le rapport entre l'expression et la signification, en partant de l'expression pour chercher la signification. Voilà le but unique de la grammaire scientifique.

Cette disposition de la grammaire nous semble indispensable. Mais elle est loin d'être généralement adoptée.

Dans tout exposé grammatical, on fait d'habitude une distinction rigoureuse entre ce qui est expression et ce qui est signification, ou, comme on dit souvent, entre ce qui est »forme« et ce qui est »fonction«. Cette méthode a été

¹ de SAUSSURE, Cours, p. 97 sv., et surtout p. 144.

réclamée autrefois avec force par LANGE dans un article qui a exercé une influence capitale sur le développement de la science grammaticale¹. Dans ce développement, il y a surtout trois tendances différentes qui se sont manifestées, représentées par MIKLOSICH, par M. RIES et par SWEET respectivement. Nous ne ferons pas ici l'historique de ce développement. Constatons simplement que, malgré les différences de ces trois tendances, elles ont ceci de commun qu'elles séparent en principe l'expression et la signification.

MIKLOSICH, dont l'influence se fait sentir dans un nombre considérable de travaux ultérieurs, distinguait, comme on sait, la morphologie, qui traiterait des »formes«, et la syntaxe, qui traiterait des significations². M. RIES s'oppose avec force à cette manière de voir, seulement il veut, tout en gardant la distinction principale entre la théorie des mots et la théorie de la combinaison des mots, lui également traiter d'abord de la »forme« sans considérer la signification et ensuite seulement de la signification des »formes« constatées³. HENRY SWEET, qui a été suivi plus tard par M. A. NOREEN⁴, distingue, comme on sait, d'une manière analogue ce qu'il appelle »accidence« et ce qu'il appelle »syntax«⁵. Le système très connu de G. v. d. GABELENTZ

¹ LANGE, Ueber Ziel und Methode der syntaktischen Forschung.

² MIKLOSICH, Vergleichende Grammatik, vol. IV, p. 1.

³ Was ist Syntax? p. 84 et p. 142 sv. Les mêmes inconvénients se trouvent dans le système de FORTUNATOV, qui est à la base des travaux des grammairiens russes modernes. Une distinction analogue entre »forme« et »fonction« est faite par E. P. MORRIS, On principles and methods, p. 27 et 197, cf. p. 204 sv.

⁴ Vårt språk, vol. V, p. 10, p. 5; vol. I, p. 50 sv.

⁵ Voir sa définition très significative de ces deux parties fondamentales, A New English Grammar, vol. I, p. 204.

distingue également un système dit »analytique« et un autre dit »synthétique«¹.

Il semble être communément admis comme principe qu'il convient de séparer, en matière grammaticale, la considération de la »forme« et celle de la signification, et d'ajouter, à la partie linguistique de la grammaire, où l'on prend le point de départ dans l'expression pour chercher la signification, une autre partie, — qui est souvent devenue la partie principale, — où l'on prend la route inverse².

La route naturelle de la grammaire sera toujours celle qui consiste à partir de l'expression pour en chercher la signification. La route opposée, qu'on peut appeler, avec M. BALLY, la »méthode d'identification«, ne pourra contenir que des redites³.

Non seulement la »méthode d'identification« ne nous semble pas nécessaire. Elle nous semble superflue, et même dangereuse pour la clarté scientifique. Dans le cas exceptionnel où l'on aurait besoin de partir du sens pour en

¹ *Chinesische Grammatik*. Voir aussi *Die Sprachwissenschaft*, p. 88—104. On retrouve le système de v. d. Gabelentz sous une forme peu différente chez M. O. JESPERSEN; voir dernièrement *Philosophy of Grammar*, p. 33, 39—40, 44; *A Modern English Grammar*, vol. II, p. 1. Il a été suivi de très près par M. WESTERN, *Norsk riksmålsgrammatikk*, p. 3.

² A consulter, outre les ouvrages cités: CH. BALLY, *Stylistique et linguistique générale*; *Traité de stylistique française*, vol. I, 2^{me} partie; *La pensée et la langue*. DELACROIX, *Le langage*, p. 122 sv. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 261. BRUGMANN, *Verschiedenheiten der Satzgestaltung*.

³ M. BALLY a bien entendu raison en ceci qu'il ne faut pas »parler de temps, de modes, de pronoms, etc., sans y voir autre chose que des formes à prendre telles quelles«, et qu'il ne faut jamais »décrire un fait de grammaire sans essayer de dire quelle forme de pensée peut s'y couler« (*La pensée et la langue*, p. 137). Nous avons dit, nous-même, qu'il ne faut jamais séparer la »forme« de la signification. Mais partir de la »forme« en vue de chercher la signification n'est point les séparer.

examiner l'expression linguistique, un tel procédé doit avoir toujours le caractère exact d'une »identification«, dans ce sens qu'un exposé de cet ordre ne doit rien contenir qui ne se trouverait également par le procédé inverse. Sous cette condition, nous avons cependant droit de dire qu'un tel procédé sera toujours exceptionnel; car il ne donnera rien de nouveau. Il peut être utile pour des buts d'exposé, mais jamais pour des buts de recherches. C'est dire qu'il peut être utilisé dans les manuels, mais non dans les travaux scientifiques. Si l'on fait des découvertes scientifiques dans le système »synthétique«, »syntaxique«, »logique«, »sémologique«, — le nom n'a pas d'importance —, on peut être sûr que l'exposé donné dans la partie »analytique«, »morphologique«, »formelle«, n'a pas épuisé les faits. Si l'on aboutit à des résultats dans la partie qui prend le point de départ dans la signification, c'est que la disposition de la grammaire est mal faite. Car tous les résultats d'ordre linguistique doivent pouvoir être trouvés dans la partie linguistique de la grammaire.

Nous ne voulons pas dissimuler l'avantage qu'il peut y avoir à faire quelquefois des répétitions des faits contenus dans la morphologie, par la méthode dite d'identification¹. Cela est même nécessaire si l'on cherche à donner une description d'ensemble du mécanisme total d'un état de langue. Tout n'est pas fait par la description des diverses parties détachées de la machine. Il faut ensuite mettre les parties en rapport l'une avec l'autre et voir le fonctionnement de leur totalité. Cela est nécessaire non seulement pour l'apprentissage pratique, pour pouvoir employer la machine, mais aussi pour la compréhension scientifique.

¹ Cf. les remarques de M. A. MEILLET, B. S. L., XX, p. 133 sv., et XXVII, p. 103.

Mais dans les deux cas, le fonctionnement de l'ensemble d'un état de langue, le mécanisme total d'un système grammatical, ne peut se comprendre que par un exercice pratique. Pour donner une idée complète de ce qu'est un système grammatical donné, il ne suffit pas d'en décrire les parties successives dans un exposé tel que nos grammaires; il faut y ajouter un apprentissage pratique, qui ne peut jamais faire partie d'une discipline théorique, bien qu'elle soit indispensable au savant.

21. Une fois fixé le procédé nécessaire et naturel en matière grammaticale, il nous aidera à décider la question de savoir si la grammaire doit être subdivisée ou non.

La grammaire doit toujours suivre la méthode qui consiste à partir des expressions en vue de chercher les significations. Ce résultat semble rendre toute division superflue. Mais, d'autre part, il ne contribue pas nécessairement à contester la division habituelle en morphologie et syntaxe. Seulement, cette dernière division ne doit naturellement pas être comprise de façon qu'elle recouvre la première division: nous ne pouvons reconnaître le sens qu'on donne habituellement aux termes de morphologie et de syntaxe, et selon lequel la morphologie serait seule la science des »formes« et la syntaxe la science des significations. Nous pourrions plutôt voir l'importance et l'utilité de maintenir la division en morphologie et en syntaxe en suivant le système de M. RIES et de FORTUNATOV, en comprenant par morphologie la science du mot et par syntaxe la science des combinaisons de mots¹. Cela dépend toutefois de la définition que l'on donnera du mot. Il semble d'avance que la définition du mot est chose arbi-

¹ Cf. РЕШКОВСКИЙ, Шк. и научн. грамм., p. 17. PETERSON, Очерк, p. 22—28.

traire, qui n'a rien affaire avec les réalités, et s'il en est ainsi, il va de soi que la division faite par M. RIES ne devra pas être maintenue dans un exposé qui ne prend son point de départ que dans les réalités linguistiques mêmes¹.

Etant donné que, en réalité, tout fait syntaxique est morphologique en ce sens qu'il concerne uniquement la forme grammaticale, et étant donné également que tout fait morphologique peut être considéré comme syntaxique puisqu'il repose toujours sur une connexion syntagmatique entre les éléments grammaticaux en question², nous sommes persuadé que la division possible de la grammaire en morphologie et syntaxe est dénuée de toute importance du point de vue pratique³.

La grammaire est, en effet, une discipline une, la théorie de la forme tout court⁴. Elle est entièrement différente de la théorie des sons. C'est cette division seule qui importe, et nullement cette autre entre morphologie et syntaxe.

Cette division principale entre grammaire et phonologie est identique à celle proposée, dès 1906, par M. ALBERT DAUZAT. En y donnant notre pleine adhésion, nous pouvons citer ces phrases de M. Dauzat: »Tout langage suppose deux facteurs essentiels . . . le son et l'idée. D'où la division de la linguistique en deux branches: la phonétique ou l'étude des sons, et la sémantique ou l'étude des idées dans leurs

¹ Cf. KARL BRUGMANN, *Kurze vergl. Gramm.*, p. vij, note. Pour les rapports de la grammaire à l'unité mot d'après notre système, voir plus loin, p. 99 sv.

² Voir de SAUSSURE, *Cours*, p. 176 sv. Voilà pourquoi M. MARTY a voulu comprendre par syntaxe toute théorie traitant des »combinaisons des signes«. *Ursprung*, p. 107. *Untersuchungen*, p. 532 sv.

³ Cf. de SAUSSURE, *Cours*, p. 186. D'une manière générale et pratiquement, nous pouvons donc dire avec M. DELACROIX qu'»il n'y a pas à faire de différence entre la morphologie et la syntaxe«. *Le langage*, p. 201.

⁴ Cf. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 127 (1917).

rapports avec les sons — l'étude des idées, indépendamment de toute manifestation phonique, relevant exclusivement de la psychologie¹. Dans un ouvrage un peu plus récent, M. Dauzat a répété cette division, en définissant la phonétique comme la science des phénomènes physiologiques du langage². M. Dauzat divise ensuite sa »sémantique« en trois parties: morphologie, lexicologie, syntaxe³. Cette dernière division nous semble peu importante, et peut-être même impossible. Mais la première division de M. Dauzat coïncide avec la nôtre.

Par ailleurs, M. Dauzat n'est pas le premier qui ait établi un tel système. D'autres encore ont, avant lui, divisé la théorie synchronique en une partie phonologique et une autre partie »sémantique«, et même sans opérer, dans cette dernière partie, une distinction ultérieure en morphologie et syntaxe. Ainsi HEERDEGEN distingue-t-il la phonologie et la syntaxe, en comprenant sous ce dernier terme l'ensemble de la morphologie de la grammaire traditionnelle aussi bien que les faits proprement syntaxiques⁴. Quelques années après le travail de Heerdegen, M. BEHAGHEL a exposé les bases théoriques d'un système tout pareil⁵: il distingue d'une part la phonologie (Lautlehre), de l'autre la »sémantique« (Bedeutungslehre). La »sémantique« comprend selon lui quatre parties différentes: 1° la sémasiologie ordinaire, la science des significations des mots (ou des sémantèmes), 2° la synonymie, 3° une partie de la science de la formation des mots, — ces trois disciplines

¹ Essai de méthodologie linguistique, p. 19.

² La vie du langage, p. 13.

³ Essai de méthodologie linguistique, p. 24.

⁴ Untersuchungen zur lateinischen Semasiologie.

⁵ Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 1887, no. 5, col. 201 sv.

ayant ceci de commun qu'elles ne considèrent pas la combinaison des mots; enfin 4^o la syntaxe. M. Behaghel ajoute: »Auch die Flexionslehre ist Syntax; nicht ein Teil der Syntax, sondern ein Kompendium der Syntax; wenn gesagt wird, dass in einer Sprache der Dativ auf *-e* ausgehe, so heisst das nichts anderes als: bei den Verben *geben, schenken* etc. stehen gewisse auf *-e* ausgehende Wortformen«. M. JOHN RIES a contesté l'emploi que fait M. Behaghel du terme »syntaxe«¹; mais peu importe: ce qui est intéressant, c'est que M. Behaghel rompt avec la division traditionnelle de morphologie et de syntaxe et ne veut pas reconnaître une morphologie qui ne traiterait que des »formes« sans égard à leur signification. Nous croyons, en effet, que ce système de M. Behaghel concorde parfaitement avec les réalités linguistiques. Un système qui considère à la fois l'expression et la signification est aussi le seul qui puisse être réalisé avec conséquence; car, comme M. RIES l'a dit expressément lui-même, une séparation totale et réelle entre la science des significations des flexions d'une part et la science des formes des flexions d'autre part est chose impossible. On ne peut faire de la morphologie sans parler déjà de datif, imparfait, etc., c'est-à-dire sans introduire au préalable des notions d'ordre sémantique².

Récemment, M. Behaghel a donné un important échantillon pratique de son système dans sa grande syntaxe de la langue allemande³.

L'idée de traiter ensemble les expressions et les significations a en outre été réalisée, dans une certaine mesure, dans les exposés modernes de la linguistique indo-euro-

¹ Was ist Syntax? p. 160.

² op. cit., p. 88.

³ Deutsche Syntax.

péenne. M. MEILLET a été le premier, dans son Introduction, à réaliser la fusion des deux théories. Dans cet ouvrage, il n'est resté de l'ancienne syntaxe qu'un petit chapitre sur »la phrase«¹, tout le reste faisant, avec la théorie des expressions, un ensemble que l'on peut appeler, à son gré, morphologie ou syntaxe: c'est ce que nous voulons appeler la théorie de la forme. La même chose a été faite également dans la deuxième édition du Grundriss de BRUGMANN. Mais son système est plutôt une sorte de compromis: il distingue la théorie des flexions, qui traite surtout de la »forme extérieure«, et la syntaxe, qui traite surtout de la »fonction dans la phrase«. La théorie de »l'emploi des formes« (Gebrauch der Wortformen) fait partie de la théorie des flexions, mais la »forme« et la »fonction« sont souvent traitées séparément, l'une dans la morphologie, l'autre dans la syntaxe, bien qu'on s'efforce de caser une partie de la syntaxe dans la morphologie². Brugmann a été suivi par un nombre d'autres linguistes tels que THUMB³ et STAHL⁴. Il semble donc que M. LERCH a exagéré un peu en attaquant récemment la disposition habituelle de la grammaire⁵. Un changement est, en effet, en train de s'opérer, bien qu'on puisse imaginer un système où les idées de HEERDEGEN et de MM. BEHAGHEL et DAUZAT se réaliseraient avec plus de conséquence.

22. L'attitude négative que nous venons de prendre à l'égard d'une subdivision possible de la science gramma-

¹ Introd., p. 315—337.

² Voir, sur les principes, BRUGMANN & THUMB, Griechische Grammatik, p. 415 sv.; BRUGMANN, Kurze vergleichende Grammatik, 1922, p. viij.

³ Handbuch der neugriechischen Volkssprache, 2^{me} éd.

⁴ Kritisch-historische Syntax des griechischen Verbums, p. 17.

⁵ Historische französische Syntax, p. 5.

ticale, se comprendra plus facilement par une considération de l'objet de la grammaire:

Jusqu'ici, on n'a envisagé la deuxième subdivision de la linguistique que sous une forme provisoire. On a constaté l'existence d'une théorie des sons, des formes, des mots, des syntagmes. Mais il serait possible de concevoir les divers objets linguistiques sous une forme plus précise.

Les unités linguistiques sont, en effet, de trois ordres différents:

- 1° les phonèmes
- 2° les sémantèmes et les morphèmes
- 3° les mots.

C'est bien intentionnellement que nous n'ajoutons pas, sur cette liste, l'unité »phrase«. On sait que la phrase est très difficile à définir. Il est vrai que le mot ne l'est pas moins. Mais le mot est une notion indispensable à la linguistique, alors que la notion de phrase nous semble pouvoir être remplacée, sans nuire ni au système ni à la vérité, par cette autre du syntagme ou de la combinaison de mots¹, le *Wortgefüge* selon RIES². On ne dira pas que la combinaison de mots doit alors constituer la quatrième unité linguistique. La théorie de la combinaison de mots peut être envisagée très facilement comme une théorie de la combinaison des sémantèmes au moyen des

¹ M. SVEDELIUS a opposé la communication à la proposition. Cette distinction est juste, mais plus spéciale. L'analyse du langage, p. 7 sv.

² M. DELACROIX, au contraire, ouvre un de ses chapitres en disant: »Deux grandes unités se présentent à l'analyse: le Mot et la Phrase«. *Le langage*, p. 200. Mais ce point de départ est très loin de la vérité linguistique. M. SAPIR considère également la phrase comme une unité fondamentale du langage, dont même la définition ne serait point difficile. (*Language*, p. 36.) Mais M. Sapir s'est facilité la tâche en ne considérant que la proposition principale. C'est précisément la proposition subordonnée qui fait des difficultés.

morphèmes; elle peut donc être faite par la même discipline qui s'occupe des sémantèmes et des morphèmes en général. La syntagmatique ne se distingue pas de la morphologie. La combinaison de mots ne peut être considérée que comme une combinaison de sémantèmes et de morphèmes. Il en est autrement du mot: le mot peut être considéré sans égard aux éléments qui le composent; il est une unité indépendante.

Ces unités linguistiques une fois constatées, elles permettent de faire le départ entre trois groupes de disciplines linguistiques selon la deuxième subdivision:

La phonologie et la phonétique sont les théories des phonèmes; la grammaire est la théorie des sémantèmes et des morphèmes (et de leurs combinaisons); la lexicologie et la sémantique sont les théories des mots¹.

Cette manière de concevoir les disciplines linguistiques nous semble avoir de grands avantages². Non seulement elle est en concordance parfaite avec les faits mêmes du langage, elle a encore l'avantage de dispenser la grammaire de la notion du mot, qui a toujours donné lieu à des

¹ Malgré la considération malheureuse dont part M. DELACROIX (voir la note 2, p. 98), il arrive toutefois à établir une subdivision qui est identique à la nôtre, *Le langage*, p. 132 sv.

² M. RIES a eu tort à subordonner la sémantique à la grammaire. Voir PETERSON, *Очерк*, p. 27 sv. La même confusion se trouve dans PEŠKOVSKIY, *Шк. и научн. гр.*, p. 17. C'est à tort aussi que de SAUSSURE a subordonné la lexicologie à la grammaire. *Cours*, p. 186 sv. En réalité, le mot est une unité indépendante des sémantèmes et des morphèmes qui le composent. La lexicologie et la sémantique considèrent le mot comme unité, sans égard à ses éléments, alors que la grammaire a pour objet les sémantèmes et les morphèmes et leurs rapports réciproques, en faisant abstraction du mot en tant que tel. Voir les remarques justes de STEINTHAL, *Gr. Log. Psych.*, p. 347; DAUZAT, *Essai de méthodologie*, p. 69; NOREEN, *Vårt språk*, vol. I, p. 49; BALLY, *La pensée et la langue*, p. 126.

spéculations vaines et mal réussies¹. En effet, la grammaire peut se passer de cette notion, superflue².

La grammaire peut se passer du phonème également. Non seulement du son, mais du phonème en général: nous croyons avoir avantage à comprendre par »phonème« toute unité phonique (soit simple soit composée) sans égard à sa valeur éventuelle dans le système non-phonique, alors que le terme de »son« sera réservé à désigner un phonème qui n'a pas de valeur en lui-même³. C'est dire qu'un phonème, qui n'est pas un son, est un signifiant. Parmi les phonèmes-signifiants, on peut distinguer les phonèmes de sémantèmes, les phonèmes de morphèmes, les phonèmes de mots. Dans *enterrer*, par exemple, [tɛr] est un phonème de sémantème, [ɑ] et [e] sont des phonèmes de morphèmes, et [ɑtɛrɛ] est un phonème de mot. Mais — on le verra — ces phonèmes-signifiants n'ont pas plus d'importance en grammaire que le simple son⁴.

Les combinaisons des sémantèmes et des morphèmes peuvent naturellement être de deux ordres différents: il peut s'agir de combinaisons de contact ou de combinaisons de distance. Dans le premier cas, on peut appeler la théorie morphologie; dans le dernier, syntaxe. Mais il y a des intermédiaires entre les deux domaines. On reviendra sur ce point.

Notre conception de la grammaire par rapport au mot semble être conforme à celle professée par M. СÉЧЕНАҮЕ,

¹ Sur les difficultés que présente la notion du mot, voir PEŠKOVSKIY, Синтаксис, p. 28, note 1. PETERSON, Русский язык, p. 23 sv.

² Les objections faites par de SAUSSURE, Cours, p. 186 sv., n'ont de valeur que dans un système psychologique qui part de la signification pour en chercher l'expression.

³ F. de SAUSSURE fait une distinction différente entre phonème et son, mais qui nous semble inutile et artificielle. Cours, p. 98.

⁴ Voir plus loin, p. 113 sv.

qui distingue la grammaire associative, qui s'occupe des sémantèmes, et la grammaire syntagmatique, qui s'occupe des morphèmes¹. Dans un tel système, le mot ne joue aucun rôle.

Toute langue comporte donc trois sortes d'éléments: les phonèmes, qui sont les éléments phoniques; les sémantèmes et les morphèmes, qui sont les éléments grammaticaux²; les mots, qui sont les éléments lexicologiques et sémantiques. On fait état ici de cette division et de cette terminologie, qui seront utilisées ultérieurement.

V. Points de vue panchronique et idiochronique.

23. On a vu que la grammaire est une discipline d'ordre synchronique. Mais une nouvelle précision à cet égard ne serait pas superflue.

C'est FERDINAND de SAUSSURE qui a créé le terme de synchronie. Mais il a employé ce terme de deux manières un peu différentes. D'une part il a dit³: »L'étude synchronique n'a pas pour objet tout ce qui est simultanément⁴, mais seulement l'ensemble des faits correspondants à chaque langue; dans la mesure où cela sera nécessaire, la séparation ira jusqu'aux dialectes et aux sous-dialectes. Au fond le terme de *synchronique* n'est pas assez précis; il devrait être remplacé par celui, un peu long, il est vrai, de *idiosynchronique*⁵«. Et, d'autre

¹ Structure logique, p. 220 sv.

² M. SAPIR désigne par ce terme (*grammatical element*) le morphème seulement (*Language*, p. 26). La même inexactitude se trouve chez les grammairiens russes.

³ Cours, p. 128.

⁴ C'est nous qui soulignons.

⁵ Les inconvénients que comporte ce terme ne nous semblent pas si grands qu'ils doivent en interdire l'utilisation pratique. En face de beaucoup d'autres termes employés plus couramment, il a l'avantage

part¹: »L'objet de la linguistique synchronique générale est d'établir les principes fondamentaux de tout système idiosynchronique, les facteurs constitutifs de tout état de langue C'est à la synchronie qu'appartient tout ce qu'on appelle la »grammaire générale«².

Le terme de synchronique peut donc indiquer deux ordres d'études différents:

1°. L'une des études vise aux états de langues concrets; par exemple, le latin classique, le danois moderne, l'argot parisien de nos jours, la langue de Voltaire, etc. On peut agir dans un domaine plus ou moins restreint d'après les circonstances spéciales qui se présentent, mais on ne peut jamais établir des rapports entre les états une fois fixés comme objets d'étude.

2°. L'autre sorte d'étude vise à ce qu'on pourra appeler un état abstrait, un plan où l'on projette les faits observés dans toutes les études du premier ordre, un système constitué par les principes du langage au point de vue synchronique, en d'autres termes, une grammaire générale.

On peut très bien, comme l'a fait F. de Saussure en partie, restreindre le terme de synchronique à la notion d'»idiosynchronique«, l'étude des états concrets, alinéa 1° ci-dessus. Pour la linguistique synchronique générale, on pourrait songer à adopter le terme de panchronique³.

incontestable de ne rien dire que ce qui est justement la réalité. (Cf. p. 57). Nous employons donc, dans les pages qui vont suivre, le terme d'idiosynchronie pour ce qu'on appelle d'ordinaire »grammaire descriptive«, et, de même, le terme d'idiodiachronie pour désigner la »grammaire historique« d'une seule langue. Enfin, nous réunissons les deux ordres d'études sous la désignation idiochronie. D'ailleurs, ce ne sera pas souvent que nous aurons besoin d'utiliser ces termes spéciaux.

¹ op. cit., p. 141.

² C'est nous qui soulignons.

³ A strictement parler, il y a aussi une panchronie dans l'ordre

Une fois, F. de Saussure a posé la question de savoir si la langue peut être étudiée au point de vue panchronique¹. On comprendrait par ce terme l'étude des principes, des »règles qui survivent à tous les événements«¹. Mais de Saussure ajoute très expressément que le point de vue panchronique n'atteint jamais les faits particuliers de la langue. L'exemple qu'a donné F. de Saussure est très instructif pour faire comprendre son point de vue: »Chaque changement phonétique, quelle que soit d'ailleurs son existence, est limité à un temps et un territoire déterminés; aucun ne se produit dans tous les temps et dans tous les lieux; il n'existe que diachroniquement«.

De la sorte, F. de Saussure a donné intentionnellement au terme de panchronique une telle signification qu'il le rend impossible à utiliser dans le domaine de la linguistique. Il y a très peu de faits linguistiques qui rentrent dans les cadres de la panchronie; de Saussure a indiqué une de ces lois: »Il se produit et se produira toujours des changements phonétiques«.

Mais si nous formulons une loi comme la suivante: »Pendant les changements phonétiques d'une langue, *s* peut devenir *h*, mais la transformation inverse n'a pas lieu spontanément«², n'avons nous pas affaire, ici encore, à un principe, à une »règle qui survit à tous les événements«? Seulement, il ne s'agit pas ici, comme dans le cas précédent, d'une nécessité: la loi n'exprime qu'une possibilité générale³.

diachronique. Mais on peut faire abstraction de ce fait dans la grammaire, où la diachronie n'entre pas en ligne de compte.

¹ Cours, p. 134—135.

² Voir HOLGER PEDERSEN, *Et blik på sprogvitenskabens historie*, p. 34, 37; A. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 47, 49.

³ Cf. SECHEHAYE, *Progr. et méth.*, p. 109 et 127. MEILLET, *op. cit.*, p. 49, cf. p. 15. D'ailleurs, ce caractère des lois générales de la gram-

Sous cette réserve et dans ce sens spécial, nous pouvons très bien désigner la grammaire scientifique comme une discipline panchronique¹. La mise au point des possibilités panchroniques sera — nous le croyons fermement — le but de toute linguistique générale. C'est donc en ce sens aussi que la grammaire doit travailler. Et il n'y a, dans cette méthode, rien que de courant.

Les catégories de la grammaire traditionnelle et particulièrement le système des parties du discours ont toujours été appliqués à tous les états de langues. On n'a jamais songé à les supprimer a priori, en abondant une langue jusque-là inconnue qu'il s'agissait de décrire pour la première fois au point de vue grammatical. On a présumé théoriquement que les catégories sont d'ordre général. Mais on n'y implique que la notion de possibilité, non la notion de nécessité. Par exemple, le terme d'article n'a pas de sens là où il s'agit de donner une description grammaticale du latin classique; mais là où se retrouve, dans l'expression grammaticale, la notion connue, par exemple, du grec *ὁ ἡ τό*, on emploie sans hésiter le terme d'article pour les états de langues les plus divers possibles.

On ne fait donc qu'utiliser cette idée généralement adoptée, en mettant la grammaire sur le plan de la possibilité générale.

Mais il est même possible que la grammaire puisse répondre à des exigences encore plus élevées. S'il y a des possibilités, il y a certainement aussi des conditions. Dès qu'on en sera venu à fixer les conditions exactes sous lesquelles un phénomène grammatical peut et doit se réaliser on a déjà été reconnu en 1840 par F. LANGE, *Almindelig Grammatik*, p. 70, 72, 107.

¹ Le problème de cette discipline a, en effet, été formulé par de SAUSSURE, *Cours*, p. 139.

dans le langage, il sera même légitime d'attribuer aux règles grammaticales le caractère de nécessité¹. La constatation des possibilités générales n'est que le premier pas. —

Il est possible que, aux différents points de vue pratiques, par exemple au point de vue de l'enseignement, les traités qui se bornent intentionnellement à l'idiosynchrone soient de première importance. Mais pour la science linguistique, des recherches aussi restreintes ne sont que des travaux provisoires. Comme telles encore elles peuvent être extrêmement importantes. Mais là où elles se présentent comme des résultats définitifs, elles sont scientifiquement insuffisantes. Dans toute autre science, il est possible de définir tous les faits typiques de façon à faire connaître l'extension exacte du fait examiné et à constater la présence ou l'absence de ce fait dans n'importe quel domaine envisagé: »La connaissance du type général ne dispense donc jamais d'une description précise de chaque fait particulier; mais elle donne le moyen de situer chaque particularité dans un ensemble«². La question s'impose de savoir s'il ne sera pas possible d'aboutir à un pareil résultat dans le domaine de la linguistique. Il doit exister, comme but dernier des études linguistiques, une linguistique »théorique«, ou, comme nous préférons dire, une linguistique générale³. Or, une des faces essentielles de la linguistique générale sera précisément la grammaire.

La possibilité d'une grammaire générale doit donc être examinée le plus rigoureusement possible. Ce n'est qu'en posant ce problème comme le principal qu'on abou-

¹ Voir plus loin, p. 285 sv.

² MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 52. Cf. MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 52 (1842).

³ Cf. SECHEHAYE, *Programme et méthodes*, p. 9—10. H. PAUL, *Prinz.*, p. 1 sv. H. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 76 sv., 247—255.

tira à mettre la grammaire au même plan que toute autre branche de la science. Ce n'est que lorsqu'elle s'occupera de ce problème que la réflexion sur le langage deviendra une science du langage. La constatation des faits isolés n'est pas le but de la science. Elle n'en est que le moyen. Seuls les efforts qui se proposent la généralisation la plus étendue possible, sont des efforts d'ordre vraiment scientifique.

Il est établi que la grammaire scientifique est avant tout d'ordre panchronique.

Il arrive souvent que les linguistes qui se sont occupés des questions générales, se sont placés en dehors de la panchronie et sont entrés, intentionnellement ou non, sur le plan de l'idiosynchronie. Cela est le cas aussi dans le domaine de la grammaire.

Et ce caractère s'explique. Rien de plus naturel que de diriger son attention surtout et uniquement sur sa spécialité. C'est certes aussi le procédé le plus solide, et qui prête le moins à désinvolture. Il est évident que l'effort d'être général entraîne facilement le risque d'être superficiel. Il est donc plus sûr de jalonner les limites aussi étroitement que possible.

Seulement, en suivant un tel procédé, il convient de ne pas perdre de vue où l'on en est. En délimitant ainsi le champ d'opération, on ne sera plus en mesure de tirer de ses observations des conclusions générales. On s'est réduit forcément à des résultats particuliers. Certes, les recherches spéciales sont nécessaires, voire indispensables, mais elles ne fournissent que les matériaux; bref, elles constituent le moyen, non le but de la grammaire scientifique.

En face de certaines tendances de la grammaire actuelle, il convient d'insister sur ce fait que les résultats panchroniques ou généraux ne peuvent s'acquérir que par un

examen comparatif de tous les états de langues connus où le phénomène envisagé se rencontre. Il faut se rendre compte que les résultats vraiment scientifiques ne s'achètent pas moins cher. Il n'y a qu'à éviter, dans la mesure du possible, les inconvénients que comporte évidemment un tel procédé. Il faut s'efforcer avant tout de se tenir le plus près possible aux faits mêmes, présentés par les langues, et tâcher d'être général sans être superficiel. La tâche est malaisée, sans doute, mais il est indispensable qu'on s'en charge une fois, si l'on ne veut pas en rester à jamais à des recherches qui ne sont que préparatoires. Le danger d'une méthode superficielle est grand, mais le danger d'une méthode déductive est plus grand encore.

VI. Conclusion.

24. On a vu que la grammaire n'est pas une science philosophique, mais au contraire une science purement linguistique; ce n'est que par autant qu'elle appartient à la linguistique qu'elle fait une branche de la psychologie et de la logique descriptive.

On a vu que la grammaire n'est pas une science diachronique, mais une science synchronique; elle est une théorie de catégories, et plus particulièrement des catégories constituées par les éléments grammaticaux, c'est-à-dire les sémantèmes et les morphèmes.

On a vu enfin que la grammaire est une science panchronique, non idiochronique; les études idiochroniques ne sont que des moyens pour l'étude panchronique.

C'est ainsi que s'est établie notre délimitation de la grammaire, parmi les sciences humaines en général, et particulièrement au sein même de la linguistique dont elle fait partie.

Chemin faisant, nous avons eu l'occasion de dire que la grammaire scientifique, ainsi entendue, ne s'est pas encore constituée. Nous avons appelé l'attention sur certains défauts de la linguistique actuelle, défauts qui, selon nous, sont les conséquences immédiates de ce fait. Surtout dans la morphologie et, à plus forte raison, dans la syntaxe, les études diachroniques ont souffert d'un manque de méthode assurée. Dans ces domaines, les études diachroniques ne peuvent se faire que par des études d'ordre synchronique: la grammaire diachronique ne consiste que dans une juxtaposition des états synchroniques. Elle présuppose la grammaire synchronique.

Mais la grammaire synchronique, de son côté, n'a pas pu lui donner le concours désirable.

D'une part, la grammaire synchronique, en tant qu'elle existe, s'est fondée, dans une large mesure, sur des notions a priori. Elle s'est constituée au sein même de la psychologie pure ou de la logique normative, ou bien elle a tout au moins confondu la philosophie pure et la linguistique. Elle s'est donc éloignée considérablement des faits mêmes du langage.

D'autre part, cette grammaire n'a pas eu soin de garder une attitude strictement synchronique. Elle a voulu utiliser les données de la diachronie, et la conséquence a été une confusion des deux ordres logiquement différents, du diachronique et du synchronique. Elle n'a donc pas pu se rendre utile à la diachronie même dans la mesure désirable. Les faits apportés par elle, et qui devraient être utilisés par la diachronie, voire dont celle-ci a besoin pour pouvoir se constituer sur des bases sûres, ces faits mêmes n'ont été, dans une large mesure, que précisément des faits diachroniques. La grammaire, qui devrait être synchronique,

n'a fait que répéter les résultats, souvent mal assurés, de la diachronie.

Enfin, la grammaire synchronique, en tant qu'elle existe, ne s'est pas placée sur le terrain panchronique. Une grammaire générale, et en même temps d'ordre linguistique et synchronique, n'existe pas encore. La grammaire synchronique n'a donc pas pu énoncer des règles, n'a pas pu formuler les possibilités générales et les conditions nécessaires qui régissent le mécanisme du langage. Elle n'a pas pu donner les directives nécessaires pour l'étude diachronique, et dont celle-ci a si grandement besoin.

Telles sont, selon nous, les défauts de la grammaire actuelle.

Il importe cependant d'ajouter que certaines tendances se sont dessinées dans la linguistique de ces dernières années, tendances qui permettent d'entrevoir une orientation nouvelle, et qui traduisent des efforts importants justement dans le sens que nous proposons nous-même: des tendances manifestes vers une grammaire linguistique, synchronique et panchronique. Ces tendances se sont fait sentir en quatre centres linguistiques importants: à Genève et à Paris, d'une part, à Moscou et à Léninegrad, de l'autre.

A strictement parler, il faut y ajouter un cinquième, à savoir Copenhague. Ici, le grammairien danois H. G. WIWEL publia en 1901 un ouvrage de la plus haute importance sur les principes de la grammaire et leur application à la grammaire danoise¹. Il se propose dans ce livre de prendre son point de départ uniquement dans la forme grammaticale sans aucune déviation, ni philosophique ni diachro-

¹ Synspunkter for dansk sproglære. A consulter aussi les articles Om begreb og form i grammatikken et Mere om dansk sproglære.

nique, et il poursuit ces principes dans le détail avec une élégance et une précision rares. Si Wiwel n'a pas pu exercer l'action désirable sur les progrès de la science grammaticale en dehors de la Scandinavie, c'est sans doute dû uniquement au fait que son livre a été écrit dans une langue inconnue au grand public européen. La vérité est que, dans toute l'Europe, Wiwel est le premier qui ait énoncé, d'une façon conséquente, nette et rigoureuse, le point de vue purement linguistique contre le point de vue purement psychologique, et le point de vue synchronique contre le point de vue diachronique. F. de SAUSSURE seul avait vu la nécessité de ces distinctions fondamentales avant Wiwel, mais le Cours de de Saussure n'a été publié que quinze ans après le livre de ce dernier auteur. Encore, M. SECHEHAYE, élève de de Saussure, a professé les mêmes idées dans son livre de 1908, mais sept ans après Wiwel.

Les tendances de l'école franco-suisse, inaugurées par les travaux qu'on vient de citer, sont trop connues pour qu'il y ait lieu de les exposer ici. On sait la précision avec laquelle cette école a posé le problème synchronique et le problème »morphologique«. Toutefois, abstraction faite de quelques articles de M. MEILLET qui ne sont que des esquisses très générales¹, et des nombreux travaux dûs à RAOUL de LA GRASSERIE, qui est resté en quelque sorte en dehors des tendances générales des écoles de Genève et de Paris, l'école franco-suisse s'est bornée à fixer les principes généraux et abstraits sans engager un travail concret dans le domaine de la grammaire.

¹ On pense surtout à quelques articles contenus dans la *Linguistique historique et linguistique générale*, tout particulièrement l'étude *Sur les caractères du verbe* (1920, op. cit., p. 175—198)

L'école russe a été plus près de la réalisation pratique¹. Bien que les théories de FORTUNATOV et de ses élèves provoquent la critique sur quelques points spéciaux, ils ont le mérite d'avoir posé avec force le problème de l'existence de catégories purement formelles et d'avoir protesté contre toute confusion de la grammaire avec la psychologie et la logique. Enfin, ils distinguent avec netteté la synchronie et la diachronie. L'inconvénient consiste en ceci que leurs principes n'ont été appliqués jusqu'ici qu'à la grammaire du russe moderne. Mais les théories de ces savants éminents, aussi bien que la réalisation détaillée et conséquente qu'ils en ont faite dans ce domaine particulier, méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la grammaire.

¹ A consulter les travaux de BUSLAEV, POTEBNYA, PORŽEZINSKIY, A. M. PEŠKOVSKIY et M. N. PETERSON, cités dans la bibliographie.

Chapitre II.

La forme grammaticale.

I. Forme et fonction.

25. On sait que le terme de »forme« est, en matière linguistique, parmi ceux qui prêtent le plus à l'équivoque¹. D'une manière générale, nous pouvons donner notre adhésion aux distinctions si nettes faites par M. SECHEHAYE². Nous distinguons avec lui l'aspect phonique, concret et conventionnel, c'est-à-dire le système des phonèmes³, et la forme grammaticale, abstraite et algébrique, c'est-à-dire le système des idées-symboles⁴ dont dispose le sujet parlant, ces idées-symboles étant, de leur côté, en partie des sémantèmes, en partie des morphèmes⁵. La forme est constituée par le fait que ces idées-symboles sont classés dans notre esprit dans certaines catégories.

¹ Voir l'exposé détaillé dans MARTY, *Untersuchungen*, p. 181 sv.

² *Programme et méthodes*, p. 110 sv. Cf. de SAUSSURE, *Cours*, p. 109 en bas et p. 145. D'autres auteurs ont vu la nécessité de la même distinction, p. ex. H. G. WIWEL, *Synspunkter*, p. 240, avec note. Chez les grammairiens russes, la conception de la forme est en principe identique à celle de M. SECHEHAYE et de WIWEL, mais il y a des points de détail où il y a différence, et où les théories de l'école de FORTUNATOV nous semblent moins justes.

³ Voir plus haut, p. 100.

⁴ Voir aussi SECHEHAYE, *op. cit.*, p. 120 et 137.

⁵ Il est hors de doute que M. SECHEHAYE et WIWEL (cf. la note 2) ont été les premiers à établir un système qui permette d'opérer cette distinction. W. v. HUMBOLDT, STEINTHAL et G. v. d. GABELENTZ ont bien vu, il est vrai, la nécessité qu'il y a de faire le départ entre ce qu'ils appellent »Form« et ce qu'ils appellent »Stoff« (voir en outre sur

La grammaire, qui n'est que la science de ces catégories¹, ne peut se constituer sans rendre compte de cette distinction. Cette science a pour objet les catégories grammaticales en elles-mêmes, non la technique au moyen de laquelle elles s'expriment. Les catégories grammaticales, voilà la forme; la technique, voilà l'aspect. La technique ne doit pas être négligée, il est vrai; mais elle n'intéresse pas immédiatement la grammaire. On sait qu'une même catégorie peut s'exprimer d'une manière différente dans des états de langues différents: ici par l'ordre des mots, là par des préfixes, là encore par des suffixes, et ainsi du reste. Or, ces différences de phonèmes n'ont pas d'importance lorsqu'il s'agit de reconnaître les catégories grammaticales. Malgré les affirmations de G. v. d. GABELENTZ², nous estimons qu'il est inutile d'attacher trop d'attention à ces phénomènes. Les phonèmes ne sont pas des éléments grammaticaux³.

M. SECHEHAYE lui-même a eu tort en soutenant que ces »procédés« appartiennent à la forme puisqu'ils n'ont rien de conventionnel⁴. Cette manière de voir nous semble in-cette terminologie, MARTY, *Unters.*, p. 99 sv.). Leur conception de »Form« semble être identique, en effet, à celle adoptée par M. Séchehaye (voir surtout W. v. HUMBOLDT, *Sprachwissenschaftliche Werke*, p. 47, cf. DELBRÜCK, *Einleitung*, p. 53. G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 63). Mais, d'autre part, le »Stoff« n'est pas identique à l'aspect phonique; ce terme désigne plutôt l'ensemble des matériaux dont dispose le sujet parlant: non seulement les phonèmes, mais aussi les concepts purs. (Cf. W. v. HUMBOLDT, *Sprachwiss. Werke*, p. 49. STEINTHAL, *Charakteristik*, p. 78 sv. *Gr. Log. Psych.*, p. 362—366. G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 324). Il y a donc ici une différence qui importe: le »Stoff« renferme, chez ces auteurs, une partie qui, selon nous, n'est pas d'ordre linguistique, mais d'ordre psychologique. C'est ainsi également que M. OLLION distingue la »forme« et la »matière« (*Philosophie de la grammaire*, p. 11 sv.).

¹ Voir plus haut, p. 78.

² *Die Sprw.*, p. 480. Voir aussi SAPIR, *Language*, p. 133.

³ Cf. plus haut, p. 100.

⁴ *op. cit.*, p. 114.

compréhensible, d'autant plus que c'est précisément et uniquement dans la distinction entre catégorie et procédé qu'on trouve la justification du départ si heureux opéré par M. Sécheyay entre forme et aspect. Deux langues peuvent avoir une même forme, bien que les procédés par lesquels elle s'exprime diffèrent entièrement d'une langue à l'autre.

Ainsi M. BALLY dit-il: »une même notion peut revêtir des formes grammaticales toutes différentes, soit dans le même idiome, soit surtout d'un idiome à l'autre; l'idée qu'une action atteint un objet est la même dans une phrase française et une phrase mexicaine; mais la silhouette de la phrase diffère du tout au tout, et c'est là qui intéresse le grammairien«¹. Pour notre part, nous préférons changer de terminologie: dans le cas envisagé, ce n'est pas la même notion qui revêt une forme différente, c'est au contraire la forme même qui revêt un aspect différent. Mais le fait est juste. Les phonèmes qui expriment les morphèmes et les sémantèmes diffèrent du tout au tout d'une langue à l'autre et d'un état de langue à l'autre; mais la forme peut rester identique. Nous avons déjà étudié cette existence de la catégorie indépendante du matériel phonique qui l'exprime². C'est que justement les procédés sont conventionnels, alors que la forme seule ne l'est pas.

M. Bally dit que ce qui intéresse le grammairien, c'est le fait que la silhouette de la phrase diffère du tout au tout. Nous ne le croyons nullement. Ce qui intéresse le grammairien, c'est bien plutôt la concordance frappante

¹ *La pensée et la langue*, p. 125.

² Voir plus haut, p. 83 sv. Cf. aussi SAPIR, *Language*, p. 59 sv. OLLION, *Phil. de la gramm.*, p. 22.

qui existe entre les langues les plus différentes et les plus éloignées entre elles, malgré les discordances du matériel phonique qui sert à exprimer les catégories. C'est cette concordance qui lui permet, malgré la diversité extérieure, de poser le problème de la grammaire générale.

Mettons que deux langues possèdent un génitif, qui a dans les deux langues une seule et même signification grammaticale, disons par exemple celle de la possessivité, à l'exclusion de toute autre signification (partitive, etc.). Mettons en même temps que ce génitif s'exprime dans la langue *A* par un préfixe *x*, dans la langue *B* par un suffixe *y*. Cela supposé, il serait illégitime de dire que, sur ce point particulier, il y avait différence de la forme entre les deux langues. C'est différence de l'aspect phonique qu'il faut dire. La forme est, au contraire, identique.

L'aspect phonique ne veut donc pas dire que l'ensemble des phonèmes ou même le système de phonèmes que comporte un état de langue donné. L'aspect phonique peut avoir sa structure à elle, et qui ne se confond nullement avec la forme. C'est à bon droit que M. SAINÉAN distingue »l'expression des catégories grammaticales« des catégories grammaticales mêmes¹. Mais ce sont les catégories grammaticales mêmes qui font l'objet de la grammaire, et non leur »expression«, ainsi entendue.

On sait que selon F. de SAUSSURE² le signe linguistique est constitué par l'association d'un signifié (concept) avec un signifiant (une image acoustique ou verbale³). Or, le signifiant comprend précisément les deux choses que nous venons de distinguer: une image phonique, d'une part, et

¹ Rapporturile, p. 106—114.

² Cours, p. 98 sv.

³ J. VENDRYES, Le langage, p. 78 sv.

une image grammaticale, de l'autre. L'entité avec laquelle la linguistique a à opérer peut donc être exprimée par la formule que voici:

$$\begin{array}{ccc} & \text{signe} = & \\ \text{concept} & \underbrace{\hspace{10em}} & \\ \approx & \text{(image phonique + image grammaticale)} & \\ = \text{signifié} & & = \text{signifiant}, \end{array}$$

où \approx indique une association.

Le signifiant renferme tout ce qui, dans les faits du langage, peut être constaté par une méthode directe, alors que la constatation du signifié ne peut s'opérer, de façon efficace, que par une méthode indirecte¹. Le signifiant veut dire ce qui est directement tangible ou sensible dans le signe linguistique.

On comprendra donc par forme: tout ce qui, dans le signe, est directement tangible à l'exclusion de tout ce qui y est conventionnel².

Étant donné que les phonèmes sont de pures conventions, ils n'entrent pas dans la forme. Ce fait n'empêche pas que la forme elle-même soit directement tangible. La forme n'est constituée que par une série de catégories subconscientes, et ces catégories se trouvent uniquement et immédiatement dans l'image verbale; le signifié même, au contraire, ne s'y trouve pas immédiatement, — sauf dans le cas où il se revêt d'une forme. La forme fait donc partie du signifiant, et non du signifié.

Ce fait est capital. La linguistique même est à ce prix. Si la forme n'était pas directement tangible dans le signe, si elle appartenait au signifié seul, ce ne serait que par une méthode purement psychologique que l'on pourrait

¹ Voir plus haut, p. 45.

² Cf. SECHEHAYE, Programme et méthodes, p. 113 sv.

l'étudier. Si la grammaire fait partie de la linguistique et non de la philosophie, c'est dû uniquement au fait que la forme est différente du concept et fait partie de l'expression. C'est la forme seule qui permet de distinguer le signifié de l'idée psychologique pure¹, par le fait justement que la forme est directement tangible, c'est-à-dire accessible par une méthode qui n'est pas purement psychologique.

26. Parmi les auteurs plus récents qui ont traité de grammaire, il en est qui ont confondu la forme grammaticale et l'aspect phonique. Il n'est donc point superflu de souligner expressément la nécessité qu'il y a d'opérer cette distinction aussi scrupuleusement que possible. D'une manière générale, la confusion de la forme et du signifié est plus grave, puisqu'elle est identique à une confusion fondamentale de la grammaire et de la psychologie. La confusion de la forme et de l'image phonique est peut-être plus difficile à éviter, mais elle n'est pas moins dangereuse.

Il y a différence totale entre la forme et le phonème, aussi bien qu'entre la forme et le signifié. Nous voulons ici appeler l'attention sur deux ordres de faits particuliers qui amènent à ce résultat :

1°. Il y a des différences phoniques auxquelles il n'y a pas de différences formelles correspondantes. Le phonème du pluriel de l'anglais moderne est parfois un -s sourd (*cats*) et parfois un -s sonore (*dogs*); cette différence est due à des conditions phoniques et est sans importance pour la forme². — D'autre part, il y a aussi des identités pho-

¹ Voir plus haut, p. 27.

² Voir SAPIR, *Language*, p. 64 et p. 105 sv. Seulement il faut se méfier de la terminologie de cet auteur: M. SAPIR dit »forme« où nous voulons dire »aspect phonique«, et »fonction« où nous voulons dire »forme«. — Pour des exemples analogues du russe moderne, voir PETERSON, *Очерк*, p. 33 sv. РЕШКОВСКИУ, *Синтаксис*, p. 13.

niques auxquelles il n'y a pas d'identités formelles correspondantes. Le même -s — sourd ou sonore — sert, en anglais, à indiquer le pluriel dans le nom et le singulier (et la troisième personne) dans le verbe¹.

2°. Il y a des différences formelles auxquelles il n'y a pas de différences sémantiques correspondantes. Si par exemple un seul et même adjectif, tel que, en latin, *bonus bona bonum*, revêt trois formes différentes pour les trois genres, cela n'est pas l'indice d'une différence de signification; la différence formelle sert à indiquer, tout simplement, que l'adjectif en question dépend de tel ou tel substantif donné. De même que la différence de l's sourd et de l's sonore en anglais est due uniquement à des conditions phoniques sans influencer la forme, il faut dire que la différence de *bonus bona bonum* est due uniquement à des conditions formelles sans influencer la signification.

Cela posé, il est établi que la forme est un facteur dont la différence avec l'image phonique et avec le signifié est évidente. La forme est un facteur indépendant, et qui doit en principe être étudié indépendamment du phonème et de la signification. La grammaire est en principe indépendante de la phonologie aussi bien que de la sémantique². Cela n'empêche pas qu'il y a interdépendance en même temps. On va revenir sur elle.

Constatons ici que, ce qui est décisif pour le grammairien en tant que tel, c'est la forme et non pas ni phonème ni signification³. L'aspect phonique comporte en toute langue nombre de distinctions et de catégories phoniques qui n'ont rien affaire avec la forme. C'est à bon droit

¹ SAPIR, *Language*, p. 91, note.

² Voir plus haut, p. 99.

³ STEINTHAL, *Gr. Log. Psych.*, p. 364. Cf. SAPIR, *Language*, p. 24 sv.

que M. SAPIR a appelé l'attention sur le fait que, bien que les intonations constituent, par exemple en chinois et en grec classique, des catégories fondamentales et bien définies d'ordre phonique, elles ne constituent pas pour cela des catégories grammaticales. C'est là une distinction d'ordre purement phonique, et due uniquement à des conditions phoniques; il est possible qu'il y ait connexion, dans une certaine mesure, entre cette distinction phonique et certaines distinctions d'ordre sémantique ou lexicologique; mais la distinction en question ne correspond à aucune distinction dans la forme¹. Et cela n'a rien que de courant. Le système phonique de n'importe quelle langue comporte, en effet, beaucoup de catégories qui n'ont aucune valeur grammaticale. Toute catégorie phonique peut coïncider avec une catégorie grammaticale ou lui rester étrangère.

D'autre part, la forme grammaticale diffère aussi complètement de la signification. S'il y a des catégories phoniques sans des valeurs grammaticales correspondantes, il y a aussi des catégories de concepts qui n'ont pas de valeur grammaticale. On ne parle pas ici des concepts purs, qui sont différents du signifié². Même les signifiés, les concepts linguistiques, se rangent sans aucun doute en certaines catégories qui ne s'expriment pas dans le signifiant. Les concepts linguistiques étant d'ordre psychologique, il faut prévoir qu'ils font partie, avec les concepts purs, de certaines catégories psychologiques et logiques qui ne sont pas en même temps des catégories formelles.

Dans tout acte grammatical, il convient donc de distinguer trois sortes d'éléments: la signification, la forme,

¹ SAPIR, *Language*, p. 83 sv.

² Voir plus haut, p. 26—27.

le phonème. La forme est, pour ainsi dire, un intermédiaire entre la pensée et la parole. M. DELACROIX est un de ceux qui l'ont dit le plus nettement¹. Mais il faut insister surtout sur ceci que la forme est toujours présente là où il y a un fait d'ordre grammatical. Or, M. Delacroix ne semble pas être de cet avis. Il dit: »Dans la plupart des cas, du reste, cette esquisse fait place immédiatement au dessin achevé, et il n'y a pas d'intermédiaire entre la pensée et la parole«². Et cela peut bien être juste du point de vue adopté par M. Delacroix. Cela peut être juste si l'on considère »le fonctionnement psychologique«³ ainsi que le fait M. Delacroix, en entendant surtout les faits de la conscience. Seulement il convient de ne pas perdre de vue que les faits linguistiques sont avant tout, et la plupart du temps, des faits subconscients. Or, si la forme ne surgit pas toujours dans la conscience, elle est toujours présente dans la subconscience. Il n'y a pas d'expression linguistique sans que le contenu de la pensée soit forgé dans un moule spécial, celui de la forme grammaticale. Par ailleurs, la forme n'est point le seul facteur qui puisse être subconscient; il en est de même de la pensée même et aussi de l'aspect phonique.

Il reste à dire que, s'il convient de faire le départ strict entre la forme grammaticale et l'aspect phonique, y comprise sa structure, les deux ordres de faits peuvent se conditionner mutuellement. S'il y a indépendance réciproque, il peut y avoir interdépendance également. Il y a souvent contact entre le système phonologique d'une langue et la forme grammaticale. Dans l'évolution diachronique, le système

¹ Le langage, p. 64, 68, 105 sv. Cf. aussi CLAËSON, Skrifter, vol. I, p. 240 sv.

² op. cit., p. 403.

phonologique peut influencer le système morphologique, et le système morphologique le système phonologique. On l'a vu plus haut¹. Et il va de soi que les faits sémantiques et les faits grammaticaux peuvent également se conditionner mutuellement.

S'il est vrai que la forme grammaticale est en principe différente et de l'aspect phonique et de la signification, il ne reste donc pas moins vrai que tout état de langue est un système où tout se tient, où tous les phénomènes sont conditionnés par tous les autres. Dès lors, le grammairien aurait tort de fermer les yeux sur les faits de prononciation et sur les faits de sémantique. Tout en gardant le départ strict entre les trois ordres de phénomènes, il faut les considérer dans leur ensemble.

C'est ainsi que, s'il y a des différences et des identités phoniques auxquelles il n'y a pas de différences ni d'identités formelles correspondantes, et s'il y a des différences formelles auxquelles il n'y a pas de différences sémantiques correspondantes, il convient de rechercher toujours une explication formelle des faits phoniques et une explication sémantique des faits formels. On reviendra sur ce point.

27. Il ne semble pas superflu, en face de certaines tendances de la linguistique contemporaine, d'insister tout particulièrement sur la définition de la forme qui vient d'être donnée. Il faut comprendre par forme, non seulement la forme du signe même, pris isolément, mais également la forme qu'impose le signe à la série articulatoire dont il fait partie. Ces phénomènes sont, tous deux également, des faits directement tangibles ou sensibles, des faits formels. Et la dernière espèce de forme est de première importance. »Il ne faut pas envisager le mot isolé: ce n'est qu'une

¹ p. 87.

abstraction vaine; le mot ne se manifeste que dans la phrase« (MEILLET¹). Et ce qui est vrai du mot, est vrai également, et à plus forte raison, des éléments grammaticaux. Il importe, en matière de grammaire, de ne point négliger la construction².

Il est rare que cette conception ait été réalisée dans les traités de grammaire. Tous les grammairiens russes modernes conçoivent cependant, et avec raison, la construction entière comme faisant partie de la forme grammaticale.

On a vu que la forme et les catégories sont indépendantes de ce qui est conventionnel dans un état de langue. Ce ne sont donc pas les phonèmes qui constituent les catégories grammaticales. C'est, bien au contraire, la construction même. M. JESPERSEN, qui nous semble avoir négligé en quelque sorte la distinction de la forme et du son, est venu à dire quelque part³ que *sheep* 'moutons' est pluriel, parce que ce mot se combine avec *many*: on dit *many sheep* 'beaucoup de moutons', comme on dit *many lambs* 'beaucoup d'agneaux', et c'est ainsi que *sheep* doit être considéré comme pluriel. C'est entièrement vrai. Si l'on veut aboutir à dégager, de façon efficace, les catégories grammaticales d'une langue, c'est précisément ainsi qu'il faut procéder. Le phonème particulier du mot *sheep* ne fait pas ressortir le caractère pluriel de ce mot. C'est la construction, la forme, qui est seule décisive.

28. Il convient d'ajouter ici une remarque sur les rap-

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 176.

² Cf. STEINTHAL, Charakteristik, p. 318 sv.: »Überhaupt aber liegt das formale Wesen der Sprache eben immer in der Konstruktion, d. h. in der reinen Thätigkeit, Synthesis, an sich, Ausdruck der Prädication, der Attribuirung, der Objectivirung, als der geistigen Function sprachlicher Vorstellung«.

³ Philosophy of Grammar, p. 51.

ports qui existent entre la forme d'un côté et la fonction de l'autre. Fixons d'abord ce qu'est la fonction, considérée du point de vue grammatical.

Nous comprenons par fonction grammaticale :

- 1° la faculté de se combiner exclusivement avec certains morphèmes donnés, et
- 2° la faculté de se combiner avec les autres sémantèmes exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés.

Il nous semble bien nécessaire de restreindre le terme de fonction grammaticale à ces deux acceptions précises. On a besoin d'un terme technique qui exprime sans ambiguïté exactement ce que nous venons de dire; si l'on prend le terme de fonction grammaticale dans l'acception traditionnelle plus étendue, il se confond inévitablement avec le terme de signification ou de sens. Selon nous, la fonction grammaticale est, tout au contraire, une espèce de forme. Un morphème qui indique le prétérit, a la signification du temps passé; dans un tel cas, on n'a pas affaire à une fonction, mais à une signification. Le terme de fonction grammaticale ne s'applique jamais aux morphèmes. Ce ne sont que les sémantèmes qui peuvent avoir une fonction. Mais et les sémantèmes et les morphèmes ont leur propre signification.

C'est sans doute à ce fait que pensait A. W. v. SCHLEGEL lorsqu'il disait que les morphèmes n'avaient pas de signification¹. Pareille idée se trouve assez souvent. Elle est inexacte. Ce n'est pas la signification qui manque aux mor-

¹ Observation sur la langue et la littérature provençales, p. 14 sv.

phèmes; c'est la fonction. C'est pour cela aussi qu'ils ne peuvent exister à l'état isolé.

Illustrons un peu ce que nous comprenons par fonction grammaticale. On peut imaginer qu'un sémantème a la fonction de sujet: cela veut dire que le sémantème a la faculté de se combiner avec un verbe de façon que ce verbe soit soumis à la concordance de personne, de nombre, et, éventuellement, de genre, avec le sémantème en question. — Supposons, au contraire, que le sémantème a la fonction d'objet direct ou indirect. En ce cas, la fonction se présente sous un aspect différent. La faculté d'être objet direct ou indirect ne signifie que la faculté de se combiner avec des morphèmes donnés, à savoir ceux de l'accusatif et du datif. L'objet n'exige pas une forme grammaticale spéciale des autres termes de la phrase. L'objet n'est pas régissant comme le sujet; il est régi (par le verbe)¹.

De même, une différence de genre grammatical est toujours une différence de fonction. Un sémantème substantif est féminin, cela veut dire qu'il se combine avec les autres sémantèmes exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés. Soit le sémantème contenu dans le mot latin *clavis*: dire qu'il est féminin, c'est dire qu'il se combine exclusivement avec les sémantèmes adjectifs au moyen de ce morphème particulier qui s'exprime par les phonèmes *-a*, *-is*, etc. Prenons un sémantème adjectif, et nous avons l'autre type de fonction: un adjectif peut être féminin, cela veut dire qu'il a la faculté de se combiner avec certains morphèmes donnés, à savoir, en latin, ceux qui s'expriment par les phonèmes *-a*, *-is*, etc.

¹ Si l'objet régit un adjectif-complément en accord avec lui, cela n'est pas une conséquence de sa fonction comme objet, mais de sa fonction comme »terme primaire«. Voir plus loin, p. 153.

Précisons encore que notre définition de la fonction grammaticale permet d'y comprendre le procédé grammatical constitué par »l'ordre des mots« ou, comme nous préférons dire, l'ordre des éléments. L'agencement des entités dans la série est très souvent un phonème-signifiant¹. On est déjà habitué à le considérer comme tel². Si un sémantème exige un certain agencement de cet ordre, cela veut dire qu'il se combine avec les autres sémantèmes au moyen d'un morphème exprimé par ce phonème particulier. Cette propriété du sémantème en question fait donc partie de sa fonction grammaticale, et, par conséquent, de sa forme. Par la place qu'occupe, dans la série des éléments, un sémantème donné, il indique ses rapports aux éléments voisins. Cette place fait donc en elle-même partie de la forme totale du sémantème³.

C'est cette conception de la forme — conception qui nous semble indispensable —, qui rend difficile de maintenir la division de la grammaire en morphologie et en syntaxe. Nous croyons, en effet, qu'il n'existe pas de fait morphologique qui ne fasse partie, en même temps, de la

¹ Cf. SECHEHAYE, *Structure logique de la phrase*, p. 21. La théorie de l'ordre des éléments a été utilisée largement pour des buts grammaticaux par une partie des grammairiens russes, surtout par BELÛIKOV et TAPIRO, p. 19 sv.

² Voir p. ex. J. VENDRYES, *Le langage*, p. 92 sv. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 147. WUNDT, *Die Sprache*, vol. II, p. 1 sv. SAPIR, *Language*, p. 66 v. HUMBOLDT, *Sprachphilos. Werke*, p. 80 sv. MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 104 sv., 147 (1856). PETERSON, *Очерк*, p. 16.

³ Cf. H. G. WIWEL, *Synspunkter*, p. 13 et p. 90. JESPERSEN, *Philosophy of Grammar*, p. 44: »word-order is certainly as much a formal element in building up sentences as the forms of the words themselves«. G. v. D. GABELENTZ a dit également, *Die Sprw.*, p. 359 sv.: »Wichtig für die äussere wie für die innere Form der Sprachen sind die Erscheinungen der Wortstellung ... nicht nur die Beschaffenheit, sondern auch die Topik seiner Glieder ist für den Organismus entscheidend«. Cf. aussi WUNDT, *Die Sprache*, vol. II, p. 2.

syntaxe. BRUGMANN et THUMB soutiennent que le genre grammatical du substantif est un fait qui ne concerne pas la syntaxe¹. D'après ce qui vient d'être dit, on voit qu'il en est autrement. Inversement, il n'y a pas, non plus, de fait d'ordre syntaxique qui n'entre également dans la morphologie: si la syntaxe doit être la théorie des fonctions grammaticales (tel que nous entendons ce terme), elle est par là même une théorie de formes². Voilà pourquoi nous sommes enclin, pour notre part, à réunir la morphologie et la syntaxe du système traditionnel en une seule discipline, la théorie de la forme³.

Il y a certains sémantèmes qui n'ont pas de fonction grammaticale. On peut citer les interjections, pour ne prendre que cet exemple. Ces sémantèmes n'ont que la signification. Mais il vaut mieux exprimer ce qui se passe de façon positive, et dire que ces sémantèmes ont la fonction grammaticale zéro. Car cette qualité peut fournir un critérium essentiel pour distinguer ces sémantèmes des autres. L'absence de fonction grammaticale est par elle seule une qualité qui peut caractériser⁴.

La fonction grammaticale est distincte de l'emploi. Disons par exemple qu'un certain adverbe s'emploie parfois comme interjection: ce fait n'affecte point la fonction grammaticale de l'élément considéré. C'est à l'emploi qu'appartiennent la plupart des distinctions de la stylistique: un certain sémantème peut être employé comme hyperbole, comme métaphore, comme périphrase, sans qu'il change

¹ Griechische Grammatik, p. 415.

² Cf. G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 385: »Jede Sprache kleidet ihren Stoff in Formen, wären es auch nur syntaktische . . .«

³ Voir plus haut, p. 94.

⁴ Voir de SAUSSURE, *Cours*, p. 123, 163, 254, 256.

de fonction grammaticale. L'emploi ne concerne pas la forme. Il entre dans les cadres de la signification.

Ajoutons, pour être complet, qu'il y a aussi une fonction en dehors de l'ordre grammatical. A côté de la fonction grammaticale, il faut reconnaître une fonction phonique, c'est-à-dire la faculté de se combiner exclusivement avec certains phonèmes donnés. On a vu que la fonction grammaticale n'existe que dans les sémantèmes. La fonction phonique, de son côté, n'existe que dans les phonèmes, — soit dans les phonèmes de sémantèmes, soit dans les phonèmes de morphèmes, soit dans les sons. En anglais, par exemple, le son *k* a la faculté de se combiner avec un *ŋ* immédiatement précédent (et appartenant au même phonème de mot), à l'exclusion du son *n*. De même, le phonème de sémantème *cat* se combine avec *-s*, à l'exclusion de *-z*; le phonème de sémantème *dog* inversement avec *-z*, à l'exclusion de *-s*. Encore, le phonème de morphème *-s* se combine avec *cat*, mais non avec *dog*; *-z* avec *dog*, mais non avec *cat*, pour désigner le pluriel. Nous appelons ces qualités dans les phonèmes leurs fonctions phoniques. Cette sorte de fonctions se distingue facilement des fonctions grammaticales.

D'une façon générale, on peut donc définir la fonction linguistique comme la faculté d'un élément de se combiner exclusivement avec certains autres éléments donnés.

II. Subordination et rection.

29. L'étendue et la délimitation de la fonction grammaticale sont de la plus haute importance pour la grammaire, car elles seules permettent de fixer également le domaine exact qui revient à la forme, véritable et unique objet de la grammaire, comme on l'a vu. Tout ce qui est

fonction grammaticale est forme, et tout ce qui est forme fait l'objet de la grammaire.

C'est pourquoi nous croyons utile d'appeler l'attention, dès maintenant, sur quelques faits spéciaux qui appartiennent à la fonction.

Nous pensons d'abord à une partie essentielle des théories grammaticales de M. OTTO JESPERSEN.

On sait que M. Jespersen, bien que sceptique à l'égard du système traditionnel des parties du discours, s'est résigné à le maintenir en terminologie et en pratique. Mais à côté de cela, il a lancé une division nouvelle des termes d'après le principe de subordination. Et, tout en prenant soin de distinguer le plus nettement possible entre la division des parties du discours et la division d'après la subordination, il a mis l'une en rapport avec l'autre.

Le système de M. Jespersen a été émis d'abord dans le livre danois intitulé *Sprogets logik*¹; il l'a appliqué immédiatement après dans sa *Modern English Grammar*, vol. II², et le système a été répété récemment dans sa *Philosophy of Grammar*³. Les trois passages sont, en ce qui concerne la définition, littéralement les mêmes: »One word is defined (qualified, modified) by another word, which in its turn may be defined (qualified, modified) by a third word, etc. We are thus led to establish different ranks of words according to their mutual relations as defined or defining. In the combination *extremely hot weather* the last word *weather*, which is evidently the chief idea, may be called primary; *hot*, which defines *weather*, secondary, and *extremely*, which defines *hot*, tertiary«.

¹ p. 30—31.

² p. 2—4.

³ p. 96 sv.

Cette division en termes primaires, secondaires et tertiaires¹ n'a rien à voir, à strictement parler, avec la division en parties du discours: »The 'part of speech' classification and the 'rank' classification represent different angles from which the same word or form may be viewed, first as it is in itself, and then as it is in combination with other words«². Mais, cela posé, on ne peut cependant pas éviter de remarquer une certaine relation entre les deux classements. Les catégories des termes primaires, secondaires et tertiaires se recouvrent en partie avec les catégories des substantifs, des adjectifs et des adverbes respectivement. M. Jespersen lui-même n'a pas manqué de le voir³, et en profite pour utiliser, dans une certaine mesure, son classement de subordination pour le classement de ces parties du discours: il est disposé à définir les substantifs comme les mots qui paraissent d'ordinaire comme termes primaires, les adjectifs comme les mots qui paraissent d'ordinaire

¹ La terminologie est celle de M. Jespersen. Il a, lui-même, en danois et en anglais, employé les termes de primaire, secondaire, tertiaire. Il s'est efforcé de trouver, en même temps, des termes plus maniables dans ces langues particulières, et c'est ainsi qu'il en est venu à appeler les termes primaires *principals* (voir toutefois *Philosophy of Grammar*, p. 97, (1)), les termes secondaires *adjuncts* (ou *adnex*), les termes tertiaires *subjuncts*. En danois, les mots correspondants sont *overled*, *adled*, *underled*. Pour ce qui est du français, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que garder les termes de primaire, secondaire, tertiaire, qui sont précisément des mots français. Il convient d'ajouter que M. Jespersen parle toujours de »primary words«, »secondary words«, »tertiary words«, et de même en danois. S'il est vrai, cependant, qu'il y a différence totale entre le classement selon la subordination et celui selon les parties du discours — et c'est là l'idée de M. Jespersen — nous croyons utile de parler ici de termes, alors que les catégories telles que substantif, adjectif, adverbe, etc., sont des catégories de mots. Cf. plus haut, p. 33 sv.

² *Philosophy of Grammar*, p. 107.

³ *Sprogets logik*, p. 33; *Modern English Grammar*, vol. II, p. 4—5; *Philosophy of Grammar*, p. 98.

comme termes secondaires, et les adverbes comme les mots qui paraissent d'ordinaire comme termes tertiaires. Plus encore, cette utilisation du système de subordination pour la définition des parties du discours s'étend jusqu'à la catégorie du verbe: »If we now compare the combination *a furiously barking dog* with *the dog barks furiously*, it is evident that the same subordination obtains in the latter as in the former combination«¹. Le verbe a évidemment le même »rang« que l'adjectif; ils sont, tous deux, la plupart du temps, des termes secondaires. La différence des deux types consiste en tout autre chose, à savoir en la différence de ce que M. Jespersen appelle *junction* et *nexus*².

M. Jespersen est donc parvenu, sans sortir des cadres de son système, à donner des définitions de quatre des plus importantes parties du discours. Et sa définition est très séduisante. On pourrait l'adopter. Quand bien même le classement de subordination ne serait pas, peut-être, d'ordre linguistique dans notre sens du mot, et quand bien même les définitions données par M. Jespersen des quatre parties du discours ne seraient pas suffisantes (ce que M. Jespersen souligne expressément lui-même), il y aurait toutefois possibilité d'établir une relation entre le système des subordinations et le système des parties du discours. Et il serait très intéressant de tâcher de poursuivre ces résultats. En réalité, M. Jespersen a appliqué son système de subordination à toutes les parties du discours³, mais ce n'est que dans les substantifs, les adjectifs, les verbes et les ad-

¹ *Philosophy of Grammar*, p. 97.

² Voir *op. cit.*, p. 114 sv.

³ Pour l'anglais, *Modern English Grammar*, vol. II, p. 211—462; d'un point de vue général, *Philosophy of Grammar*, p. 98—101.

verbes qu'il peut s'appliquer de manière à donner des critères pour la délimitation de cette sorte de catégories.

Il s'agit avant tout de savoir ce qui est à la base de cette théorie de subordination. Les parties du discours — non celles du système traditionnel, peut-être, mais celles que nous nous proposons d'établir — sont par nécessité d'ordre formel. Sans cela, elles ne seraient pas des catégories grammaticales. Or, quelle est la place qu'occupent, à cet égard, les catégories de la subordination? Peut-on supposer qu'elles soient d'ordre formel, grammatical, linguistique, ou sont-elles, tout simplement, des catégories de notions, des catégories philosophiques, de même que le sont, en vérité, une assez grande partie des autres catégories établies par le même auteur¹? C'est ce problème qui nous occupera ici.

Il semble que M. Jespersen lui-même a eu des difficultés à le trancher. La réalité de la tripartition est indiscutable; mais son caractère, linguistique ou non, laisse quelque place au doute. M. Jespersen s'était résigné, en 1913 et en 1922, à ne voir dans la subordination qu'un fait purement logique². Plus tard, il a changé d'opinion. Dans un article paru en 1925³ à l'occasion de quelques critiques avancées par M. FUNKE⁴, il a déterminé sa tripartition comme »fonctionnelle«, ce qui, avec notre terminologie, veut dire formelle⁵. C'est dire que, selon lui, les termes de subordina-

¹ Voir plus haut, p. 34.

² *Sprogets logik*, p. 33. *Mod. Engl. Gr.*, vol. II, p. 5. M. WESTERN, qui a adopté toute cette partie des théories de M. Jespersen, souligne très expressément ce caractère exclusivement logique de la subordination. Voir *Norsk riksmålsgrammatikk*, p. 4 sv., p. 11 sv.

³ *Die grammatischen Rangstufen*.

⁴ *Jespersen's Lehre von den 'three ranks'*.

⁵ M. Jespersen parle de forme où nous disons aspect phonique. Voir surtout *Phil. of Gr.*, p. 56 sv. Cf. plus haut, p. 122.

tion se rangent sur le même plan que les catégories du pluriel, du génitif, du prétérit, du superlatif, etc., et qu'elles se distinguent des notions pures, telles que p. ex. la pluralité, le sexe, le passé, etc.¹ Les termes de subordination sont donc à concevoir comme des catégories morphologiques, non comme des catégories purement philosophiques, bien que la forme joue «un moins grand rôle» ici que dans les autres catégories morphologiques². Et M. Jespersen prie le lecteur de ne considérer que cette dernière rédaction de la théorie. Il convient donc de s'en tenir uniquement à celle-ci.

Il nous semble cependant que, malgré cette affirmation récente du côté de M. Jespersen, le problème est loin d'être résolu. On ne comprend pas par l'exposé de M. Jespersen quel est le caractère formel des trois catégories de subordination. On a vu plus haut que, pour reconnaître une catégorie grammaticale, il faut avoir des critères de forme. C'est le signifiant, non le signifié seul, qui est décisif pour la distinction de ce qui est de la linguistique et de ce qui n'en est pas³. Or, M. Jespersen ne nous dit pas quels sont les critères formels qui lui permettent de concevoir les catégories de subordination comme des catégories d'ordre linguistique. Rien n'est fait par la simple affirmation. Il faut prouver la thèse.

D'abord, il semble certain que la distinction des termes primaires, secondaires et tertiaires est née d'une considération d'ordre logique et qu'elle s'applique avec une évidence particulière dans le domaine purement philosophique. Même si les catégories de subordination sont d'ordre «fonctionnel»,

¹ Rangstufen, p. 301.

² Rangstufen, p. 307.

³ Voir p. 27—28.

M. Jespersen maintient qu'elles reposent sur un certain fondement logique¹. En effet, la logique nous impose précisément une division des notions en notions relativement supérieures et notions relativement inférieures. C'est donc du côté logique que les catégories de subordination reçoivent leur raison d'être: elles se nourrissent de la logique.

D'autre part, cela n'empêche pas leur définition formelle. Il semble probable que la subordination soit une sorte de fonction, dans le sens où nous entendons ce mot. La faculté d'un sémantème d'être terme primaire, secondaire, tertiaire, n'est-elle pas identique à une faculté de se combiner avec les autres sémantèmes exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés? Il est donc tout à fait naturel que M. Jespersen en est venu à établir une hypothèse analogue. Seulement il faut lui apporter le fondement grammatical. En effet, il n'y pas de doute que le groupe des termes tertiaires dans le système de M. Jespersen a surgi de principes de classement formels et grammaticaux, et non pas de principes de classement sémantiques ou logiques.

M. Jespersen a dit²: »Though a tertiary word may be further defined by a (quaternary) word, and this again by a (quinary) word, and so forth, it is needless to distinguish more than three ranks, as there are no formal or other traits that distinguish words of these lower orders from tertiary words. Thus, in the phrase *a certainly not very cleverly worded remark*, no one of the words *certainly*, *not*, and *very*, though defining the following word, is in

¹ Rangstufen, p. 307.

² En des phrases littéralement identiques, *Sprogets logik*, p. 30 sv., et *Philosophy of Grammar*, p. 96.

any way grammatically (NB)¹ different from what it would be as a tertiary word, as it is in *certainly a clever remark, not a clever remark, a very clever remark*«.

Si nous avons affaire ici à une distinction purement logique, elle ne pourrait pas se présenter comme une distinction d'unités primaires, secondaires et tertiaires. Elle se présenterait inévitablement comme une distinction d'unités primaires, secondaires, tertiaires, quaternaires, quinaires, etc. Pour le logicien, il n'existe qu'une série de subordinations continuée à l'infini. La réduction du nombre des unités de cette série à un maximum de trois est due au grammairien et repose uniquement sur le fait qu'un signifiant correspondant à un signifié d'ordre quaternaire ou quinaire dans le système logique, ne peut pas se distinguer d'un signifiant correspondant à un signifié d'ordre tertiaire. Un adverbe reste adverbe, soit qu'il se trouve combiné dans la phrase avec un autre adverbe, soit qu'il se trouve combiné avec un adjectif. C'est juste. Mais, étant donnée une série de notions, une unité de cette série, qui qualifie de manière logique une unité tertiaire, ne peut pas être tertiaire elle-même. Elle est quaternaire.

Mais ce que nous croyons pouvoir montrer, c'est que, tout en se plaçant sur un terrain purement formel ou grammatical, on peut arriver à la même tripartition des termes que celle qu'a atteinte M. Jespersen. Et ainsi, la réduction au maximum 3 ne restera point immotivée; bien au contraire, cette réduction peut être fondée sur des raisons intrinsèques, tout à fait suffisantes et d'ordre linguistique.

30. Donnée une série constituant un ensemble unique au point de vue de la subordination (par exemple les séries

¹ C'est nous qui soulignons.

citées par M. Jespersen : *very hot weather / very poor widow*), il s'agit de chercher des critères formels de la constitution de cet ensemble et du caractère de cette constitution.

Pour établir ces critères, on pourrait penser d'abord à avoir recours à l'ordre des éléments. En effet, l'ordre des éléments joue un rôle assez considérable comme critérium formel à cet égard¹. Dans toute langue où l'ordre des éléments est fixe, c'est-à-dire où chaque changement de l'ordre des éléments entraîne inévitablement un changement correspondant de sens, l'ordre des éléments est un critérium infaillible en ce qui concerne la subordination. Donnée une série de deux termes, l'ordre des termes indique au premier coup d'œil lequel de ces termes est le principal au point de vue de la subordination. L'exemple le plus typique est fourni par les langues sino-tibétaines : en siamois, un terme secondaire se place sans exception après le terme primaire ; en chinois, un terme secondaire se place toujours avant le terme primaire.

Mais le phénomène se retrouve souvent. Dans toutes les langues finno-ougriennes², turques, mongoles, tongouzes³, en japonais⁴, dans les langues bochimanes, hottentotes⁵, le terme secondaire précède le terme primaire. En vannique⁶, par exemple, en basque⁷, et dans toutes les langues bantoues⁸, il le suit. » Toutes les langues négro-africaines ont

¹ L'ouvrage fondamental pour la théorie de l'ordre des éléments est le livre de l'helléniste français H. WEIL, *L'ordre des mots*, qui est encore important malgré sa date. A consulter aussi A. BERGAIGNE, *Essai sur la construction grammaticale*.

² A. SAUVAGEOT dans *Les langues du monde*, p. 175.

³ J. DENY, *ibid.*, p. 192. GAUTHIOT, *La fin de mot*, p. 31.

⁴ H. WINKLER, *La langue basque etc.*, p. 5 sv.

⁵ L. HOMBURGER dans *Les langues du monde*, p. 594.

⁶ AUTRAN, *ibid.*, p. 285.

⁷ H. WINKLER, *op. cit.*, p. 7.

⁸ GAUTHIOT, *op. cit.*, p. 24.

une syntaxe de position¹. Il en est de même au moins d'une partie des langues américaines², y comprise aussi la langue mixte connue sous le nom de chinook-jargon³.

Il est vrai que toutes les langues ne se prêtent pas, dans la même mesure, à cette constatation. Il y a d'autres langues où l'ordre des éléments n'est pas également fixé, où par conséquent le critérium qu'il nous fournit devient ambigu et perd son infaillibilité. M. Jespersen a insisté tout particulièrement sur ce fait⁴. Il convient toutefois de ne pas exagérer. Les recherches poursuivies dans ces dernières années ont suffisamment montré que, en réalité, il n'existe pas de langue où l'ordre des éléments est entièrement libre. GAUTHIOT déjà appelait l'attention sur ce fait que, dans toutes les langues sémitiques, la place du terme secondaire est fixe dès l'époque la plus ancienne qu'il soit possible d'atteindre⁵. On peut pousser l'argumentation encore plus loin. L'idée de Gauthiot était de démontrer que dans les anciennes langues indo-européennes (et dans elles seules) l'ordre des éléments était totalement arbitraire. Mais ce résultat n'est point incontestable. M. MAROUZEAU vient de le démontrer pour le latin: »L'ordre des mots en latin est libre, il n'est pas indifférent«⁶. M. Marouzeau a repris, par cette démonstration, les anciennes recherches d'ABEL BERGAIGNE, qui s'étendaient aussi au sanskrit et au grec, et qui donnaient comme conclusion que les libertés de la construction coëxistaient, dans ces langues, avec »des principes

¹ M. DELAFOSSE dans *Les langues du monde*, p. 472 sv.

² Voir par exemple JOHN R. SWANTON dans le *Handbook* de BOAS, vol. I, p. 267 sv.

³ JESPERSEN, *Language*, p. 230.

⁴ *Sprogets logik*, p. 19. *Philosophy of Grammar*, p. 78 sv.

⁵ *La fin de mot*, p. 13.

⁶ *L'ordre des mots dans la phrase latine*, p. 1 sv., 13 sv.

d'ordre grammatical dont la langue *pouvait s'affranchir sans en perdre pour cela conscience*¹. Il semble donc que, sous une certaine réserve bien limitée, le critérium de l'ordre des éléments ait une valeur générale².

Mais, malgré cela, l'ordre des éléments ne se présente pas comme un critérium par lequel nous puissions arriver à un système de catégories semblable à celui proposé par M. Jespersen. On peut très bien établir un certain système de catégories fondé sur la différenciation d'après l'ordre des éléments, mais à ce système manquera le trait qui est particulièrement caractéristique du système de M. Jespersen, à savoir la tripartition. Au point de vue de l'ordre des éléments, il n'existe qu'une série de subordinations qui peut se continuer sans limite. Nous n'aboutirons pas non plus de cette manière à l'établissement d'un maximum absolu de degrés.

31. Mais l'ordre des éléments n'est pas le seul trait formel qui puisse nous fournir le critérium qu'une série donnée constitue un ensemble unique au point de vue de la subordination. Il y en a d'autres. Il faut chercher les traits morphologiques qui sont employés en général pour marquer un rapport particulièrement étroit entre certains termes d'une seule et même série. L'existence de tels traits est bien connue. Ce sont ces traits qu'on désigne d'ordinaire par le terme de *rection*.

¹ Essai sur la construction grammaticale, p. 8.

² Cf. SAPIR, *Language*, p. 123: »order asserts itself in every language as the most fundamental of relating principles«. Dans le même ouvrage, p. 65, M SAPIR soutient que, par exemple en latin, l'ordre des éléments ne reflète que des différences d'ordre stylistique. Et cela est bien vrai, mais nous ne voyons pas d'inconvénient de concevoir la stylistique comme faisant partie de la grammaire proprement dite. Voir pour cette question plus loin, p. 301 sv. Il est donc établi qu'il n'y a pas de langue où l'ordre des éléments n'ait pas une signification grammaticale.

Tenons compte un moment de ce phénomène en général. Il constitue un des faits les plus importants dans le domaine de la fonction grammaticale.

Un exemple très typique de la rection est la rection du verbe, parce qu'elle se retrouve dans nombre de langues bien connues. Le verbe peut régir, en latin par exemple, l'accusatif, le datif, le génitif. Un autre exemple est la rection d'une préposition: telle préposition régit l'accusatif, telle autre l'ablatif, celle-là enfin le génitif. En considérant ces exemples, on conçoit sans difficulté que le caractère essentiel de la rection est la dépendance: un terme est régi par un verbe ou par une préposition, cela veut dire, évidemment, que ce terme constitue un complément à la signification propre du verbe ou de la préposition, c'est-à-dire qu'il existe au point de vue de la signification un rapport plus étroit entre le verbe (la préposition) et ce terme qu'entre le verbe (la préposition) et les autres termes de la même série.

Mais la dépendance n'est pas le seul trait qui caractérise la rection. Si l'on dit, en latin, *dabō frātrī librum*, on veut indiquer, par l'emploi des cas, qu'il existe un rapport étroit entre *dabō* et *frātrī* d'un côté, et entre *dabō* et *librum* de l'autre; on veut indiquer, par ce procédé, que ces deux rapports sont plus étroits que le rapport entre *frātrī* et *librum*. Si nous désignons le rapport par ∞ , nous pouvons présenter la série plus exactement sous cette forme:

$$dab\bar{o} \begin{array}{l} \infty \text{ fr}\bar{a}tr\bar{i} \\ \infty \text{ librum.} \end{array}$$

Mais, bien qu'il existe un rapport entre *dabō* et *frātrī* d'un côté, et entre *dabō* et *librum* de l'autre, ces rapports ne sont pas de même ordre; ils ne sont pas identiques. Pour

en exprimer l'un, on emploie le datif; pour exprimer l'autre, l'accusatif. Les deux termes sont les objets du verbe; mais l'un d'eux est l'objet direct, l'autre l'objet indirect. Ainsi, la rection n'exprime pas seulement la dépendance, mais elle indique aussi de quel ordre est cette dépendance. Dans l'exemple considéré, la rection a un caractère complexe.

On rencontre le même phénomène dans les prépositions. Dans les deux séries latines *in oppidō* et *in oppidum*, la rection indique sans doute une dépendance. Mais la dépendance n'est pas de même ordre dans les deux séries.

Ce qui est l'essentiel en ce phénomène, ce n'est pas la variabilité du régime. Il existe aussi, on le sait, des verbes et des prépositions qui ne peuvent avoir qu'un seul régime: par exemple, on peut dire *utor oculis*, et on peut dire *ab oculis*, mais il n'est possible ni de remplacer ni de compléter l'ablatif de ces deux séries par un autre cas¹. Un seul régime est obligatoire. Mais il va de soi que l'ablatif n'a pas perdu sa signification: l'emploi de l'ablatif et non par exemple de l'accusatif dans ces deux séries est régulièrement motivé. C'est la signification de *utor* et de *ab* qui impose l'emploi de ce propre cas. L'ordre de la dépendance est indiqué aussi bien ici que dans les exemples précédents. Pour exprimer une dépendance, plusieurs possibilités se présentent: on peut l'exprimer en mettant l'accusatif, le datif, le génitif, l'ablatif. Or, ce ne peut être un pur accident qu'on ait choisi précisément la dernière de ces possibilités. Etant donné que *ab* signifie un éloignement, l'ablatif, qui exprime également un éloignement, se présente

¹ Que la préposition *ab* se combine avec l'accusatif dans les inscriptions pompéiennes ne nous intéresse pas ici, où il s'agit de l'état du latin classique.

comme le cas le plus propre à se combiner avec cette préposition. Et dans la signification du verbe *utor* doit être impliquée de même une partie qui recouvre une partie de la signification de l'ablatif, bien qu'il soit peut-être plus difficile de s'en apercevoir.

On peut donc conclure que la rection d'un verbe et la rection d'une préposition sont toujours »complexes«.

D'autre part, il existe également des exemples de la rection pure, rection qui n'indique rien que la dépendance même. Un substantif régit son adjectif en genre, en cas, en nombre, et l'on n'indique par là que le fait que l'adjectif se rapporte au substantif; l'ordre ou le caractère de ce rapport n'est pas indiqué en même temps. Dans les deux séries *homō bonus* 'le bon homme' et *homō bonus est* 'l'homme est bon', la dépendance n'est pas exactement de même ordre; mais ce fait reste inexprimé en ce qui concerne la rection. De même, il est vrai qu'il y a une différence analogue dans les deux séries *uideō mulierem bonam* et *dixit mulierem bonam esse*. Mais la rection elle-même n'indique que la dépendance, sans se rendre compte, pour ainsi dire, que le rapport entre les deux termes *mulierem* et *bonam* est assez différent dans les deux séries.

Une rection pure se trouve aussi là où un nom régit un verbe en personne et en nombre. On dit *homō est*, mais *hominēs sunt*, uniquement pour indiquer que le verbe se rapporte au nom, sans rien dire de plus spécial sur le caractère de ce rapport.

On peut donc distinguer deux sortes de rection:

- 1°. La rection pure: Le morphème de l'élément dépendant n'indique que la dépendance sans la spécialiser.

2°. La rection complexe: La signification du morphème de l'élément dépendant est double; le morphème indique 1° la dépendance elle-même et 2° le caractère spécial de cette dépendance.

On conçoit que ce que nous venons d'appeler rection pure est identique à ce qu'on appelle généralement accord ou concordance. Peut-être sera-t-on frappé par cette identité. On objectera que la concordance ne peut être une espèce de rection, puisqu'on a l'habitude de considérer la concordance comme un phénomène bilatéral ou réciproque, tandis que la rection est évidemment un phénomène unilatéral; dans la série *dabō librum*, il y a un élément régissant (*dabō*) et un élément régi (*librum*) — c'est un phénomène unilatéral. Mais peut-on en réalité distinguer avec la même précision un élément régissant et un élément régi là où il s'agit d'une simple concordance?

M. MEILLET a donné la réponse à cette question. Il a cité le passage homérique *Γ* 200—202:

*πολύμητις Ὀδυσσεύς,
δς τράφη ἐν δήμῳ Ἰθάκης, κραναῆς περ' εἰούσης,
(Ϝ)ειδῶς παντοίους τε δόλους καὶ μῆδεα πικρά,*

et il a ajouté l'explication suivante¹: »Il y a ici le nominatif masculin singulier *πολύμητις* qui se rapporte à *Ὀδυσσεύς*, et *Ϝειδῶς* à *δς* (qui renvoie à *Ὀδυσσεύς*), les génitifs féminins singuliers *εἰούσης* et *κραναῆς* qui se rapportent à *Ἰθάκης*, et le nominatif-accusatif pluriel neutre *πικρά* qui se rapporte à *μῆδεα*«. Et il en tire la conclusion que »c'est l'accord qui indique quel nom détermine un adjectif donné«².

¹ Introduction, p. 324 sv.

² p. 324.

C'est dire, en d'autres termes, que le nom auquel se rapporte un adjectif donné, régit cet adjectif en genre, en nombre et en cas. La concordance est unilatérale aussi bien que la rection complexe. Elle est une rection pure. —

Un examen plus attentif de la rection pure ou de la concordance nous fournit encore la possibilité d'une subdivision, qui complètera d'une manière intéressante notre vue d'ensemble de tout ce groupe de phénomènes.

La rection pure comporte la concordance de genre, de nombre, de personne et de cas. On pourrait enfin y ajouter la concordance à l'égard de la distinction du »défini« et de l'»indéfini«, telle qu'elle se trouve par exemple en vieil islandais: *gamall maðr* 'un vieil homme', mais (*inn*) *gaml-i maðr-inn* 'le vieil homme', etc.

Prenons d'abord la concordance de nombre. Donnée la distinction de *homō* et *hominēs*, on peut être sûr que cette distinction relève d'une différence de sens entre les deux expressions: *homō* comporte la notion d'un seul homme, *hominēs* la notion de plusieurs hommes. Il en est de même de la différence de *currit* et *currunt*: les deux termes veulent dire »courir«, mais l'un d'eux comporte la notion d'un seul sujet, l'autre la notion de plusieurs sujets. Dans les deux cas, il y a une différence dans la signification du morphème, différence qui correspond à la distinction formelle du singulier et du pluriel. On peut donc conclure que la concordance de nombre indique qu'une partie de la signification de chacun des deux termes combinés est identique¹.

¹ Il s'agit de la signification des morphèmes, non de celle des sémantèmes. C'est de la signification du terme dans la série, non de la signification constante du mot, pris isolément, qu'il est question.

Ce résultat se retrouvera si nous examinons la concordance de personne et de cas, aussi bien que la concordance à l'égard de la distinction du »défini« et de l'»indéfini«. Ces espèces de concordance indiquent toujours qu'une certaine signification est commune aux deux termes entre lesquels la concordance s'est établie.

Ce n'est que lorsque nous abordons l'examen de la concordance de genre, que la concordance se présente sous un aspect différent. Le genre ne porte point sur la signification du terme dépendant, elle n'indique rien que précisément la concordance. Supposons même que le genre a une signification tout à fait nette dans le terme régissant, ce qui est évident par exemple pour quelques langues africaines¹: du point de vue de la concordance, le genre n'est qu'une caractéristique formelle qui sert à distinguer entre eux les groupes de termes à l'intérieur d'une même série².

Il faut donc encore distinguer deux sortes de concordance:

- 1°. La concordance pure: Le morphème de l'élément dépendant n'indique que le rapport syntaxique et ne porte point sur la signification du terme régi.
- 2°. La concordance complexe: Le morphème de l'élément dépendant ne sert pas seulement à indiquer le rapport syntaxique, mais indique encore qu'une partie de la signification des termes combinés est identique.

Un cas spécial de la concordance complexe est fourni par la conjugaison objective.

¹ La question difficile de la signification du genre dans le terme régissant sera reprise plus loin, p. 165 sv.

² Cf. plus haut, p. 118.

Inconnue aux grandes langues de la civilisation européenne, la conjugaison objective se trouve dans un assez grand nombre de langues plus éloignées. RAOUL de LA GRASSERIE en a signalé des exemples multiples¹. C'est, en effet, un de ces phénomènes grammaticaux qui semblent pouvoir naître partout. On l'a signalé depuis longtemps en basque². Il se trouve dans la plupart des langues américaines, dans le créole mauricien³ et dans le patois anglais de Somerset⁴.

Le groupe finno-ougrien est cependant celui où le phénomène est le plus net et le plus répandu. Dans ce groupe, il a été signalé pour les langues hongroise, vogoule, ostiak, mordve et samoyède.

Le phénomène consiste en ceci que la forme verbale est sujette à modification suivant que le verbe est transitif ou intransitif. En samoyède, où l'état morphologiquement primitif est bien conservé, le verbe intransitif consiste en un thème nu auquel on suffixe un élément personnel: c'est là la conjugaison subjective. Dans la même langue, si l'action est conçue comme ayant un objet, on attache au thème verbal un élément possessif: c'est la conjugaison objective⁵.

D'un point de vue diachronique, les deux formes du verbe ne contiennent donc, hors du thème, qu'un élément morphologique indiquant le sujet. C'est ce qu'ont montré les recherches des dernières années, commencées par le

¹ De la conjugaison objective.

² Voir dernièrement p. ex. H. WINKLER, *La langue basque etc.*, p. 28 sv. R. M. de AZKUE, *Morfología vasca*, p. 655 sv.

³ BAISSAC, *Etude sur le patois créole mauricien*, p. 42.

⁴ ELWORTHY, *Dialect of West Somerset*, p. 49. Cf. JESPERSEN, *Phil. of Gr.*, p. 158, note 2.

⁵ Voir HEINRICH WINKLER, *op. cit.*, et *Samojedisch und finnisches*, II, p. 127 sv. J. PÁPAY, *Die objektivkonjugation*.

regretté VILH. THOMSEN¹, poursuivies par MM. ZSIGMOND SIMONYI², DÁVID FOKOS³ et surtout par M. JÁNOS MELICH⁴. L'élément *j*, qui se trouve dans quelques formes du verbe objectif en hongrois (*vár-ja* 'il attend (quelque chose)', *vár-juk* 'nous attendons (quelque chose)', *vár-játok* 'vous attendez (quelque chose)', *vár-ják* 'ils attendent (quelque chose)'), n'est pas un indice pronominal pour marquer l'objet, mais une formation analogique qui repose sur l'impératif (*vár-j* 'attends'). On peut donc dire que, diachroniquement, le terme de »conjugaison objective« est mal choisi. Du point de vue synchronique, toutefois, il est pleinement justifié. La signification actuelle et historiquement attestée est précisément une indication de transitivité et, dans quelques langues telles que le hongrois, de »détermination«: la »conjugaison objective« du hongrois indique que le verbe régit un objet »déterminé«⁵. La signification de la conjugaison objective est la même en basque: *d-akar-t* 'je le porte', *d-akar-k* 'tu le portes', *d-akar* 'il le porte', *d-akar-t ur-a* 'je porte l'eau'. De ce point de vue, la conjugaison objective est un procédé grammatical qui consiste en une rection effectuée par l'objet et affectant le verbe, qui régit, de son côté, l'objet à l'accusatif. Et cette rection a le caractère d'une concordance complexe: le morphème qui fait du verbe une forme objective indique que

¹ Det magyariske sprog og dets stammeslægtskab, 1867, = Samlede afhandlinger, vol. II, p. 294—296. A magyar tárgyias ragozásról néhány megjegyzés, Magyar Nyelvőr, t. XL, 1912, = Kleine Bemerkungen zur objektiven Konjugation des ungarischen Verbums, Samlede afhandlinger, vol. II, p. 298—302.

² A tárgyias ragozás eredetibb alakja.

³ A vogulosztják tárgyias igeragozásról.

⁴ A magyar tárgyias igeragozás.

⁵ On retrouvera ce phénomène dans notre dernier chapitre, p. 333 sv. ci-dessous.

le verbe dépend d'un objet »déterminé«, mais sans spécialiser la dépendance; il indique, toutefois, non seulement le rapport syntaxique entre les deux termes, ainsi que le fait, en d'autres langues, le genre grammatical, mais encore que les deux termes ont en partie une signification identique, à savoir, en l'espèce, la signification d'une relation mutuelle de transitivité, et, en même temps, la signification de »détermination«. L'accord qui s'est ainsi établi entre l'objet et le verbe transitif est analogue à celui qui s'établit, en d'autres langues, entre un substantif et son adjectif-épithète à l'égard du cas, du nombre, ou de la détermination.

C'est pour être complet que nous avons insisté surtout sur cet exemple curieux et souvent négligé, de cette sorte de rection que nous appelons la concordance complexe. Ce n'est cependant pas le seul phénomène intéressant dans ce domaine. Il y a d'autres exemples de concordance complexe qui sont plus frappants encore. Nous pensons surtout à l'»état construit« du sémitique, que nous retrouverons dans un instant.

Mais revenons à notre division de la rection grammaticale. Nous pouvons la ramener au schéma que voici:

1. Rection pure = concordance.

Le morphème du terme régi n'indique que la dépendance sans la spécialiser.

a. Concordance pure.

Le morphème du terme régi n'indique que le rapport syntaxique et ne porte point sur la signification de ce terme. Exemple: le Genre.

b. Concordance complexe.

Le morphème du terme régi indique

1° le rapport syntaxique et

2° qu'une partie de la signification des termes combinés est identique. Exemples: la concordance en cas, personne, nombre, détermination. Conjugaison objective. »Etat construit«.

2. Rection complexe.

Le morphème du terme régi indique

1° la dépendance et

2° le caractère spécial de cette dépendance. Exemples: La rection d'objet chez le verbe et chez la préposition. La rection de l'adverbe par le verbe.

32. Nous avons employé ci-dessus comme exemple de la rection pure (de la concordance) des séries du type *homō bonus* et *homō currit*, en disant que le substantif régit l'adjectif ou le verbe respectivement. Mais il ne s'agit pas ici nécessairement de substantifs, d'adjectifs et de verbes. On peut très bien leur substituer d'autres parties du discours; en parlant de deux hommes, on pourrait p. ex. dire: *alter currit*, *alter nōn currit*, ou bien *alter bonus est*, *alter malus*. Les mêmes faits de rection se retrouvent ici, où l'élément régissant n'est plus un substantif, mais un autre mot, qu'on peut appeler à son gré: adjectif, nom de nombre ou bien pronom. Le rôle de terme régissant n'est pas le privilège d'une seule partie du discours; le rôle de terme régi non plus. Le rôle est dévolu à l'adjectif, au verbe, à l'adverbe indifféremment. Il peut s'étendre jusqu'au substantif: c'est ce qui se passe en sémitique.

Il n'y a donc pas de rapport intrinsèque entre la division selon les parties du discours et la rection. Mais ce

que nous croyons pouvoir démontrer, c'est qu'il y a un rapport entre la rection et la subordination. Si chacune des parties du discours peut, du moins en théorie, être utilisée comme régissante ou comme régie et affectée de n'importe quelle sorte de rection, il en est autrement des catégories de subordination. Le rapport entre les termes primaire, secondaire, tertiaire, d'une part, et les différentes sortes de rection et le rôle comme régissant et régi, de l'autre, est fixé et limité par des principes constants.

Considérons d'abord la concordance pure, telle qu'elle est constituée par l'accord de genre entre deux termes d'une même série: *homō bonus (est) / alter bonus (est, alter malus)*. Ce sont ici *homō* et *alter* qui régissent, et c'est *bonus* qui est régi. Ce sont *homō* et *alter* qui imposent leur genre à *bonus*, et non inversement. Mais comment peut-on le savoir? Quel est le critérium qui nous permet de décider, sans aucune hésitation? Les parties du discours ne valent rien, les significations des mots non plus: dans la plupart des cas, les termes peuvent être renversés; dans *alter bonus*, si *alter* est le sujet et *bonus* le prédicat, c'est *alter* qui régit *bonus*; mais si *alter* est l'épithète du mot *bonus*, c'est évidemment *bonus* qui régit *alter*. Ce qui, toutefois, est décisif, c'est que, dans le premier cas, *alter* est un terme primaire, et *bonus* un terme secondaire, alors que, dans le dernier cas, c'est *bonus* qui est devenu terme primaire et *alter* qui l'accompagne comme terme secondaire. De même, dans *homō bonus (est)*, c'est *homō* qui est le terme primaire et *bonus* qui est le terme secondaire, et c'est ainsi que *homō* est régissant et *bonus* régi, sans que l'inverse soit possible. Là où il s'agit d'une concordance pure, c'est toujours le terme primaire

qui est le terme régissant, et le terme secondaire qui est le terme régi.

Dès lors, il semble possible de distinguer les termes primaire et secondaire par les faits de la concordance pure. De plus, ces faits sont également décisifs pour la définition du terme tertiaire. Le terme tertiaire peut se définir comme le terme qui n'est jamais affecté de la concordance pure. Le genre ne s'exprime pas dans l'adverbe ni dans n'importe quel autre mot jouant le rôle de terme tertiaire¹. Cela est vrai même pour les langues bantoues, où, d'une manière générale, le sujet impose son indice de genre («classe») à presque tous les autres termes de la série: les termes tertiaires en sont exempts.

Par suite, la concordance pure nous fournit un critérium décisif pour la distinction des trois catégories de subordination. Ce critérium est d'ordre formel, étant donné que la rection est une sorte de fonction, et, de plus, il ne comporte pas, comme le critérium obtenu par l'ordre des éléments, l'inconvénient que la série de subordinations se continue sans limite. La tripartition se justifie bien.

Mais le rapport entre la rection et la subordination peut être poussé plus loin. Si nous nous en tenons, au préalable, à une langue telle que le latin ou le russe, les mêmes règles valent pour la concordance complexe. *Hominem bonum*, доброго человека; *hominēs bene currunt*, люди бегут хорошо: c'est le terme primaire (*hominem*, человека; *hominēs*, люди) qui régit le terme secondaire (*bonum*, доброго; *currunt*, бегут) en cas, en nombre et en

¹ Il est vrai que les termes russes хорошо, плохо ou les termes danois *godt*, *daarligt* contiennent un morphème indiquant le genre neutre. Mais l'existence du neutre dans ces termes n'est pas due à une concordance, et cela seul importe.

personne. Le procédé inverse serait impossible. Et le terme tertiaire (*bene*, *χορηγία*) n'en est pas affecté.

Toutefois, il y a plus à dire. La règle trouvée n'a de valeur générale que pour la concordance pure. Dans le domaine de la concordance complexe, elle ne vaut que pour certaines langues. A en juger par le latin et le russe, il semble bien que ce soit toujours le terme primaire qui est régissant et le terme secondaire qui est régi. Mais cela n'est pas une nécessité pour le langage. En effet, il y a des états de langues où le terme primaire possède la faculté d'être régi en concordance complexe, et ces états de langues ne sont ni des plus rares ni des plus inconnus.

Dans les langues sémitiques, la faculté d'être régi est un des traits qui frappent le plus dans la grammaire du terme primaire. A côté du système des cas, qui a en partie disparu, mais qui subsiste encore p. ex. en arabe, le substantif est caractérisé par un système d'»états«, constitué par un état absolu d'un côté et un état construit de l'autre. Cette distinction répond à une distinction du terme primaire non-régi et du terme primaire régi. L'»annexion« est le signe extérieur qui indique que le terme primaire est accompagné d'un terme secondaire. Et c'est précisément le terme primaire qui affecte deux formes différentes suivant cette distinction. C'est donc que le terme primaire se fait régir en »état construit« par son terme secondaire¹.

Selon nous, il ne serait pas impossible de classer ces »états« sémitiques parmi les cas. Au point de vue signification, ils apparaissent en une certaine mesure comme absorbés dans le système des cas, et faisant corps avec eux. Mais c'est ici une question à part, et qui exigerait un

¹ Cf. PHILIPPI, *Wesen und Ursprung des Status Constructus im Hebräischen*.

exposé détaillé de la théorie des cas. Quoi qu'il en soit, on peut être sûr que la rection constatée est une sorte de concordance complexe: elle sert à indiquer qu'une partie de la signification des deux termes rapprochés est identique, mais elle n'indique que la dépendance sans la spécialiser.

On verra plus loin que, bien que le terme primaire ait la faculté d'être régi à d'autres égards encore, cette faculté est, précisément, toujours réduite à agir à l'intérieur de la concordance complexe. Le domaine de la concordance pure reste intact.

Il est donc établi que les faits de la concordance complexe ne sont pas de nature à nous fournir, comme ceux de la concordance pure, des critères généraux pour la distinction du terme primaire et du terme secondaire. Les faits de la concordance complexe permettent cependant, aussi bien que ceux de la concordance pure, d'opposer le terme tertiaire aux deux autres catégories de subordination: ici encore, le terme tertiaire se définit comme non-affecté. Les autres termes de la série n'imposent jamais leur indice de cas, de personne, de nombre au terme tertiaire.

La rection complexe est le seul domaine où le terme tertiaire entre en jeu. Ici, le terme tertiaire peut être régi aussi bien que régissant. Il est régi, par exemple, dans la série française *parler lentement*, où le verbe impose la forme adverbiale à son terme dépendant. Il est régissant dans une série telle que *in oppidō* ou *in oppidum*, où il impose, lui-même, le cas au substantif qu'il accompagne. Il est régissant aussi dans *a certainly not very cleverly worded remark*, où le terme *certainly* est régi en rection complexe par le terme tertiaire *not*. Pour ce qui est des termes primaire et secondaire, on voit ce fait curieux

que le terme primaire peut également et être régi et être régissant à l'égard de la rection complexe. Il est régi, par exemple, là où il s'agit d'un objet de verbe; dans *uideō hominem*, c'est le terme primaire (*hominem*) qui est régi à l'accusatif par le terme secondaire (le verbe *uideō*). Et il peut être régissant. C'est ce qui se passe, en français, dans des cas tels que:

*Une presque surdité / une quasi évidence / ils sont si voleurs / elle est bien femme, très femme / elle est tout à fait peuple / elle est légèrement fille*¹;

ou en anglais: *the then king*;

en grec: ἡ χρῆς μάχη;

en danois: *han er kun lidt patriot* 'il est peu patriote' / *de mest dovne, de ret jævne og de meget flinke* 'ceux qui sont les plus paresseux, ceux qui sont passables, et ceux qui sont très habiles' / *jeg er lutter øre* 'je suis tout oreille';

en norvégien: *et svare sjau* 'grand badinage, bonne plaisanterie, bonne rigolade' / *idel tøv* 'un pur non-sens'².

Pour ce qui est du terme secondaire, il n'est que régissant: il peut régir, en rection complexe, un terme primaire (*uideō hominem*) ou un terme tertiaire (*parler lentement*). Mais le terme secondaire ne peut pas être régi, par un autre terme, en rection complexe.

Dans le domaine de la concordance (pure ou complexe), on a vu que le terme tertiaire se distingue nettement du terme secondaire et du terme primaire. Dans le domaine de la rection complexe, c'est, au contraire, le terme secondaire qui s'oppose aux termes primaire et tertiaire.

¹ Cf. JOH. STORM, *Større fransk Syntax*, vol. I, p. 110, 111, 112

² HJ. FALK et ALF TORP, *Dansk-norskens syntax*, p. 80—81.

On est donc amené à cette conclusion qu'il y a une connexion nécessaire et intrinsèque entre la subordination et la rection. Les catégories de la subordination ne sont pas nécessairement fondées sur des notions logiques et qui seraient, du point de vue linguistique, des notions a priori. Elles se justifient, au contraire, dans le domaine même de la forme grammaticale.

En somme, les catégories de la subordination peuvent être fixées par les définitions que voici :

Est terme primaire un terme qui est régissant en concordance pure.

Est terme secondaire un terme qui est régi en concordance pure, et qui ne peut pas être régi en rection complexe.

Est terme tertiaire un terme qui est non-affecté en concordance.

Résumons nos résultats en un schéma. Soit I le terme primaire, II le terme secondaire, et III le terme tertiaire; soit (1 a) la concordance pure, (1 b) la concordance complexe, (2) la rection complexe (en nous fondant sur le schéma établi p. 146—147); soit enfin + signe de l'activité (la faculté de régir), ÷ signe de la passivité (la faculté d'être régi), et l'on a :

I.....	+ 1 a	± 1 b	± 2
II.....	÷ 1 a	± 1 b	+ 2
III.....	0	0	± 2.

33. Ainsi, la subordination se justifie grammaticalement dès qu'on invoque les faits de la rection. D'une manière générale, nous sommes persuadé que la rection est un phénomène dont on ne saurait être dispensé de tenir compte en grammaire, mais qui fournit, au contraire, un

principe qui se montrera souvent particulièrement fécond. C'est la rection surtout qui est à la base de toute distinction d'ordre grammatical. Elle joue un rôle important pour les catégories. Dans n'importe quelle expression, il n'y a pas de terme qui ne soit pas régi, ni qui ne soit pas régissant. Le verbe, par exemple, n'est pas seulement transitif par rapport à son objet, mais aussi par rapport à son sujet: si l'objet peut être défini comme le terme qui est régi à l'accusatif par le verbe, le sujet, de son côté, se définit comme le terme qui est régi au nominatif par le même verbe¹. La transitivité, la rection, est le principe constituant et fondamental de toute organisation grammaticale, syntaxe aussi bien que morphologie. Elle est au fond même du langage.

C'est que toute distinction entre morphologie et syntaxe est impossible. Tout ce qui est d'ordre grammatical est d'ordre syntagmatique. La grammaire est la théorie de la combinaison des sémantèmes et des morphèmes entre eux; il est vrai qu'on peut distinguer les combinaisons de contact et les combinaisons de distance, mais cette distinction ne relève en principe que de la phonologie; elle intéresse uniquement l'aspect phonique, et la grammaire n'y entre pour rien: il peut y avoir contact dans une langue où il y a distance dans une autre, et inversement. La forme d'un état de langue, la fonction d'un sémantème résident uniquement dans la construction².

Le rôle du syntagmatique et de la construction en grammaire se voit bien par la place de la forme parmi les faits

¹ On trouve cette conception juste du »sujet« p. ex. chez H. WINKLER, *Zur Sprachgeschichte*, p. 30 sv., et chez H. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 245 (1921). Sur la définition du verbe de ce point de vue voir MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 91 sv. (1842).

² Pour le détail, voir plus haut, p. 53, 94, 98 sv., 100, 123, 125 sv.

linguistiques. Les distinctions bien gardées, entre forme et aspect phonique, d'un côté, entre forme et signification, de l'autre, on a vu dans la forme une partie intégrante du signifiant¹. Mais, d'autre part, il va de soi que ni forme ni signifié ne peuvent être trouvés que par l'intermédiaire du phonème. On sait la différence fondamentale qui existe entre signifié et concept, et que, par opposition au concept, le signifié n'existe que par le signifiant. Le signifié ne peut être trouvé que par une méthode indirecte, psychophysique. La forme, de son côté, ne peut être trouvée que par l'aspect phonique. Un élément grammatical n'existe que par le ou les phonème(s) qui l'exprime(nt). Car »il n'y a pas de faits linguistiques indépendants d'une matière phonique découpée en éléments significatifs«².

On s'est proposé, dans ce livre, d'étudier la création possible d'une théorie morphologique du langage. Les considérations qui viennent d'être achevées nous permettent de concevoir avec exactitude une condition indispensable pour que ce travail soit possible: l'aspect phonique doit nous permettre, par sa structure même, de dégager la forme. Une grammaire indépendante de la psychologie ne sera possible que dans la mesure où la forme peut être trouvée par une considération des phonèmes — non par cette considération seule, car on sait que les deux faces du signe linguistique sont solidaires et n'existent que par leur association réciproque, mais par cette considération comme seul point de départ. »Aucune abstraction grammaticale n'est possible sans une série d'éléments matériels qui lui sert de substrat, et c'est toujours à ces éléments qu'il faut

¹ Voir plus haut, p. 116 sv.

² F. de SAUSSURE, Cours, p. 153.

revenir en fin de compte« (F. de SAUSSURE¹). La grammaire linguistique est donc à ce prix.

Ce n'est pas dire qu'une même catégorie sémantique ou morphologique doit être exprimée toujours et invariablement par un seul et même phonème. On sait que cela est loin d'être le cas, et si on posait cette condition, la grammaire linguistique serait évidemment une entreprise vaine. En effet, il est inutile de poser cette condition absurde: nous disposons d'un moyen, pleinement suffisant, de distinguer les différences phoniques qui correspondent à des différences sémantiques ou morphologiques, de celles qui n'y correspondent pas. Dans l'aspect synchronique, une différence d'ordre phonique reflète toujours une différence analogue d'ordre sémantique ou morphologique, pourvu que chacun des phonèmes différents est accompagné par une construction syntagmatique fixe. Dans la mesure où ce critérium nous échappe, la signification des phonèmes devient seule décisive: si, sous cette condition, il y a identité de signification entre deux phonèmes, il y a identité de forme également (les deux phonèmes recouvrent un seul et même élément grammatical); si, au contraire, il y a différence de signification, il y a aussi différence de forme. Pour fixer les idées, prenons un exemple qui a été utilisé plus haut²: en anglais moderne, la différence phonique *sheep*: *cats* ne correspond probablement à aucune différence d'ordre morphologique, puisque les deux éléments se combinent indifféremment avec *many*, avec *are*, etc., et sans qu'il semble y avoir différence de signification entre

¹ Cours, p. 190.

² p. 122.

les deux phonèmes de pluriel: zéro et -s. A ce qu'il semble, cette différence réside donc uniquement dans la fonction phonique, non dans la fonction grammaticale¹. Ce qui est seul décisif pour le grammairien, ce sont ou bien les identités phoniques accompagnées par des identités syntagmatiques, ou bien les identités phoniques accompagnées par des identités significatives². Mais, étant donné que les faits significatifs sont souvent subconscients, les identités du premier ordre jouent un rôle très considérable. A côté de la signification des éléments grammaticaux, la rection est un fait de première importance, d'autant plus que, par opposition aux faits significatifs, les faits de rection relèvent immédiatement du signifiant.

Cela est important. S'il nous est permis de dire ici notre impression, nous croyons que ce principe de rection est par trop négligé dans la grammaire ordinaire, au détriment de l'explication scientifique des faits. C'est cependant un phénomène qui mériterait d'être étudié. Il nous permet quelquefois de faire une synthèse de haute valeur là où les faits semblent, à première vue, incohérents et sans système. Il nous dispense encore souvent de recourir à des notions a priori et qui ne sont pas du ressort immédiat du linguiste. Si nous voyons juste, l'inobservation du principe de la rection a été une des causes fondamentales non seulement de ce manque de développement dans la science grammaticale que nous croyons avoir constaté, mais, plus encore, de ce caractère philosophique et aprioris-

¹ Pour la terminologie, voir p. 127.

² Afin de distinguer nettement la grammaire, qui s'occupe des sémantèmes et des morphèmes, de la sémantique, qui s'occupe des mots seuls, on se sert de l'adjectif »significatif« pour désigner les faits de signification en grammaire. Cf. plus haut, p. 99.

tique de la grammaire contemporaine sur lequel nous avons insisté dans notre premier chapitre. Si, un jour enfin, la grammaire scientifique doit se constituer, il importe donc avant tout de faire état de la rection et de l'utiliser jusqu'au bout.

L'importance de la rection a été vue autrefois. Les grammairiens arabes y ont insisté avec force¹. D'après leur conception, tout mot, tout terme d'une série est régi. Le nominatif du sujet est régi par le verbe aussi bien que l'accusatif de l'objet. Un mot qui n'a pas de phonème de morphème positif est régi aussi: c'est sa dépendance à l'égard des autres termes de la série qui lui impose le phonème de morphème zéro. Toute forme est rection: c'est la rection seule, fournie par le contexte, qui justifie le choix d'une forme. Si le terme ne fait pas partie d'une phrase (ou d'une série articulatoire), le phonème de morphème perd sa valeur et devient un pur son. C'est le contexte seul qui lui donne sa valeur². En effet, les Arabes ont ici vu la nécessité de distinguer nettement la forme grammaticale et l'aspect phonique.

Dans l'école de Basra, ce principe n'a pas encore pris toute sa valeur. Dans al-Kitâb de SIBAVAJHI, on apprend que la faculté d'être régi est bien inhérente à tout mot, mais la faculté de régir est plus restreinte: elle ne se trouve pas dans le nom, mais seulement dans le verbe et dans

¹ Dans un degré moindre, on peut l'affirmer même pour les grammairiens indous. On sait qu'ils distinguaient quatre parties du discours: le nom, le verbe, la préposition et la particule. Il nous semble que la distinction opérée ici entre préposition et particule peut être prise comme indice que ces grammairiens ont tenu compte de la rection. La distinction ne se retrouve ni dans l'école japonaise, ni dans l'école chinoise, et elle a été négligée même par les Arabes.

² FRANTS BUHL, *Sproglige og historiske Bidrag til den arabiske Grammatik*, p. 11.

la particule. L'école kûfique a cependant apporté, à ces théories, les correctifs nécessaires: pour al-KISÂI et pour al-FARRÂ, le nom est régissant aussi bien que le verbe; dans la phrase nominale, le sujet régit son prédicat et le prédicat son sujet, au nominatif. Mais ce point de vue n'est pas conservé dans la grammaire arabe ultérieure. On sait que c'est l'école de Basra qui l'emportait sur l'autre, et c'est ainsi que ZAMACHSARI et ses successeurs n'ont gardé la théorie de rection qu'avec la réserve faite par cette école.

Le principe de rection jouait un rôle non moins grand chez les grammairiens européens du moyen âge. Inconnu encore à PRISCIEN, le terme *regere*, *regimen* a été adopté par les grammairiens des IX^e—XI^e siècles¹, et il est employé par eux dans un sens plus large que celui adopté plus tard, mais assez conforme à celui des grammairiens arabes. C'est le verbe qui régit son sujet au nominatif aussi bien que son objet à l'accusatif. *Regimen nominatiui* joue un rôle des plus importants². Ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'on a restreint le terme de »rection« à ne plus signifier que la rection des cas obliques³. Pendant tout le moyen âge, la notion de rection dominait toute la théorie grammaticale. Elle est »d'un usage universel et presque exclusif«⁴.

C'est un trait significatif que cette notion n'existait pas dans l'antiquité. C'est un indice du caractère aprioristique de la grammaire ancienne, née, en effet, de la logique même. La notion de rection a cependant dû se frayer la

¹ CH. THUROT, Notices et extraits, p. 82.

² Il est en tête de la rection même chez ALEXANDRE de VILLEDIEU, voir son Doctrinale, IIe partie, chap. VIII.

³ Cf. CH. THUROT, op. cit., p. 239 sv. B. DELBRÜCK, Vgl. Syntax, vol. I, p. 15. JOSEF LILJEBLAD, Medeltida grammatikundervisningen, p. 46.

⁴ CH. THUROT, op. cit., p. 240. On peut citer, à titre d'exemple, la grammaire de Port-Royal, où il est traité de la rection p. 204 sv.

voie dès que les doctrines grammaticales venaient à prendre une allure plus ou moins empirique. C'est sous cette forme plus développée qu'on les retrouve chez les Arabes: on sait que, tout en se fondant sur les doctrines d'Aristote¹, les Arabes ont su s'affranchir des inconvénients qui auraient découlé d'une application trop immédiate des notions gréco-latines à la grammaire sémitique; ils se sont mis, prudemment, sur le terrain de leur propre langue².

Sans doute, l'introduction de la rection dans la grammaire européenne du moyen âge fut due à des causes toutes différentes. Ce n'est pas précisément la méthode empirique qui la caractérisait. Mais il est hors de doute que toute grammaire qui s'efforce de se fonder sur des bases empiriques, sera toujours amenée à donner à la rection une place importante dans le système.

Il n'y a pas de forme grammaticale qui soit en dehors du système de la rection. Toute forme est active ou passive à l'égard de la rection, aucune forme n'est neutre à cet égard.

Et la rection appartient, elle-même, à la forme grammaticale. La faculté de régir n'est rien que la faculté de se combiner avec les autres sémantèmes exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés; la faculté d'être régi n'est rien que la faculté de se combiner exclusivement avec certains morphèmes donnés. La rection est une fonction.

La rection est donc une notion fondamentale de la grammaire. Il en est de même de la subordination. La distinction des termes primaire, secondaire et tertiaire domine également tout système grammatical.

¹ Cf. plus haut, p. 11.

² Cf. p. 12.

En utilisant le système de THEODOR KEYSER¹, c'est M. OTTO JESPERSEN qui a introduit ces notions dans la linguistique. Le mérite de M. Jespersen est surtout d'avoir réduit le nombre des subordinations au maximum de trois, mais sans donner cependant la preuve que cette réduction est une nécessité linguistique. Malgré cet inconvénient, auquel nous avons tâché de remédier dans les pages qui précèdent, le système établi par M. Jespersen est une innovation décisive. Par ce système, M. Jespersen a, le premier, écarté définitivement un des inconvénients les plus gênants dans le système traditionnel, le sens vague et équivoque que l'on attribuait aux termes »substantif«, »adjectif« et »adverbe«².

C'est le fondement logique, qu'avait donné autrefois à ce système M. Jespersen lui-même, qui est contestable. Il a été établi, en outre, qu'il est contestable même au point de vue logique: il est bien douteux que la différence des termes primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire, etc. soit, en réalité, une différence du degré de spécialisation logique³.

Mais, ce que nous croyons avoir démontré, c'est que l'invocation de ce fondement logique est, du point de vue linguistique, en réalité superflue et peut être remplacée par

¹ Voir JESPERSEN, *Sprogets logik*, p. 92.

² Voir JESPERSEN, *Philosophy of Grammar*, p. 106 sv. Il faut regretter vivement que cette partie des théories de M. Jespersen n'ait pas encore été adoptée ni utilisée par tous les linguistes qui s'occupent de grammaire. Même parmi les grammairiens les plus éminents de nos jours, il en est qui ignorent cette innovation complètement. Comme base de toute sa théorie des parties du discours, M. BALLY a établi une étude de ce qu'il appelle »la transposition des signes linguistiques« où il commet toutes les confusions prévues par la théorie de M. Jespersen. Voir *La pensée et la langue*, p. 119 avec note 1.

³ Voir SIGFRID EHRLING, *Grammatik och logik*, p. 181 sv. FUNKE, *Jespersens Lehre*, p. 143—147.

une explication morphologique. La subordination selon Jespersen est fonction de la rection. Elle n'est pas, si on l'entend comme une tripartition, d'ordre logique. Elle constitue, au contraire, avec la rection, une notion fondamentale de la science grammaticale.

Chapitre III.

La catégorie grammaticale.

I. L'hypothèse du contenu significatif.¹

34. On sait² que la science grammaticale repose uniquement et nécessairement sur la notion de catégorie. Il importe donc avant tout de faire état de la nature essentielle de la catégorie, considérée dans son sens purement grammatical. On sait qu'une catégorie grammaticale est toujours d'ordre formel. La question se pose cependant de savoir si elle a, ou non, un contenu significatif.

Cette question est importante. Une fois constatées les trois parties du signe linguistique: le phonème, la forme, le signifié, la question s'impose de savoir en quelle mesure elles se conditionnent mutuellement. Mais cette question générale est extrêmement malaisée à trancher.

On a discuté plus haut les rapports qui existent entre le phonème et la forme. On a vu qu'il y a des différences et des identités dans l'ordre phonique auxquelles il n'y a pas de différences ni d'identités correspondantes dans l'ordre formel³. On était amené à voir dans les faits syntagmatiques et dans les faits significatifs les critères qui nous permettent de distinguer le phonème-signifiant du son. D'un point de vue spécial, la question sera reprise plus loin⁴.

¹ Pour la terminologie, voir p. 157, note 2.

² Cf. p. 78 sv.

³ p. 117 sv.

⁴ p. 206 sv.

Il s'agit ici de savoir quels sont les rapports qui existent entre la forme et le signifié. Grave question, car, pour les faits purement significatifs, les faits syntagmatiques ne jouent aucun rôle. Pour savoir ce qui, dans la forme, est significatif et ce qui ne l'est pas, on n'a recours qu'à la signification seule.

Or, les faits de signification sont difficiles à saisir. On sait que tout dans le langage est subconscient. Si, dans une certaine mesure, les sujets parlants peuvent se rendre compte des faits d'ordre sémantique, l'ordre significatif échappe à leur conscience la plupart du temps. C'est dire qu'une signification de mot est relativement facile à définir, mais une signification de morphème (ou de sémantème) extrêmement difficile.

Nous sommes persuadé que la question du contenu significatif des faits formels ne pourra être résolue que par une longue série de recherches de détail qui restent à faire. Nous ne tâcherons donc pas de donner ici une réponse qui serait par définition téméraire et prématurée. Mais il y a deux faits sur lesquels nous croyons utile d'insister: d'une part, la question est encore entièrement en suspens; d'autre part, il n'y a pas lieu de croire que la réponse sera par nécessité négative. C'est à tort qu'on croit généralement que la question est déjà résolue et que la réponse négative est certaine. Afin de se prémunir contre ces erreurs, nous croyons utile de soutenir, jusqu'à nouvel ordre, et à titre d'hypothèse de travail, que toute catégorie formelle a un contenu significatif, et non seulement dans la perspective diachronique, mais synchroniquement.

La plupart des auteurs qui ont traité de grammaire, admettent un certain nombre de catégories qui sont for-

melles sans être significatives. Dans ces catégories, le contenu significatif ne serait qu'une vérité diachronique: on suppose bien que l'origine de la catégorie en question est dans une catégorie significative, mais on croit que la catégorie, dans son »aspect formel«, a subsisté dans des états plus récents où pourtant sa signification primordiale a disparu. Un exemple classique est le genre grammatical. La catégorie du genre apparaît, la plupart du temps, par exemple dans le domaine indo-européen, comme une catégorie dont la raison d'être dans l'ordre significatif semble avoir disparu. On suppose donc, pour une époque anté-dialectale, une signification primitive qui a disparu dans les temps historiques. Déjà la grammaire de Port-Royal n'hésitait pas à décréter que le genre grammatical était tout arbitraire et ne reposait pas sur la raison, bien mieux, qu'il présentait »beaucoup d'inconvénients«¹. Pour G. v. d. GABELLENTZ, le genre grammatical est »un luxe«, pour autant qu'il ne correspond pas à la division des sexes.² Cette manière de voir a subsisté. On la retrouve chez M. MEILLET, qui considère la catégorie du genre comme »inintelligible à l'époque historique, où elle n'est qu'une survivance«³.

Cette conception de la nature du genre, qui semble être généralement adoptée, repose sur deux considérations qu'il est facile de discerner:

1^o. En considérant chaque langue ou chaque état de langue à part, on n'a pas réussi, jusqu'à nos jours, à dégager une signification des genres qui expliquerait d'une manière suffisante l'usage actuel qu'on en fait. C'est vrai,

¹ p. 71. On sait, pas ailleurs, que le genre grammatical fournissait un des arguments capitaux des »anomalistes« de l'antiquité.

² Die Sprachwissenschaft, p. 254, cf. p. 360.

³ Ling. hist. et ling. gén., p. 228, cf. p. 202 sv.

mais cela ne nous semble pas être une raison pour abandonner toute tentative d'explication. Qu'on ne croie pas que l'explication significative d'un fait grammatical soit chose facile. Bien au contraire, cette tâche est si malaisée qu'on ne saurait s'attendre à obtenir un résultat du premier coup. Il ne faudrait pas perdre de vue que tout dans la grammaire d'une langue est subconscient. Or, si la conscience se refuse à y voir une raison, cela n'est pas la preuve que les faits ne puissent s'expliquer par une raison subconsciente. En matière scientifique, rien n'est plus dangereux que de vouloir constater l'impossibilité de l'explication, de la solution d'un problème. C'est justement la meilleure manière pour empêcher d'arriver à une solution. De même qu'il y a, dans la linguistique diachronique, des problèmes en suspens qui attendent encore une solution, il y en a aussi dans la linguistique synchronique. Il ne sert de rien de fermer les yeux sur le problème. Le problème subsiste malgré tout. En l'espèce, le problème consiste en ceci que la catégorie du genre a subsisté, pendant des milliers d'années, sans qu'il y en ait une raison visible. Ce fait exige une explication; la raison doit être trouvée. Nous reviendrons sur ce point.

2°. En considérant plusieurs langues ou plusieurs états de langues ensemble, on trouve des discordances incessantes. Ainsi M. MEILLET fait-il remarquer que, »en français . . . on ne saurait dire . . . pourquoi le *soleil* est masculin et la *lune* féminine. En allemand, le nom *Sonne* du 'soleil' est féminin et le nom *Mond* de la 'lune' masculin; en russe, *solnce* 'soleil' est neutre, et des deux noms de la 'lune', l'un, *měsiac*, est masculin, et l'autre, *luna*, féminin . . . «¹ La chose est incontestable. Mais il faut se rendre

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 203.

compte que le fait observé se retrouve plus ou moins dans n'importe quelle catégorie grammaticale, et même dans celles dont le contenu significatif est évident. Prenons un exemple qui fixera les idées. Un cas appelé nominatif existe en grec, en latin, en allemand, en slave, pour ne citer que ces langues.¹ Ces quatre langues emploient ce cas pour exprimer le sujet. Le grec et le latin l'emploient aussi pour le prédicat, même dans les tournures telles que *δοῦλος νομίζομαι*, *seruos existimor*. En allemand moderne, cet emploi du nominatif nu dans le prédicat ne subsiste qu'avec quelques verbes spéciaux (*sein*, *bleiben*, *heissen*, etc.); il a été supplanté, dans une large mesure, par des constructions avec *zu*, *für* et *als*.² Et dans les langues slaves, l'instrumental l'a emporté presque entièrement sur le nominatif comme cas du prédicat. Le prédicat est donc affecté d'un cas différent dans des langues différentes, aussi bien que les noms du 'soleil' et de la 'lune' sont affectés d'un genre différent dans des langues différentes. La situation est analogue. Or, il semble certain que la discordance constatée entre le latin et le grec d'une part, l'allemand et le slave de l'autre, n'empêche pas de ramener la signification à une formule d'ensemble, et valable pour toutes les langues qu'on vient de considérer. Malgré la situation constatée pour le prédicat, il ne faut pas perdre de vue que l'emploi du nominatif comme cas du sujet concorde pour ainsi dire jusqu'aux derniers détails dans toutes les langues. Il resterait à expliquer ensuite les discordances, qui peuvent recevoir une explication dans le système morphologique propre à chacune des langues. Malgré les discordances, il est légitime

¹ On laisse de côté, à dessein, les langues romanes et scandinaves et l'anglais, où l'emploi du nominatif a un caractère tout particulier.

² Voir l'exposé succinct et commode dans F. SOMMER, *Vergleichende Syntax der Schulsprachen*, p. 13.

de considérer le nominatif comme une catégorie une du langage humain. Et on pourrait faire la même preuve pour la plupart des autres catégories. Pourquoi la catégorie du genre devrait-elle faire exception? Peut-être la formule d'ensemble n'a-t-elle pas été encore trouvée, peut-être la définition du masculin, du féminin, du neutre sera-t-elle d'un caractère particulièrement abstrait et difficile à saisir. Peu importe. En principe, c'est le même problème qui se pose pour chaque catégorie grammaticale.

Bien des faits du langage servent à montrer que, même une forme qui n'est pas née immédiatement d'un fond significatif, c'est-à-dire qui était dénuée de contenu significatif dès l'origine et dans la perspective diachronique, revêt une signification plus ou moins nette dès qu'elle entre dans un système synchronique. On sait la force suggestive exercée par la forme, et mise en lumière surtout par ESAJAS TEGNÉR¹. Les sujets parlants introduisent dans une forme quelconque un certain contenu significatif. L'organisation grammaticale même repose sur ce besoin, et on ignore complètement les limites de cette force qui agit dans le subconscient. La limitation de l'arbitraire, discutée d'une manière si féconde par F. de SAUSSURE², est difficile justement parce qu'il est difficile de savoir dans quelle mesure l'analyse objective recouvre l'analyse subjective³ et subconsciente. Le signe, qui est arbitraire, peut être relativement motivé⁴. Dans bon nombre de cas, la motivation peut être entièrement subconsciente; il faut s'en souvenir pour ne pas affirmer à la légère qu'elle est inexistante.

¹ Voir son livre *Språkets makt öfver tanken*.

² Cours, p. 181 sv.

³ F. de SAUSSURE, Cours, p. 251 sv.

⁴ F. de SAUSSURE, Cours, p. 181.

Ajoutons une remarque qui servira à préciser. Il va de soi que notre hypothèse de travail n'est nullement en contradiction avec un fait constaté plus haut¹, à savoir qu'il y a des différences formelles auxquelles il n'y a pas de différences sémantiques correspondantes. Il n'y a pas de différence sémantique entre *bonus*, *bona* et *bonum*. Les différences formelles ne servent qu'uniquement à désigner le fait que l'adjectif dépend grammaticalement de tel ou tel substantif qui précède ou qui suit (ou qui est sous-entendu).

Toutefois, cela n'empêche pas que la catégorie du genre, prise dans son ensemble, soit significative. S'il est évident que le genre grammatical n'a pas de signification dans l'adjectif secondaire, il n'est pas moins évident qu'il en a dans l'adjectif primaire (l'opposition *bonus* 'la bonne personne': *bonum* 'le bien, quelque chose de bon' est évidemment d'ordre significatif), et, dans le substantif, il en a probablement.

Pour établir la science grammaticale, nous croyons donc nécessaire de présupposer, par principe, le contenu significatif de chacune des catégories à chaque moment de son existence. Il faut se défaire du préjugé qui consiste à considérer a priori telle catégorie comme dénuée de raison; une fois constatée une catégorie formelle, il faut toujours lui présumer un fond significatif.

Mais précisons, une fois de plus, que nous ne prétendons soutenir notre point de vue qu'à titre d'hypothèse. C'est une question de méthode, non une question de faits. Nous voulons surtout insister sur la nécessité qu'il y a d'aborder les recherches sans parti pris. Une recherche ne peut aboutir si elle désespère d'avance de son succès. Dans la science des

¹ p. 118 et p. 140.

catégories grammaticales, il n'y a pas de problème, touchant aux catégories grammaticales, qui ne doit être posé.

Si cette hypothèse peut se vérifier, il est hors de doute que l'étude du langage peut servir à dégager, par elle seule, des faits psychologiques. Non seulement toute catégorie formelle est en même temps une catégorie psychologique. Mais si, dans le système synchronique, toute catégorie est par elle seule significative, il faut abandonner le point de vue exprimé par exemple par HERMANN PAUL, d'après lequel la catégorie grammaticale est plus raide, plus conservatrice que ne l'est la catégorie psychologique qui lui a donné naissance, de telle façon qu'une discordance peut s'opérer, avec le temps, entre ce qui est psychologique et ce qui est linguistique.¹ Il est au contraire possible qu'on puisse bâtir une théorie psychologique sur les bases de la grammaire. C'est en général l'inverse qu'on a tenté de faire. Le P. van GINNEKEN et M. JESPERSEN, par exemple, ont voulu bâtir une théorie grammaticale sur les bases de la philosophie. Nous croyons avoir démontré, dans les pages précédentes, qu'il y aurait grand avantage à renverser ce procédé. WUNDT a essayé la même route que nous nous proposons de prendre², mais, à notre avis, sans succès: la méthode inductive lui manquait. Toutefois, en sauvegardant une méthode plus exclusivement empirique, il vaudrait bien la peine de renouveler la tentative du point de vue de la langue même. Si H. PAUL a douté de la possibilité de dégager, par l'étude du langage, des résultats d'ordre psychologique³, son scepticisme était dû uniquement à l'intérêt trop exclusif qu'il

¹ H. PAUL, *Prinzipien*, p. 263.

² Le principe a été posé surtout dans la *Sprachgeschichte und Sprachpsychologie*, p. 8 sv.

³ *Prinzipien*, 4^{me} éd., 1909, Vorrede.

portait à la diachronie et à la famille indo-européenne. Les remarques faites par M. R. LENZ¹ apportent sur ces points les correctifs nécessaires.

II. Catégories de sémantèmes.

35. Parmi les catégories grammaticales, telles que nous les entendons², on peut distinguer trois espèces différentes:

- 1° les catégories de sémantèmes,
- 2° les catégories de morphèmes,
- 3° les catégories fonctionnelles.

Nous allons les passer en revue successivement, en discutant la probabilité de leur contenu significatif.

Les catégories de sémantèmes³ sont des catégories significatives; mais il résulte de ce que nous avons soutenu sur le caractère des catégories grammaticales par opposition aux catégories psychologiques et logiques, que des catégories de notions (de signifiés seulement) ne font pas partie des catégories grammaticales. Or, les catégories de sémantèmes sont, en réalité, tout autre chose: elles sont des catégories caractérisées par des particularités communes de forme. Ces particularités communes de forme se dégagent, en vertu de notre principe⁴, par des identités phoniques accompagnées par des identités significatives. Le contenu significatif de ces catégories est donc établi d'avance.

Nous nous trouvons ici dans le domaine (un peu suspect, il est vrai) des théories du symbolisme de la forme, ou, comme on l'appelle plus souvent, mais moins complètement, du »symbolisme des sons (phonèmes)«. C'est là le

¹ La oración y sus partes, p. 21.

² Voir p. 163 sv.

³ Pour la terminologie voir J. VENDRYES, Le langage, p. 86.

⁴ Cf. plus haut, p. 156.

problème éternel du *φύσει* ou *ἴσει* qui a toujours suscité la curiosité¹.

On peut dire que ce problème est encore en suspens, puisque la théorie du symbolisme de la forme est toujours des plus controversées. Sans vouloir aborder en détail ce délicat problème, arrêtons-nous un instant pour voir ce qu'il y a de vraisemblable ou non dans la théorie symboliste. C'est précisément dans la mesure où elle peut être vérifiée, que les catégories de sémantèmes, comprises comme des catégories formelles, pourvues d'un contenu significatif, peuvent exister. La vérification de la théorie serait donc la preuve à la fois de l'existence formelle et du contenu significatif de ces catégories.

36. Pour résoudre le problème, il importe avant tout de savoir exactement où nous en sommes. Ce terme de »connexion entre forme et idée« est tellement vague et fuyant qu'il n'est point superflu de se demander le plus scrupuleusement possible quelle en doit être la signification exacte. A en croire un des plus grands adversaires de la théorie, W. D. WHITNEY, il n'existe pas de langue au monde qui fait ressortir une »connexion intrinsèque et essentielle« entre idée et mot². Mais qu'est-ce qu'on comprendra par »intrinsèque et essentiel«? Tout dépend, en effet, de cette question.

¹ Qu'on n'aille pas objecter que ce problème n'est pas d'ordre grammatical. Nous avons dit très précisément ce que nous voulons comprendre par *grammaire*, et, d'après cette définition (plus haut p. 99), il va de soi que toute théorie concernant les sémantèmes appartient à son domaine. Cf. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 192 (1919): »Onomatopoesis Diese gehört in die Grammatik, pflegt aber in den einzelnen Grammatiken entweder gar nicht zu erscheinen oder irgendwo beliebig hineingestopft zu sein«

² »Inner and essential connection between idea and word . . . there is none, in any language upon earth«. *Language and the study of language*, p. 32.

F. de SAUSSURE a soutenu que le signe linguistique est arbitraire. Il explique ce terme par »immotivé« : le signifiant est immotivé par rapport au signifié. Pour préciser, il a ajouté : »En effet tout moyen d'expression reçu dans une société repose en principe sur une habitude collective ou, ce qui revient au même, sur la convention¹«. Cela est vrai même des sémantèmes dont les phonèmes imitent des bruits : ils n'imitent qu'approximativement et ils sont par là même conventionnels, immotivés, arbitraires. En ce sens, tout le monde conviendra qu'il n'y a pas de connexion »intrinsèque et essentielle« entre forme et signification. Tout le monde peut souscrire à cette idée, telle qu'elle a été exprimée par exemple par M. MAROUZEAU : »Là où nous croyons sentir une relation entre le son et l'idée, c'est l'effet d'une habitude²«. Le grand adhérent de la théorie symboliste, M. JESPERSEN, le dit, en effet, lui-même : »the only unimpeachable definition of a word is that it is a human habit«³. Le sémantème est, on le sait, le résultat d'une association entre le phonème et l'idée. On est donc d'accord que cette association, cette relation, est l'effet d'une habitude, qu'elle repose sur une convention, en d'autres termes qu'elle est, dans ce sens du mot, immotivée, arbitraire. En ce sens, de Saussure a raison en disant que »le principe de l'arbitraire du signe n'est contesté par personne«⁴. Personne ne conteste que c'est la règle sociale qui oblige à employer les signes, jamais leur valeur intrinsèque, ainsi entendue. C'est précisément ce qu'a dit aussi M. MEILLET : »Entre les idées et les mots ... il n'y a aucun lien nécessaire ... la forme ne peut être prévue *a priori* ... De

¹ Cours, p. 100 sv.

² La linguistique, p. 37.

³ Language, p. 7.

⁴ Cours, p. 100.

là vient qu'un texte écrit en une langue inconnue est indéchiffrable sans traduction¹. Même si une nécessité n'existe jamais, on ne saurait nier que »certaines combinaisons phoniques s'associent mieux à certaines notions que certains autres sons². Ce dernier fait est admis aussi par de Saussure, lorsqu'il admet l'existence de mots imitatifs. On peut donc dire que le signe linguistique est immotivé, arbitraire, qu'il n'est jamais nécessaire, et maintenir en même temps l'existence de mots expressifs et imitatifs³. La connexion intrinsèque et essentielle entre le signifiant et le signifié est inexistant du premier point de vue; mais du dernier point de vue, elle existe.

Le désaccord réside, pour une large part, dans un malentendu, qui est, au surplus, plutôt verbal que réel. Ceux qui adhèrent à la théorie symboliste attaquent la théorie de l'»arbitraire« du signe. Et inversement, ceux qui croient combattre la théorie symboliste, se bornent en réalité à défendre cette même théorie de l'arbitraire du signe. Les dits adversaires de la théorie symboliste procèdent d'ordinaire comme s'il s'agissait d'opposer l'idée du signe naturel à celle du signe arbitraire. L'exposé de J. N. MADVIG fait vivement sentir cet inconvénient (abstraction faite de son opposition contre les théories de RENAN et de CURTIUS relatives à l'origine du langage, qu'il combattait naturellement à bon droit). Il résume son point de vue dans cette proposition: »Le son se comporte d'après sa nature à tout prendre indifféremment à l'égard de la signification; le rapport entre le son et la signification n'est qu'un rapport de fait, un produit fortuit de l'histoire«⁴. C'est une vérité

¹ Introduction, p. 2.

² Ling. hist. et ling. gén., p. 22.

³ Cf. une remarque très juste de M. SAPIR, *Language*, p. 4.

⁴ *Sprogvidenskabelige Strøbemærkninger*, p. 31.

que personne ne conteste et n'a jamais contestée. C'est à très peu près littéralement la même chose qu'ont dit, plus tard, de Saussure et M. Meillet. Le phonème n'est pas naturel, il est conventionnel. Mais il peut être expressif.

De nos jours, c'est M. NYROP qui en est venu à opposer expressément l'idée du signe naturel à celle du signe arbitraire. Le chapitre où il traite de la question est intitulé: *Noms naturels et conventionnels*¹. Les observations qu'il a faites, relatives à la nature du signe linguistique, sont en réalité communément admises: »le même nom peut désigner plusieurs objets, . . . le même objet peut porter plusieurs noms, . . . les mots changent constamment de sens et deviennent ainsi porteurs d'idées souvent très différentes, parfois tout opposées . . . les objets reçoivent de nouvelles dénominations dans les langues étrangères, et . . . le même groupe de phonèmes prend un sens différent selon la langue où il est employé«. En ce sens, personne ne contestera la conclusion de M. Nyrop: »Les mots, selon nous, ne signifient pas naturellement; en d'autres termes, les mots ne sont ordinairement que des symboles sonores fortuits et conventionnels«². Nous ne croyons pas, par exemple, que M. Jespersen le conteste, ou même qu'il l'ait oublié un seul moment. Et le fait ainsi constaté n'a pas dispensé M. Nyrop d'admettre l'existence de certains sémantèmes qu'il appelle transparents par opposition aux sémantèmes dits opaques³.

¹ Gr. hist., vol. IV, p. 396. M. Nyrop emploie le terme »conventionnel« dans un sens plus large que celui adopté généralement en linguistique. On aura avantage à garder strictement la distinction du conventionnel, qui ne s'applique qu'à l'aspect phonique, et de l'arbitraire, qui s'applique au signifiant et au signe. Cf. plus haut, p. 116.

² op. cit., p. 400—401.

³ p. 401 sv.

M. Nyrop admet forcément l'existence de sémantèmes imitatifs. Il peut facilement l'admettre, car il n'y a pas pour cela contradiction à la conception du signe comme toujours arbitraire. Et il est ici parfaitement d'accord avec son adversaire, M. JESPERSEN, qui résume son point de vue dans cette proposition modérée: »There is no denying, however, that there are words which we feel instinctively to be adequate to express the ideas they stand for, and others the sounds of which are felt to be more or less incongruous with their signification«¹. Pour s'en tenir aux exemples de M. Nyrop, *coucou* est un exemple du premier ordre, *merle* et *caille* des exemples du dernier ordre.

Nous croyons donc que le désaccord n'est pas si profond qu'il semble à première vue. Le caractère arbitraire du signe est un fait; l'existence de sémantèmes expressifs ne l'est pas moins. Et les deux faits sont communément admis. Mais, l'existence de sémantèmes expressifs une fois établie, le terme *symbole*, pour désigner le signe linguistique, ne nous semble point si mal choisi que le croyait F. de SAUSSURE². Sans doute, il y a des inconvénients à l'admettre, car ce ne sont pas tous les signes qui sont expressifs. Mais il est hors de doute que le signe linguistique peut être, et est quelquefois, un symbole. Non pas qu'il ne soit pas toujours conventionnel, mais le signifiant peut comporter une certaine combinaison phonique qui est de nature à s'associer avec une particulière facilité à ce qu'il doit exprimer.

37. Un effort pour établir des catégories de sémantèmes n'est donc pas nécessairement une entreprise vaine. Sans perdre de vue la nature arbitraire du signe sémiologique en général et du signe linguistique en particulier,

¹ *Language*, p. 398.

² *Cours*, p. 101.

on peut, sous cette réserve, aborder un travail pour dégager des catégories de sémantèmes. Il y a deux domaines où les efforts à cet égard risquent sans doute le moins d'échouer, et où même la probabilité d'un »symbolisme« est généralement admise¹ : nous voulons parler des sémantèmes imitatifs (des onomatopées) d'une part, des sémantèmes expressifs, de l'autre. On ne peut nier l'existence d'un nombre d'onomatopées qui imitent immédiatement des bruits ; on ne peut nier non plus le caractère plus ou moins expressif de bon nombre de sémantèmes².

Pour ce qui est de ces cas, ils ne semblent constituer, à première vue, que des exemples isolés du phénomène. Toutefois on ne saurait exclure d'avance l'existence possible de véritables catégories, dans ce domaine même. Nous croyons exagéré le point de vue souvent professé³ et d'après lequel les onomatopées ne sont jamais des éléments organiques d'un système linguistique. Nous reviendrons sur ce point⁴. Les recherches de cet ordre ne sont assurément pas encore assez préparées pour admettre une conclusion générale. La question de l'existence de catégories de sémantèmes dans le domaine des onomatopées est encore en suspens. Pour les sémantèmes expressifs, nous croyons, au contraire, la chose établie. Avant de le montrer, ajoutons cependant une remarque qui nous semble utile, et qui porte sur les onomatopées aussi bien que sur les sémantèmes exclamatifs et expressifs.

Si l'on parcourt l'exposé de M. Jespersen, par exemple, on gagne facilement l'impression qu'il porte exclusivement sur des possibilités générales. Mais il peut y avoir lieu de

¹ Cf. JESPERSEN, *Sprogets udvikling og opståen*, p. 96.

² Voir surtout GRAMMONT, *Onomatopées et mots expressifs*.

³ Cf. F. de SAUSSURE, *Cours*, p. 101.

⁴ p. 240, 301 sv.

rechercher aussi des possibilités particulières. Le système du »symbolisme« ne suit pas nécessairement partout un seul et même procédé phonique. Ici encore, il n'y a pas de grammaire générale sans les grammaires particulières. Ce principe, dont on s'efforce souvent de souligner l'importance, semble être négligé, en quelque sorte, dans ce domaine spécial. Il ne faut pas perdre de vue que »les combinaisons de sons ne sont pas toutes également admises par une langue donnée ou par les langues en général« (MEILLET¹). La même image verbale pourra exprimer dans une langue une impression donnée, dans l'autre l'impression tout opposée. Rien n'empêche de le supposer. C'est dire que les discordances entre les langues ne dispensent pas de rechercher un principe général. F. de SAUSSURE a appelé l'attention sur la différence entre fr. *ouaoua* et all. *wauwau*, et celle entre fr. *aïe!* et all. *au!*, bien qu'il y ait incontestablement, dans les deux langues également, une certaine expressivité dans ces expressions². M. MAROUZEAU cite un exemple particulièrement frappant: fr. *pouah* et all. *igitt*³, deux sémantèmes qui sont, chacun dans sa langue, le réactif naturel d'une même impression psychique. A ce point de vue, W. von HUMBOLDT a très bien pu avoir raison en établissant une catégorie constituée par les sémantèmes allemands *weh-, wind, wolke, wunsch*. L'objection de MADVIG, que les sémantèmes correspondants du danois: *blæs-, vind, sky, ønsk-*, n'ont rien de pareil, est sans valeur. Elle ne tient pas compte de l'individualité particulière de l'état de langue considéré.

Si l'on admet cette possibilité, on parviendra sans aucun doute plus loin que si l'on se borne à chercher

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 22.

² Cours, p. 102.

³ La linguistique, p. 36.

toujours la même idée exprimée, dans des langues différentes, par un seul et même phonème. On suit, en outre, par là même le procédé généralement adopté en linguistique comparée. Et, ce qui est surtout important, ce procédé nous semble plus compatible avec la nature même de la plupart des sémantèmes expressifs. Le caractère essentiel des sémantèmes expressifs est, selon nous, qu'ils doivent leur expressivité, dans un grand nombre de cas, à une influence exercée sur la pensée du côté de la forme linguistique. Ce phénomène n'a rien que de naturel. La forme, une fois existante, frappe inévitablement la pensée, du moment qu'elle se prête particulièrement à exprimer l'idée qu'elle signifie. Si la forme contient un élément expressif, la forme devient suggestive. C'était là la grande idée du regretté ESAJAS TEGNÉR¹; on trouvera aussi chez M. JESPERSEN des observations heureuses sur la force suggestive de certains sémantèmes². C'est dire que l'origine d'un sémantème expressif peut être entièrement fortuit; il peut dépendre d'un pur hasard du point de vue diachronique. Mais cela n'empêche pas sa réalité synchronique. Le caractère secondaire du phénomène considéré d'un point de vue diachronique, ne rend pas l'expressivité un facteur illusoire ou négligeable. En fin de compte, G. v. d. GABELENTZ lui-même a eu tort en parlant du symbolisme »illusoire« (eingebildet) par opposition à celui qui se justifie diachroniquement³. La réalité psychologique n'est pas affectée par les choses objectives du monde extérieur. La réalité psychologique est la seule réalité qui concerne la linguis-

¹ Voir plus haut, p. 168. Cf. aussi MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 70 (1842). BLEEK, *Comparative Grammar*, vol. I, p. ix, vol. II, p. xix.

² *Language*, p. 408—409.

³ *Die Sprachwissenschaft*, p. 124. TEGNÉR a employé le même terme, *Språkets makt öfver tanken*, p. 15.

tique. Avant tout, cette réalité psychologique, qui est au fond même de tout système grammatical, est indépendante de toute réflexion consciente et ignore complètement la diachronie. Un des caractères fondamentaux du sujet parlant est sa grande naïveté: sans vouloir entendre raison, il croit fermement que les mots de sa langue maternelle sont tous *φύσει* et jamais *θέσει*. Nous sommes ici d'accord avec G. v. d. GABELENTZ¹, et en outre aussi avec M. NYROP, qui n'a pas pu manquer de voir cette vérité: »pour la plupart des hommes le mot est toujours un produit naturel identique à la chose qu'il dénomme; selon l'entendement populaire les mots signifient ainsi naturellement, et leur sens n'est donc pas fortuit mais nécessaire«². Or, si la science ne peut pas, en raison de certaines considérations abstraites d'ordre diachronique, admettre ce point de vue populaire, elle ne doit pas pour cela un seul moment en négliger l'existence. La langue est un système psychologique qui repose sur cette mentalité naïve, et un état de langue ne se comprend pas scientifiquement si l'on perd de vue ce fait un seul instant. La linguistique synchronique ne peut se constituer sans respecter le sentiment populaire qui est à la base de tout système grammatical.

En vertu de ce sentiment populaire se constituent sans cesse non seulement des associations symboliques entre forme et signification, mais même des catégories d'associations de cet ordre. Le sujet parlant veut comprendre sa langue, mais il veut la comprendre de sa façon à lui: il crée des associations, des catégories, chaque fois qu'il le peut, d'une façon ou d'une autre. Non seulement les significations, mais aussi les formes s'associent sans cesse,

¹ op. cit., p. 218.

² op. cit., vol. IV, p. 400.

et ces associations viennent s'ajouter à celles qui se sont établies entre chaque signifiant et son signifié¹. Le principe de classification, qui est inhérent à tout idiome², rend naturelle et nécessaire la constitution de catégories de sémantèmes.

La probabilité a priori de l'existence de telles catégories est donc établie. Si on a abusé de la théorie du symbolisme, et parfois en l'appuyant sur des principes faux, cela ne nous dispense pas de poser encore son problème. La nature même du langage rend vraisemblable l'existence de catégories de sémantèmes. Comme dit M. JESPERSEN³: *abusus non tollit usum*.

38. Pour bien diriger les études de cet ordre, il convient cependant, selon nous, de tenir compte de deux points essentiels qui ont été par trop négligés même par ceux qui ont insisté le plus sur la théorie symboliste:

1°. Ce qu'il importe de rechercher, ce sont des catégories, non des cas isolés. Ces derniers sont, il est vrai, plus faciles à constater; mais ce ne sont pas eux qui font ressortir la face caractéristique du phénomène. Ce ne sont pas eux non plus qui prouvent. Si ce ne sont que les cas isolés qui existent, la théorie symboliste est, en effet, dénuée de toute importance du point de vue grammatical. C'est la constatation de catégories qui seule permettra de donner au phénomène un caractère objectif. Les cas isolés peuvent toujours être imputés à une pure illusion subjective, à un sentiment individuel qui est borné à la parole et ne joue aucun rôle dans la langue. Les cas où l'on a cru pouvoir constater un symbolisme de la forme, ont souvent

¹ Voir l'exposé suggestif de G. v. d. GABELENTZ, *op. cit.*, p. 218—221 et, dernièrement, BALLY, *Traité de stylistique française*, vol. I, p. 32 sv.

² Voir notre axiome, p. 78 ci-dessus.

³ *Language*, p. 396.

été caractérisés ainsi. Es. TEGNÉR cite par exemple le sémantème suédois *tung* 'lourd', dont la phonation serait particulièrement »sourde et sombre«, et quelques autres cas isolés d'un prétendu symbolisme, en ajoutant toutefois que cette impression est un pur résultat de notre imagination¹. M. MAROUZEAU parle d'exemples analogues du français: »la sonorité de mots comme *clair, vif, leste, fin, net, aigu* . . . convient à l'impression qu'ils éveillent; de même pour *sourd, lourd, grave, gros, obtus* . . ., qui éveillent des impressions contraires; *dur, rude, âpre* sont rébarbatifs, *doux* et *suave* sont aimables et caressants . . .« Mais il ajoute: »Il y a là une grande part d'illusion«². Nous avons vu également que G. v. d. GABELENTZ a caractérisé le symbolisme comme illusoire (*eingebildet*), ce qui ne l'a pas empêché, cependant, de l'appeler en même temps une réalité psychologique³. Et à bon droit, car une illusion est toujours une réalité psychologique. Seulement elle ne peut devenir objet de science qu'en tant qu'elle est objectivement accessible: elle doit être collective; aussi longtemps qu'elle reste individuelle, elle ne pourra pas être prouvée et sera toujours sujette à discussions subjectives et vaines.

Mais s'il existe de véritables catégories de sémantèmes caractérisées par des particularités de forme reflétant des catégories de significations, la théorie du symbolisme devient plus difficile à réfuter. Elle s'élèvera au niveau des autres disciplines de la grammaire, dont le but est également la constatation de catégories.

Parmi les adhérents de la théorie symboliste, G. v. d. GABELENTZ est le seul qui, à notre connaissance, ait insisté

¹ op. cit., p. 15.

² op. cit., p. 36.

³ Voir *Die Sprachwissenschaft*, p. 124, 218—225, 251 sv.

sur l'intérêt qu'il y aurait à constater des catégories et non des cas isolés dans le domaine des sémantèmes. Il l'a fait aussi beaucoup plus que M. JESPERSEN. Et c'est justement ce côté du problème qui importe.

2°. Il s'agit avant tout de trouver et de mettre en lumière les cas typiques. Ce ne sont évidemment pas toutes les langues et tous les états de langues qui se prêtent dans la même mesure à la constitution de catégories de sémantèmes. On peut étudier un grand nombre de langues sans réussir à dégager des catégories véritables. Un certain »symbolisme«, plus ou moins douteux, plus ou moins subjectif, individuel et isolé, se trouve sans doute dans n'importe quelle langue. Mais si l'on veut donner à la théorie ce qui lui revient, on fera mieux en recherchant les états de langues — rares, peut-être — où le phénomène est le plus net. Chose curieuse, ces états de langues ont justement été négligés, la plupart du temps, par les champions mêmes de la théorie.

Signalons rapidement les cas de ce genre qui nous semblent les plus frappants.

39. Nous croyons que la théorie trouvera surtout un appui solide dans le phénomène qu'on a désigné, depuis HEYSE, par le nom de *gestes vocaux* (all. *Lautbilder*). Signalé par des spécialistes de divers domaines linguistiques, l'ensemble du phénomène a été mis en lumière par W. WUNDT¹ et par M. L. LÉVY-BRUHL². Il est connu surtout de la langue éhouée du groupe éburnéo-dahoméen (en Guinée), où il a été décrit d'une façon détaillée par M. D. WESTERMANN³.

¹ *Die Sprache*, vol. I, p. 348 sv. Cf. aussi B. DELBRÜCK, *Grundfragen der Sprachforschung*, p. 78 sv., L. SÜTTERLIN, *Das Wesen der sprachlichen Gebilde*, p. 29.

² *Les fonctions mentales*, p. 183 sv.

³ *Grammatik der Ewe-Sprache*, p. 83 sv. et p. 129 sv.

Il existe aussi en ronga (langue bantoue de Mozambique), où il a été signalé dès 1896 par H. JUNOD¹. D'après les indications de PECHUËL-LOESCHE, il se retrouve également dans le groupe congolais². A ces trois exemples cités par M. Lévy-Bruhl peut être ajouté celui de la langue chinook, qui est particulièrement instructif, et auquel nous réservons une mention spéciale.

Le phénomène consiste partout en ceci que la langue dispose, dans l'ensemble de son vocabulaire, de certains moyens spéciaux de rendre immédiatement par des phonèmes une impression reçue. La structure des phonèmes de sémantèmes est déterminée par le besoin d'imiter vocalement toutes sortes d'impressions sensibles. Les sémantèmes sont constitués ou en sont accompagnés de gestes vocaux descriptifs, qui dessinent ou expriment, de la même façon que le geste des mains, l'acte ou l'objet dont il est question. Il y a ainsi des imitations ou reproductions vocales pour les sons, pour les odeurs, pour les goûts, pour les impressions tactiles, pour les couleurs, la plénitude, le degré, la douleur, le bien-être. Les phonèmes de sémantèmes deviennent ainsi des sortes de dessins ou de reproductions de ce qu'on veut exprimer, obtenus au moyen de la voix³. Le phénomène est peut-être difficile à comprendre pour une mentalité européenne. Il faut cependant se résigner à l'accepter comme un fait donné. Il ne s'agit évidemment pas ici de subjectivité: le fait a été constaté par des sujets auxquels les langues étudiées étaient des langues étrangères. Il est établi aussi qu'il ne peut pas s'agir de cas isolés: il y a, au contraire,

¹ Grammaire ronga, p. 196 sv. Cité par M. LÉVY-BRUHL, p. 186. Nous n'avons pas pu mettre la main sur le livre.

² Die Loango-Expedition, III, 2, p. 92 sv.

³ En vue de décrire avec exactitude le phénomène, nous avons emprunté la plupart des termes à M. LÉVY-BRUHL, loc. cit.

des catégories. C'est cette circonstance qui a rendu possible la constatation même du phénomène. Ce sont les sémantèmes qui se groupent en catégories d'après les sensations différentes : tous les sémantèmes qui signifient des sensations semblables revêtent une forme commune pour décrire cette sensation par opposition aux autres. Il n'y a donc pas différence essentielle entre ce procédé et celui, moins insolite, qui consiste dans la dérivation, et selon lequel tous les sémantèmes qui ont une même signification grammaticale se combinent avec un morphème qui les oppose à tout sémantème de signification différente. La seule différence c'est que, dans le cas envisagé, le procédé agit dans le sémantème même, sans qu'il soit question de morphèmes ajoutés pour exprimer les catégories significatives. Nous reviendrons sur ce point.

Il semble donc que les langues éhouée et rongga sont caractérisées par des systèmes linguistiques où le principe du symbolisme est poussé à l'extrême. Elles sont donc d'une valeur éminente pour la théorie symboliste. A en juger par les faits qu'elles nous offrent, il semble certain que les catégories de sémantèmes peuvent être une réalité grammaticale. Sans négliger les individualités des états de langues particuliers, il serait intéressant d'étudier une fois la question de savoir dans quelle mesure les catégories de sémantèmes constatées dans ces langues résultent de tendances générales dépendant des conditions psychophysiologiques du langage humain, c'est-à-dire reposant d'une part sur la nature spéciale de certaines impressions psychiques, et de l'autre sur le caractère physiologique des phonèmes et sur les effets psychiques qu'ils provoquent. Il serait particulièrement intéressant de mettre les faits ob-

servés en rapport avec la théorie de DARWIN, qui a cherché à donner des explications physiologiques de certains phonèmes caractéristiques de telles impressions psychiques¹. Par les faits qu'on vient de signaler, on est en possession d'une documentation particulièrement précieuse pour apprécier cette théorie. Ce sera la tâche principale des adhérents de la théorie du symbolisme d'étudier cette question qui attend encore une solution.

40. Le phénomène une fois constaté pour l'éhoué et pour le rongas, il est extrêmement vraisemblable qu'on le retrouvera autre part. Il y a des langues telles que le mandchou, où, comme l'a signalé déjà FRIEDRICH VON SCHLEGEL², la plus grande partie du vocabulaire a le caractère d'»onomatopées«. Ces cas mériteraient d'être étudiés du point de vue des »gestes vocaux«, bien qu'ils semblent, à première vue, être moins typiques. Il y a cependant une langue qui est extrêmement précieuse à cet égard. C'est le chinook.

Nous nous fondons, pour la démonstration, sur la description de cette langue donnée par M. FRANZ BOAS³. D'abord, le chinook possède un nombre particulièrement considérable d'onomatopées, de mots imitant des bruits⁴. C'est là un phénomène qui se retrouve ailleurs; il ne semble même pas que le nombre de ces onomatopées dépasse de beaucoup celui d'une langue indo-européenne telle que le lituanien. Et ces mots imitatifs ne constituent pas directement des catégories; ce sont plutôt des cas isolés. Mais il y a plus à dire. M. BOAS dit: »It seems likely that, in a

¹ *The Expression of the Emotions*, p. 83 sv.

² *Ueber die Sprache und Weisheit der Indier*, p. 60 sv.

³ *Handbook*, vol. I, p. 627 sv.

⁴ Voir la liste établie par M. BOAS, p. 655 sv.

language in which onomatopoeic terms are numerous, the frequent use of the association between sound and concept will, in its turn, increase the readiness with which other similar associations are established, so that, to the mind of the Chinook Indian, words may be sound-pictures which to our unaccustomed ear have no such value¹.

Remarquons, en passant, qu'il n'est toutefois pas évident que la seule existence d'un nombre, même très considérable, d'onomatopées dans une langue entraîne inévitablement une tendance à un symbolisme plus répandu; pour le lituanien, dont le nombre d'onomatopées couramment employés n'est guère moins grand que celui du chinook, nous pouvons affirmer, par une connaissance assez intime de cette langue, que le symbolisme semble être strictement limité au domaine propre des onomatopées, sans affecter le reste du vocabulaire; à l'égard du symbolisme, le lituanien est une langue particulièrement »rationnelle«; il est intéressant de voir que les sémantèmes lituaniens vont presque constamment contre tous les principes que M. JESPERSEN a cherché à établir pour le langage en général.

Mais il en est tout autrement du chinook. Ici, le symbolisme semble dominer l'ensemble du vocabulaire. M. BOAS cite par exemple des mots tels que: *wa·x* 'to pour', *k̂e* 'nothing', *kôm* 'silence', *lo* 'calm', *pa'pa'* 'to divide', en indiquant qu'il y a, même dans ces cas, où il ne s'agit pas directement d'une imitation sonore, une phonation singulièrement expressive². Pour préciser ce qui se passe en ces cas, M. BOAS compare avec certaines expressions possibles en anglais telles que: *bang went the gun / ding dong made the bells*. Il ajoute: »If we imagine the word *tired* pronounced

¹ op. cit., p. 629.

² op. cit., p. 629 sv.

with imitative gestures and expression, it attains the value that these particles have in Chinook¹. Il est donc établi qu'il s'agit de gestes vocaux, dont l'analogie avec ceux de l'éhoué et du rongga est évidente. Ici comme là, les catégories de sémantèmes sont une réalité linguistique. Supposons que l'usage de ces éléments: *bang*, *ding dong*, etc., fût plus courant en anglais, et nous aurions un parallèle à ce qui se passe en chinook. Il y aurait naturellement plus d'un seul sémantème qui se prêterait, par exemple, à la combinaison avec l'élément *bang*; il y aurait toute une catégorie bien définie de sémantèmes dont la signification, en partie commune, exigerait l'emploi de ce »geste vocal«. C'est ainsi que les catégories de sémantèmes se sont constituées en chinook. Les »particules« dont parle M. Boas (le terme est mal choisi, rendu nécessaire seulement par la comparaison avec l'anglais; mais un examen des faits chinooks, facilement accessibles dans l'exposé commode de M. Boas, apportera les correctifs nécessaires) ces »particules« consistent en certaines manières de phonation qui s'imposent aux sémantèmes suivant l'impression ou l'idée qu'ils expriment. La différence entre l'anglais et le chinook est qu'en anglais un élément extérieur au sémantème est ajouté, alors qu'en chinook c'est le sémantème même qui varie. On peut dire aussi que ce qui se passe dans un cas du type *bang went the gun* ou *ding dong made the bells*, c'est qu'un sémantème onomatopéique se soude au sémantème notionnel de façon à constituer un seul mot composé. En chinook au contraire, le mot reste non composé.

Au lieu de l'anglais, où le processus est très peu usité, il vaudrait mieux comparer avec le lituanien, où les composés de ce genre sont d'un usage très courant. Seulement, dans

¹ op. cit., p. 575.

cette langue, le sémantème notionnel est souvent supprimé et le sémantème expressif reste seul pour exprimer la notion complexe. Un exemple comme celui-ci :

*taĩ tiē riešutaĩ, tikt pabũrkšt, išsibėrė*¹

‘alors ces noisettes, patatras, s’éparpillèrent’,

est tout à fait comparable aux exemples anglais cités par M. Boas. Mais l’usage exclusif du sémantème expressif est plus fréquent. Exemples :

*pirmiáusiai radaũ sopāgũ; vteną pórą pagriėbės, švỹlpt,
prō lángą žemỹn*²

‘d’abord je trouvai des bottes; en saisissant une paire, crac, les voilà par la fenêtre en bas’.

*taĩ àš rańką iškĩšęs tikt týst! vienám ĩ pláukus*³

‘alors, en passant le bras à l’extérieur, vlan, (j’en tire) un par les cheveux’.

*tikt patėkšt! āvilį nuō pečiũ, čiũpt! anám ĩ pláukus*⁴

‘vite, (jetant) la ruche de l’épaule, le voilà (tirant) l’autre par les cheveux’.

Mais, malgré cette suppression courante du sémantème notionnel, on voit bien la différence avec le type chinook. En lituanien aussi bien qu’en anglais, l’impression psychique s’exprime toujours par un sémantème à part, extérieur au sémantème notionnel. Si le sémantème notionnel est supprimé et remplacé, en quelque sorte, par le sémantème expressif, ce n’est qu’une pure onomatopée qui reste. La propre notion est laissée inexprimée et ne se fait entendre que par le contexte.

¹ A. LESKIEN, *Litauisches Lesebuch*, p. 2, l. 3—4.

² *ibid.*, p. 1, l. 19.

³ *ibid.*, p. 2, l. 26.

⁴ *ibid.*, p. 2, l. 34—35.

41. En dehors de ces exemples intéressants de »gestes vocaux«, il y a d'autres faits encore qui nous semblent de haute valeur pour faire ressortir l'existence de catégories de sémantèmes.

Le P. W. SCHMIDT a appelé l'attention sur une connexité frappante qui existe, dans les langues austro-asiatiques, entre certaines finales et des catégories sémantiques bien déterminées. Ainsi, un élément *p* se trouve à la fin de tous les mots qui expriment, d'une manière ou d'autre, l'idée abstraite d'«ensemble», 'se rencontrer'; il s'agit surtout des mots qui signifient 1° 'êtreindre, saisir, pincer, tenailler', 2° 'mordre, manger, mâcher; goûter; boire', 3° 'couvrir', 4° 'ensemble, se rencontrer, se contracter, s'atrophier'. Il y a ici une catégorie de sémantèmes nettement définie¹. Le phénomène est de nature à faire réfléchir.

Un cas qui semble analogue a été signalé par M. PLINY EARLE GODDARD pour le dialecte hupa du groupe athapascan (famille na-dene de l'Amérique du Nord)²: dans ce dialecte, on distingue, d'un côté, les adjectifs désignant des qualités essentielles, comme par exemple les dimensions, tous ces adjectifs commençant indifféremment par la consonne *n*-; et, de l'autre côté, les adjectifs désignant des qualités accidentelles, et qui commencent invariablement par la consonne *h*- (latéral sourd affriqué). Il s'agit donc sans aucun doute de véritables catégories de sémantèmes, exprimées par des moyens formels.

42. Parmi les exemples cités, qui sont ceux où le procédé en question nous semble être poussé le plus loin, c'est sans doute le premier groupe qui est le plus probant. Les gestes vocaux de l'éhoué, du rongka et du chinook font

¹ Les peuples mon-khmêr, p. 243.

² Dans le Handbook de Boas, vol. I, p. 112 sv. et p. 146.

ressortir avec une évidence irréfutable certaines catégories significatives caractérisées par une forme commune à tous les sémantèmes exprimant les notions qui en font partie. Il semble certain que c'est ici le sémantème même qui exprime par sa forme la catégorie notionnelle; c'est ce fait qui rend malaisée la comparaison avec une langue indo-européenne telle que le lituanien ou l'anglais.

Pour ce qui est, au contraire, des exemples fournis par les langues austro-asiatiques et par le hupa, il paraît possible que la catégorie notionnelle en question n'est pas exprimée par la forme même du sémantème, mais plutôt par un morphème. Le *p* qui indique, dans les langues austro-asiatiques, l'idée d'ensemble' ou de 'se rencontrer'; le *n-* et le *tl-* du hupa, qui servent à indiquer les qualités essentielles et accidentelles respectivement: ne sont-ils pas à concevoir comme des suffixes et des préfixes, c'est-à-dire comme des phonèmes de morphèmes? La question mérite une délibération.

Bien entendu, la question, ainsi que nous l'entendons, est d'ordre synchronique. Il ne s'agit pas de rechercher l'origine de ces éléments, mais bien au contraire de fixer leur rôle actuel dans le système grammatical de chacun de ces états de langues. Pour ce qui est de l'origine, le P. W. Schmidt a voulu expliquer les finales austro-asiatiques comme des anciens suffixes. Cela importe peu, de notre point de vue, car ce qui était autrefois un morphème peut devenir, avec le temps, partie intégrante du sémantème.

Mais l'explication diachronique donnée par le P. Schmidt n'a-t-elle pas également une valeur synchronique? M. Pliny Earle Goddard désigne sans hésitation le *n-* et le *tl-* du hupa comme des »préfixes«. Or, les éléments signalés par

le P. Schmidt ne sont-ils pas, encore à l'état synchronique, des suffixes? Est-il légitime de parler ici de catégories de sémantèmes? Ne faut-il pas plutôt dire des catégories de morphèmes, ou, peut-être, des catégories »fonctionnelles«¹?

En fin de compte, le même problème se pose aussi pour les »gestes vocaux«. On sait qu'un phonème de morphème n'est pas nécessairement un affixe. Une alternance vocalique ou consonantique, l'accent, l'intonation peuvent être des phonèmes de morphèmes également. Le phonème de morphème peut se souder au phonème de sémantème d'une manière si intime qu'il devient impossible de séparer l'un de l'autre par une coupe dans la série articulatoire. Or, n'est-ce pas précisément ce qui se passe en chinook, en rongka, en éhoué?

Le problème ne peut être résolu sans qu'on entre dans l'étude des caractères du morphème par rapport au sémantème, étude qui n'entre pas dans les cadres de ce livre². Mais, sans vouloir trancher ici cette question principale, nous voulons mettre en lumière un seul facteur qui nous semble essentiel dans la définition du morphème, et qui nous aidera à décider le problème spécial qui nous occupe pour le moment.

Il nous semble certain a priori que, quels que soient les autres caractères du morphème par rapport au sémantème, on peut poser le principe suivant:

Un élément (ou une partie d'un élément) qui se combine avec un sémantème, ne peut être considéré comme morphème s'il accompagne toujours certains sémantèmes donnés, et sans que ces sémantèmes aient la faculté de lui substituer un autre élément du même ordre. Sous

¹ Cf. plus loin, p. 198 sv.

² Cf. plus haut, p. 6.

cette condition, il faut considérer l'élément en question comme faisant partie du sémantème même.

Si nous avons raison en posant ce principe — qui, en effet, nous semble évident — il est donc établi que les gestes vocaux dont on vient de parler, sont des parties intégrantes des phonèmes de sémantèmes, et non pas des phonèmes de morphèmes. Car le reste du sémantème n'a pas, sans eux, d'existence indépendante possible.

C'est ainsi qu'il nous semble nécessaire de reconnaître l'existence, dans certaines langues, de catégories de sémantèmes.

43. Si nous avons raison dans cette démonstration, et que les catégories de sémantèmes soient ainsi une réalité incontestable, il y a lieu ici d'ajouter une remarque. Nous voulons insister surtout sur ceci que la théorie n'a qu'une valeur exclusivement synchronique. Diachroniquement, le lien entre le signifiant et le signifié, ainsi entendu, ne se maintient pas nécessairement. Il peut disparaître avec le temps, le symbole peut, pendant l'évolution de la langue, s'effacer en tant que tel et devenir un signe non seulement arbitraire, mais inexpressif. Nous sommes d'accord avec WHITNEY et MADVIG lorsqu'ils combattent le côté génétique de la théorie symboliste. Il en est de même des catégories de sémantèmes que de toute autre catégorie grammaticale: elles sont par définition d'ordre synchronique et ne se prêtent que dans une mesure très restreinte à une utilisation dans le système diachronique¹.

Si le lien entre le signifiant et le signifié peut disparaître avec le temps, il est hors de doute qu'il peut naître également. Il convient de bien retenir ce fait que,

¹ Cf. plus haut, p. 47 sv.

diachroniquement, le symbolisme est presque toujours secondaire¹.

La réalité du symbolisme nous semble, du moins dans une certaine mesure, établie; mais c'est une réalité synchronique, non une réalité diachronique. F. de SAUSSURE parle quelque part de la prétendue expressivité dans les mots français *fouet* et *glas*, mais il ajoute: »mais pour voir qu'ils n'ont pas ce caractère dès l'origine, il suffit de remonter à leurs formes latines . . . la qualité de leurs sons actuels, ou plutôt celle qu'on leur attribue, est un résultat fortuit de l'évolution phonétique«². C'est vrai, mais on se trompe si on croit que cette considération rend le symbolisme actuel moins réel. Et c'est justement ce que de Saussure a voulu prétendre. Abstraction faite des exemples, qui sont peut-être mal choisis (le caractère symbolique de *fouet* et de *glas* est nié par plusieurs autres auteurs), il ne faut pas perdre de vue que, un symbolisme synchronique une fois constaté, des considérations d'ordre diachronique n'y entrent pour rien, ni pour le confirmer ni pour le combattre. Il semble, en effet, que le maître même a confondu ici la synchronie et la diachronie; la distinction des deux ordres d'idées peut être difficile, mais elle est une nécessité. Il est possible que l'apparente contradiction dans l'exposé de de Saussure est due aux difficultés qu'il y a eu à reconstituer cet ouvrage posthume; ce que les rédacteurs ont eu à leur disposition, ne sont que »des échos, parfois discordants«³. Mais si on accepte

¹ Voir JESPERSEN, *Sprogets udvikling og opståen*, p. 104 sv. *Language*, p. 407 sv.

² Cours, p. 102.

³ Voir la préface de BALLY et SÉCHEHAYE à la première édition du Cours de F. de SAUSSURE.

le texte tel quel, il faut s'écarter de la théorie énoncée sur ce point. M. JESPERSEN l'a fait à bon droit¹.

C'est surtout G. v. d. GABELENTZ qui a insisté sur le caractère secondaire de bon nombre de sémantèmes et de catégories expressifs. En partant de cette considération, il a cherché à montrer que le besoin de ces sémantèmes et de ces catégories peut influencer l'évolution diachronique même. Le besoin d'un symbolisme peut être un fait qui dirige, parmi beaucoup d'autres, les changements linguistiques. Les changements de sons, de significations, de formes, de vocabulaire peuvent être soumis, dans une certaine mesure, à une tendance symboliste². La question est difficile; mais la théorie n'est pas dénuée de vraisemblance. Le fait est établi pour la langue affective. Dans les patois saxons, l'influence dans la langue affective de la tendance symboliste est grande: on dit *schröckliches tüfes Fünsternüs* au lieu de *schreckliches tiefes Finsternis*; *feste Kruntsätze* pour *feste Grundsätze*; *gleene Gnespichen* pour *kleine Knöspchen*³. Chacun peut facilement ajouter des exemples analogues de son expérience personnelle. Or, ces tendances, une fois introduites dans la langue affective, ne manqueront guère de se généraliser et de se transporter ainsi dans l'évolution de la langue intellectuelle.

SCHUCHARDT a insisté sur le même point. Il a démontré, par exemple, que les notions de 'tonner' et de 'gronder, grommeler' se rendent, dans un nombre très considérable de langues, en partie très différentes et même non-apparentées, par un phonème composé suivant la formule phonique

¹ Language, p. 410.

² Die Sprachwissenschaft, p. 222—225 et p. 378—379.

³ v. d. GABELENTZ, Die Sprachwissenschaft, p. 378.

$$\text{occlusif} + r + \overset{o}{/u} + \overset{n}{/m} + \left(\overset{t}{,} \overset{d}{/b} \right).$$

Cette unanimité n'est pas un résultat fortuit d'une série d'évolutions parallèles suivant des »lois phonétiques aveugles«, elle est due à une tendance générale qui va parfois contre les lois phonétiques de chaque langue particulière. La même chose semble avoir lieu, selon Schuchardt, pour un nombre de phonèmes contenant les groupes *if / uf / ouf / ogn* etc., dont la valeur expressive semble également évidente¹.

M. MAROUZEAU vient de signaler un cas analogue: »Le latin *murmur* désigne un bruit fort et sourd, le français *murmure* un bruit léger. Ces deux valeurs sont d'accord avec la qualité différente de la voyelle (latin *u*, français *ü*)«. Si, dans les exemples de Schuchardt, des changements phonétiques s'étaient opérés sous la direction d'une tendance symboliste, c'est ici, dans cet exemple de M. Marouzeau, la signification qui a changé. M. Marouzeau a tiré lui-même la conséquence théorique: »Il est légitime d'admettre que dans un certain nombre de mots l'évolution, soit sémantique soit phonétique, puisse être dirigée par une tendance de la langue à obtenir un mot expressif«².

Les changements phonétiques et les changements sémantiques peuvent donc subir l'action de la tendance symboliste. Mais, ce qui n'est pas moins significatif, cette tendance peut exercer aussi une action conservatrice. M. GRAMMONT a montré, dans ses travaux sur la dissimilation, qu'il ne se produit pas de dissimilation quand l'étymologie

¹ Lautsymbolik, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXI, p. 201—205. Cf. aussi *ibid.*, t. XV, p. 121 (= Brevier, p. 183 sv., surtout p. 185).

² B. S. L., XXVII, 3, 1927, p. xxij.

des différentes parties du mot est évidente pour le sujet parlant, et surtout quand le mot en question est senti comme expressif, ou qu'il fait onomatopée¹.

44. Nous nous sommes arrêté assez longtemps sur les catégories de sémantèmes, parce que leur existence a été combattue, et parce que les adhérents de la théorie symboliste nous semblent avoir négligé, la plupart du temps, les exemples les plus décisifs de ces catégories.

Nous ne voulons pas décider définitivement si ces exemples prouvent ou non l'existence de catégories de sémantèmes. Nous le croyons cependant vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il est certain que tout effort ou essai pour établir de telles catégories est d'ordre linguistique et rentre dans le domaine du système grammatical où nous nous trouvons en ce moment. Et cela seul importe ici.

III. Catégories de morphèmes.

45. Contrairement aux catégories de sémantèmes, les catégories de morphèmes ont une réalité incontestable. Toute discussion de leur existence est donc inutile, et nous pouvons les traiter très brièvement. A titre d'exemples de ces catégories, citons les temps, les personnes, les cas, les nombres, les modes. Le contenu significatif de ces catégories n'est pas moins évident que leur existence même. L'hypothèse du contenu significatif a fourni la base à toutes les recherches dans ce domaine dès les origines de la science grammaticale jusqu'à nos jours. La grammaire traditionnelle a surgi d'une considération d'ensemble des faits logiques et des faits grammaticaux, et par la suite on a toujours main-

¹ La dissimilation. Onomatopées et mots expressifs. Note sur la dissimilation. Cf. aussi JESPERSEN, *L'individu et la communauté*, p. 573.

tenu ce point de vue fondamental, même dans les cas où l'on s'est mis en opposition avec les doctrines aristotéliennes et scholastiques. Nous avons vu, il est vrai, qu'on a tenté, dans quelques cas spéciaux tels que celui du genre grammatical, de nier le contenu significatif et de considérer certaines catégories comme des survivances irrationnelles¹. On sait que nous n'entendons pas adopter cette manière de voir. Elle est la conséquence d'un point de vue trop exclusivement diachronique. Mais nous pouvons ajouter ici qu'elle va aussi contre les tendances générales suivies par la science grammaticale de toutes les époques.

IV. Catégories fonctionnelles.

46. Etant donné que les éléments d'une langue ne peuvent être que sémantèmes ou morphèmes, sans qu'aucun troisième élément s'y ajoute, la théorie des catégories grammaticales serait épuisée par l'étude des catégories de sémantèmes d'un côté et des catégories de morphèmes de l'autre, si ce n'était justement que les sémantèmes et les morphèmes possèdent la faculté de se combiner les uns avec les autres. De là vient la nécessité de considérer encore les combinaisons possibles de cet ordre.

Or, il est facile de s'apercevoir que, dans un état de langue donné, ce ne sont pas toutes les combinaisons de cet ordre qui sont également possibles. Soit un sémantème français tel que *homme*: ce sémantème se combine volontiers avec certains morphèmes tels que ceux du génitif, du pluriel et de la détermination (*des hommes*), et aussi avec certains morphèmes dérivatifs (*hommasse, hommelet*); mais il ne se combine pas avec le morphème d'impar-

¹ Cf. plus haut, p. 165 sv.

fait, par exemple. Ainsi, chaque sémantème d'un système grammatical donné possède la faculté de se combiner avec certains morphèmes donnés, à l'exclusion de tout autre. De même chaque sémantème possède la faculté de se combiner avec les autres sémantèmes de la série, mais exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés; *homme*, par exemple, peut se combiner avec un adjectif au moyen de ce procédé grammatical qu'on appelle la concordance, alors que par exemple le sémantème *courir* (du verbe *courir*) ne peut pas se combiner avec un adjectif de cette même manière.

Cette faculté des sémantèmes est ce que nous avons appelé la fonction¹. On sait que la fonction est une propriété des seuls sémantèmes; elle ne se trouve jamais dans les morphèmes.

Il est donc évidemment possible d'établir des catégories constituées par les sémantèmes qui ont une même fonction. Tous les sémantèmes n'ont pas la même fonction, mais il existe des catégories de sémantèmes dont la fonction est identique. Ce sont là les catégories fonctionnelles.

Les catégories fonctionnelles sont identiques à ce qu'on appelle généralement les parties du discours. Ce terme, qui est courant en français, est le terme classique pour désigner cette sorte de catégories: les grammairiens grecs les appelaient *μέρη τοῦ λόγου* ou *λέξεις τοῦ λόγου*, et les grammairiens latins ont traduit ce terme par *partēs oratiōnis*. Ce terme classique est encore d'un usage courant non seulement en français, mais dans un grand nombre de langues modernes telles que l'anglais (*parts of*

¹ Voir plus haut, p. 123 sv. Cf. MADVIG, Kl. phil. Schr., p. 85 (1842): »Wortklassen, das heisst, Funktionen der Wörter nach der Form der Auffassung der Vorstellungen im Satze«.

speech), l'allemand (*Redeteile*), le russe (части речи), etc. Le terme est un peu vague, mais il a le grand avantage d'être dénué de toute ambiguïté. Nous allons donc l'adopter dans les pages suivantes, à côté du terme plus précis de «catégories fonctionnelles». Il est de beaucoup à préférer à un autre terme qui a gagné du terrain dans certaines langues modernes, à savoir *classes de mots*. Ce terme, qui est employé en français à côté de *parties du discours*, est employé aussi assez souvent en allemand (*Wortklassen*, à côté de *Redeteile*). Il est devenu d'un usage presque exclusif dans les langues scandinaves. Il a l'inconvénient d'être très inexact: ces catégories ne sont pas au premier chef des classes de mots; ce qui les caractérise, c'est qu'elles sont des classes de sémantèmes¹.

Il est facile de voir que les parties du discours sont des catégories fonctionnelles. Soit qu'on veuille essayer par exemple d'opposer le nom et le verbe fini: quelles sont les différences essentielles entre ces deux catégories? Il est hors de doute que, ce qui nous fournit des critères pour les distinguer, c'est que 1^o le nom a la faculté de se combiner avec certains morphèmes donnés avec lesquels le verbe fini ne peut pas se combiner, et inversement: en latin, par exemple, les morphèmes de cas sont particuliers au nom, les morphèmes de personne au verbe fini²; et 2^o le nom a la faculté de se combiner avec les autres sémantèmes exclusivement au moyen de certains morphèmes donnés, qui ne sont pas utilisés pour la combinaison du verbe avec les sémantèmes voisins, et inversement: en latin encore, ce n'est que le nom qui peut avoir

¹ Voir plus loin, p. 211 sv.

² Nous faisons abstraction du pronom personnel, qui pose un problème particulier.

la fonction de sujet, et, d'autre part, le verbe fini est le seul des deux parties du discours en question qui puisse régir un accusatif d'objet. Ce n'est point dans nos intentions de vouloir assigner à ces définitions, empruntées au latin, une valeur générale, mais seulement de donner des exemples, choisis arbitrairement, afin de faire voir que ces catégories sont d'ordre fonctionnel. Bien entendu, pour aboutir à des résultats concrets et pour fixer, d'une manière définitive, les caractères spéciaux propres à ces deux parties du discours, il faudrait une recherche de détail; mais une telle recherche sera toujours réduite à se placer sur le terrain des catégories fonctionnelles. M. MEILLET a insisté très nettement sur ce principe pour la distinction du verbe et du nom¹.

Nous avons vu que, s'il existe des catégories de sémantèmes, leur contenu significatif est évident; l'hypothèse du contenu significatif a aussi été à la base de toute tentative pour établir de telles catégories. De même, l'hypothèse du contenu significatif est généralement adoptée dans le domaine des catégories de morphèmes. Abstraction faite de certains détails qui ont été mentionnés, les catégories fonctionnelles constituent le seul domaine où l'on ait douté sérieusement et comme par principe du contenu significatif. On a abandonné en théorie les catégories fournies par la grammaire traditionnelle, et on a bien fait, peut-être; mais on a négligé, en même temps, d'établir un système nouveau; on a regardé pareille tentative comme impossible, ce qui veut dire précisément qu'on est devenu sceptique à l'égard d'une existence possible de catégories significatives qui correspondraient à de telles distinctions formelles. Mais on n'a jamais fourni la preuve de leur inexistence. Vue cette

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 175 sv., surtout p. 176.

situation, il faut dire que le contenu significatif des catégories fonctionnelles (du reste inétables) est encore une question ouverte.

Les catégories fonctionnelles constituent donc sans doute le domaine où notre hypothèse sera surtout mise à l'épreuve. Nous sommes persuadé que, dans ce domaine aussi bien que dans les autres, on peut réussir à dégager des catégories formelles pourvues d'un contenu significatif, si l'on se décide à suivre le procédé que nous avons indiqué: prendre son point de départ dans les expressions et en chercher les significations.

C'est dire que les catégories qu'on vient à établir doivent être dégagées sans égard à la signification lexicologique. La grammaire est une discipline qui est par définition indifférente à l'égard de tout problème d'ordre sémantique.

Il n'est donc pas légitime de dire avec M. RIES que les parties du discours s'expliquent toujours par une particularité de la signification des »racines«¹. C'est par une particularité de fonction qu'il faut dire. M. Ries cite les deux mots *häufig* 'fréquent, souvent' et *oft* 'souvent', et fait remarquer que, malgré l'apparente synonymité de ces mots du point de vue sémantique, ils ne sont pas toujours superposables: on peut dire *häufige Unglücksfälle*, alors que l'expression »*ofte Unglücksfälle*« serait inadmissible. Il ajoute qu'il y a une différence analogue entre les deux séries

der Mann sprach stehend

et

der Mann sprach fliessend.

Mais si l'on croit, avec M. Ries, que ces différences tiennent

¹ Was ist Syntax? p. 103—105.

au contenu sémantique des mots, on est assurément dupe d'une illusion. Dans le dernier cas, on peut bien dire, si on veut, que c'est la signification de *Mann* et de *sprach* qui rendent impossible de concevoir *stehend* comme un adverbe ou *fliessend* comme un adjectif. Ce n'est toutefois pas la signification même de *stehend* et de *fliessend* qui interdit cette interprétation. Dans le premier cas, l'impossibilité qu'il y a de dire »*oft* Unglücksfälle« tient à ceci que *oft* est un sémantème qui ne peut pas avoir fonction de terme secondaire. Abstraction faite de la fonction, et naturellement de l'aspect phonique, nous ne voyons pas de différence entre les deux mots *oft* et *häufig*; ils sont, de ce point de vue, synonymes. Il en est d'ailleurs de même pour *souvent* et *fréquent* en français.

Ajoutons encore que les catégories fonctionnelles constituent, par rapport aux catégories de morphèmes et aux catégories de sémantèmes, la partie essentielle de la théorie grammaticale. Pour les catégories de sémantèmes, elles sont un phénomène rare; elles sont aussi sujettes à discussion, et elles n'ont, en outre, aucun rapport immédiat avec les deux autres sortes de catégories. Elles constituent un domaine à part et qui est par définition périphérique. Il est vrai, au contraire, que les catégories de morphèmes occupent une place plus centrale dans le système. Il faut cependant remarquer qu'elles n'ont d'existence, pour ainsi dire, que par les catégories fonctionnelles. Un morphème n'a de justification que par le fait qu'il y a des sémantèmes qui se combinent avec lui; un morphème n'a pas d'existence indépendante. Dès lors, bien qu'il soit sans doute nécessaire de considérer les catégories de morphèmes à part avant de considérer les catégories fonctionnelles, c'est par l'étude de ces dernières que les catégories de

morphèmes reçoivent leur place dans le système et décèlent leur vrai caractère. Une catégorie de morphèmes n'existe que parce qu'elle est à la base d'une ou de plusieurs catégories fonctionnelles.

C'est donc par l'étude des catégories fonctionnelles que la théorie grammaticale atteint son but. C'est elle seule qui révèle le fonctionnement du système grammatical. Elle est plus près de la vie même. Il n'est donc pas du tout exagéré de dire, avec EDUARD MÄTZNER (un de ceux qui ont reconnu le mieux le vrai caractère de la forme grammaticale par opposition à l'aspect phonique), que la tâche de la morphologie est l'exposition des parties du discours selon leur faculté d'être fléchies ou d'être non-fléchies¹.

V. Groupes de catégories.

47. Avant de terminer notre vue d'ensemble sur les catégories grammaticales, il faut mentionner une particularité fort remarquable qui est inhérente aux catégories de morphèmes aussi bien qu'aux catégories fonctionnelles: ces catégories se groupent d'ordinaire entre elles de façon à former des catégories plus larges, des groupes de catégories. Par exemple, le latin possède les catégories de morphèmes qui s'appellent nominatif, accusatif, datif, ablatif, génitif et vocatif. La catégorie du génitif, par exemple, semble comprendre plusieurs morphèmes différents exprimés par les phonèmes *-e* (*puellae*), *-ī* (*puerī, diēī*), *-is* (*consulis*), et *-s* (*avis, manūs*); de même pour les autres catégories. Mais ces six catégories constituent ensemble ce qu'on appelle

¹ »Die Aufgabe der Formenlehre ist demnach die Darstellung der einzelnen Redetheile nach Seiten ihrer Biegungsfähigkeit oder Biegungsunfähigkeit«. Englische Grammatik, vol. I, p. 229.

les cas. Le groupe des cas est donc un ensemble de catégories, non une catégorie simple. On peut, dans tout le domaine grammatical, établir de tels groupes de catégories. M. JESPERSEN a donné une fois une vue d'ensemble sur les plus importants de ces groupes¹.

Le principe de classement, qui est, selon notre axiome², inhérent à tout idiome, entraîne ainsi la constitution non seulement de catégories, mais de groupes de catégories. Un système grammatical est d'une nature extrêmement complexe. Rien ne s'y comprend isolément, toute catégorie est en rapport avec une ou plusieurs autres catégories, qui peuvent être du même ordre ou d'un ordre supérieur ou inférieur à elle. Dégager ces rapports entre les catégories est le but dernier de la science grammaticale.

Cette stratification du système grammatical peut être très compliquée. Les groupes de catégories que nous venons de citer, ou ceux cités par M. Jespersen, sont les plus courants, mais ils ne sont pas de nature à faire comprendre l'extrême complexité du phénomène. En effet, il y a souvent des situations si complexes qu'il devient difficile d'énumérer toutes les subdivisions et tous les groupements possibles. Il y a, à cet égard, bien des questions de détail qui sont encore en suspens, et qui ne peuvent se trancher que par des études spéciales. Nous voulons mettre en lumière surtout deux faces du phénomène :

1°. Ce qui constitue, à première vue, une seule catégorie, se révèle quelquefois, à un examen plus attentif, comme une série de subdivisions qui semble se continuer à l'infini. Prenons par exemple la catégorie fonctionnelle qu'on appelle le verbe. Elle est, en réalité, un groupe de

¹ *Philosophy of Grammar*, p. 53.

² Plus haut, p. 78.

catégories d'une variété quasi infinie. Nous avons cherché à relever toutes les catégories, connues jusqu'ici, qui font partie de la catégorie supérieure du verbe, et nous énumérons ici les catégories que nous avons trouvées, en vue de faire voir combien le nombre en est grand. On est amené à distinguer: verbes actifs et passifs, transitifs et intransitifs, moyens ou réfléchis et réciproques, verbes passifs, verbes causatifs, désidératifs, intensifs, itératifs, fréquenta-tifs, momentanés; verbes négatifs, verbes impossibles; verbes d'état; verbes potentiels, verbes relatifs; verbes de spontanéité, de simultanéité, de proximité, d'éloignement; verbes indiquant la direction de l'action, verbes d'affirma-tion absolue et d'affirmation conditionnelle. Ces catégories ne sont pas réalisées dans tous les états de langues. Mais le langage dispose de ces possibilités. Toutes les catégories énumérées sont caractérisées, en quelques langues, par des particularités formelles; il ne s'agit nullement de catégories purement sémantiques. Il est en outre vraisemblable que ce relevé, fait assez rapidement, est loin d'être complet. Mais il suffit pour faire voir combien le système des caté-gories peut être complexe.

2°. A plus forte raison, il faut retenir ce fait, qui est d'importance capitale pour notre méthode, que nos con-naissances dans ce domaine sont encore très insuffisantes. Il faut s'attendre à découvrir mainte catégorie et mainte subdivision, maint groupement, qui ont été jusqu'ici in-connus. Même ce que nous croyons être les dernières sous-catégories, peut quelquefois être scindé en des unités en-core plus petites. Ce n'est qu'un examen attentif du détail qui peut révéler toutes les catégories, et un tel examen risque encore d'être incomplet. Nous venons d'établir une catégorie du génitif pour le latin, constituée par les dési-

nances *-e*, *-ī*, *-is* et *-s*. Cette catégorie est bien une réalité; la signification et l'emploi de ces désinences est à tout prendre identique. On ne peut cependant pas être sûr que cette identité de signification soit totale; il faut réserver la possibilité que des études ultérieures révèlent une différence entre ces désinences apparemment identiques, de façon à définir chacune d'elles par une signification particulière. Il est certain que le travail à entreprendre à cet égard est loin d'être achevé. M. WACKERNAGEL a appelé l'attention sur le fait que par exemple le génitif *lucrī* à un emploi et une signification qui ne se retrouve pas dans les génitifs terminés par *-is*¹. C'est déjà quelque chose. E. P. MORRIS, de son côté, a étudié les significations de l'ablatif latin²: *mensā* exprime le lieu, *humī* également; *dīe* exprime le temps, *gladiō* l'instrument. Morris est d'avis que c'est la signification des sémantèmes qui est la cause de ces différences, et nous ne voulons pas nier que ce soit vraisemblable. Mais la chose n'est pas sûre. Il faudrait se demander si vraiment le morphème n'y entre pour rien. C'est peut-être que les sémantèmes se répartissent, dans une certaine mesure, sur les déclinaisons d'après leurs significations. La question mériterait d'être étudiée. Elle est sans doute difficile, mais il ne convient point de la négliger. Dans un tel cas, la tâche peut être rendue ardue par le caractère extrêmement abstrait des significations dont il s'agit; il ne faut pas perdre de vue, dans cet ordre d'idées, que tout dans la langue est subconscient, et que les catégories ont, la plupart du temps, un contenu très abstrait.

Nous avons posé un problème analogue, plus haut, pour le genre grammatical³. Il s'agit, ici également, d'un

¹ Vorlesungen über Syntax, vol. I, p. 3 sv.

² Principles and methods in Latin syntax, p. 199.

³ p. 165 sv.

groupe de catégories dont la signification n'a pas encore été dégagée.

Il y a des domaines où, en effet, on est en train de découvrir de telles sous-catégories, antérieurement négligées. On a dégagé des différences nettes de signification entre les quatre conjugaisons du latin. M. VENDRYES a entrepris dernièrement une recherche dans ce domaine; il a abouti au résultat que les verbes en *-eō* expriment un état et une conception passive de la sensation, par opposition par exemple aux verbes en *-iō*, qui expriment souvent une action. C'est ainsi qu'il dégage, en latin, des catégories grammaticales en quelque sorte analogues à celles qu'on connaît depuis longtemps du géorgien¹. Les déclinaisons du latin et des langues indo-européennes ne sont pas moins significatives. Comme l'a bien dit dernièrement M. HOLGER PEDERSEN, il y a une uniformité quant au sens dans les thèmes indo-européens en *-ā*-², et également dans les thèmes en *-ī*- (*-ya-*): *-yā*-³ et dans les thèmes en *-s-* (du type *εὖ-γενής, Σω-κράτης*)⁴. Même les thèmes rares en *-ē*-, dont M. Pedersen a traité tout spécialement, se définissent du point de vue significatif: ils semblent affecter surtout des noms abstraits⁵. C'est un des grands mérites de M. Pedersen que de ne jamais perdre de vue les significations synchroniques, même en travaillant en pleine morphologie diachronique. On trouve aussi chez lui, dans le même ouvrage, une observation fine sur une catégorie significative du lituanien: les

¹ Voir B. S. L., XXVII, 3, 1927, p. xxiv sv. Cf., pour le géorgien, Le langage, p. 123 sv.

² La cinquième déclinaison latine, p. 26 sv.

³ op. cit., p. 31.

⁴ op. cit., p. 57.

⁵ op. cit., p. 76, 77, 81.

noms en *-de* sont toujours des *nomina loci*¹. En d'autres ouvrages du même auteur, on trouve des remarques analogues. Surtout dans sa grammaire russe, M. Pedersen en est souvent venu à poser des cas frappants de conformité entre certaines catégories formelles et certaines catégories significatives².

Il est donc hors de doute qu'il y a, dans ce domaine, un grand travail à faire. Il convient d'examiner, pour chaque cas particulier, et d'une manière détaillée, quel est le caractère de ces groupes d'ordre inférieur, et aussi si le classement opéré par la grammaire traditionnelle est juste et satisfaisant à cet égard. Il faudrait savoir sur quoi reposent en réalité tous ces groupements. Nous ne ferons qu'effleurer ces questions dans ce livre; le but de notre étude peut être poursuivi sans que des problèmes de cet ordre se posent d'une manière détaillée. Mais les problèmes de cet ordre sont parmi les plus attrayants de la linguistique générale³.

Il arrive souvent qu'on a dégagé des catégories de cet ordre sans se donner la peine de chercher à en ramener la signification à une formule d'ensemble. Si cependant la catégorie est une, la signification doit être une également. Il arrive trop souvent que les grammairiens se contentent d'énumérer une série de significations hétérogènes d'une catégorie donnée sans chercher à dégager ce qui, dans toute cette variété, constitue une catégorie une. Ce qu'on trouve dans les grammaires ordinaires sur »l'emploi« (c'est-à-dire la signification) des cas, des articles, des temps, des modes, etc., a très souvent ce caractère. Nous

¹ op. cit., p. 74.

² Russisk grammatik, p. ex. p. 48—50, p. 51—52, 64, 68, 72—73, etc.

³ On reviendra sur le problème plus loin, p. 224 sv.

ne pouvons pas nous satisfaire de cela. A plus forte raison, ces formules d'ensemble pour les catégories plus larges seraient, la plupart du temps, plus faciles à dégager que les significations propres à chacune des sous-catégories. Aussi longtemps qu'on n'envisage pas l'ensemble de ces problèmes, la grammaire synchronique, même des langues qui semblent être les plus connues, reste éloignée de son objet et ne rend compte que très insuffisamment des particularités de la langue. Comme l'a fort bien dit M. GRÖBER :

»Durch zuviel Unterscheidungen verrät der Grammatiker, dass ihm das Wesen der sprachlichen Erscheinung fremd geblieben ist . . . In den Grammatiken der lebenden romanischen Sprachen ist vollkommene Einsicht noch lange nicht zur Geltung gelangt«¹.

VI. Conclusion.

48. Après avoir ainsi passé en revue les différentes espèces de catégories grammaticales, revenons sur nos pas afin de voir comment elles se comportent par rapport au contenu significatif. Nous avons défini la catégorie grammaticale comme une catégorie formelle, pourvue d'un contenu significatif. L'hypothèse du contenu significatif peut maintenant être formulée d'une manière plus détaillée ainsi qu'il suit :

- 1°. Les catégories de sémantèmes expriment sans ambiguïté des catégories de notions².
- 2°. Les catégories de morphèmes expriment sans ambiguïté des relations entre les notions².
- 3°. Les catégories fonctionnelles expriment sans ambiguïté la possibilité des relations d'une notion² donnée.

¹ Grundriss der romanischen Philologie, I², p. 272.

² On se sert ici du terme *notion* pour désigner spécialement le concept-signifié, qui est, on le sait, en principe différent du concept psychologique pur (cf. p. 27).

49. On a vu plus haut¹ que, parmi les divers éléments linguistiques, les sémantèmes et les morphèmes sont les seuls d'ordre grammatical. Bien qu'il y ait d'autres éléments linguistiques, il n'y a pas d'autres éléments grammaticaux que précisément ces deux sortes: les sémantèmes et les morphèmes.

De même, les trois sortes de catégories qui viennent d'être étudiées, les catégories de sémantèmes, les catégories de morphèmes, et les catégories fonctionnelles, ne sont nullement les seules catégories linguistiques qui existent, mais elles sont les seules d'ordre grammatical.

Il n'existe pas d'autres catégories grammaticales que les trois espèces qu'on vient de signaler. Les catégories de sémantèmes sont du ressort de la grammaire associative, les catégories de morphèmes et les catégories fonctionnelles sont du ressort de la grammaire syntagmatique, suivant le système de M. SÉCHEHAYE.

On voit pourquoi nous avons insisté sur ceci que les catégories fonctionnelles ne sont pas des classes de mots, mais des classes de sémantèmes². Au fond, cette distinction peut paraître purement théorique. Il ne serait pas très inexact de dire qu'une catégorie fonctionnelle est une catégorie constituée par les mots contenant un même morphème, au lieu de la définir comme une catégorie constituée par les sémantèmes qui peuvent se combiner avec un même morphème. Les deux définitions reviennent pratiquement au même. Par exemple, une catégorie fonctionnelle est constituée, en latin, par les sémantèmes

domino- horto- seruo- etc.

¹ p. 98 sv.

² Plus haut, p. 200.

par le fait que ces sémantèmes peuvent se combiner avec le morphème *-s* du nominatif:

domino-s horto-s seruo-s etc.

Mais on pourrait formuler aussi bien ce fait en disant que les mots

dominos hortos seruos etc.

constituent une catégorie par le fait qu'ils contiennent, tous, un même morphème *-s*.

Du premier point de vue, la catégorie constatée est d'ordre grammatical. Du dernier point de vue, elle serait d'ordre lexicologique.

Mais c'est là un cas exceptionnel. Il existe d'autres catégories qui sont également d'ordre lexicologique, mais qui ne sont pas en même temps des catégories grammaticales, c'est-à-dire des catégories de mots qui ne sont pas en même temps des catégories de sémantèmes. C'est cette considération qui fait qu'il est nécessaire de désigner la catégorie qu'on vient d'examiner comme une catégorie grammaticale, comme une catégorie de sémantèmes.

Pour fixer les idées, signalons une sorte de catégories purement lexicologiques. De même qu'on peut, ainsi qu'on vient de voir, établir des catégories constituées par des mots contenant un même morphème, on peut établir également des catégories constituées par les mots ou les groupes de mots contenant un même sémantème.

Par exemple, il y a en français une catégorie de mots contenant le sémantème *foss-* et une autre catégorie de mots contenant le sémantème *-terr-*, ainsi

foss-é foss-e foss-ette foss-île foss-oyer etc.

en-terr-er terr-e sou-terr-ain terr-estre etc.

On voit donc que les trois espèces de catégories établies plus haut, les catégories de sémantèmes, les catégories de morphèmes, et les catégories fonctionnelles, n'épuisent pas la liste des catégories linguistiques existantes. L'espèce de catégories que nous venons d'y ajouter est évidemment aussi bien d'ordre linguistique. Mais elle n'entre dans aucune des trois premières espèces de catégories. Elle n'est même pas une sorte de catégorie de sémantèmes, car chacune de ces catégories ne contient qu'un seul sémantème.

Mais les trois catégories-types que nous avons établis d'abord sont les seules catégories grammaticales qui existent. Les catégories linguistiques qui restent ne sont pas de nature grammaticale: elles sont de nature lexicologique ou bien de nature sémantique.

Ajoutons, pour être complet, qu'il existe bien entendu aussi des catégories dans le domaine des phonèmes. Mais elles ne risquent pas d'être confondues avec les catégories grammaticales, et nous pouvons les passer sous silence.

Chapitre IV.

Le système grammatical.

I. Hypothèse fondamentale.

50. Afin de pouvoir travailler indépendamment de toute tradition sur des bases purement empiriques, la science grammaticale doit être fondée sur une hypothèse double concernant l'établissement des systèmes de catégories. Il va de soi que cette hypothèse, aussi bien que l'autre que nous venons de poser, celle du contenu significatif des catégories formelles, ne peut être vérifiée que par les recherches elles-mêmes. Voici l'hypothèse double dont il s'agit:

- 1°. Chaque langue qui se trouve en un lieu donné, dans un milieu donné et à une époque donnée, constitue un état idiosynchrone qui se présente comme un ensemble de faits psychiques. Les différents états ainsi constitués fournissent les systèmes concrets de catégories.
- 2°. Par une confrontation de tous les états synchroniques existants ou connus on peut établir un état panchronique, un système abstrait de catégories, qui nous donnera les matériaux d'une description psychologique et logique générale et commune, et qui peut être projeté en retour sur tous les états idiosynchroniques.

En nous fondant sur une partie des théories de F. de SAUSSURE, nous avons déjà envisagé, plus haut, la possibilité d'opérer la distinction sur laquelle repose cette hypothèse double¹.

II. Les systèmes concrets.

51. Des deux parties que comporte cette hypothèse double, considérons d'abord la première. Sa probabilité est bien évidente. En tout cas, personne ne niera qu'il existe dans chaque grammaire idiosynchrone quelque chose qui ressemble à un système reposant exclusivement sur lui-même.

La chose a été dite par plusieurs linguistes éminents. On peut même dire, dans une certaine mesure, que l'idée a toujours existé. La grammaire dite »descriptive«, qui, dans l'histoire de la linguistique, a préexisté de beaucoup à la morphologie diachronique, repose au fond sur l'hypothèse de l'existence de systèmes concrets de catégories. Et cette hypothèse même ne manque pas d'être formulée implicitement depuis très longtemps. Ce n'est cependant que dans les temps modernes qu'on est parvenu à la formuler explicitement et avec toute la netteté nécessaire.

A notre connaissance, G. v. d. GABELENTZ est le premier qui ait formulé explicitement l'idée dont il est question, et qui ait employé expressément, pour désigner les états idiosynchroniques, le mot système².

Dans l'école franco-suisse, ce même point de vue est devenu une doctrine fondamentale. Il est au fond même du système théorique établi par F. de SAUSSURE. Pour lui, le langage implique non seulement une évolution, mais

¹ Ci-dessus, p. 102.

² Die Sprachwissenschaft, p. 76, 385, 481.

aussi un système; il n'est pas seulement un produit du passé, mais aussi une institution actuelle. C'est là une des dualités du langage mises en lumière par de Saussure¹ et dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut². Elle est, selon nous, extrêmement importante.

Si l'on considère une face de cette dualité, la langue comme »un système qui ne connaît que son ordre propre«, on peut la comparer, jusque dans les moindres détails, avec le jeu d'échecs, comparaison qui se trouve en plusieurs endroits dans l'ouvrage de de Saussure³. On peut parler de la »grammaire« du jeu d'échecs aussi bien que de la »grammaire« de la langue. Ce qui est caractéristique de la grammaire (considérée non comme théorie, mais comme objet) c'est précisément qu'elle constitue un système d'une solidarité absolue. Pour de Saussure, le fait que la linguistique a affaire à des systèmes est une conséquence immédiate de cet autre, auquel de Saussure ne porte pas moins d'importance, que la linguistique est une discipline opérant sur des valeurs. Si les unités linguistiques sont éléments d'un système, c'est précisément qu'elles sont des valeurs⁴. La langue est »un système d'équivalences entre des choses d'ordres différents«: un signifié et un signifiant⁵. Le système de la langue est un système de signes⁶. Le »mécanisme de la langue« comporte nécessairement un système syntagmatique et un système associatif⁷, conditionnés par le principe de l'analogie⁸. C'est ce méca

¹ Cours, p. 24.

² p. 46 sv.

³ p. 43, 125 sv., 153.

⁴ p. 157, 182.

⁵ p. 115.

⁶ p. 106 sv.

⁷ p. 170 sv., p. 176 sv.

⁸ p. 226.

nisme, ces systèmes, qui font l'objet de la grammaire, considérée comme théorie: »La grammaire étudie la langue en tant que système de moyens d'expression«¹.

Cette doctrine se retrouve chez les élèves de F. de Saussure et, d'une manière générale, chez les linguistes qui ont subi l'influence de l'école franco-suisse. Il est vrai que quelques-uns parmi eux ont fait des réserves que nous allons discuter dans un instant; mais cela ne change rien au fait que l'idée du système synchronique est adoptée comme principe. Ainsi M. MEILLET dit-il, en se liant à la théorie de de Saussure: »Toute langue est un système rigoureusement articulé . . . tout se tient dans le système d'une langue«². C'est peut-être l'expression la plus nette et la plus succincte qui ait été donnée de cette doctrine.

La thèse selon laquelle tout état idiosynchronique constitue un système a cependant été émise d'autres côtés encore. H. G. WIWEL, le linguiste danois que nous avons mentionné plus haut³, l'a établie également, et indépendamment de v. d. Gabelentz et de de Saussure⁴.

Ces trois auteurs — G. v. d. Gabelentz, F. de Saussure et H. G. Wiwel — sont ceux qui ont posé la thèse sous la forme la plus nette. Ce sont eux qui l'ont introduite dans la science linguistique. C'est surtout le cas de de Saussure, dont l'action a été la plus grande.

52. Mais, nous l'avons déjà dit, l'idée est plus ancienne. Le système concret est, au fond, identique à ce que WILHELM VON HUMBOLDT appelait »la forme intérieure« (innere Sprachform)⁵. Cette idée, introduite par lui, a subsisté,

¹ p. 185.

² La linguistique, 1916, p. 7.

³ p. 109 sv.

⁴ Voir plus haut, p. 47.

⁵ Surtout dans Ueber das Entstehen der grammatischen

depuis lors, très longtemps pendant le développement ultérieur de la linguistique.

La »forme intérieure« était au fond identique, pour les auteurs anciens, à ce qu'on a appelé plus tard le système d'une langue, et à ce que nous appelons le système concret. On sait qu'on l'appelait aussi »le génie de la langue« (Sprachgeist). Ce terme se retrouve non seulement chez G. v. d. GABELENTZ¹, mais encore même chez M. SAPIR².

Parmi ces termes, celui de »forme intérieure« a subsisté le plus longtemps. Non seulement il est employé par HERMANN PAUL³, mais MM. BOAS et SAPIR s'en servent encore également⁴.

En effet, il ne serait pas impossible de l'adopter. Ce terme est, depuis les temps de von Humboldt, l'expression consacrée pour désigner les systèmes concrets. Si nous ne l'adoptons pas, c'est qu'il prête (et a, en effet, prêté) à une série de malentendus que nous allons mettre en lumière. On verra par là même combien sont nombreuses les précisions, apportées à cette théorie ancienne, par les travaux de G. v. d. Gabelentz, de F. de Saussure et de H. G. Wiwel.

L'ancien terme de »forme intérieure«⁵ comporte, selon nous, les inconvénients suivants:

1°. L'expression »intérieur« n'est pas très précise. Nous l'avons employée nous-même, mais dans un sens

Formen und ihren Einfluss auf die Ideenentwicklung, 1822. Sprachphilos. Werke, p. 67 sv. Cf. aussi Ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues, article 11: Innere Sprachform. Sprachphilos. Werke, p. 339 sv. Ueber das vergleichende Sprachstudium, Sprachphilos. Werke, p. 41 sv.

¹ Voir, par exemple, Die Sprachwissenschaft, p 9.

² Language, p. 56, 65, 121, 127, 134.

³ Prinzipien, p. 401. Grundriss der germ. Phil., vol. I, p. 122.

⁴ Boas, Handbook, vol. I, p. 81. SAPIR, Language, p. 115.

⁵ Voir, d'une manière générale, MARTY, Unters., p. 121 sv.

entièrement différent, à savoir pour désigner le concept par opposition au signe¹. Elle a ainsi une justification particulière et ne prête pas à des malentendus: le terme »intérieur« indique que le concept n'est pas d'ordre linguistique. Mais, d'une manière générale, il n'est pas légitime de dire qu'une partie de la langue soit »intérieure« et une autre »extérieure« (»äussere Form«); le signe linguistique est entièrement psychique². Même l'aspect phonique n'est pas moins psychique, »intérieur«, que la forme grammaticale. Il y a donc des inconvénients à vouloir, à cet égard, mettre la forme grammaticale sur le même plan que le concept, d'une part, et, de l'autre, à établir une différence artificielle entre la forme grammaticale et l'aspect phonique.

D'un autre point de vue, le terme »intérieur« pourrait induire à croire qu'il ne s'agirait pas de faits formels. Forme intérieure semble signifier forme implicite. Mais c'est là une notion qui ne se justifie pas en matière linguistique. M. SÉCHEHAYE a dernièrement appelé l'attention sur ce malentendu possible, bien qu'il emploie lui-même, pour le montrer, des termes qui ne sont pas dénués d'ambiguïté. Il dit: »Il est bon de rappeler ici qu'il n'y a pas en grammaire de forme implicite (innere Form) au sens absolu du terme. Toute détermination en matière de langue se rattache en dernière analyse à quelque chose de matériel. En dehors de cela, il n'y a que des virtualités flottantes, mais rien de réellement établi«³. Le mot »matériel« n'est pas précisément bien choisi. Mais l'idée est juste.

¹ Cf. plus haut, p. 27.

² de SAUSSURE, Cours, p. 98.

³ Structure logique de la phrase, p. 47, note 1.

Il y a encore un inconvénient à signaler à cet égard. Les termes »forme intérieure« et »forme extérieure« ont souvent été compris de façon à faire une distinction entre les éléments flexionnels et agglutinatifs d'un côté et, de l'autre, l'ordre des éléments entendu comme moyen grammatical. C'est ainsi qu'on en est venu à dire qu'il y a des langues qui n'ont pas de »forme extérieure« et d'autres qui n'ont pas de »forme intérieure«. Cette manière de voir se trouve encore chez W. WUNDT¹ et chez M. SAPIR². Cette distinction est artificielle et incompatible avec la réalité linguistique. Rien n'autorise à opérer une distinction essentielle entre l'ordre des éléments et les autres phonèmes de morphèmes³. L'ordre des éléments est un fait du même ordre que la flexion et qui ne doit pas être séparé de celle-là⁴.

2°. Le terme »forme intérieure« peut induire à croire qu'il ne s'agit que du système associatif, non du système syntagmatique. Il a, en effet, été compris de cette façon par certains auteurs tels que LAZARUS⁵ et, de nos jours, par A. MARTY⁶ et par MM. BELČIKOV et ТАПИРО⁷. Ce point de vue est différent de celui de v. HUMBOLDT et de STEINTHAL, qui voyaient dans »la forme intérieure« surtout un système syntagmatique. Il faut naturellement y com-

¹ Die Sprache, vol. II, p. 1 sv. et p. 407 sv.

² M. Sapir emploie le terme inner form dans un sens double. Il désigne par là quelquefois le système synchronique (Language, p. 115), mais il l'oppose autre part au terme outer form pour distinguer les affixes, d'une part, et l'ordre des éléments considéré comme phonème-signifiant, de l'autre (op. cit., p. 132 et 169).

³ VENDRYES, Le langage, p. 92 sv.

⁴ Cf. plus haut, p. 125.

⁵ Das Leben der Seele, vol. II, p. 138.

⁶ Ueber das Verhältnis von Grammatik und Logik, p. 105 sv.

⁷ Ces deux auteurs comprennent par »forme intérieure« la dérivation et par »forme extérieure« la flexion. Грамматика, p. 34 sv.

prendre aussi bien le système syntagmatique que le système associatif. Mais le terme de »forme intérieure« s'applique tout particulièrement au rapport associatif, puisque le mot »intérieur« semble indiquer que les faits envisagés sont »in absentia dans une série mnémonique virtuelle«¹. C'est là un grave inconvénient. C'est la même interprétation aussi qui est à la base de cette identification du système sémantique et de la »forme intérieure« qui se trouve chez STEINTHAL². Mais il convient de souligner que le système concret est avant tout d'ordre grammatical.

3°. Le terme de »forme intérieure« peut être facilement confondu avec celui de »langage intérieur« ou de »parole intérieure« dans le sens de BALLETT³ et d'EGGER⁴, qui est en réalité tout autre chose⁵.

4°. Notre dernière objection est une conséquence de celles qui précèdent. On sait que le terme de »forme intérieure« a été compris, selon les moments, dans des sens assez différents: Steintal y comprenait les significations des mots et des »formes«; d'autres ont souligné qu'il s'agit avant tout d'un système de catégories grammaticales; Wundt, par exemple, restreint le terme encore d'avantage, en n'y comprenant pas l'ordre des éléments; Lazarus et Marty, au contraire, n'y comprennent que le système associatif. Cette situation ne laisse pas d'être inquiétante. Le terme a, à l'heure actuelle, un sens extrêmement vague; on a un peu l'impression qu'il peut désigner tout, et qu'il

¹ de SAUSSURE, Cours, p. 171.

² Gr. Log. Psych., p. xxj sv.

³ Le langage intérieur. Cf. aussi SAINT-PAUL, Essai sur le langage intérieur. Le langage intérieur. DELACROIX, Le langage, p. 418 sv.

⁴ La parole intérieure.

⁵ SCHUCHARDT a, en effet, employé le terme de »langage intérieur« comme synonyme à »forme intérieure«. Brevier, p. 303, 306.

ne désigne rien de précis. Il est trop usé, et il n'a plus de force vitale. Si l'on ne veut pas courir le risque d'être mal compris, il faut l'abandonner.

Nous insistons sur ce point, parce qu'il y a encore des auteurs qui font usage de ce terme qui est devenu malheureux. Il faut l'expulser de la linguistique. D'ailleurs, il n'est nullement indispensable. Il y a des termes plus précis pour désigner la chose, comme *système concret*, par exemple.

Il y a des auteurs qui l'ont abandonné, mais qui sont en même temps retombés dans l'erreur de Steinthal, en employant le terme de »*système de significations*« pour désigner ce que nous appelons, pour notre part, le *système concret*. C'est ce qu'a fait surtout A. NOREEN¹. Cet expédient est possible. Mais nous n'en voyons pas la nécessité. Lui aussi a ses inconvénients. Il est vrai que les morphèmes ont des significations aussi bien que les sémantèmes², et le »*système des significations*« de Noreen n'est donc pas nécessairement identique à ce qu'on appelle d'ordinaire la sémantique; mais il n'est pas facile de maintenir la distinction entre deux domaines qu'on désigne par le même nom. Et, quoi qu'il en soit, un *système de significations*, même dans le sens de Noreen, est par définition exclusivement associatif; nous ne voyons pas comment les rapports syntagmatiques pourraient y entrer. Le terme implique, à ce qu'il semble, une confusion de la signification et de la forme, et une confusion entre la théorie des mots et la théorie des éléments grammaticaux³.

¹ *Vårt språk*, vol. V, p. 26 sv.

² Voir plus haut, p. 123.

³ Voir plus haut, p. 99 sv.

Nous maintenons donc ici le terme de système concret, qui nous semble avoir le grand avantage de ne rien impliquer hors de ce qui est strictement nécessaire et strictement vrai.

53. Personne ne niera, nous l'avons déjà signalé, qu'il y a, dans n'importe quel état de langue, quelque chose qui ressemble à un système. Cela n'empêche cependant pas que notre première hypothèse peut être combattue par ceux qui voient dans la langue surtout une évolution diachronique. Car, soutenir que chaque état de langue se présente comme un système isolé, c'est écarter intentionnellement tout point de vue diachronique et génétique. C'est là une simple conséquence de notre principe, exposé dans notre premier chapitre. Mais on ne manquera pas d'objecter que notre conception de l'état de langue n'est juste que dans une certaine mesure. Il semble être admis généralement qu'il y a, un peu partout dans les états de langues, des faits de grammaire qui paraissent immotivés et arbitraires du point de vue synchronique, mais qui s'expliquent, au contraire, d'une façon naturelle dès qu'on se place sur le plan de la diachronie. On dira qu'il y a des répercussions éparses du développement historique ou préhistorique, des survivances d'un système synchronique antérieur au système considéré. Il s'agirait là de toutes les »irrégularités« postulées en grammaire, de ces difficultés contre lesquelles se heurtent les enfants aussi bien que les étrangers en apprenant une langue quelconque.

Cette réserve envers la doctrine de de Saussure est même faite expressément par les linguistes français de nos jours. En plusieurs endroits de sa *Linguistique historique et linguistique générale*, M. MEILLET a pris le

même parti: »Une langue qui se parle n'est plus par là même en stabilité complète«¹; »il arrive . . . que la tradition et le système ne soient pas d'accord«²; des irrégularités telles que la flexion *nous disons / vous dites / ils disent* ou la conservation de la distinction de deux nombres dans *cheval / chevaux* seraient des »survivances traditionnelles«, »contre lesquelles proteste le sentiment intime des sujets parlants«³. Le genre indo-européen serait une survivance, inintelligible à l'époque historique⁴. M. VENDRYES est du même avis⁵. Un logicien, influencé par les doctrines de la linguistique française, COUTURAT, a adopté ce point de vue; il y a, selon lui, dans les langues »naturelles« »une foule d'influences conservatrices ou perturbatrices«^{6, 7}

54. On sait déjà quelle est notre attitude à l'égard du contenu significatif des catégories grammaticales⁸. Au point de vue exclusivement diachronique, qui admet dans les états de langues des répercussions irrationnelles, nous voulons surtout opposer les objections suivantes:

1°. Le point de vue synchronique est une réalité psychologique, alors que la diachronie n'est qu'une abstraction, qui, pour autant qu'elle considère des faits préhistoriques, est même d'ordre hypothétique. On ne saurait trop insister sur cette vérité, énoncée par F. de SAUSSURE: »La

¹ p. 45.

² p. 130.

³ p. 69 et 157.

⁴ p. 228.

⁵ Le langage, p. 184 sv.

⁶ Bulletin de la Société française de philosophie, 1912, p. 48.

⁷ Nous citons encore, comme adhérents de ce point de vue: VIGGO BRØNDAL, *Substrater og Laan*, p. 40 sv. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 58, 326. SAPIR, *Language*, p. 104—105, 183. DELACROIX, *Le langage*, p. 131, 221 sv.

⁸ p. 163 sv.

première chose qui frappe quand on étudie les faits de langue, c'est que pour le sujet parlant leur succession dans le temps est inexistante: il est devant un état. Aussi le linguiste qui veut comprendre cet état doit-il faire table rase de tout ce qui l'a produit et ignorer la diachronie. Il ne peut entrer dans la conscience des sujets parlants qu'en supprimant le passé. L'intervention de l'histoire ne peut que fausser son jugement¹. »Il est évident que l'aspect synchronique prime l'autre, puisque pour la masse parlante il est la vraie et la seule réalité². De même dit M. SÉCHEHAYE: »L'évolution ne peut être pensée sans les états dont elle implique l'idée, tandis qu'au contraire un état de langage peut fort bien être pensé, abstraction faite de l'évolution dont il est un des moments³. L'état synchronique est une réalité, voire la première réalité en matière linguistique. Selon nous, M. Séchehaye a tort quand il soutient, contrairement à ce qu'il professe ailleurs, que l'objet de la diachronie est plus près de la réalité concrète que l'objet de la synchronie³. Nous voulons dire, tout au contraire, que la synchronie est la seule réalité concrète en matière linguistique. Nous sommes d'accord avec H. G. WIWEL lorsqu'il dit: »La conception positive [c'est-à-dire synchronique] fait ressortir une réalité psychologique vivante, qui ne vit que dans le présent et qui ignore ou soupçonne seulement le passé et l'avenir, et qui ignore le passé encore plus que l'avenir⁴.

Si l'on adopte ce point de vue exclusivement synchronique, rendu nécessaire par les réalités psychologiques mêmes, les répercussions diachroniques deviennent par

¹ Cours, p. 117.

² Cours, p. 128.

³ Programme et méthodes, p. 129.

⁴ Synspunkter, p. 352.

définition inexistantes. La seule explication possible sera une explication synchronique. Si l'on veut garder la délimitation exacte, ainsi que nous avons essayé de l'opérer dans notre premier chapitre, entre le synchronique et le diachronique considérés comme deux ordres logiquement différents, chacun de ces deux systèmes repose exclusivement sur lui-même et ne peut pas emprunter d'explications à l'autre système qui lui est entièrement étranger. Cette indépendance à l'égard de l'autre système est encore plus nette pour la synchronie que pour la diachronie, car si la diachronie, ainsi que nous venons de dire, n'emprunte pas ses explications à la synchronie, elle doit toutefois à la synchronie tous les faits sur lesquels elle opère.

La synchronie a donc une existence indépendante, et elle n'a à chercher les explications nécessaires qu'à l'intérieur de son propre domaine. C'est là la seule manière de rendre suffisamment compte de ce qui se passe, en réalité, dans les sujets parlants, et de dégager cette réalité psychologique qui est la seule réalité linguistique¹.

Il y a une réalité psychologique qui ignore la diachronie; elle a ses raisons à elle pour justifier et expliquer ce qui se passe en grammaire, et ces raisons fournissent un objet précieux à la science linguistique, sinon le seul objet. Il ne convient point de la négliger².

Nous voulons insister surtout sur ceci que la réalité psychologique mérite d'être considérée comme objet de la science dans toute l'étendue possible. On ne peut pas aborder ces études sans soutenir, à titre d'hypothèse de travail, le principe de régularité, selon lequel il y a toujours une

¹ Cf. plus haut, p. 42 sv.

² Cf. les affirmations très expresses de G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 8, 60 sv., 253.

raison synchronique pour un fait synchronique. Mais, répétons-le, cela n'est qu'une hypothèse. Il faut réserver la possibilité que l'étude de la réalité psychologique aboutisse à la faillite de notre hypothèse. D'autre part, c'est très peu vraisemblable, car la faculté même de parler repose sur cette condition que le système synchronique soit bien organisé et bien articulé.

Mais notre hypothèse ne peut être vérifiée que par le travail même. D'avance, on n'opère que sur des possibilités et des vraisemblances. Si le travail amène, un jour, à distinguer l'état et le système comme deux phénomènes d'ordres différents ou qui ne sont pas nécessairement identiques, il faudra naturellement s'y résigner. Mais on ne peut rien savoir d'avance, et l'identité de l'état et du système nous semble plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, cette identité supposée se justifie aisément comme hypothèse de travail; elle nous amènera à considérer les faits linguistiques d'un point de vue nouveau et probablement fécond.

2°. Il faut admettre que tous les faits de grammaire dans un état de langue quelconque (et non seulement les faits qui ont un aspect arbitraire ou irrégulier du point de vue aprioristique) sont des répercussions de l'évolution diachronique. C'est dire que le point de vue diachronique n'est pas moins justifié que le point de vue synchronique, et qu'il embrasse, lui aussi, tous les faits du langage. Mais du point de vue synchronique, il faut se désintéresser totalement du fait que l'état est devenu; il faut le considérer comme étant. Ce qui le rend nécessaire, c'est qu'il n'y a pas de causalité proprement dite entre un changement diachronique et l'établissement d'un système. Comme l'a démontré F. de SAUSSURE, les faits diachroniques conditionnent les systèmes synchroniques, ils n'en sont

pas la cause¹. Il est donc très inexact de dire, ainsi que le fait M. SÉCHEHAYE même, que »tout état grammatical a des causes historiques«², et que »la langue actuelle est la cause matérielle de l'évolution de demain«³. La distinction de condition et de cause, ainsi qu'elle a été opérée par de Saussure, nous semble heureuse, et on aura avantage à la conserver. Elle répond intimement à la réalité.

55. Le principe de causalité se pose aussi bien dans la diachronie que dans la synchronie. Mais ce n'est que dans la synchronie que ce principe interesse les systèmes. Là où il s'agit d'un système, il n'y a qu'une seule causalité dans le sens propre du mot: c'est la causalité synchronique. On n'a jamais tenu compte assez strictement de ce fait. On parle toujours d'irrégularités dans la synchronie, de faits qui ne s'expliquent que diachroniquement. Il faut y objecter — et nous l'avons déjà fait — que la seule explication directe qui soit admissible sera une explication d'ordre synchronique. Notre principe sera donc d'introduire le problème de causalité dans la synchronie. Il y a longtemps que nous avons parlé de la *δύναμις* qui est en jeu dans la synchronie aussi bien que dans la diachronie⁴. En effet, il est légitime d'admettre que l'»étymologie«, la théorie de la »vérité« linguistique, peut être conçue synchroniquement aussi bien que diachroniquement. Le synchronique a son *ἐννομον* à lui, différent, quelquefois, de celui du diachronique, ainsi que l'a fort bien vu STEINTHAL⁵.

C'est sur cette causalité que repose la régularité gramma-

¹ Cours, p. 121 sv.

² Programme et méthodes, p. 108.

³ op. cit., p. 172.

⁴ Cf. plus haut, p. 56.

⁵ Abriss, p. 428 sv.

ticale dont il faut supposer l'existence. Elle nous permettra d'expliquer tout ce qui se passe simultanément dans un état de langue, d'expliquer le jeu par ses propres règles.

Il s'agit donc avant tout de savoir en quelle mesure la régularité pourra être expliquée par la causalité sur laquelle elle doit reposer, en quelle mesure la régularité est, en elle-même, une causalité. C'est là qu'est la véritable difficulté.

D'une façon générale, on peut comprendre par régularité grammaticale une correspondance quelconque entre les trois parties dont se compose le signe linguistique: le phonème, la forme, le signifié. On sait qu'une telle correspondance s'établit en quelques cas; elle est la plus nette là où une identité phonique est accompagnée par une identité syntagmatique; elle est assez nette aussi dans le cas où une identité phonique est accompagnée par une identité significative. Toutefois, hors de ces cas typiques, extrêmes, la régularité absolue reste plus ou moins douteuse. On a vu que, si nous croyons pouvoir soutenir que toute catégorie morphologique est pourvue d'un contenu significatif, cela n'est qu'une pure hypothèse de travail, et qu'il reste à vérifier. Et il semble certain que toute différence d'ordre phonique n'est pas la conséquence d'une différence morphologique ou significative. La correspondance est donc loin d'être complète.

La régularité grammaticale serait cependant prouvée si l'on pouvait donner une explication suffisante des aberrations, si, chaque fois qu'une correspondance nette serait rompue, on pourrait en indiquer la cause. Et cela est possible, du moins dans une certaine mesure.

En effet, il n'y a pas de différence phonique sans une

cause synchronique. Seulement la cause synchronique peut être de trois ordres différents:

1°. La cause synchronique peut être d'ordre significatif ou sémantique. Les deux phonèmes différents correspondent donc à deux éléments grammaticaux différents ou bien à deux mots différents.

2°. La cause synchronique peut être d'ordre morphologique, sans être ni phonique ni significative ou sémantique. Par exemple, la raison pour laquelle la distinction est faite entre *bonus*, *bona* et *bonum*, tient exclusivement à un fait de concordance, c'est-à-dire à un fait d'ordre morphologique¹.

3°. La cause synchronique peut être d'ordre phonique, c'est-à-dire il peut s'agir de ce que nous avons appelé la fonction phonique. Ici encore, on peut distinguer deux groupes de faits:

a. Ceux dont une explication purement phonologique est possible. Rappelons, par exemple, la différence entre l'*s* sourd et sonore de l'anglais *cats* et *dogs*, fait qui s'explique suffisamment par la phonologie combinatoire.

b. Ceux dont une explication purement phonologique est impossible. Si, par exemple, le phonème de sémantème anglais *child* se combine avec le phonème de pluriel *-ren* (accompagné par l'alternance vocalique *ai:i*), alors que le phonème de sémantème *ox* se combine avec *-en*, et certains autres phonèmes de sémantèmes avec *-s* pour désigner le pluriel, il semble certain qu'on a affaire ici à un seul et même morphème exprimé par des phonèmes différents. On voit donc ni de raisons morphologiques ou

¹ Il semble que tous les exemples qu'on pourra citer de différences phoniques dont la cause est morphologique, sont d'ordre syntagmatique. Dans la perspective synchronique, il ne semble pas y avoir une causalité morphologique d'ordre associatif. Ce fait est très curieux et intéressant.

significatives ni de raisons phonologiques pour lesquelles cette différenciation s'est opérée. On ne peut que constater que le phonème de sémantème *child* se combine avec le phonème de morphème *-ren* à l'exclusion de *-en* et de *-s*, et, de même, que le phonème de morphème *-ren* se combine avec le morphème de sémantème [*čild-*] à l'exclusion de [*čaild-*].

Partout où il y a une différence phonique, elle a donc à la base une causalité synchronique tout à fait nette, sauf dans le cas 3° b. Il serait cependant exagéré de désigner ce type comme irrégulier. Il y a évidemment une régularité par autant que, pour chaque morphème donné, il n'y a qu'un seul phonème qui se combine avec un phonème de sémantème donné (*child-ren* est »juste«, »*child-s*« ne l'est pas). Il y a donc une règle, seulement on ne pourra la formuler que d'une façon concrète et par là même peu satisfaisante, savoir par une énumération de toutes les combinaisons nécessaires ou admissibles. Mais il serait peut-être téméraire de parler ici d'une causalité dans le sens profond de ce terme.

Cette limite de la causalité synchronique, cette nature concrète de certaines règles grammaticales, tiennent à ce que le signe est arbitraire. Les phonèmes de sémantèmes se répartissent d'une façon arbitraire sur les phonèmes de morphèmes, et inversement. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous possédons des règles qui nous permettent de prévoir quel est le phonème de morphème utilisé dans tel ou tel cas concret.

Cela n'empêche pas que quelquefois l'arbitraire de la combinaison des phonèmes-signifiants peut aller un peu plus loin. En danois moderne, le sémantème substantif *øre* 'oreille' forme deux pluriels phoniquement différents:

øre-n et *øre-r*, sans qu'il y ait plus une différence dans la signification. C'est que l'état synchronique est une norme, une moyenne, et que cette norme permet une certaine latitude de correction¹. Mais, sur chaque point particulier, la latitude a ses limites fixes, et fixées par une règle.

Malgré cette circonstance relativement favorable, le grammairien aura toutefois toujours avantage à envisager la possibilité que même un cas qui à première vue semble appartenir à 3^o b ci-dessus, pourra recevoir une explication différente. Ici encore, il peut y avoir des cas où un contenu significatif, à la fois abstrait et subconscient, peut être très malaisé à dégager. Il convient donc d'examiner le contenu significatif du plus près possible pour chacune de ces catégories difficiles. Le grammairien a toujours avantage à restreindre le type 3^o b à son minimum absolu.

Pour connaître la nature de la causalité synchronique, par rapport à la causalité diachronique qui en est par définition différente, il convient de tenir compte des causes synchroniques possibles qui viennent d'être envisagées. Résumons-les de la façon suivante.

Le signe linguistique se compose de trois parties différentes mais solidaires:

I signifié

II forme

III phonème.

En suivant cette numération, on peut montrer que, du point de vue synchronique, un nombre plus bas pourra toujours être la cause d'un nombre plus élevé, sans que l'inverse soit possible:

un fait phonique peut avoir pour cause synchronique un fait d'ordre phonique, morphologique ou significatif;

¹ Voir plus loin, p. 239—241.

un fait morphologique peut avoir pour cause synchronique un fait d'ordre morphologique ou significatif, mais non d'ordre phonique;

un fait significatif ou sémantique ne peut avoir pour cause synchronique qu'un fait qui est lui-même d'ordre significatif ou sémantique.

Cette interdépendance unilatérale des différentes parties du signe est inexistante du point de vue de la causalité diachronique. De ce point de vue, un fait morphologique peut avoir pour cause un fait d'ordre phonique, et un fait significatif ou sémantique peut avoir pour cause un fait d'ordre phonique ou morphologique.

La différence constatée tient à ce que le synchronique et le diachronique sont deux ordres logiquement différents. La synchronie et la diachronie ont chacune leurs causalités, qu'il convient de bien distinguer tout en les considérant ensemble.

La possibilité même d'une grammaire scientifique repose sur cette constatation: si un fait d'ordre morphologique ou significatif pouvait avoir pour cause un fait d'ordre phonique, ce serait une entreprise vaine que de vouloir étudier forme et signification comme des phénomènes différents du phonème et indépendants de lui, justement parce que, en dernière analyse, on revient toujours au phonème comme seul point de départ possible. Il est donc évident que, ici encore, la »grammaire diachronique« serait une *contradictio in adiecto*.

56. Pour mieux comprendre la nature de la régularité grammaticale, il convient d'ajouter ici une remarque. La causalité synchronique établit des catégories, mais le domaine de chacune de ces catégories est, la plupart du

temps, très mal défini. La catégorie est fixe, mais son emploi a des limites indéterminées. Prenons un exemple qui fixera les idées. On peut dire en français, à peu près indifféremment: *le cheval est un mammifère, un cheval est un mammifère, et les chevaux sont des mammifères*. On voit donc que, pour exprimer une seule et même pensée, différentes catégories peuvent entrer en jeu: en l'espèce, la »généralité« peut être exprimée par la catégorie du singulier ou par celle du pluriel, et par la catégorie du »défini« ou par celle de l'»indéfini«¹. C'est un des caractères fondamentaux des catégories synchroniques qu'elles empiètent l'une sur l'autre dans l'emploi auquel elles se prêtent. C'est que l'emploi de la langue et des moyens dont elle dispose est arbitraire et repose sur un acte de volonté du sujet parlant². Si, dans les exemples cités, l'idée objective est identique, si la pensée est une, il y a cependant des nuances subjectives, introduites par les sujets parlants au moyen de telle ou telle expression possible. Les catégories peuvent ainsi servir à exprimer les idées subjectives. Ce phénomène peut compliquer et nuancer le mécanisme d'une langue à l'infini³.

Le phénomène observé est une conséquence immédiate de la théorie de STEINTHAL, qui nous semble juste, suivant laquelle l'idée du signe linguistique n'est pas la représentation même, mais une représentation de la représentation, et l'acte linguistique repose sur une »apperception«⁴. C'est

¹ Pour un exemple analogue, voir SCHUCHARDT, Brevier, p. 257. SAPIR, Language, p. 102.

² SÉCHEHAYE, Progr. et méth., p. 52.

³ Le phénomène a été observé, par exemple, par HØYSGAARD, voir Danske Grammatikere, vol. V, p. 407 sv., et par G. v. d. GABELENTZ, Die Sprw., p. 98.

⁴ Cf. STEINTHAL, Gr. Log. Psych., p. 343.

ainsi que s'expliquent les différences — évidentes — qui se présentent toujours entre les mots et les expressions dits »synonymes«, et qui ne sont jamais synonymes dans le sens strict du terme, et jamais dans le sens linguistique du terme¹.

On parle souvent des »limites flottantes« entre les catégories grammaticales. Il convient sans doute de se méfier un peu de cette idée, qui contient souvent une bonne part de superstition. Les limites paraissent quelquefois plus »flottantes« qu'elles ne le sont en réalité. Il faut se méfier aussi parce que cette idée peut facilement servir d'excuse pour ne pas dégager les vraies limites des catégories. Toutefois, prise dans un sens particulier, l'idée nous semble incontestable. D'un certain point de vue, les limites sont en effet flottantes, dans ce sens que les catégories empiètent constamment l'une sur l'autre. Les limites de deux catégories voisines ne coïncident jamais. Les catégories s'entre-pénètrent.

Mais cela n'est pas dire que les limites de chacune des catégories, considérée isolément, sont flottantes. Le phénomène constaté ne dispense nullement de dégager le domaine exact de chacune d'entre elles. La chose est tout à fait possible. Mais on comprend que le système dont nous parlons a un aspect singulièrement enchevêtré. Toutefois le système lui-même est une réalité.

57. Il convient de retenir que la formation des systèmes est certainement le phénomène fondamental du langage. La langue s'efforce toujours de garder cette apparence de système rigoureusement articulé. Si le système est sur le point d'être dissolu, la langue entreprend des »raccommodages«,

¹ Cf. STEINTHAL, *Abriß*, p. 452.

par lesquels le système devient constant, malgré les destructions occasionnées par l'évolution diachronique¹.

La question est de savoir à quel moment une langue vient à réparer son système. On a quelquefois l'impression que la réparation n'est entreprise qu'après la ruine du système². Mais, de nos jours, il semble qu'on est en train d'abandonner ce point de vue. Il y a des faits qui ne sont pas compatibles avec lui. M. JESPERSEN a étudié, à cet égard, le changement du système de déclinaison qui a eu lieu en anglais. Il montre avec évidence que la destruction de l'ancien système n'était pas due uniquement à des lois phonétiques. C'étaient les significations et les fonctions mêmes, inhérentes à l'ancien système, qui la rendaient possible. Le système était devenu trop compliqué, les significations de chacune des formes que le système comportait étaient devenues plus ou moins vagues; le système était, pour des raisons intérieures, sur le point de se dissoudre. C'est ainsi que les anciennes désinences sont tombées et ont donné place à un nouveau système³. De même, la transition de l'ancien au nouveau système s'est opérée de telle manière que l'ordre des éléments, qui devait devenir la base du système nouveau, se fixait avant la chute des anciennes désinences. La création du système nouveau était le prius, l'abandon de l'ancien système le posterius. Le système en tant que tel était donc assuré à chaque moment donné⁴. Ce fait est fort intéressant. Il montre que le système synchronique est un fait de tous les temps et qui est

¹ Cf. V. BRØNDAL, *Substrater og Laan*, p. 20, 28. BRÉAL, *Comment les langues réparent les points faibles de leur grammaire*.

² Cf. p. ex. H. PAUL, *Prinzipien*, p. 251.

³ Voir *Language*, p. 269.

⁴ *Language*, p. 361.

essentiellement indépendant de l'évolution diachronique. C'est une illustration de la thèse de de Saussure: l'évolution diachronique conditionne les faits synchroniques, mais elle n'en est pas la cause¹.

Selon nous, il serait donc téméraire de soutenir a priori qu'une partie quelconque des »résidus« du développement diachronique sont des contradictions du système². Il faut examiner d'abord si ces »résidus« ne constituent pas de vraies catégories qui prennent leur place motivée et justifiée dans le système. Un type de flexion qui a cessé d'être productif, tel que par exemple les verbes français en *-re* ou les verbes »forts« en danois, se meurt peut-être peu à peu, son étendue et son action diminuent peut-être de jour en jour. Mais il est possible que chaque stade de cette évolution représente une délimitation des catégories qui se justifie suffisamment du point de vue synchronique. Les verbes français en *-re* constituent encore une catégorie qui s'impose à l'esprit de tous ceux qui parlent le français. Les considérer comme des résidus serait ne voir qu'une face du problème, et peut-être nullement la face essentielle.

Ce principe une fois posé, un grand travail, à peine amorcé jusqu'ici, est à entreprendre pour expliquer synchroniquement les catégories de chaque état de langue particulier.

58. En dernier lieu, l'existence nécessaire de systèmes concrets n'est que la conséquence immédiate de la nature du langage. On sait que la constitution des états de langues

¹ Il est donc juste de dire avec DELBRÜCK que »eine Reaktion des Sprachgefühls eintritt, sobald in der Sprache etwas Ungewöhnliches erscheint«. Vgl. *Syntax*, vol. I, p. 11. Voir les remarques fort justes de BRÉAL, *Forme et fonction*, p. 259—263. Cf. PEŠKOVSKIY, *Русский синт.*, p. 31.

² VENDRYES, *Le langage*, p. 185.

repose sur le besoin des hommes de s'entendre entre eux¹. Les sujets parlants sont conduits incessamment à établir un système fixe, un système reposant exclusivement sur une causalité intérieure. Si la stabilité d'un tel système reste toujours illusoire, d'un certain point de vue, c'est que l'état ne se continue pas dans le temps; tout état est transitoire. Mais cela n'empêche pas qu'un système soit en vigueur à tout moment donné². En outre, l'évolution diachronique s'achève si lentement qu'elle est inexistante pour la conscience du sujet parlant³. Il y a donc toujours dans la langue une stabilité, qui, si elle n'est que relative du point de vue diachronique, est très près d'être complète pour les individus qui parlent.

La seule chose qui rend la stabilité moins complète, à strictement parler, c'est la différence entre deux ou trois générations successives qui peut se produire pendant la vie d'un individu. Il y a aussi des particularités individuelles qui sont indépendantes de l'âge du sujet parlant. Si chaque individu constitue un système pour son propre compte, ces systèmes individuels ne peuvent guère concorder jusqu'au dernier détail. Les discordances individuelles sont très petites, elles ne sont pas inexistantes. Elles appartiennent cependant à la parole et non à la langue.

Mais un groupe constitue un système commun également, qui est comme une projection d'ensemble de toutes les particularités individuelles. C'est ce système qu'on appelle la norme. Une norme se constitue dans n'importe quelle communauté linguistique, dans n'importe quel groupe de sujets parlants à un moment donné, en un lieu donné

¹ Cf. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 49.

² F. de SAUSSURE, *Cours*, p. 142.

³ Voir les remarques de M. PEŠKOVSKIY, *Русский синт.*, p. 18 sv.

et dans un milieu donné. C'est cette norme que nous envisageons surtout en parlant des systèmes concrets. C'est elle qui constitue la langue comme extérieure à l'individu et différente de la parole; c'est elle seule qui peut être observée par une méthode objective.

Le caractère de cette norme n'est pas toujours exactement le même. La norme peut être plus ou moins fixée. Précisément parce qu'elle est la projection d'ensemble des particularités individuelles, il arrive souvent qu'elle admet certaines variations. Il y a certains cas où la norme est strictement définie, d'autres cas où elle ne l'est pas. Mais elle existe toujours, et elle peut toujours être expliquée comme un système. M. MEILLET dit: »Sans doute il existe pour chaque langue une norme à laquelle les sujets parlants tendent à se conformer; mais cette norme est plus ou moins définie suivant les cas, et le sentiment qu'on en a est plus ou moins délicat«.¹ On peut, si l'on veut, désigner la norme comme un idéal qui s'impose à tous les sujets faisant partie d'un même groupe social². Sans vouloir souscrire à toutes les expressions dont se sert M. VENDRYES à ce sujet, nous croyons que sa définition de cet »idéal« comme une »réalité en puissance« est extrêmement juste³.

Sous cette réserve, le système synchronique a cependant toujours une réalité. On peut dire que, dans une certaine mesure, »la grammaire dans le parler est constamment violée«⁴, en tout cas que la grammaire repose sur »une

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 79. Cf. aussi BRONDAL, *Substrater og Laan*, p. 44.

² Cf. BAUDOUIN de COURTENAY, *O zadaniach językoznawstwa*, p. 103.

³ *Le langage*, p. 285. Cf. SAPIR, *Language*, p. 57 sv., 158—160.

⁴ SÉCHEHAYE, *Programme et méthodes*, p. 51. Cf. aussi PAUL, *Prinzipien*, p. 413, 417.

sorte de *consensus* général¹. Mais une stabilité relative existe toujours, même dans le parler de chaque individu², et la stabilité synchronique de la norme est très près d'être complète.

Il ne faut donc pas exagérer la portée de cette considération. La norme, qui repose sur une sorte de contrat social, est extérieure aux irrégularités qui peuvent être occasionnées par les faits de la parole. L'individu est obligé de se conformer à la norme, et les déviations admises sont toujours relativement petites³. Il est, selon nous, dangereux d'établir d'avance une distinction entre des éléments grammaticaux d'un côté et certains autres qu'on appelle extragrammaticaux, de l'autre¹, entre un langage intellectuel et un langage affectif⁴. Les éléments dits extragrammaticaux ou affectifs peuvent en effet obéir aux règles grammaticales, en partie peut-être à des règles grammaticales qu'on n'a pas encore réussi à dégager⁵.

Dans le domaine des sons, on est habitué⁶ à reconnaître une certaine latitude des articulations normales (*Spielraum der normalen Artikulationen*). Par analogie avec ce phénomène, on peut établir que chacune des délimitations des catégories grammaticales représente une variété de délimitations voisines oscillant autour d'une

¹ SÉCHEHAYE, *ibid.*, p. 53.

² SÉCHEHAYE, *op. cit.*, p. 129.

³ Cf. SAPIR, *Language*, p. 235. J. N. MADVIG, *Kl. phil. Schr.*, p. 52—54 (1842).

⁴ VENDRYES, *Le langage*, p. 162 sv. DELACROIX, *Le langage*, p. 379, 382.

⁵ Voir plus loin, p. 300 sv.

⁶ W. WUNDT, *Die Sprache*, vol. I, p. 388 sv. JESPERSEN, *Language*, p. 282. G. v. d. GABELENTZ, *Die Sprw.*, p. 299, 301. DELACROIX, *Le langage*, p. 178.

délimitation moyenne qui peut être considérée comme normale.

La grammaire en tant que telle fait abstraction de cette latitude et cherche à saisir la norme. C'est elle qui est l'objet de la grammaire, entendue comme théorie synchronique. Si la parole joue un rôle éminent pour la théorie diachronique, son importance est minime pour la théorie synchronique. Ce n'est qu'à cette dernière que la langue s'impose avec toute sa force.

Il y a encore une précision à apporter. La norme, telle que nous venons de la considérer, n'est pas nécessairement identique à la correction grammaticale (*Sprachrichtigkeit*). Il faut se méfier de ce terme, qui est quelque peu équivoque. On peut considérer la correction grammaticale comme quelque chose d'artificiel, le privilège d'une minorité des sujets parlants; l'état de langue qu'elle représente est toujours par définition différent de celui de la »masse parlante«, pour employer ce terme excellent forgé par de Saussure. Cette sorte de correction grammaticale n'est pas du ressort de la grammaire empirique et scientifique; elle est du ressort de la grammaire normative, qui est étrangère à la linguistique proprement dite. D'autre part, si on emploie le terme de correction grammaticale comme synonyme de l'usage, c'est une notion empirique et identique à celle de la norme. C'est dire que, si l'on veut rester sur le terrain de l'observation empirique, il faut prendre la correction grammaticale dans le sens de JOHANNSON¹, non dans le sens de A. NOREEN².

¹ Zu Noreens Abhandlung über Sprachrichtigkeit, surtout p. 236 sv.

² Om språkriktighet, réimprimé dans les *Spridda studier*, vol. I, p. 143—212, traduit en allemand par JOHANNSON sous le titre

Si une norme s'établit toujours là où il y a communauté linguistique, nous pouvons cependant avoir avantage à employer le terme de correction pour désigner la norme dans les cas où elle devient langue officielle. C'est ce que fait précisément Johannson. Mais il faut toujours prendre cette notion dans un sens empirique. C'est l'usage officiel qui nous intéresse, et non pas les corrections arbitraires que certains théoriciens cherchent à imposer à la langue¹.

Noreen a cependant raison, même de notre point de vue, en tant qu'il soutient que c'est l'ambiguïté qui fait la limite de ce qui est correct dans la parole². WIWEL l'a dit également: »La limite des variations possibles est ici, comme partout dans le langage, d'ordre pratique: le risque d'être mal compris«³. L'idée est identique à celle que nous avons citée de M. MEILLET: la constitution du système repose sur le besoin des hommes de s'entendre entre eux. Les déviations de la parole par rapport à la norme ne sont possibles que dans la mesure où elles n'entraînent pas de confusion dans la compréhension.

59. Ce ne sont pas tous les états de langues qui se prêtent dans la même mesure à l'étude synchronique. Cela n'est pas dû à la nature même des états, mais plutôt à nos connaissances qui ne sont pas partout suffisantes. Les catégories d'états que nous allons établir de ce point de vue, n'ont donc qu'un caractère pratique.

Über Sprachrichtigkeit. Le point de vue de Noreen est suivi par M. L. SÜTTERLIN, *Werden und Wesen der Sprache*, p. 119 sv.

¹ Cf. SAPIR, *Language*, p. 158 sv.

² Spridda studier, I, p. 161 sv., *Über Sprachrichtigkeit*, p. 114 sv.

³ Synspunkter, p. 93. Cf. aussi SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 326. MADVIG, *Kl. philos. Schr.*, p. 10.

1°. Il convient d'abord de faire une réserve pour les états de langues qui ne sont connus que par reconstruction, tels que par exemple la langue-mère indo-européenne. C'est chose très malaisée que de reconstituer un état, surtout en ce qui concerne les faits syntaxiques¹. D'une manière générale, un système ne peut pas être reconstitué, mais seulement une partie des éléments qui le composent. Ce n'est pas dire que les résultats de la reconstruction diachronique ne doivent pas être utilisés par la synchronie générale. Mais il faut les utiliser avec la plus grande prudence.

2°. Une réserve analogue, bien que beaucoup moins importante, doit être faite à l'égard des états anciens, qui ont disparu pendant l'histoire, mais qui sont toutefois historiquement attestés. Ici, les matériaux sont des faits, non de pures hypothèses. Mais ces états comportent l'inconvénient qu'on est réduit à opérer sur des textes, et il arrive facilement que les textes écrits donnent une idée fautive des réalités². Nous sommes parfaitement d'accord avec M. JESPERSEN, lorsqu'il dit qu'une grande partie des défauts dont souffre la grammaire traditionnelle est due au fait que la grammaire a été étudiée, pendant des siècles, presque exclusivement en connexion avec l'étude philologique des langues anciennes³. La grammaire ne pourra certainement réussir que si elle donne à ces états de langues une place secondaire dans son système.

3°. Ce sont donc les états actuels et vivants qui fournissent les matériaux essentiels. Eux seuls sont directement tangibles; ce n'est que dans eux que le procédé

¹ Cf. DELBRÜCK, *Einleitung*, p. 144 sv., et plus haut, p. 68 sv.

² MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 191.

³ *Philosophy of Grammar*, p. 7.

grammatical peut être saisi sur le vif¹. C'est principalement sur l'étude de cette sorte d'états que la théorie de la synchronie générale doit être fondée.

Qu'on n'aille pas dire que le nombre d'états vraiment utilisables est ainsi singulièrement réduit. Le nombre en est assez grand pour admettre des conclusions d'ordre pan-chronique. Les états actuels présentent, en réalité, un nombre illimité, une variété infinie. Rappelons, à ce propos, que les états de langue se constituent non seulement selon l'époque et selon le lieu, mais aussi selon le milieu. Selon le lieu, c'est déjà beaucoup: l'état change d'un village à l'autre. Selon le milieu, c'est plus encore: les milieux peuvent être extrêmement restreints.

Parmi les états actuels, nous allons opérer encore une subdivision d'après la mesure dans laquelle ils sont utilisables.

a. Tous les patois de n'importe quelle langue actuellement parlée sont fort utilisables. Ils représentent tous des normes rigoureusement fixées. Ce qui rend quelquefois l'étude plus difficile, c'est que la norme de la langue officielle, différente de celle du patois, s'impose souvent aux sujets parlants, et la correction grammaticale peut ainsi occasionner des déviations assez grandes de la norme propre au patois et provoquer une sorte d'état mixte dont il convient de se défier.

b. L'étude est plus facile là où une langue officielle s'est fixée. Sous cette condition, la correction grammaticale, dans le sens où nous prenons ce terme, provoque souvent une stabilité particulièrement nette qui rend le système

¹ Cf. H. PAUL, *Prinzipien*, p. 30: »Ferner ist man natürlich viel besser daran, wo man Beobachtungen am lebenden Individuum anstellen kann, als wo man an die zufälligen Reste der Vergangenheit angewiesen ist«. Cf. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 237 sv., 267 sv.

d'autant plus facile à saisir. Mais il y a encore une difficulté; c'est celle qui consiste à sauvegarder une méthode strictement empirique et à ne pas être dupe des règles artificielles qui sont quelquefois créées par les »grammairiens«. C'est la correction en tant qu'usage de la majorité qui doit seule entrer en ligne de compte. Dans quelques langues de civilisation supérieure, il arrive qu'il s'établisse un état de surnormalisation qui s'impose aux individus par l'enseignement. On peut dire que, d'une manière générale, l'étude est la plus facile là où une langue officielle, une correction dans notre sens de ce mot, s'est établie, sans que les sujets parlants en soient venus à trop réfléchir sur la correction.

Pendant l'évolution d'une langue, il y a ainsi certains moments où elle se prête plus à une étude synchronique qu'à certains autres. JACOB GRIMM le voyait clairement pour les langues germaniques. Dans sa *Deutsche grammatik*, il a donné des descriptions précieuses d'un certain nombre d'états de langues du domaine germanique. Mais il a été réduit à considérer certaines époques où une correction s'était constituée. Il a vu que par exemple le vieux danois, le vieux suédois, et le haut allemand des XIV^e — XVII^e siècles étaient peu utilisables pour une description, parce que la correction leur manquait; ces époques sont caractérisées par les états mixtes dont nous venons de parler. Grimm dit: »da sich aber keine blühende poesie gründete, konnten niedersetzungen der sprache, wie sie zur aufstellung eigner perioden nöthig sind, auch nicht erfolgen. Die schriftsteller dieser zwischenzeit . . . überlassen sich sorglos den einmischungen landschaftlicher gemeiner mundart . . . Genügende darstellung solcher besonder-

heiten würde weitläufige anstalten und erörterungen verlangen«¹.

Pour ce qui est des états actuels, dont nous avons à parler ici, la situation est la même. Il en est parmi eux où une correction s'est fixée, d'autres où non.

c. Il y a cependant une sorte d'états où l'étude synchronique atteint sa perfection. Nous voulons parler de la langue maternelle du linguiste qui entreprend cette étude. C'est là la seule langue qu'il connaisse à la perfection, donc la seule qui puisse être utilisée à coup sûr. Insistons sur ce fait, souvent négligé. Il est vrai que c'est le premier devoir de celui qui veut entreprendre des études de linguistique générale que de chercher à acquérir des connaissances aussi profondes et aussi diverses que possible. Et la connaissance pratique d'un certain nombre de langues de type différent est toujours très avantageuse. Mais cette connaissance ne peut jamais être complète. Il est impossible d'apprendre une langue étrangère d'une façon absolument parfaite. Or, dans les questions de grammaire synchronique, où il s'agit surtout du sentiment intime des sujets parlants, le linguiste a des difficultés à juger sur un état qui n'est pas de sa langue maternelle. Il doit donc prêter aux faits de cette langue une portée particulière; c'est le seul domaine où il ait une autorité absolue. Si l'on veut assurer une méthode prudente, il faut donc toujours, selon nous, mettre la langue maternelle en tête de toute étude d'ordre panchronique. Ce procédé a ses inconvénients; mais il a encore plus d'avantages. —

A cette énumération des différents types d'états qui se prêtent, d'un point de vue pratique, à nos études, ajoutons ceci qu'un état de langue est naturellement plus utilisable

¹ Deutsche grammatik, 1^{re} éd., Vorrede, p. xj.

pour la panchronie, pour des études comparatives, s'il a été décrit d'une manière suffisante par la grammaire idiosynchrone. Il se peut donc que, pour des causes purement pratiques et fortuites, un état ancien soit quelquefois plus utilisable qu'un état actuel, si celui-ci n'a pas encore été décrit d'une manière suffisante. De ce point de vue, il n'y a pas de doute que par exemple le latin et le grec ancien fournissent des matériaux plus solides et authentiques que telle langue actuellement parlée par une tribu sauvage. C'est là une conséquence pratique de l'insuffisance de nos études.

Le linguiste qui s'occupe de la panchronie a à puiser çà et là les matériaux de son travail. Une grande partie de ces derniers reposent forcément sur des connaissances de seconde main.

C'est précisément ici que réside le danger. C'est toujours un avantage inestimable que de posséder des connaissances linguistiques assez profondes pour pouvoir contrôler les descriptions idiosynchroniques.

Il y a, selon nous, une cause de plus qui rend un tel contrôle nécessaire dans la plus grande étendue possible. C'est que la grammaire idiosynchrone est, à l'heure actuelle, encore très peu avancée. Pour être constituée et pour reposer sur une méthode assurée, elle devra recevoir un certain appui de la grammaire panchronique. Or, celle-ci, à peine amorcée jusqu'ici, est encore impuissante. La grammaire idiosynchrone repose toujours sur le système traditionnel, dont les défauts sont évidents, et qui sont sans doute quelquefois de nature à ne pas faire ressortir le caractère essentiel des faits observés. Nous avons vu plus haut que M. GRÖBER signale les insuffisances de la grammaire idiosynchrone dans le domaine des langues ro-

manes¹. Déjà RASK l'a signalé également², et son jugement fait toujours autorité. A cause de l'état déplorable de la grammaire idiosynchrone, Rask est devenu sceptique à l'égard de la grammaire panchronique même. A notre avis, il est cependant indispensable d'entamer un jour les recherches de cet ordre; il y a interdépendance entre la grammaire idiosynchrone et la grammaire panchronique; l'une ne peut exister sans l'autre. Il convient donc d'organiser les études des deux côtés à la fois. Un résultat ne s'obtiendra pas du premier coup. Mais la nécessité de ce travail s'impose.

A l'état actuel, il faut, dans la mesure du possible, remédier aux insuffisances de la grammaire idiosynchrone, et en même temps chercher à l'utiliser pour une théorie panchronique. Des connaissances générales sont toujours nécessaires pour pouvoir énoncer des jugements justes sur les faits synchroniques. M. C. de BOER dit: »On peut, d'ailleurs, être un excellent auteur de manuel pratique sans avoir la moindre notion de ce que c'est que la linguistique et de la façon dont les problèmes de syntaxe se posent«³. A notre avis, cela est entièrement erroné. Il faut assurément un certain fonds de connaissances théoriques pour entreprendre des études descriptives d'ordre idiosynchrone. C'est un fait que ceux qui connaissent la linguistique théorique en viennent souvent à dégager nombre de catégories jusque là ignorées, même dans des langues qui sont parmi les mieux connues. C'est ainsi que, par exemple, A. NOREEN a découvert toute une série de

¹ p. 210.

² Samlede Afhandlinger, vol. II, 1836, p. 503.

³ Essai sur la syntaxe moderne de la préposition en français et en italien, p. 13, note 2.

catégories formelles en suédois moderne dont la grammaire traditionnelle n'a pas pu rendre compte¹.

Le système de la grammaire traditionnelle est souvent inapte à rendre compte de ce qui est essentiel dans le système réel de l'état de langue considéré. M. MEILLET fait à bon droit la critique de la place donnée par la grammaire traditionnelle à l'impératif, dans le système du verbe. L'impératif est au fond, du moins dans quelques langues, la forme essentielle du verbe; le système traditionnel ne lui donne donc pas la place qui lui revient². A notre connaissance, le grammairien danois PEDER SYV est le seul qui ait placé l'impératif en tête du système du verbe³. Le système de la grammaire traditionnelle a été trop fort pour qu'il ait pu avoir des successeurs.

La grammaire panchronique doit donc souvent remanier les systèmes établis par la grammaire idiosynchronique avant qu'elle puisse les utiliser pour son propre but. Disons avec M. JESPERSEN que le grammairien moderne doit, dans plus d'un sens du mot, être *nouarum rerum studiosus*⁴.

III. Le système abstrait.

60. La seconde partie de notre double hypothèse, la supposition de l'existence d'un état abstrait formant un système, n'est ni moins ancienne ni moins controversée que la première.

Si la grammaire n'a pas pu naître, dès l'antiquité, sans la notion du système concret, la notion du système abstrait lui a été inhérente également dès le début. C'était l'inten-

¹ Vårt språk, vol. V, p. 36.

² Ling. hist. et ling. gén., p. 191.

³ Voir Danske Grammatikere, vol. III, p. 177 sv.

⁴ Philosophy of Grammar, p. 7.

tion tacite déjà des anciens grammairiens grecs d'établir un système grammatical d'une généralité absolue; seulement ces anciens grammairiens n'ont pas compris la nécessité qu'il y a, pour la panchronie, de considérer le plus grand nombre possible de langues différentes; ils se sont bornés à étudier leur propre langue, et c'est ainsi qu'ils en sont venus à créer une grammaire qui est loin d'être panchronique.

Cette situation n'a pas subsisté. On est venu à considérer un nombre de langues de plus en plus grand, et l'on a essayé, à maintes reprises pendant l'histoire de la linguistique, d'en tirer des conclusions générales, et de fonder sur les faits des états idiosynchroniques une grammaire générale, un système abstrait d'ordre panchronique.

Durant l'évolution récente de notre science, on est devenu plus sceptique à l'égard de la possibilité qu'il y aurait d'établir un système abstrait de catégories grammaticales. L'idée a cependant été maintenue par F. de SAUSSURE et ses élèves¹. Seulement, on en est resté à l'idée sans chercher à la réaliser². Et, en outre, on a fait des réserves très fortes à l'égard de la »grammaire générale«, réserves qui seront discutées dans un instant.

Dans son livre sur *Le langage*, M. VENDRYES a exprimé, pour son propre compte, le point de vue qui nous semble être communément adopté de nos jours, surtout peut-être parmi les linguistes français et suisses: »quelles que soient les différences des habitudes mentales chez les différents peuples, l'existence de certains traits fondamentaux n'est pas niable«³. »Il n'est pas faux de prétendre . . .

¹ Voir plus haut, p. 102.

² Voir plus haut, p. 110.

³ p. 134. Malheureusement, M. Vendryes ne voit dans ces traits que des faits d'ordre logique.

qu'il n'existe qu'un langage humain, identique en son fond sous toutes les latitudes¹. Conformément à ce point de vue, M. Vendryes réduit la différence entre les langues à une différence des images verbales².

Nous trouvons donc souvent des théories ou des points de vue qui concordent avec notre idée du système abstrait. En effet, la chose n'a rien que de naturel. Malgré les différences multiples entre les grammaires des langues, il y a partout une ressemblance frappante entre les manières d'expression et entre les procédés grammaticaux. Et cela n'a rien de surprenant. Si le système phonique est défini partout par les caractères physiologiques de l'homme, le système grammatical dépend également de certains caractères psychologiques qui sont propres au genre humain. D'une manière générale, les procédés du langage sont réduits à opérer dans les cadres déterminés par la nature de l'homme qui les produit. Il y a une limite de ce qui est possible. De plus, il y a des nécessités. Les différences existantes ne sont que des différences de détail, non des différences essentielles ou de principe. A priori, cet état de choses est grandement vraisemblable.

Plusieurs auteurs³ ont été frappés par les ressemblances profondes qui existent entre les procédés grammaticaux suivis par les langues les plus différentes, et sont induits par là même à croire en l'existence possible d'une grammaire générale. Le mot, le morphème, le sémantème existent partout. C'est déjà beaucoup. Mais la chose peut être poussée plus loin. D'après une observation faite par C. AL-

¹ p. 274.

² p. 83.

³ Cf. par exemple BEHAGHEL, *Entstehung der abhängigen Rede*, p. 14. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 250.

PHONSO SMITH¹, il y a un mode subjonctif, une voix passive, des temps, des cas dans les langues les plus diverses, par exemple en anglais et en polynésien; il en conclut que les principes »syntaxiques« sont psychiques et par conséquent universels. M. JESPERSEN² y objecte que l'emploi que font les diverses langues de ces catégories est cependant loin d'être identique; c'est vrai, mais ce sont des différences de détail. Il reste vrai que des catégories, essentiellement identiques, se font jour — sous certaines conditions qu'il convient de déterminer — en tout temps et en tout lieu. Nous sommes d'accord avec le P. J. van GINNEKEN lorsqu'il dit que »des résultats constamment pareils font supposer aussi des causes toujours pareilles«. Le P. van Ginneken insiste avec pleine raison sur la constance frappante avec laquelle les parties du discours se retrouvent dans les domaines linguistiques les plus divers et les plus éloignés³. Cela donne en effet à réfléchir. Comme M. SÉCHEHAYE vient de le faire remarquer, il y a des institutions grammaticales qui semblent survivre à tous les événements diachroniques: quel que soit le changement opéré sur le système grammatical, ce sont toujours à peu près les mêmes catégories qui sont exprimées par des moyens divers⁴.

Il faut attacher beaucoup d'importance à l'attitude que prend M. BOAS en face de ce phénomène. Le grand expert ès langues américaines souligne avec force que, malgré les différences en partie profondes entre ces langues et celles d'Europe, par exemple, il y a des concordances non moins frappantes. Il insiste surtout sur le fait que le chinook

¹ *Studies in English Syntax*, p. 10.

² *Phil. of Gr.*, p. 48.

³ *Principes*, p. 66 sv.

⁴ *Structure logique*, p. 142. Cf. MARTY, *Unters.*, p. 87—91.

possède une distinction de trois genres: masculin, féminin, et neutre, qui sont distribués d'une façon à très peu près identique à celle dont ils sont distribués dans les langues indo-européennes¹. Pour l'algonkin, le même phénomène est mis en lumière dans une étude fort intéressante de M. JOSSELIN de JONG². Cet exemple et d'autres encore³ amènent M. Boas à conclure que »the occurrence of the most fundamental grammatical concepts in all languages must be considered as proof of the unity of fundamental psychological processes«⁴.

Cela posé, une grammaire générale semble exister, et la théorie de cette grammaire semble pouvoir être faite. Il semble qu'on puisse avoir avantage à comparer les langues non seulement pour des buts généalogiques, génétiques, diachroniques, mais aussi pour des buts généraux et synchroniques. SCHUCHARDT insistait avec beaucoup de raison sur le fait que la parenté généalogique n'est pas la seule qui existe entre les langues. Il y a aussi une parenté fondamentale (*elementare Verwandtschaft*), qui repose sur la nature humaine, sur les lois générales qui règlent la psychologie humaine, et qui consiste en des procédés grammaticaux qui sont communs, totalement ou non, à des langues des plus différentes, et pro-

¹ Handbook, vol. I, p. 574. Le phénomène a été exposé d'une manière assez détaillée par M. Boas dans une conférence faite à l'université de Copenhague en 1925.

² De waardeeringsonderscheiding van »leevend« en »levenloos«.

³ En effet, les exemples de ce genre abondent. Particulièrement intéressante est l'observation détaillée faite par M. BRANDSTETTER sur les concordances de l'emploi des articles en indonésien et en indo-européen (*Der Artikel des Indonesischen*). Pour d'autres exemples voir SCHUCHARDT, Brevier, p. 198. SAPIR, Language, p. 73, note 8; p. 74, note 11; p. 122, note 38.

⁴ op. cit., vol. I, p. 71.

fondément motivés par la nature même du langage humain¹. Ce point de vue a été repris par M. WACKERNAGEL. Il y a par exemple une parenté entre le latin et le sanskrit, le grec moderne, le slave et l'hébreu, par le fait que ces langues emploient un cas désignant l'éloignement du lieu, pour désigner le second terme d'une comparaison après le comparatif. Il y a, de même, une parenté spéciale entre le grec et le finnois, en ce que ces deux langues peuvent désigner l'objet par un cas partitif².

La théorie de cette parenté fondamentale des langues n'a cependant pas encore été faite. Nous croyons avoir démontré que quelques tentatives, faites à cet égard, ont échoué à cause de graves défauts de méthode. De plus, on a toujours gardé un certain scepticisme à l'égard de cette sorte d'études.

61. Le scepticisme est ancien. Mais il a gagné du terrain pendant l'évolution moderne de la linguistique.

Le scepticisme se trouve déjà chez RASMUS RASK. Ce grand fondateur de la linguistique diachronique n'a pas manqué de voir, avec toute la netteté désirable, le problème de la grammaire générale, qu'il appelait, d'un terme que nous ne voulons pas discuter³, la «philosophie du langage». Les remarques de Rask méritent d'être traduites. Il dit:

»L'exposition scientifique, ... l'étude de l'organisation réelle du langage, ... constituent ... la philosophie du langage. Or, l'objet de cette philosophie du langage est de comprendre à fond les phénomènes qui se présentent«⁴. »Par suite, la grammaire générale ou philo-

¹ Brevier, p. 181 sv., 194—199, 201, 207, 254 sv.

² Vorlesungen über Syntax, vol. I, p. 5 sv.

³ Nous sommes tout à fait d'accord avec H. PAUL en ce qui concerne ce terme. Prinz., p. 1.

⁴ Samlede Afhandlinger, vol. II, p. 501.

sophique doit être tirée de langues réelles, sous peine de devenir une chimère. Elle n'a donc que peu de valeur, car, pour qu'elle fût profonde et vraie, il faudrait que l'on connût toutes les langues, ou du moins la plus grande partie ou les langues les plus importantes, et que leur système eût été bien exposé; mais cela est loin d'être le cas, étant donné que les systèmes du latin, du grec, de l'allemand, eux-mêmes n'ont été ni bien compris ni bien exposés. Elle ne peut donc guère éviter d'être fort incomplète, et puisque les matériaux de détail font défaut, elle devient un pur gâchis. Hors de cette manière de concevoir la structure linguistique, et de philosopher sur elle comme sur un objet empirique, il y en a encore une autre, d'apparence philosophique, qui consiste à prendre le point de départ dans la nature des idées qui reçoivent une expression dans la forme linguistique; la pensée étant partout identique, ce procédé semble devoir amener une forme fixe et inébranlable du système grammatical — mais il en est tout autrement. La pensée est un objet extrêmement délicat, immatériel, inaccessible, elle est malaisée à saisir, et il est difficile de la retenir et de la regarder de façon à découvrir sa forme absolument correcte. Et, quoi qu'il en soit, ce ne sont pas la pensée et ses formes, mais les mots et les sons, et leurs formes, relations et combinaisons, qui devraient faire l'objet de la grammaire. Je voudrais prévenir les grammairiens contre ce procédé¹.

Ce passage de Rask est extrêmement intéressant. Il montre combien cet homme de génie avait devancé les progrès de sa science. Il prononce avec une netteté et une force inattendues la nécessité d'une méthode purement empirique en grammaire: il faut, dit-il, fonder les études

¹ op. cit., vol. I, p. 503 sv.

sur les faits des langues réelles, et il faut prendre le point de départ dans la forme, non dans la pensée.

Rask a raison aussi dans ses objections contre la grammaire générale. Il est vrai qu'il faudrait connaître toutes les langues du monde; il est vrai aussi que leur système devrait être bien exposé; et il n'est pas moins vrai que ces desiderata sont loin d'être réalisés. Nous en sommes aujourd'hui où l'on en était dans les temps de Rask. Plus de cent ans de travail inlassable n'ont rien changé dans cet état de la science linguistique. Mais c'est précisément en raison de ce fait que nous croyons nécessaire d'entreprendre le travail. Attendre une grammaire synchronique parfaite et complète serait renvoyer notre travail aux calendes grecques. Il faut bien commencer un jour. Par ailleurs, nous ne croyons nullement qu'une induction incomplète soit chose impossible. Nous l'avons déjà dit¹. Rask a, selon nous, été trop pessimiste.

Mais le pessimisme et le scepticisme se trouvent partout. Nous les trouvons chez STEINTHAL², KRISTIAN CLAËSON³ et BENFEY⁴, chez MM. SAINÉAN⁵ et SAPIR⁶. M. JESPERSEN est d'avis aussi qu'un système général des catégories grammaticales est impossible à établir. Il n'y a, selon lui, pas de subjonctif général, pas de passif général, etc., car l'emploi et la signification de ces formes n'est pas exactement identique dans toutes les langues où elles se trouvent⁷. Nous sommes toutefois hors d'état de comprendre qu'un tel point

¹ Plus haut, p. 39 sv.

² Die Mande-Neger Sprachen, p. vij.

³ Skrifter, vol. I, p. 232, 287.

⁴ Geschichte der Sprachwissenschaft, p. 306, note.

⁵ Rapporturile, p. 27.

⁶ Language, p. 125.

⁷ Cf. plus haut, p. 252.

de vue puisse être énoncé sans qu'on ait admis en même temps que toutes les langues considérées possèdent, en réalité, le subjonctif et le passif. Et cette concordance entre les langues ne tient pas à une pure terminologie: il y a sans doute une raison pour laquelle on n'appelle pas le subjonctif polynésien »indicatif« ou le passif de telle autre langue »actif«. La terminologie tient à une concordance réelle. Admettons franchement que cette concordance ne touche pas au détail: cela ne change rien au fait que les catégories idiosynchroniques se recouvrent la plupart du temps. On peut les ramener à une formule d'ensemble. M. Jespersen fait remarquer que cette formule ne permettrait pas de décider où, dans chaque langue particulière, il faut employer telle ou telle forme au lieu de telle autre. Cela est parfaitement juste. Mais la théorie ne peut pas toujours servir à des buts pratiques. La grammaire générale ne vaut rien pour l'enseignement des langues. Mais cela n'empêche pas qu'elle peut avoir une haute valeur pour notre connaissance profonde des faits du langage.

Le même point de vue se trouve chez H. G. WIWEL: il y a bien, selon lui, identité dans la pensée entre les divers peuples du monde (comment le sait-il, d'ailleurs?), mais la grammaire est aussi diversifiée que le système de sons et le vocabulaire¹. Sans doute, mais le système de sons, en tout cas, n'est diversifié que jusqu'à un certain degré. Une phonologie générale a été créée (M. Jespersen même est un de ses fondateurs): pourquoi une grammaire générale ne pourrait-elle pas être créée également?

62. La plus grave objection contre la possibilité d'une grammaire générale a été faite par M. LÉVY-BRUHL². M.

¹ Synspunkter for dansk sproglære, p. 6 sv.

² Nous nous fondons ici surtout sur *Les fonctions mentales*

Lévy-Bruhl combat vivement (et sans doute avec raison) ce postulat, que l'esprit humain serait toujours et partout semblable à lui-même¹. Il existe, à côté de la mentalité qui est la nôtre, une autre qu'il appelle »primitive«; cette mentalité primitive est »prélogique et mystique, orientée autrement que la nôtre«, »régie par la loi de participation, et, comme telle, indifférente à la loi logique de contradiction«². Or, cette mentalité peut être mise en rapport avec les langues. Il y a des différences entre les langues des »primitifs« et les langues des »civilisés«, qui correspondent à la différence des mentalités. Les langues »primitives« sont surtout plus concrètes et ne comportent pas une numération aussi détaillée que nos langues³. Après avoir résumé les caractères de la mentalité primitive, M. Lévy-Bruhl conclut: »De là une conséquence que je me suis efforcé de mettre en lumière. Il est vain de prétendre expliquer les institutions, les moeurs, les croyances des primitifs en se fondant sur l'analyse psychologique et logique de l'»esprit humain«, tel que nous le constatons dans notre société. Une interprétation ne sera satisfaisante que si elle prend pour point de départ la mentalité prélogique et mystique d'où dépendent les différentes formes d'activité chez ces primitifs«⁴. M. Lévy-Bruhl ne dit pas expressément ici qu'il faut compter la langue parmi ces institutions. Mais on voit autre part que c'est là son idée: »Notre

dans les sociétés inférieures, où il a été le plus tenu compte des faits linguistiques. A consulter aussi, du même auteur, *La mentalité primitive et L'âme primitive*. Cf. l'exposé des mêmes idées dans CH. BLONDEL, *La mentalité primitive*.

¹ *Les fonctions mentales*, p. 7 sv. et p. 454.

² *op. cit.*, surtout p. 124 sv., 187 sv., 425, 454.

³ *op. cit.*, p. 151—203 et p. 204—257. A consulter, dernièrement, EWALD FETTWEISS, *Das Rechnen der Naturvölker*.

⁴ *op. cit.*, p. 425.

langage (sans lequel nous ne nous représentons rien et nous ne raisonnons pas) implique des catégories qui ne coïncident pas avec les leurs. Enfin et surtout, la réalité sociale ambiante, dont les représentations collectives, et même jusqu'à un certain point, le langage, sont des fonctions, diffère trop chez eux de ce qu'elle est chez nous¹. On voit la conséquence: il peut exister une grammaire des langues primitives et une grammaire des langues civilisées; une grammaire générale, au contraire, ne peut pas exister. A cette objection contre la grammaire générale vient cette autre qui touche à l'état peu développé de la grammaire idiosynchrone: »les langues des sociétés de type inférieur sont encore bien mal connues... Au jugement de ceux qui ont le plus d'autorité en pareille matière, une grammaire comparée des différentes familles de langues humaines serait une entreprise impraticable².

Nous n'entrons pas dans la discussion des prémisses. La sociologie et la psychologie ne sont pas de notre ressort. Mais il nous semble que, malgré l'approbation presque générale qu'a reçue la théorie de M. Lévy-Bruhl du côté des linguistes, ses conclusions par rapport à la langue sont un peu exagérées. Les remarques que nous allons faire portent exclusivement sur ce côté de la théorie de M. Lévy-Bruhl³.

¹ op. cit., p. 70.

² op. cit., p. 152.

³ On sait que, du côté proprement ethnologique, la théorie de M. Lévy-Bruhl a rencontré d'assez graves objections, surtout dans un travail suggestif de M. BOAS, *The mind of primitive man*, et dans un travail récent et très documenté de M. R. ALLIER, *Le non-civilisé et nous*. Ces deux auteurs éminents regardent comme exagérée la thèse de l'hétérogénéité radicale de la mentalité civilisée et de la mentalité dite primitive. Sans nier une certaine différence de quantité qui semble incontestable, ils réduisent la différence irréductible, supposée par M. Lévy-Bruhl, à une identité foncière. Tous deux encore, ils s'opposent à la

Disons d'abord que les travaux de M. Lévy-Bruhl ont été, et sont encore, extrêmement précieux pour le linguiste. Ils le sont moins par les faits mêmes qu'ils apportent que par la manière dont ces faits sont conçus. La protestation de M. Lévy-Bruhl contre le principe qui consiste à juger tous les faits linguistiques d'après le système grammatical des langues indo-européennes ou, à plus forte raison, du latin, est tout à fait justifiée et très féconde. Il a indiqué par là même une erreur fondamentale qui a été, et est peut-être encore, répandue en linguistique, et qui est dangereuse. Nous l'avons déjà signalée plus haut¹. M. Lévy-Bruhl a ainsi signalé un fait de première importance et qui n'a pas manqué de faire réfléchir les linguistes.

L'«esprit humain», tel qu'il se reflète dans les langues, n'est donc pas le même sous toutes les latitudes. La langue ne l'est pas plus, on le sait bien. Il est donc erroné de prétendre expliquer toutes les espèces d'«esprits humains» par un seul d'entre eux, ou toutes les espèces de langues par une seule.

Mais, s'il est vrai que l'«esprit humain» n'est pas le même, que les langues ne sont pas les mêmes partout, cela n'empêche pas qu'il peut y avoir des éléments qui sont

manière dont M. Lévy-Bruhl utilise les faits de langue en faveur de sa thèse. Nous avons d'ailleurs déjà vu que M. Boas admet des ressemblances profondes entre les langues les plus diverses possibles et qu'il en conclut qu'il existe des principes généraux dirigeant toute grammaire (voir plus haut, p. 253). — D'un point de vue psychologique encore, M. DELACROIX a fait une critique d'une partie des théories de M. Lévy-Bruhl. M. Delacroix en reste cependant à considérer la grammaire générale comme une entreprise à peu près impossible ou tout au moins d'une portée très restreinte: »Il y a une grammaire générale... Mais cette grammaire générale s'arrête très vite«. *Le langage*, p. 229. Du point de vue proprement linguistique, toutes ces critiques coïncident d'ailleurs souvent avec les nôtres. Nous aurons l'occasion d'y revenir chemin faisant.

¹ p. 12.

identiques partout. Cela posé, ces éléments ne peuvent naturellement se dégager que par une étude comparative, par une induction aussi complète que possible, par une méthode empirique. Il ne convient pas de se placer a priori sur le terrain d'un type spécial de mentalité ou de langue et de prendre celui-ci comme point de départ. Ce qu'il faut faire, au contraire, c'est se placer sur un terrain extérieur à tous les phénomènes observés, sur un point d'Archimède, pour ainsi dire, qui permettra seul de faire un jugement objectif de l'ensemble des faits. Ainsi, on distingue facilement ce qui est commun et ce qui ne l'est pas, entre les diverses mentalités aussi bien qu'entre les diverses langues. C'est précisément ce que nous faisons en établissant l'état abstrait. Il va de soi (bien qu'on l'ait souvent négligé) qu'il ne faut pas prendre le point de départ dans »l'esprit humain« »tel que nous le constatons dans notre société«. C'est ce que dit M. Lévy-Bruhl, et avec pleine raison. Mais il semble qu'il ne soit pas nécessaire, pour cela, d'abandonner d'avance toute tentative d'ordre panchronique. Il faut juger les langues »primitives« par elles-mêmes, et les langues »civilisées« par elles-mêmes. Il faut juger le langage aussi par lui-même, c'est-à-dire par l'ensemble des faits qu'il comporte, par les langues des »primitifs« aussi bien que par celles des »civilisés«. Les langues du monde ne semblent pas être si différentes, malgré tout, qu'il soit impossible de ramener leurs systèmes à une formule d'ensemble¹. Si, sous des conditions différentes, une possibilité linguistique s'est réalisée ici et une autre là, cela ne nous dispense pas d'admettre que toutes les possibilités observées sont bien des possibilités du langage. Ce sont donc, selon nous, les conditions, plus

¹ Cf. DELACROIX, *Le langage*, p. 112—113.

ou moins contingentes, qui diffèrent, non la nature même du langage humain. Un état de langue est le produit des possibilités générales du langage et de certaines conditions particulières, et c'est le but de la linguistique de dégager ce qui, à tout moment, est dû aux possibilités générales et ce qui est dû aux conditions particulières.

D'ailleurs, M. Lévy-Bruhl admet que la différence entre la mentalité primitive et la nôtre est loin d'être absolue. Toute mentalité humaine est empreinte d'une certaine »primitivité«. »Les représentations et les liaisons de représentations régies par la loi de participation sont loin d'avoir disparu. Elles subsistent, plus ou moins indépendantes . . . côte à côte avec celles qui obéissent aux lois logiques«¹. Cela revient à dire que la différence n'est pas entre la mentalité prélogique et la mentalité logique, mais plutôt entre une mentalité dominée par le prélogique et une autre où le prélogique et le logique sont coexistants². C'est déjà beaucoup, car cela rend possible de rapprocher l'une de l'autre.

Cela devrait donc être le cas aussi pour les langues. Car, à en croire M. Lévy-Bruhl, les langues reflètent fatalement la mentalité qu'elles doivent exprimer.

Nous préférons toutefois saisir le problème d'un autre côté et nous demander si cette dernière proposition est tout à fait vraie. A priori, il ne semble pas nécessaire que la langue reflète toutes les particularités, même essentielles, de la mentalité du sujet parlant³. Il y a, au contraire, nombre de notions qui sont indispensables pour la philosophie,

¹ *op. cit.*, p. 455.

² Cf. ALLIER, *Le non-civilisé*, p. 36, 226.

³ M. ALLIER constate une contradiction complète entre les langues des Australiens et leur mentalité. *Op. cit.*, p. 236. Cf., d'une manière générale, BOAS, *op. cit.*, p. 124—154.

mais qui ne jouent pas le moindre rôle dans la linguistique, parce qu'elles sont inexistantes dans la langue. Il faudrait donc se demander avant tout si la mentalité dite primitive a des caractères qui ont des chances d'être reflétés dans les langues.

Quel est le caractère fondamental de la mentalité primitive, selon M. Lévy-Bruhl? Il consiste en ceci que l'homme primitif n'obéit pas aux lois logiques. Il ne reconnaît ni l'identité ni la causalité¹. Or, il mérite d'être retenu que l'identité et la causalité sont des catégories logiques qui ne répondent pas, la plupart du temps, à des catégories linguistiques. Où est la langue dont les catégories sont dirigées par ces principes? Où est la langue qui possède une catégorie grammaticale dont la signification est celle de l'identité ou celle de la causalité? Sauf erreur, elle n'existe nulle part. Si l'on a cherché quelquefois à définir telle ou telle catégorie morphologique par une signification de cet ordre, la définition a toujours été aprioristique et est en outre bien contestable. PLANERT a prétendu définir le verbe par la causalité², mais sans en donner la moindre preuve. On pourrait lui objecter que la catégorie logique de la causalité semble s'exprimer un peu partout dans les matériaux des langues, mais il est très peu vraisemblable que ce soit la causalité même qui fait naître une catégorie quelconque d'ordre morphologique en tant que telle.

Il faut se résigner à constater qu'il y a des catégories, fondamentales du point de vue logique, qui sont dénuées de toute importance au point de vue linguistique³.

Toutes les différences d'ordre logique ne sont pas en

¹ Autrement ALLIER, *op. cit.*, p. 66 sv., 175 sv.

² Die grammatischen Kategorien in ihrem Verhältnis zur Kausalität.

³ Cf. STEINTHAL, *Gr. Log. Psych.*, p. 99.

même temps des différences d'ordre linguistique. Et si la logique (descriptive) constate des mentalités différentes, cela ne doit pas obliger la linguistique de les constater également.

M. Lévy-Bruhl a bien trouvé des différences entre les langues primitives et les langues civilisées. Il est déjà intéressant d'observer que ces différences sont tout autres que celles qu'il vient de constater dans l'ordre logique. La différence linguistique est surtout celle-ci, selon M. Lévy-Bruhl, que les catégories des langues »primitives« ont une signification plus concrète que les catégories de nos langues. M. Boas a signalé le même fait. M. Lévy-Bruhl ajoute, ainsi qu'on l'a vu, certaines différences dans la numération, qui semblent être des conséquences du même principe.

Ces différences sont peut-être des réalités. Nous avons bien le droit de dire »peut-être«, car M. Lévy-Bruhl ajoute, comme on vient de voir, que les langues primitives sont encore très mal connues, et que ce que nous en connaissons est tout à fait insuffisant pour des études comparatives. En outre, M. Lévy-Bruhl n'aurait pas dû se borner aux langues primitives pour faire cette constatation; en fin de compte, les langues européennes sont encore loin d'être connues de manière suffisante. Nous avons déjà signalé l'état déplorable de la grammaire idiosynchrone de n'importe quel domaine linguistique.

Il reste donc possible qu'un examen plus approfondi même des langues »civilisées« amène à dégager, pour ces langues, un nombre plus considérable de catégories »concrètes«, de façon à faire disparaître la différence essentielle avec les langues »primitives«¹. D'après les indications de

¹ Cf. HOCART, *The Psychological Interpretation*, p. 267. DELACROIX, *Le langage*, p. 235—238. M. BOAS, *loc. cit.*, fait valoir que

M. Lévy-Bruhl, il y a dans les langues »primitives« un grand nombre de catégories spatiales qui ne se retrouveraient pas dans nos langues. Il est toutefois hors de doute qu'il y a aussi dans les langues indo-européennes, surtout peut-être dans leurs formes modernes, nombre de catégories spatiales qui n'ont pas encore été dégagées. Rappelons par exemple que le français distingue la notion de point exact et celle d'une certaine étendue, en quelques cas tels que à *Paris* et *dans Paris*, distinction qui recouvre une distinction identique faite par le lituanien, où, d'après notre expérience, *miške* 'dans la forêt' a un accent différent selon la conception spatiale: on dit *miškè* pour indiquer une petite forêt, ou une forêt dont l'étendue est sans importance pour le sujet parlant ou pour l'idée qu'il veut énoncer, mais on dit *miške* dès qu'il est question d'une grande forêt comprenant plusieurs endroits. Nous ne pouvons naturellement pas entrer dans le détail de cette question. Quelques recherches que nous avons entreprises dans cet ordre d'idées nous semblent montrer que les langues européennes possèdent des catégories spatiales assez variées, du moins beaucoup plus variées qu'on a l'habitude de le croire. Nous espérons pouvoir exposer ces faits ailleurs. Insistons seulement sur le fait que la question doit être considérée comme étant encore en suspens.

Quoi qu'il en soit, les différences linguistiques signalées par M. Lévy-Bruhl ne nous semblent pas fondamentales. En tout cas, elles ne semblent pas empêcher l'existence possible d'une grammaire générale, d'un système abstrait qui comporte toutes les possibilités linguistiques qui existent.

la faculté de rendre des idées abstraites n'est pas moins grande dans les langues »primitives« que dans les nôtres.

Dans cet ordre d'idées, il convient de faire remarquer aussi un fait sur lequel nous aurons à revenir: s'il est vrai que la langue est une »institution«, qu'elle est fonction de la »réalité sociale ambiante«, ainsi que dit M. Lévy-Bruhl, il n'est nullement moins vrai que la langue est fonction d'une réalité psychologique, ou, plus exactement, d'une réalité psychophysiologique. Si les faits sociaux varient à l'infini selon les temps, les lieux et les milieux, il doit y avoir une psychologie humaine qui relève de la nature même de l'homme et qui détermine la manière dont les hommes se comportent sous des conditions sociales données.

De plus, même si la psychologie est sujette à des changements, il n'en est pas nécessairement de même de la langue. Tous les faits psychologiques ou psychophysiologiques ne sont pas nécessairement en même temps des faits linguistiques. Quoi qu'il en soit, il convient de ne jamais prendre son point de départ dans les faits purement psychologiques, c'est-à-dire dans la mentalité, pour exposer et expliquer ensuite les faits de langue. Il faut se placer sans parti pris sur le terrain de la forme grammaticale, et si, sur ce terrain, il y a bien des discordances entre les langues sous des latitudes différentes, on ne peut qu'être frappé par les ressemblances qui se présentent en même temps. Les observations faites par ALPHONSO SMITH, par le P. van GINNEKEN et par MM. SÉCHEHAYE et BOAS à cet égard conservent leur valeur et imposent à l'esprit du linguiste l'idée d'une unité du langage humain.

Le fait que certaines langues possèdent des catégories grammaticales qui ne se trouvent pas dans certaines autres, n'a rien de surprenant, et se retrouve partout. S'il y a des systèmes idiosynchroniques qui ne comportent pas de verbe,

par exemple, cela n'empêche pas de considérer le verbe comme une catégorie du langage humain qui se réalise sous certaines conditions qu'il faut chercher à définir. Le fait même que le verbe se trouve dans les domaines les plus divers, nous amène à croire que le verbe est une catégorie qui relève de la disposition linguistique de l'homme en général, tout comme nous le croyons, avec M. Boas, pour le genre grammatical et pour toutes les autres catégories.

63. La théorie du système abstrait a donc ses adversaires et ses adhérents. Et cela n'a rien de surprenant. La diversité des langues et l'unité du langage sont deux vérités égales. La réalité est que le langage est à la fois un et multiple. C'est là une dualité linguistique qui pourrait être ajoutée à celles étudiées par F. de SAUSSURE¹. Elle a été étudiée d'une façon spirituelle par VICTOR HENRY². Il y a une antinomie entre la langue et le langage, antinomie qui s'ajoute et qui se superpose à celle de la langue et de la parole et à celle de la diachronie et de la synchronie. Comme dans ces cas, le résultat dépend du point de vue adopté. Tel auteur vient à accuser l'une des faces, tel autre auteur l'autre face de cette antinomie. Ils ont raison tous les deux, chacun de son point de vue. Et l'un d'eux n'a pas moins raison que l'autre.

La grammaire panchronique est possible aussi bien que la grammaire idiochronique. On peut travailler dans l'idiosynchronie, en négligeant, en quelque sorte, la panchronie. Mais l'on ne peut pas nier son existence. Et même pour les recherches qui sont par définition d'ordre idiosynchronique, il convient de ne jamais perdre de vue les faits de

¹ Cours, p. 23 sv.

² Antinomies linguistiques, p. 5 sv.

la panchronie. En dernier lieu, ils contribuent grandement à expliquer ce qui se passe dans chaque état de langue particulier.

L'antinomie entre les deux ordres d'idées, celui de l'idiochronie et celui de la panchronie, disparaît si l'on se rend compte de la nature exacte de l'état abstrait. L'état abstrait ne comporte que l'ensemble des possibilités dont disposent les hommes en matière de langage; les états concrets comportent la réalisation de ces possibilités.

On a déjà vu que les lois panchroniques indiquent des possibilités¹. C'est dire que le système abstrait comporte tous les traits des langues particulières et met en lumière les conditions sous lesquelles chacune des possibilités se réalise. La grammaire panchronique a à constater les catégories qui se trouvent dans l'ensemble des états concrets.

Mais le système abstrait n'est pas seulement un répertoire de toutes les catégories grammaticales existantes ou connues. Il a une individualité propre à lui, qui tient à ceci qu'il relève immédiatement de la psychologie humaine. Il sert à expliquer la nature de l'esprit humain. Il a »une existence abstraite mais pourtant réelle, au même titre que l'espèce cheval, ou l'espèce chien existent par les individus de ces espèces«². Et, aussi bien que la biologie ne peut se passer de la notion de l'espèce cheval, ou même de l'espèce animal en général, la grammaire ne peut se dispenser d'établir le système abstrait. Il lui fournit le seul moyen possible pour obtenir une connaissance et une compréhension profonde de ce qui se passe dans les langues individuelles.

¹ p. 104.

² SÉCHEHAYE, Programme et méthodes, p. 107.

L'état abstrait constitue bien un système. Il a pour but de dégager les conditions sous lesquelles les possibilités générales peuvent et doivent se réaliser. Il serait donc très inexact de dire que l'état abstrait n'est rien qu'une bigarrure de catégories incompatibles entre elles, un amas de faits qui par définition ne peuvent pas coexister, un pêle-mêle caléidoscopique qui ne permettrait pas d'entrevoir les faits des langues. Nous imaginons bien que cette objection pourrait être faite. Mais elle reposerait sur un malentendu profond. Les catégories ne coexistent pas dans l'état abstrait. Bien au contraire, l'état abstrait, tel que nous le concevons, serait un système bien articulé où chaque fait aurait sa place exacte et limitée, définie par les conditions sous lesquelles il peut et doit devenir réel et coexister, dans les langues, avec telle ou telle autre catégorie. Au surplus, ce système abstrait a une causalité intérieure qui échapperait à notre connaissance si nous ne considérions que les états concrets séparément. C'est un fait établi que les langues les plus diverses peuvent quelquefois s'expliquer mutuellement. Ce qui se passe dans un état de langue peut être expliqué par ce qui se passe dans un autre, même si celui-ci est très éloigné, du point de vue géographique ou généalogique. Pour expliquer les faits synchroniques d'un état donné, il peut être utile de considérer d'autres états concrets où le même phénomène ou un phénomène en quelque sorte analogue s'est produit, peut-être sous une forme plus nette ou dans des conditions plus faciles à saisir. Les états plus compliqués pourraient être expliqués, dans une certaine mesure, par d'autres états semblables et plus simples. G. v. d. GABELENTZ a très bien vu cette possibilité¹. Et, si c'est encore une possibilité seulement,

¹ Voir *Die Sprachwissenschaft*, p. iij et p. 25.

et sur laquelle il est difficile, à l'heure actuelle, de donner des précisions, ou dont il est difficile d'évaluer encore la portée, c'est que les études de grammaire panchronique sont encore très peu avancées. Il y a ici un très grand travail à faire, par l'introduction de la causalité, non seulement dans la synchronie, mais dans la panchronie également.

64. Il y encore une question de méthode qu'il convient d'examiner. C'est la question du procédé à suivre pour établir les catégories: quelles sont les conditions suffisantes et nécessaires pour établir une catégorie?

La question ne se pose que pour les catégories abstraites. Pour les catégories concrètes, la solution est évidente: il faut tout simplement établir une catégorie spéciale, là où l'on trouve des critères spéciaux d'ordre formel, et la place d'une catégorie dans le système concret dépend uniquement des critères adoptés. Par exemple, dans un état concret comme le danois moderne, il y a une catégorie (ou, plus exactement, un groupe de catégories) constituée par le »défini« et l'»indéfini« (nous adoptons provisoirement ces termes traditionnels); mais dans un autre état concret tel que le latin classique, nous ne trouvons pas de pareille catégorie.

La question semble plus difficile pour les catégories abstraites. Faut-il, par exemple, reconnaître une catégorie abstraite (un groupe de catégories abstrait) constituée par le »défini« et l'»indéfini«, étant donné que cette catégorie (ce groupe de catégories) ne se trouve que dans un nombre assez restreint d'états concrets? Ne faudrait-il pas plutôt se borner à établir comme catégories abstraites ces seules catégories qui se trouvent dans l'ensemble des états concrets?

De ces deux procédés possibles, c'est le dernier qui est généralement recommandé¹.

Selon nous, au contraire, la seule méthode possible sera d'établir une catégorie abstraite correspondante à chaque catégorie concrète, sans tenir compte, au préalable, de son étendue. Il faut par exemple, selon nous, établir une catégorie abstraite constituée par le »défini« et l'»indéfini«, bien que cette catégorie soit inexistante dans un grand nombre d'états concrets. L'existence d'une catégorie dans un seul état concret suffit, en principe, pour conclure que cette même catégorie existe comme possibilité dans les bases psychologiques du langage. La catégorie abstraite n'est rien qu'une possibilité abstraite.

Par cette méthode, la grammaire ne fait que suivre le principe de la phonologie générale, qui, on le sait bien, fait état de tous les phonèmes possibles et existants sans égard à leur étendue ou à la fréquence de leur réalisation².

Nous sommes donc loin d'être d'accord avec M. DELACROIX, un des derniers auteurs qui se soient occupés du problème. M. Delacroix dit :

»Le mot de grammaire générale pose deux problèmes : 1^o la correspondance entre les catégories logiques et les catégories grammaticales ; on se heurte aussitôt au fait de

¹ Voir p. ex. STEINTHAL, *Abriß*, p. 29, 32. Gr. Log. Psych., p. 382—386. STÖHR, *Algebra der Grammatik*, p. 3 sv., 7 sv., 140. ŞAINÉNU, *Raporturile*, p. 31 sv. MARTY, *Unters.*, p. 541. SÉCHEHAYE, *Progr. et méth.*, p. 148. J. van GINNEKEN, *Principes*, p. iv.

² Cf. SCHUCHARDT, *Brevier*, p. 251 (1892) : »Noch weniger als einen eigenen romanischen Lautwandel, gibt es eigene romanische Laute. Alle kommen auch anderswo vor, und kein anderswo vorkommender ist durch irgend eine innere Notwendigkeit vom romanischen Gebiet ausgeschlossen. Selbst jenes arab. *ḥ* nicht, vom dem die Araber meinen dass es nur mit ihrem Kehlkopf möglich sei«.

leur discordance; 2^o le tableau des catégories grammaticales communes à toutes les langues: on s'arrête presque aussitôt, ces catégories étant extrêmement pauvres et les dissemblances l'emportant aussitôt sur les ressemblances¹.

C'est ainsi que la grammaire générale est pour lui une science qui »s'arrête très vite². Et M. Delacroix a certainement raison, la grammaire générale s'arrêtera presque aussitôt, — si on la conçoit de cette manière. Mais cette conception même serait très peu empirique. Il serait possible d'étudier les faits de grammaire sans s'occuper de la question de savoir quels sont leurs rapports aux catégories logiques; et même si on constatera que ces rapports sont négatifs, la grammaire en elle-même serait-elle pour cela moins possible? Pour notre part, nous ne voyons nullement cette nécessité.

M. Delacroix dit encore: »La grammaire générale ne peut rendre compte de toutes les formes admises par les grammaires particulières. Il y a même, dans celles-ci, plusieurs espèces de signes qui n'ont par eux-mêmes aucune valeur pour l'entendement, et qui ne remplissent qu'un office auxiliaire, relatif à la langue elle-même: ainsi par exemple les genres³.

Ici encore, nous ne concevons pas comment les dissemblances entre ce qui est grammatical et ce qui est purement psychologique ou logique pourraient rendre un travail linguistique impossible. Si l'on constate, en réalité, que les faits étudiés »remplissent un office relatif à la langue elle-même«, on a, en effet, plus de chances de réussir que si cela n'était pas le cas. Le linguiste aurait plus de

¹ Le langage, p. 232, note. Cf., d'une manière générale, p. 230—232.

² Voir plus haut, p. 259, note 3 (p. 260).

³ op. cit., p. 230, note 2.

difficultés à traiter d'une série de faits qui n'aurait pas de rapports immédiats à la langue elle-même. Car, on le sait, c'est la langue elle-même qui fait l'objet de la science dite linguistique.

Ainsi que l'a souligné surtout M. BOAS¹, chaque état concret donné n'utilise qu'une petite partie des catégories possibles. Mais ce n'est pas dire que toutes les catégories relevées ne soient pas, en tant que catégories psychologiques, communes à l'ensemble de l'humanité². Il y a dans le vocabulaire des faits analogues qui fixeront les idées. Le fait, p. ex., que l'esquimo ne possède pas un seul mot ni une catégorie de sémantèmes pour désigner 'la neige'³, n'explique pas la conséquence — absurde — que les Eskimos n'auraient pas la notion de la neige. Et, de même, on ne saurait soutenir, p. ex., que les Français ou les Danois de nos jours n'aient pas la faculté de se représenter une action accomplie par deux personnes, bien que le verbe français ou danois ne comporte pas une forme spéciale pour le duel. On sait également que les sujets parlant des langues dans lesquelles les noms de nombre ne vont que jusqu'à 'deux' ou 'trois', peuvent toutefois bien avoir la notion précise des nombres plus élevés⁴.

Il y a donc, comme l'a dit BRÉAL, des »idées latentes du langage«⁵ qu'il convient de dégager⁶. Le but de la

¹ Handbook, vol. I, p. 24 et p. 27.

² Cf. MADVIG, Kl. phil. Schr., p. 8 (1835) et p. 113 sv. (1856).

³ BOAS, Handbook, vol. I, p. 25—26. Mind of primitive man, p. 145 sv.

⁴ BOAS, Handbook, p. 66. Mind of primitive man, p. 152. LÉVY-BRUHL, Les fonctions mentales, p. 204 sv.

⁵ Voir son ouvrage Les idées latentes du langage.

⁶ Il dit, avec raison, op. cit., p. 30 sv.: »Mais si la grammaire générale avait tort d'appliquer un patron fait d'avance à des idiomes d'organisation très-différente, et si l'on se trompait en attribuant à l'intelli-

grammaire panchronique consistera à dégager ce que M. BOAS appelle »the possibilities of exact expression that may be required in idiomatic forms of speech«¹.

C'est de cette considération précisément que relève la possibilité d'utiliser les faits du système d'un état concret pour expliquer tel ou tel fait d'un autre état concret. Cette comparaison, qui est essentiellement différente de la comparaison diachronique, est à la base même de la grammaire générale. C'est elle seule qui lui fournit les matériaux nécessaires.

La grammaire du langage se composera donc de tous les faits des grammaires des langues. Comme dit, d'une manière extrêmement claire et juste, M. VENDRYES, les langues représentent l'utilisation pratique des procédés du langage². Tous les procédés qui sont possibles dans les langues, sont par conséquent contenus dans le langage. Ils constituent le système abstrait. Toute catégorie concrète est en même temps, et par son existence même, une catégorie abstraite qui entre dans ce système. Tout ce qui est dans la langue est du langage.

Tout en établissant ainsi la grammaire du langage, il convient toutefois de prendre garde de ne pas faire des identifications prématurées. Nous revenons ici sur l'objection de M. JESPERSEN³: si le polynésien par exemple possède une catégorie qu'on en est venu à appeler subjonctif, cela ne justifie naturellement pas de classer cette catégorie,

gence de tous les peuples de la terre la même manière de classer et de subordonner les idées, il ne faudrait point aujourd'hui, par un excès contraire, nier *a priori* chez les hommes d'autre race que la nôtre, l'existence de toute notion qui ne serait point marquée d'un signe spécial dans leur idiome«.

¹ Handbook, p. 43.

² Le langage, p. 275.

³ Ci-dessus, p. 252.

dans le système abstrait, comme identique au subjonctif de l'anglais. Il faut tenir compte le plus strictement possible de la signification des catégories, et avant tout ne pas être dupe d'une terminologie qui a été créée pour des buts pratiques et, la plupart du temps, sans être fondée sur une connaissance intime des faits qu'elle doit désigner.

Tout problème doit se poser d'abord dans la grammaire idiosynchrone. De cette façon seulement, on peut sauvegarder la définition exacte et l'autonomie de chaque catégorie existante. Car on dégagera sans doute nombre de catégories apparemment identiques, mais qui ne se laissent pas traduire, sans un changement profond, d'un état concret à l'autre. Il faut éviter de construire sur un même plan la grammaire de langues qui sont en réalité différentes. Tout en tenant compte de toutes les nuances qui existent entre les langues, il faut construire le plan général sur les faits particuliers, et non inversement¹. »L'analyse du détail est la condition préalable de toute synthèse scientifique« (MILLARDET²).

65. Ainsi qu'il a déjà été dit, le système abstrait a à rendre compte non seulement des possibilités en tant que telles, mais aussi des conditions sous lesquelles ces possibilités se réalisent. C'est le but essentiel de la grammaire panchronique d'étudier du plus près possible quelles sont les conditions d'existence de chacune des catégories dans les états concrets³. Le nombre des catégories possibles s'étend probablement à l'infini, mais le nombre des catégories de

¹ Cf. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 181.

² *Etudes de dialectologie landaise*, p. 215.

³ Cf. MEILLET dans *Les langues du monde*, p. 5. J. WACKER-NAGEL, *Vorlesungen über Syntax*, vol. I, p. 47. W. MEYER-LÜBKE, *Einführung*, p. 79.

chaque langue est au contraire relativement limité¹. Il s'agit donc non seulement de reconstruire l'état abstrait, mais aussi bien de voir comment il se manifeste dans les états concrets.

Ce problème est fondamental, et il ne faut pas l'éviter. Si l'on se borne à reconstruire l'état abstrait, en ne voyant dans les états concrets que des moyens pour cette reconstruction, on court le danger de ne voir qu'une face du problème grammatical. On commettrait une erreur comparable en quelque sorte à celle qui a été commise quelquefois par les comparatistes dans l'ordre diachronique, en tant qu'ils voyaient dans la reconstruction de la langue-mère indo-européenne le but essentiel de leurs études, et dans ces faits historiques rien que les moyens pour cette reconstruction. Ce n'est que plus récemment qu'on a découvert la nécessité qu'il y a de suivre dans toute son étendue la courbe du développement, et qu'il convient d'expliquer ce qui se passe dans une langue particulière par ce qui se passe dans l'état de langue reconstruit². Il convient d'utiliser ces expériences, faites dans une discipline voisine, pour la théorie synchronique, afin d'éviter tout effort inutile et ne pas risquer de s'écarter de la méthode appropriée.

Il ne semble pas superflu de dire un mot sur la nature de ces conditions d'existence des catégories, et plus particulièrement de préciser dans quel domaine, dans quel ordre d'idées il faut les chercher.

On pourrait peut-être les chercher avant tout dans les faits sociaux. D'après la théorie d'EMILE DURKHEIM, selon laquelle les catégories linguistiques sont des nécessités so-

¹ L'état de choses est donc exactement le même, pour les catégories grammaticales, que pour les phonèmes. Voir J. VENDRYES, *Le langage* p. 40.

² Cf. MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 10.

ciales, on doit s'attendre à une interdépendance entre les systèmes concrets et la structure des sociétés¹.

D'une manière générale, il est hors de doute que cette thèse contient une certaine vérité. On sait aussi combien elle a influencé la linguistique contemporaine. On s'est efforcé, surtout en France, d'étudier les rapports entre la langue et la société, et de considérer la langue comme un fait social.

Déjà MICHEL BRÉAL donnait une grande part à la sociologie: »L'histoire de la langue n'obéit donc pas à un principe qui lui soit propre; elle marche toujours d'un pas égal, sinon avec l'histoire politique, du moins avec l'histoire intellectuelle et sociale du peuple: elle en est un fidèle commentaire«².

M. MEILLET a fait de ce principe sa doctrine fondamentale. Cette doctrine est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire de la reproduire ici. M. Meillet est un de ceux qui se sont efforcés le plus d'ouvrir des voies nouvelles pour le progrès de la linguistique diachronique, en accusant surtout la face panchronique du problème. L'ancienne »grammaire comparée« n'a donné qu'une foule d'explications particulières, sans expliquer ou même tâcher d'expliquer les généralités. Si les méthodes de cette école a ses limites, c'est dû précisément à cette circonstance. Or, M. Meillet a vu avec netteté que les progrès ultérieurs de la linguistique diachronique dépendent de la mesure dans laquelle on sera à même de ramener les faits observés à des formules d'ensemble. Il y a donc, pour M. Meillet, d'une part les tendances générales: la débilité des consonnes intervocaliques, la débilité de la fin de mot, la simplifica-

¹ Voir *Sociologie religieuse*, p. 742 sv.

² BRÉAL, *Forme et fonction*, p. 264.

tion du système morphologique, d'autre part des faits particuliers qui conditionnent la variation et les divergences; et il voit ces conditions surtout dans les faits externes, dans les faits sociaux. Il voit dans la structure de la société ce facteur variable qui permet la réalisation des possibilités.

M. Meillet pose donc, avec raison, à la fois le problème des possibilités générales et le problème des conditions de leur réalisation. Et ces conditions ont pour lui le caractère de nécessités. C'est parce qu'ils se trouvent dans les mêmes conditions, et subissent les mêmes actions, que les sujets parlants admettent les mêmes innovations. Le principe est: les mêmes innovations dans les mêmes conditions. On entrevoit ici la création possible d'une science linguistique beaucoup plus exacte que l'ancienne.

Parmi les conditions particulières qui permettent ou provoquent la réalisation de telle ou telle possibilité générale, M. Meillet donne une très grande part aux faits sociaux. Il va jusqu'à dire que »la linguistique fait partie de la sociologie«¹.

La théorie a été reprise par plusieurs auteurs en dehors de la France, ainsi par exemple que M. K. APPEL².

Mais il va de soi que l'influence du facteur social, même si elle existe dans n'importe quelle partie du système linguistique, sera beaucoup moins facile à constater dans le domaine des catégories grammaticales (et aussi dans le domaine des changements phonétiques) que dans les domaines sémantique et lexicologique. Il est évident que le vocabulaire et les éléments dont il se compose sont fonctions de la structure de la société; et il est parfois très

¹ *Linguistique*, 1911, p. 265.

² *Język i społeczeństwo*.

facile de le constater. Pour la grammaire et pour la phonétique, la question est beaucoup plus malaisée à trancher¹.

D'une manière générale, le principe sociologique s'applique avec la plus grande évidence sur ce qu'a appelé F. de SAUSSURE les éléments externes de la langue²: l'unité linguistique, la différenciation des langues, la création de langues communes, tout cela est évidemment du ressort de la sociologie aussi bien que de la linguistique. Dans ces domaines, le principe a prouvé sa valeur, surtout dans les travaux de M. MEILLET même³.

Mais il est hors de doute qu'il y a un très grand nombre de faits du langage qui ne s'expliquent pas par la méthode sociologique, mais uniquement par une méthode linguistique, par une considération intrinsèque du système de la langue. Et parmi ces faits, la grammaire tient une grande place.

Si on a réussi à dégager l'influence du facteur social sur certains points spéciaux du système grammatical, ce ne sont justement que des points spéciaux et très rares. Il en est cependant qui ne laissent pas place au doute. Ainsi, M. MEILLET a établi comment le système de voix dans le verbe indo-européen reposait sur une mentalité spéciale, qui se reflète également dans les conceptions religieuses des Indo-européens à l'état primitif: une voix passive était inexistante, parce que les procédés étaient représentés en général d'une manière active, et comme résultant de l'intervention d'un agent personnel, quelquefois divin⁴.

¹ Cela a été dit déjà par J. N. MADVIG, *Kl. philol. Schr.*, p. 7—8 (1835). Voir aussi SAPIR, *Language*, p. 234.

² *Cours*, p. 40 sv.

³ A consulter surtout son *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, son travail *Sur le sens linguistique de l'unité latine*, etc.

⁴ *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 196.

Là où les faits sociaux se prêtent mal à interpréter l'existence ou l'inexistence d'une catégorie, il reste encore possible, dans quelques cas spéciaux, d'expliquer le contenu des catégories en vertu du principe sociologique. Ainsi encore, M. MEILLET a expliqué la différence frappante entre le sanskrit et le latin d'un côté, et le grec de l'autre, en ce qui concerne le genre des deux mots 'feu' et 'eau', par une différence dans la conception religieuse: le genre animé (*agni-*, *ignis*) tend à prévaloir là où prévalent les préoccupations religieuses, alors que »la prédominance de ἕδος et de πῦρ est une des marques du fait que les Grecs voyaient les choses d'une manière profane et matérielle«¹.

Il y a donc des cas exceptionnels où une explication sociologique des faits grammaticaux est possible. Il y a d'autres exemples encore. L'abandon des anciens pronoms en japonais et leur remplacement par des locutions périphrastiques sont dûs sans aucun doute à l'éthique sociale et l'esprit cérémonieux du peuple japonais². On peut signaler aussi l'enquête si importante faite par M. TERRACHER sur les parlars populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois, et qui a donné comme résultat que la désagrégation du système morphologique tient principalement à la structure de la famille, en l'espèce à l'adaptation incomplète des sujets transplantés par le mariage dans une nouvelle communauté linguistique³.

Le principe sociologique peut donc être fécond. Mais il n'y a que des cas exceptionnels où l'on puisse réussir à expliquer les faits grammaticaux par des faits d'ordre social. M. MEILLET a dit: »Ce n'est que dans des conditions spé-

¹ Ling. hist. et ling. gén., p. 220.

² Cf. ŞAINĒNU, Raporturile, p. 117.

³ Les aires morphologiques.

ciales à un état social déterminé et en vertu de ces conditions que se réalise telle ou telle des possibilités déterminées par la linguistique générale¹. Il est douteux, toutefois, que ce soit là l'expression absolue de la vérité. Il faut sans doute faire une réserve pour les catégories grammaticales aussi bien que pour une très grande partie des changements phonétiques. Nous avons l'impression que certains linguistes en sont venus à exagérer la portée du principe social. Il est sans doute justifié jusqu'à un certain point, mais il a ses limites. A côté des conditions d'ordre social, il y a les conditions d'ordre purement linguistique, et il est bien vraisemblable que leur influence est assez grande. Si l'on en est venu à accentuer un peu trop fortement le côté sociologique du problème, c'est peut-être en partie parce qu'on s'est occupé très peu de la grammaire proprement dite. Cette étude apportera sans doute les correctifs nécessaires.

Il est vrai qu'on n'a jamais oublié, parmi les linguistes français (et ce sont eux surtout qui ont adopté la méthode sociologique), qu'il y a certaines règles générales qui déterminent les conditions universelles de toute langue, et que ces règles générales ne sont pas exclusivement d'ordre social. Mais il faut se résigner à faire le même aveu pour les conditions spéciales et particulières. Précisément là où il s'agit d'expliquer les conditions de la réalisation des possibilités grammaticales, le point de vue social a une portée bien limitée. Ce sont les faits linguistiques qui fournissent par eux-mêmes, la plupart des conditions d'un système grammatical quelconque. Et cela n'a rien que de naturel. Il va de soi que les faits grammaticaux se conditionnent mutuellement; un système grammatical s'explique par lui-

¹ *op. cit.*, p. 60.

même, justement parce qu'il est un système. En se plaçant sur le terrain de la sociologie, on ne parviendrait qu'à constater l'impossibilité de dégager des principes, ainsi que le fait justement M. MEILLET: »Les conditions dont dépendent les changements de formes grammaticales sont si nombreuses et si complexes qu'il est le plus souvent impossible de déterminer d'où procède un changement donné¹.

Du point de vue sociologique, il y a nombre de phénomènes grammaticaux qui échappent à toute explication. Il y a des cas où M. MEILLET est venu lui-même à reconnaître la puissance du système de la langue en face de l'état social. Le système des genres en polonais (et en tchèque) va contre toute explication sociologique: les conditions nouvelles de civilisation tendraient, selon la thèse de M. Meillet, à détruire les anciennes distinctions de genre. Néanmoins, le polonais (et le tchèque), placé sous ces conditions sociales, a poussé à l'extrême ces anciennes distinctions². De même, l'élimination du neutre serait, selon M. Meillet, la conséquence d'une civilisation nuancée; or, le lituanien, qui n'a subi que très superficiellement l'influence de la grande civilisation européenne, a éliminé le neutre déjà à une époque très reculée³. Ce sont les conditions grammaticales qui ont été décisives, nullement des conditions sociales. S'il y a, en quelques cas spéciaux, une explication sociologique, cette explication s'arrête très vite. Il vaut donc mieux envisager d'abord une explication par les conditions qui ne sont pas étrangères au système linguistique même.

D'une manière générale, le langage n'est pas exclusive-

¹ op. cit., p. 199.

² op. cit., p. 209.

³ op. cit., p. 210.

ment ni avant tout un fait social. Il est au premier chef un fait psychologique. C'est cette vérité qui a été mise en lumière avec tant d'éclat par l'école de HERBART. C'est à la psychologie collective qu'appartient la linguistique et la grammaire¹. Les faits sociaux ne peuvent être étudiés que dans les individus qui constituent la société². Un certain nombre de linguistes modernes ont repris, avec raison, cette doctrine. Le problème sociologique n'est pour ces auteurs qu'une face du problème psychologique³. Dernièrement, ces linguistes ont reçu l'adhésion d'un sociologue de bon renom⁴. Un psychologue éminent a écrit un ouvrage fondamental uniquement en vue de mettre en lumière cette vérité⁵.

Comme l'a dit déjà W. von HUMBOLDT, si le langage est un moyen pour les hommes de se comprendre entre eux, il reste vrai en même temps que le langage est le reflet immédiat de l'état psychologique du sujet parlant⁶. Il y a des faits psychologiques, et par conséquent également des faits linguistiques, qui ne s'expliquent pas suffisamment du point de vue sociologique. Parmi ces faits, les faits de la grammaire tiennent la première place.

Il est évident qu'il y a toujours une interdépendance entre les faits grammaticaux eux-mêmes. Or, le signe linguistique étant entièrement psychique⁷, l'explication la

¹ Cf. STEINTHAL, Abriss, p. 109.

² Voir surtout H. PAUL, Prinzipien, p. 12 sv.

³ J. von GINNEKEN, Principes, p. ij. Emile SETÄLÄ, L'ethnologie et son objet, p. 9—11. J. BAUDOIN de COURTENAY, O zadaniach językoznawstwa, p. 109 sv. J. ROZWADOWSKI, O zjawiskach i rozwoju języka.

⁴ P. ANDREI, Das Problem der Methode in der Soziologie.

⁵ DELACROIX, Le langage et la pensée. A consulter surtout p. 47—61, 73, 92, 99, 198.

⁶ Ueber den Dualis, p. 20.

⁷ Voir plus haut, p. 25, 42 sv., 219.

plus proche des faits grammaticaux est une explication d'ordre psychologique, en ce sens du terme. Nous avons souligné suffisamment qu'il ne s'agit pas d'une explication tirée de faits extérieurs à la linguistique; mais, les faits linguistiques mêmes étant d'ordre psychologique ou, plus précisément, d'ordre psychophysologique, toute explication linguistique doit être avant tout une explication psychologique, ainsi entendue.

Il n'y a, entre langue et civilisation, qu'une interdépendance limitée¹. On peut ajouter que c'est surtout dans le domaine grammatical proprement dit que l'interdépendance entre langue et civilisation est très près d'être inexistante².

Disons, pour finir, que la situation est la même ici que celle que nous avons constatée pour les rapports entre la linguistique et la psychologie: il faut toujours prendre son point de départ dans la langue même³. Partir d'abord des faits sociaux et chercher ensuite leurs reflets dans la langue ne peut qu'amener à des exagérations. Ce qui rend encore plus nécessaire d'expliquer la langue par elle-même et de ne considérer qu'accessoirement les faits sociaux qui ont pu la conditionner dans une mesure plus ou moins large, c'est que les faits sociaux sont sujets à des changements rapides par rapport à la langue: une même langue passe d'une population et d'une civilisation à une autre⁴, et on n'a pas le droit de dire que ces changements externes entraînent nécessairement des changements du sys-

¹ Cf. MEILLET, B. S. L., XXVII, 2, 1927, p. 18.

² JESPERSEN, *Language*, p. 78. SAPIR, *Language*, p. 228 sv.

³ Nous sommes d'accord avec le regretté SCHUCHARDT lorsqu'il dit, en parlant des relations entre la linguistique et l'anthropologie: »die Losung muss vorderhand bleiben: getrennt marschieren!« Brevier, p. 270 (1912).

⁴ Cf. BOAS, *Mind of primitive man*, p. 130 sv. SCHUCHARDT, Brevier, p. 296 (1902). JESPERSEN, *Language*, p. 75.

tème grammatical en vue de l'adapter à la civilisation nouvelle. S'il y a, dans un tel cas, une influence du substrat dirigeant l'évolution ultérieure de la langue, ainsi qu'on l'a souvent soutenu, cette influence n'est pas d'ordre social: ici encore, on a affaire à une influence purement linguistique, grammaticale. On ne sort donc pas du cercle.

Il importe donc surtout de distinguer nettement les faits internes et les faits externes. Pour les derniers seuls, le principe sociologique garde sa valeur. Dans tout domaine géographique, même s'il constitue une unité linguistique des plus caractérisées, il y a plusieurs états de langue simultanés qui se superposent, et dont un seul revendique l'estime de norme supérieure. Or, ces divers états peuvent changer de rôle en conséquence des événements politiques. Mais le caractère interne de chacun de ces états n'en est pas atteint. Le rang et l'estime d'un état donné sont conditionnés par les faits sociaux; mais l'origine des faits particuliers qui constituent cet état, les conditions qui leur permettent de coexister et de former système, ne sont pas trouvées dans l'ordre sociologique.

Un fait linguistique naît toujours d'une cause linguistique, interne. D'autre part, dès qu'un fait nouveau tend à se répandre à travers les lieux, les milieux, le contenu de la langue, son étendue à ces trois égards est conditionnée par des faits sociaux, externes. Tout ce qu'on peut expliquer comme *emprunt* — dans le sens le plus étendu de ce terme — est explicable du point de vue social. Mais ce n'est que là où le changement surgit d'abord, sans aucune action de dehors, que se pose le problème proprement linguistique. C'est dire que le principe sociologique a tous les mérites sauf celui d'expliquer le phénomène linguistique même.

66. On a vu plus haut que les lois panchroniques comprennent aussi bien les possibilités que les conditions des faits particuliers, et que ces lois peuvent exprimer des nécessités¹. Nous le soutenons encore ici. Tout système linguistique impose certaines nécessités aux sujets parlants, et des nécessités de changement aussi bien que des nécessités de conservation. Dans les deux cas, c'est l'action continue du système linguistique qui est seule décisive; c'est elle aussi qui forme un système prédéterminé à une certaine forme de changement.

M. Meillet a dit que la seule nécessité que connaisse la linguistique, c'est celle qui s'impose aux sujets parlants d'un même groupe de conserver un même système linguistique pour se comprendre entre eux². Mais il faut certainement y ajouter la nécessité que le système linguistique même impose aux sujets parlants de changer le système d'une manière rigoureusement déterminée.

Ce n'est pas le lieu ici de discuter la question difficile des conditions du changement linguistique. Nous voulons cependant souligner une seule face du problème. Il nous semble que M. DELACROIX a donné une solution exacte de la question de savoir quelles sont les altérations de la parole qui s'introduisent dans la langue, en disant que »la plupart de ces divergences ne réussissent pas et que seules réussissent les altérations qui se trouvent avoir apparu simultanément chez un nombre suffisant d'hommes d'un même temps et d'un même lieu. Il faut bien que certaines combinaisons se réalisent parfois simultanément chez un nombre notable d'individus«³. Supposé que cela soit vrai,

¹ p. 104—105.

² *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 49.

³ *Le langage*, p. 187. Cf. aussi F. de SAUSSURE, *Cours*, p. 138.

quelle peut être la cause de cette simultanéité des changements dans la parole, sinon le fait que le système de la langue rend nécessaire le changement en question? A côté des systèmes linguistiques possibles, il y en a certainement aussi qui sont impossibles, et qui ne se réalisent pas, mais qui sont évités par les sujets parlants parce qu'ils ne sont pas compatibles avec les faits mêmes du langage. On pourrait construire un tel système linguistique impossible; il y a sans doute des combinaisons de catégories et de faits en général qui ne sont pas possibles dans un même état linguistique: un fait exclut ou provoque l'autre.

Il vaudrait la peine de chercher à expliquer tous les changements connus par ce facteur, par les nécessités du système même. Il peut y avoir ici une causalité des plus rigoureuses. Le changement phonétique est probablement lié à ce jeu rigoureux de causalités synchroniques et ne s'explique à la longue que par lui. On en viendrait ainsi à voir dans les lois phonétiques des nécessités d'ordre général. Et cela peut très bien être le cas pour l'analogie également. M. DELACROIX a dit que »l'analogie est toujours possible, jamais nécessaire«¹. Mais personne ne sait, à l'état actuel de nos connaissances, si cela est réellement ou non l'expression de la vérité. Il est possible qu'on parviendra un jour à fixer les conditions synchroniques et linguistiques exactes sous lesquelles telle ou telle analogie bien déterminée est non seulement possible, mais nécessaire.

On a étudié plus haut les remarques suggestives de M. SAPIR à l'égard de l'umlaut dans les langues germaniques². C'est, en effet, un exemple fort intéressant et de nature à

¹ Le langage, p. 249.

² p. 85 sv.

faire réfléchir. Les faits observés nous amènent à croire que le système du germanique commun contenait déjà les conditions nécessaires pour rendre l'umlaut possible, sans cependant contenir encore les conditions pour rendre l'umlaut nécessaire. On ne connaît pas encore les conditions exactes qui rendent l'umlaut possible; ces conditions sont peut-être

- (A) 1° intensité initiale
 2° un certain nombre de suffixes, mettons par exemple 35 %, contiennent la voyelle *i*
 3° un certain nombre des syllabes précédant ces suffixes, mettons par exemple 40 %, contiennent une des voyelles *u* ou *o*
 ⋮
 ⋮
 etc.

Mais, plus tard, dans chaque langue germanique particulière, il est venu à ces conditions de l'umlaut possible, d'autres conditions qui le rendent nécessaire; ces conditions sont peut-être

- (B) certaines débilités du système morphologique provoquées par certains changements phonétiques (qui ont bien entendu leurs conditions nécessaires à eux)
 ⋮
 ⋮
 etc.

Ainsi, dans le moment où les conditions (A) se trouvent réalisées dans le système synchronique, l'umlaut devient possible. Mais il ne se réalise qu'au moment où des nouvelles conditions déterminées, celles du type (B), s'entrecroisent avec les conditions premières. La combinaison des conditions (A) et des conditions (B) déclanche avec une

nécessité absolue et inévitable un umlaut de tel ou tel type particulier bien déterminé.

Tout ceci est encore une utopie. Il est même possible que les conditions dont il s'agit sont tellement compliquées qu'elles ne se sont réalisées qu'une seule fois pendant l'histoire du langage humain, et, s'il en est ainsi, il serait téméraire de prétendre les fixer. Mais il nous semble très vraisemblable que les faits réels obéissent à des lois de ce type. Et la seule chose nécessaire est donc de chercher à réaliser, dans la mesure du possible, une théorie qui permet d'envisager cette sorte de conclusions.

Et ce qui est vrai dans le domaine phonique, n'est nullement moins vrai dans le domaine grammatical. En outre, dès qu'on aborde la morphologie diachronique, les faits grammaticaux et les faits phonétiques s'entrecroisent à l'infini, de façon à rendre impossible de faire abstraction des uns ou des autres.

Toute ou presque toute explication donnée jusqu'ici des transformations diachroniques relève de la linguistique externe¹. Le moment est venu de chercher les causes profondes de ces transformations dans le mécanisme interne de la langue même.

67. Sans considérer au préalable les faits sociaux, il est cependant bien vraisemblable qu'on peut parvenir à établir certains types de systèmes concrets. Une telle typologie a été proposée surtout par G. v. d. GABELENTZ². Elle a été adoptée, sous la même désignation, par le P. J. van GINNEKEN, qui la conçoit d'une manière qui concorde parfaitement avec notre point de vue: »Il y a la linguistique psy-

¹ Voir F. de SAUSSURE, Cours, p. 202 sv.

² Les dernières lignes de G. v. d. Gabelentz traitent de cette idée: Typologie der Sprachen, 1894. Voir aussi Die Sprachwissenschaft, p. 481.

chologique spéciale ou typologie des langues. Elle a pour but de rechercher . . . comment et pourquoi dans chaque communauté linguistique tel ou tel groupe de lois phonétiques, morphologiques ou sémantiques, se sont combinées et devaient nécessairement se combiner avec une série d'actions analogiques respectives en un tout systématique, que nous avons coutume d'appeler »une langue«¹.

Nous concevons la typologie des langues ainsi que le fait le P. van Ginneken. Nous ne pensons donc pas précisément à une tentative analogue à celle qu'on faisait autrefois, en établissant les trois ou quatre types de langues bien connus, les langues flexionnelles, agglutinatives, isolantes et polysynthétiques. Cette division était sans doute trop rigoureuse et trop aprioristique². Nous ne pensons pas non plus à créer quelque chose comme une »psychologie des peuples«. Ce terme évoquerait trop facilement des conceptions fausses.

Nous nous figurons la typologie des langues plutôt dans le sens de M. LÉVY-BRUHL. Si sa distinction est juste, c'est précisément une telle typologie qu'il a créée. Et il a fait lui-même les réserves nécessaires, en disant: »A des mentalités de types différents devraient donc correspondre des langues de structures différentes. Toutefois, on ne saurait s'aventurer bien loin sur la foi d'un principe si général . . . un groupe social adopte souvent la langue d'un autre groupe . . .«³.

Il y a sans doute des types de systèmes concrets qui

¹ Principes, p. iv.

² Un exposé particulièrement profond du problème de la classification des (états de) langues est donné par M. SAPIR, *Language*, p. 127—156.

³ *Les fonctions mentales*, p. 151.

ne reflètent pas immédiatement des types de mentalités constatés autrement. Et ces types ont la même valeur linguistique que les autres. D'autre part, il convient de retenir ce fait que, la linguistique étant la partie essentielle de la psychologie descriptive¹, les types qu'elle vient à constituer contribuent grandement à la connaissance des types psychologiques². Seulement les études linguistiques doivent, ici comme ailleurs, se faire indépendamment de la psychologie en tant que telle. Elles doivent être empiriques.

68. Le dégagement des conditions d'existence des catégories grammaticales (et des faits linguistiques en général) sera sans aucun doute un travail très fécond et de très grande valeur. C'est par ce travail même que se pose le problème le plus haut et le plus intime que la linguistique connaisse. Et la valeur de ce genre d'études ne sera pas moins grande pour la linguistique diachronique que pour les études synchroniques mêmes.

M. SAPIR — un de ceux qui ont vu le plus nettement le problème dont nous parlons — a dit quelque part que même les faits linguistiques qui paraissent pouvoir exister et être considérés isolément, ont tout de même une forte tendance à se conditionner mutuellement, de façon que la réalisation concrète d'un de ces faits rende nécessaire la réalisation concrète de certains autres. Ce sont souvent les mêmes combinaisons de faits qui se trouvent dans les langues qui se ressemblent. S'il est vrai qu'il y a certains types de langues, ou, pour mieux dire, certains types d'états de langues, cela veut dire précisément qu'il n'y a pas de

¹ Voir plus haut, p. 42—46.

² Cf. BOAS, *Handbook*, p. 71. DARMESTER, *La vie des mots*, p. 19—21.

transitions entre eux; s'il y a certains types qui sont les seuls possibles, ce fait s'opère par l'exclusion des types intermédiaires. Les types existants et constatés contiennent, chacun, certaines combinaisons de certains faits, et ces combinaisons de ces faits sont donc possibles; mais il est hors de doute qu'il y a d'autres combinaisons — des mêmes faits ou bien de faits différents — qui ne seraient pas possibles en matière linguistique. Le système linguistique peut revêtir certains types. Mais il ne peut pas appartenir à un type quelconque. La variété s'arrête. Elle a ses limites.

Ces limites sont cependant encore presque inconnues. La linguistique historique et reconstructive, telle que nous la connaissons jusqu'ici, ne pose pas ces principes généraux. Comme dit fort bien M. SAPIR, elle ne pose que certains symptômes. »These symptoms are being garnered in our descriptive and historical grammars of diverse languages. Some day, it may be, we shall be able to read from them the great underlying ground-plans«¹.

Il nous semble certain que, les principes de la grammaire générale une fois posés, ils peuvent fournir à la linguistique diachronique et reconstructive un appui très heureux et aussi très nécessaire.

La grammaire générale pourra, par ses résultats, fournir des directives fort utilisables pour la reconstruction des significations des morphèmes et aussi même pour la reconstruction de systèmes grammaticaux ou tout au moins de certaines parties de pareils systèmes. On a vu que, dès qu'on se place sur le terrain strictement diachronique, cette sorte de reconstructions a toute la chance possible d'échouer complètement¹. La grammaire diachronique

¹ *Language*, p. 152—153.

¹ Plus haut, p. 68 sv.

n'existe pas; elle n'existe qu'en tant que juxtaposition de plusieurs états synchroniques. Et la grammaire reconstructive, dont la tâche est particulièrement malaisée, ne pourra se réaliser qu'en tenant compte de tous les faits synchroniques du monde, des faits panchroniques de cet ordre, bref, des résultats de la grammaire générale. La grammaire générale peut lui fournir un point de repère sans lequel les résultats reconstructifs ne sont que des hypothèses arbitraires et vaines.

Prenons un exemple qui fixera les idées.

Il y a un type de nominatif indo-européen qui se termine par *-s. On a prétendu mettre cette désinence en rapport avec la base pronominale *so-, ce qui veut dire que, à un certain état préhistorique, le substantif s'est combiné avec un élément pronominal d'une manière qui ressemble de très près à la combinaison d'un substantif avec un article postpositif, telle qu'elle se trouve par exemple dans les langues scandinaves ou en roumain et bulgare. C'est avec raison que HERMANN MÖLLER disait autrefois que l'article suffixé de ces langues est »une répétition de ce processus qui permettait, en indo-européen, la composition *ácvà-s* (> *écvò-s* 'equus') qui remonte à une forme plus ancienne *ácvà* + le pronom *sa*«¹. L'hypothèse reconstructive nous fait donc croire qu'il s'agit ici, primitivement, d'une combinaison du substantif avec un article. Il faut présumer encore que, vers la fin de la période préhistorique envisagée, cette combinaison est devenue usuelle là où le substantif avait fonction de sujet ou de prédicat.

Or, toutes ces hypothèses éclateraient dans un jour nouveau dès qu'on pourrait prouver que, dans l'état de

¹ Nord. Tidsskrift for Fil., nouvelle série, vol. X, 1890—92, p. 295.

langue reconstruit dont il s'agit, le système grammatical comportait précisément les conditions nécessaires pour déclencher inévitablement la combinaison du substantif avec un pronom suffixé ayant fonction d'article, et encore dès qu'on pourrait prouver que cette sorte de combinaison a toujours une affinité particulière au sujet et au prédicat, sous certaines conditions synchroniques et grammaticales déterminées qui se trouvaient également dans l'état de langue reconstruit. C'est ainsi seulement qu'une reconstruction de ce genre pourrait être considérée comme certaine. Ainsi, il n'y a pas de morphologie diachronique possible sans recours à la grammaire générale.

Il faut envisager aussi la possibilité que le résultat sera négatif. Mettons qu'on pourrait prouver que, dans l'état de langue reconstruit envisagé, le système comportait des conditions synchroniques et grammaticales qui empêchent généralement l'existence d'un article suffixé, ou tout au moins qui ne la rendent pas nécessaire. Le profit ne serait pas pour cela moins grand. Il serait donc prouvé que la reconstruction établie de la signification primitive de la désinence *-s était fautive. Somme toute, cette méthode serait la seule possible pour faire voir si la reconstruction est juste ou non. La grammaire générale seule pourra prouver ou réfuter, d'une manière certaine, les résultats obtenus par la grammaire reconstructive.

Prenons un autre exemple, qui a peut-être plus d'actualité. Dans une conférence récente à la Société de linguistique de Paris, M. MEILLET a cherché à rendre vraisemblable que le supplétivisme dans le pronom indo-européen est de nature à faire penser que le pronom pré-indo-européen ne comportait pas de flexions¹. Il serait cependant intéressant

¹ Le pronom personnel et les démonstratifs.

de savoir, pour pouvoir trancher le problème de façon efficace, quelles sont les conditions particulières sous lesquelles un supplétivisme pronominal se réalise en général, et si en vérité un tel supplétivisme (de ce genre déterminé) présuppose toujours un système précédent sans flexions. M. Meillet a même supposé que ces faits pronominaux permettent d'entrevoir une période reculée où toute flexion était inexistante. Ici encore, il n'y a pas de résultats certains sans recours à la grammaire générale. Il faudrait savoir, avant de décider, si certaines conditions, qui pourraient éventuellement être présentes dans l'état reconstruit envisagé, n'exigent pas plutôt une invariabilité du pronom au sein même d'un système flexionnel.

Ces problèmes d'ordre général une fois posés, ils permettent d'entrevoir une exactitude jusqu'ici inconnue dans la théorie diachronique. La phonétique spéciale a déjà eu recours, et avec grand succès, à la phonologie et à la phonétique générales, surtout après les travaux si importants de M. GRAMMONT. La morphologie spéciale et, à plus forte raison, reconstructive, ne pourra se réaliser sur des bases solides sans recours à la grammaire générale. Elle ne pourra se réaliser sans que la grammaire générale soit créée. Si la morphologie diachronique (y comprise aussi la syntaxe) a souffert jusqu'ici d'une méthode mal assurée, c'est la grammaire générale qui pourra lui fournir les moyens nécessaires pour reprendre le travail. La linguistique actuelle doit se concentrer sur les problèmes grammaticaux et synchroniques. Il n'y a pas de progrès possible sans que ce travail soit entrepris.

Chapitre V.

Fondation de la théorie des catégories fonctionnelles.

69. Les catégories fonctionnelles peuvent être caractérisées comme la partie essentielle de tout système grammatical. C'est dans elles que se posent, en dernier lieu, tous les problèmes d'ordre grammatical. Elles fournissent à la fois le point de départ et le but de tout le travail grammatical. Mais, en même temps, la théorie des catégories fonctionnelles est moins défrichée que celle des autres catégories grammaticales, et surtout que celle des catégories de morphèmes, qui sont, d'une manière générale, plus faciles à définir, et pour lesquelles les problèmes se posent d'ordinaire sous une forme plus simple.

Cette situation rend le problème des parties du discours le plus urgent des problèmes grammaticaux. Le fondement de la théorie des catégories fonctionnelles est nécessaire pour pouvoir créer la grammaire scientifique. Le travail grammatical même, le travail de détail, présuppose que le terrain des catégories fonctionnelles soit déblayé d'avance, du moins dans une certaine mesure.

On ne pourra donc pas terminer un livre sur les principes de la grammaire sans chercher à jeter les bases d'une théorie des catégories fonctionnelles.

Mais il va de soi que ce que nous allons dire, ne peut avoir qu'un caractère provisoire. La théorie présuppose, en effet, un nombre considérable de recherches de détails. Mais, d'autre part, ces recherches de détail peuvent difficile-

ment être faites sans qu'une théorie provisoire soit posée d'avance.

Nous ne songeons pas à faire ici l'historique de la théorie des parties du discours. D'une part, elle a été faite à maintes reprises, et surtout dans le beau livre de STEINTHAL auquel nous avons eu recours constamment. D'autre part, ce ne sont pas au premier chef les anciennes théories qui nous intéressent. Les anciennes théories ont été fondées, la plupart du temps, sur des bases étrangères au point de vue fondamental émis dans ce livre. Le point de vue logique et purement psychologique doit, selon nous, être abandonné. Et il en est de même, en outre, du point de vue diachronique.

Il s'agit plutôt de trouver un point de départ pour créer une théorie nouvelle, une théorie linguistique, synchronique, panchronique. Ce point de départ, on ne nous reprochera pas trop de la prendre dans la grammaire traditionnelle telle qu'elle existe à l'heure actuelle. Il est vrai que cette grammaire traditionnelle est aussi éloignée de notre point de vue fondamental que les bases historiques sur lesquelles elle repose. Seulement elle fournit le point de départ qui est seul naturel. »En attendant mieux, la grammaire scolaire constitue toujours le fonds commun des idées dont on part pour chercher par la discussion à les approfondir et à les corriger.«¹

70. Le système traditionnel, tel qu'on le trouve dans la plupart des grammaires ordinaires, distingue, on le sait, dix parties du discours: le substantif, l'adjectif, le nom de nombre, le verbe, le pronom, l'article, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection.

Ce système semble être adopté partout. Il est vrai qu'il

¹ SÉCHEHAYE, Structure logique de la phrase, p. 2.

y a de petits changements. Ainsi, la grammaire scolaire française place le nom de nombre parmi les adjectifs, mais fait en revanche du participe une partie du discours, indépendante du verbe. Ces petites discordances importent peu, et nous considérons ici le système traditionnel surtout sous la forme indiquée d'abord, que nous croyons la plus répandue.

Il faut ajouter aussi que cette division n'est pas reconnue par la plupart des linguistes. Il en est qui l'ont abandonnée entièrement, p. ex. MM. BRUNOT¹ et SAPIR². Et il en est qui l'ont réduit très sensiblement. Ainsi MM. MEILLET et VENDRYES ne reconnaissent, au fond, que deux parties du discours tout au plus: le verbe et le nom³.

Cette réduction nous semble cependant exagérée. Tout en prenant le point de départ dans le système traditionnel des dix parties du discours, il convient de les examiner successivement des points de vue que nous avons émis dans les chapitres précédents. La grammaire ne peut reconnaître que des catégories formelles. Pour qu'une catégorie ait une existence réelle du point de vue grammatical, il faut qu'elle se définisse par des critères de forme, et non pas par des critères purement sémantiques. Il convient donc d'examiner quelles sont les catégories du système traditionnel qui ont une existence du point de vue strictement grammatical.

Il importe donc de faire des distinctions et d'écarter les catégories purement psychologiques ou sémantiques, qui sont par définition étrangères à un système grammatical. Sans entrer au préalable dans le détail, on peut poser certaines probabilités à cet égard. On peut présumer que,

¹ Le renouvellement nécessaire des méthodes grammaticales. *La pensée et la langue*.

² Voir plus haut, p. 30.

³ Voir plus haut, p. 14.

si l'on écarte au préalable les catégories constituées par le pronom, l'article, le nom de nombre et l'interjection, ce qui reste pourra constituer un système cohérent sans ambiguïtés. Il y a lieu de supposer que les six catégories constituées par le substantif, l'adjectif et le verbe d'un côté, et par l'adverbe, la préposition et la conjonction de l'autre, peuvent être maintenues comme des catégories fonctionnelles sans qu'elles se recouvrent mutuellement. Nous aurons lieu plus tard de démontrer cette possibilité.

D'autre part, on est également autorisé à présumer que les catégories du nom de nombre et de l'interjection ne sont que des groupes purement sémantiques, des catégories d'ordre purement psychologique. Du point de vue formel ou linguistique, il semble que l'interjection fasse partie de la catégorie de l'adverbe, et que le nom de nombre se répartisse, selon les langues, sur les catégories du substantif, de l'adjectif et, si l'on adopte cette catégorie comme catégorie formelle, sur le pronom.

On fera abstraction, au préalable, de la catégorie du pronom. Elle pose un problème particulier qui sera repris plus loin. Disons ici simplement qu'il nous semble certain que le pronom peut être conçu comme une catégorie formelle.

La catégorie de l'article est plus suspecte que celle du pronom, puisqu'elle ne comprend que deux sémantèmes. C'est une catégorie dont l'étendue est singulièrement restreinte. Bien des linguistes ont été frappés par ce fait, et la majorité de ces linguistes ont été portés, par cette considération, à voir dans l'article un pronom¹, point de

¹ »Un ordre strictement scientifique rangerait l'article parmi les pronoms-adjectifs démonstratifs«. A. DEVAUX, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 350 sv. Voir aussi WIWEL,

vue très compréhensible et assez séduisant. Nous préférons cependant concevoir l'article comme un morphème, ainsi que le font déjà un nombre assez considérable de linguistes¹. Il s'ensuit qu'il ne peut pas constituer une catégorie fonctionnelle, étant donné qu'une telle catégorie consiste toujours en des sémantèmes de fonction identique².

Pour ce qui est de l'interjection, elle semble être une catégorie purement sémantique et appartenir, au point de vue formel, à l'adverbe. Rien ne nous empêche de la traiter ainsi. Le fait que l'interjection appartient plutôt au langage affectif qu'au langage intellectuel, ne nous semble pas permettre, comme le prétend M. VENDRYES³, de la séparer des autres parties du discours de façon à ne pas la ranger dans un même classement avec elles. Il ne faut pas trop exagérer la distinction du langage intellectuel et du langage affectif⁴. Rien n'empêche de classer parmi les parties du discours toutes les unités que comporte l'ensemble de ces deux éléments de la langue. La considération faite par M. Vendryes est évidemment d'ordre purement sémantique, non d'ordre formel. Elle est par conséquent étrangère à la grammaire. Il peut y avoir intérêt, d'un certain point de vue spécial, à considérer tout ou presque tout dans le langage comme affectif, ainsi que le veut M. BALLY⁵. Mais

Synspunkter, p. 288 sv. BERTELSEN sur GERNER dans Jens Pedersen Høysgaard, p. 153. HØYSGAARD dans Danske Grammatikere, t. IV, p. 291, etc.

¹ MM. VENDRYES, MEILLET, BRUNOT, entre autres.

² Cf. p. 199.

³ Le langage, p. 136.

⁴ Cf. plus haut, p. 240. M. SÉCHEHAYE vient de dire, avec raison, de l'élément affectif du langage: »il ne faut pas exagérer l'importance de cet élément, à tout prendre secondaire.« Structure logique de la phrase, p. 16; cf. aussi p. 212.

⁵ Surtout Stylistique et linguistique générale, p. 97 sv. Voir aussi: Traité de stylistique française, vol. I, p. 6 sv.,

si l'on se met sur le point de vue grammatical, il n'est nullement moins justifié de considérer tout, et même les éléments affectifs, comme lui appartenant. C'est ainsi que la stylistique et la grammaire traitent d'un seul et même objet, mais de points de vue différents. Si les faits grammaticaux n'échappent pas entièrement à une explication stylistique, l'inverse n'est nullement moins vrai. On peut définir la forme grammaticale de façon à y faire entrer les faits stylistiques ou affectifs¹. C'est ce qu'a fait FRANZ MISTELI: »Unter Form der Rede versteht man alle diejenigen Mittel, welche entweder den grammatischen Rahmen bilden, oder wenigstens zur logischen Deutlichkeit oder zur subjektiven Färbung des Stoffes der Rede beitragen«². Le système grammatical comprend, en réalité, le langage affectif, et la stylistique peut être conçue comme faisant partie de la théorie grammaticale ou, si l'on veut, de la syntaxe, ainsi que l'ont fort bien vu G. v. d. GABELENTZ³ et M. RIES⁴, par exemple. — Il n'y a donc pas lieu, selon nous, de considérer l'interjection à part comme une sorte de »langage dans le langage«⁵. Elle peut très bien être soumise à un examen d'ordre formel, et celui-ci amène d'abord à la caser dans la catégorie de l'adverbe.

Quant au nom de nombre, il ne semble s'agir, également, que d'une catégorie purement sémantique, bien qu'il soit peut-être plus difficile de la classer d'avance par des critères formels dans une des cinq catégories que

16 sv. Stylistique générale et stylistique française. Impressionisme et grammaire. Le langage et la vie.

¹ Cf. SCHUCHARDT, Brevier, p. 223 sv. (1919).

² Charakteristik, bearb. von STEINTHAL, p. 2.

³ Die Sprachwissenschaft, p. 106.

⁴ Was ist Syntax? p. 126 sv., 144 sv.

⁵ F. LANGE, Almindelig Grammatik, p. 88 sv.

nous avons établies; il faut probablement la répartir sur plusieurs de ces catégories.

En ce qui concerne la conjonction et la préposition, personne ne doute qu'ils n'appartiennent à la catégorie de l'adverbe¹. Mais elles restent en même temps des catégories fonctionnelles: ce qui les distingue des adverbes proprement dits, ce n'est pas, comme pour les interjections, la signification; la signification du sémantème *après* est exactement la même dans les deux expressions *il est venu après* et *il est venu après le diner*. Ce n'est que la fonction dans la série qui est différente. Malgré cette différence, il est cependant vraisemblable que la fonction de ces sémantèmes montre, à d'autres égards, une analogie particulière avec l'adverbe proprement dit, de façon à rendre possible de les classer avec lui dans une seule et même partie du discours.

Nous pouvons donc établir le classement provisoire que voici:

1. Substantif.
2. Adjectif.
3. Pronom.
4. Verbe.
5. Adverbe.
 - a. Adverbe intransitif.
 - b. Adverbe transitif.
 - α . Préposition.
 - β . Conjonction.

¹ Voir, p. ex., l'exposé de ces problèmes chez M. JESPERSEN, *Sproggets logik*, p. 85—87, *Philosophy of Grammar*, p. 87—90. M. Jespersen a été suivi, dernièrement, par M. SÉCHEHAYE, *Structure logique de la phrase*, p. 165 sv., 205. Cf. aussi BRÉAL, *Idées latentes*, p. 28. ŠAINÉNU, *Raporturile*, p. 122.

Ce système montre une conformité presque totale avec le système de M. JESPERSEN¹.

71. Ce schéma établi, il s'agit de fixer la nature fonctionnelle de chacune des cinq catégories fondamentales qu'il comporte. Disons un mot sur le procédé à suivre dans ce travail.

Il convient, pour dégager la nature fonctionnelle des catégories, de mettre chacune d'entre elles en rapport avec toutes les catégories de morphèmes avec lesquelles elles ont une connexion grammaticale. Il est presque certain que ces rapports entre les catégories fonctionnelles fondamentales qu'on vient d'établir, d'un côté, et les catégories de morphèmes, de l'autre, amènent au résultat que, en réalité, il n'y a pas une catégorie strictement limitée qui peut être désignée comme substantif, ou une autre catégorie strictement limitée qui peut être désignée comme pronom, mais, au contraire, qu'on parviendra à établir toute une série de catégories substantives, toute une série de catégories pronominales, et ainsi de suite. Si, par exemple, on met le pronom en rapport avec la catégorie du genre grammatical, on dégagera comme résultat de cette enquête une catégorie fonctionnelle constituée par les sémantèmes qui se comportent d'une certaine manière déterminée à l'égard des catégories du genre; mettons, par exemple, une catégorie de sémantèmes qui distinguent un genre commun et un genre neutre dans les états de langues où une telle distinction est autrement inexistante. Si, ensuite, on met le pronom en rapport avec une autre catégorie de morphèmes, mettons par exemple la catégorie du cas, on dégagera comme résultat une autre catégorie fonctionnelle, constituée par les sémantèmes qui se comportent d'une manière

¹ *Philosophy of Grammar*, p. 91.

déterminée à l'égard des catégories des cas; disons, par exemple, une catégorie de sémantèmes qui distinguent un nominatif et un accusatif dans les états de langues où une telle distinction est autrement inexistante. On a donc ici deux catégories pronominales, qui, probablement, se recouvrent en partie, mais qui ne se recouvrent pas complètement.

Il est donc probable qu'il existe en réalité autant de catégories fonctionnelles qu'il y a des catégories de morphèmes se rapportant à chacune des cinq catégories fondamentales.

C'est ainsi que le schéma établi n'est que provisoire. Pour le prouver ou le réfuter, il faut une grande série de recherches de détail. Ce résultat ne s'obtiendra pas du premier coup. C'est un des plus grands inconvénients du système traditionnel qu'il repose sur des généralisations prématurées: on a voulu établir le schéma définitif plus vite que possible. Le schéma ne peut avoir qu'un caractère provisoire, hypothétique. Il est vraisemblable, il n'est pas prouvé. Administrer la preuve, c'est faire la grammaire générale.

Les faits réels du langage sont de nature à ne pas permettre un schéma dans le sens strict de ce mot. Le système synchronique de n'importe quel état de langue n'est pas pour cela moins rigoureusement articulé. Seulement, les catégories de morphèmes, bien que délimitées strictement chacune pour elle, empiètent l'une sur le domaine de l'autre dans l'emploi pratique qu'on en fait¹, et, de plus, les catégories fonctionnelles, bien que délimitées strictement chacune pour elle, se superposent en partie l'une à l'autre.

¹ Voir plus haut, p. 234.

Il convient d'ajouter que le nombre des catégories fonctionnelles est peut-être plus grand encore qu'on pourrait croire d'après ces indications. Car il est évident qu'il y a certaines catégories de morphèmes qui existent sans que la grammaire traditionnelle en tienne compte, et il faut donc mettre chacune des cinq catégories fondamentales en rapport avec elles. Il est même possible que ces catégories de morphèmes rendent nécessaire d'établir des catégories fonctionnelles nouvelles. Signalons, parmi ces catégories de morphèmes inobservées, une seule: dans un nombre considérable de langues, il y a dans le pronom une sorte de flexion d'emphase: il y a par exemple en grec une série $\mu\epsilon : \xi\mu\epsilon : \xi\mu\epsilon\gamma\epsilon$, en français une série $\acute{z} : \acute{z}\grave{\alpha} : mwa\acute{z}\grave{\alpha}$ (*j' : je : moi, je*), etc. Il convient donc probablement d'établir, pour ces états de langues, une catégorie pronominale caractérisée par cette sorte de flexion; et il est probable que cette catégorie ne se recouvre exactement ni avec l'une ni avec l'autre des autres catégories pronominales dans les mêmes états de langues.

Ces faits sont importants, car ils servent à faire voir la complexité extraordinaire des faits grammaticaux, et le très grand nombre de catégories existantes. Il est vrai qu'il servent aussi à diminuer la valeur de notre schéma. Mais, d'autre part, ce schéma, bien qu'hypothétique et provisoire, est indispensable. Il faut commencer quelque part. Et le schéma a, sans aucun doute, une valeur relative.

Le schéma n'épuise pas, il est vrai, les catégories fonctionnelles existantes. Loin de là. Mais ce qui nous semble très vraisemblable, c'est que toutes les différentes catégories fonctionnelles qui existent en réalité, ont toujours une certaine relation aux cinq catégories fondamentales. Même s'il y a, par exemple, trente catégories pronominales, ou encore

davantage, ces catégories restent cependant pronominales. C'est dire qu'elles oscillent toutes autour de la catégorie fondamentale du pronom. Peut-être même qu'aucune d'elles ne recouvre exactement la catégorie fondamentale, elles la recouvrent toutefois approximativement. Le schéma contient donc toutefois une certaine vérité.

Cela posé, ce qui importe d'abord, c'est de trouver les catégories fonctionnelles réelles qui recouvrent le plus la catégorie fondamentale dont il est question. Ces catégories fonctionnelles réelles fournissent donc le point de départ naturel pour les recherches ultérieures.

Dans ce chapitre, on se bornera à esquisser ce travail préparatoire. Il s'agit, dans les pages suivantes, uniquement de dégager certaines catégories fonctionnelles qui recouvrent, le plus exactement possible, chacune des cinq catégories fondamentales de notre schéma. En d'autres termes, il s'agit de trouver, pour chacune des catégories fondamentales, la catégorie de morphèmes qui peut fournir un critérium pour la définition de la catégorie fondamentale en tant que telle.

Si nous suivons ce procédé, nous croyons pouvoir utiliser dans une large mesure le principe de subordination de M. JESPERSEN. On a vu que la subordination est un fait formel¹, et il est donc licite d'en tenir compte en matière grammaticale.

On obtient ainsi le système suivant²:

- 1°. Est substantif un sémantème qui a d'ordinaire fonction de terme primaire.
- 2°. Est adjectif un sémantème qui a d'ordinaire fonction de terme secondaire.

¹ Cf. plus haut, p. 153.

² Voir plus haut, p. 129—130.

3°. Est adverbe un sémantème qui a d'ordinaire fonction de terme tertiaire.

Rappelons d'abord, d'une part, que l'existence de ces trois catégories est un fait donné, une réalité, mais, d'autre part, qu'on ne peut pas être sûr d'avance que les catégories établies de cette manière recouvrent exactement les catégories du substantif, de l'adjectif et de l'adverbe du système traditionnel, où ces catégories reposent, peut-être, sur des critères d'un ordre totalement différent. On ne peut être sûr d'avance que les catégories du substantif, de l'adjectif et de l'adverbe, ainsi qu'elles sont établies par la grammaire scholastique, sont des réalités au point de vue formel; mais les catégories établies ici ont une existence évidente.

Considérons ensuite le verbe et la place qu'il occupe dans notre système. On sait que le verbe est, aussi bien que l'adjectif, un terme secondaire¹. Si nous faisons abstraction des formes infinies, le verbe a même une fonction plus exclusivement secondaire que l'adjectif. Quelle est donc la différence entre un adjectif et un verbe? M. JESPERSEN² définit cette différence par l'opposition de ce qu'il appelle *junction* à ce qu'il appelle *nexus*. Il faut cependant remarquer que cette distinction même est d'ordre sémantique et ne semble pas correspondre immédiatement à une distinction formelle, et que surtout le *nexus* comprend beaucoup de cas où l'on rencontre un adjectif et non un verbe.

On peut assurément saisir la différence de plus près. Nous croyons possible de délimiter l'adjectif et le verbe

¹ Cf. p. 130.

² De to hovedarter av grammatiske forbindelser. Cf. *Philosophy of Grammar*, p. 114—116.

réciroquement par deux critères d'ordre purement morphologique :

- 1°. Nous appelons adjectif un sémantème ayant d'ordinaire fonction de terme secondaire, et qui est susceptible de morphèmes de cas dans les états concrets où il existe des catégories de cas.
- 2°. Nous appelons verbe un sémantème ayant d'ordinaire fonction de terme secondaire, et qui n'est pas susceptible de morphèmes de cas dans les états concrets où il existe des catégories de cas.

En établissant ces définitions, nous écartons entièrement les formes infinies de la catégorie du verbe. C'est là un procédé qui est suivi par quantité de grammairiens dans la pratique, et qui est en outre très naturel, étant donné que, d'une manière générale, les formes infinies font d'ordinaire partie des substantifs et des adjectifs en ce qui concerne leur fonction ordinaire.

Personne n'en doute pour ce qui est du participe, par exemple¹. Pour l'infinitif, la question est plus difficile. Il semble y avoir des langues où l'infinitif se comporte comme un verbe, voire des langues où les noms sont susceptibles de morphèmes de cas, mais où l'infinitif n'en est pas susceptible. Mais cela tient à ceci que la délimitation du verbe infini et du verbe fini n'est pas la même dans toutes les langues. S'il y a des langues qui distinguent des cas, mais où l'infinitif n'est pas susceptible de morphèmes de cas, il

¹ COUTURAT, Sur la structure logique du langage, p. 13: »Le participe n'est pas une forme du verbe, mais un nom dérivé du verbe«. E. JESSEN, Dansk Grammatik, p. 155: »Les participes sont des adjectifs«. Cf. *ibid.*, p. 14.

faut se résigner à dire que l'infinitif appartient, dans ces langues, au verbe fini.

Cela est le cas, par exemple, pour le danois. A strictement parler, il y a en danois deux sortes d'infinitifs : un infinitif nominal (en *-(e)n*) et un infinitif verbal (en *-(e)*). L'infinitif en *-(e)n* a une flexion de cas : *det er ogsaa den snakkens skyld* 'c'est à cause de ce bavardage'. L'infinitif en *-(e)* ne l'a pas. Il est donc prématuré de dire avec JESSEN que l'infinitif en *-(e)* est un substantif¹. Il faut suivre H. G. WIWEL et le considérer comme appartenant au verbe². On peut dire que l'infinitif danois en *-(e)* se comporte comme l'infinitif latin, alors que l'infinitif danois en *-(e)n* doit être assimilé au gérondif.

Le critérium qui consiste en l'adjonction possible de morphèmes de cas, permet toutefois, la plupart du temps, de considérer l'infinitif d'une langue comme nominal. C'est même le cas pour l'un des infinitifs danois et pour le gérondif latin, que personne ne refuse de concevoir comme un infinitif. D'une manière générale, l'infinitif se présente dans les langues comme un cas figé, et il a souvent gardé cet aspect même à l'état actuel. Il y a même des langues où l'infinitif a une flexion complète selon les cas. Il suffit de citer l'allemand : *das reden, des redens*.

BRUGMANN³ voit la différence essentielle entre le verbe fini et le verbe infini dans la flexion personnelle. Cela semble être un résultat typique de sa méthode, qui consiste à se borner aux anciennes langues du groupe indo-européen⁴.

¹ *op. cit.*, p. 12 sv. et 157.

² *Synspunkter for dansk sproglære*, p. 150.

³ *Kurze vergleichende Grammatik*, p. 480. *Griechische Grammatik*, p. 301.

⁴ Cf. *Kurze vgl. Gramm.*, p. 2, et la remarque de MEILLET, *Ling. hist. et ling. gén.*, p. 10.

Déjà pour certaines langues modernes de ce groupe, le critérium fait défaut. C'est surtout le cas pour le portugais et le galicien, où le seul infinitif que possèdent ces langues, se fléchit, au singulier et au pluriel, selon la personne¹.

Mais ce qui rend surtout impossible d'adopter le critérium de Brugmann, c'est qu'il y a quantité de langues non-indo-européennes où le nom ordinaire se prête à une flexion de personne. Citons le finno-ougrien, par exemple. Pour ces langues, au contraire, le critérium des morphèmes casuels ne fait pas défaut. D'une manière générale, nous préférons donc ce critérium.

Notre distinction de l'adjectif et du verbe a une importance particulière dans certains états de langues où ces deux parties du discours prêteraient autrement à confusion. C'est ainsi que M. S. ÉLISSÉËV dit du coréen: »Le coréen n'a pas d'adjectifs proprements dits. Ce sont plutôt des verbes qualificatifs«². Mais le coréen possède un système de cas assez varié, et cela permettra sans doute de trancher la question, et en faveur de l'adjectif.

Qu'on n'aille pas objecter qu'il y a des langues où l'adjectif est entièrement invariable, et où par conséquent l'adjectif n'est pas non plus susceptible de morphèmes casuels. On pourrait invoquer le coréen même, ou, à plus forte raison, le hongrois. Mais la constatation est fautive. Si l'adjectif secondaire est bien invariable, il devient forcément susceptible de n'importe quel morphème nominal dès qu'il prend la fonction primaire. Et il ne cesse pas pour cela d'être adjectif. Si, en hongrois, on dit *a jó ember-nek* 'au bon homme', on dit tout de même *a jó-nak* 'au bon,

¹ Voir surtout CAROLINA MICHAËLIS de VASCONCELLOS, Der »portugiesische« Infinitiv.

² Les langues du monde, p. 257.

à celui qui est bon'. En outre, le substantif se comporte de la même façon: on dit bien *a tengër-nek* à la mer', mais *tengër nép-nek* 'à une mer de peuple, à une foule de gens'. En fin de compte, la vérité est, sans doute, que le substantif et l'adjectif sont toujours déclinés: l'adjectif et le substantif ne sont que des sémantèmes¹, et le morphème qui suit appartient aux deux termes à la fois. Mais il n'est pas même nécessaire d'invoquer cette considération subtile.

72. La délimitation qu'on vient d'opérer entre le verbe et l'adjectif est identique à une délimitation entre le verbe et le nom. C'est ce que nous allons montrer maintenant.

Deux principes différents ont été employés pour les définitions des cinq catégories fonctionnelles que nous venons d'établir: celui de la subordination et celui de la possibilité des morphèmes casuels. En mettant, au préalable, le pronom de côté, nous avons examiné comment se comporte chacune des autres catégories à l'égard de la subordination: le substantif est un terme généralement primaire, l'adjectif un terme généralement secondaire, le verbe est un terme exclusivement secondaire, et l'adverbe un terme généralement tertiaire. On pourrait ensuite essayer de classer également l'ensemble des catégories d'après le critérium des morphèmes casuels.

On vient de voir que le verbe n'est jamais susceptible de morphèmes casuels, et, de l'autre côté, il va de soi que le substantif et l'adjectif en sont susceptibles.

Quant aux adverbes — la seule catégorie qui reste — beaucoup d'entre eux sont bien susceptibles de morphèmes casuels. Pour établir ce fait, il ne convient pas de choisir pour objet d'étude une langue où les morphèmes exprimant les cas sont peu nombreux. En prenant le danois

¹ Cf. plus haut, p. 211 sv.

moderne, par exemple, où l'on ne trouve, du moins d'après la grammaire traditionnelle, qu'un seul morphème de cas qui soit productif, à savoir la désinence de génitif *-s*, on n'aura pas une idée complète de la situation de l'adverbe à cet égard dans l'état abstrait. En danois moderne, la plupart des adverbes ne sont pas susceptibles de morphèmes de cas, sauf des exemples isolés comme le mot *dels* (*dels . . . dels* 'partie . . . partie, tant . . . que'), qui se présente comme le génitif du substantif *del* 'partie'.

Mais si l'on considère un état riche en cas comme par exemple le hongrois, les faits se posent tout autrement.

Dans son traité de grammaire hongroise, M. JOSEF SZINNYEI a classé les adverbes en cinq groupes¹:

- 1°. Sémantèmes sans morphème casuel, p. ex. *ma* 'aujourd'hui', *most* 'maintenant';
- 2°. Sémantèmes munis d'un morphème casuel, mais qui n'existent pas à morphème zéro, p. ex. *alattomban* 'clandestinement', *eddig* 'jusqu'ici', *végte* 'finalement';
- 3°. Sémantèmes munis d'un morphème casuel, dont la signification n'est pas l'ordinaire, p. ex. *hátul* 'derrière', *világgá* 'in die weite Welt';
- 4°. Sémantèmes munis d'un morphème casuel, qui ne se combine qu'avec un nombre restreint de sémantèmes, p. ex. *oldalt* 'vers le côté', *soká* 'longtemps', *részint* 'partie', *naponta* 'tous les jours';
- 5°. »Wörter mit sog. eigentlichen Adverbialsuffixen«, p. ex. *más-utt* 'ailleurs' (dérivé de *más* 'autre'), *egy-ütt* 'ensemble' (dérivé de *egy* 'un'), et encore d'autres sémantèmes au morphème *-utt / -ütt*, sémantèmes qui existent

¹ Ungarische Grammatik, p. 57 sv. A consulter, pour le détail, l'ouvrage fondamental de M. ZSIGMOND SIMONYI, *Magyar határozók*.

aussi au morphème zéro; de même *másunnan* 'd'ailleurs' et *másuvá* 'ailleurs', et encore d'autres sémantèmes aux morphèmes *-unnan* / *-ünnen* et *-uvá* / *-üvé*, sémantèmes qui existent également au morphème zéro.

On voit, que, d'après ce classement, tous les adverbes appartenant^c aux types 2°, 3°, 4° sont munis de morphèmes de cas. Il n'y a pas de raison propre de séparer le type 5° du type 4°. Il est toujours difficile de savoir ce qu'il faut comprendre par des morphèmes adverbiaux ou des morphèmes de cas »proprement dits«. On trouve un peu partout des morphèmes de cas qui ne sont pas reconnus comme tels par la grammaire traditionnelle, mais qui toutefois existent en réalité. Le fait qu'un morphème ne se combine qu'avec un nombre restreint de sémantèmes se rencontre même dans beaucoup des morphèmes casuels qui sont reconnus par la grammaire traditionnelle des diverses langues, et ce fait n'empêche pas le morphème d'être productif. En danois moderne, par exemple, le morphème *-vis* n'est pas considéré par la grammaire traditionnelle comme un morphème de cas, mais comme un morphème adverbial. Mais en réalité, ce morphème se combine volontiers avec n'importe quel substantif: *dusinvis* 'par douzaines', *pundervis* 'par livres', *pletvis* 'çà et là' (*plet* 'endroit'), et ainsi de suite. Le sujet parlant peut, par un acte de volonté, former pour son besoin n'importe quels exemples de ce type. Rien n'empêche, en réalité, d'appeler ce morphème un morphème casuel. Rappelons que le morphème hongrois *-nként*, dont la signification est exactement la même (p. ex. *csapatonként* 'par troupes', dérivation conforme au danois *skarevis*), et dont l'emploi est également »restreint«, rentre dans le système traditionnel de cas

comme formant le cas qui s'appelle distributif¹. Les morphèmes dits adverbiaux ne peuvent pas être séparés des morphèmes de cas, si l'on veut aboutir à un système conséquent et motivé.

Ce n'est donc que dans le type 1° du système de M. SZINNYEI que l'on ne trouve pas de sémantèmes susceptibles de morphèmes. On ne saurait dire que ces sémantèmes soient munis du morphème zéro, car le morphème zéro a en hongrois une signification toute différente. Mais un tel fait se retrouve dans les catégories du substantif et de l'adjectif. En latin, par exemple, les sémantèmes *fās* et *instar* sont des sémantèmes non-susceptibles de morphèmes. De même en vieux français, tous les substantifs dont le thème se termine en *s* ou *z*: *tems*, *cors*, *piz*, *fonz*, *ers*, *fiems*, *guez*, *braz*, *croiz*, *brebiz*, *pois*, *mors*, *vers*, *los*², ou en russe moderne, les substantifs invariables tels que *кабадý*, *кенгүрý*, *пальтó*.

Ainsi, dans la classe des *flexibilia* nous trouvons assez souvent des *inflexibilia*, qui ne se placent pas pour cela en dehors des cadres de cette classe, précisément parce que la »flexibilité« n'est pas un critérium qui définit les catégories. Presque tous les sémantèmes qui ont d'ordinaire fonction de termes primaires sont susceptibles de morphèmes de cas, mais dans certains états concrets il se trouvent des sémantèmes isolés, qui ont également d'ordinaire fonction de termes primaires, mais qui ne sont pas susceptibles de morphèmes. Ces derniers sémantèmes entrent dans la même catégorie que les autres, par le fait qu'ils sont des sémantèmes primaires. De même, les sémantèmes qui ont d'ordinaire fonction de sémantèmes tertiaires, sont pour

¹ SZINNYEI, op. cit., p. 36.

² W. MEYER-LÜBKE, *Historische Grammatik*, p. 185.

la plupart susceptibles de morphèmes de cas, mais il en est qui n'ont pas cette particularité; toutefois, étant donné que ces derniers sémantèmes ont d'ordinaire fonction de sémantèmes tertiaires, on ne peut pas les séparer des autres sémantèmes qui ont cette même particularité.

On dira que la comparaison pêche en un point, puisque les *inflexibilia* sont, d'une manière générale, des sémantèmes qui comportent indifféremment n'importe quelle signification grammaticale, alors que l'adverbe a d'ordinaire une signification grammaticale bien délimitée, tel adverbe comme instrumental, tel autre comme locatif, etc.

L'objection n'est pas grave. Déjà *fās, nefās, instar, māne* ne comportent nullement toutes les significations casuelles. *fās, nefās, instar* n'ont que les significations de nominatif et d'accusatif, et *māne* n'y ajoute que celle d'ablatif¹. De plus, on pourrait citer d'autres exemples qui seraient peut-être plus probants. On a vu que le morphème zéro est trouvé dans quelques adverbes, bien que ceux-ci comportent, la plupart du temps, la signification de certains cas bien déterminés. Or, c'est justement ce qui est le cas aussi pour le pronom personnel en indo-européen. *ἐγώ, ἐμέ*, etc., sont précisément des sémantèmes au morphème zéro, mais dont la signification est limitée à celle du nominatif et de l'accusatif respectivement². On ne classe pas pour cela le pronom parmi les adverbes. Au surplus, il y a certains adverbes (dits »particules«) sans morphème casuel qu'on dérive de thèmes pronominaux³.

Il n'y a donc pas lieu, ainsi que l'a très bien vu

¹ J. N. MADVIG, *Latinsk Sproglære*, p. 33.

² Cf. BRUGMANN, *Kurze vergleichende Grammatik*, p. 410. *Griechische Grammatik*, p. 286.

³ Cf. BRUGMANN, *Kurze vergleichende Grammatik*, p. 612.

BRUGMANN¹, par exemple, d'opérer une distinction essentielle entre les adverbes sans morphème et les adverbes munis d'un morphème casuel². Comme dit H. PAUL: »Die Adverbia sind, soweit wir ihren Ursprung erkennen können, fast durchweg aus erstarrten Kasus von Nominibus hervorgegangen...«³. Et cette vérité diachronique se justifie aussi synchroniquement. Il est rare qu'un adverbe n'ait pas gardé, dans une certaine mesure, son caractère casuel jusque dans l'état actuel⁴. C'est là la situation normale, et les exceptions qui se présentent ne sont pas plus graves que celles qu'on rencontre dans le domaine des substantifs ou des adjectifs.

Nous pouvons donc conclure qu'il n'y a qu'une seule de nos cinq catégories qui ne soit pas susceptible de morphèmes casuels, à savoir la catégorie du verbe. Nous pouvons établir les définitions suivantes:

- 1°. Est nom un sémantème susceptible de morphèmes de cas.
- 2°. Est verbe un sémantème non susceptible de morphèmes de cas.

Par conséquent, l'adverbe rentre dans la catégorie du nom. Ce qui rend ce placement de l'adverbe encore plus naturel, c'est qu'il existe une certaine alternance entre les trois classes en question, celle du substantif, celle de l'adjectif et celle de l'adverbe. Etant donné qu'un substantif

¹ Kurze vgl. Gramm., p. 448.

² Cf. aussi ŞAINÉNU, Rapporturile, p. 121. SCHLEICHER, Nomen und Verbum. LANGE, Alm. Gramm., p. 118.

³ Prinzipien, p. 366.

⁴ Il convient de citer ici le travail de BERGAIGNE, Du rôle de la dérivation, qui donnait comme résultat que les cas obliques des langues indo-européennes sont des anciens adverbes, dérivés d'adjectifs.

ou un adjectif peut avoir parfois fonction de terme tertiaire, le substantif et l'adjectif peuvent de cette manière prendre dans la série la place qui est dévolue spécialement à l'adverbe. Il y a beaucoup de cas où la délimitation de l'adjectif et de l'adverbe est rendue très malaisée, précisément en raison de leur affinité particulière. Le phénomène est établi, en français, dans quelques cas bien connus tels que *parler bas*, *parler haut*, *pleuvoir dru*, etc. Ce sont des »adjectifs pris adverbialement«, et qui existent en tout temps et en tout lieu dans toutes régions françaises¹. Le phénomène se retrouve en espagnol, comme l'a fait remarquer M. LENZ². Il est, en effet, d'ordre général.

Il y a des états de langues où l'adverbe se confond entièrement avec l'adjectif invariable. C'est la situation de l'allemand³. Il en est de même du danois moderne, grâce à l'impossibilité de distinguer la désinence du neutre *-t*, d'une autre qui serait morphème adverbial⁴. En outre, ce morphème n'est pas toujours nécessaire pour donner à un adjectif la fonction de terme tertiaire: *uvejret brød løs* 'l'orage éclata', *børnene for vild* 'les enfants s'égarèrent', *jeg har pigebarnet kær* 'j'aime la petite'. Il s'agit ici d'adjectifs qui fonctionnent, sans morphème aucun, comme termes tertiaires (*løs* 'dégagé, éclaté'; *vild* 'sauvage, égaré; *kær* 'cher, aimé'). — De même en gotique, l'adverbe se termine d'ordinaire en *-ō* et se confond ainsi entièrement avec le neutre de l'adjectif »faible«⁵.

En d'autres états de langues, il existe des morphèmes

¹ Voir, par exemple, G. MILLARDET, Recueil de textes des anciens dialectes landais, p. LIV.

² La oración y sus partes, p. 157.

³ SÉCHEHAYE, Structure logique de la phrase, p. 65.

⁴ Voir surtout WIWEL, Synsp., p. 119 et p. 132—133. E. JESSEN, Dansk Grammatik, p. 152.

⁵ BRAUNE, Gotische grammatik, p. 105, cf. p. 69.

dits adverbiaux, tels que l'anglais *-ly* ou le français *-ment* (ou, si l'on veut, le morphème *-en* en danois archaïque). Rien n'empêche cependant de considérer ces morphèmes comme des morphèmes de cas, ainsi que nous venons de le faire pour le hongrois.

S'il en est ainsi, l'adverbe peut être considéré tout entier comme un nom. La catégorie »adverbe« de la grammaire traditionnelle se divise, en réalité, en deux groupes distincts :

- 1°. certains sémantèmes dont la fonction ordinaire est celle de termes tertiaires, et qui se combinent invariablement avec un seul morphème, soit zéro, soit un morphème positif, qui peut toujours être considéré comme un morphème de cas ;
- 2°. certains sémantèmes dont la fonction ordinaire est celle de termes primaires ou de termes secondaires, et qui se combinent avec plusieurs morphèmes nominaux, soit des morphèmes zéro, soit des morphèmes positifs, dont quelques-uns ont la signification dite »adverbiale«.

Il va de soi que ce n'est que le premier groupe qui constitue, pour nous, la catégorie de l'adverbe. Car c'est lui seul qui comporte des sémantèmes qui ont d'ordinaire la fonction tertiaire. Le deuxième groupe se compose, selon nous, de substantifs et d'adjectifs, prenant facultativement la fonction de termes tertiaires¹. Si, en quelques cas exceptionnels, la délimitation est malaisée à opérer, cela tient précisément à l'affinité spéciale qui existe entre l'adverbe et les autres noms.

Ajoutons, pour finir, qu'il y a d'autres faits encore qui

¹ Nous sommes ici d'accord, en principe, avec BRUGMANN, *Kurze vergleichende Grammatik*, p. 447 sv.

font ressortir cette affinité spéciale. Les catégories de comparaison, qui sont dévolues surtout à l'adjectif et, dans une certaine mesure, au substantif¹, se retrouvent dans l'adverbe. Et s'il y a des adverbes qui n'ont pas de comparatif ou de superlatif (sans parler des autres degrés de comparaison qui se trouvent dans quelques langues telles que le celtique), il en est de même d'un certain nombre d'adjectifs et, surtout, de substantifs.

Ces faits nous semblent indiquer, avec évidence, que les trois catégories en question constituent un ensemble, dont, au contraire, le verbe ne fait jamais partie.

La distinction traditionnelle du verbe et du nom est un peu plus étendue que celle que nous venons de proposer. On est habitué à dire qu'un verbe est un sémantème qui n'est pas susceptible de morphèmes de déclinaison, de même qu'on définit le nom comme le sémantème qui n'est pas susceptible de morphèmes de conjugaison². Mais cette délimitation n'est pas exacte. Il y a des états de langues où le nom est susceptible de morphèmes de temps; une véritable conjugaison du nom se trouve par exemple en athapasque³. Et, de l'autre côté, dans bon nombre de langues, le verbe est susceptible de morphèmes de genre⁴. Non seulement ce phénomène se trouve en bantou, où la forme du verbe indique la »classe« aussi bien que le font la plupart des autres termes de la série, mais une différenciation de genre dans le système verbal est même assez

¹ Voir JESPERSEN, *Sprogets logik*, p. 22.

² Voir par exemple VENDRYES, *Le langage*, p. 139.

³ Cf. JESPERSEN, *Tid og tempus*, p. 372 sv. Voir aussi, pour le nootka, SAPIR, *Language*, p. 141—142.

⁴ »Cette distinction générique est absolue et fondamentale, car elle régit le pluriel des noms, l'expression de la possession, les pronoms démonstratifs, les verbes et les adjectifs«. L. ADAM, *Du genre dans les diverses langues*, p. 5.

répandue. Dans les langues caucasiennes septentrionales, il y en a des exemples très nets, ainsi en ħurq'ili¹. La flexion verbale du sémitique comporte normalement l'expression du genre dans les désinences personnelles pour les 2^e et 3^e personnes. Et même dans les langues indo-européennes il y a des faits pareils. On sait que le prétérit slave distingue trois genres (*bylŭ / byla / bylo*), fait qui s'explique dans la diachronie par l'origine participiale de ces formes, mais qui doit être expliqué synchroniquement comme une particularité du verbe fini². En basque, à plus forte raison, les genres ne sont distingués justement que dans le verbe³. —

Il est intéressant que la distinction que nous venons d'établir entre le verbe et le nom est identique, dans une certaine mesure, à celle établie déjà par APOLLONIUS DYS-COLE, qui considérait, à bon droit, la différence d'ἄπρωτα et de πρωτικῆ comme une différence essentielle⁴.

73. Il y a encore une précision à donner. On objectera peut-être à notre théorie qu'elle semble inapplicable aux langues polysynthétiques, puisque, dans ces langues, le verbe est muni de certains morphèmes indiquant le sujet, l'objet direct et l'objet indirect, c'est-à-dire des morphèmes de nominatif, d'accusatif et de datif. Il y aurait même lieu, surtout dans quelques langues américaines, de signaler certaines indications spatiales dans le verbe, qui pourraient être expliquées comme des morphèmes d'autres cas encore, tels que locatif, illatif, inessif, allatif, instrumental,

¹ Voir v. ERCKERT, *Die Sprachen des kaukasischen Stammes*, vol. II, p. 124 et 128 sv.

² Voir plus haut, p. 64.

³ G. LACOMBE dans *Les Langues du monde*, p. 324.

⁴ De conj., 501, 23; De syntax., 176, 5, etc. Cf. aussi DIOMÈDE, p. 323 P: Verbum est pars orationis praecipua, sine casu.

etc. Dans ces langues, le verbe fini serait donc susceptible de morphèmes casuels.

Cette objection pourrait même paraître assez grave. Prenons une langue telle que le chinook : dans cette langue, tous les rapports syntaxiques entre verbe et nom sont exprimés invariablement par des morphèmes pronominaux ou adverbiaux incorporés dans le verbe, alors que le nom n'est muni que de quelques morphèmes possessifs¹. Il semble donc que ce soit ici le verbe qui est la catégorie susceptible de morphèmes casuels par excellence, et que le nom au contraire n'en soit pas susceptible. Notre théorie serait tout à fait renversée.

Mais cette conclusion n'est pas juste. Il est bien vrai qu'il y a des langues où le verbe est susceptible de certains morphèmes indiquant le sujet, l'objet, etc. Mais ce ne sont pas des morphèmes casuels. Plusieurs considérations rendent possible d'opérer une distinction très nette entre les morphèmes en question et les morphèmes casuels.

Nous avons étudié plus haut un exemple du phénomène, à savoir la conjugaison objective du hongrois et de quelques autres langues². Nous avons vu qu'elle consiste en ceci que, de même qu'un adjectif prend, en d'autres langues, un morphème de genre pour indiquer qu'il dépend d'un substantif donné, le verbe revêt une forme spéciale pour indiquer qu'il dépend d'un substantif à l'accusatif, qu'il régit lui-même, à son tour, comme objet. Le verbe transitif régit le substantif à l'accusatif, et le substantif régit le verbe en forme transitive.

Mais cela ne veut pas dire que le verbe soit, lui-même, à l'accusatif. Ce serait là un singulier malentendu. Prenons

¹ BOAS, *Handbook*, vol. I, p. 573. SAPIR, *Language*, p. 66.

² p. 144 sv.

un exemple du hongrois: *vár-om az ember-t* 'j'attends l'homme', par opposition à *vár-ok* 'j'attends', sans objet »déterminé«. On voit que le phonème de morphème est entièrement différent dans le nom et dans le verbe. Il est vrai que cela n'est pas décisif en principe; mais précisément dans une langue comme le hongrois, où le principe »d'univocité«¹ est poussé à la perfection, ce fait ne laisse pas d'être impressionnant. Il y a plus. Prenons un sujet de la deuxième personne, et nous aurons: *vár-od az ember-t* 'tu attends l'homme', par opposition à *vár-sz* 'tu attends', sans objet »déterminé«. Et avec un sujet de la troisième personne, on aura: *vár-ja az ember-t* 'il attend l'homme', par opposition à *vár* 'il attend', sans objet »déterminé«. Première personne du pluriel: *vár-juk az ember-t* 'nous attendons l'homme', par opposition à *vár-unk*, etc.: on voit que le morphème en question, en même temps qu'il sert à indiquer qu'un accusatif d'objet doit suivre, varie suivant la personne et le nombre du sujet. Il est, en quelque sorte, indice du sujet et de l'objet à la fois². Il est donc loin d'être un morphème de cas, car il indique deux cas à la fois, et encore davantage: la personne et le nombre. On peut ajouter qu'il indique aussi la »détermination«; car un substantif-objet sans article (et sans pronom secondaire) exige la forme subjective du verbe: *várok ember-t* 'j'attends un homme'. Il est vrai qu'il y a des langues où cela n'est pas le cas. Mais dans ces langues, le morphème en question indique de toute façon la personne, soit du sujet soit de l'objet.

¹ Sur ce terme, qui a été forgé par OSTWALD, voir COUTURAT, Bull. de la Soc. fr. de philos., 1912, p. 53. Structure logique du langage, p. 12.

² Le même phénomène se retrouve, sous une forme particulièrement nette, en tsimšian, où les mêmes morphèmes qui indiquent la transivité ou l'intransivité du verbe servent constamment à désigner le sujet. Voir les paradigmes établis par M. BOAS dans son Handbook, vol. I, p. 336, 348, 384.

Même si le morphème n'indique que la personne de l'objet, cela suffit déjà pour le distinguer d'un morphème casuel. Si, en basque, il faut admettre que dans la forme verbale *d-akar-t* 'je le porte' il y a un morphème indiquant le sujet (*-t* 'je') et un autre indiquant l'objet (*d-* 'le'), il importe de retenir que ces morphèmes varient suivant la personne grammaticale: *d-akar-k* 'tu le portes', *n-ekar-hi* 'tu me portes', etc.¹ Et il n'y a pas de langue polysynthétique qui se comporte autrement. Le morphème en question indique bien que le verbe est régi en concordance complexe par un nom, mais il est lui-même un morphème de personne (et de nombre), non un morphème de cas.

En fin de compte, si l'on dit que le basque *d-akar-t* contient un morphème de nominatif, il faut le dire aussi pour le latin *dīc-ō*. Car *-ō* indique bien le sujet du verbe. Mais personne ne le considère pour cela comme un morphème casuel. C'est un morphème de personne et de nombre, car on conjugue *dīcō*, *dīcis*, *dīcit*, *dīcimus*, etc.

Il y a une raison de plus pour laquelle les morphèmes en question ne peuvent être conçus comme casuels. C'est qu'un seul verbe en peut être muni de plusieurs à la fois. S'il s'agissait ici de véritables morphèmes casuels, le mot basque *d-akar-t* serait à la fois au nominatif et à l'accusatif. Les morphèmes peuvent s'accumuler autour d'un seul sémantème. Jamais morphème casuel ne se comporte ainsi.

La nature significative des morphèmes en question est très compliquée. Ils peuvent indiquer à la fois 1° la personne d'un certain nom dont le verbe dépend, ou du verbe même, 2° le nombre de ce nom ou du verbe même, 3° la »détermination« ou l'»indétermination« de ce nom, 4° le fait même que le verbe dépend de ce nom. Il est rare que le

¹ D'après GEORG GERLAND dans le *Grundriss* de GRÖBER, I², p. 415

morphème en question n'ait que la quatrième de ces significations; elle se mêle, la plupart du temps, avec les trois autres. Mais même dans le cas où elle se présente à l'état pur, il ne faut pas considérer le morphème, qui a cette signification, comme un morphème de cas. C'est un morphème de transitivité ou d'intransitivité, et c'est tout autre chose¹.

Nous croyons donc que nos définitions du verbe et du nom peuvent être maintenues et vérifiées dans n'importe quel état concret dont le système grammatical comporte une distinction de cas. Et c'est dire qu'elle garde sa valeur pour l'état abstrait.

74. Il a été fait abstraction jusqu'ici d'une seule des catégories fondamentales qu'on établissait d'abord, à savoir celle du pronom.

C'est là une catégorie particulièrement difficile.

Il y a des linguistes qui ont écarté d'avance le pronom du système grammatical. C'est ce qu'a fait par exemple M. DAUZAT². En regardant de plus près la théorie de M. Dauzat, on voit toutefois qu'il n'a fait que jouer sur les mots: une grande partie de ce qu'on a l'habitude d'appeler les pronoms revient chez lui dans une nouvelle classe qu'il appelle »déterminatifs«. Ce ne sont que les pronoms primaires (le pronom personnel et anaphorique etc.) qu'il

¹ Si M. SAINÉAN a pu citer le hottentot comme une langue où le verbe est susceptible de morphèmes casuels (*Rapporturile*, p. 100), c'est par une confusion analogue à celle contre laquelle on vient de prévenir ici. C'est morphèmes de transitivité qu'il faut dire. On le voit bien par l'exposé de MEINHOF, *Lehrbuch der Nama-Sprache*, p. 64. En outre, le raisonnement de M. Sainéan repose sur une identification inexacte de morphèmes, exprimés par un même phonème, mais fonctionnellement différents.

² *Morphologie du patois de Vinzelles*, p. 7 sv. *Essai de méthodologie*, p. 66 sv.

écarte, en les classant avec le substantif. M. VENDRYES a écarté le pronom du système avec plus de conséquence. Pour lui, le pronom n'existe pas du tout; il fait partie du nom à certains égards et du verbe à certains autres¹. On pourrait objecter à cette théorie que la particularité ainsi trouvée dans le pronom suffirait déjà pour le constituer comme catégorie fonctionnelle. Il se distingue du nom en ayant des ressemblances avec le verbe, et du verbe en ayant des ressemblances avec le nom. Il n'y a pas d'autre catégorie qui chevauche ainsi entre ces deux groupes. Et c'est déjà quelque chose.

Mais il est possible que cette définition du pronom serait contestable, et nous ne voulons nullement l'établir. Nous nous en tenons ici à la conclusion de M. Vendryes, et elle nous semble prématurée. On n'a pas le droit de dire que le pronom n'est pas caractérisé du côté formel. Où est la langue dont, par exemple, le pronom personnel ou le pronom interrogatif n'ait pas de formes tout à fait »irrégulières«, tout à fait extraordinaires et singulières par rapport à l'ensemble du système morphologique? Le pronom personnel et interrogatif n'ont-ils pas partout des particularités d'ordre formel? C'est incontestable. Mais il convient d'étudier en quoi consistent ces particularités avant de décider sur l'existence ou l'inexistence du pronom comme catégorie fonctionnelle.

Les grammairiens ont toujours vu le problème pronominal. Le pronom est une classe qui comporte partout des anomalies qui exigent une explication. On a cru autrefois que le pronom était une catégorie particulièrement conservatrice. Cette théorie ancienne se retrouve encore, par un anachronisme singulier, dans un livre de HJALMAR FALK

¹ Le langage, p. 138.

datant de 1923¹. Il y a cependant déjà bien longtemps que LESKIEN a combattu et réfuté cette théorie en se fondant sur quelques observations dans le domaine des langues balto-slaves et germaniques. Leskien donnait ici la preuve détaillée que, dans ces langues, et dans les langues indo-européennes en général, le pronom présente des innovations nombreuses, faites sur un fonds de racines et de formes anciennes. En traitant du domaine pronominal, Leskien concluait en ces termes: »Kaum irgendwo ist die Neigung, die alten Bahnen zu verlassen und auf Grund irgend einer einzelnen Form die übrigen neu zu construiren, so gross wie auf diesem Gebiete«². On sait en outre depuis le travail de M. BRÜCKNER³ que les dialectes lituaniens modernes comportent un nombre considérable d'innovations ultérieures dans le système pronominal de cette langue, ce qui est particulièrement intéressant vu le conservatisme général qui la caractérise.

Le pronom n'est donc pas conservateur. Mais ce qui est intéressant, c'est que, malgré les altérations incessantes qu'il subit, il conserve toujours un aspect tout à fait particulier. Les innovations qu'il admet ne sont pas de nature à rendre sa flexion régulière, à aplanir les anomalies et à le rendre conforme au substantif ou à l'adjectif. On a plutôt l'impression que tous ces changements sont opérés précisément en vue de donner au pronom un aspect particulier par rapport à ces autres parties du discours. La seule explication possible est que le pronom constitue une catégorie psychologique qui se fraie la voie à travers les altérations diachroniques. Le pronom subit des change-

¹ Grammatikkens historiske grunnlinjer, p. 50.

² Die Declination im Slavisch-Litauischen und Germanischen, p. 138.

³ Zur Lehre von den sprachlichen Neubildungen.

ments infinis; dans le domaine indo-européen, on peut suivre ces changements pendant plusieurs milliers d'années. Mais il est resté pronom.

Il faut donc dire avec le linguiste norvégien LANDMARK que le pronom »constitue une partie du discours particulière et indépendante, qui est de la plus grande importance pour le langage et qui s'oppose nettement à toute autre partie du discours«¹.

Il importe donc de trouver une solution, de dégager les caractères morphologiques généraux du pronom. On a souvent évité le problème, ou l'on s'est borné à donner une solution purement aprioristique et psychologique. C'est le cas même des grammairiens russes, qui écartent le pronom comme catégorie, bien qu'ils n'aient pas pu manquer de voir ses formes tout à fait particulières².

La définition traditionnelle, dans ses formes plus ou moins variées, voit dans le pronom un mot qui sert à remplacer le nom. Le pronom (*pro nomen*) est un *nomen uicarium*. Les Grecs l'appelaient *ἀντωνυμία*³, et DENYS THRAX le définit ainsi qu'il suit: *ἀντωνυμία δέ ἐστι λέξις ἀντὶ ὀνόματος παραλαμβανομένη*⁴. Cette définition est restée la définition traditionnelle.

Il est certain que cette définition n'est pas exacte. On en a fait la critique à maintes reprises. Ce qui nous semble être l'essentiel, c'est que cette définition n'est pas d'ordre formel, mais d'ordre sémantique ou psychologique. Il s'agit

¹ Om Pronomenerne, p. 47.

² Voir, par exemple, PETERSON, Русский язык, p. 39.

³ Aussi *ἀντώνυμον*, *ἀντωνομασία*, *παρονομασία*, *ἰσωνυμία*. Voir STEINTHAL, Gesch. d. Sprw., p. 573. — On fait abstraction ici du fait qu'une partie des pronoms de la grammaire actuelle étaient casés par les grammairiens grecs dans les catégories de *ἰδνόμα* et de *ἄρθρον*.

⁴ DENYS THRAX, § 21.

pour nous uniquement de trouver les caractères fonctionnels du pronom.

On a cherché d'autres définitions. Surtout NOREEN et M. JESPERSEN ont fait des efforts sérieux à cet égard. Leurs définitions sont cependant également des définitions sémantiques.

Notre plan nous interdit le détail, et nous ne voulons donc pas faire ici l'histoire du problème. Nous nous bornerons à considérer le problème même.

Il faut cependant encore une remarque. Si l'on considère le pronom comme catégorie formelle, il faut reconnaître que les traits formels qui la caractérisent se trouvent également dans ces sémantèmes qui ont été désignés par certains auteurs français, et aussi par exemple par M. WESTERN, comme des »déterminatifs«. Pour nous, il n'y a donc pas lieu de distinguer le pronom et le »déterminatif«. Nous allons prendre le terme de pronom dans le sens traditionnel, dans lequel il est trouvé chez la plupart des auteurs germaniques et slaves, en y comprenant aussi bien les sémantèmes pronominaux ayant fonction de termes secondaires que ceux ayant fonction de termes primaires. Il convient cependant d'exclure les sémantèmes adverbiaux qui sont considérés comme des »pronoms« par certains auteurs, qui désignent par exemple *ici* et *là* comme des »pronoms adverbiaux«. Il faudrait, tout au plus, les appeler »adverbes pronominaux«. Du point de vue formel, fonctionnel, ces sémantèmes ne se distinguent d'ordinaire pas de l'adverbe.

Cela posé, essayons de mettre le pronom en rapport avec les distinctions des autres parties du discours telles qu'elles viennent d'être établies.

En nous fondant sur notre définition du nom et du

verbe, nous voyons facilement que le pronom fait partie de la catégorie du nom : il est susceptible de morphèmes de cas. APOLLONIUS DYSCOLE le voyait déjà nettement, en disant que le pronom se rapporte plus du nom que du verbe, puisque sa désinence est un cas¹.

C'est un fait bien connu que, même dans les états où il y a une distinction de genre dans les noms ordinaires, il y a en même temps des pronoms qui ne possèdent pas cette distinction². Mais étant donné que la définition du verbe ne repose point sur des critères de genre, il ne peut y avoir danger de confondre une partie des pronoms avec le verbe.

Il n'est point superflu de signaler l'impossibilité d'établir, sur le terrain de notre système, une théorie d'après laquelle le pronom ferait partie de la catégorie du verbe. Les rapports entre le pronom et le verbe sont à d'autres égards assez remarquables pour qu'on puisse être tenté de les unifier.

Un reflet de ces rapports se montre dans la tendance des pronoms à prendre des terminaisons d'un aspect identique à celui des désinences du verbe³ : gallois *hwynt* 'eux' au lieu de *hwy* avec la terminaison verbale *-ynt*, italien *eglino elleno* avec la même terminaison que *amano*. Et ces rapports ne portent pas seulement sur l'aspect phonique. Ils touchent de très près au système grammatical. Par opposition au nom ordinaire, le pronom a très souvent une flexion personnelle aussi bien que le verbe. On a signalé aussi l'existence fréquente d'un duel du pronom dans les états où ce nombre n'est conservé par ailleurs que dans le verbe. Il y a même des langues où un pronom

¹ De synt., 97, 3.

² Voir A. MEILLET, Introduction, p. 293, alinéa 3.

³ Voir JOH. SCHMIDT, Die kretischen plural-nominative, p. 403 sv.

a pris en réalité la fonction entière de »copule«, en remplaçant, pour ainsi dire, le verbe 'être'. Le turc en fournit un exemple bien connu¹. On a également un exemple typique dans le basque *da* 'il est'. On a signalé le même phénomène pour le swahili². En hébreu également, la »copule« est un pronom démonstratif. Le P. J. van GINNEKEN a étudié le phénomène d'un point de vue général, mais en s'appuyant, surtout, sur quelques exemples qui nous semblent plus douteux, et en introduisant des considérations d'ordre diachronique³.

Dans cet ordre d'idées, H. C. v. d. GABELENTZ a signalé un cas qui est particulièrement frappant: dans la langue mélanésienne de l'île Aneityum (Nouvelles-Hébrides), le pronom est muni de toute une conjugaison complète et variée, comportant les distinctions de temps, de mode, de personne et de nombre, alors que le verbe même est invariable⁴.

Il y a donc sans doute des cas où le pronom pourrait être confondu avec le verbe fini, mais, ne serait-ce qu'à un seul égard, il y a différence totale: le pronom est susceptible de morphèmes casuels, le verbe ne l'est jamais. Malgré les ressemblances parfois frappantes entre le pronom et le verbe, il ressort donc de notre système que le pronom doit être considéré comme un nom.

Le rapport du pronom au principe des morphèmes de cas ne laisse pas place au doute: il est susceptible de morphèmes casuels. Quant à l'autre principe, celui de la

¹ Cf. DENY dans *Les langues du monde*, p. 209; cf. p. 229 et p. 243 pour un fait analogue des langues tongouzes et de certains dialectes modernes du groupe mongole.

² SACLEUX, *Le verbe 'être'*.

³ *Principes*, p. 109 sv.

⁴ *Die melanesischen Sprachen*, p. 90 sv.

subordination, les pronoms se distribuent presque également sur les deux fonctions de termes primaires et de termes secondaires¹. Pour définir le pronom et le situer à sa place exacte à l'intérieur de la catégorie nom, il faut trouver encore un troisième principe, un critérium d'ordre différent.

On peut donc établir le classement que voici :

- I. Nom = sémantème susceptible de morphèmes de cas.
 - a. Pronom. Caractéristique à trouver.
 - b. Autres noms. idem.
 1. Substantif = sémantème qui fait d'ordinaire fonction de terme primaire.
 2. Adjectif = sémantème qui fait d'ordinaire fonction de terme secondaire.
 3. Adverbe = sémantème qui fait d'ordinaire fonction de terme tertiaire.
- II. Verbe = sémantème non susceptible de morphèmes de cas. Le verbe fait toujours fonction de terme secondaire.

75. On voit que le problème du pronom est le seul problème vraiment difficile dans le domaine des catégories fonctionnelles. Parmi les cinq catégories fondamentales, le substantif, l'adjectif, l'adverbe et le verbe se définissent assez aisément. Le pronom est plus difficile. Ses caractères sont inconnus.

On peut donc dire que l'étude du pronom est la partie la plus urgente des études grammaticales. Il importe avant tout de trancher ce problème. Sans une solution sur ce point, la grammaire générale ne peut pas entrer en existence.

¹ Nous avons exclu de la catégorie des pronoms les sémantèmes qui ont d'ordinaire fonction de termes tertiaires, voir p. 328.

C'est pourquoi nous avons jugé utile d'énoncer dès maintenant notre hypothèse à l'égard de la nature du pronom, hypothèse qui nous semble avoir toute chance de contenir la vérité.

Mais disons d'abord que nous ne donnerons ici qu'une esquisse très rapide. Notre plan nous interdit le détail. Le plan de notre livre ne nous permet pas de faire des recherches dans l'étendue qui serait nécessaire si la nature du pronom devait être dégagée d'une manière définitive. Nous ne visons donc, avec les lignes qui vont suivre, qu'à communiquer un résultat. Les prémisses, la discussion détaillée, l'étude empirique de tous les faits particuliers sont, la plupart du temps, passées sous silence. Nous espérons les pouvoir publier ailleurs. —

On a défini le substantif, l'adjectif, l'adverbe en les mettant en rapport avec les catégories de subordination. On a défini le nom et le verbe en les mettant en rapport avec les catégories de cas. On peut définir le pronom en le mettant en rapport avec les catégories des articles.

Nous nous sommes permis plus haut de considérer les articles comme des morphèmes. Il est impossible d'en faire la preuve ici. A l'état actuel de nos connaissances, on ne sait pas encore quel est la nature véritable du morphème.

Mais, supposé que l'article soit un morphème, il sera licite d'établir des catégories fonctionnelles constituées par les sémantèmes qui se comportent d'une manière particulière par rapport à ces catégories de morphèmes. Il serait surtout fécond d'établir des catégories fonctionnelles de certains sémantèmes suivant qu'ils sont susceptibles ou non des articles.

Une vue d'ensemble sur les cinq catégories fondamen-

tales nous fait voir que, dans l'état abstrait, le substantif et l'adjectif sont susceptibles de ces morphèmes. D'autre part, l'adverbe n'en est pas susceptible, et le verbe non plus. Dans la conjugaison objective du hongrois et en certains cas analogues, le verbe contient, il est vrai, un morphème qui indique si l'objet est muni ou non de l'article, mais ce morphème dans le verbe n'est pas à considérer comme un article. Nous pouvons faire le même raisonnement ici que nous avons fait plus haut, où il était question de savoir si ce morphème est un morphème de cas ou non: ce morphème n'est pas autre chose qu'un morphème de transitivité¹. On peut donc conclure que le verbe n'est jamais susceptible des articles.²

Reste à considérer le pronom. Constatons d'abord que, dans beaucoup de cas, le pronom — primaire aussi bien que secondaire — n'est pas susceptible des articles; cf. des exemples tels que *nous*, *qui*. Mais il y a d'autres pronoms qui en sont susceptibles. Seulement la plupart de ces pronoms sont toujours accompagnés de l'article, ne sont jamais employés sans lui. C'est le cas du grec *ὁ δεῖνα*, pour ne citer que cet exemple.

Avec NOREEN et plusieurs autres auteurs, nous croyons nécessaire d'établir trois catégories de morphèmes dans le domaine des articles: la catégorie caractérisée par l'article dit défini, la catégorie caractérisée par l'article dit indéfini, et la catégorie caractérisée par le manque d'article, ou, comme nous préférons dire, caractérisée par l'article zéro.

¹ Voir plus haut, p. 324.

² On ne considère ici que les rapports entre les articles et les parties du discours, et on peut donc faire abstraction du fait que, dans certaines langues, la susceptibilité ou non-susceptibilité d'articles est un caractère des termes et non des sémantèmes. On pense surtout à quelques faits grecs tels que *οἱ ἐν τῇ πόλει*, *οἱ νῦν*, *τὸ νῦν εἶναι*, etc., qui n'entrent pas en ligne de compte ici.

On peut donc dire qu'un pronom tel que δ $\delta\epsilon\acute{\iota}\nu\alpha$ n'est pas susceptible de l'article zéro. Ce pronom a ceci de commun avec les pronoms français *nous*, *qui*, qu'il y a une certaine catégorie d'article dont il n'est pas susceptible. Les deux cas peuvent être considérés comme analogues. Ils permettent d'établir une catégorie fonctionnelle constituée par les sémantèmes qui sont immobiles à l'égard des catégories des articles. Alors que par exemple le substantif et l'adjectif ont d'ordinaire une véritable flexion à l'égard de ces catégories, les pronoms considérés n'en ont pas; seulement ils sont toujours et invariablement accompagnés d'un seul article. Ils sont immobiles.

On a ici une catégorie pronominale qui recouvre assez exactement la catégorie traditionnelle. En effet, nous croyons avoir trouvé ici la catégorie fonctionnelle qui est le plus près du pronom dans le système traditionnel. Dans les états de langues qui comportent les catégories des articles, il y a très peu de »pronoms« qui ne sont pas caractérisés par cette immobilité.

Ce qui est plus intéressant encore, c'est que les sémantèmes secondaires qui sont immobiles à l'égard des catégories des articles, régissent souvent le terme primaire dont ils dépendent, de façon à lui imposer un article à l'exclusion des autres articles. Il y a des pronoms secondaires qui régissent ainsi le terme primaire de façon à lui imposer l'article dit défini (p. ex. grec $\omicron\delta\tilde{\nu}\omicron\varsigma$ δ $\acute{\alpha}\nu\eta\rho$); il y en a d'autres qui lui imposent l'article dit indéfini (p. ex. anglais *such a thing*); et il y en a d'autres encore qui lui imposent l'article zéro (français *mon ami*). Cette relation est une sorte de concordance complexe qui doit être ajoutée à celles envisagées plus haut¹. Elle ne change rien

¹ Cf. plus haut, p. 147.

à la définition que nous avons donnée du terme secondaire, en nous fondant sur les faits de rection. Cette définition n'empêche pas que le terme secondaire peut être régissant en concordance complexe¹.

Si la catégorie fonctionnelle qu'on vient d'établir recouvre à très peu près la catégorie pronominale du système traditionnel, il faut cependant reconnaître qu'il y a des états concrets où elle est plus large et d'autres encore où elle est plus restreinte. Un des faits les plus fréquents est que le nom propre et le nom de nombre font partie de la catégorie établie. Mais il est certain qu'il serait possible d'établir d'autres catégories pronominales dont le nom propre et le nom de nombre ne font jamais partie. Ils n'appartiennent pas au pronom par rapport à toutes les catégories de morphèmes possibles; il y a par exemple différence entre le pronom d'un côté, le nom propre et le nom de nombre, de l'autre, par rapport aux catégories de genre et par rapport aux catégories de cas. Mais nous passons ces faits sous silence ici, où l'on se borne à considérer la catégorie pronominale du point de vue des catégories des articles.

On peut se demander quelle est l'explication, la signification du fait constaté. La réponse dépend de la nature des catégories des articles. Il est impossible d'entrer dans ces détails ici, mais nous voulons donner quelques précisions.

On a conçu les articles comme »définis« ou »déterminants«, comme »individualisants«, comme »actualisants«. La nature de l'article serait la définition, la détermination, l'individualisation, l'actualisation. Tous ces termes nous semblent inexacts. Selon nous, la vraie nature des articles est la concrétisation.

¹ Voir plus haut, p. 150, 153.

Les notions de »concret« et d'»abstrait« ont été employés dans beaucoup de sens différents dans la philosophie et, par conséquent, dans la linguistique. Nous employons ici les termes dans le sens pur et primitif: une notion concrète est une notion qui implique toutes les qualités, et une notion abstraite est une notion qui fait abstraction d'une ou de plusieurs des qualités de l'objet envisagé. Mais il faut bien prendre note que la qualité elle-même peut être concrète ou abstraite à son tour: elle est concrète, si on envisage en même temps l'objet qui la porte; elle est abstraite, si on la considère sans égard à l'objet qui la porte.

Ensuite, il convient de distinguer entre l'emploi de ces termes dans le domaine sémantique et dans le domaine grammatical (significatif). Dans le domaine sémantique, il est naturel de considérer certains mots comme concrets et certains autres mots comme abstraits, quels que soient les critères adoptés pour cette classification. D'un autre point de vue encore, il peut y avoir avantage à distinguer un emploi concret ou abstrait des mots que comporte le vocabulaire.

Tout cela n'a pas d'intérêt du point de vue grammatical. Le mot est, on l'a vu, une notion qui lui reste étrangère. Si la grammaire doit opérer une distinction entre ce qui est concret et ce qui est abstrait, elle doit se borner à considérer les éléments grammaticaux, qui sont seuls de son ressort, en d'autres termes, les sémantèmes et les morphèmes.

Le morphème a probablement toujours une signification abstraite. Pour ce qui est du sémantème — et cela seul importe ici — il semble certain que sa signification est abstraite également. Un mot peut bien être concret, un sémantème ne le peut pas. Ce n'est que la combinaison

avec d'autres éléments grammaticaux, sémantèmes ou morphèmes, qui peut établir une signification concrète de l'ensemble, c'est-à-dire, du mot ou de la combinaison de mots.

Le rôle grammatical de l'article est donc de concrétiser le sémantème, celui-ci étant par définition abstrait en lui-même.

L'article dit défini est un morphème de concrétisation qui indique que l'objet ou sa qualité est supposé connu à l'interlocuteur (à celui à qui on parle). L'article dit indéfini est un morphème de concrétisation qui indique que l'objet ou sa qualité est supposé inconnu à l'interlocuteur. L'article zéro est, par opposition aux deux autres articles, un morphème d'abstraction.

La nature du pronom est donc établi. Une catégorie fonctionnelle, constituée par les sémantèmes qui sont immobiles à l'égard des catégories de concrétisation, veut dire une catégorie constituée par les sémantèmes qui, par opposition à tout autre sémantème, restent abstraits dans n'importe quelle combinaison et sans égard à leur emploi (le sémantème *nous* n'implique par exemple en lui-même rien sur les qualités des individus désignés par lui), mais qui servent toujours à indiquer des objets (des personnes) concrets. C'est cette dernière circonstance qui explique que le pronom est quelquefois muni invariablement, non du morphème d'abstraction zéro, mais tout au contraire d'un des morphèmes de concrétisation.

Or, cela semble être parfaitement compatible avec la signification du pronom, et du nom de nombre qui l'accompagne à cet égard. On a dit souvent que ces sémantèmes indiquent sans décrire. Ils indiquent toujours une notion concrète (un groupe de qualités et

l'objet qui les porte), mais ils l'indiquent sans décrire ses qualités, c'est-à-dire, d'une manière abstraite. Déjà TYRANNIO définissait le pronom comme *σημείωσις*, c'est-à-dire comme un mot qui ne signifie pas les objets, mais qui ne fait que les indiquer, les montrer. Pour APOLLONIUS DYSCOLE également, la nature de *ἄντωννυμία* était *δείξις* et *ἀναφορά*, ce qui veut dire une indication. La nature abstraite du pronom a été vue également par les grammairiens indous, qui désignaient le pronom par le terme *sarvanāman-* 'nom de tout, nom qui sert à désigner tout', terme qui a été inventé plus tard, et indépendamment d'eux, par le grammairien danois J. KINCH (*alord*).

Même notre définition formelle a été donnée en partie par les grammairiens de l'antiquité. APOLLONIUS DYSCOLE voyait bien que le pronom a, la plupart du temps, la même valeur grammaticale qu'un substantif ou qu'un adjectif munis de l'article »défini«¹. Et il voyait également que le pronom secondaire régit quelquefois son terme primaire en lui imposant l'article défini; il dit ainsi que le pronom diffère du substantif par le fait qu'il *ὁρίζεται*², c'est-à-dire délimite, concrétise.

Il serait intéressant d'examiner ensuite les autres caractères formels du pronom, les rapports du pronom à l'égard des catégories de genre, de cas, de personne, et ainsi de suite, en vue de rechercher si ces caractères du pronom peuvent être mis en rapport également avec sa nature abstraite. Mais nous n'entamons pas cette étude ici. Elle nous entraînerait beaucoup trop loin. Il serait nécessaire d'examiner d'abord la nature et la signification de chacune de ces catégories de morphèmes.

¹ De synt., III, 3.

² De synt., p. 101, 11.

D'une manière générale, nous nous bornons ici à ces remarques. Une véritable et complète théorie du pronom ne peut pas être faite dès le moment. Elle présupposerait plusieurs recherches de détail. D'abord, il reste à faire la preuve de cette hypothèse que les articles sont des morphèmes. Ensuite, il conviendrait d'examiner en détail toutes les significations possibles de ces morphèmes, en vue de prouver la théorie de concrétisation que nous avons émise ici à titre d'hypothèse. Il serait naturel également de faire ce travail tout en tenant compte des théories antérieures sur la nature et la signification des articles. De plus, après ce travail préliminaire, il faudrait examiner les pronoms mêmes, et dans tous les états concrets qui comportent les catégories des articles.

Il y a un problème particulier qu'il est évidemment nécessaire de trancher même avant de pouvoir engager ces études. C'est le problème de la nature du morphème. Nous avons effleuré ce problème à plusieurs reprises au cours de ce livre. En effet, c'est là un des problèmes les plus fondamentaux de la science grammaticale. On ne peut pas envisager une solution des problèmes plus spéciaux sans savoir d'avance ce qui, dans un état de langue, est à considérer comme un morphème et ce qui est à considérer comme un sémantème. Le problème est plus difficile qu'on ne le croit au prime abord. Et il joue un rôle considérable précisément dans le domaine pronominal. On a discuté souvent la question de savoir si par exemple le français *je* est un sémantème (un mot) ou un pur morphème. Il y a beaucoup de linguistes qui pensent qu'il n'est qu'un morphème de personne aussi bien que par exemple l'-*ō* du latin *dīc-ō*; il n'y a pas de doute pour ce qui est de *moi*. Mais *je* fait des difficultés.

Le même problème se pose, et à plus forte raison, pour l'article, que nous avons ici considéré comme un morphème sans en faire la preuve. Et cela pour cause, car la preuve ne peut être administrée avant que la nature du morphème soit dégagée.

L'auteur du présent travail a déjà commencé une partie de ces recherches. Nous espérons donc pouvoir exposer prochainement nos enquêtes qui sont en préparation. Ce livre ne contient que les principes généraux qui doivent les diriger. Mais ces principes sont indispensables pour le travail concret.

BIBLIOGRAPHIE

- L. ADAM, Du genre dans les diverses langues. Paris 1883.
 — De la catégorie du genre. T. Z., I, 1883, p. 218—221.
- ALEXANDER de VILLA DEI, Doctrinale, publ. par D. REICHLING dans les Monumenta Germaniae paedagogica, XII, Berlin 1893.
- R. ALLIER, Le non-civilisé et nous. Paris 1927.
- P. ANDREI, Das Problem der Methode in der Soziologie. Leipzig 1927.
- Des APOLLONIOS DYSKOLOS vier Bücher über die Syntax, übersetzt und erläutert von ALEXANDER BUTTMANN. Berlin 1877.
- K. APPEL, Język i społeczeństwo (Lingwistyka i socjologia). Warszawa 1908.
- ARISTOTELIS Opera omnia ed. FR. EHRLE. 4 vol. Paris 1885—86.
- R.-M. de AZKUE, Morfología vasca. Bilbao 1925.
- C. BAISSAC, Étude sur le patois créole mauricien. Nancy 1880.
- *G. BALLET, Le langage intérieur.
- CH. BALLY, Stylistique et linguistique générale. Archiv. f. d. Stud. d. neueren Spr., CXXVIII, 1912, p. 87—126.
 — Le langage et la vie. (1913). 2^e éd. Paris 1926.
 — Stylistique générale et stylistique française. Kritischer Jahresbericht über die Fortschr. d. roman. Philologie, XIII, 1, 1915, p. 190—210.
 — Traité de stylistique française. 2^e éd. 2 vol. Heidelberg 1919.
 — Impressionisme et grammaire. Mélanges d'histoire littéraire et de philologie, offerts à M. Bernard Bouvier, Genève 1920, p. 261—279.
 — La pensée et la langue. B. S. L., XXIII, 1922, p. 117—137.
- J. BAUDOIN de COURTENAY, O zadaniach językoznawstwa. Prace filologiczne, III, 1889, p. 92—115.
 — O ogólnych przyczynach zmian językowych. Ibid., p. 447—488.
 — O związku wyobrażeń fonetycznych z wyobrażeniami morfologicznymi, syntaktycznymi i semazjologicznymi. Odbitka ze Sprawozd. z posiedz. Tow. Nauk. Warsz. Wydz. językoznawstwa i literatury, 1908, p. 9—28.

- *J. BAUDOIN de COURTENAY, Szkice językoznawcze.
- J.-J. BÄULER, Beiträge zu einer Geschichte der lateinischen Grammatik im Mittelalter. Halle 1885.
- H. BAYNES, Linguistic Science in Relation to General Science. Modern Thought, déc. 1881.
- On the Psychological Side of Languages. T. Z., II, 1885, p. 1—12.
- W. von BECHTEREW, Objektive Psychologie. Leipzig 1913.
- K.-F. BECKER, Organism der Sprache. Francfort 1827.
- Das Wort in seiner organischen Verwandlung. Francfort 1833.
- N. BECKMAN, Till frågan om grammatiska kategorier och grammatisk terminologi. Språk och stil, 1909, p. 11—28.
- Svensk språklära. 6^e éd. Stockholm 1916.
- O. BEHAGHEL, Die Entstehung der abhängigen Rede. 1877.
- [compte-rendu de O. ERDMANN, Grundzüge der deutschen Syntax]. Literaturblatt f. germ. u. rom. Phil., VIII, 1887, col. 201—205.
- Deutsche Syntax. 2 vol. Heidelberg 1923—24.
- H. БЕЛЬЧИКОВ и А. ТАПИРО, Грамматика в школе для взрослых. 1923.
- TH. BENFEY, Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland. Munich 1869.
- A. BERGAIGNE, Du rôle de la dérivation dans la déclinaison indo-européenne. M. S. L., II, 1875, p. 358—379.
- Essai sur la construction grammaticale. M. S. L., III, 1879, p. 1—51, 124—154, 169—186.
- H. BERTELSEN, Jens Pedersen Høysgaard og hans Forfatterskab. Copenhagen 1926.
- R. BESTHORN, Aristoteles og de arabiske Grammatikere. Festskrift til Vilhelm Thomsen, Copenhagen 1894, p. 166—172.
- W.-H.-J. BLEEK, A Comparative Grammar of South African Languages. 2 vol. Londres 1862—69.
- CH. BLONDEL, La mentalité primitive. Paris 1926.
- F. BOAS, Handbook of American Indian languages. I. Washington 1911.
- The mind of primitive man. New-York 1911.
- C. de BOER, Essais de syntaxe française moderne. Paris 1922.
- Essai sur la syntaxe moderne de la préposition en français et en italien. Paris 1926.
- R. BRANDSTETTER, Der Artikel des Indonesischen, verglichen mit dem des Indogermanischen. Lucerne 1913.
- W. BRAUNE, Gotische grammatik. 8^e éd. Halle 1912.
- M. BRÉAL, De la forme et de la fonction des mots. Paris 1866. = Mélanges de mythologie et de linguistique, Paris 1877, p. 243—266.

- M. BRÉAL, *Les idées latentes du langage*. Paris 1868. = *Ibid.*, p. 295—322.
- Comment les mots sont classés dans notre esprit. *Comptes rendus de la Séance annuelle de l'Institut de France*, 1884. (Séance du 25 octobre).
 - Comment les langues réparent les points faibles de leur grammaire. *Mélanges Renier*, 1887, p. 233—239.
- V. BRØNDAL, *Substrater og Laan i Romansk og Germansk*. Copenhague 1917.
- K.-G. BRØNSTED, *Om Wiwels »Synspunkter for dansk sproglære«*. Dania, IX, 1902, p. 214—232.
- A. BRÜCKNER, *Zur Lehre von den sprachlichen Neubildungen im Litauischen*. *Archiv f. slav. Phil.*, III, 1879, p. 233—311; IV, 1880, p. 1—28.
- K. BRUGMANN, *Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft*. Strasbourg 1885.
- *Griechische Grammatik*. 4^e éd. (bearb. von A. THUMB). Munich 1913.
 - *Verschiedenheiten der Satzgestaltung*. *Berichte über die Verhandlungen der kön. Sächs. Ges. d. Wiss., Phil.-hist. Kl.* Bd. 70, H. 6. Leipzig 1918.
 - *Kurze vergleichende Grammatik der indogermanischen Sprachen*. Neudruck, Berlin-Leipzig 1922.
 - *Die Syntax des einfachen Satzes im Indogermanischen*. I. F., XLIII, Beiheft, 1925.
- F. BRUNOT, *Le renouvellement nécessaire des méthodes grammaticales*. *Revue Universitaire*, XXIX, 2, 1920, p. 161—178; XXX, 1, 1921, p. 21—39.
- *La pensée et la langue*. Paris 1922.
- C.-D. BUCK, *Introduction to the study of the Greek dialects*. Boston 1910.
- F. BUHL, *Sproglige og historiske Bidrag til den arabiske Grammatik*. Leipzig 1878.
- Ф. БУСЛАЕВЪ, *Историческая грамматика русскаго языка*. Moscou 1881.
- J. BYRNE, *General Principles of the Structure of Language*. 2 vol. Londres 1892.
- J. BYSKOV, *Dansk Sproglære*. 3^e éd. Copenhague 1923.
- E. CASSIRER, *Philosophie der symbolischen Formen*. 2 vol. Berlin 1923—25.
- K. CLÆSON, *Om språkets ursprung och väsende*. = *Skrifter*, vol. I, p. 157—298. Stockholm 1860.
- L. COUTURAT, *D'une application de la logique au problème de la langue internationale*. *Rev. mét. mor.*, 1908, p. 761—769.
- *Des rapports de la logique et de la linguistique dans le*

- problème de la langue internationale. *Rev. mét. mor.*, 1911, p. 509—516.
- L. COUTURAT, Sur la structure logique du langage. *Rev. mét. mor.*, 1912, p. 1—24.
- [Discussion]. *Bulletin de la Soc. française de philosophie*, 1912, p. 47—84.
- Pour la logique du langage. *Ibid.*, 1913, p. 135—165.
- A. CUNY, Etudes prégrammaticales sur le domaine des langues indo-européennes et chamito-sémitiques. Paris 1924.
- DANSKE GRAMMATIKERE, udg. af HENRIK BERTELSEN. 5 vol. Copenhague 1915—23.
- A. DARMESTETER, La vie des mots. 6^e éd. Paris 1927.
- CH. DARWIN, The Expression of the Emotions in Man and Animals. Londres 1872.
- A. DAUZAT, Morphologie du patois de Vinzelles. Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, fasc. 126. Paris 1900.
- Essai de méthodologie linguistique. Paris 1906.
- La vie du langage. Paris 1910.
- La philosophie du langage. Paris 1912.
- W. DEECKE, Programm de Buchsweiler, 1887, p. 29 sv.
- H. DELACROIX, Le langage et la pensée. Paris 1924.
- B. DELBRÜCK, Vergleichende Syntax der indogermanischen Sprachen. 3 vol. Strasbourg 1893—1900.
- Grundfragen der Sprachforschung. Strasbourg 1901.
- Einleitung in das Studium der indogermanischen Sprachen. 6^e éd. Leipzig 1919.
- Grundlagen der neuhochdeutschen Satzlehre. Berlin 1920.
- A. DEVAUX, Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional. Lyon 1892.
- DIE BEIDEN ÄLTESTEN PROVENZALISCHEN GRAMMATIKEN, Lo Donatz proensals und Las Rasos de Trobar, hrsg. v. E. STENGEL. Marburg 1878.
- O. DITTRICH, [compte-rendu de H. PAUL, Prinzipien der Sprachgeschichte]. *Zs. f. rom. Phil.*, XXIII, 1899, p. 538—553.
- E. DURKHEIM, De la division du travail social. Paris 1893.
- Sociologie religieuse et la théorie de la connaissance. *Rev. mét. mor.*, XVII, 1909, p. 732—758.
- & MAUSS, De quelques formes primitives de classification. *Année sociologique*, VI, 1901—02.
- DOSPARTH EDEYRN DAVOD AUR; or The Ancient Welsh Grammar ... with English Translation and Notes by the Rev. JOHN WILLIAMS ab ITHEL. Llandovery 1856.
- E. EGGER, Apollonius Dyscole. Essai sur l'histoire des théories grammaticales de l'antiquité. Paris 1854.
- V. EGGER, La parole intérieure. Paris 1881.

- S. EHRLING, Grammatik och logik. Språk och stil, 1914, p. 168—217.
- FR.-TH. ELWORTHY, The Dialect of West Somerset. Publications of the English Dialect Society, XVII, 1, 1875.
- R. von ERCKERT, Die Sprachen des Kaukasischen Stammes. 2 vol. Vienne 1895.
- HJ. FALK, Grammatikkens historiske grunnlinjer. Kristiania (Oslo) 1923.
- & A. TORP, Dansk-norskens syntax. Kristiania (Oslo) 1900.
- E. FETTWEISS, Das Rechnen der Naturvölker. Leipzig 1927.
- D. FOKOS, A vogulosztják tárgyás igeragozásról. Nyelvtudományi Közlemények, XL, 1910—11, p. 386—412.
- H. FUNAIOLI, Grammaticae Romanae fragmenta. I. Leipzig 1907.
- O. FUNKE, Jespersens Lehre von den 'three ranks'. Englische Studien, LX, 1925, p. 140—157.
- G. v. d. GABELENTZ, Ideen zu einer vergleichenden Syntax. Zeitschr. f. Völkerpsychologie und Sprachwiss., VI, 1869, p. 376—384.
- Weiteres zur vergleichenden Syntax. Ibid., VIII, 1874—75, p. 129—165.
- Beitrag zur Geschichte der chinesischen Grammatiken und zur Lehre von der grammatischen Behandlung der chinesischen Sprache. Z. D. M. G., XXXII, 1878, p. 601—664.
- Chinesische Grammatik. Leipzig 1881.
- Zur chinesischen Sprache und zur allgemeinen Grammatik. T. Z., III, 1887, p. 92—109.
- Die Sprachwissenschaft. (1891.) 2^e éd. Leipzig 1901.
- Typologie der Sprachen, eine neue Aufgabe der Linguistik. I. F., IV, 1894, p. 1—7.
- H. C. v. d. GABELENTZ, Ueber das Passivum. Leipzig 1860.
- Die melanesischen Sprachen. Abh. d. phil.-hist. Cl. d. kön. sächs. Ges. d. W., III, 1861, p. 1—266.
- R. GAUTHIOT, La fin de mot en indo-européen. Paris 1913.
- P. A. GEIJER, Om artikeln, dess ursprung och uppgift. Studier i modern språkvetenskap utgifna af nyfilologiska sällskapet i Stockholm, I, Upsal 1898, p. 183—219.
- J. van GINNEKEN, Principes de linguistique psychologique. Paris 1907.
- K. GÖBEL, Die grammatischen Kategorien. Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, V, 3^e année, 1900, 1^{re} partie, p. 187—205.
- TH. GOMPERZ, Griechische Denker. 3 vol. Leipzig 1896—1909.
- GRAMMATICI GRAECI recogniti et apparatus critico instructi. 7 vol. Leipzig 1867—1910. (I 1: DIONYSII THRACIS Ars grammatica

- ed. G. UHLIG. 1883. — II 1—3: APOLLONII DYSCOLI Quae supersunt recc. R. SCHNEIDER et G. UHLIG. 1878—1910).
- GRAMMATICI LATINI ex rec. H. KEILII. 7 vol. Leipzig 1855—80.
- M. GRAMMONT, La dissimilation consonantique. Dijon 1895.
- Onomatopées et mots expressifs. *Revue des langues romanes*, XLVI, 1901, p. 97—158.
 - A propos des ouvrages de M. A. Thomas. Notes sur la dissimilation. *Ibid.*, L, 1907, p. 273—310.
- J. GRIMM, Deutsche grammatik, I². Berlin 1870. IV². Gütersloh 1898.
- G. GRÖBER, Der Verfasser des Donat proensal. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 1884, p. 112—117.
- Zur Widmung des Donat proensal. *Ibid.*, p. 290—293.
 - Grundriss der romanischen Philologie. I². Strasbourg 1904—1906.
- F. GUESSARD, Grammaires provençales de HUGUES FAIDIT et de RAYMOND VIDAL. 2^e éd. Paris 1858.
- G. GUILLAUME, Le problème de l'article et sa solution dans la langue française. Paris 1919.
- L. HAVET, Sujet et attribut. *M. S. L.*, VI, 1889, p. 245.
- F. HEERDEGEN, Untersuchungen zur lateinischen Semasiologie. 1875.
- L. HEGGSTAD, Norsk grammatik. Kristiania (Oslo) 1914.
- V. HEHN, Kulturpflanzen und Haustiere. 6^{me} éd. publ. par O. SCHRA-DER. Berlin 1894.
- V. HENRY, Antinomies linguistiques. Bibliothèque de la Fac. des Lettres de Paris, II, 1896—97.
- J.-F. HERBART, Sämtliche Werke, hrsg. v. G. HARTENSTEIN. Leipzig 1850.
- ED. HERMANN, Gab es im indogermanischen Nebensätze? Gütersloh 1894.
- Über das Rekonstruieren. *K. Z.*, XLI, 1907, p. 1—64.
 - Griechische Forschungen. I. Leipzig 1912.
- K.-W.-L. HEYSE, System der Sprachwissenschaft, hrsg. v. H. STEINTHAL. Berlin 1856.
- A.-M. HOCART, The Psychological Interpretation of Language. *British Journal of Psychology*, V, 1912, p. 267—279.
- H. HÜBSCHMANN, Zur Casuslehre. Munich 1875.
- WILH. VON HUMBOLDT, Ueber den Infinitiv. (1826.) *K. Z.*, II, 1853, p. 242—251.
- Abhandlung über den Dualis. Berlin 1827.
 - Sprachphilosophische Werke, hrsg. v. H. STEINTHAL. Berlin 1884.
 - Gesammelte Schriften, herausgeg. v. d. Akademie der Wissenschaften, vol. VII: Sprachwissenschaftliche Werke, herausgeg. v. A. LEITZMANN. Berlin 1903.

- E. HUSSERL, *Logische Untersuchungen*. 3 vol. 2^e éd. Halle 1913—21.
- ISLANDS GRAMMATISKE LITERATUR I MIDDELALDEREN, udgivet af V. DAHLERUP, F. JÓNNSON og BJÖRN M. ÓLSEN. 2 vol. Copenhague 1884—86.
- L. JEEP, *Zur Geschichte der Lehre von den Redeteilen*. Leipzig 1893.
- M.-H. JELLINEK, *Geschichte der neuhochdeutschen Grammatik*. 2 vol. Heidelberg 1913—14.
- *W. JERUSALEM, *Die Psychologie im Dienste der Grammatik*. Vienne 1896.
- O. JESPERSEN, *Studier over engelske kasus*. Copenhague 1891.
- *Sproglære*. *Danske Studier*, 1908, p. 208—218.
 - *Sprogets logik*. Copenhague 1913.
 - *Tid og tempus*. *Oversigt over Det Kgl. Danske Vidensk. Selsk. Forhandlinger*, 1914, p. 367—420.
 - [compte-rendu de F. de SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*.] *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 4^{me} sér., vol. VI, 1917, p. 37—41.
 - *Negation in English and Other Languages*. *Det Kgl. Danske Vidensk. Selskab, Hist.-filol. Medd.*, t. I, fasc. 5. Copenhague 1917.
 - *De to hovedarter av grammatiske forbindelser*. *Ibid.*, t. IV, fasc. 3. Copenhague 1921.
 - *Language. Its Nature, Development and Origin*. Londres 1922.
 - *A Modern English Grammar on Historical Principles*. Vol. II, 2^{me} éd. Heidelberg 1922. Vol. III. Heidelberg 1927.
 - *Growth and Structure of the English Language*. 4^{me} éd. Leipzig 1923.
 - *Philosophy of Grammar*. Londres 1924.
 - *Die grammatischen Rangstufen*. *Englische Studien*, LX, 1925, p. 300—309.
 - *Sprogets udvikling og opståen*. Copenhague 1926.
 - *L'individu et la communauté linguistique*. *Journal de Psychologie*, XXIV, 1927, p. 573—590.
- E. JESSEN, *Dansk Grammatik*. Copenhague 1891.
- L. JOB, *De grammaticis vocabulis apud Latinos*. Paris 1893.
- A. JOHANNSON, *Zu Noreens Abhandlung über Sprachrichtigkeit*. I. F., I, 1891, p. 232—255.
- J.-P.-B. JOSSELIN de JONG, *De waardeeringsonderscheiding van »leevend« en »levenloos« in het Indoeuropeesch vergeleken met hetzelfde verschijnsel in enkele Algonkintalen*. Leyde 1912.
- *H. JUNOD, *Grammaire romane*. Lausanne 1896.
- G. KAUFMANN, *Die Geschichte der deutschen Universitäten*. I. Stuttgart 1888.

- *KETTUNEN, Lauseliikmed eestikeeles. Tartu 1924.
- J. KINCH, Nogle Bemærkninger i Anledning af en påtænkt dansk Sproglære til Skolebrug. Ribe 1854.
— Dansk Sproglære til Skolebrug. Ribe 1856.
- M.-H. LABROSSE, Essai de classification logique des faits grammaticaux. Rouen 1922.
- R. de LA GRASSERIE, Du verbe »être«. Paris 1887.
— De la catégorie du nombre. Paris 1887.
— De la véritable nature du pronom. Louvain 1888.
— Des divisions de la linguistique. Paris 1888.
— De la catégorie du temps. Paris 1888.
— De la conjugaison objective. M. S. L., VI, 1889, p. 268—300.
— De la catégorie des modes. Le Muséon, 1889—91.
— Des relations grammaticales ou de la catégorie des cas. Paris 1890.
— De l'inclusif et de l'exclusif. Le Muséon, 1893.
— De l'origine et de l'évolution première des racines des langues. Paris 1895.
— De l'article. Morphologie et syntaxe. M. S. L., IX, 1895, p. 285—322 et 381—394.
— Du syncrétisme pronominal. Paris 1895.
— Essai de syntaxe générale. Louvain 1896.
— De la conjugaison négative. Le Muséon, 1897, 1899.
— La catégorie psychologique de la classification révélée par le langage. Revue philos., XLV, 1898, p. 594—624.
— De la catégorie des voix. Paris 1899.
— Des diverses fonctions des verbes abstraits. Paris 1899.
— Du verbe prépositionnel. Le Muséon, 1900—1901.
— Des mots auxiliaires, supplétifs et explétifs. Paris 1901.
— De la fonction concrète du pronom personnel. Paris 1903.
— De la catégorie du genre. Paris 1906.
— De la catégorie grammaticale de la distance. Paris 1907.
— Du quantitatif dans les langages. Paris 1911.
— Du verbe comme générateur des autres parties du discours. Paris 1914.
- CH. LAMBERT, La grammaire latine selon les grammairiens latins du IV^e et du V^e siècle. Revue Bourguignonne publiée par l'Université de Dijon, t. XVIII, 1908.
- [CL. LANCELOT et A. ARNAUD,] Grammaire générale et raisonnée. (1660). Nouv. éd. Paris 1754.
- G. LANDMARK, Om Pronomenerne, deres Oprindelse, Væsen og Anvendelse. Indbydelsesskrift til den offentlige Examen ved Aalesunds offentlige Skole, 1884, p. 1—48.
- F. LANGE, Almindelig Grammatik. Et videnskabeligt Omrids. 1. Hefte. Copenhagen 1840.

- LANGE, Andeutungen über Ziel und Methode der syntaktischen Forschung. Verhandlungen der 13ten Versammlung deutscher Philologen, Göttinge 1853, p. 96—105.
- LES LANGUES DU MONDE, par un groupe de linguistes sous la direction de A. MEILLET et A. COHEN. Paris 1924.
- PIERRE de LA RAMÉE, Gramèrè. (1562). 2^e éd. 1572.
- M. LAZARUS, Das Leben der Seele, in Monographien über seine Erscheinungen und Gesetze. Vol. II: Geist und Sprache. Eine psychologische Monographie. 2^{me} éd. Berlin 1878.
- A. LEFÈVRE, Essais de critique générale. II: Etudes de linguistique et de philologie. Paris 1877.
- R. LENZ, La oración y sus partes. 2^e éd. Madrid 1925.
- E. LERCH, Historische französische Syntax. I. Leipzig 1925.
- L. LERSCH, Die Sprachphilosophie der Alten, dargestellt an dem Streit über Analogie und Anomalie der Sprache. 3 vol. Bonn 1838—41.
- E. LESER, Geschichte der grammatischen Terminologie im 17. Jahrhundert. Lahr 1912.
- A. LESKIEN, Die Declination im Slavisch-Litauischen und Germanischen. Leipzig 1876.
- Litauisches Lesebuch mit Grammatik und Wörterbuch. Heidelberg 1919.
- L. LÉVY-BRUHL, Les fonctions mentales dans les sociétés inférieures. Paris 1910.
- La mentalité primitive. Paris 1922.
- L'âme primitive. Paris 1927.
- B. LIEBICH, Pānini. Ein Beitrag zur Kenntnis der indischen Literatur und Grammatik. Leipzig 1891.
- J. LILJEBLAD, Bidrag till kändedomen om den medeltida grammatikundervisningen. *Eranos*, IV, 1902, p. 33—76.
- A. LINDQVIST, Förskjutningar i förhållandet mellan grammatiskt och psykologiskt subjekt i svenskan. *Lunds universitets årsskrift*, nouv. sér., 1^{re} section, VIII, 1912.
- J.-N. MADVIG, Om Kjønnen i Sprogene, især i Sanskrit, Latin og Græsk. Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Historisk-philosophiske Afhandlinger, t. V, 1836, p. 101—148.
- Første Stykke af en Afhandling om Sprogets Væsen, Udvikling og Liv. Copenhagen 1842.
- Om de grammatikalske Betegnelser Tilblivelse og Væsen. 1—2. Copenhagen 1856—57.
- Sprogvidenskabelige Strøbemærkninger. Copenhagen 1871.
- Kleine philologische Schriften. Leipzig 1875.
- Latinsk Sproglære. 10^e éd. Copenhagen 1907.
- *MAGER, Die grammatischen Kategorien. 1841.

- J. MAROUZEAU, *La linguistique ou science du langage*. Paris 1921.
 — *L'ordre des mots dans la phrase latine*. Paris 1922.
 — [murmur > murmure.] *B. S. L.*, XXVII, 3, 1927, p. xxij.
- A. MARTY, *Über subjectlose Sätze und das Verhältniss der Grammatik zu Logik und Psychologie*. *Vierteljahrsschrift f. wissensch. Philos.*, VIII, 1884, p. 56—94, 161—192, 292—340; XVIII, 1894, p. 320—356, 421—471; XIX, 1895, p. 19—87, 263—334.
- *Ueber das Verhältniss von Grammatik und Logik*. *Symbolae Pragenses*, Prague 1893, p. 99—126.
- *Ueber die Scheidung von grammatischem, logischem und psychologischem Subjekt, resp. Prädikat*. *Archiv für systematische Philosophie*, III, 1897, p. 174—190 et 294—333.
- *Untersuchungen zur Grundlegung der allgemeinen Grammatik und Sprachwissenschaft*. Halle 1908.
- *Zur Sprachphilosophie: Die »logische«, »lokalistische« und andere Kasustheorien*. Halle 1910.
- *Über Wert und Methode einer beschreibenden Bedeutungslehre*, publ. par O. FUNKE. Reichenberg 1926.
- ED. MÄTZNER, *Englische Grammatik*. I. 3^e éd. Berlin 1880.
- A. MEILLET, *La phrase nominale en indo-européen*. *M. S. L.*, XIV, 1906, p. 1—26.
- *Linguistique. De la méthode dans les sciences*, 2^e série, 3^e éd. Paris 1911, p. 265—314.
- *Le relatif en perse*. *M. S. L.*, XVIII, 1914, p. 242—244.
- *Sur la méthode à employer en syntaxe*. *B. S. L.*, XX, 1916, p. 133—137.
- *La linguistique*. Paris 1916.
- [compte-rendu de GUILLAUME, *Le problème de l'article*.] *B. S. L.*, XXI, 1919, p. 178—181.
- *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*. 2^e éd. Paris 1920.
- *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris 1921.
- *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. 5^e éd. Paris 1922.
- [compte-rendu de *Stand und Aufgabe der Sprachwissenschaft*, *Festschrift Streitberg*, 1924.] *Litteris*, I, 1, 1924, p. 38—44.
- *La méthode comparative en linguistique historique*. Oslo 1925.
- [compte-rendu de CH. BLONDEL, *La mentalité primitive*.] *B. S. L.*, XXVII, 2, 1927, p. 18.
- [compte-rendu de C. de BOER, *Essai sur la syntaxe moderne de la préposition*.] *B. S. L.*, XXVII, 2, 1927, p. 103 sv.

- A. MEILLET, Le pronom personnel et les démonstratifs. M. S. L., XXIII, 2, 1927, p. 141—145.
- K. MEINHOF, H. HEGNER, D. WESTERMANN & C. WANDRES, Lehrbuch der Nama-Sprache. Berlin 1909.
- J. MELICH, A magyar tárgyias igeragozás. Budapest 1914.
- W. MEYER-LÜBKE, Historische Grammatik der französischen Sprache. I. 2^{me} éd. Heidelberg 1913.
- Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft. 3^{me} éd. Heidelberg 1920.
- CAROLINA MICHAËLIS de VASCONCELLOS, Der »portugiesische« Infinitiv. Romanische Forschungen, VII, 1893, p. 49—122.
- KR. MIKKELSEN, Om det ny System i den danske Sproglære. Copenhagen 1902.
- FR. MIKLOSICH, Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen. Vol. IV: Syntax. 2^e éd. Vienne 1883.
- Subjectlose Sätze. 2^e éd. Vienne 1883.
- Ueber die Einwirkung des Türkischen auf die Grammatik der südeuropäischen Sprachen. Vienne 1889.
- G. MILLARDET, Etudes de dialectologie landaise. Bibliothèque Méridionale, 1^{re} série, XIV. Toulouse 1910.
- Recueil de textes des anciens dialectes landais. Paris 1910.
- FR. MISTELI, Charakteristik der hauptsächlichsten Typen des Sprachbaues. (1860.) 2. Ausg., bearb. von H. STEINTHAL. Berlin 1893. (= H. STEINTHAL, Abriss der Sprachwissenschaft, vol. II).
- HERM. MØLLER, [compte-rendu de JESPERSEN, Studier over engelske kasus, 1891.] Nordisk Tidsskrift for Filologi, nouv. sér., vol. X, 1890—92, p. 292—317.
- D.-B. MONRO, A Grammar of the Homeric Dialect. 2^e éd. Oxford 1891.
- E.-P. MORRIS, On principles and methods in Latin syntax. New-York 1901.
- FR. MÜLLER, Grundriss der Sprachwissenschaft. 4 vol. Vienne 1876—87.
- MAX MÜLLER, Lectures on the Science of Language. 2 vol. Londres 1861—64.
- La stratification du langage. Bibl. de l'École des Hautes Etudes, 1^{er} fasc. Paris 1869.
- Das Denken im Lichte der Sprache. Leipzig 1888.
- The Science of Language. 2 vol. Londres 1891.
- *W. NAUSESTER, Denken, Sprechen und Lehren. I. Die Grammatik. Berlin 1901.
- A. NOREEN, Något om ord och ordklasser. Nordisk tidskrift, 3^{me} sér., t. VI, 1879, p. 18—29.
- Über Sprachrichtigkeit. I. F., I, 1891, p. 95—157.
- Spridda studier. I. Stockholm 1895.

- A. NOREEN, Grundlinjer till föreläsningar. Vårt modersmåls grammatik och dess indelning. Visby 1898.
- Vårt språk. Nysvensk grammatik i utförlig framställning. Vol. I sqq. Lund 1903 sqq.
 - Einführung in die wissenschaftliche Betrachtung der Sprache, übersetzt von POLLAK. Halle 1923.
- KR. NYROP, Grammaire historique de la langue française. Vol. I sqq. Copenhague 1903 sqq.
- H. OLLION, Philosophie de la grammaire, ou Essai d'une détermination des catégories par l'analyse des procédés du langage. Grenoble 1900.
- F. OTTO, Beiträge zur Lehre vom Relativum bei Homer. I. Weilburg 1859.
- PĀNINIS Grammatik, hrsg. von O. BÖHTLINGK. Leipzig 1887.
- J. PÁPAY, Über die objektivkonjugation im nordostjakischen. F. U. F., XIII, 1913, p. 296—303.
- H. PAUL, Grundriss der germanischen Philologie. I. 2^e éd. Strasbourg 1901.
- Prinzipien der Sprachgeschichte. 5^e éd. Halle 1920.
- E. PECHUËL-LOESCHE, Die Loango-Expedition. III, 2. Stuttgart 1907.
- H. PEDERSEN, [compte-rendu de NOREEN, Vårt språk.] Göttingische gelehrte Anzeigen, 1907, p. 880—900.
- Russisk grammatik. Copenhague 1916.
 - Et blik på sprogvidenskabens historie med særligt hensyn til det historiske studium av sprogets lyd. Copenhague 1916.
 - La cinquième déclinaison latine. Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab, Historisk-filologiske Meddelelser, t. XI, fasc. 5. Copenhague 1926.
- A. М. ПЕШКОВСКИЙ, Русский синтаксис в научном освещении. (1914.) 2^e éd. Moscou-Pétrograd 1920.
- Наш язык. Учебная книга по грамматике. I—II + Приложение 1—2. Moscou 1922—23.
 - Школьная и научная грамматика. 4^e éd. Moscou 1925.
- М. Н. ПЕТЕРСОН, Очерк синтаксиса русского языка. Moscou-Pétrograd 1923.
- Русский язык пособие для преподавателей. Moscou-Léningrad 1925.
- F.-W.-M. PHILIPPI, Wesen und Ursprung des Status Constructus im Hebräischen. Weimar 1871.
- W. PLANERT, Die grammatischen Kategorien in ihrem Verhältniss zur Kausalität. Z. D. M. G., LX, 1906, p. 759—768.
- V. PORŽEZIN'SKI, Einleitung in die Sprachwissenschaft, übersetzt von ВОЕНМЕ. Leipzig 1910.
- *H.-J. POS, Zur Logik der Sprachwissenschaft. Heidelberg 1922.
- ПОТЕБНЯЯ, Изъ записокъ по русской грамматикѣ. 3 vol. Kharkov 1888—99.

- *J. PRUDHON, L'adjectif et le substantif. 1827.
- R. RASK, Samlede Afhandlinger. 2 vol. Copenhague 1834—36.
- TH.-A. RIBOT, L'évolution des idées générales. Paris 1897.
- J. RIES, Was ist Syntax? Marburg 1894.
- *T. ROORDA, Over de deelen der rede. 3^e éd. Leeuwarden 1864.
- J. von ROZWADOWSKI, O zjawiskach i rozwoju języka. Część I. Cracovie 1921.
- TH. SACLEUX, Le verbe »être« dans les langues bantoues. M. S. L., XV, 1908—09, p. 152—160.
- L. ŞĂINÉNU, Raporturile între gramatica și logica. Studiū de lingvistică generală. Bucarest 1891.
- *SAINT-PAUL, Essai sur le langage intérieur. 1892.
- Le langage intérieur. Paris 1904.
- KR. SANDFELD, Rumænske studier. I. Copenhague 1900. (= Der Schwund des Infinitivs im Rumänischen und den Balkansprachen. 1902).
- Balkanfilologien. En oversigt over dens resultater og problemer. Copenhague 1926.
- E. SAPIR, Language. An introduction to the study of speech. Oxford 1921.
- F. de SAUSSURE, Cours de linguistique générale. (1916.) 2^e éd. Paris 1922.
- A.-H. SAYCE, La position de l'article défini. M. S. L., IV, 1881, p. 1—7.
- IULII CAESARIS SCALIGERI De causis linguae Latinae libri tredecim. Lyon 1540.
- A.-W. von SCHLEGEL, Observation sur la langue et la littérature provençales. Paris 1818.
- FR. von SCHLEGEL, Über die Sprache und Weisheit der Indier. Heidelberg 1808.
- A. SCHLEICHER, Die Unterscheidung von Nomen und Verbum in der lautlichen Form. Abh. d. philol.-hist. Cl. d. kön. sächs. Ges. d. Wiss., IV, 1865, p. 497—587.
- JOH. SCHMIDT, Die kretischen plural-nominative auf *-εϛ* und verwandtes. K. Z., XXXVI, 1900, p. 400—416.
- K.-E.-A. SCHMIDT, Beiträge zur Geschichte der Grammatik des Griechischen und des Lateinischen. Halle 1859.
- W. SCHMIDT, Les peuples mon-khmêr. Trait d'union entre les peuples de l'Asie Centrale et de l'Australonésie. Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, VII, 1907, p. 213—263.
- G.-F. SCHOEMANN, Die Lehre von den Redetheilen nach den Alten. Berlin 1862.
- O. SCHRADER, Sprachvergleichung und Urgeschichte. 3^e éd. Jena 1906—07.

- L. SCHROEDER, Die formelle Unterscheidung der Redetheile im Griechischen und Lateinischen. Leipzig 1874.
- H. SCHUCHARDT, Dem Herrn Franz Miklosich am 20. November 1883: Slawo-Deutsches und Slawo-Italienisches. Graz 1884.
- Keltorum. *frog-*, *frogn-*; Lautsymbolik. Zs. f. rom. Phil., XXI, 1897, p. 199—205.
 - -Brevier. Ein Vademecum der allgemeinen Sprachwissenschaft. Eingeleitet von LEO SPITZER. Halle 1922.
- ALB. SÉCHEHAYE, L'imparfait du subjonctif: introduction. Romani-sche Forschungen, XIX, 1905, p. 321—406.
- Programme et méthodes de la linguistique théorique. Paris 1908.
 - La stylistique et la linguistique théorique. Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure, Paris 1908, p. 153—187.
 - Les règles de la grammaire et la vie du langage. Germ.-Rom. Monatschr., VI, 1914, p. 288—303.
 - Les problèmes de la langue à la lumière d'une théorie nouvelle. Revue philosophique, LXXXIV, 1917, p. 1—30.
 - La méthode constructive en syntaxe. Revue des langues romanes, LXI, 1923, p. 44 sv.
 - Essai sur la structure logique de la phrase. Paris 1926.
 - Abrégé de grammaire française sur un plan constructif. Zurich 1926.
- O. SELZ, Über die Gesetze des geordneten Denkverlaufs. Stuttgart 1913.
- Zur Psychologie des produktiven Denkens. Bonn 1922.
- *I. ЩЕРБА, Мужаковское наречие.
- EMILE SETÄLÄ, L'ethnologie et son objet. Journal de la Soc. finno-ougrienne, XXIX, 1915, 3 b, p. 1—23.
- *A.-D. SHEFFIELD, Grammar and thinking. New-York 1912.
- Zs. SIMONYI, Magyar határozók. Budapest 1888—95.
- A tárgyias ragozás eredetibb alakja. Magyar Nyelvőr, XLII, p. 1 sv.
- H. SKÖLD, Papers on Pāṇini and Indian Grammar in General. Lunds universitets årsskrift, nouv. sér., I, t. XXI, no. 8. 1926.
- C.-A. SMITH, Studies in English syntax. Boston 1906.
- F. SOMMER, Vergleichende Syntax der Schulsprachen. Leipzig-Berlin 1921.
- I.-M. STAHL, Kritisch-historische Syntax des griechischen Verbums. Heidelberg 1907.
- *ED.-L. STARCK, A philosophical study: grammar and language, an attempt at the introduction of logic into grammar. Boston 1887.

- H. STEINTHAL, Grammatik, Logik und Psychologie, ihre Prinzipien und ihr Verhältniss zueinander. Berlin 1855.
- Gesammelte sprachwissenschaftliche Abhandlungen. Berlin 1856.
 - Zur Sprachphilosophie. Zeitschr. für Philos. hrsg. v. Fichte, XXXI, 1857, p. 64—95; XXXII, 1858, p. 191—224.
 - Geschichte der Sprachwissenschaft bei den Griechen und Römern mit besonderer Rücksicht auf die Logik. (1863.) 2^{me} éd. Berlin 1890—91.
 - Die Mande-Negersprachen. Berlin 1867.
 - Gesammelte kleine Schriften. I. Berlin 1880.
 - Abriss der Sprachwissenschaft. I. Die Sprache im Allgemeinen. Einleitung in die Psychologie und Sprachwissenschaft. Berlin 1881.
- A. STÖHR, Algebra der Grammatik. Ein Beitrag zur Philosophie der Formenlehre und Syntax. Leipzig-Vienne 1898.
- JOH. STORM, Størrø fransk Syntax. I. Kristiania (Oslo) 1911.
- G.-F. STOUT, Thought and Language. Mind, XVI, 1891, p. 181—205.
- K.-F. SUNDÉN, Quelques remarques sur la délimitation de la syntaxe. Uppsatser i romansk filologi tillägnade professor P. A. GEIJER. Upsal 1901.
- Åro svarsorden *ja, jo, nej* pronominella? Språk och stil, 1911, p. 1—16.
- L. SÜTTERLIN, Das Wesen der sprachlichen Gebilde. Heidelberg 1902.
- Werden und Wesen der Sprache. Leipzig 1913.
- N. SVANBERG, Form och betydelse i grammatiken. Nysvenska studier, 1927, p. 222—242.
- C. SVEDELIUS, Etude sur la sémantique. Upsal 1891.
- L'analyse du langage appliquée à la langue française. Upsal 1898.
- H. SWEET, Words, Logic and Grammar. Transactions of the Philological Society, Londres 1875—76, p. 470—503.
- A New English Grammar. 2 vol. Oxford 1882—98.
- J. SZINNYEI, Ungarische Grammatik. Berlin-Leipzig 1912.
- STANISŁAW SZOBER, Zarys językoznawstwa ogólnego. Warszawa 1924.
- ES. TEGNÉR, Språkets makt öfver tanken. Stockholm 1880.
- A.-L. TERRACHER, Les aires morphologiques dans les parlers populaires du Nord-Ouest de l'Angoumois. Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, fasc. 212, 1914.
- J.-E. THAASEN, Hvad er et Pronomen? Illustreret Nyhedsblad, 1865, no. 40. Réimprimé dans la Maal og minne, 1913, p. 117—124.
- VILH. THOMSEN, Samlede afhandlinger. 3 vol. Copenhagen 1919—22.
- Sprogvidenskabens historie. (1902.) Réimprimé ibid., vol. I, p. 1—106.

- ÓLÁFR ÞÓRÐARSON, Málhljóða og málskrúðsrit, publ. par F. JÓNSON. Det kgl. Danske Vidensk. Selsk., Hist.-filol. Medd., XIII, 2, 1927.
- P.-K. THORSEN, Afhandlinger og Breve, udgivne af J. BYSKOV og MARIUS KRISTENSEN. I. Copenhagen 1927.
- A. THUMB, Handbuch der neugriechischen Volkssprache. 2^e éd. Strasbourg 1910.
- CH. THUROT, Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales du moyen âge. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France, vol. XXII, II^e partie, 1874.
- A. TROMBETTI, Elementi di glottologia. 2 vol. Bologne 1922—23.
- J. WACKERNAGEL, Vorlesungen über Syntax. 2 vol. Bâle 1920—24.
- ED. WECHSSLER, Phänomenologie und Philologie. Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal, Madrid 1925, vol. I.
- G. WEIL, Die grammatischen Schulen von Kufa und Basra. Leyde 1913.
- H. WEIL, De l'ordre des mots dans les langues anciennes et dans les langues modernes. 3^{me} éd. Paris 1879.
- J. VENDRYES, Le langage. Paris 1921.
- Le caractère social du langage et la doctrine de F. de Saussure. Journal de Psychologie, XVIII, 1921, p. 617—624.
- Les verbes latins en *-eō*. B. S. L., XXVII, 3, 1927, p. xxiv—xxv.
- TH. VERNALEKEN, Deutsche Syntax. Vienne 1861—63.
- D. WESTERMANN, Grammatik der Ewe-Sprache. Berlin 1907.
- AUG. WESTERN, Norsk riksmålsgrammatikk. Kristiania (Oslo) 1921.
- W.-D. WHITNEY, Language and the Study of Language. Londres 1867.
- Life and Growth of Language. Londres 1875.
- E. WINDISCH, Untersuchungen über den Ursprung des Relativpronomens. Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik hrsg. v. G. CURTIUS, II, 1869, p. 201—419.
- H. WINKLER, Zur Sprachgeschichte. Nomen, Verb und Satz. Berlin 1887.
- Weiteres zur Sprachgeschichte. Das grammatische Geschlecht. Formlose Sprachen. Berlin 1889.
- Samojedisch und finnisch. II^e partie. F. U. F., XIII, 1913, p. 120—163.
- La langue basque et les langues ouralo-altaïques. Halle 1917.
- H.-G. WIWEL, Synspunkter for dansk sproglære. Copenhagen 1901.
- Om begreb og form i grammatikken. Nordisk Tidsskrift for Filologi, 3^e série, XI, 1902—03, p. 161—168.

- H.-G. WIWEL, Mere om dansk sproglære. *Dania*, X, 1903, p. 1—19.
- *H. WOLFF, *Logik und Sprachphilosophie*. 2^e éd. Berlin 1883.
- W. WUNDT, *Die Sprache und das Denken. Essays*, Leipzig 1885, p. 244—285.
- *Völkerpsychologie. I: Die Sprache*. 2 vol. Leipzig 1900. 4^{me} éd. Stuttgart 1921.
- *Sprachgeschichte und Sprachpsychologie*. Leipzig 1901.
- A. ZAUNER, *Romanische Sprachwissenschaft. I*. 2^e éd. Leipzig 1905.
- NB.: L'astérisque * sert à indiquer les travaux sur lesquels l'auteur n'a pas pu mettre la main.

Les travaux suivants nous sont venus trop tard pour être appréciés dans ce volume:

- A.-C. BOUMAN, *Onderzoekingen over Afrikaanse Syntaxis. Annale van die uniwersiteit van Stellenbosch*, IV^e année, série B, fasc. 3. Ville du Cap 1926.
- *Het probleem van de »inwendige taalvorm«*. *De nieuwe taalgids*, XXII, 1928, p. 24—37, 293—299.
- & E. C. PIENAAR, *Afrikaanse spraakkuns*. 1923. 2^e éd. Stellenbosch 1925.
- V. BRØNDAL, *Ordklasserne. Partes orationis. Studier over de sproglige Kategorier*. Copenhague 1928.
- A. DIRR, *Einführung in das Studium der kaukasischen Sprachen*. Leipzig 1928.
- TH. KALEPKY, *Neuaufbau der Grammatik als Grundlegung zu einem wissenschaftlichen System der Sprachbeschreibung*. Leipzig 1928.
- S. KARCEVSKI, *Système du verbe russe. Essai de linguistique synchronique*. Prague 1927.
- A. MEILLET, *Sur la terminologie de la morphologie générale. Revue des études hongroises et finno-ougriennes*, VI, 1928, p. 9—15.
- J. PRÉVOST, *Essai sur l'introspection*. Paris 1927.
- PROBLEMES PRATIQUES mis en discussion au premier Congrès international de linguistes à la Haye du 10—15 avril 1928.
- PROPOSITIONS.
- p. 36—39: Proposition 22, de MM. R. JAKOBSON, S. KARCEVSKIJ et le Prince N.-S. TROUBETZKOY.
- p. 39—57: Propositions 23—24, de MM. CH. BALLY et A. SÉCHENAYE.
- L. ROUDET, *Morphèmes et sémantèmes*. *B. S. L.*, XXVIII, 2, 1928, p. 68—79.
- Л. В. ЩЕРБА, *О частях речи в русском языке*. 1928.

SYMBOLAE GRAMMATICAE in honorem IOANNIS ROZWADOWSKI. Cracovie 1927.

Vol. I: p. 37—46: A. KROKIEWICZ, O głównych częściach gramatyki i ich stosunku wzajemnym.

p. 47—52: J. MAROUZEAU, Les tâches de la stylistique.

p. 143—152: A. J. CARNOY, Psychologie de l'article grec.

Vol. II: p. 175—184: С. Кульбакинъ, Классификация глагола въ старословянскомъ.

Nous n'avons pas pu utiliser non plus les 2^e éditions de la syntaxe russe de M. PEŠKOVSKIY (Moscou-Léningrad 1928), du livre de M. RIES sur la syntaxe (Prague 1927) et du SCHUCHARDT-Brevier (Halle 1928).

ABREVIATIONS

-
- B. S. L.: Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.
F. U. F.: Finnisch-Ugrische Forschungen.
I. F.: Indogermanische Forschungen.
K. Z.: Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung.
M. S. L.: Mémoires de la Société de Linguistique de Paris.
Rev. mét. mor.: Revue de métaphysique et de morale.
T. Z.: Techmer's Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft.
Z. D. M. G.: Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft.
-
-

TABLE DES MATIERES

	Page
Avant-propos	3
Chapitre premier: Délimitation de la grammaire.....	7
I. Grammaire scientifique.....	7
1. La conception grammaticale p. 7. — 2. Les quatre écoles grammaticales p. 10. — 3. Etat actuel de la science grammaticale p. 13.	
II. Points de vue linguistique et philosophique.....	16
4. Le problème de la place de la grammaire p. 16. — 5. Logique et grammaire p. 18. — 6. Psychologie et grammaire p. 23. — 7. Grammaire formelle p. 28. — 8. Digression: mots et termes p. 32. — 9. Grammaire inductive et empirique p. 38. — 10. Grammaire psychophysiologique p. 42.	
III. Points de vue synchronique et diachronique.....	46
11. L'interdépendance des deux subdivisions de la linguistique p. 46. — 12. La grammaire est par définition synchronique p. 52. — 13. Confusion du synchronique et du diachronique en matière grammaticale p. 55. — 14. Négations de la dualité de de Saussure. La dualité chez Jespersen et Meyer-Lübke p. 59. — 15. Exemples de la confusion des deux points de vue en grammaire p. 63. — 16. Le principe de reconstruction p. 68. — 17. Le postulat de primitivité. Systèmes et successivités p. 75. — 18. La science des catégories linguistiques et son axiome fondamental p. 78. — 19. La catégorie est indépendante du matériel phonique p. 83.	
IV. Division de la grammaire.....	88
20. Le procédé grammatical p. 88. — 21. Morphologie, syntaxe, phonologie p. 93. — 22. Les éléments grammaticaux p. 97.	
V. Points de vue panchronique et idiochronique.....	101
23. Grammaire panchronique p. 101.	
VI. Conclusion.....	107
24. p. 107.	

	Page
Chapitre II: La forme grammaticale	112
I. Forme et fonction	112
25. Définition de la forme grammaticale. Sa place dans le signe linguistique p. 112. — 26. Forme, aspect, signifié p. 117. — 27. La construction fait partie de la forme p. 121. — 28. Fonction, signification, emploi et leurs rapports à la forme grammaticale p. 122.	
II. Subordination et rection	127
29. Subordination logique et subordination linguistique p. 127. — 30. L'ordre des éléments et la subordination p. 134. — 31. Sur les différentes sortes de rection p. 137. — 32. Rection et subordination p. 147. — 33. Importance grammaticale de la rection et de la subordination p. 153.	
Chapitre III: La catégorie grammaticale	163
I. L'hypothèse du contenu significatif.....	163
34. p. 163.	
II. Catégories de sémantèmes.....	171
35. La théorie symboliste p. 171. — 36. Signe conventionnel et symbole expressif p. 172. — 37. Catégories de sémantèmes suggestifs p. 176. — 38. Directives pour une étude du sym- bolisme p. 181. — 39. Gestes vocaux en éhoulé et en rongu p. 183. — 40. Gestes vocaux en chinook p. 186. — 41. Langues austro-asiatiques et hupa p. 190. — 42. Sémantèmes ou mor- phèmes? p. 190. — 43. Le symbolisme et l'évolution dia- chronique p. 193. — 44. Conclusion p. 197.	
III. Catégories de morphèmes	197
45. p. 197.	
IV. Catégories fonctionnelles.....	198
46. p. 198.	
V. Groupes de catégories.....	204
47. p. 204.	
VI. Conclusion	210
48. La signification des catégories grammaticales p. 210. — 49. Catégorie linguistique et catégorie grammaticale p. 211.	
Chapitre IV: Le système grammatical.....	214
I. Hypothèse fondamentale.....	214
50. Les systèmes concrets et le système abstrait p. 214.	
II. Les systèmes concrets.....	215
51. Points de vue positifs p. 215. — 52. Les systèmes con- crets et la »forme intérieure« p. 217. — 53. Répercussions diachroniques p. 223. — 54. Explication synchronique p. 224. — 55. Causalité synchronique p. 228. — 56. Limites flottan- tes p. 233. — 57. Système et accommodages p. 235 — 58. Etat et norme p. 237. — 59. Différentes sortes d'états p. 242.	

	Page
III. Le système abstrait.....	249
60. Points de vue positifs p. 249. — 61. Points de vue négatifs p. 254. — 62. Théorie de Lévy-Bruhl p. 257. — 63. Le système abstrait est un système de possibilités et de conditions p. 267. — 64. Les catégories abstraites p. 270. — 65. Conditions d'existence des catégories p. 275. — 66. Conditions de possibilités et de nécessités p. 286. — 67. Typologie des langues p. 289. — 68. Utilité de la grammaire générale pour les études diachroniques p. 291.	
Chapitre V: Fondation de la théorie des catégories fonctionnelles	296
69. Introduction p. 296. — 70. Les cinq parties du discours p. 297. — 71. Substantif, adjectif, adverbe et verbe p. 303. — 72. Verbe et nom p. 311. — 73. Langues polysynthétiques p. 320. — 74. Le problème du pronom p. 324. — 75. Caractère fondamental du pronom p. 331.	
Bibliographie	341
Abréviations.....	360



CORRECTIONS

- Page 11, l. 6 du haut, au lieu de ZAMACHSARI, lire SIBAWAIHI.
— —, ajouter à la note 1: Ó. ÞÓRÐARSON publ. par F. JÓNSSON.
— 26, l. 5 du haut, au lieu de pures, lire purs.
— 27, note 3, l. 2—3, au lieu de concept, lire concept purement psychologique.
— 35, note 5, au lieu de p. 5, lire p. 245.
— 37, l. 2 du haut, au lieu de wie, lire wir.
— 43, l. 20 du haut, au lieu de inconvenient, lire inconvénient.
— 47, l. 3 du haut, au lieu de vues, lire vue.
— 57, note 4, l. 2, au lieu de vol. II, lire vol. I.
— 62, l. 13 du haut, au lieu de Elle arrive quelquefois à être adoptée, lire Elles arrivent quelquefois à être adoptées.
— 64, l. 16—17 du haut et note 2: les deux noms MISTELI et STEINTHAL doivent changer de place.
— 104, l. 11 du haut, au lieu de abundant, lire abondant.
— 105, note 1, au lieu de 285, lire 286.
— 113, l. 11 du bas, au lieu de pures, lire purs.
— 122, note 2, au lieu de STEINTHAL, lire MISTELI.
— 165, note 1, au lieu de pas, lire par.
— 177, note 4, au lieu de 301, lire 300.
— 218, ajouter à la note 4: O. FUNKE, Innere Sprachform. 1924. W. PORZIG, Der Begriff der inneren Sprachform. I. F., XLI, 1923, p. 150—169. L. WEISGERBER, Das Problem der inneren Sprachform. Germ.-Rom. Monatschr., XIV, 1926, p. 241—256.
— 227, l. 13 du haut, au lieu de faudre, lire faudra.
— 255, note 1, au lieu de vol. I, lire vol. II.
— 263, l. 9 du haut, rétablir: l'identité.
— 298, l. 11 du haut, au lieu de réduit, lire réduite.
— 313, l. 6 du haut, au lieu de appartenants, lire appartenant.
— 314, l. 24 du haut, au lieu de trouvent, lire trouve.
-
-

Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab

Historisk-filosofiske Meddelelser

(Hist. Filos. Medd. Dan. Vid. Selsk.)

Bind 38 (kr. 105.-)

	kr. ø.
1. BLINKENBERG, ANDREAS: Le problème de la transitivité en français moderne. Essai syntacto-sémantique. 1960	60.-
2. DIDERICHSEN, PAUL: Rasmus Rask og den grammatiske tradition. Studier over vendepunktet i sprogvidenskabens historie. Med tillæg fra Rasks og N. M. Petersens papirer. Mit einer deutschen Zusammenfassung. 1960	45.-

Bind 39 (kr. 97.-)

1. NEUGEBAUER, O.: A New Greek Astronomical Table (P. Heid. Inv. 4144 + P. Mich 151). 1960	3.-
2. ASMUSSEN, JES PETER: The Khotanese Bhadracaryādeśanā. Text, Translation, and Glossary, together with the Buddhist Sanskrit Original. 1961	18.-
3. HJELHOLT, HOLGER: On the Authenticity of F. F. Tillisch' Report of November 24th, 1849, Concerning Conditions in Slesvig under the Administrative Commission. 1961	3.-
4. JOHANSEN, K. FRIIS: Ajas und Hektor. Ein vorhomerisches Heldenlied? 1961	11.-
5. JØRGENSEN, SVEN-AAGE: Johann Georg Hamann »Fünf Hirtenbriefe das Schuldrama betreffend«. Einführung und Kommentar. 1962	26.-
6. HAMMERICH, L. L.: Zwei kleine Goestudien. I. Der frühe West-östliche Divan. - II. Grossherzogin Louise von Sachsen-Weimar - eine politische, keine schöne Seele. 1962	9.-
7. HOLT-HANSEN, KRISTIAN: Oscillation Experienced in the Perception of Figures. 1962	9.-
8. SØRENSEN, HANS CHRISTIAN: Ein russisches handschriftliches Gesprächbuch aus dem 17. Jahrhundert. Mit Kommentar. 1962	18.-

Bind 40 (kr. 99.-)

1. HANNESTAD, KNUD: L'évolution des ressources agricoles de l'Italie du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} siècle de notre ère. 1962	18.-
2. BRØNDUM-NIELSEN, JOHS.: Viggo Stuckenbergs-Sophus Claussen. En Brevvexling. Med Indledning og Noter. 1963	16.-
3. MØRKHOLM, OTTO: Studies in the Coinage of Antiochus IV of Syria. 1963	20.-
4. BECH, GUNNAR: Die Entstehung des schwachen Präteritums. 1963	8.-
5. RIIS, P. J.: Temple, Church and Mosque. 1965	22.-
6. GERLACH-NIELSEN, MERETE: Stendhal théoricien et romancier de l'amour. 1965	15.-

Bind 41 (kr. 96.-)

	kr. ø.
1. HJELHOLT, HOLGER: British Mediation in the Danish-German Conflict 1848-1850. Part One. From the March Revolution to the November Government. 1965	40.-
2. BUKDAHL, ELSE MARIE: Diderot est-il l'auteur du «Salon» de 1771? 1966	30.-
3. JONES, SCHUYLER: An Annotated Bibliography of Nuristan (Kafiristan) and the Kalash Kafirs of Chitral. Part One. With a Map by LENNART EDELBERG. 1966	18.-
4. HAMMERICH, L. L.: An Ancient Misunderstanding (Phil. 2,6 'robbery'). 1966	8.-

Bind 42

(uafsluttet/in preparation)

1. HJELHOLT, HOLGER: British Mediation in the Danish-German Conflict 1848-1850. Part Two. From the November Cabinet until the Peace with Prussia and the London Protocol (the 2nd of July and the 2nd of August 1850). 1966	40.-
2. JONES, SCHUYLER: The Political Organization of the Kam Kafirs. A Preliminary Analysis. 1967	16.-
3. BIRKET-SMITH, KAJ: Studies in Circumpacific Culture Relations. I. Potlatch and Feasts of Merit. 1967	18.-
4. RUBOW, PAUL V.: Shakespeares Sonetter. 1967	12.-

From Vol. 37, No. 1, 1957 the designation *Historisk-filologiske Meddelelser* is changed into *Historisk-filosofiske Meddelelser*. The numbering of the volumes will continue regardless of the change of name. The publications will besides the subjects treated up till 1957, include papers on Philosophy, Archeology, and Art History.

On direct application to the agent of the Academy, MUNKSGAARD, Publishers, 47 Prags Boulevard, Københavns S., a subscription may be taken out for the series of *Historisk-filosofiske Meddelelser*. This subscription automatically includes the *Historisk-filosofiske Skrifter* in 4to as well, since the *Meddelelser* and the *Skrifter* differ only in size, not in subject matter. Papers with large formulae, tables, plates, etc., will as a rule be published in the *Skrifter*, in 4to.

For subscribers or others who wish to receive only those publications which deal with a single group of subjects, a special arrangement may be made with the agent of the Academy to obtain the published papers included under the head: *Archeology and Art History*, only.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.
Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 2.

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

(29. NOTES LEXICOGRAPHIQUES. 30. L'IMPARFAIT DU
SUBJONCTIF. 31. NÉGATION EXPLÉTIVE. 32. ÉTYMOLOGIE
DE *GORD*. 33. TUTOIEMENT)

PAR

KR. NYROP



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

Pris: Kr. 2.25.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskabs videnskabelige Meddelelser udkommer fra 1917 indtil videre i følgende Rækker:

Historisk-filologiske Meddelelser,
Filosofiske Meddelelser,
Mathematisk-fysiske Meddelelser,
Biologiske Meddelelser.

Hele Bind af disse Rækker sælges 25 pCt. billigere end Summen af Bogladepriserne for de enkelte Hefter.

Selskabets Hovedkommissionær er *Andr. Fred. Høst & Søn*, Kgl. Hof-Boghandel, København.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.

Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 2.

ÉTUDES DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

(29. NOTES LEXICOGRAPHIQUES. 30. L'IMPARFAIT DU
SUBJONCTIF. 31. NÉGATION EXPLÉTIVE. 32. ÉTYMOLOGIE
DE GORD. 33. TUTOIEMENT)

PAR

KR. NYROP



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

29. Notes lexicographiques.

A-côté. Ex.: Plus intéressants pour nous que les traductions de la parabole sont les à-côtés de l'enquête (Clovis Brunel, *La dialectologie normande*. Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome XXXVII. P. 3. Caen, 1928).

Amérissage. Ce néologisme est tiré du verbe *amerrir* que nous avons signalé et examiné dans le premier fascicule de ces *Études*; il appartient, comme le verbe, au langage des aviateurs, et il s'est vite répandu avec l'emploi toujours croissant des hydravions. Nous citons comme exemple un fragment d'une dépêche publiée dans »le Matin« le 11 mai 1927: C'était avec une vive émotion que M^{me} Coli, qui demeure au cinquième étage, 47 rue Mazenod, avait accueilli la nouvelle du prétendu amérissage de son fils en rade de New-York. Nous constatons que les hydravions ont nécessité la création en italien de deux néologismes correspondant aux termes français cités, à savoir *ammarrare* et *ammaraggio*.

Bec de gaz. Dans le fascicule précédent nous avons discuté l'origine du sens que présente ce mot dans l'argot actuel: déveine, malchance, guignon, four. La question a vivement intéressé nos lecteurs, et plusieurs d'entre eux ont eu l'amabilité de nous faire connaître leur manière de résoudre le problème. M. Gustave Lanson m'écrit dans une

lettre datée du 3 mars 1927: »Est-ce que le pont qui conduit de *bec de gaz* à *guignon* n'est pas ceci: *un bec de gaz* c'est un obstacle imprévu sur lequel on vient se heurter. Nos poilus en ont fait grand usage pendant la guerre et toujours dans l'acception de venir se casser le nez sur quelque chose qu'on n'avait pas prévu ou vu«. M. Franz Cumont est du même avis que M. Lanson, comme le montre l'extrait suivant d'une lettre qu'il m'adressait de Rome le 14 novembre 1927: »J'ai toujours cru que *tomber sur un bec de gaz* était né pendant la guerre, quand on n'éclairait plus Paris et qu'on courait vraiment le risque de heurter les réverbères. J'en avais un en face de la maison où je logeais, dressé sur un refuge d'un carrefour très fréquenté: il était régulièrement renversé tous les mois par une auto. Le chauffeur qui était aussi tombé sur un bec de gaz s'en trouvait évidemment fort mal. Le sens de »déveine«, »mal chance«, a pu naître naturellement de la fréquence de pareils accidents«. Ces explications nous paraissent fort satisfaisantes. Reste encore à fixer la naissance de notre expression; il s'agit de savoir si elle remonte à la grande guerre ou si elle se montre dans la littérature avant 1914. Il faudrait aussi examiner si *tomber sur un bec de gaz* provient de l'expression plus courte *tomber sur un bec* signalée par M. E. Philipot dans la note additionnelle à notre article. Voici pour finir un nouvel exemple de *bec de gaz* trouvé dans l'argot savoureux de l'abbé Pellegrin: Vous n'y êtes pas du tout et j'ai comme une idée que vous trouverez un fameux bec de gaz dans la vallée de Josaphat (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 74).

Bel. Cette forme s'emploie régulièrement devant un substantif commençant par une voyelle. On le trouve aussi,

mais rarement, devant une particule, abstraction faite des locutions figées *bel et bon*, *bel et bien*. Ex.: Je pris entre mes mains le bel et doux visage (G. Duhamel, *La nuit d'orage*. Paris 1928, p. 120).

Bidel. Ce nom propre s'emploie actuellement dans le parler populaire comme nom commun. Sur cet emploi curieux »Le Matin« a publié sous la date du 26 novembre 1926, une note détaillée, de laquelle nous reproduisons ici l'extrait suivant: »Qu'est-ce qu'un bidel? Il faut être banlieusard pour le savoir. Je dois donc une explication à ceux qui ne sont point des habitués quotidiens de nos gares. Le bidel est cette cage à plafond bas dont sont surmontés les wagons des trains de banlieue. Pour y atteindre, il faut grimper un escalier raide et sale, s'accrocher à une rampe grasse et noire, s'insinuer par une petite porte. Après quoi, on a droit à un mauvais siège de bois dur, à respirer une atmosphère totalement enfumée et à lire son journal, lorsqu'on a la chance de se trouver sous la petite lampe fumeuse.... Faute de mieux, les banlieusards se contentent de ces caisses; les amoureux s'y plaisent, peut-être en vertu de cette vieille chanson: »Qu'on est bien dans un grenier à vingt ans!« Les »bidels« s'appellent ainsi à cause du célèbre dompteur Bidel. Ils ressemblent, en effet, aux cages à lions des forains; le bon sens populaire n'a pas manqué de découvrir des analogies pittoresques entre ces deux sortes d'habitations ambulantes.«

Bonhomme. Voici quelques additions aux remarques sur ce mot publiées précédemment dans ces Études. M. Lucien Foulet m'écrit: »Pour moi, *bonhomme* est un terme très commode pour désigner quelqu'un en général, dont je ne sais pas le nom, dont je veux ignorer l'identité, qui n'appartient du reste probablement pas à la classe des »mon-

sieurs« (quoique ceci ne soit pas toujours vrai), mais que je ne veux pas désigner du terme trop cavalier, méprisant ou impoli de »l'homme«: »En face de moi, il y avait un bonhomme qui tout à coup se lève et dit Alors le bonhomme répond« Ceci est encore plus net pour les femmes: »La bonne femme de la ferme Alors la bonne femme me dit« C'est en ce sens que Jean Richepin s'est servi du mot dans la chanson intitulée »Le mot de Gillioury« qui commence:

Vous le rappelez-vous, dites, mon cher Henry,
Ce bonhomme nommé le père Gillioury?

Carambouille, mot argotique, introduit tout récemment dans la presse. Dans un article publié dans »Le Matin« le 25 déc. 1926 sous le titre de »Les héros de la carambouille«, on trouve l'explication suivante: »La carambouille consiste à se faire livrer à crédit des marchandises que l'on revend, puis à ne pas payer les traites à l'échéance«.

Carambouilleur, dérivé de *carambouille*. Dans l'article que nous venons de citer, on lit: »Le brigadier-chef Perrier et les inspecteurs Ruysen, Maillebau et Fortier-Maire, viennent de mettre fin aux exploits d'une importante bande de carambouilleurs, dont les escroqueries s'élèvent à l'heure actuelle à près de huit millions«.

Chevalière. Aux notes déjà publiées sur ce féminin, nous ajoutons les remarques suivantes que me fournit un correspondant français anonyme. »Dans une opérette de Caillavet et Robert de Flers intitulée »La Jeunesse Dorée« et jouée à Paris au Théâtre »Apollo« en 1913, on chantait:

C'est Madame Pipelet, Pipelet, Pipelet,
Chevalière du balai, du balai, du balai,
Son bonnet sur l'occiput

Un chevalier d'industrie = un escroc. Une chevalière d'industrie se dirait aisément. On en pourrait, probablement trouver des exemples dans les journaux. Rappelons enfin que *chevalière* s'emploie au sens de 'bague d'homme'; on a dû dire primitivement: *bague à la chevalière*.

Chichiteuse, une femme qui fait des *chichis*. Ex.: Sûrement que la vieille fait des mariages. . . . Je parie qu'elles ont un Argentin à me proposer Seulement, elles prennent des formes C'est des chichiteuses qui tiennent un salon très mondain (M. Dekobra, *La Vénus à roulettes*, p. 76). *Chichiteuse* a été tiré de *chichi* comme *caillouteux* de *caillou*; sur le *t* adventice, voir *Gr. hist.*, III, § 420.

Ciné, forme réduite de *cinéma* abréviation de *cinématographe*. Ex.: M^{lle} Tcherbalief, une jeune fille de l'aristocratie russe, déracinée par la tourmente révolutionnaire et qui, après avoir fait du ciné pour vivre, se trouvait heureuse, dans son abri momentané (V. Margueritte, *La garçonne*, p. 139). Dans le n° 24 de ces *Études* nous avons signalé les composés *cinéaste*, *cinégraphiste*, *ciné-roman*.

Clochard. Ce néologisme est à ajouter aux mots en -ard examinés dans une étude précédente (n° 24). Le mot est un dérivé du verbe *clocher*. Ex.: Un clochard pénètre dans la cave d'un café et se grise une semaine durant (*Le Matin*, 29 avril 1927). La pauvreté que je trouve si noble, si belle, si sainte que, n'ayant qu'un fils, j'en ai fait, volontairement, un ouvrier, un prolétaire, un clochard (Clément Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 273).

Contagionner. Nous avons trouvé dans »Le Figaro« du 4 octobre 1927 la curieuse note suivante: »Le bolchévisme dans le langage. Voilà ce que nous avons lu ces jours-ci dans le compte-rendu d'un incident survenu au cours d'une épreuve d'automobile. Nous étions sous l'influence d'un

énervement qui, d'ailleurs, avait *contagionné* la foule. *Contagionné!* Quelle horreur!« A coup sûr, le monde ne progresse pas, s'il m'est permis de me servir de ce néologisme. Au temps de Vaugelas, une telle explosion à propos d'un mot nouveau aurait été compréhensible; mais au vingtième siècle? A-t-on oublié le grand nombre de mots nouveaux et de formations nouvelles dont la langue s'est enrichie depuis la révolution littéraire et linguistique de Victor Hugo? A-t-on oublié qu'une langue est toujours en formation et qu'on n'arrive jamais à l'arrêter dans son évolution. Pourtant Vaugelas, ce fidèle gardien du »bel usage«, le savait. Il protestait avec succès contre beaucoup de provincialismes et de néologismes; mais il était trop bon observateur et trop bon philologue pour ne pas savoir qu'on ne peut pas enrayer le développement d'une langue. Comme preuve nous citerons son observation sur le mot *exactitude* qui était alors un néologisme hardi. Voici ses propres termes: »Pour *exactitude* c'est vn mot que j'ay veu naistre comme vn monstre, contre qui tout le monde s'escroit, mais en fin on s'y est appriuoisé, et dez-lors j'en fis ce jugement, qui se peut faire de mesme de beaucoup d'autres mots, qu'a cause qu'on en auoit besoin, et qu'il estoit commode il ne manqueroit pas de s'establi (Remarques sur la langue françoise, I, 377). Pourquoi bannir *contagionner* qui est une formation correcte et commode, si on accepte *révolutionner*, *impressionner*, *ascensionner*, *festonner*, *pétitionner*.

Contrefoutre. Ex.: Je t'ai déjà dit que je me fous du Gründlich. Je m'en fous et je m'en contrefous, voilà! (G. Duhamel, *Les Sept dernières Plaies*. Paris, 1928. P. 253). Ce composé doit être assez rare. Il appartient, comme le verbe simple, surtout à la langue parlée. Autrefois le verbe *foutre*, s'il fallait l'écrire, se présentait sous des formes abrégées

ou altérées (voir *Gr. hist.*, IV, § 32, Rem.; § 368; § 370, Rem.); les auteurs de nos jours n'ont plus de ces réserves: le mot, étant devenu un synonyme grossier de »se moquer«, a perdu tout reste du sens primitif. Le composé dont se sert le médecin de Duhamel nous montre le très intéressant emploi de *contre-* comme particule renforçante.

Débeçant. Ex.: Tu les aimes? — Ils me débeçant (M. Dekobra, *La Vénus à roulettes*. Paris 1925. P. 26). Le sens de la phrase est assez clair: ils me dégoutent. Quant à la forme, *débeçant* est tiré de *débecqueter* prononcé *débeçant*: *débecquètent*, qui serait la forme correcte, n'existe probablement pas. Le dictionnaire de Rossignol¹ donne aussi la forme *débeçant*, sans *e* féminin. M. Joh. Skougaard, dans son dictionnaire franco-norvégien (Christiania. 1921), adopte cette orthographe et écrit *débeçant*, *débeçant* ce qui me paraît peu rationnel, vu qu'il écrit par ex. *décolleter*. Sur les formations du type de *débeçant*, voir *Gr. hist.*, II², § 21.

Des. Au n° 24 de ces *Études* j'ai examiné un emploi particulier de *des*, pluriel de l'article partitif, et de *quelques*, en faisant observer que les deux mots cités font parfois fonction de pronoms indéfinis absolus et ont le sens de 'quelques-uns' (comp. *Gr. hist.*, V, § 444⁴, et § 118, Rem.). Dans une lettre datée du 6 août 1928, M. Mario Roques me fait observer que, selon lui, *des* et *quelques* ne doivent pas, dans les exemples cités, se traduire simplement par *quelques-uns*, et dans une note très intéressante que je reproduis ci-dessous il me fait part de ses observations sur le rôle curieux de quantitatifs que jouent *des* et *quelques* dans la langue actuelle et qui est bien plus répandu que je n'avais pensé. Voici la note de M. Roques:

»Dans ma langue à moi, *quelques* (et *quelques-uns*) est

¹ *Dictionnaire d'argot*. Paris, 1901. P. 34.

un quantitatif réduit. Je puis dire: *En 1900 et quelques*, c'est-à-dire 1900 plus quelques années, par exemple 1900 à 1910. Mais je ne dirai pas *1800 et quelques* pour 1850, ou même 1830. De même je dirai: *Cela coûte dans les 2000 et quelques*, et ce sera 2000 et quelques dizaines plutôt que 2000 et des centaines.

Même si je dis avec une expression plus familière et qui tend à monter les chiffres: *Cela va chercher dans les 2000 et quelques*, cela pourra être 2000 et un petit nombre de centaines, mais cela n'ira vraisemblablement pas à 2500.

Tout au contraire, si j'emploie *et des* j'ai toujours dans l'esprit un supplément considérable, et je dirai par exemple: *Cette dame qui fait la jeune a 50 ans et des*, pour dire qu'elle en a peut-être bien 60 et plus. *Cela coûte 2000 et des*, cela veut dire que cela coûte plus de 2000 et sensiblement plus. C'est ainsi qu'on entendra très bien un dialogue comme celui-ci: *Ça doit coûter dans les 2000 — 2000! 2000 et des, oui! Plutôt 3000.*

Cette valeur de quantitatif étendu est autour de moi tellement liée au mot *des* que celui-ci peut s'employer d'une façon absolue avec le sens de 'un grand nombre' et qu'on entend par exemple: *Il y avait des gens là-bas? — Et puis des, vous savez —* (c'est-à-dire: Bien sûr, et en grand nombre). Ou encore: *J'en connais qui ont fait cela, et des, tu sais* (c'est-à-dire: J'en connais beaucoup).

Je pourrais sans peine vous donner d'autres exemples et j'en recueillerais certainement à Paris, encore que cet emploi, sans être grossier, soit vulgaire et appartienne plutôt à la langue des gens de métier, des petits employés ou de la caserne.

Discothèque; voir plus loin sous *Filmothèque*.

Écrivaine. Cette nouvelle forme féminine a été signalée

récemment dans »Le Figaro« du 6 mai 1928. On y trouve une petite note intitulée »Féminisme« et dont voici le commencement: »Une femme de lettres, qui d'ailleurs ne manque point de talent, a fait ces ours-ci passer à un de nos collaborateurs sa carte de visite. Sous un fort joli nom, on lit en caractères discrets et finement déliés cette simple mention:

Écrivaine Poète

Car l'amour du néologisme a de ces fantaisies: il renonce à un féminin consacré par l'Académie elle-même et méprise *poétesse*; mais il forge *écrivaine*«.

On sait qu'au XVIII^e siècle on a créé le féminin *autrice*; mais il n'a pas fait fortune (voir *Gr. hist.*, II², § 436) et l'on continue à dire *un auteur* en parlant d'une femme ou *une femme auteur*. Il sera curieux de voir si *écrivaine* sera mieux reçu. Le féminisme est très actif aussi dans le domaine de la langue; il a créé *avocate*, *cochère*, *historienne*, *romancière* et beaucoup d'autres néologismes; peut-être arrivera-t-il à faire adopter *écrivaine*. Qui vivra verra. Je constate pourtant que M. Lucien Maury, ce littérateur exquis, dans son tout dernier livre en parlant de M^{me} Karin Michaëlis l'appelle *écrivain* (*L'Imagination Scandinave*. Paris 1929. P. 267).

Es. Ce mot, qui représente *en + les*, a disparu avec le moyen âge, remplacé surtout par *dans les*, *aux*. Il ne vit plus que dans quelques combinaisons figées: des noms propres, des formules juridiques et des titres académiques. Le sens linguistique moderne le regarde comme un mot simple, comme une préposition comparable à *en* ou *dans*. On s'est beaucoup gaussé de ceux qui ont écrit *docteur ès théologie* ou *ès langue latine* sans connaître l'origine du mot *ès*; on les a taxés de naïfs et d'ignorants et on les a cri-

tiqués sévèrement. Mais, pourquoi s'arrêter à une telle faute? Ce n'est pas l'affaire de tout écrivain de connaître l'histoire des mots dont il se sert et la langue actuelle est pleine de fautes au moins aussi graves; mais l'usage les a reconnues et c'est pourquoi on ne les blâme plus. Il faut être indulgent surtout quand on voit qu'un écrivain tel que Charles Baudelaire s'est trompé sur la valeur historique de *ès*. Dans la première version de la fameuse dédicace des »Fleurs du Mal« à Théophile Gautier on lit: »J'ai voulu . . . rendre un hommage profond . . . au poète impeccable, au magicien *ès* langue française«. Cette expression *ès langue française* ne se trouve que dans la première édition. Dans la seconde Baudelaire corrigea: au parfait magicien *ès lettres françaises*¹.

Filmothèque, collection de pellicules documentaires. »Le Figaro« du 13 nov. 1928 contient un article intitulé: *Les filmothèques*, dont voici le commencement:

L'idée n'est pas nouvelle, mais elle prend corps. De même qu'on a créé des »*discothèques*« pour conserver par le disque la voix de nos orateurs, de nos acteurs ou les vocalises de nos cantatrices, on constituerait, pour les transmettre à nos descendants, des collections de films.

Five o'clock, abréviation de *five o'clock tea*. Cette expression anglaise dont M. Edouard Bonnaffé a relevé un grand nombre d'exemples dans son »Dictionnaire des anglicismes« (Paris, 1920), est toujours d'un emploi très général; mais ceux qui s'en servent ne connaissent pas tous le sens exact des différents mots dont elle se compose, témoin cette inscription lue par un de mes amis sur la devanture d'un nouveau salon de thé à Paris: *Five o'clock à toute heure*.

¹ Charles Baudelaire, *Œuvres posthumes*. Paris, 1908. P. 10.

Ingénieure. Ce féminin est d'origine toute récente. Comme il existe maintenant en France des ingénieurs femmes, on n'a pas hésité à créer la nouvelle forme *une ingénieure*. »Le Figaro Hebdomadaire« du 14 mars 1928 contient un article intitulé: M^{lle} Marie-Louise Paris. Une école d'«ingénieures» en 1928. »M^{lle} Paris est ingénieure diplômée et elle enseigne dans un vaste amphithéâtre du Conservatoire des Arts et Métiers; elle seule est autorisée par l'État à préparer les jeunes filles à la conquête de ce titre nouveau: *Ingénieure*«. C'est un mot à ajouter à tous les autres que le temps moderne a créés grâce à l'accès des femmes à des postes, des emplois et des fonctions dont elles étaient autrefois exclues. Sur l'influence du féminisme sur la morphologie française, voir *Gr. hist.*, II², § 437.

Invigoration. Ex.: Savez-vous, les jeunes, à quel moment, d'après Flourens, le corps et les facultés atteignent chez l'homme leur complet développement? Entre quarante et quarante-cinq ans. Flourens appelle ce moment la période d'invigoration. Invigoration, j'aime ce mot, et je crois la théorie juste (J. de Lacretelle, *L'Ame cachée*. Paris, 1928. P. 27).

Littératrice. Le mot *littérateur* n'a, ordinairement, pas de féminin, tout comme *auteur*, *censeur*, *compositeur*, *fidéjusseur*, *graveur*, *imprimeur*, *oppresseur*, *professeur*, *sculpteur*, *souscripteur*, *successeur*, *vainqueur*, *vérificateur* (*Gr. hist.*, II², § 435). Cependant, grâce au mouvement féministe moderne on vient de créer *bienfaitrice*, *oratrice* et tout récemment, *littératrice*. Ce dernier féminin est dû à M. Francis Jammes, qui s'en est servi dans une préface écrite pour un volume bien connu de Madame Colette. Voici le passage en question: »M^{me} Colette Willy est une femme vivante, une femme pour tout de bon, qui a osé être naturelle et qui ressemble

beaucoup plus à une petite mariée villageoise qu'à une littératrice perverse (Colette, *Dialogues de Bêtes*. Édition Baudinière. P. 13. Préface de Francis Jammes).

Matériau. Les récents éboulements à Paris d'immeubles en construction paraissent avoir doté la langue française de ce nouveau singulier. Les dictionnaires enregistrent le pluriel *matériaux* comme seule forme admise et employée. Cependant, dans les chantiers on a senti le besoin d'un singulier, et on a dit *un matériau*. Ce procédé est fort naturel; le mécanisme grammatical crée constamment un singulier aux mots qui de par leur sens et leur forme sont du pluriel, et personne ne s'en offense; on dit couramment *un bout-rimé*, *un fait divers*, quoique ces deux mots logiquement ne doivent s'employer qu'au pluriel: on a nécessairement commencé par dire *des bouts-rimés*, *des faits divers*. On crée également de nouveaux singuliers aux noms dont le singulier diffère beaucoup du pluriel; au lieu de *apprentif—apprentis*, *baillif—baillis*, *chevel—cheveux*, *oisel—oiseaux*, *genouil—genoux*, *col—cous*, *cheval—chevaux*, on a créé *apprenti—apprentis*, *bailli—baillis*, *cheveu—cheveux*, *oiseau—oiseaux*, *genou—genoux*, *cou—cous*, *cheveu—chevaux*. Les singuliers en *-au* existent depuis le moyen âge; de nos jours ils sont surtout propres aux patois. Au temps de la Renaissance on les a sévèrement critiqués et rejetés comme des barbarismes intolérables (voir pour les détails, *Gr. hist.*, II², § 299—300), et pourtant les grammairiens du XVI^e siècle renvoyaient volontiers au langage qui se parlait «emmy les rues Françaises». Les grammairiens de nos jours sont comme ceux d'autrefois impitoyables pour les mots en *-au*, et ils poursuivent et condamnent *un matériau* comme laid et ridicule; ils le mettent au pilori comme emprunté au langage des gâcheurs de plâtre ou des gardiens de chantier

(voir le *Figaro* du 9 nov. 1928). *Un matériau* doit être exclu du bon langage, qui pourtant a accepté autrefois *cheveu*, *oiseau*, *genou* et *cou*; mais c'est une formation nouvelle et elle est due sans doute à des gens peu cultivés; donc, elle est doublement condamnable. Rappelons pourtant en finissant qu'on a adopté sans protestation les formes *niveau* et *niveler* (pour *liveau* et *liveleur*); elles appartiennent primitivement au langage des maçons et représentent ainsi, en fait, une déformation populaire des bonnes formes étymologiques.

Miss. Cet anglicisme se trouve dans la littérature française depuis le commencement du XVIII^e siècle¹. Il est maintenant si employé que l'Académie Française a résolu de l'adopter dans la nouvelle édition de son Dictionnaire. A cette occasion »The Sunday Times« (du 31 juillet 1927) a publié les considérations curieuses suivantes: »Some of the Paris writers are greatly worked up because the *Académie Française* accepted the word »Miss« for inclusion in the dictionary. It is far from clear why the Academicians should accord their favour to such an obviously English word, but, on the other hand, it does not look as if much harm could be done by the innovation. Paris does not much employ *Miss* as a handle to a name as we do. It is generally used in such phrases as *A Miss* or *The Miss*, and in this sense would not translate as *Mademoiselle* but as *demoiselle*. Apparently the critics do not find objection so much to the word as to the »partiality« of the Academicians in favour of an English word when they so recently rejected the popular Paris creation *midinette*. The Academicians, it is alleged, are suffering as much from Anglo-mania as the *coiffeurs*, who have developed the habit of

¹ E. Bonnaffé, *Dictionnaire des Anglicismes*. Paris, 1920. P. 94.

advertising themselves as *Hairdressers* when they do not style their shop a *Lavatory*«.

Finissons en rappelant que le nombre des termes anglais employés en français va toujours en augmentant. Dans un article publié récemment dans »Le Journal« nous avons trouvé *barman, midship, rocking-chair, whisky and soda, speaker, car, business*. Pourtant, à une autre occasion, le même journal s'est fort spirituellement moqué de l'abus des expressions anglaises. Il s'agit d'un article de M. Clément Vautel, publié dans le n° du 12 déc. 1927 et que je me permets de reproduire ici *in extenso*:

»M. Fribourg, député, vient de formuler une proposition de loi intéressant les enseignes rédigées en langues étrangères. C'est une idée qui nous vient d'Italie et qui, comme la musique, lui vint sans doute des cieux.

Le principe est celui-ci: un franc par lettre, par centimètre de hauteur et par an. Je serais assez d'avis de le doubler quand la lettre peut devenir lumineuse.

De deux choses l'une: ou les enseignes exotiques resteront ce qu'elles sont et la nouvelle taxe rapportera force galette au fisc; ou elles préféreront se faire franciser et nous n'aurons plus, dans certains quartiers de Paris et d'ailleurs, l'impression de nous promener dans Leicester Square. D'une façon comme de l'autre, le résultat sera excellent.

— Vous flânez trop, disais-je à un ami rencontré sur les boulevards, vous perdez votre temps!

— Pas du tout, me répondit-il en me montrant les enseignes, j'apprends l'anglais!

Le fait est que grâce à tant de *Banks Limited, de Grill-Rooms, de Five o'clock, de Dinners, de Suppers, de Tailors, de Ready made, de Last style, de Refreshments* (sans parler

de la publicité de certains cinémas), le centre de Paris est devenu une manière d'école Berlitz en plein vent. Le comble, c'est ce *Royal Palace Hotel*, qui voisine avec notre bon vieux Palais-Royal!

Mais les autres quartiers s'en mêlent . . . J'ai vu, non loin de la gare Montparnasse, un *Gustav's Lavatory*, et, près de la place de la Bastille, un *Mondial Ressemelage's Express*; voilà deux enseignes qui devraient payer triple taxe.

Au fait, les enseignes ne sont pas les seules coupables . . . Ceux qui les imposent à nos regards excédés pourraient même dire: »L'exemple nous vient de haut!«

L'autre jour dans les journaux, on parlait de la plaidoirie prononcée par M. Tristan Bernard au nom d'un cercle dont il est le président. L'autre président, celui qui dirigeait les débats, aurait dû demander au plus barbu de nos humoristes:

— Pourquoi, vous qui êtes un auteur si parisien, consentez-vous à présider un cercle appelé le Sporting Club? Pourquoi *Sporting Club*? Pourquoi pas *Cercle sportif*, étant donné, n'est-ce pas? qu'il a été fondé pour encourager les jeux du Stade. Et encore, *sportif*, ce n'est peut-être pas un mot bien français!

Pareille question pourrait être adressée aux présidents du Touring-Club, qui s'appellerait facilement la *Société des touristes*; de même, à l'Automobile-Club, qui n'a aucune raison valable de ne pas être, place de la Concorde, le *Cercle de l'automobile*.

Il est vrai que ces messieurs pourraient répondre:

— Allez dire cela aux puristes qui ont fondé le *Grammaire Club*. Vous verrez, l'Académie Française finira par devenir la *French Academy* et la Comédie-Française paiera

l'impôt fribourgeois pour avoir le droit d'étaler cette enseigne: *Molier's House!*«

Monoclard. Ex.: Il y avait là le sénateur Mâchecolle... le baron Kepler, secrétaire général de la Ligue, un homme jeune encore à tête de monoclard mondain... (Clément Vautel, *Mon curé chez les riches*, p. 168). Comp. ci-dessus *clochard*.

Mussolinie. Nous avons trouvé ce terme dans un journal français, »Le petit Niçois«, qui a publié le 10 novembre 1926 un article intitulé: »La loi de défense de l'État entre en application en Mussolinie«. Nous avons précédemment (n° 14) fait observer que le suffixe *-ie*, qui ordinairement a été remplacé par *-erie*, est encore tout vivant quand il s'agit de former des noms de pays.

Parachutiste, terme d'aviation, à peu près synonyme de »virtuose du parachute«. Ex.: Par cinq fois les circonstances atmosphériques furent si défavorables que le »parachutiste« dut sagement renoncer à sa tentative (*Le Figaro*, 2 déc. 1928). Je remercie M^{lle} Jenny Nielsen de m'avoir signalé ce néologisme.

»*Pas de porte*« est une expression d'après-guerre, due à la crise du logement. Le mot est d'un emploi fréquent dans la langue parlée; il apparaît parfois dans les journaux, où il se présente le plus souvent accompagné de guillemets. Dans »le *Matin*« du samedi 19 mars 1927 on trouve un article intitulé: Pour partir une locataire exigeait de son successeur 5000 francs de »pas de porte«. La loi défend d'exiger le »pas de porte«, et c'est pourquoi la locataire en question occupante de l'appartement fut conduite au commissariat de la Porte-Saint-Martin, après qu'il eut été constaté qu'elle avait reçu la somme demandée illégalement au nouveau locataire. *Pas de porte* s'emploie

aussi pour désigner la somme qu'on paie en louant un appartement et grâce à laquelle on devient copropriétaire de la maison. Nous avons lu dans un prospectus qu'une société anonyme qui venait de s'installer au centre de Paris avait dû payer un *pas de porte* de 300.000 frs.

Pécunier. Ex.: Quand on manque de moyens pécuniers et qu'on n'est pas un saint Vincent de Paul, que peut l'initiative personnelle? (*Le Journal* 22 janvier 1928: Conte de Marguerite Comert). Ce masculin analogique ne se trouve dans aucun dictionnaire. La langue littéraire ne reconnaît que *pécuniaire*, commun aux deux genres. Cependant la langue parlée, en se trompant sur la terminaison, a parallélisé *-iaire* et *-ière*; *pécuniaire* a été regardé comme une forme féminine tout comme *dernière*, *première*, *grossière*, *ordurière*, *hospitalière*, etc., ce qui a eu pour résultat la formation d'un nouveau masculin. Le passage cité nous montre qu'il est en train de passer de la langue parlée dans la langue écrite.

Plaisance. Ex.: L'arrivée des plaisances passe dans l'indifférence malgré le canon. Tout l'intérêt est là-bas dans ces deux grands sloops embrochés au large (Marc Elder, *Peuple de la Mer*, p. 38). *Plaisance* est une abréviation de *bateau de plaisance*. L'omission du déterminé est un procédé très général; comp. *une suspension* (pour *lampe à suspension*), un *soixante-quatorze* (pour *un vaisseau de 74 canons*), *la Sûreté* (pour *Police de la sûreté*), *prendre la ceinture* (pour *prendre le chemin de fer de ceinture*), *repartir par le service* (pour *l'escalier de service*), etc. Pour d'autres exemples voir *Gr. hist.*, IV, § 83.

Poigner. Dans mon dernier article sur cette formation nouvelle (comp. *Gr. hist.*, II^e, § 64, 6) j'ai cité un passage d'un journal de province où se lisaient ces mots: »Nos

alliés feraient mieux de . . . se joindre à nous pour poigner le vilain afin d'éviter que le vilain les poigne«. J'ai attribué à *poigner* le sens de ,piquer', son sens étymologique et primitif. Mon vieil ami, M. Léopold Sudre n'est pas de mon avis; il croit qu'actuellement un Français sans préparation littéraire spéciale comprend le mot en question d'une tout autre manière. Voici ce qu'il m'écrit (lettre de Pâques 1927): »Je ne suis point de votre avis au sujet de *poigner*. Je ne crois point que le rédacteur de l'Ouest-Éclair ait donné à ce verbe le sens de ,piquer'. J'ajoute même qu'il doit ignorer le sens d'*oignez*. Nos vieux proverbes deviennent de plus en plus inintelligibles à nos contemporains. Pour moi, il a donné à *poigner* le sens d'*empoigner* dans l'acception de flanquer une tripotée avec les *poings*. Peu nombreux, vous pouvez m'en croire, sont ceux qui savent ce que veut dire étymologiquement *le jour vient à poindre* et *une douleur poignante*. Pour la plupart, ces phrases signifient simplement: le jour vient à paraître, une douleur atroce. Rien de plus. La paronymie de *poing*, *empoigner* a dû attirer pour notre folliculaire le *poignez vilain*«. Selon ces considérations qui me paraissent très justes, le lien étymologique et sémantique qui rattachait *poigner* à *poindre* a été définitivement rompu, et *poigner* a pris un sens tout à fait nouveau grâce à l'influence de mots paronymes (comp. *Gr. hist.*, IV, § 452). Il s'agit donc d'un changement de sens dû à une étymologie populaire: *poigner* s'est écarté de *poindre* sous l'influence de *poing* tout comme par ex. *habiller* s'est écarté de *habile* sous l'influence de *habit*.

Quelques, voir des (p. 9).

Radiodiffuser. Ex.: Ce concert sera radiodiffusé par l'École des P. T. T. Longueur d'onde: 458 mètres (*Le Jour-*

nal, fin nov. 1927). Il est tout à fait superflu d'expliquer ce mot. La T. S. F. a partout provoqué des mots nouveaux; dans le fascicule précédent nous avons signalé un autre terme appartenant au même groupe: *sans-filiste* (n° 24). La langue moderne a créé d'autres composés avec *radio-*; nous citerons *radiotéléphonie*, *radiophotographie* et les adjectifs et les verbes correspondants.

Réaliser. On discute toujours avec un vif intérêt le nouvel emploi de ce verbe que nous avons signalé dans deux Études précédentes. Dans un compte-rendu publié dans »la Revue de philologie française«, M. Léon Clédât observe: »Il est bien évident que nous devons éviter d'utiliser cette acception anglaise avec des compléments pour lesquels l'autre sens est consacré, tels que *intention*, *désir*, *espérance*, car »réaliser les espérances de quelqu'un«, c'est nécessairement pour nous les convertir en réalités et non pas les comprendre dans leur pleine réalité«. J'ajouterai aussi l'observation suivante due à M. Lucien Foulet: »Il est à noter qu'en anglais *realize* est un terme très incolore où il n'y a plus aucune idée de *to make it real*. Le mot nous a séduits en français parce que nous le rapprochons de *réel* et que nous voyons dans l'anglais une intention qui n'y est pas ou qui n'y est plus«.

Régate. Voici encore un exemple de l'emploi tout moderne de ce mot si bien expliqué par M. Emmanuel Philipot: On porta des régates rouge vif: elles suffisaient pour qu'on eût tout du matador (Henry de Montherlant, *Les bestiaires*, p. 12). *Régate* est d'abord: la cravate, mise pour une régates. L'exemple que nous venons de citer montre que le sens primitif paraît maintenant oublié.

Salonnière. Ex.: Ce n'est là, pensait-il, que du dépit de coquette, de la jalousie de *salonnière* à qui on a volé un

bibelot rare (Guy de Maupassant, *Notre Cœur*, p. 139). Ce féminin n'est indiqué dans aucun dictionnaire. Littré et Larousse donnent *salonnier* et lui attribuent le sens de: littérateur, journaliste qui rend compte des expositions au Salon. Au point de vue morphologique *salonnière* est bien le féminin régulier de *salonnier*, mais au point de vue sémantique il y a discordance entre les deux formes: *salonnière* n'est pas un journaliste femme, mais une grande dame qui tient salon. Le Dictionnaire Général ne connaît pas notre mot.

Salopard. Ex.: Tout le monde se permet d'avoir des idées là-dessus, depuis le professeur en chaire qui met son binocle et commence: »Le spirochète, Messieurs...« jusqu'au petit salopard qui dit à sa poule en buvant l'apéritif: »La vérole, Marcelle, faut bien se rendre compte...« (G. Duhamel, *Les Sept dernières Plaies*, p. 220). Comp. ci-dessus *clochard*.

Skiable. Ex.: C'était une chanson américaine qui lui venait volontiers aux lèvres, quand les choses allaient à son goût, quand la neige était skiable, quand la nuit s'annonçait claire pour l'étude des étoiles (M. Bedel, *Jérôme*. Paris 1927. P. 213).

Standariser. »Le Figaro« du 12/11 1928, en rendant compte d'un manifeste de l'Académie internationale de l'Humour et de l'Esprit écrit: »Que notre génération est »bassement névropathe«, que l'amusement est *standarisé*, imbécilement bourgeois et autres gentillesse de ce genre«. Le mot *standard* s'emploie depuis longtemps en français; voir les exemples réunis par M. Édouard Bonnafé dans le *Dictionnaire des Anglicismes* que nous venons de citer plus haut. M. Bonnafé a également signalé comme dérivés tout récents *standardiser* et *standardisation*. La forme employée par »Le

Figaro« est un dérivé, créé d'après la forme vivante de *standard* dont le *d* s'est amuï en français; tandis que *standardiser* est une création littéraire qui s'en tient à la forme écrite. L'histoire de la dérivation française présente beaucoup d'exemples de ces hésitations: comp. *Goncourt* dont on a tiré *goncouriste* et *goncourtiste* (voir *Gr. hist.*, III, § 102).

Stop. L'automobilisme a amené l'emploi d'un certain nombre de mots étrangers. Tout récemment on a proposé d'introduire comme terme obligatoire de signalisation le mot anglais *stop*. Cette proposition a provoqué dans »Le Matin« (14 avril 1927) un article indigné de M. Louis Forest. Il écrit: »Puisqu'on entend réglementer, il n'est pas inutile, quel que soit le système adopté, de parler français On voit, en effet, apparaître aujourd'hui, tout à coup, à l'arrière de certaines voitures, le mot: »Stop!«

— Stop? Connais pas! m'a dit un automobiliste intransigeant. J'ai le droit d'ignorer la signification du mot »stop«. On ne me l'a pas enseignée. C'est pour moi du chinois. Cette injonction ne figure pas dans mon dictionnaire.

»Pourquoi ne pas employer le mot »halte«? Halte est devenu, par long usage, archifrançais; le terme est compris internationalement. Un Allemand le saisit aisément. Dès lors, je suis bien décidé à ne m'arrêter que si, dans nos lois et règlements, on me parle français. J'emboutirai toute voiture qui me fera des signes en anglais, tant que la langue anglaise ne sera pas, en France, devenue langue officielle«.

Ainsi parla l'automobiliste intransigeant. Avouons qu'il n'a peut-être que le tort d'avoir, avec trop de violence, raison!«

Cet article montre qu'on s'efforce de protester contre l'invasion toujours croissante de termes anglais qui défigurent trop souvent le langage français technique de nos jours. Mais l'auteur de l'article a tort quand il regarde *stop* comme un néologisme; il n'en est rien. Depuis le commencement du siècle passé *stop* est employé dans la marine française comme terme de commandement et le dérivé *stopper* se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie Française 1878.

Turner. La cinématographie a donné à ce mot un sens nouveau, comme il ressort du passage suivant: Car le bon curé avait été »tourné« dans son jardin, près du tombeau de Poilu, et son visage hilare, où passait cependant parfois l'ombre d'un souci douloureux, s'épanouissait sur tous les écrans lumineux de France (Clément Vautel, *Mon curé chez les pauvres*, p. 38). On a commencé par dire *turner un film*. Ex.: Je connais l'endroit pour y avoir tourné un film (P. Morand, *Ouvert la nuit*, p. 120). Cette expression a amené *turner quelqu'un*. Il faut remarquer que *turner* peut aussi s'employer comme verbe subjectif. Ex.: Amenez-moi la petite femme . . . Elle a déjà tourné? — Jamais (C. Vautel, *Je suis un affreux bourgeois*, p. 76).

Tropchoir. Cette formation régressive individuelle et très curieuse est due à Victor Hugo, qui sur le nom du général Trochu a formé le nouvel infinitif cité. Voici le commencement de l'apostrophe véhémement qu'il lui adresse dans L'Année terrible (N^o xvii): »Participe passé du verbe Tropchoir, homme De toutes les vertus sans nombre dont la somme Est zéro«.

30. L'imparfait du subjonctif.

1. L'imparfait du subjonctif est actuellement à regarder comme un temps à peu près mort; il a disparu de la langue parlée, et la langue écrite n'en garde que quelques restes maintenus plus ou moins artificiellement. La défaillance de l'imparfait du subjonctif a commencé au XIX^e siècle, et elle est maintenant presque accomplie. En parlant de ce temps dans son remarquable ouvrage »La Pensée et la Langue«, M. Ferdinand Brunot observe: »Il est à peu près inconnu à une grande partie de la France du Nord, au point que les personnes de culture médiocre ne comprennent pas ce qu'on veut dire quand on s'en sert, et que des gens qui ont »fait leurs classes« auraient peur de passer pour des pédants, s'ils l'employaient en parlant« (p. 784).

2. Afin de prouver d'une manière irréfutable que l'imparfait du subjonctif est un temps mort, absolument mort pour un très grand nombre de Français, M. F. Brunot a publié dans le livre cité (p. 784, note) un document statistique extrêmement instructif que je me permets de reproduire ici, vu le grand intérêt qui s'y rattache: »A Paris, en mai 1919, 44 aspirantes au Brevet élémentaire avaient à conjuguer l'imparfait du subjonctif du verbe *offrir*: 15 y ont commis des fautes assez lourdes pour montrer qu'elles ignorent les formes de ce temps; 5 donnent l'imparfait de l'indicatif: *j'offrais*; 8, tout en donnant correctement les 3 personnes du singulier, écrivent le pluriel de l'imparfait de l'indicatif: *nous offrions*; 2 autres vont même jusqu'à *nous offrions*; 5, avec les formes exactes du singulier, donnent au pluriel les formes du passé simple de l'indicatif, *nous offrîmes*, *vous offrîtes*; 4 écrivent *que j'offris*, *que tu offris*; 1 ne commet que la faute *qu'il offre*; 1 écrit

le présent du subjonctif: *que j'offre*; 2 le passé: *que j'eus offert*. On pourrait donner cent autres documents semblables. Le 11 octobre 1918, sur 352 aspirantes au brevet, il n'y en a que 219 qui connaissent *que tu puisses*, 44 ignorent l'existence de l'imparfait, 133 ignorent la 2^e pers. *que tu pusses*, 65 écrivent *que tu puisses*. Il y a des *puisusses*, *pouvâmes*, *puississes*, etc. Voilà où en est l'usage chez des jeunes filles ayant fait des années de grammaire et que la loi autorise à enseigner le français.

A cette documentation très intéressante j'ajoute un passage tiré d'un livre de Léon Daudet: Il fallait, pour que nous fîmes connaissance, que M. Proust prît ombrage (*Souvenirs*, p. 640). Ce passage montre que M. Daudet s'il avait été aspirant au Brevet élémentaire et qu'il eût à s'occuper de l'imparfait du subjonctif, aurait échoué piteusement: M. Daudet écrit *fîmes* pour *fissions*! Cette ignorance de la conjugaison régulière telle qu'elle est enseignée dans toutes les grammaires même les plus élémentaires nous montre que l'imparfait du subjonctif est bien un temps mort.

Comp. aussi les vers suivants de M^{me} Rosemonde G. . . parus dans la »Légende du Martin-Pêcheur« et reproduits par A. Thérive dans »Les Nouvelles Littéraires« (Janvier 1929):

Car je lui demandais ardemment que nous eûmes
 La preuve d'un sort éternel
 Et voilà qu'il daigna m'envoyer sur tes plumes
 Un vrai petit morceau de ciel.

3. Depuis longtemps les grammairiens, les esthéticiens, les romanciers et les poètes ont constaté la défaillance de l'imparfait du subjonctif. Les uns l'ont regrettée, les autres ont protesté contre une telle décadence; quelques-uns enfin ont voulu y remédier.

Voici, pour commencer, un souvenir de jeunesse que raconte M. Pierre Giffard avec beaucoup de bonne humeur et peu de respect pour l'Académie Française, dans »Le Petit Marseillais« du 9 avril 1905: »Au temps de ma prime jeunesse, Jean Richepin, déjà poète étincelant, et Réveillaud, aujourd'hui député, avaient fondé, avec quelques autres camarades, à peine sortis du lycée Charlemagne, une ligue qui visait la propagation et la culture intensive de l'imparfait du subjonctif. Que c'est donc beau d'avoir vingt ans! Mais le fait même de s'atteler à une aussi lourde tâche montrait bien que le sillon serait dur à creuser. Richepin et Réveillaud ne s'y trompaient pas. Aussi avaient-ils élaboré une manière de projet de loi, où tous les Français majeurs étaient tenus, sous peine d'amende, d'employer l'imparfait du subjonctif, dans les conditions rigoureuses que détermine la syntaxe. A la suite de cette vérité proclamée par la Révolution: »Tous les Français sont égaux devant la loi«, Richepin et Réveillaud demandaient... qu'on ajoutât: »La conjonction *que* gouverne le subjonctif«. C'était hardi! D'après eux, il fallait dire à sa bonne: *Victoire, je voudrais que vous époussetassiez cette cheminée.* Universitaires, ou quasi, les deux ardents zélateurs l'étaient. Ils voulaient faire respecter les lois de l'Université. Aujourd'hui, c'est l'esprit contraire qui nous anime. Nous donnerions beaucoup, et eux aussi, je le parierais, pour que l'Académie nous délivre (il faut écrire encore: nous délivrât) des exigences de ce *que*. Ah! ce *que*! Ce *que* est la plaie de notre existence, car il gouverne le subjonctif! Ah! s'il ne le gouvernait pas! Mais il le gouverne. Ainsi, il faut dire, pour demeurer en règle avec la grammaire: *Il serait à souhaiter que nous nous enthousiasmassions!* — *Je voudrais que vous me ramassassiez ce papier. On trouverait*

étonnant qu'ils s'en désintéressassent, qu'ils le satisfissent, qu'ils le pourchassassent et qu'ils s'y complussent. — Quand on écrit, l'imparfait du subjonctif, chose bizarre, vient assez bien sous la plume, à la condition de n'être pas grotesque comme dans les exemples ci-dessus. C'est dans le dialogue qu'il disparaît. Personne ne consent à l'employer. Jamais un acteur ne dira, au théâtre, ni quiconque dans la vie ordinaire: *Chère belle, je serais si heureux que vous couronnassiez ma flamme!* Le public se tordrait. Donc, l'imparfait du subjonctif est une anomalie. La transformer, en réduire l'emploi grammatical à quelques cas très simples, ou à rien, détruire en tout ou en partie l'omnipotence du terrible *que*, plaie de notre idiome national, voilà pour l'Académie Française une tâche qui serait autrement utile et profitable que la réforme orthographique de quelques douzaines de mots. Mais, pour la faire aboutir, il faudrait que les quarante immortels s'y missent tous, qu'ils s'y attelassent, qu'ils se prissent la tête dans les mains et s'imprégnassent de cette vérité que le peuple est simpliste. Sont-ils capables d'un pareil effort? Il faudrait craindre qu'ils s'y embourbassent, qu'ils y restassent, et, finalement, qu'ils y renonçassent, bagasse, bagasse! La belle chose, par instants, que la langue française!«

Remy de Gourmont, ce styliste impeccable et fin, a également reconnu l'extinction de l'imparfait du subjonctif. En discutant le fameux arrêté ministériel du 26 février 1901 sur la simplification de la syntaxe française, il remarque¹: »Les grammairiens accepteront malaisément *il faudrait que nous parlions*; leur goût est de dire *il faudrait que nous parlussions*. Cette forme, pour régulière, devient inusitée et n'est plus, en presque tous les cas qu'une affirmation de

¹ *Le Problème du Style*. Paris, 1902. P. 253.

pédantisme. On ne peut le nier: l'imparfait du subjonctif est en train de mourir. Des formes comme *aimassiez* ont peut-être été rendues ridicules par la floraison assez nouvelle des verbes péjoratifs en *-asser*: *rimasser*, *trainasser*, et par la confusion avec l'imparfait du présent des verbes comme *ramasser*, *embrasser*, autrefois d'un usage restreint. Le discrédit s'est jeté par assimilation logique sur les formes correspondantes des autres conjugaisons: *vinssiez*, *dormissions*; sur les formes irrégulières et fort embarrassantes, *bouillions*, *fussions* (*fuir*), *pourvoyions*, *coussions* (*coudre*), *mouluissions* (*moudre*) et l'extraordinaire *nuisissions*. Quant à *il faudrait que nous sussions* (*savoir*), *reçuissions* (*recevoir*), n'hésitons pas à les préférer lorsque nous voulons exciter ou le rire ou la stupeur. On embaumera ces flexions, on les roulera dans les suaires de la grammaire historique, et cela sera très bien.

4. Les auteurs se sont souvent débattus avec l'imparfait du subjonctif. On savait, grâce à l'enseignement grammatical reçu au lycée, que, dans certains cas il fallait employer ce temps, mais il était tombé en désuétude et son emploi jurait très souvent avec l'expression naturelle. Voici maintenant quelques citations qui nous paraissent très instructives à ce sujet:

Oui, vieux pédagogue, l'accord des temps est une ineptie, j'ai le droit de dire: Je voudrais que la grammaire soit à tous les diables et non pas: fût, entends-tu? (Flaubert, *Éducation sentimentale*).

Catherine. Ah! il était temps que vous arriviez! — Rémonin (à part). Il faudrait »que vous arrivassiez«, mais elle est si émue! (A. Dumas fils, *l'Étrangère*, II, sc. 4).

Je vous assure qu'il a tenu à presque rien que je

n'entre pas, que je rebrousse chemin. — *Entrasse et rebroussasse*, pensa Hector qui observait Maxime avec une pitié un peu jalouse. Mais la passion excuse tout (Marcel Prévost, *Les demi-vierges*).

Dans une comédie de G.-A. Caillavet, R. de Flers et E. Arène une jeune fille, Suzette, très bien élevée, dit à sa marâtre: Ainsi j'avais peur que vous ne *fussiez* sévère. Celle-ci, qui est une ancienne midinette, la corrige: *Soyez*, et Suzette proteste: Mais non . . . *fussiez* . . . Que vous me *donnassiez* des conseils (*Le Roi*, I, sc. 5).

M. F. Brunot raconte dans le livre que nous venons de citer la petite anecdote suivante très véridique et très instructive: »J'ai entendu une dame dire à sa domestique: Je voudrais que vous fissiez le lit tout de suite. Sur quoi la domestique riposte: Je ne comprends pas ce que Madame veut dire«.

C'est sans aucun doute l'enseignement scolaire qui, dans beaucoup de cas, conserve la notion de l'imparfait du subjonctif. Je cite à l'appui le passage suivant d'un petit roman de Gyp: »Mes enfants, est-ce que vous allez rester dans l'escalier à parler de choses aussi sérieuses? Si oui . . . je voudrais que vous me laissiez passer? — Dis »laissassiez« et tu passeras« (*Une passionnette*, p. 180).

Donc l'emploi de l'imparfait du subjonctif a quelque chose d'artificiel et de livresque. Il n'appartient plus, et depuis longtemps, au langage naturel. On s'en moque volontiers comme dans les vers suivants attribués à un vieux pédant qui a voulu exprimer d'une manière irréprochable ses pensées amoureuses:

Fallait-il que je m'enflammasse
Et que vous, vous vous glaçassiez?

J'ajoute à titre de curiosité et d'après un article de M. Alfred Stenhagen¹ le couplet suivant publié dans l'«Almanach amusant» de 1892:

Ah! Fallait-il que je vous visse,
 Fallait-il que vous me plussiez,
 Qu'ingénument je vous le disse,
 Qu'avec orgueil vous vous tussiez!
 Fallait-il que je vous aimasse,
 Que vous me désespérassiez
 Et qu'en vain je m'opiniâtrasse
 Et que je vous idolâtrasse
 Pour que vous m'assassinassiez!

5. Les auteurs qui cherchent à régler leur syntaxe sur celle de la langue parlée, ne se servent pas beaucoup de l'imparfait du subjonctif qu'ils remplacent régulièrement par le présent. Nous avons examiné à ce dessein un roman tout moderne »L'adieu à l'enfance« (Paris, 1926) par César Santelli, et nous n'y avons trouvé qu'un seul imparfait: J'avais hâte que l'entrevue prît fin (p. 82). Il s'agit ici, bien entendu, d'une forme commune aux deux modes, et non pas d'une forme en *-asse* ou en *-isse* que M. Santelli certes aurait évitée soigneusement comme dans le passage suivant: Elle ne se retourna pas lorsque j'entraï et il fallut que je lui prenne la main pour lui signaler ma présence (p. 83). Voici maintenant une série de passages pris dans le même roman et montrant tous l'emploi du présent au lieu de l'imparfait du subjonctif: Les jours d'audience en effet, il arrivait assez fréquemment que mon père ne soit libre que vers midi (p. 15). J'étais heureux et j'aurais voulu

¹ *Die Neueren Sprachen*, 1904, p. 112.

que notre entretien ne prenne jamais fin (p. 24). Au fond de moi-même je voulais qu'elle soit ainsi (p. 53). J'aurais voulu qu'elle ne dénoue jamais son étreinte (p. 53). J'aurais voulu qu'il me fasse des confidences (p. 69).

6. La substitution du présent du subjonctif à l'imparfait du subjonctif, très générale de nos jours, remonte au moins à la première moitié du siècle passé. Le plus ancien exemple de la substitution se trouve selon M. F. Brunot, chez George Sand; le voici: Il n'a pas attendu que je lui dise »je pars pour Florence« (*Elle et Lui*, chap. IX). A cet exemple nous ajoutons les suivants: Je n'avais pas besoin que cette effrontée de ce matin me le dise (Daudet, *Fromont jeune et Risler aîné*, p. 8). J'aurais voulu que tu l'entendes (*id.*, *L'Immortel*, p. 54). J'avais défendu qu'on prononce ton nom (Daudet et Hennique, *La menteuse*, p. 120). Je craignais que tu sois mal (*ib.*, p. 126). Je ne voulais pas qu'on y aille (*ib.*, p. 200). Je ne voulais pas que tu sortes (Pailleron, *Mieux vaut douceur*, sc. X). Il a voulu que je vienne (Bourget, *Mensonges*, p. 87). Avouez que vous voudriez bien que ce soit fini (A. France, *Histoire comique*, p. 297). Papa a toujours craint que je ne sois malade (Marni, *Fiacres*, p. 9). Et les huit mille francs qu'il a fallu que je te donne hier? (H. Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 48). Elle n'aimait pas qu'on lui fasse la lecture, celle-là (*ib.*, p. 247). J'avais bien dit, croyez-le, à M^{lle} de Plessans qu'il était préférable que je ne l'accompagne pas (H. Bataille, *La marche nuptiale* I, sc. 3). Je ne voulais pas que tu souffres de privations (*ib.*, II, sc. 10). Ce n'était pas possible, bien sûr, que ça dure (*ib.*, IV, sc. 5). Quand nous nous sommes mariés, je voulais que nous nous installions chez nous (René Trintzius et Amédée Valentin,

Poudre d'or, conte en trois actes précédé de Philippe le Zélé, p. 83 τ).

7. Il ressort de ce que nous venons de dire que dans la langue parlée les formes vraiment mortes de l'imparfait du subjonctif sont celles où dominant les syllabes *-ass*, *-iss*, *-uss*. La langue littéraire, sans les aimer, ne les a pas tout à fait bannies, elle peut même s'en servir quelquefois avec profit, comme dans le passage suivant de Catulle Mendès: Il se pouvait que les faunes eussent mauvais goût, qu'à cause du vent seul s'inclinassent les fleurs, et que les rossignols n'entendissent rien à la beauté des nymphes. Pourtant la langue littéraire recule devant une forme en *-assions*, comme le prouve l'extrait suivant d'un article publié dans »Le Matin« du 6 mai 1904: »Et l'on voudrait que nous ne *fussions* pas fiers d'avoir suscité un tel enthousiasme, si fécond en résultats pratiques, si utile pour l'entraînement de notre armée, si favorable à l'affirmation nouvelle de sa valeur traditionnelle? Et l'on voudrait que nous ne *jetions* pas un cri de joie à l'aspect de ces petits groupes de dix hommes, quittant tous à la fois leurs garnisons respectives, pour venir à Paris disputer, sous les yeux de leurs chefs suprêmes, la palme et les médailles promises aux meilleurs?« Comme on le voit, l'auteur de l'article se sert d'abord de l'imparfait du subjonctif, ensuite du présent du même mode; il le fait sans doute inconsciemment, et en se servant de *jetions*, il évite *jetassions*. Nous étudierons ailleurs les quelques cas dans lesquels la langue littéraire a conservé intact l'emploi de l'imparfait du subjonctif.

31. Négation explétive.

1. Dans certaines phrases *ne* s'emploie d'une manière que beaucoup qualifient de pléonastique. On lit dans »La Nouvelle Héloïse«: J'étais prête à tout avouer, si mon père ne m'en eût laissé le temps. Ce *ne* explétif a irrité les logiciens. Paul Stapfer¹ dit qu'il est »un défi au sens, à la logique et à la grammaire véritable«. C'est peut-être aller un peu loin. Il est sûr que l'emploi du *ne* explétif n'a jamais été soumis à des règles bien fixes et qu'en beaucoup de cas on s'en passe sans inconvénient aucun; mais d'autre part, il est également sûr que son emploi est amené par une négation latente, si l'on veut, mais présente à l'esprit de celui qui parle. Dans le passage cité de J.-J. Rousseau les uns soutiennent qu'il faut écrire: *m'en eût laissé le temps*; ils condamnent *ne* comme un contresens qu'il faut soigneusement éviter. Les autres cherchent à trouver la raison d'être de la négation, et ils la trouvent dans le fait que la subordonnée citée contient une idée négative: mon père ne m'en a pas laissé le temps; il y a en effet contamination de deux expressions: la proposition conditionnelle s'est croisée avec une proposition négative, d'où l'addition du *ne* explétif. Ce *ne* est un élément linguistique très délicat et très fugitif; même les auteurs classiques étaient peu sûrs de son emploi. On a critiqué le vers suivant de Molière:

Garde-toi de troubler leurs douces privautés,
Si tu ne veux qu'il ne punisse
L'excès de tes témérités.

(*Amphitryon*, v. 1556—1558.)

¹ *Récréations grammaticales et littéraires*. Paris 1909. P. 79.

Le *ne* critiqué s'explique par la valeur négative cachée dans la subordonnée: il s'agit de ne pas être puni, d'éviter une punition. De même s'explique le passage suivant de Pascal: Nous sommes incapables de ne pas souhaiter la vérité et le bonheur, et sommes incapables ni de certitude ni de bonheur. Comp. aussi le vers suivant:

Achille ... Vous brûlez que je ne sois partie.

(Racine, *Iphigénie*, II, sc. 5.)

Le *ne* est dû à l'idée négative contenue dans la subordonnée: vous brûlez du désir que je ne sois plus ici.

REMARQUE. A côté du *ne* explétif que nous venons de signaler, il y en a un autre qui demande une explication toute différente. Il a également défié les grammairiens qui ont souvent posé la question suivante: Pourquoi dit-on *je n'ai garde*, puisque cette locution signifie précisément le contraire *j'ai garde* ou *je me garde*? P. Stapfer explique le tour signalé de la manière suivante¹: »Il n'y a dans la locution *je n'ai garde* qu'un déplacement léger de la négation qui, pour ne pas se trouver à sa place logique, n'en est pas moins dûment exprimée. *Je n'ai garde de vouloir* n'est pas autre chose qu'un synonyme énergique de *Je ne veux certes pas*«. Cette explication ne vaut rien. Ici, comme ailleurs, il est nécessaire d'examiner le problème historiquement, de constater le sens primitif du tour. *Garde* remonte par *garde* (*Gr. hist.*, I³, § 454) au germanique *warda*, qui signifie: action d'observer, guet. Par une évolution sémantique très simple, *n'avoir garde de* arrive à signifier: ne pas avoir crainte de. Ex.: *Li chastels n'eüst point de garde* (= le château n'aurait rien eu à craindre. *Guerre Sainte*, v. 1995). *Ne onques de chele part n'eut l'os warde* (Robert

¹ *loc. cit.*, p. 81.

de Clari, § 45). Li pelerin ne vos assailliront mie, ne d'aus n'avez vos garde (Villehardouin, § 81). *N'avoir garde de* subit au cours des temps une série de changements de sens qui finissent par lui donner une valeur positive: ne pas craindre, ne pas faire attention à, ne pas se soucier de, n'attacher aucune importance à, ne pas songer à, être éloigné de, se garder de. *N'avoir garde* présente ainsi un *ne* explétif qu'on pourrait qualifier de fossile: il est tout à fait superflu selon le sens linguistique actuel, et son explication est à chercher non pas dans quelque idée latente, mais dans le développement historique qui conserve les formes extérieures malgré les changements intérieurs (comp. *Gr. hist.* IV, § 593 et § 120).

2. La question du *ne* explétif a été souvent discutée. Suivant M. Léon Clédat, »la négation peut toujours être supprimée, puisqu'elle forme pléonasme«; il ajoute¹: »Il est donc tout à fait extraordinaire qu'on puisse y tenir comme à une élégance intangible«. Dans les pages suivantes nous allons examiner rapidement les emplois principaux de la négation explétive, en commençant par les propositions comparatives. Notons les points suivants:

1° Dans les comparaisons d'inégalité (après *plus, mieux, moins, autre, autrement, plutôt*), on ajoute *ne* devant le verbe du second terme, si la proposition principale est affirmative. Ex.: *Il est plus riche qu'il ne croit. Il gagne plus d'argent qu'il n'en gagnait autrefois. Elle a plus d'influence que vous ne pensez. Il a fait aujourd'hui moins de fautes qu'il n'en a fait hier. On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. Il agit autrement qu'il ne parle.* L'origine de ce *ne* s'explique aisément; il a été ajouté parce que

¹ *Revue de Philologie Française*, XVI, 85.

le sens du second terme est négatif. On dit: *Il est encore plus bête qu'on ne croit*, et cette phrase veut dire à peu près: On ne croit pas qu'il soit si bête qu'il est réellement. Cette négation explétive n'existait pas en latin, où l'on disait: *Doctior est quam putas*. Elle s'est développée en roman. En français nous constatons son existence dès les plus anciens textes. Ex.: Plus est isnels que n'est oisels ki volet (*Roland*, v. 1573). Pire est lor mordres que i n'est d'un sarpart (*Narbonnais*, v. 3807). Cependant l'emploi de *ne* n'était pas de rigueur. Ex.: Mes le roi ne plect ne agrée Que plus an facent qu'il ont fait (*Cligès*, v. 4963). De pareilles phrases se rencontrent de temps en temps jusqu'à nos jours. Ex.: On a moins d'ardeur et d'impatience de se voir habillé de pourpre qu'il en avait de porter une croix d'or sur sa poitrine (La Bruyère). Dumas père a inventé, ou exploité plus qu'on avait fait avant lui un certain genre pathétique (G. Lanson, *Histoire de la Littérature fr.*, p. 957). Selon l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 l'emploi de la négation est facultatif; on peut écrire *l'année a été meilleure qu'on l'espérait* ou *qu'on ne l'espérait*, *les résultats sont autres qu'on le croyait* ou *qu'on ne le croyait*.

REMARQUE. La langue populaire paraît tendre à supprimer la négation. On trouve dans une ronde populaire: Le bois était plus grand Que la fille est petite (*Romania*, XI, 187). La Fontaine a écrit: Quand celle-là qui plus vaut qu'on la prise . . . aura fait etc. (*Songe de Vaux*).

2° Si la proposition principale est négative, *ne* ne s'emploie pas devant le verbe du second terme: *Il n'est pas plus riche qu'on croit*. *Il n'agit pas autrement qu'il parle*. Cependant, l'analogie peut amener l'emploi de la négation. Ex.: Je ne peux pas aimer davantage ni mieux que je ne

le fais en ce moment (Guy de Maupassant: *Notre cœur*).
On dira de même: *Il n'écrit pas mieux qu'il ne parle*.

3° On renforçait parfois le *ne* explétif par l'addition d'un complément négatif. Molière a écrit:

Ah, vous avez plus faim que vous ne pensez pas.

(*L'Étourdi*, IV, sc. 2.)

Les grammairiens qualifient ce *pas* de surabondant. Chez Molière son emploi est probablement dû aux exigences de la rime.

4° Dans les propositions comparatives *que* se revêt parfois d'une double fonction d'adverbe et de conjonction (= *quam ut*). Ce tour, que nous avons signalé à plusieurs reprises (*Gr. hist.*, I³, § 515, 3 et V, § 25, 2), s'observe dès les plus vieux textes: Mielz voeill murir qu'entre paienz remaigne (*Roland*, v. 2336). Voici un exemple classique et bien connu de cette haplologie curieuse:

J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure

Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure.

(Molière, *Tartufe*, v. 1114.)

Au lieu de ce *que* à double fonction, on se servait autrefois aussi de *que ce que*. Ex.: Il n'estoit rien au monde dont le roy ait plus grand paour que ce qu'il lui eschappast quelque mot (Commines). On trouve aussi *que non pas que*. Ex.: Ils jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit que non pas qu'il faille observer la loi (Pascal, *Pensées*). J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher que non pas qu'elle l'attende chez moi (Dancourt, *Chevalier à la mode*). Cette tournure fait de nos jours une impression assez lourde; P. Stapfer (*loc. cit.*, p. 67) qualifie de saugrenue la construction suivante: *Tout de même*,

dans mon temps, j'aimais mieux qu'on me retînt que non pas qu'on me dît de m'en aller. Cette tournure semble vraiment bien rare!

5° Citons à part le cas où le second terme ne contient pas de verbe. Dans une telle construction, l'espagnol demande toujours une négation : *La vida campesina me gusta más quo no todas las grandezas de la ciudad.* Il en est de même en italien : *Le gemme sono più belle che non utili.* Le français se servait autrefois de *non pas*. Ex. : Il est plus difficile d'apprendre une langue estrangere, où les sciences sont traictées et escrites, que non pas la science mesme (G. Bouchet, *Serées*, V, 99). Est il pas plus beau de voir sur notre assiette des os de perdriaux, de cailles . . . que non pas ceux d'un bœuf (E. Fournier, *Variétés hist. et litt.*, I, 15). Tout ce que vous m'avez dit je l'aime bien mieux une feinte, que non pas une vérité (Molière, *La Princesse d'Élide*, V, sc. 2). La langue moderne n'admet pas la négation dans ce cas.

Une négation était également demandée autrefois, si le second terme de la comparaison était un infinitif. Marguerite de Navarre écrit : Il prenoit plus de plaisir à courir et chasser, que non pas regarder les belles dames (*Hep-taméron*).

3. Les mots et locutions qui expriment la crainte demandent l'emploi de *ne* dans la proposition subordonnée : *Je crains qu'il ne vienne.* Paul Stapfer a appelé ce *ne* »le parasite le plus absurde dont la syntaxe française soit restée encombrée«. On a critiqué la phrase : *Otez le couteau à l'enfant, je crains qu'il ne se coupe,* en soutenant qu'elle contient un contresens, puisque ce qu'on craint c'est qu'il se coupe, et non qu'il ne se coupe pas. C'est très

juste, et pourtant la présence de *ne* s'explique facilement: la subordonnée contient en effet un désir négatif, et c'est cette idée latente qui a amené la négation. Elle existait déjà en latin où l'on disait: *Timeo ne veniat*. Pour le français, il faut noter les points suivants:

1° Après des verbes tels que *craindre*, *appréhender*, *trembler*, *avoir peur*, on emploie *ne* devant le second verbe, si la principale est affirmative: *Je crains qu'il ne le fasse* (mais: *Je ne crains pas qu'il le fasse*). L'emploi de ce *ne* explétif remonte aux plus vieux textes. Ex.: Molt criem que ne t'en perde (*St. Alexis*, v. 60). Malgré beaucoup d'hésitations, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, surtout dans la langue littéraire, où la grammaire officielle le demande rigoureusement.

REMARQUE. Le *ne* explétif est parfois dû à une analogie sémantique. Ex.: J'étais tenté de croire qu'il s'agissait d'une tête à couper, et j'avais quelques soupçons que cette gorge ne fût la mienne (*Mérimée, Carmen*). L'auteur a donné ici à *soupçons* le sens de *crainte*.

2° L'emploi de *ne* après les verbes de crainte n'a jamais constitué une règle généralement suivie. Il est évident que son emploi ne s'impose naturellement qu'à ceux pour qui la subordonnée contient un désir négatif (*je crains qu'il ne vienne* = je désire qu'il ne vienne pas). Ceux au contraire pour qui la subordonnée énonce quelque chose de positif qu'il s'agit d'éviter (*je crains qu'il ne vienne* = ce que je crains, c'est sa venue), n'éprouvent aucun besoin d'ajouter une négation. Les textes sont là pour le prouver, depuis le moyen âge jusqu'aux temps modernes. Exemples: Tant i at de fin or ke jo n'en sai mesure; Si senz garde remaint, criem k'ele seit perdue (*Pèlerinage de Charlemagne*, v. 322). Il creinst que pur les Franceis laist Normanz a

amer (Wace, *Roman de Rou*, v. 1380; p. 88). Mult je criem que nos seions honi (*ib.*, v. 7978). Ço meismes Engleis cremeient Que Normant par noit les querreient (*ib.*, v. 7002). Je criem que mal soïiez venuz (*Ivain*, v. 979). Criem que pooirs et tans me faille (*ib.*, v. 6699). E si cremeit Que il ait mis en abandun Ses chevaliers par traïson (Marie de France, *Éliduc*, v. 231). J'ay eu grand paour que vous eussiez aucun grant dommage (*Quinze joyes de mariage*, p. 108). Il a grant paour qu'ilz soyent morts (*ib.*, p. 168). Plutarche allegue un nommé Phenace, lequel grandement craignoit que la lune tombast en terre (Rabelais). Je tremble de peur que telle prudence soit des enfants du siècle (A. d'Aubigné, *Hist. universelle*, III, ch. 2). Las! pauurette, ie crains Qu'il ait autre dessein que ne sont nos desseins (Garnier, *Bradamante*, v. 279). J'ay peur qu'il soit desia de la mort le butin (*ib.*, v. 1254). Helas, ie n'en sçay rien, i'ay peur qu'il soit malade (*ib.*, v. 1259). Mon désespoir n'osait agir en sa présence De peur que mon tourment aigrît ses déplaisirs (Corneille, *Suivante*). J'ai peur qu'on vous surprenne ici (Molière, *George Dandin*, II, sc. 8). Dans l'édition de 1672, on a ajouté *ne*. Les hésitations de l'usage se montrent aussi dans le cas où il y avait plusieurs verbes: J'ai peur qu'elle ne soit mal payée de son amour, que son voyage en cette ville produise peu de fruit, et que vous eussiez autant gagné à ne bouger de là (Molière, *Don Juan*, I, sc. 1). De peur que d'un coup d'œil cet auguste visage Ne fît trembler son bras et glaçât son courage (Voltaire, *La Henriade*).

3° Actuellement, l'emploi de *ne* est demandé par toutes les grammaires, et la langue littéraire se conforme strictement aux règles officielles. Dans la langue parlée, au contraire, il y a une tendance très nette à supprimer *ne*

comme le prouvent les exemples suivants, tous empruntés à des discours directs: Ce peuple mérite d'être châtié et j'ai peur qu'il le soit (*Lettres de G. Flaubert à G. Sand*, p. 120). J'ai bien peur que tu sois un enfant toute ta vie (A. Daudet, *Le petit Chose*, p. 136). J'ai toujours peur qu'un d'eux m'aplatisse en marchant (*ib.*, p. 229). Mais je n'osais pas; j'avais peur que tu le renvoies, le pauvre petit (*id.*, *Sapho*, p. 317). J'ai couru, je craignais qu'il fût trop tard peut-être (Richepin, *La cavalière*, V, sc. 13). J'ai bien peur que nous ayons dit des bêtises (Bourget, *Un homme d'affaires*, p. 23). J'ai toujours peur que tu arrives en retard (H. Bataille, *La marche nuptiale*, II, sc. 1). Je craignais qu'on nous surprît (*Revue bleue* 1899, I, p. 595). Je crains que ce soit la vie même qui est implacable (J. H. Rosny aîné, *La juive*, p. 134). Oh! les pauvres petits! J'ai peur que les requins les mangent (R. Dorgelès, *Partir...*, p. 135). L'absence de *ne* se constate, comme l'ont bien vu ces écrivains, dans la langue parlée de tous les jours.

4°. Le *ne* pléonastique employé après les verbes de crainte a, nous l'avons vu, irrité les Français. George Sand en a poussé un long soupîr: »Les grands écrivains ne donneront-ils pas aux bonnes gens le droit de s'en débarrasser? Hélas! Non, tant qu'il y aura des académies gardiennes de la lettre morte, et qu'ils voudront tous en être«. Pourtant le souhait du grand romancier est sur le point de se réaliser. Les meilleurs écrivains se débarrassent de plus en plus de *ne*, et bientôt chacun sera, probablement, libre de faire ce qu'il voudra. Rappelons aussi que l'Arrêté ministériel du 26 février 1901 autorise d'écrire indifféremment *de peur qu'il aille* ou *de peur qu'il n'aille*.

4. Examinons maintenant les expressions d'empêchement et de défense.

1° Après les verbes *empêcher* et *éviter*, on emploie généralement *ne* dans la subordonnée. Ex.: *Il faut empêcher que cela ne se fasse. Il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse. La pluie empêche qu'on ne sorte. Évitez qu'il ne vous parle.* Autrefois, *esquiver* suivait la même règle. L'emploi de ce *ne*, qui se constate déjà au XV^e siècle, est dans beaucoup de cas facultatif. Selon Littré, on peut le supprimer après *éviter*: *J'évitais qu'il (ne) m'en parlât.* Selon la même autorité, il est permis d'omettre *ne* en vers: Si son cœur m'est volé par ce blondin funeste, J'empêcherai du moins qu'on s'empare du reste (Molière, *École des femmes*, IV, sc. 7). Littré ajoute qu'on l'omet parfois aussi en prose et que cette omission n'a rien de fautif. Si *empêcher* est accompagné de la négation ou se trouve dans une proposition interrogative, il y a liberté complète pour l'emploi de *ne*; on dit: *Je n'empêche pas qu'il sorte* ou *qu'il ne sorte*. Une négation explétive analogue se rencontre dans d'autres langues. Ex.: For at hindre at Misundelsens Sæd ikke skal saaes iblandt os (Holberg, *Ulysses von Ithacia*, II, sc. 7)¹.

REMARQUE. On peut dire *prenez garde de ne pas tomber* en donnant à la locution *prendre garde* le sens de 'faites attention'; on dit également *prenez garde de tomber*.

2° Le verbe *défendre* ne prend pas de *ne* dans la subordonnée: *Je défends que vous le disiez.* Cet usage étonne; *défendre* a ici le sens de 'prohiber', et on s'attendrait à *je défends qu'il ne vienne* sur le modèle de *j'empêche qu'il ne vienne*. Il s'agit ici d'un usage tout à fait moderne; autre-

¹ Comp. O. Jespersen, *Negation in English and other languages*, p. 76.

fois l'emploi de *ne* était général. Ex.: Et nous defendun que l'om christien fors de la terre ne vende (*Loi de Guillaume*, 16). Jo vus defend que n'i adeist nuls hom (*Roland*, v. 2438). »Sire«, ce a dit Berte, »de Dieu et de sa mere Desfeng que envers moi n'aiez pensee amere« (*Berte*, v. 2734). Veiz con Fortune le servi, Qu'il ne se pot onques defendre Qu'el neu feïst au gibet pendre (*R. de la Rose*, v. 6622). Et à luy fut deffendu ne partir de son hostellerie (Commines, IV, chap. 12). Je vous defen de ne jurer du tout (Calvin, *Institution*). Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre Ne trouble le présage ainsi que le ministre (Delille). On peut se demander si *défendre* n'a pas modelé sa construction sur celle de son contraire, *ordonner*: primitivement construit comme un verbe de crainte, il a été considéré de plus en plus comme un verbe de commandement.

5. Voici quelques remarques sur les verbes qui expriment une négation ou un doute. Après des verbes tels que *nier*, *contester*, *disconvenir*, *désespérer*, *disputer*, *méconnaître*, *dissimuler*, *douter*, etc. et la locution *il s'en faut*, on peut mettre *ne*, si la proposition principale est négative ou interrogative. Ex.: *Je ne nie pas qu'il n'ait raison. Vous ne sauriez nier qu'il n'ait fait des études sérieuses. Niez-vous qu'il n'en soit ainsi? Peut-on nier qu'il n'ait avoué son crime? Peut-on nier que la santé ne soit préférable à la richesse? Contestez-vous qu'il ne soit très habile? Je ne disconviens pas que cela ne soit arrivé. Je ne désespère pas qu'il ne vienne. On ne méconnaît pas qu'il n'ait fait tout son possible. Je ne dissimule pas qu'il n'en soit ainsi. Je ne doute pas que cela ne soit. On ne peut douter que les pôles ne soient couverts de glace. Nul doute que cela ne soit ainsi. Il ne s'en faut*

pas de beaucoup que la somme n'y soit. S'en faut-il de beaucoup que la somme n'y soit?

Cette extension de *ne* semble due au sens négatif qui domine toute la phrase. Cependant on constate facilement que l'emploi de *ne* dans beaucoup de cas est facultatif; on dit indistinctement *je ne nie pas qu'il n'ait raison* et *qu'il ait raison* et on trouve dans les auteurs modernes des phrases telles que: *Personne ne doutait qu'il obtînt la croix*. L'Arrêté ministériel du 26 février 1901 reconnaît l'hésitation de l'usage actuel et permet l'emploi ou l'omission de *ne*.

6. Certaines conjonctions demandent parfois *ne* dans la proposition subordonnée.

1° *Avant que*. L'emploi de *ne* paraît être facultatif. Selon quelques grammairiens, il faut *ne* toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée dans la subordonnée, et il faut supprimer *ne* toutes les fois qu'il n'y a aucun doute sur le contenu de la subordonnée. Littré fait avec raison observer que cette distinction n'est pas justifiée et que l'emploi de *ne* est un gallicisme pour lequel l'oreille seule intervient. On dit en effet indifféremment *il faut agir avant qu'il soit* ou *ne soit trop tard*. Exemples littéraires: *Avant que son destin s'explique par ma voix* (Racine, *Athalie*, I, sc. 2). *C'est une . . . effrontée que je mettrai dans un couvent avant qu'il soit deux jours* (Molière, *Malade Imaginaire* II, sc. 8). *Beaucoup, par prudence, ont regagné leur cabine avant qu'on soit au large* (Dorgelès, *Partir . . .*, p. 16). *Avant que les choses ne fussent plus avancées* (P. Bourget dans *Annales politiques et littéraires*, 17 déc. 1899, p. 399). *Avant que Rousseau n'en mît [des bois et des campagnes] dans notre littérature* (Petit

de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature françaises*, VI, 782). Avant que tu ne t'en ailles, Pâle étoile du matin (Paul Verlaine). Le *ne* explétif se trouve aussi après *que* employé au sens de *avant que*:

Il m'a dit qu'il ne faut jamais

Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre.

(La Fontaine, *Fables*, V, n° 20.)

2° *Sans que*. Selon les règles officielles, il ne faut jamais mettre *ne* après cette conjonction. Pourtant, la négation contenue dans *sans* amène parfois l'emploi d'un *ne* explétif, quand la proposition principale est négative. Ex.: On ne pouvait faire allusion à cela sans qu'elle n'entrevît aussitôt des scènes (P. Bourget, *André Cornélis*). Je ne regardais pas un seul de nos meubles sans que le souvenir de mon père ne s'éveillât en moi (*ib.*). Aucune grande découverte n'a été réalisée sans que le génie primesautier de la France, l'esprit pratique des Anglais . . . n'aient tour à tour concouru au succès (Rimbaud, *Civilisation Contemporaine*, p. 724). Victor Hugo a écrit: Ah! le peuple! — océan! — onde sans cesse émue, Où l'on ne jette rien sans que tout ne remue (*Hernani*, v. 1534). Dans un autre vers, le grand romantique paraît avoir hésité; il s'agit de »Les deux îles«, où quelques éditions portent: On ne prononcera son nom sans qu'il n'éveille . . . un double écho (*Odes et Ballades*, III, n° 6), tandis que d'autres impriment *éveille*. Ce *ne* abusif se rencontre déjà dans une lettre de M^{me} de Sévigné (voir Littré). Son emploi, qu'on peut rapprocher de celui que nous avons signalé au paragraphe précédent, est assez indécis et flottant; ainsi dans un énoncé où plusieurs propositions se trouvent sous la dépendance de *sans que*, on omet ou emploie la négation alternative-

ment: Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique sans que mes entrailles s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux (Petit de Julleville, *op. laud.* VI, 370).

3° *A moins que*. Cette conjonction est ordinairement suivie de *ne*. Ex.: *Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau* (= je ne sors pas s'il ne fait beau). *Il nous fit savoir qu'il mourrait, à moins qu'il ne fût secouru*. La subordonnée contient une condition négative et c'est ce qui a amené *ne*.

REMARQUE. *Ne* est obligatoire dans la locution *que . . . ne* (= *avant que, sans que, à moins que*). Ex.: *Il ne veut vous revoir que vous ne lui ayez fait vos excuses par écrit*. Ce tour est plutôt littéraire; dans la langue parlée, on préfère se servir de la conjonction complète. Voir pour plus de détails Kr. Sandfeld-Jensen, *Bisætningerne i moderne Fransk*, § 171 ss.

4° *Depuis que, il y a . . . que, voilà . . . que*, demandent *ne*, quand le verbe est à un temps composé: *Depuis que je ne vous ai vu, il s'est passé beaucoup de choses. Il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Il y avait trois jours que je ne lui avais parlé* (mais: *il y a trois jours que je l'ai vu, il y a trois jours que je ne lui parle pas*). Le sentiment de la valeur négative exprimée dans la subordonnée influence tellement certains auteurs qu'il se servent de la négation complète. Voici deux phrases trouvées chez Catulle Mendès: Comme il y avait longtemps que le jeune homme n'était pas venu dans la maison. Il y a deux nuits que je n'ai pas mangé, que je n'ai pas dormi. Ces exemples nous montrent que la locution *il y a . . . que* est simplement, pour la langue moderne, l'équivalent de la préposition *depuis* (= je n'ai pas mangé depuis deux nuits).

32. Étymologie de *Gord*.

1. Dans son grand dictionnaire, Littré a admis le mot *gord*. C'est un terme technique, concernant la pêche dans les fleuves. Voici comment Littré l'explique: »Deux rangs de perches, plantées dans le fond de la rivière et formant un angle dont le sommet est fermé par un filet«.

Quant à l'origine du mot, Littré donne l'explication suivante: »Provenç. *gorc*; catal. *gorg*; ital. *gorgo*; du lat. *gurgés*, gouffre. On nomme encore aujourd'hui, dans le Nivernais (près de Decize), *gourds* des étangs profonds, espèces de gouffres, ordinairement très-poissonneux«.

Le mot latin cité signifie non seulement 'gouffre', mais aussi 'tournoiement d'eau' ou 'remous', et ces sens se retrouvent tels quels en catalan, en provençal et en italien. Quant au mot français, Littré ne lui reconnaît qu'une seule signification, celle que nous venons de citer, et il nous paraît impossible de trouver un pont sémantique menant de 'gouffre' à une sorte de 'nasse'. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'étymologie de Littré; selon nous les deux mots *gurgés* et *gord* ne sont pas apparentés malgré la forte ressemblance phonétique.

Il est à remarquer que Littré dans son article sur *gord* s'en tient exclusivement à l'explication technique; il ne donne pas une seule citation littéraire. Il en est autrement, si nous examinons son »Historique«. Celui-ci contient quatre exemples, tous antérieurs au XVI^e siècle. Dans ces exemples il nous paraît évident que le mot qu'on écrit tantôt *gurt* tantôt *gort*, a deux sens bien distincts et tout à fait incompatibles. Dans les trois premiers exemples il doit avoir le sens de 'eau courante'. Dans le dernier il désigne sans aucun doute un engin de pêche; je le reproduis ici comme

texte à l'appui: Et entre les autres choses y fut amené de la ville de Mante deux chevaux chargez de pastez d'anguilles de gort.

Il faut donc supposer que nous sommes en présence de deux homonymes ou de deux paronymes qui n'ont rien à faire l'un avec l'autre et qui doivent être étudiés séparément. Cette supposition se change en certitude quand on examine les nombreuses citations recueillies par Godefroy dans son Dictionnaire de l'ancienne langue française.

2. Godefroy examine *gord* dans deux endroits de son dictionnaire. Il est évident qu'il a compris qu'il s'agit en effet de deux mots différents, mais il n'a pas réussi à les bien distinguer.

Dans son quatrième volume il cite à la page 315 un mot écrit *gort, gourt, gord, gurt*, il traduit: golfe, baie, et par extension gouffre, abîme, pleine eau. Cette signification se retrouve sans difficulté dans tous les passages cités, à l'exception de deux dont je reproduis ici le texte:

De certains autres menus cens deubs chacun an au dit jour saint Remi pour gors, isles, motelles et jonquiers estant en la ditte rivière d'Aisne (1453, Compte du dom. du comté de Soissons, f^o 5, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f^o 302 r^o, Arch. Loiret).

Ledict poisson voyant estre en sa fin,
Et n'ayant plus de vie aucun espoir
S'en est venu par un grand desespoir
Si rudement frapper dedens un gort
Que tost aprez en a receu la mort.

(Guill. Haudent, *Apologues*, 1^{re} partie, XXV, Lormier.)

Dans ces deux passages il est manifeste que *gord* ne désigne ni gouffre ni golfe ni pleine eau; il s'agit d'un tout

autre mot, du mot *gord* expliqué par Littré. L'eau d'une rivière n'est pas sujette à des impôts, mais bien l'engin de pêche qui s'y trouve, et c'est ce même sens qui s'impose dans les vers de Haudent.

Dans son neuvième volume, à la page 709, Godefroy étudie un autre mot *gort* qu'il traduit par: Rang de perches disposées en angle au fond d'une rivière, fermé par un filet où le poisson vient se prendre. Aux quatre exemples qu'il cite il faut ajouter les deux autres que nous venons de reproduire et qui ont trouvé place, par erreur, dans son quatrième volume. Comme le montre l'explication de Godefroy, qui est tout à fait conforme à celle que donne Littré, nous avons dans ces exemples affaire au terme technique *gord*, désignant un engin de pêche.

3. Il est donc hors de doute qu'il existe en français deux mots *gord* (ou *gourd*), très différents pour le sens. L'un d'eux désigne un gouffre, un tournoiement d'eau ou un golfe. Il continue le latin *gurgus* et il se prononçait au moyen âge avec un *o* fermé ou un *ou*.

Il faut pourtant remarquer que la prononciation *gourt* n'a pas été la seule admise. Il y a eu des hésitations. Plusieurs rimes nous montrent une prononciation avec *o* ouvert:

Car sis pere e sa mere enfundrerent al gort,
Dunt unkes puis ne porent resurdre a lur dreit port.

(*Vie de saint Thomas*, p. p. E. Walberg, v. 234.)

En pechié finerunt, ne purrunt prendre port;
La dunt nuls ne resurt charrunt al pudlent gort.

(*Ib.*, v. 669.)

Cette particularité se retrouve aussi chez un autre poète dont Godefroy a cité deux passages; il les cite à part en attribuant au mot *gort* avec *o* ouvert un sens particulier, celui de 'gorgée'. Voici les deux passages:

Si comme el erroit si avint
 Que son enfant qu'en ses bras tint,
 Qui a verité estoit mort,
 Gita parmi la boche un gort
 De sanc qui dou cors li eissi.

(J. Le Marchant, *Mir.* ms. Chartres, f^o 13^b.)

Que li enfens qui estoit mort
 Mist hors par la bouche a grant gort
 L'eive qui ert ou corps entree.

(*Ib.*, f^o 14^c.)

Gort 'gorgée' est sans aucun doute le même mot que *gort* 'eau courante'. Ce qu'il est intéressant d'observer c'est la prononciation du mot: on a *ò* au lieu de *ó* ou *ou*. Cette même prononciation se retrouve aussi dans *regort*, dont Godefroy (VI, 745—46) cite 20 exemples. Dans le premier de ces exemples *regort* assonne avec *anciennor*, ce qui indique une prononciation fermée, mais les autres exemples rimés indiquent un *o* ouvert. Le mot *regort* n'a pas encore disparu, bien qu'il n'appartienne pas au français commun. Mon savant ami, M. Emmanuel Philipot, m'écrit: »A Rennes, nous appelons *regort* un fossé rempli d'eau qui accompagne le canal d'Ille-et-Rance et qui est un résidu de l'ancienne rivière d'Ille, un bras mort et vaseux . . . Autrefois je déduisais ce mot *regord* du verbe *regorger*, attribuant le terme au fait que le canal, dans les inondations »regor-geait« et déversait son trop-plein dans le fossé. Mais on a pu former un *regord* tout simplement avec le préfixe *re-*

et le simple *gord*, bien que ce soit moins naturel«. Pour ma part, je regarde *regord* comme un composé de *gort* et cette formation me paraît très naturelle; j'ai cité, il y a longtemps, beaucoup d'exemples montrant la composition de *re-* avec un substantif. Parmi ces exemples se trouve justement *regort* (voir *Gr. hist.*, III, § 489).

Le passage de *ór* à *òr* est un phénomène dont on peut citer un certain nombre d'exemples. Tout en rappelant *gorge* qui continue le lat. *gurga* je renvoie aux exemples réunis dans *Gr. hist.*, I³, § 181. Je profite de l'occasion pour rappeler en même temps les observations très intéressantes de M. E. Philipot sur le passage de *ar* à *or*¹.

4. Reste à examiner l'autre mot *gord* pour essayer d'en trouver l'origine. Si l'on passe en revue les exemples cités par Godefroy de *gort*, engin de pêche, on verra que, pour une très grande partie, ils sont originaires de Normandie. Il y a donc une possibilité pour que le mot soit d'origine nordique, et la pensée s'arrête involontairement sur le vieux norrois *garór* (cf. angl. *yard*, goth. *gards*) qui signifie 'clôture', 'clos'. Le mot vit toujours dans les langues scandinaves et il a conservé sa signification primitive dans plusieurs composés. Citons pour le danois: *kaalgaard*, *urtegaard*, *vingaard*, *abildgaard*, *rosenggaard*, *ormegaard*, *andegaard*; on trouve en suédois *trädgård*, *djurgård*, *skärgård*. Le mot sert aussi comme terme technique dans le langage des pêcheurs; nous renvoyons aux trois mots danois dont l'usage est encore général: *aalegaard*, *fiskegaard*, *laxegaard*. L'installation d'un *aalegaard* danois correspond tout à fait à celle d'un *gord* français. Selon une vieille explication les »aalegaarde er ligesom gierder ved strandsiderne, oc saa-

¹ *Essai sur le style et la langue de Noël du Fail*. Paris, 1914. P. 141.

ledis ordnet, at hvis aal sig der udi forkrybe, dem icke der aff igien kunde udvikle«. Ce passage curieux se trouve avec beaucoup d'autres dans le dictionnaire de Kalkar¹ : ils montrent tous le rôle important qu'a joué autrefois la pêche aux anguilles au Danemark.

5. Il est évident qu'il y a entre le danois *gaard* et le français *gard* une conformité sémantique très intime. Il s'agit maintenant de savoir si cette conformité est un pur hasard — il y a dans toutes les langues des vocables qui offrent une forte ressemblance sans être apparentés² — ou s'il est possible de démontrer par voie historique l'identité des deux mots.

Nous savons que le mot *garðr* a été introduit par les Vikings en Normandie où on le retrouve dans plusieurs composés et comme terminaison³. Un composé particulièrement intéressant a été signalé, il y a longtemps, par Edmond Le Héricher qui cite un document latin de l'an 1030 où on lit ces mots : Unum fisigardum in Dieppa⁴. Le philologue français regarde *fisigardum* comme un mot nordique et y retrouve à bon droit *fiskigarðr* dont la forme moderne danoise est *fiskegaard*⁵.

A côté de *gard*, qui n'existe pas, que je sache, comme

¹ *Ordbog til det ældre danske Sprog.*

² Ces mots sont les feux follets de la linguistique : ils ont souvent induit les étymologistes en erreur. Voir sur ce sujet *Ordenes Liv* III, 51 ss.

³ Voir Charles Joret, *Des caractères et de l'extension du patois normand*. Paris, 1883. P. 47. Jakob Jakobsen, *Stednavne og Personnavne i Normandiet (Danske Studier, 1911, p. 59)*.

⁴ *Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*. Avranches 1864. P. 154.

⁵ A. Fabricius, *Danske Minder i Normandiet*. København, 1897. P. 299.

mot indépendant, on trouve le doublet *gord* dont nous avons ci-dessus indiqué le sens. Les exemples de *gord* qui se trouvent dans la vieille littérature française ont été réunis par Godefroy; mais il ne faut pas oublier que le mot apparaît aussi dans des documents latins. Voici deux textes très intéressants: *Gordum unum quinque millium anguillarum. Locum congruum piscationi quem homines vulgari suo gort appellant*¹.

6. L'identité des deux mots normands — *gard* et *gord* — me paraît hors de doute. Pourtant il est difficile d'expliquer le rapport entre les deux doublets. Il est clair que *gard* reproduit assez exactement le mot nordique *garðr* mais d'où vient la voyelle d'arrière de *gord*? Comment expliquer que le vieux mot nordique, adopté en normand, se soit scindé en deux? L'explication suivante me paraît, sinon bien sûre, au moins probable. L'ancien norrois *garðr* s'est maintenu tel quel comme suffixe; comme mot isolé il a subi l'influence de son paronyme *gourt*. Ce mot, nous l'avons vu, se prononçait de deux manières différentes, et cette prononciation double se constate aussi pour *gord*. On sait que les mots qui se ressemblent phonétiquement se confondent facilement. L'histoire de la langue française en offre de nombreux exemples (voir *Gr. hist.*, IV, § 462 ss.); à ces exemples il faut peut-être ajouter *gart* devenu *gourt* ou *gort* sous l'influence de *gourt*, *gort*, du lat. *gurgis*.

¹ Voir Johannes Steenstrup, *Normandiets Historie under de syv første Hertuger 911—1066*. København, 1925. P. 261.

33. Le tutoiement.

J'ai donné ailleurs (*Gr. hist.*, V, § 192 ss.) des renseignements détaillés sur l'emploi des deux pronoms allocutoires *tu* et *vos* depuis le temps des empereurs romains jusqu'à l'heure actuelle. En examinant le rôle de plus en plus restreint que joue *tu*, j'ai relevé le développement social qui explique ce phénomène.

Cependant le tutoiement offre aussi un côté moral qu'on a trop négligé jusqu'à présent. Un grand romancier français, M. Georges Duhamel, vient de le mettre en lumière d'une manière saisissante dans son dernier volume intitulé »Les sept dernières plaies«. Je renvoie à la première nouvelle du recueil, »Mémorial de Gauchois«, qui contient quelques réflexions dont la justesse, l'originalité et l'art exquis ne manqueront pas de frapper le lecteur. Je les reproduis ici :

»J'ai tutoyé, pendant la guerre, presque tous les blessés qu'il m'a été donné d'assister, quand ces blessés étaient de ceux qu'en style militaire on appelle simplement »des hommes«. J'ai toujours vu, dans ce tutoiement, non pas une familiarité martiale, sans réplique d'ailleurs et bien contraire à ma réserve naturelle, mais une de ces tendresses lénitives qu'on témoigne aux enfants, aux créatures affaiblies et souffrantes. Il m'est arrivé de n'oser point tutoyer, dès l'abord, des troupiers que leur âge et leur culture isolaient un peu de la foule. A l'instant des pires épreuves, à l'heure de la mort, le »tu« me montait aux lèvres, comme un hommage fraternel, comme une caresse sublime. J'ai même tutoyé, une fois, une seule fois, un jeune officier moribond, et j'ai le sentiment d'avoir, ce jour-là, selon

mes forces, exalté les ressources de l'art. Il est, malgré tout, des limites aux audaces de la pitié: même en présence de la mort, un infime médecin de complément n'aurait pas l'idée de tutoyer un général. Et c'est pourquoi les rois, les princes, les puissants, sont les gens les plus mal soignés du monde».

Additions et corrections.

P. 4. Mon excellent collègue et ami, M. Emmanuel Philipot, qui a bien voulu se charger de la révision des épreuves de ce fascicule, m'écrit: »Sur *bec de gaz* et sa date Lanson et Cumont se trompent. La locution est bien antérieure à la guerre. La vérité est qu'une foule de termes argotiques sont pour la première fois parvenus pendant la guerre à la connaissance de littérateurs qui, trop distingués ou trop peu linguistes, n'avaient jusque-là fait aucune attention aux phénomènes du bas-langage. C'est l'époque où des dames du monde, mobilisées comme infirmières, crurent devoir se mettre à parler poilu«.

P. 7. *Clochard*. A propos des termes dépréciatifs en *-ard*, M. E. Philipot me signale *charognard*, terme assez récent, désignant les commerçants-bouchers qui vendent de la viande de rebut. Auparavant ce mot ne s'appliquait guère qu'à des vautours, à des hyènes, etc.

P. 7. M. Philipot s'est rangé du côté du »Figaro« et proteste énergiquement contre *contagionner*. Voici ce qu'il écrit: »*Contagionné* n'est vraiment pas beau, alors qu'il y a *contaminé*. Ces verbes en *-ionner* sont véritablement une plaie pour notre langue. Ils appartiennent à une langue pseudo-scientifique. Je ne suis pas aussi indulgent que vous pour les créations qui n'appartiennent pas au peuple.

Vaugelas ignorait la tourbe des demi-lettrés et des demi-savants. Le vrai peuple reste plus que jamais en honneur, et nous voyons avec plaisir surgir des romans provinciaux avec de savoureuses façons de parler patoises. Mais, hélas, l'influence du peuple diminue et nos romanciers populaires et patoisants font de très louables efforts sans grand résultat pratique. Le demi-lettré ou quart de lettré, le journaliste prétentieux et ignorant, non prévu par Vaugelas, prend chaque jour plus d'influence réelle. Nous lui devons -ès-avec un singulier, *antan* au sens de: jadis, il y a plusieurs siècles, etc. etc. C'est une race méprisante et méprisée, mais contre laquelle les vrais lettrés ne réagissent pas assez. Les réflexions de M. P. me paraissent très intéressantes, mais en même temps très sujettes à caution.

P. 8. *Contrefoutre*. M. Philipot ajoute: »J'ai entendu souvent: *Je m'en fous, refous, surfous et contrefous*. Les préfixes, quels qu'ils fussent, servaient à renforcer le mot.

P. 9. A propos de l'intéressante observation de M. Roques sur *des*, M. Philipot ajoute que, selon lui, *des* est à l'origine une expression suspensive prononcée maintenant sur un ton absolu et final. C'est le cas de *très* dans: »Êtes vous content?« — »Très«. Comp. *Gr. hist.*, VI, § 6.

P. 10. *Écrivaine*. A propos de ce néologisme, M. Philipot m'envoie la note suivante: »*Écrivaine* est intéressant et pas mauvais. Pour vous donner une idée de la répulsion des Français officiels au féminisme lexicographique le plus simple, je vous dirai que nous avons actuellement à Rennes une chaire non magistrale de grec, occupée par une jeune fille d'origine suédoise, M^{lle} Sjøestedt. Or son titre officiel est *maître de conférences*, et personne n'ose dire ni écrire *maîtresse de conférences*, quoiqu'on dise encore fort bien *une maîtresse d'école*.

P. 14. *Matériau*. M. Philipot me fait observer que ce singulier est assez ancien dans la langue des architectes et antérieur aux éboulements mentionnés.

P. 15. *Miss*. Voici sur ce mot une note explicative de M. Philipot: »Une *miss* a un sens très précis en français: c'est une gouvernante, la plupart des gouvernantes des enfants français étant anglaises. Avant la guerre j'ai connu à Rennes une gouvernante allemande que tout le monde appelait *miss*. Seuls quelques »malins«, pour montrer leur force linguistique, l'appelaient *Fräulein*.

P. 18. *Pas de porte*. Cette expression, comme nous l'avons montré, a pris après la grande guerre un sens très spécial. En dehors de Paris il s'emploie comme terme de commerce avec une tout autre acception. M. E. Philipot m'écrit là-dessus: »Je puis vous dire, sans sortir du petit cercle de mon expérience personnelle et sans entrer, dans le maquis de la procédure, que chez nous, à Rennes, le terme *pas de porte* a, dans les contrats relatifs à la vente d'un magasin, un sens parfaitement normal et régulier: cette expression imagée désigne tout simplement la clientèle probable, étant donné les expériences faites et le caractère plus ou moins central du magasin. Le *pas de porte*, autrement dit le seuil franchi par le client, peut être nul dans un faubourg et très élevé dans une rue centrale et très fréquentée. De tout temps la fréquence probable ou certaine de la clientèle est entrée comme élément dans l'évaluation du prix d'un magasin, et il n'y a là rien de spécial à l'après-guerre.

P. 24. *Turner*. M. E. Philipot me signale un autre emploi neutre de ce verbe: faire une tournée [théâtrale]. L'un des impresarios les plus connus en province par ses tour-

nées théâtrales, E. Baret, a écrit un petit livre d'impressions intitulé: »En tournant«.

P. 49. *Regord*. Le mot se trouve dans le Dictionnaire des locutions populaires d'Ille-et-Vilaine par Coulabin. Il explique le mot par: »Douve, ruisseau où se déversent les eaux d'une rivière ou d'un étang. C'est surtout dans les regards qu'on pêche l'anguille«.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.

Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 3.

ON THE ANTIQUARIAN-
HISTORIOGRAPHICAL ACTIVITIES
OF THE ROMAN PONTIFICAL
COLLEGE

1. PAX DEUM. JUS SACRUM. 2. LIBRI SACERDOTUM. 3. THE
SO-CALLED COMMENTARII REGUM. 4. JUS PAPIRIANUM.
LEGES REGIAE. 5. PUBLICATION. 6. ANNALES PONTIFICUM
[MAXIMORUM]. ANNALES MAXIMI. 7. CONCLUSION.

BY

C. W. WESTRUP



KØBENHAVN

HØVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

Pris: Kr. 2,50.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskabs videnskabelige Meddelelser udkommer fra 1917 indtil videre i følgende Rækker:

Historisk-filologiske Meddelelser,
Filosofiske Meddelelser,
Mathematisk-fysiske Meddelelser,
Biologiske Meddelelser.

Hele Bind af disse Rækker sælges 25 pCt. billigere end Summen af Bogladepriserne for de enkelte Hefter.

Selskabets Hovedkommissionær er *Andr. Fred. Høst & Søn*, Kgl. Hof-Boghandel, København.

Det Kgl. Danske Videnskabernes Selskab.

Historisk-filologiske Meddelelser **XVI**, 3.

ON THE ANTIQUARIAN-
HISTORIOGRAPHICAL ACTIVITIES
OF THE ROMAN PONTIFICAL
COLLEGE

1. PAX DEUM. JUS SACRUM. 2. LIBRI SACERDOTUM. 3. THE
SO-CALLED COMMENTARII REGUM. 4. JUS PAPIRIANUM.
LEGES REGIAE. 5. PUBLICATION. 6. ANNALES PONTIFICUM
[MAXIMORUM]. ANNALES MAXIMI. 7. CONCLUSION.

BY

C. W. WESTRUP



KØBENHAVN

HOVEDKOMMISSIONÆR: ANDR. FRED. HØST & SØN, KGL. HOF-BOGHANDEL
BIANCO LUNOS BOGTRYKKERI

1929

1. Pax deum. Jus sacrum.

Just as the Roman state was founded by the grace of the gods, so also did its further existence depend on their benevolence. By *sacrificia*, prayers and purification (*lustratio*)¹, by *votum* "pro rei publicae salute"², by gifts and festivals pleasing to the gods³, the state must endea-

¹ Val. Max. IV 1, 10: *solemne precationis carmen ex publicis tabulis, quo dii immortales, ut populi Romani res meliores amplioresque facerent, rogabantur.* — L. DEUBNER, *Archiv für Religionswiss.* XVI (1913) p. 127 sqq.

² TH. MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht* I 2 594 sqq. W. WARDE FOWLER, *The Religious Experience of the Roman People*, London 1911 p. 203 sqq.

³ The ancient Roman festival procession of the *Salii*, the priests of Mars, in the first month of the Roman year, with a ritual arms-dance and religious songs (Dion. II 70. Liv I 20, 4), intended to protect the *numen* of the new crops against all manner of demons. Cf. FOWLER 110. GEIGER, *Pauly-Wissowa-Kroll R. E.* I A (1920) 1874 sqq. — R. CIRILLI, *Les prêtres danseurs de Rome*, Paris 1913.

The Lupercalian festival combined with purification, expiatory sacrifice and fecundity-worship. Plut. Rom. 21. CAES. 61. — L. DEUBNER, *Archiv für Religionswiss.* XIII (1910) p. 481 sqq. cf. R. LEFÉBURE, *Revue de l'histoire des religions* LIX (1909) p. 73 sqq. SAMTER, *Geburt, Hochzeit und Tod* (1911) p. 184 sqq.

The spring festival of the Arval-Brethren combined with an invocation of *Lases* (*Lares*) and Mars, as well as sacrifice. VARRO, *de ling. lat.* V 85. Fragments of *acta fratrum Arvalium*. C. I. L. VI 2023 sqq. 32338 sqq. — *Carmen Arvale*. C. I. L. VI 2104. — GEORG WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer* 2 (1912) p. 561 sqq. cf. 143.

See, moreover, W. WARDE FOWLER, *The Roman Festivals*, London 1899 p. 33 sqq. 310 sqq., L. DEUBNER, *N. Jahrb. f. klass. Altert.* XXVII (1911)

your to secure *pax et venia deum*¹. Particularly on special occasions, at times when the fortunes of the state were undergoing a crisis, before great and perilous undertakings, such as the departure of the army for a campaign, during a war before the decisive battle, when plague or crop-failure scourged the land, the state would have to propitiate the gods by new *vota* concerning sacrifices, gifts² and games (*ludi*)³. And if the gods, manifested their wrath at not receiving their due by strange natural signs, omens (*prodigia*)⁴, the state would have to take the necessary measures (*prodigium procurare*)⁵ to avert their anger and restore *pax deum*, by

p. 321 sqq. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer* 2 409 sqq. 555 sqq. See also H. M. R. LEOPOLD, *De ontwikkeling van het heidendom*. Rotterdam 1918 p. 6 sqq. SAM WIDE in GERCKE u. NORDEN, *Einleitung in die Allertumswissenschaft* II 3 290 sqq.

¹ Cic. *pro C. Rabirio, perduellionis reo* V 17. Liv. XXXIX 10, 5 cf. VI 41: *nunc nos, tanquam jam nihil pace deorum opus sit, omnes caerimonias polluimus*. (Appius Claudius' speech). Gell. XIII 23, 13. VERGIL. *Aen.* IV 56. X 31. *Tab. Iguv.* VI A. 30. BUECHELER, *Umbrica* (1883) p. 59. Cf. moreover WISSOWA 380 sqq. W. WARDE FOWLER, *The Religious Experience of the Roman People* 169 sqq. — BRISSONIUS, *De formulis* I 138.

² *Votum* concerning *templum*: Liv. II 20, 12. Formula in Liv. X 19, 17. — *Evocatio*, before the besieged city, of the enemy gods to leave their temples, and instead they are promised temple and cult at Rome. Liv. V 21. Plin. *nat. hist.* XXVIII 4, 18. Formula in MACROB. *Sat.* III 9, 7 sq. (SERV. *Aen.* II 244). Cf. C. THULIN, *Italische sakrale Poesi und Prosa*. Berlin 1906 p. 59 sqq. — *Devotio*, by which the Roman magistrate *cum imperio* during battle promises to devote his life to the subterranean gods (DI MANES and TELLUS) on condition that they annihilate the hostile army. Formula in MACROB. III 9, 7 sqq. Liv. I 32, 7. 10. VIII 6, 9 sqq. 9, 1 sqq. 10, 11 sqq. Cf. X 28 (the sacrificial death of the Decii). KORNEMANN, *Der Priestercodez in der Regia* 1912 p. 23 sqq. Concerning the magical significance of the ritual of devotion see L. DEUBNER, *Arch. für Religionswiss.* VIII (1905) Beihefte 66 sqq.

³ Liv. XXXVI 2, 3. Cf. Liv. XXII 10 (*ver sacrum*).

⁴ Liv. XXI 62. FOWLER, *Religious Experience* 316 sqq.

⁵ F. LUTERBACHER, *Der Prodigien Glaube und Prodigienstil der Römer* (Neue Bearbeit.) 1904.

expiatory sacrifice (*piaculum*) or by sacrifice combined with extraordinary purification (*lustratio urbis*).

The active desire of the Romans to maintain the proper relations with the divine powers (*religio*)¹ is, however, most clearly exhibited in the famous divination peculiar to the Roman religion. No important act, public or private, could be accomplished save in agreement with the divine will (*auspicato*). Before all more important acts of state — the magistrates' installation in office, the inauguration of priests, the meetings of the *comitia*, the departure of the army, the ceremonious opening of temples etc.² — the disposition of the gods had to be learnt from observation and interpretation of birds' omens and other signs (*auspicia*, *auguria*³)⁴. At the conclusions of *foedus* with foreign

¹ Concerning the original meaning of the word *religio* as expressing "the feeling of dependence upon divine power and providence" (WISSOWA 380), "the natural feeling of a man in presence of the supernatural" (FOWLER 459 sqq. cf. Cic. *de inv.* II 161: *religio est quae superioris cuiusdam naturae quam divinam vocant, curam caerimoniamque affert*. Cic. *de harusp. resp.* 19), see FOWLER, *The Latin History of the Word "Religio"*, *Transactions of the Congress for the History of Religions*, Oxford 1908, II 169 sqq.

BRÉAL, *Revue archéol.* 1910 II 175 takes the word "religio" itself to be derived from *relegere* (as opposed to *neglegere*). Its original signification is then "scrupule pieux", "conscience". Thus also WALDE, *Etym. Wörterb. d. lat. Sprache* 2 233. Cf. NIGIDIUS-FIGULUS in *Gell.* IV 9. 1: *religentem esse oportet, religiosus ne fuas* (ed. HOSIUS). Cic. *de nat. deor.* II 72. On the other hand, especially M. KOBBERT, *R. E.* I A p. 572: *religio* from *religare*, "to bind" cf. LACT. *inst. div.* IV 28, 2 sqq. SERV. *Aen.* VIII 349: *religio id est melus ab eo quod mentem religet, dicta religio*.

Regarding an undoubted connection with the idea of *labu* see FOWLER, *Religious Experience* 32 sqq. Cf. W. OTTO, *Arch. f. Religionswiss.* XII 544. XIV 406 sqq. M. KOBBERT, *De verborum "religio" atque "religiosus" usu apud Romanos*. Diss. Regimonti 1910 p. 31 sqq. *R. E.* I A. 565 sqq.

² Cic. *de div.* I 28. Liv. I 36, 6. VI 41, 4.

³ Fest. v. *quinque genera*.

⁴ In Liv. I 18 the description of Numa's *inauguratio* gives us an aetiological picture of the procedure at the ancient Roman inauguration. Formula in Liv. I 18, 9. Cf. VARRO *de ling. lat.* VII 8.

peoples¹, when claims were put forward to recover compensation or atonement for breach of treaty (*rerum repetitio, clarigatio*)² or when war was formally declared³, the gods were called upon as witnesses and their protection invoked⁴.

The Roman gods, however, being made in the image of the juridically disposed Romans themselves, insisted no less than these upon the observance of the principle of *do* (or rather *dabo*) *ut des* in the matter of strict fulfilment of all contracted obligations (*religiones*). If the sacred acts were performed in a manner which deviated in the very least from the inherited form sanctioned by the gods and from the often magically accentuated formulae, they were invalid and had no effect; moreover, they would be a sacrilege (*piaculum*). It was a matter of particular importance that the right gods were invoked in the right way. Only the priests, however, were duly versed in the entire minutely ordained apparatus of prayers and formulae (*solemne precatiois carmen, solemnia verba*)⁵ which surrounded every act of worship, and in the whole ritual system which served to maintain *pax deum*. The magistrates were the people's representatives before the gods. It was the magistrate (*cum imperio*) who bound the people legally by *votum*, fulfilled *votum* by *dedicatio*, expressed *devotio*, performed

¹ In the description of the single combat between the Horatii and the Curiatii (the Romans and the Albanians) in Liv. I 24, 4 sqq. we find the rite with *carmina* paradigmatically illustrated in the *foedus* concluded before the fight. Cf. Polyb. III 25, 6. FEST. v. *lapidem silicem*.

² In Liv. I 32 the ritual with *carmina* is described in the aetiological narrative of Ancus Marcius. Cf. Liv. I 38 (*deditio Collatiae*). VARRO V 86. DION. I 72, 6 sq. SERV. Aen. IX 52. X. 14. CINCIVS in Gell. XVI 4, 1. Examples: Liv. IV 30, 14. 58, 1. X 12, 2.

³ Liv. I 32, 6 sqq. Gell. XVI 4, 1.

⁴ Cic. de leg. II 7, 16: *diis immortalibus interpositis tum iudicibus tum testibus*.

⁵ E. APPEL, *De deorum precatationibus, Religionsgesch. Vers.* 7, 2. (Gies-sen 1909).

the sacred acts and ordered the celebration of festivals required by *lustratio urbis* as atonement for *prodigia*. And it was the chief of the army who was deputed by the people by the *lex curiata* to take the auspices, and who then conducted the war *suis auspiciis*¹. Finally it was the magistrate who on behalf of the people decided matters concerning alliance and war. But only *pontifices* possessed knowledge of *ceremonia et sacra* according to *patrius ritus*². Above all, it was *pontifex* who at *vota* had *verbis certis* to formulate and utter (*precire*) the prayer (*carmen*) that was often rhythmically composed and strictly conventional of form³. Only *augures* knew the art of observing and interpreting the divine omens (*disciplina*⁴ *auguralis*). And only *fetiales* were qualified authorities on the particular sacred law (*jus fetiale*) which applied to international relations⁵.

In all matters directly concerning the obligations of the state to the gods, all that conduced to the maintenance of *pax deum*, the priests were the sole experts, from whom therefore the magistrates had to obtain instructions before the execution of sacred rites, and of whose opinion and pronouncements (*decreta, responsa*)⁶ they had to avail them-

¹ *Auspicium* = *imperium* (Liv. XXVIII 9, 10). — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la divination* IV 209 sqq.

² Cic. *de harusp. resp.* 14: *pontifices, quorum auctoritati fidei prudentiae majores nostri sacra religionesque et privatas et publicas commendarunt; de nat. deor.* I 122: *sacris pontifices praesunt.*

³ Cf. E. NORDEN, *Die antike Kunstprosa*, Leipzig. 1915 I p. 156 sqq.

⁴ PLIN. *nat. hist.* XXVIII 4, 17. Cic. *de leg.* II 8, 20: *interpretes autem Jovis Optimi Maximi publici augures . . . disciplinam tenent. De div.* II 74. Suet. *de gramm.* I: *jus augurium.* Cic. *de nat. deor.* I 122: *auspiciis augures praesunt.*

⁵ Cic. *de off.* I 36. Liv. IX 9, 3.

⁶ Cic. *de leg.* II 8, 20 cf. II 12, 29: *respondendi juris et conficiendarum religionum facultas.* Cic. *de domo* 130 sqq. (*pontifices*). — Cic. *de nat. deor.* II 11; *de domo* 39 (*augures*). — Liv. XXXVI 3, 7. Plut. *Numa* 12. *Cam.* 18. VARRO *in Non.* p. 529 (*fetiales*).

selves in all doubtful questions of ritual (*vota* and their performance, *prodigia* and their *procuratio*, *piaculum*, *expiatio* for *sacrilegium*, *deditio* etc.)¹. As a consequence of this religious-technical privilege it was also the priests who guarded and handed down the theory of law in the civic life of the state.

Public worship not only endowed the sacred acts with a certain political significance, but *jus sacrum*² permeated the entire legal life of the Roman community and gave to the very act of state a distinctly sacred character. And particularly in the earliest period, when religious faith was still a reality, this sacred element was bound to have a decisive influence both socially and in formal law. This again led to the guardians of the sacred law, the lettered priests, becoming also the bearers of the real constitutional tradition.

True, the priests had no independent political authority. *Pontifices* had indeed to make *decreta* and *responsa*, when doubtful questions of worship arose, but their judgements

¹ Cic. *de leg.* II 19, 47 cf. Liv. I 20, 7. XXIV 44, 9 (*ex decreto pontificum*).

² In later Roman law a special legal system was formed by *jus sacrum*, synonymous with *jus divinum*, in contrast with *jus humanum*, corresponding to the difference between *fas* (i. e.: "what is bidden by the gods") and *jus*. SERV. GEORG. I 269: *fas et jura sinunt, id est divina humanaque jura permittunt: nam ad religionem fas, ad homines jura pertinent*. Cf. GAI II 2. And this system was strictly distinct from both *jus publicum* and *jus privatum*. QUINT. *Inst. orat.* II 4, 33: *genera sunt tria: sacri, publici, privati juris*. Cf. Cic. *de domo* 128: *nec de pontificio sed de jure publico disputo*. But in oldest Rome, where law and religion were closely connected, "sacred law" permeated the whole legal life. Cf. MUIRHEAD, *Introduction to Roman Law*, ed. GOUDY, p. 15. WARDE FOWLER 486 sqq. Cf. still ULPIAN, *Ulp. Dig.* I 1, 1.1 § 2. *publicum jus in sacris, in sacerdotibus, in magistratibus consistit*.

Also the word *jus* itself, the basic meaning of which is undoubtedly "that which binds" (*jus* derived from the same stem as *jungo*, WALDE, *Lat. etym. Wörterb.* 2 399), which is, moreover, probably connected with the idea of *tabu*, is no doubt originally a religious term. At the outset it was probably used to denote the legal rules in force in the various priesthoods (*Jus pontificium, jus augurium*. GELL. *praef.* XIII I 12, 17. IV 6, 10. etc.).

were in no sense legally binding. It was a function of the *augures* to declare whether the gods looked with favour upon a proposed public undertaking, and the *fetiales* had to supervise that treaties were concluded and war declared *dis arbitris foederis* and in conformity with *jus fetiale*. But they had nothing to do with the actual political actions or decisions. Even in the earliest times the constitutional position of the priests was undoubtedly only that of religious assistants and advisers to the magistrates and the senate. But they were in close contact with practical politics. And they were widely versed in the art of government. Far on the time they were still recruited from the old patrician families in which the tradition of a practical and theoretical insight into the life of the state and the art of government was handed down from generation to generation. Also, the supreme magistrates were undoubtedly often members of one — or more — of the higher priest-hoods¹. From their former government service the priests would therefore bring with them as an additional advantage their particular experience in the treatment of legal matters (Tib. Coruncanius, P. Mucius Scaevola). The priests therefore possessed the very best personal qualifications for handing down the science of theoretical and political law. And the colleges themselves, these strongholds of sacred law where election for life and cooptation of the members also served to secure continuity in the application of the law, had in the course of time been technically trained in transmitting the law.

Also, and not least, in the field of what was later termed *jus privatum*, sacred law undoubtedly exerted the greatest

¹ Cic. *de domo* 1. WISSOWA 480. Cf. J. N. MADVIG, *Verfassung und Verwaltung d. röm. Staates* II 602 sqq.

influence from the earliest times. In the law of obligations and of civil procedure¹ as in criminal law² we find a few remnants of the religious conception even in the historical period³. It is, however, especially in the family, where the numerous and varied religious acts which accompanied the greater or lesser events of daily life⁴ still testify to the sincere and heartfelt desire of the Romans to keep on good terms with the gods (*pax deum*)⁵, that we find definite and profound traces of the formerly predominating influence of the religious element. Not only the ancient patrician form of marriage-celebration, *confarreatio*, and the corresponding form of divorce, *diffareatio*, are of a distinctly religious nature⁶. Just as marriage itself in its essence is

¹ *Votum*. DE MARCHI, *Il culto privato di Roma antiqua* I (1896) 271 sqq. — *Jusjurandum*. C. BERTOLINI, *Il giuramento nel diritto privato Romano* 1886 p. 49 sqq. cf. STEINWENTER, *R. E.* X 1253 sqq. and the litt. quoted. — *Sponsio*. PERNICE, *Sitz.-Ber. Akad.* Berlin 1885 p. 1159 sq. HUELLIN, *Studi in onore di Fadda* VI (1906) p. 104 sq. cf. MITTEIS, *Festschrift für Becker* 1907 p. 109 sqq. — *Dolis dictio*. BERGER, *Abh. Akad.* Krakau II Ser. XXXVIII, 53 (1910) p. 132 sqq.

² *Sacer esto* and *consecratio capitis et bonorum*. MOMMSEN, *Röm. Strafrecht* 1899 p. 900 sqq. cf. MITTEIS, *Röm. Privatrecht* I (1908) p. 24 sqq. — E. DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Paris 1912, p. 304 sq. — *Sacrilegium*. PFAFF, *R. E.* I A (1920) 1678 sqq. — *Sacramentum* and *legis actio sacramenti*. GIRARD, *Hist. de l'organisation judiciaire des Romains* I (1901), 40 sqq. v. MAYER, *Mélanges P. F. Girard* II (1912) p. 171 sqq. PIETRO BONFANTE, *Hist. du droit romain* (trad. française), Paris 1928 I 171 sq.

³ Concerning the bronze found in Trasacco in 1895 (BARNABEL, *Notizie degli scavi* 1895 p. 88 sqq. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine* 3 (1898) p. 339), a private *tessera hospitalis* with a wether's head and inscription: "T. MANLIUS, T. f. HOSPES, T. STAIODIUS N. f." which clearly proves the strong religious character of private hospitality see MAX IHM, *Rhein. Mus.* LI (1895) p. 473 sq. GIRARD, *Textes de droit romain* 4 888 sq.

⁴ Cf. DE MARCHI, *Il culto privato di Roma antica* I 129 sqq. 209 sqq.

⁵ *Gell.* XIII 23, 13: *Neria Martis, te obsecro, pacem da* (ed. HOSIUS).

⁶ DE MARCHI, *La religione nella vita privata* I 155 sqq. PICHON, *Hommes et choses de l'ancienne Rome* (1915). I. *Le mariage religieux* 1 sqq.

in the first place a *communicatio sacrorum*, so also does its civil-legal purpose, *liberorum* (ο: *legitimorum*) *procreatio*, bear witness to a strong religious element¹. *Sponsalia*, betrothal, is still considered partly sacred. We know the religious influence to have survived in the important acts of private law, *adrogatio* and *testamentum*, which wrought changes in the *sacra* of the family, and in the performance of which the assistance and control of priests were therefore necessary². Also the material law of inheritance was — as a simple consequence hereof — undoubtedly from its origin under a strong religious influence³.

Similarly, the old patrician rules of law which in ancient Rome formed the basis of the entire *jus civile* were kept by the priests as a secret to strengthen their power⁴. Only the pontifical college knew the formulae (*certa verba sollemnia*) which had to be used to make a valid contract if *pax deum* were to be maintained. And only pontifices knew which days were *dies fasti*, i. e. it was *fas*, that is to say, the gods permitted⁵ men to perform public and civic acts, and which days belonged to the gods (*dies nefasti*)⁶, and what action, *legis actio*, should be brought.

¹ V. my paper "Sur les origines du mariage par usus", Paris 1926 p. 18 sqq.

² Cic. *de domo* 36: *ut ne quid aut de dignitate generum aut de sacrum religione minuat* cf. 34. *Gell.* V 19, 4 sqq. — CAREDDU, *Studi in onore di Fadda* I (1906) p. 395 sqq.

³ V. my paper: "La succession primitive devant l'histoire comparative", Paris 1928 p. 31 sqq.

⁴ Cic. *de orat.* I 41, 186: *quia veteres illi qui huic scientiae (sc. juris) praeferuerunt obtinendae atque augendae potentiae suae causa pervulgari artem suam noluerunt*.

⁵ The etymology of the word *fas* is uncertain. Surely not, as generally assumed, derived from *fari*, possibly from a primitive root **dhá* "sets" which is also found in Greek *τίθημι*. BRÉAL, *Nouv. rev. hist. de droit* VII 604 sqq. *Fas* = *ἑμῶς* ο: "what is settled by the gods".

⁶ VERRIUS FLACCUS in *Gell.* V 17, 2. Cf. LÍV. I 19, 7. MACROB. I 16, 2.

In every law-suit both the parties and the judge had therefore to seek the advice (*consulere, respondere*) of *pontifices*. But as *pontifices* were the sole experts on *jus sacrum* and therefore alone able to apply and uphold the secular *jus civile*¹ in conformity with the will of the gods, it followed as a consequence that even in this respect the priests became the real bearers of the development of law. By their interpretations, moreover, the priests in the earliest period would inevitably often influence the development of material law with their religious conception of the conditions of human life².

2. Libri sacerdotum.

Already at an early period³ the priests no doubt began to support tradition by committing to writing the sacred rules, *leges*⁴, above all the ritual and sacrificial precepts (*sacra*), and the prayers and litanies (*carmina*) particularly

¹ Liv. IX 46, 5. Val. Max. II 5, 2. Dig. I 2 1. 2 § 6.

² Fest. v. *ordo sacerdotum*. — TIXIER, *Influences des pontifes sur le développement de la procédure civile à Rome*, Orléans 1897. Cf. MITTEIS I 22 sqq.

³ Liv. I 20, 5: *Numa ei (s: pontifici maximo) sacra omnia exscripta exsignataque attribuit*. Cf. I 32, 2: *sacra publica (s: rules of public worship) ut ab Numa instituta erant ex commentariis regis*. Cic. *de leg.* II 12, 29.

The Latin alphabet is undoubtedly not derived from the Etruscan but directly from the Chalcidian, and must presumably have been evolved during the Greek colonisation of Cumae at the close of the 9. or the beginning of the 8. century. It probably came to Rome already at the end of the 8. century. The oldest inscriptions preserved in Rome and Latium, however, date back only to about the beginning of the 6. century. And even in that century it is certain that writing was but little used. Only for religious records a more general use may perhaps be fixed as early as about the middle of the 6. century. H. JENSEN, *Geschichte der Schrift*, Hannover 1925. LÉON HOMO, *L'Italie primitive et les débuts de l'impérialisme romain. L'évolution de l'humanité XVI*, Paris 1925 p. 14 sq.

⁴ Lat. *lex*, which is akin to old Norse *logh* (n. pl. of *lagh* from *leggja*, "to lay", "to set") and Engl. law, originally merely meant what had been "laid down" or "settled" in the right way, hence "sentence",

required for contracts with the gods (*votum, auspicio, etc.*). They would also write their own advisory opinions and statements (*decreta, responsa*) regarding new concrete cases. Moreover, since ancient times the records of the sacred acts performed and the formal opinions given were probably — for the purpose of stating grounds, explaining and illustrating — frequently supplemented by paradigmatical (fictitious) historical *exempla* in the form of a narrative¹. It was thus certainly from the pontifical writings that Livy borrowed his material for the legend of the Horatii with its paradigmatical scheme of the procedure in the duoviral perduellion-case² combined with *provocatio ad populum*.

“legal sentence”. This corresponds in meaning to Greek *θέμιστες*. (pl. of *θέμις*, derived from the same stem as *τίθημι*, “places”, “sets”), whose original signification was probably “the law laid down” in general, partly the individual decision (judgement), partly the general legal rule formed from the individual decisions (law). (*Leges* = *θέμιστες*). In historical law *θέμιστες* opposed to *δίκη*, derived from **dik* (deik) “shows”, [Gr. *δείκνυμι*, Lat. *dic-o* (*ius-dico, iudex*) “show”, hence “settle”] expresses the same idea as *fas* in Roman law — which possibly also bears some etymological relation to *θέμιστες* (see above) — contrasted with *ius*. V. my paper, “*Le roi de l’Odyssée*” in *Mélanges Paul Fournier*, Paris 1929.

A curious absolute analogy is provided by Scandinavian law: the ancient Danish terms *logh* and *dom*, whose meaning in the period following the provincial statutes was differentiated in accordance with the more recent use of the words (legal norm or statute, legal decision or judgement), originally also both had the fundamental meaning of purely and simply what was “laid down” or “settled”. KARL V. AMIRA in PAUL, *Grundriss der germ. Philologie* 3 (1913) p. 10 sq. FALK und TORP, *Norwegisch-dänisches etymol. Wörterbuch* I (1910) p. 655. Also etymologically the analogy is an absolute one insofar as old Danish *dom* (A. S. *dóm* from *dón*, Engl. *do*, Germ. *thun*), in its linguistic sense corresponds to Gr. *θέμιστες*, and thus likewise originally merely signified what had been “settled” in the correct manner. Cf. P. J. JØRGENSEN, *Den danske Retshistorie* I (1926) p. 16 sq.

¹ A general assumption to that effect is found in Liv. IV 3, 9: *si non ad commentarios pontificum admittimur . . .* (C. CANULEIUS’S speech of defence *pro legibus suis*).

² Liv. I 26, 5 ff.: *lex horrendi carminis erat: duumviri perduellionem iudicent. Si a duumviris provocarit, provocatione certato . . .* Comp. w.

In Cicero and Livy, as well as in the later antiquarians and grammarians, we find mentioned in several places — and under varying names — these *libri or commentarii*¹ of the various priesthoods.

It may indeed possibly be these sacred ordinances (*leges*) recorded in the “holy books”² and commonly attri-
Cic. *de republ.* II 31, 54: *declarant libri pontificii*. Cf. also Liv. I 18, 6 sqq. I 24, 6 sqq. See above.

¹ Pontifices. *Libri pontificii*: Cic. *de re publ.* II 31, 54 (*provocatio a regibus*). VARRO, *de ling. lat.* V 98 (*sacrificia*). — *Libri pontificum*: VARRO in FESTUS *v. opima spolia, v. tesca*. MACROB. *Sat.* I 12, 21 (*indigitari*). Cic. *de orat.* I 43, 193. HORAT. *ep.* II 1, 26. *Libri pontificales*: SERV. in *Vergilii Aen.* XII 603. *Ecl.* V 66. *Georg.* I 21 (*indigitamenta = libri pont.*). I 272. SENECA. *ep.* 108. 31. LYDUS, *de mens.* IV 20 (*πρωτικατάλια βιβλία*). — FESTUS *v. molucrum (libri sacrorum)*. SERV. *Georg.* I 270 (*libri sacri*). Cf. DION. X 1, 4 (*ἱεραὶ βιβλίοι*). TAC. *Ann.* III 58 (*libri caeremoniarum*). *Gell.* XIII. 23, 1: *comprecationes . . . quae ritu Romano fiunt*. X 15, 1 (*libri de sacerdotibus publicis*).

VARRO V 23 (*ut pontifices dicunt*). MACROB. III 20, 2 (*docent pontifices*). COLUMELLA *de re rust.* II 21, 5 (*apud pontifices legimus*). Cic. *de nat. deor.* I 39, 84. — PLIN. *nat. hist.* XXVIII 4, 18: *evocatio (pontif. disciplina)*. — GELL. I 12, 27. X 15, 17. XI 3, 2. SERV. *Aen.* VII. 190. IX 408. GEORG. I 344.

Commentarii. Cic. *Brut.* XIV 55; *de domo* 136. Liv. IV 3, 9. VI 1, 2. Plin. *nat. hist.* XVIII 3, 14: *augurium canarium*. Quint. VIII 2, 12. (*c. pontificum*). FESTUS *v. neclere* and *v. Tauri (c. sacrorum)*, *v. recto fronte (c. sacrorum pontificalium)*. DION. III 36, 4 (*ἱεραὶ συγγραφαί*) cf. VIII 56.

A comparison of the surviving fragments has been attempted by P. PREIBISCH, *Fragmenta librorum pontificiorum*, Tilsit 1878. Cf. *Quaestiones de libris pontificiis*, Breslau 1874. See further M. KRETZER, *De Romanorum vocalibus pontificalibus*. Diss. Halis. Saxon. 1903. G. ROWALT, *Librorum pontificiorum Rom. de caeremoniis sacrificiorum reliquiae*. Diss. Halis. Saxon. 1906.

Augures. Libri augurales: Cic. *de re publ.* II 31, 54. *Comment. augurum*: SERV. *Aen.* I 398. Cic. *de divin.* II 18, 42 (*in nostris comment.*) See, moreover, the compilation of passages by P. REGELL, *De augurum publicorum libris*. Diss. Vratisl. 1878. *Fragmenta auguralia*. Progr. Hirschberg 1882. *Commentarii in auguralium fragmenta specimen*, ibd. 1893. *Beiträge zur antiken Auguralliteratur* ibd. 1904. E. DE RUGGIERO, *Diz. epigr.* II 537 sqq. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. de la divination* IV 182 sqq.

Concerning the identity of *libri* with *commentarii*, see REGELL 30 sqq. *Libri Saliorum*. VARRO *l. l.* VI 14.

² SERV. *Georg.* I 270. DION. X 1, 4.

buted to Numa¹ by the Roman tradition, which Cicero has in mind when in *de re publica* he makes Scipio speak of [Numa] Pompilius *qui animos propositis legibus his quas in monumentis habemus ardentis consuetudine et cupiditate bel-landi religionum caeremoniis mitigavit*². *Monumenta* is undoubtedly not used here to mean *annales pontificum*. It is at any rate unlikely that the pontifical tables in their older form (*annales pontificum*)³ should have included *leges Numae*⁴. *Monumenta* should probably here be taken to mean *libri (commentarii) pontificii*. It is evident that the use of *monumenta*⁵ for *libri pontificii* was not unknown, for in *Probus de notis*⁶ the pontifical records are actually termed *pontificum monumenta*⁷.

Moreover, it was undoubtedly in *libri* or *commentarii pontificii* that the rules of worship were recorded which in Livy and Plutarch are ascribed to the so-called *commentarii regum*.

¹ Cic. *de re publ.* V 2, 3 cf. Liv. I 19, 1. — Concerning the so-called *leges regiae* see below.

² Cic. *de re publ.* II 14, 26.

³ See below (*annales pontificum*).

⁴ *Annales maximi* would indeed be preferable: *monumenta = annalium monumenta* in Cic. *pro Rab.* V 15, i. e. = *annales maximi* (see below). Thus SCHUBERT, *Quos Cicero in libro I et II de re publica auctores secutus esse videatur* 8 (without further substantiation). See below (*annales maximi*).

⁵ From the actual term *monumenta* nothing can be deduced. *Monumenta*, from *moneo (moneat mentem)*, and the etymologically related *commentarii* from *commentus (comminiscor)*, merely means what is recorded to assist memory. Cf. Liv. VI 1, 2: *in commentariis pontificum aliisque publicis privatisque erant monumentis*.

⁶ *Probus de notis* § 1. GIRARD, *Textes de droit romain* 4 214.

⁷ Concerning the hypothesis advanced by O. HIRSCHFELD, *Sitzungsber. der Berl. Akad. der Wiss. Phil.-hist. Kl.* 1903 I p. 1 sqq., that *monumenta* in Cic. l. c. should mean *Manilii monumenta* in Pomp. I 2, 1. 2 § 39, i. e. an annotated first edition of "*leges Numae*", see below.

3. The so-called *commentarii regum*.

Livy twice mentions *commentarii Numae*. We are told that on studying (*volvens*) Numa's *commentarii* Tullus discovered in them *quaedam occulta sollemnia sacrificia Jove Elicio facta*, and subsequently withdrew into the solitude of his house to occupy himself with certain acts of sacrifice (*sacra*)¹. Of Ancus Marcius we are told the well-known story of the king who ordered Pontifex to have all Numa's rules of public worship (*omnia sacra publica*)² extracted out of the king's memorandum books (*commentarii regis*) and inscribed on a wooden tablet (*album*). Plutarch quotes from Numa's *ἐπομνήματα* (*commentarii*) the religious rule concerning *spolia opima*³. And in Cicero's *pro Rabirio* the prosecutor supports his case by referring generally to *annalium monumenta atque regum commentarii*⁴. [Livy relates that the first consuls were elected at *comitia centuriata* in conformity with *commentarii Servii Tullii*⁵.]

On the strength of the evidence before us there is no reason to doubt that towards the end of the republic a series of sacred precepts and rules (*leges*) together with

¹ Liv. I 31, 8.

² Liv. I 32, 2. Cf. DION. III 3, 6.

³ Plut. *Marcell.* 8.

⁴ Cic. *pro C. Rabirio, perduelliones reo* V 15.

⁵ Liv. I 60, 4. — The *descriptio quam fecit Servius Tullius* in FESTUS (quoting VARRO), which is frequently mentioned in this connection and contains technical expressions referring to the so-called Servian Centuriation (FESTUS *v. procum* cf. FESTUS *v. pro censu*) which in Cic. *orat.* 156 is said to have been derived from *tabulae censoriae* (i. e. the time after 443 B. C.), is of no immediate importance in deciding the question of the historical reality of the so-called *commentarii regum*, as this rule is nowhere said to have been taken from a *commentarius regis*. Its attribution to Servius Tullius is undoubtedly, like the attribution of the whole centuriation to Servius (cf. most recently ROSENBERG, *Zur röm. Centurienverfassung* 1911) due to the usual tendency of younger annalists to make regressive inferences of an aetiologising nature.

some magistrates' *schemata*, or rather formal records or minutes, were ascribed to compilations styled *commentarii Numae* (c. *Servii Tullii* etc.). But a priori it is not very likely, especially with regard to *jus sacrum*, that there should really — as Mommsen¹ assumes — have existed parallel with the sacerdotal *libri* or *commentarii* other special so-called regal *commentarii*, still less that they should originate from the monarchy². The actual term *commentarii*³, evidently taken from the well-known *commentarii magistratum*⁴ of the late republic, which were introduced from Greece, probably not until towards the close of the 3. century B. C., by itself affords decisive evidence of a later origin. In a Piso-fragment handed down to us by Pliny, mention is indeed made of the very *sacrificium Jovi Elicio*, which Livy ascribes to *commentarii Numae*, as being recorded in *Numae libri*⁵. The term itself, *commentarii*, undoubtedly originates from a later period. It is unquestionably also a fiction that the so-called *commentarii Numae* (c. *Servii Tullii* etc.) should really have contained special old Roman magistrates' instructions which as late as the time of Augustus were applied to the execution of certain religious and magisterial acts. There is no evidence showing these records to be special *commentarii regum* until the time of the post-Sullan annalists with their strong aetiologising tendency. Whilst rules concerning acts of state were commonly attributed to Servius Tullius, the founder of the Roman constitution, religious

¹ Cf. MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht* I 3 5. II 3, 12. 42 sqq. III 245.

² KARLOWA, *Röm. Rechtsgeschichte* I 107 sq.

³ Comp. the Greek reproduction of the word in PLUTARCH, *Marcell.* 8: *ἑπομνημιατα*.

⁴ ARTHUR ROSENBERG, *Einleitung und Quellenkunde zur röm. Geschichte*, Berlin 1921 p. 2 sqq.

⁵ PISO in Plin. *nat. hist.* XXVIII 4, 14.

precepts were usually referred to Numa, the institutor of the Roman religion and cult¹.

If now we examine the individual texts in question, it is quite evident that the sacred rules recorded in Livy² are of an identical nature with the texts which the contemporary antiquarian-historical literature mentions as taken from the pontifical *libri* or *commentarii*, according to the tradition attributed to Numa, and therefore occasionally styled *commentarii* (or as in Piso³ *libri*) *Numae*. The rule in Plutarch concerning *spolia opima*⁴, moreover, appears decisively to indicate that *commentarii Numae* in Livy and Pliny are in reality identical with *commentarii* (or *libri*) *pontificii*. According to Varro in Festus this rule of *spolia opima* was found in *libri pontificii*⁵. Also the expression *commentarii regum* in Cicero's *pro Rabirio*⁶, the only place in which this general term is used, must undoubtedly be understood as *libri pontificii*. In the murder-action against C. Rabirius where an attempt is made to copy the (fictitious) procedure of provocation in the legend of the Horatii, the prosecutor claims that the old legal forms should be adhered to. But in *de re publica*⁷ Cicero expressly mentions *pontificii libri* to substantiate his point that already at the time of the kings, i. e. of the Horatii-case *provocatio ad populum* was known.

In Livy's notice on the first consular elections, *com-*

¹ See above.

² Liv. I 32, 2: *sacra publica* cf. I 31, 8: *occulta sollemnia sacrificia facta*.

³ Piso l. c.

⁴ PLUT. *Marcell.* 8 cf. Festus *v. opima spolia*.

⁵ VARRO in Festus *v. opima spolia: testimonio esse libros pontificum. Comm. Numae* in Liv. I 31, 8. I 32, 2 = *libri Numae* in Piso in Plin. l. c. = *commentarii (libri) pontificii* (Festus l. c.).

⁶ Cic. *pro Rab.* V 15.

⁷ Cic. *de re publ.* II 31, 54.

mentarii Servii Tullii cannot surely have any connection with the pontifical *libri* or *commentarii*. The attribution of the election-rules to the records of Servius Tullius is presumably pure invention¹. To explain the term a general reference to the aetiological historiography of the post-Sullan annalists must suffice here.

From *libri* or *commentarii pontificii* were finally, no doubt, taken those *leges Numae* which in later antiquarian literature appear as *leges regiae*², and which, according to Sextus Pomponius, were said to have been codified in the so-called *Jus Papirianum* already during the monarchy or shortly after the expulsion of the kings.

4. Jus Papirianum. Leges Regiae.

As will be remembered, it was formerly the general assumption, mainly on the basis of the fragment of Sextus Pomponius' *Enchiridion*³ included in the Digests' *De origine juris*, that the *leges regiae* of which the later tradition speaks were a series of statutes regularly carried (*latae*) by Romulus and his successors and voted by the people in *comitia curiata*. These *leges curiatae* were then later — at the end of the monarchy or the beginning of the republic⁴ — said to have been compiled by one Papirius in a statute-book which was styled *Jus (civile) Papirianum* after its compiler⁵. Towards the end of the republic this Papirian compilation was supposed to have been commented by one Granius

¹ Cf. MOMMSEN, *Röm. Staatsrecht* III 245, who places the census-formula at the year 269 B. C.

² See above concerning the meaning of *leges (in monumentis)* in Cic. *de re publ.* II 14, 26.

³ Pomp. I 2 l. 2. § 2 *Dig. de orig. juris* etc.

⁴ Pomp. l. c. § 36 cf. Dionys. III 36, 4.

⁵ Thus BERNHÖFT, *Staat und Recht der röm. Königszeit* 1882 p. 11 sqq. 116 sqq. Cf. MOMMSEN II 41 sqq. KARLOWA 106 sq.

Flaccus whose commentary was still known in the classical period¹.

Since the beginning of the 16. century when the French humanists laid the foundations of historical Romanism the Pomponian fragment has been the object of learned interpretations, first by BUDÉ and ALCIAT, later by CUJAS. Some of the French Romanists such as HOTMAN² and CUJAS³ had indeed no absolute faith in Pomponius as a legal historian. But no one questioned the genuineness of the narrative of *Jus Papirianum*. What was keenly debated in the 16. century in France, and later in 18. century Germany (Hoffmann-Heineccius) was whether Papirius' name was Sextus⁴ Publius⁵ or Cajus⁶, and whether the compilation had

¹ Paul. L 16 I. 144. *Dig. de verb. signif.* — BRUNS, *Fontes juris Romani* I 7 3.

Since the 16. century and into our own period it was, moreover, widely held, that the "laws of Romulus" had been authentically handed down through the inscription on a copper-tablet, the so-called *tabula Marliani* (MARLIANI, *Topographia antiquae Romae* 1534 V. 9 cf. PUGNA, *Inst.* I 72), found at the Capitol at the beginning of the 16. century. Already FRANÇOIS BAUDOIN had, indeed, in his *Leges Romuli* considered it improbable that the tablet itself originated from the earliest Rome (*Libri duo in leges Romuli et leges XII Tabularum*, Paris 1550). And later ANTOINE LE CONTE referring to the spurious character of the linguistic form had declared the inscription a falsification. (In the appendix to *Brevis collectio veter. legis XII Tabul.*, Aurel. 1572). So also the philologist JUSTUS LIPSIUS in *Leges Regiae* 1577 and d'ARNAUD, *Variar. conjectur. libri* II, Leovard. 1744 I 3. Cf. my paper "Notes sur Cujas", in "Studi in onore di P. Bonfante", Pavia 1929 III p. 133. But Baudouin had assumed that the contents were genuine and based his commentary on the text. And the later romanists' attempts at restitution were built on Baudouin's recension of the text. Cf. DIRKSEN, *Versuche zur Kritik und Auslegung der Quellen des röm. Rechts*, Leipz. 1823. Abhandl. 6 p. 251 sqq.

² HOTTOMANN, *Antitribonien*, 1567 XII 96.

³ *Multa ab eo detruncata sunt. Comm. ad tit. de orig. juris*, Paris 1585, ad. § 34.

⁴ Pomp. I. c. § 2.

⁵ Pomp. I. c. § 36.

⁶ Dion. III 36, 4.

been published under the first or the second Tarquinius¹. A critical treatment of the individual *leges* had indeed been attempted — besides by SCALIGER in the notes to his edition of Festus 1565² — by LE CONTE, the philologists JUSTUS LIPSIUS and FULVIUS URSINUS as well as by GRAVINA. But these essentially exegetical investigations were in the main directed only towards the fragments which had been handed down in their actual wording, particularly in Festus and Pliny. And the sober historical conception at the root of their treatment of the texts had not penetrated into later researches in Roman law. The usual procedure adopted was the unfortunate method introduced by the French civilist LOUIS LE CARON (Charondas)³ in his restitution of the “ancient Roman statutes”⁴. This consisted in indiscriminately collecting and compiling as *leges regiae* any record of the Roman kings’ civil or constitutional institutions found in the classical writers, particularly Dionysios and Plutarch. Besides the faith in the so-called *tabula Marliana*⁵ it was, moreover, extremely damaging to a critical treatment of the legal material, that as a rule the double assumption had been made, that the *sententiae* occurring in the second and third books of Cicero’s *de legibus* contained genuine fragments of the XII tables, and that all the “laws” given by the Roman kings were included in the decemviral legislation. In the laws set up by Cicero

¹ The same question has also been keenly debated in our own period. Most recently by OTTO HIRSCHFELD, *Sitzungsberichte der Berliner Akademie. Phil. hist. Kl.* 1903 I p. 5 sqq. See below.

² Festus, ed. LINDSAY 1913 praef. XXIV.

³ TARDIF, *Hist. des sources du droit français, origines romaines*, Paris 1890 p. 461.

⁴ *Veteres Romanorum leges a Lud. Charondas restitutae*, Paris 1567 p. 1 sqq.

⁵ See above.

it was therefore assumed that *leges regiae* were indirectly handed down¹.

There is no reason to doubt that during the early empire there existed a work commonly called *Jus Papirianum* containing certain so-called *leges regiae* which the Romans themselves carried back to the monarchy². Nor is it improbable that such a compilation was known already in the latest period of the republic and has been commented by that Granius Flaccus who according to Censorinus³ dedicated an exegetical work, *de indigitamentis*⁴, to Caesar, the dictator. But it is quite improbable that this so-called *Jus Papirianum* should originate from the monarchy — or the period immediately following the expulsion of the kings — and that it should have contained real laws.

As his whole legal historical survey shows, POMPONIUS is an extremely uncritical compiler whose testimony cannot a priori be credited with any historical value whatsoever. Cicero, who was certainly accurately acquainted with the earlier Roman legal literature and with the archives of his period, though he refers in several places to *leges Numae*⁵, does not once mention the Papirian compilation of laws⁶.

¹ This theory had particularly been drawn up and elaborated and pursued by PIGHIUS, cf. DIRKSEN, *Versuche* 256 cf. 244. — A restitution of the *Jus Papirianum* in the alleged wording of the texts had been attempted by TERRASSON, *Hist. de la jurisprudence romaine*, Paris 1750 § 14 p. 22 sqq.

² Cf. SERV. in *Aen.* XII 836 (*lex Papiria*). *Fontes* I 3.

³ CENSORIN. *de die natali* III 2.

⁴ FUNAIOLI, *Pauly-Wissowa-Kroll*, *R. E.* VII 1819 sq.

⁵ Cf. especially Cic. *de re publ.* II 14, 26. See above.

⁶ This silence is assumed by OTTO HIRSCHFELD (*Die monumenta des Manilius und das Jus Papirianum*, *Berl. Sitzungsber. Phil.-hist. Kl.* 1903 I 9 sqq.) to be the more significant because Cicero in the year 46 in his letter to Papirius Paetus (ad. fam. IX 21) in which he endeavours to

Nor does Cicero's contemporary, Varro, who according to the fragments preserved in Festus also appears to have claimed the support of [Numae] *Pompilii regis leges*¹ in sacred matters, in any place speak of a *Jus Papirianum*.

It is not until DIONYSIOS that we find a reference to one Papirius who edited a collection of old laws². But Dionysios' narrative differs on essential points from the Pomponian version. We are told that Ancus Marcius with the aid of *pontiffs* had inscribed Numa's *sacrorum commentarii* upon wooden tablets which were set forth in the Forum. In the course of time they had been devoured by age. After the expulsion of the kings they had therefore once more been published by Pontifex Maximus Cajus Papirius³. These are not a collection of *leges curiatae ad populum latae*, but only an edition of Numa's sacred records (*ἱερῶν συγγραφαί*). And the term *Jus Papirianum* does not occur.

As for LIVY, who seems to build on the same tradition as Dionysios in his narrative of Ancus Marcius, who "ordered Pontifex to copy Numa's *sacra publica*"⁴ from the

prove the patriciate of the Papirian family, makes no reference to one C. Papirius, pontifex maximus. Cf. on the other hand KALB, *Jahresbericht über die Fortschr. d. klass. Altertumswiss.* CXXXIV 14 sqq.: in the time after *lex Ogulnia* (300 B. C.) one Papirius, who was plebeian and therefore not mentioned by Cicero, made extracts of *leges regiae* out of the pontifical records and published them in book-form. Later M'. MANILIUS [cos. 149] had a new edition made of this work (see below). This again is opposed by KIPP, *Quellen des röm. Rechts* 3 27 5: Cicero would certainly also in his letter have spoken of a plebeian who as Pontifex Maximus had published the ancient sacred rules. See, however, PLIN. *n. h.* XXXII 2, 20.

¹ Festus *v. opima spolia*. BRUNS, *Fontes* II 19.

² Dion. III 36, 4.

³ Evidently identical with the Manius Papirius later by Dionysios (V 1, 4) denoted by *πρῶτος ἱερῶν βασιλεύς* (*rex sacrorum*). Cf. Pomp. l. c. § 36: *in primis peritus Publius Papirius*, the first legal scholar. *Fontes* I 3.

⁴ α: rules of public worship.

commentarii regis upon wooden tablets and thereupon have them publicly posted up”¹, and who later recounts that after the Gallic conflagration *tribuni militum* ordered an energetic search to be made for those *foedera* and *leges* which were not immediately found (*quae non comparerent*), he merely makes a general observation — in an inserted clause — that the only existing *leges* besides the XII tables were *quaedam* (certain) *regiae leges*². And *regiae leges* undoubtedly here mean Numa’s rules of public worship (*sacra publica*) mentioned earlier in the account of Ancus Marcius’ first acts of government³ and extracted from the king’s memorandum books (*commentarii regis*) and published upon wooden tablets⁴. [The passage immediately following, which says that “whilst some of the treaties and laws (*foedera et leges*) were made accessible even to the common people (*alia ex eis edita etiam in vulgus*), such as dealt with sacred rites (*quae ad sacra pertinebant*) were kept private (*suppressa*) by the pontiffs, chiefly that they might hold the minds of the populace in subjection through religious fear”, is certainly the tendencious invention of a later annalist].

Jus Papirianum is undoubtedly spurious, just as Papirius himself is evidently a fictitious person⁵. *Jus Papirianum* is probably a private sacerdotal compilation from a far later

¹ Liv. I 32, 2. See above.

² Liv. VI 1, 10.

³ Liv. I 32, 2.

⁴ Cf. also the preceding passage in Liv. VI 1, 9: *nulla de re prius quam de religionibus* . . . — We cannot, indeed, accept the current view, concluding from the well-known passage in Liv. VI 1, 2 that the *regiae leges* mentioned in VI 1, 10 perished in the fire. It is only said that the major part (*pleraeque*) of the existing written records (*litterae*) in *commentarii pontificum* and other public and private documents (*monumenta*) were destroyed in the fire.

⁵ The fact that Papirius is equipped with the most varied *praenomina* (see above) should be ample proof of his mystical character.

period¹ and the unblushing editor used the old family name Papirius thereby to lend his collection of laws an air of dignity and age in order that it might gain more respect². And the *leges* which this "Papirian" compilation contained were undoubtedly not "regal" laws but old ritual precepts and rules of sacred law, *leges* in the usual fundamental meaning of the term.

The existence of a collection of *leges curiatae* from the monarchy or from the time before the XII tables would, to begin with, be a pure denial of the constant Roman tradition³ of the legal state before the decemviral legislation. It is also at variance with Pomponius' own previous ac-

¹ The problem of whom the editor was has (see above) been taken up in recent years by LAMBERT and HIRSCHFELD. Whilst LAMBERT, *Nouv. rev. hist. de droit* XXVI 165 (cf. LENEL, *Zeitschr. der Sav.-Stift.* XXV 498 sqq.) presumes that Granius Flaccus, the commentator of the work, is also its editor, HIRSCHFELD l. c. p. 10 is inclined to believe it is Valerius Antias.

² This view is supported by GIRARD, *Textes de droit romain* 4. P. KRÜGER, *Geschichte der Quellen und Literatur des röm. Rechts* 1912 p. 4 sqq. E. PAIS, *Storia crit.* I 2 p. 685 sqq. See also ZOCCO-ROSA, *L'ius Papirianum da Glück ad Hirschfeld*, Torino 1905.

The German Romanist, EDUARD DIRKSEN († 1868), has the merit of being the first who clearly and resolutely separated the question of the genuineness of *Jus Papirianum* from that of the genuineness of the individual so-called *leges regiae*. DIRKSEN, *Versuche* 232 sqq.

Tabula Marliani is undoubtedly, not only in form but in contents, spurious. This is clearly seen by a comparison of the text of the inscription with Dionysios' and Plutarch's general historical account of the state of law under Romulus. Not only everything that these historians relate about legal rules and institutions at the time of Romulus is included in the inscription as laws given by Romulus, but also what Dionysios evidently only states as a conclusion drawn by himself (the wife's right to inherit her husband) from a positive rule of law (the community of property between husband and wife. Dion. II 35) is given in the inscription as a special "law". *Tabula Marliani* is nothing more than a poor juridical extract of the classical historians furnished with a certain amount of ornamentation.

³ Cic. *de re publ.* V 2, 3 cf. II 14, 26. Dion. X 1. X 57. Tac. *Ann.* III 26.

count¹. The political reason for the Terentile rogation was undoubtedly the prevailing legal uncertainty due to the fact that no written laws existed². Now, the following argument seems to be decisive: The people in *comitia curiata* unquestionably only voted on *leges speciales* (testament, abrogation). But the certainly authentic texts all have general contents. Among these we find, moreover, a series of purely ritual or sacred precepts³. But laws on such matters have certainly never been subjected to a popular vote. And what does not apply to a special group cannot be a peculiar characteristic of the whole⁴.

The general sacred-legal character of the Papirian codification is also indicated by the later tradition. According to Servius' commentary on the Aeneid the (later) title of the compilation was "*de ritu sacrorum*"⁵. In his definition of *paelex*⁶ Julius Paulus, moreover, refers to Granius Flaccus' commentary, *liber de jure Papiriano*⁷. And the grammarian Macrobius quotes *Jus Papirianum* to substantiate a ritual rule⁸.

¹ Pomp. l. c. § 1. The observation inserted by Pomponius (l. c. § 3) that *leges regiae* had fallen into disuse after the expulsion of the kings and that the Romans recommenced *incerto magis jure et consuetudine aliqua uti*, which necessitated the decemviral legislation, is evidently simply invented to establish harmony between the notice about *leges regiae conscriptae in libro Sexti Papirii* and the constant tradition (§ 4) of the motive of the decemviral legislation.

² Dionysios' account that Servius Tullius had given about 50 laws (*νόμοι*) concerning contracts and delicts (Dion. IV 13, 1 cf. IV 36. 43, 1, V 2. (IV 25) *Fontes* I 14) cannot, already for this reason, be regarded as in any way reliable.

³ FESTUS, v. *paelices*, *opima spolia*, *occisum* etc.

⁴ See my "*Introduktion til Romerretsstudier* I (1920) 30 sq.

⁵ SERV. *Aen.* XII 836.

⁶ See my paper "*Mariage par usus*" 32.

⁷ PAUL. L 16 l. 144. *Dig. de verb. signif.*

⁸ MACROB. *Sat.* III 11, 5. BRUNS, *Fontes* I 3.

If Granius Flaccus, the exegetist of *De indigitamentis*, be the

There can be no doubt that the individual so-called *leges Numaë*, which in later literature appear as *leges regiae*, were taken from *libri* (or *commentarii*) *pontificii*. This also seems to be definitely indicated by the *lex Numaë de spoliis opimis* referred to in Festus and Plutarch¹. Concerning this rule, which Servius attributes to *leges Numaë*², Varro expressly says in Festus that it was included in *libri pontificii: testimonio esse libros pontificum*³.

5. Publication.

There can be no doubt that up to a very late period the "holy Books" of the priests were not universally accessible but were continually kept secret by the patrician commentator, and particularly if he be the editor, this argues to the same end.

The most recent literature: GIOV. OBERZINER, *Appunti sull' iure Papiriano*, I (1927) 15 sqq.

The hypothesis advanced by HIRSCHFELD, *Berl. Sitzb.* 1903 I p. 3 sqq. (cf. MITTEIS, *Zeitschr. der Sav. Stift.* XXIV 419 sqq.), on the basis of Cic. *de rep.* II 14, 26: *idemque Pompilius . . . propositis legibus his, quas in monumentis habemus* etc. (see above), that the work spoken of by Pomponius in Dig. I 2 1. 2 § 39, *monumenta* by M'. MANILIUS (consul 149), should have been a commented first edition of "Numa's laws" (*leges regiae*) is rightly rejected by G. BAVIERA, *Arch. giur.* LXXI (1903) p. 255 sqq., *Scritti giuridici* I (Palermo 1909) 37 sqq. See now HIRSCHFELD, *Kleine Schriften* 1913 p. 239. *Monumenta* in Cic. l. c. probably means *libri pontificii*. — Cf. further the above mentioned hypothesis advanced by KALB. Already shortly after *lex Ogulnia* one Papirius had *leges regiae* edited as a book on the basis of the pontifical writings. See also PAIS, *Ricerche sulla storia e sul diritto pubblico di Roma* I 243 sqq. and LAMBERT, *Hist. trad. des XII tables. Mélanges Appleton* 521.

¹ Cf. above, FESTUS *v. opima spolia*. Plut. *Marcell.* 8.

² SERV. *Aen.* VI 860.

³ VARRO in FESTUS l. c. — *Commentarii Numaë (regis)* containing *sacra publica* in Liv. I 32, 2 (cf. I 31, 8) = *Pompilii sacrorum commentarii* (ἱερόων συγγραφαί) in Dion. III 36, 4 (cf. *commentarii sacrorum* in FESTUS *v. nectere*) = *libri Numaë* in PISO in Plin. *nat. hist.* XXVIII 4, 14 (see above) = *commentarii (libri) pontificii* (FESTUS, *v. opima spolia*, cf. Liv. VI 1, 2: *litterae . . . in commentariis pontificum*).

priests “*ut religione obstructos haberent multitudinis animos*”, as Livy says of the pontifical *libri*¹. No decisive change was wrought in this state of affairs by the codification in the XII tables of certain parts of the hitherto unwritten common law. Certain more important provisions of the ancient, religiously influenced *jus civile* were indeed now made public. And this publication was certainly not without political significance. Within the legal domains in question the administration of the law had to a certain extent been placed under popular control by the rules having been fixed in writing and published. But it was still the secret of the patrician priests how the individual citizen might formally claim his right.

A fundamental — though strictly limited — change in the priestly monopoly of expert knowledge of *jus civile*, which was without doubt still closely connected with *jus sacrum*, probably took place at the beginning of the 3. century, after the Plebeians had been admitted to the pontifical and augural colleges, and the basis of the sacerdotal privileges, the patrician class-interest, had thus in reality been removed. Shortly after the *lex Ogulnia* (300 b. C.) the formal petitions, *legis actiones*, appear indeed to have been published in book-form in the so-called *Jus (civile) Flavianum*², possibly with the collaboration of the newly democratised pontifical college — and this may have given

¹ Liv. VI 1, 10 cf. Liv. IV 3, 9: *si non ad commentarios pontificum admittimur*. Cic. *de domo* 138. — FESTUS, *v. arcani*. Plut. *quaest. Rom.* 99. Cic. *de domo* 39 (*libri augurales*). — See moreover Liv. IX 46. Val. Max. II 5, 2 cf. Pomp. Dig. I 2 I. 2 § 6 (*Jus civile*).

² Liv. I. c. Val. Max. I. c. Cf. Pomp. Dig. I 2 I. 2 § 7. See moreover Cic. *ad Att.* VI 1, 8; *de orat.* I 41, 186; *pro Murena* XI 25. DANNEBERG. *R. E.* X 1215 sqq. and the literature quoted. LENEL, *Holtzendorffs Encyclop.* 17 330. Cf. moreover K. J. BELOCH, *Hermes* LVII 119 sqq., opposed by M. P. NILSSON, *Strena philol.* Upsal (1922) p. 131 sqq.

rise to the creation soon afterwards of the beginnings of a civil jurisprudence independent of the sacerdotal colleges (Ti. Coruncanianus)¹. Probably we may assume the calendar, *fasti*, also to have been published almost at the same time, very likely a few years later², *circa forum in albo*³.

The tradition of the proper *jus sacrum* which still dominated public law and the institutions of the law of the family was, however, still handed down within the patrician-plebeian sacerdotal colleges by a *successio prudentium*.

Separate extracts of the sacred records kept in the pontifical archives were on the other hand certainly published at an early time by priestly editors. Certain general rules (*leges*), concerning public worship (*sacra publica*) and therefore of especial importance to the people, may thus, for example, have been published for practical reasons as a kind of short priestly ordinances. It is not unlikely that it is such an old religious publication which forms the historical nucleus of the story, which Livy and Dionysios⁴ trace back to the monarchy, of Ancus Marcus who as Pontifex Maximus⁵ ordered Numa's *sacra publica* to be extracted from *commentarii regii*⁶, inscribed on wooden tablets (*in album relata*) and publicly posted up. By these *sacra publica* are probably meant those sacred rules (*leges*) which later, in the account of the destruction during the

¹ Ti. Coruncanianus, the first plebeian pontifex maximus (consul 280) "qui primus profiteri coepit". Pomp. Dig. I 2 1, 2 § 35.

² Liv. I. c.

³ GIRARD, *Hist. de l'organisation judiciaire des Romains* I 223.

⁴ Liv. I 32, 1. Dion. III 36, 4 (τὰς περὶ τῶν ἱερῶν συγγραφάς, ἕς Πομπύλιος . . .).

⁵ Cf. Dion. III 36, 4: ὁ Μάρκιος συγκαλέσας τοὺς ἱεροφάντας καὶ . . . (*Marcus convocatis pontificibus*) . . .

⁶ *Commentarii regii* = *comm. pontificum* (Liv. VI 1, 10). See above.

Gallic conflagration, are referred to as (*quaedam*) *regiae leges* of which we are told that *alia ex eis edita etiam in vulgus*, i. e. they were republished¹. Certain records of acts of worship (*sacrificia, vota, piacula* to atone for *prodigia*, festivals on the occasion of imminent danger etc.) performed *pontificum decreto* may similarly have been regarded by *pontifices* as being so generally important that they might be published². We do not, however, know with any degree of certainty in what manner and to what extent such publications may have taken place. But an idea which immediately presents itself to the mind is that in the earlier period it was done — with an indication of the external (historical or fictitiously historical) occasion — on the tablets, *annales pontificum*, which Pontifex Maximus himself caused to be annually exhibited in public³.

The origin of Roman annalistics is undoubtedly to be found in the pontifical college. Quintilian says: *nihil in poetis supra Livium Andronicum, nihil in historiis supra pontificum annales haberemus*⁴. But this historiographical activity of the pontifical college did not arise out of a self-evident historiographic function of the college, it is due to pontifical care in regulating the festival calendar, i. e. determining which days belonged to the gods (*dies nefasti*) and which were left to mortal men (*dies fasti*), in connection

¹ The account in which we are told that the *sacra publica*, once published (by Ancus Marcius, Liv. I 32, 2), were later (after the fire of Rome) suppressed by pontifices for selfish reasons (*quae ad sacra pertinebant . . . suppressa*, Liv. VI 1, 10) is evidently a later tendentious invention.

² See below: *annales*.

³ As to the hypothesis advanced by KALB and PAIS, that *leges regiae* were edited at the beginning of the 2. century as a book based on the pontifical writings, on the initiative of one Papius, see above.

⁴ Quint. X 2, 7.

with a practical need for the publication of certain special religious records.

We finally turn to the so-called *annales maximi*. Their contents, too, undoubtedly embraced material of a sacred-legal and religious-historical nature. But what is the relation of this great late-republican publication to the older pontifical edition, the pontifical chronicle, *annales pontificum*? In order to elucidate the whole literary activity of the pontifical college we must therefore try to make up our minds about the extremely difficult and still very obscure problems of the sources, which looms before us.

Nihil in historiis supra pontificum annales habemus.

Quint. X 2, 7.

6. *Annales pontificum* [maximorum]. *Annales maximi*.

I. We must undoubtedly maintain — with Mommsen and Enmann¹ — that the origin of the Roman city-chronicle is to be traced back to the pontifical college, to the tablet which since ancient times was yearly posted up by Pontifex Maximus on the Forum at Regia. This *tabula dealbata*², besides the calendar (*fasti*)³ and the list of eponyms (*fasti consulares*)⁴ undoubtedly connected with it, contained a short account of the most important events

¹ TH. MOMMSEN, *Röm. Geschichte* I § 464 sqq. *Röm. Chronologie* 2 137. 209 sqq. A. ENMANN, *Die älteste Redaction der Pontificalannalen*, *Rhein. Mus. N. F.* 57 (1902) p. 517 sqq. Cf. ERNST KORNEMANN, *Der Priestercodez in der Regia und die Entstehung der altröm. Pseudogeschichte* 1 sqq.

² Cf. SERV. in *Aen.* I 373: *tabulam dealbatam quotannis pontifex maximus habuit.*

³ *fasti* ∅: *dies fasti* = *dies quibus fas est* sc. *legere agere*. GAI. IV 29. Cf. WISSOWA 435.

⁴ As an illustration of the relation between calendar and list of eponyms, see the *Fasti Venusini* of the early empire. *Corp. Inscr. Lat.* 12 66 cf. 220. ROSENBERG, *Einleitung und Quellenkunde zur röm. Geschichte* 120.

of the past year. These annual tablets with their calendar and chronicle then gradually passed into the college archives. Nothing certain, however, is known about the form of the later chronographical activity of the pontifical college. All we know is that at the time of the Gracchi, under the pontificate of P. Mucius Scaevola, all the pontifical tablets then in existence were collected and published in the so-called *annales maximi*¹.

This late republican edition of the pontifical records is still commonly² considered the first and only official edition of the pontifical annals. This view, however, is rejected by A. Enmann. In agreement with the general observations on certain constant fundamental features in the conventional Roman account of the city's origin and the history of the kings already made by Mommsen³, he endeavours to prove the necessity of assuming the existence of an earlier edition of the pontifical annals⁴ previous to the oldest private historical writings. This pre-Fabian pontifical chronicle is then fixed at the time of the first Punic war and attributed to Ti. Coruncanus, *primus ex plebe pontifex maximus creatus*.

Ernst Kornemann is probably right in accepting in its essentials Enmann's hypothesis as to this problem of the antiquarian-historiographical activities of the pontifical col-

¹ SERV. l. c.: *cujus (o: pontificis maximi) diligentiae . . . in octoginta libros veteres retulerunt. Cic. de oratore II 52: ab initio rerum Romanarum usque ad P. Mucium pontificem maximum. SERVIVS' authority is usually taken to be Verrius Flaccus. O. SEECK, Die Kalendertafel der Pontifices (1885) p. 86.*

² SOLTAU, SEECK, CICHORIUS (*R. E.* I 2248 sqq.), E. PAIS etc.

³ Cf. MOMMSEN, *Gesam. Schriften* IV 26. See also K. J. NEUMANN, *Festschrift zur 46 Phil.-Versammlung zu Strassburg* 1901 p. 325.

⁴ ENMANN, 521 sqq., cf. ED. MEYER, *Apophoreton* 1903 p. 158, KORNE-MANN 9 sqq. 20 sqq. E. PAIS, *Storia critica di Roma durante i primi cinque secoli*, Roma (1913) I 1 p. 53 sqq. See also ROSENBERG 120 sq. 124.

lege, which is of such great importance to the entire study of the Roman sources in general, and those of legal history in particular.

Simple practical considerations, together with the nascent interest in national history, and presumably also the memory of the destructions of the Gallic fire, must certainly, already at a fairly early period, have rendered necessary an editorial treatment of the highly perishable and not easily accessible wooden tablets in order to make the historical material more easily available and at the same time preserve it from destruction. But also the evident uniformity of the older Roman tradition of the prehistoric city and the history of the seven kings would — as Mommsen pointed out — seem to suggest that the incipient private historiography (Fabius, Cincius, Ennius, Cato) had as a primary common source an already existing edition of the primitive pontifical chronicle.

Next, Kornemann carried Enmann's researches a step further¹ and attempted to prove that in the earliest Roman literature there are traces of the pre-Fabian edition postulated by Enmann. In the oft interpreted text in Piso²-Dionysios: *ὁ παρὰ τοῖς ἀρχιερεῦσι κείμενος πίναξ*³, as well as in the famous Cato-fragment in Gellius, which already Hübner⁴ compared with the Dionysios-text: *non lubet scribere quod in tabula apud pontificem maximum est*⁵, *ὁ πίναξ* and *tabula* must, according to Kornemann who is probably

¹ KORNEMANN, *Klio* XI 245 sqq. Cf. *Der Priestercodez in der Regia* 11 sqq.

² O. LEUZE, *Die röm. Jahrählung* 1908 p. 200 sqq. KORNEMANN, *Klio* XI 246 f. Cf. HOLZAPFEL, *Klio* XII 101. KORNEMANN, *Der Priestercodez* 11 f.

³ E. HÜBNER, *Jahrb. für Philol.* LXXIX 413 sq.

⁴ Dion. I 74, 3.

⁵ Cato *ex Originum quarto* in Gell. *Noctes atticae* II 28, 6. Fragm. 77 in PETER, *Hist. Rom. rel* I 2 73.

right, denote an older, official edition of the pontifical annals.

The prevalent view, that *annales maximi* were the first and only redaction of the pontifical annals, formerly led to $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ in Dionysios being sometimes interpreted as *annales maximi*¹, sometimes — by more recent students² — as the calendar-tablet (*tabula dealbata*) which was annually set forth by Pontifex at Regia. And Hirschfeld and Holzappel are indeed of opinion that $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ must mean the so-called Capitoline *fasti*³ inscribed on the walls of Regia.

$\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ cannot, however, mean *annales maximi* for the simple reason that Piso's annals, as shown by Soltau, were certainly written before the publication of *annales maximi*⁴. On the other hand, $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ which is said to have been in the custody of ($\kappa \epsilon \lambda \mu \epsilon \nu \omicron \varsigma$) *pontifices maximi*, i. e. inside Regia, can certainly neither have meant the calendar-tablet annually posted up on the Forum at Regia nor the *fasti Capitolini* inscribed on the outer walls of Regia⁵. The latter interpretation is also impossible if we assume that Piso is Dionysios' source, because the composition of these magistrate's lists undoubtedly only dates from the Augustinian period⁶. There is no other possible interpretation of $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ than an older redaction of the pontifical annals⁷.

¹ References here and in the following in LEUZE 197 sqq.

² Thus SEECK supported by MOMMSEN. Cf. also CICHORIUS, *Pauly-Wissowa R. E.* I 2248 sq. and probably ENMANN, l. c.

³ LEUZE himself has advanced the hypothesis that $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ was the first officially edited complete list of magistrates, the "pure list of eponyms". LEUZE l. c.

⁴ SOLTAU, *Livius' Geschichtswerk* 30.

⁵ Cf. HENZEN und DETLEFSEN in *C. I. L.* I 1 422 (1 2 5).

⁶ SCHÖN, *R. E.* VI 2031 sqq. — With regard to LEUZE'S own hypothesis, see KORNEMANN'S general criticism of his theory of the "pure list of eponyms". *Der Priestercodez* 13.

⁷ This interpretation of $\delta \pi \acute{\iota} \nu \alpha \xi$ as a codification, is in no way as

With particular regard to the expression *tabula apud pontificem maximum* in the Cato fragment, of which $\delta \text{ παρὰ τοῖς ἀρχιερεῦσιν κείμενος πῖναξ}$ is simply a translation, the actual meaning of CATO'S remark, his general disinclination to state (*non lubet scribere*) all the immaterial things¹, *quod in tabula apud pont. max. est*, seems to point to a historiographical work of a certain unfruitful category and not merely to an annual calendar-tablet set forth by Pontifex².

It is undoubtedly also an older codification of the pontifical tablets which occurs in Servius' *annalium confectio* in the Aeneid scholium³ under the name of *annui commentarii* and in the corresponding survey in Cicero's *de oratore*⁴ as *tabula domi* [*proposita*]. The *annales* whose

alleged by CICHORIUS l. c. 225, incompatible with Dion. I 73, 1 where *παλαιοὶ λόγοι ἐν ἱεραῖς δέλτοις* is spoken of, because $\delta \text{ πῖναξ}$ in Dion. I 74, 3 must indeed be understood as a *codex* consisting of separate *ἱεραὶ δέλτοι* (*tabulae*) containing *παλαιοὶ λόγοι*. Against this HIRSCHFELD, *Hermes* IX 107 (*ἱεραὶ δέλτοι = annales maximi*).

¹ GELL. l. c. = *quotiens annona cara, quotiens lunae aut solis lumine caligo aut quid obstiterit*. Cf. K. J. NEUMANN, *Hermes* XXXI 529.

² KORNEMANN, *Klio* XI 249 proves that *tabula* in Cato may be synonymous with *codex* (*caudex*) by quoting the Cato-fragment in Fronto *ep. ad. Ant. imp.* I 2 p. 99 N. Cf. moreover Cic. *pro Roscio com.* 7.

Concerning analogies from Greek civilisation see the researches of A. WILHELM and K. DZIATZKO, mentioned by KORNEMANN l. c. 249 sqq., and also GARDTHAUSEN, *Griech. Palaeographie* I 2 (1911) p. 35 sqq. 123 sqq.

³ SERV. in *Aen.* I 373: *ita autem annales conficiebantur: tabulam dealbatam quotannis pontifex maximus habuit, in qua praescriptis consulum nominibus et aliorum magistratum digna memoratu notare consueverat domi militiaeque terra marique gesta per singulos dies, cuius diligentiae annuos commentarios in octoginta libros veteres retulerunt eosque a pontificibus maximis, a quibus fiebant, annales maximos appellarunt.*

⁴ Cic. *de oratore* II 12, 52: *ab initio rerum Romanorum usque ad P. Mucium pontificem maximum res omnes singulorum annorum mandabat litteris pontifex maximus referebatque (M. S. efferebat) in album et proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi; ii qui (iique) etiam nunc annales maximi nominantur.*

confectio Servius describes from his source, probably Verrius Flaccus, can certainly not¹ be those pontifical annual tablets *tabulae dealbatae*, which he mentions immediately before in a general introductory notice² and which are nowhere called *annales*. By *annui commentarii*, as the *annales* are termed immediately afterwards, and which, we are told, were later edited through the care of Pontifex Maximus in the 80 books called *annales maximi*, cannot, if only for terminological reasons, be meant the certainly few and extremely scant historical notes in the old calendar-tablets accumulated in the archives of the pontifical college, but the term must be understood to denote the annalistic records continued by *pontifices* in an historical compilation already then commenced. Moreover, in the expression *domi militiaeque terra marique*, the words *terra marique* seem to indicate a period when the Romans had begun to wage overseas wars³, unless we understand the passage, as it is possible, as a mere established formula borrowed from the language of a later period.

In Cicero, where *tabula domi* [*proposita*] corresponds absolutely to Cato's *tabula apud pontificem maximum*, *annales maximi* quite obviously also means the later edition. Undoubtedly, the *annalium confectio* described, refers in this place, too, not to the old calendar-tablets but to a later official redaction of the pontifical chronicle. It is said of *annalium confectio* that Pontifex Maximus recorded (*mandabat litteris*) the most important events of the year and then transcribed (*efferebat*) his account on a wooden tablet (*album*) which was finally

¹ Cf., however, KORNEMANN, *Klio* XI 253 sq.

² SERV. I. c.: *tabulam dealbatam quotannis pont. max. habuit*.

³ Cf. NIESE, *Röm. Geschichte* 4 12.

included in the codex (*proponebat tabulam domi*)¹ set up at Regia and consisting of separate tablets (*alba*).

By the very predicate *annales maximi*, the great annals, as opposed to an older and smaller codification merely called *annales*, they seem, moreover, to present themselves as the later edition².

We do not know when and by whom the earliest official redaction of the chronicles as recorded on the calendar-tablets, that of the *tabula domi* [*proposita*] (*tabula apud pontificem maximum* in Cato, *ὁ πῖναξ* in Piso-Dionysios) was made.

The famous passage in Cic. *de legibus* about the earlier Roman private annalistic literature seems, however, to indicate³ that it is at any rate older than the earliest private annals (Fabius Pictor). For it reads: *nam post annalis pontificum maximorum, quibus nihil potest esse jejunius (MSS iucundius), si ad Fabium aut ad eum qui tibi semper in ore est, Catonem, aut ad Pisonem aut ad Fannium aut ad Vennonium venias*. And the passage: *post annalis pontificum maximorum si aut ad Fabium venias*⁴ seems to prove very clearly that *annales pontificum maximorum* can here neither mean *annales maximi*, which were later than Fabius and could not have been termed *ieiunius* by Cicero⁵, nor the old annual calendar-tablet, *tabula deal-*

¹ *Tabula* is here as in Cato synonymous with *codex*. *Pars pro toto*. Cf. Cic. *pro Roscio com.* 7.

² Concerning the Romans' own etymology (SERV. l. c. cf. FESTUS *v. maximi annales*. MACROB., *Sat.* III 217) see SEECK, *Die Kalendartafel* 86.

³ See my paper: *Annalium confectio* in Nord. Tidsskrift f. Filologi 4. Rk. VI p. 89 sqq. — KORNEMANN l. c. 255. *Der Priestercodex* 16.

⁴ Cic. *de leg.* I 2, 6. Cf. Quintilian X 2, 7: *nihil in historiis supra pontificum annales haberemus*. Cf. HÜBNER, *Jahrb. f. Phil.* LXXIX 412.

⁵ On the other hand, we are probably not meant to put too literal a

bata, which is nowhere called *annalis* and which Cicero does not once mention, but must be the *tabula domi* [*proposita*], of which he speaks in his *annalium confectio* in *de oratore*.

We must therefore now place the oldest edition of the pontifical chronicle, *annales*, at the latest at the end of the 3. century B. C.¹

Hence we may probably assume that a redaction of the pontifical tablets was made in the pontifical college in the period preceding the first private annalists, more exactly before Fabius, that the name of this pre-Fabian pontifical chronicle was purely and simply *annales*², and that these *annales* in their outward form appeared as a collection of tablets, a *codex*, i. e. a wooden codex (*caudex*), consisting of single tablets (*δέλτοι*, *tabulae*³) posted up in the interior of Regia (*domi*, *apud pontificem maximum*, *ὁ παρὰ τοῖς ἀρχιερεῦσι κείμενος πίναξ*) but accessible to the public⁴.

construction on the word *jejunius* as used by Cicero (i. e. at the time of the younger annalists).

¹ A more exact date may perhaps be determined. Whilst MOMMSEN, *Röm. Geschichte* I § 464 sqq. (cf. ED. MEYER, *Geschichte des Altertums* III 289. *Apophoreton* 1903 p. 158. ROSENBERG 114, 120) places an older pontifical redaction of the city chronicle at the end of the 4. century, the time of the great Samnite wars, and SOLTAU, *Die Anfänge der röm. Geschichtsschreibung* 1909 p. 9. 217, takes his "pontifical year-book" back to the beginning of the 3. century, ENMANN places the earliest redaction of the pontifical annals at the middle of the 3. century, the time of the first war with Carthage. SEECK, *Die Pontifikaltafel* 74 sqq. assumes a number of redactions of the pontifical annals beginning immediately after the Gallic catastrophe and closing with Scaevolus' *annales maximi*. In recent years KORNEMANN, *Der Priestercodex* 20 sqq. has made a very thorough effort to prove that the "pontifical table at Regia" dates from the first half of the 3. cent.

² It is undoubtedly from this source that Ennius has drawn the term *annales* for his epic. LEO, *Gesch. der röm. Lit.* I 163.

³ Dion. I 73, 1. Greek analogies in WILHELM, *Beiträge zur griech. Inschriftskunde* 239 sqq.

⁴ Cic. *de oratore* II 12, 52: *potestas ut esset populo cognoscendi.*]

From what time this very earliest official Roman chronicle, *annales*, can be assumed to build on contemporary records, or at any rate on authentic copies, we are unable to say with any certainty. On the other hand, however, a *terminus post quem* may be fixed.¹ There is no great intrinsic likelihood that any original annual tablets were preserved from the time before the Gallic catastrophe. *Tabulae dealbatae*, the wooden tablets covered with plaster, hardly survived the fire of Rome (387/6 B. C.)². This hypothesis, moreover, is strengthened by inner reasons. If there had really existed contemporary tablets from the earliest period at the time of the redaction of the *tabula domi* [*proposita*] [*πίτραξ*], Roman chronology would certainly not have been so uncertain as it is. Especially the chronology of the monarchy reveals evident traces of being based on elaborate calculations and not on contemporary records.³ This also tallies with the oft quoted remark in *de re publica*⁴ where Cicero speaks of a solar eclipse which was said to have occurred *anno quinquagesimo fere post Romam conditam*⁵, and which Ennius had tried to explain scientifically in his *annales*⁶. Cicero adds that in this respect the Romans had developed so much skill and dexterity that from this eclipse mentioned in Ennius and recorded in *annales maximi* they had been able to calculate the date of all previous

¹ Cf. my article p. 90 sq.

² Liv. VI 1, 2 speaks explicitly of *commentarii pontificii*. — *The fire of Rome 387/6*. Polyb. I 6 Diodor. XIV 110. NIESE, *Röm. Geschichte* 4 49. A. B. DRACHMANN, *Diodors romerske Aarbøger til Aar 302 før Kristi Fødsel*, Copenhagen 1912, p. 16 sq.

³ The most recent researches in Rom. chronology: LEUZE, *Die röm. Jahrzählung* 1909, NIESE, *Röm. Geschichte* 88 sqq. ENMANN 520 sqq. DRACHMANN 13 sqq.

⁴ Cic. *de re publ.* I 16, 25 cf. LEUZE 300.

⁵ Cf. BOLL, *R. E.* (Art. *Finsternisse*) VI 2355 sqq. LEUZE 300 sqq. 376 sqq.

⁶ *Annal.* IV frg. IV (163). ed. Vahlen.

eclipses. But if all previous eclipses had to be fixed by calculation, it seems clear that they were not on record. The solar eclipse about 404 B. C. is the earliest recorded. Again, it seems to follow that no contemporary records were preserved from the time before the end of the 5. or the beginning of the 4. century B. C.¹ The oldest annual tablets undoubtedly perished in the fire of Rome². Later, probably immediately after the reconquest of the city, an attempt was made to reconstruct them from the recollections of the surviving generations. [It is not very likely that private copies from the time before the Gallic fire should have been in existence and have survived.] The tablets which in the first half of the 3. century — possibly already during the great Samnite wars — were edited and published in the codex (*tabula*, πίναξ) which Cato and Piso knew, and which was the main source of the earliest private annals, can therefore in any case only have been certainly authentic since the end of the 5. century.

Later, on the occasion of the first official pontifical redaction, *annales*, thanks to the inspiration of inherent patrician feeling and a very natural national pride, the probably extremely scant material contained in the old partly reconstructed annual tablets was arbitrarily supplemented by all manner of legends from the monarchy³, paradigmatical and aetiological in nature, often unmistakably modelled on contemporary Greek historians⁴. And at the same

¹ Thus also HOMO, *L'Italie primitive* 15.

² SEECK 74. Cf. THOURET, *Jahrb. für class. Phil. Suppl.* XI 95. On the other hand: HOLZAPFEL, *Röm. Chron.* 163.

³ Cic. *de oratore* II 12, 52: *ab initio rerum Romanarum*. Cf. Dion. I 74, 3 comp. with I 73, 1: *παλαιοὶ λόγοι*. — Concerning the earliest official version of the Romulus-legend, in the pontifical chronicle, see ROSENBERG, *R. E. Art. Romulus* 1087.

⁴ Cf. PAIS, *Storia critica di Roma durante i primi cinque secoli* I 231 sqq.

time the list of eponyms — possibly with an additional list of the kings — is traced back to the founding of the republic and falsified by fictitious genealogies to the glory of the most renowned plebeian families¹. Even the list of eponyms from the first third of the 4. century are presumably to a large extent interpolations².

II. In the following two centuries *usque ad P. Mucium Scaevolam pontificem maximum* (131/30 B. C.) the annals edited in the codex set up at Regia were continued year by year and constantly expanded to be concluded at the time of the Gracchi and republished in the extensive work of 80 books which, according to Cicero and Servius, was called *annales maximi*.

It is commonly, and probably correctly, assumed that it was P. Mucius Scaevola himself who caused this great pontifical work to be compiled and published. Two generations earlier, however, at the beginning of the century, extracts had already been made of the old pontifical annales, and their chronographical and historiographical contents had been published in the early annalistic literature (Fabius, Cincius). We therefore inevitably ask ourselves: for what purpose did Scaevola have this new publication made?

The idea that immediately presents itself to the mind

G. SIGWART, *Klio* XXI 16 sqq. cf. W. SCHUR, *ibid.* XX 137 sqq. HOMO 18 sqq. SOLTAU, *Anfänge* 73 sqq. *Klio* X 129 sqq. Cf. KORNEMANN, *Der Priestercodex* 20 sqq.

¹ One Junius Brutus of the plebeian Junian family is thus made the first consul of Rome side by side with the M. Horatius mentioned in the Capitoline inscription (The legend of the expulsion of the kings is evolved). And one Ancus Marcius of the plebeian Marcii is later elected Rome's fourth king. MOMMSEN, *Röm. Forsch.* I 69 sq. K. J. NEUMANN, *L. Junius Brutus, d. erste Consul*, Strassburger Festschrift 1901, p. 309 sqq. ROSENBERG 115. 120. 124.

² ROSENBERG 115 sq. 120 sq. — Concerning *fasti consulares* see, moreover, SCHÖN, *R. E.* VI 2023 sqq. and the literature quoted. BOUCHÉ-LECLERCQ, *Daremberg et Saglio* II 1005 sqq. — G. COSTA, *I fasti consolari Romani*, Milano 1910 I 1—2.

is that the work: the *annales maximi* included all the historical and antiquarian material compiled from the pontifical archives, not only the pontifical chronicle and other possible historical records but also the entire pontifical *jus sacrum*. Only in that case are we able to explain the extensive character of the work. And then we understand better the increased historiographical activity of the following period, and particularly the antiquarian science springing up in the last century of the republic. It was the opening of the pontifical archives to the public — to which political reasons undoubtedly contributed in the first line¹ — which provided the impulse for this revival of the antiquarian-historical interest.

Annales maximi were not a single author's literary treatment of the available pontifical records, nor were they an anonymous edition in the same sense as the earlier edition of the pontifical tablets, *annales*. *Annales maximi* were a publication of archives, a compilation of material *ad usum publicum*. And as such they must certainly have been the subject of keen study not only by antiquarians and grammarians during the latter phase of the republic and the principate, but also by historians, first of all by contemporary chroniclers, and then by post-Sullan annalists. And lastly they were taken up with all the elaborations and further ornamentation of the intervening period by Livy and Dionysius.

The *annales maximi* are practically never quoted by the historians, in the preserved fragments of the works from the contemporary or immediately following period

¹ It is well known that P. Mucius Scaevola was a supporter of the Gracchan movement and, in addition, a man who took a considerable interest in literature.

not once, nor later by Livy, and but in one single passage in Dionysius¹. The reason for this is not — as it is generally alleged — that they were neither used directly nor indirectly. *Annales maximi* were a compilation of material, and that was sufficient reason for the Roman historians — following the Greek example — expressly to abstain from quoting them.

Several passages in Cicero — which have been somewhat neglected in this connection — appear positively to show that *annales maximi* were a publication of archives, not only of the pontifical chronicle² and other historical records but also of the antiquarian material concerning rules of worship and sacred law collected in the archives and particularly included in the pontifical writings, *libri pontificii*. Besides the famous notice in *de re publica*³ on the solar eclipse about 404 B. C. where *annales maximi*, which are expressly quoted, are evidently the source from which also Ennius draws his account, we find two passages in which Cicero undoubtedly has had *annales maximi* in mind, both evidently showing — by a comparison of the texts — that *annales maximi* also contained antiquarian material from the pontifical writings.

In *pro Rabirio*, as we have already seen, the prosecutor makes a general reference to *annalium monumenta atque regum commentarii*. This general term, *regum commentarii*, which occurs in no other place, must undoubtedly be taken

¹ Dion. IV 15, 5: αἱ ἐνιαέσται ἀναγραφαί.

² *Annales maximi* are certainly the source of *fasti consulares* and *fasti triumphales*.

L. CANTARELLI, *Origine degli annal. max.*, *Rivista di filologia* (Turin.) XXVI 209 sqq. cf. E. BORMANN, *Verh. der 45. Phil. Vers.* 1899 p. 105 sqq., assumes that the source of *annales maximi* was not the pontifical tablets but the official records ("Die Amtsbücher") of the pontifical college.

³ See above. Cic. *de re publ.* I 16, 25.

to mean *libri pontificii*¹. In the C. Rabirius murder case, in which it is attempted to reproduce the procedure of provocation from the Horatii legend, the prosecutor claims that the old legal forms should be adhered to. But in *de re publica*² Cicero explicitly mentions *pontificii libri* as the authority from which he derives his statement, that already the monarchy (i. e. in the Horatii case) knew a *provocatio ad populum*. And *annalium monumenta* which is quoted in contradistinction to *memoria vestra ac patrum vestrorum* and before *regum commentarii* (= *libri pontificii*) undoubtedly does not — although it is philologically possible³ — mean the older, relatively late, literary *annales*⁴ nor yet the post-Sullan annalistic works, nor indeed the older redaction of the pontifical annals which are called *tabula domi* [*proposita*] in *de oratore*, and in *de legibus* simply *annalis*, but it must be taken to mean Scaevola's great publication of archive-material, the so-called *annales maximi*. Considering the whole context this is indeed the most probable solution. And this view is corroborated by a passage in *de re publica*⁵ in which Cicero makes Manilius and Scipio discuss the old legend *Numam Pythagorae discipulum fuisse*, and Manilius speaks of *annales publici* as the source from which to obtain sure information on this subject. *Annales publici*

¹ See above. Cic. *pro Rabirio* V 15.

² Cic. *de re publ.* II 31, 54, cf. Liv. I 26, 5: *duumviri perduellionem judicent: Si a duumviris provocarit, provocatione certato . . .*

³ Liv. VII 21 and Gell. II 16, 3 thus use the expression *omnium annalium monumenta* in the sense of "our old written memorials", to denote the private annalistic historiography as a whole. Cf. Liv. VI 1, 2.

⁴ Thus SCHWEGLER, *Röm. Gesch.* I 11 13. — The literary annals are simply called *annales* or *annales veteres (prisci, antiquae)* by VARRO, *de ling. lat.* V 74, V 101, and later by LIVY II 54. IV 7. IV 20. VII 9 cf. Gell. I 19, 1. VI 7, 1. II 11, 1, V 18, 8 (*libri annales*). Val. Max. IV 2, 1. Plin. *nat. hist.* XXXIV 1. MACROB. *Saturn.* II 9, 13. XXVII 8. The sources are compiled in SCHWEGLER l. c.

⁵ Cic. *de re publ.* II 15, 28.

cannot refer to private annalistic literature but must undoubtedly mean the so-called *annales maximi* published by Scaevola. And if this be correct, the text, whose contents refer to a subject which naturally belongs to the pontifical writings, provides further evidence¹ that *annales maximi* were more than a new edition of the pontifical chronicle, namely an extensive redaction of all the material in the pontifical archives.

The same thing is indicated by the only truly authentic fragment of *annales maximi*, the passage in Gellius² which reproduces a *historia narrata* of a *perfidia* committed by [h]aruspices ex Etruria acciti on account of a mystical omen *piaculis luendum*.

Hence we may perhaps regard the so-called *annales maximi* not as a mere later edition of the pontifical *annales* but as an extensive publication of all pontifical archive-material. Scaevola's so-called annals may then be considered as one of that series of antiquarian publications on rules of worship and sacred law which evidently dates from the middle of the 2. century and began with M'. Manilius'³ *monumenta* and the *libri juris pontificii* of a certain Fabius Pictor⁴.

¹ Cf. also the forceful expression: *qui diligentissime persecuti sunt*.

² Gell. IV 5, 6. The iambic senar which is a translation of HESIODOS, "Works and Days" 266 (cf. Gell. l. c.) is generally, and undoubtedly correctly, regarded as a later interpolation.

It is positively shown by the passage quoted from Gellius that Verrius Flaccus has used *annales maximi* in his *Res memoria dignae* (lib. I). When Val. Max. IV 1, 10 speaks of the *solemne precationis carmen ex publicis tabulis* used at the censorial *lustrum* (see above), *publicae tabulae* must mean either *annales pont. max.* or *annales maximi*, the latter being the more likely (*publicae tabulae* = *annales publici*. Cic. l. c.).

³ *Jurispr. antejust.* rel. (ed. SECKEL et KÜBLER) I 6 sq. See above.

⁴ MACROB., *Sat.* III 2, 11. Cf. Gell. I 12, 14. X 15, 1 sqq. — *Jurispr. antejust.* I 2 sqq. — G. SIGWART, *Klio* VI (1906) p. 367 sqq. SCHANZ-HOSIUS, *Gesch. der röm. Literatur* I 4 (1927) p. 174 (*Q. Fabius Maximus Servilianus*. Cos. 142).

7. Conclusion.

Up to the beginning of the 4. century B. C. there can be no doubt that there were no contemporary records in the *libri* or *commentarii* kept in the archives of the sacerdotal colleges. The unwieldy wooden tablets must have been destroyed in the Gallic conflagration. The priestly writings were certainly, however, as regards their main substance, the most reliable of the historical antiquarian records available before the beginnings of Roman history writing. Their specially religious nature, their essentially sacred purpose, undoubtedly here endowed the earliest verbal tradition with a considerably more rigid continuity. Moreover, what is handed down as a formula is easier for the memory to retain. The probable early practice of the art of writing by the priests in connection with their organisation in colleges and their election for life further contributed to fix the tradition. Because of the nature of the material they were, finally, less exposed to the temptation of making deliberate falsifications. The priestly records kept from ancient times in the archives of the priesthoods and thence unearthed by later compilers must undoubtedly have been particularly trustworthy.

It would therefore be of supreme importance if we could reconstruct the primary source, the sacerdotal *libri*, from the texts taken by later literature — word for word or in reproduction — directly or indirectly — out of the priestly writings. Not least in order to acquire a more profound and trustworthy knowledge of the early Roman family would it be of especially importance if we could reconstruct the pontifical writings.

Such a reconstruction, which would certainly in many

cases give rise to a new valuation of the credibility of the Roman tradition, would, however, have to be undertaken on the broadest basis possible. A comprehensive critical treatment of the entire ritual and antiquarian-historical material originating from the archives of the sacerdotal colleges and handed down to us through one or more intermediate stages would have to comprise not only those works which occur in the tradition under various names (*libri, commentarii, disciplina*) as texts taken directly *ex libri sacerdotum*; besides the sparse religious precepts extracted from the so-called *commentarii regum*, it would have to include in particular the texts handed down as *leges regiae*¹ as well as the XII tables². It would, moreover, have to deal not only with the fragments of the later antiquarian literature of which it could be proved, or would appear evident from the contents, that their source had been the pontifical annals or *annales maximi*³. By a methodical examination of the remnants of the entire literature of antiquarian history⁴

¹ Concerning the individual texts which have been juxtaposed, BRUNS, *Fontes* 7 I 3 sqq., GIRARD, *Textes* 4 3 sqq., RICCOBONO, *Fontes iuris antejustiniani* I (1909) 5 sqq., see my treatment in "Introduktion til Romerretsstudiet" I 24 sqq., which will soon appear in an English translation.

² *Leges XII tab. X.* BRUNS, *Fontes* I 7 15 sqq. GIRARD 4, *Textes* 9 sqq. RICCOBONO, *Fontes* I 21 sqq.

³ See e. g. the texts quoted above p. 44 sq. in Cic. *de re publ.* II 15, 28. Gell. IV 5, 6. Val. Max. IV 1, 10.

⁴ A large portion of the sacred and antiquarian-historical material taken up by *libri pontificii* has undoubtedly passed, partly directly, partly — and I suppose especially, as I have already suggested — through the medium of *annales maximi*, either into the younger private annalists or into the scholarly literature beginning in the last period of the republic with VARRO [*Antiquitates rerum divinarum.* AUGUSTIN. *civ. dei* VI 3 sqq. Fragments in R. MERKEL, *Proleg. in Ovid. fasti* CVI sqq. Cf., moreover, SCHANZ-HOSIUS, *Gesch. d. röm. Lit.* I 564 sqq. and the literature cited], NIGIDIUS FIGULUS [*De diis.* MACROB. *Saturn.* III 4, 6. *De augurio*

and sacred law¹ handed down at second or third hand we should have to search out ancient Roman material on sacred rites and sacred law and then by a critical analysis compile and compare these texts in order to make it possible to penetrate right down to the fundamental primary source.

In consequence of the nature of the tradition such a reconstruction would certainly present very great difficulties. And we shall undoubtedly not be able to arrive at even a

privato. Gell. VII (VI) 6, 10. *De extis* Gell. XVI 6, 12. MACROB. VI 9, 5. *De somnis*. LAUR. LYDUS, *de ostent.* 45. Fragments in A. SWOBODA, Wien 1889. SCHANZ-HOSIUS I 552 sqq.] and Cicero and thence taken up — in a form certainly often perverted by subjective combinations — by the antiquarians and historians of the earliest empire, above all by VERRIUS FLACCUS (*De verborum significatu*. REITZENSTEIN, *Verrianische Forsch.* 1887 p. 45 sqq.). GELLIUS (*Noctes Atticae*. ed. HOSIUS I—II 1913), MACROBIUS (*Saturnalia* ed. EYSSENHARDT 1893), the Vergil paraphrases (Servius etc.), but also Livy, Dionysios and Plutarch. [MACROB. III 9, 6 says that he has found the *carmen evocationis* used at the siege of Carthage in book V of *Res reconditae* by one Sammonicus Serenus who in his turn had found it in *cujusdam Furii vetustissimo libro*. SCHANZ-HOSIUS I 234 sq.]

³ The material of pure sacred law collected in archives of the pontifical colleges, having been scientifically treated by the special (now lost) religio-juridical literature, especially *de jure pontificio*, which began at the time of the two Catos (Gell. I 12, 17. Cic. *de senect.* XI 38) with a certain (Q. ?) FABIVS PICTOR (see above. *Jurispr. antejust.* I 2 sqq.) and was continued by SERV. SULPICIVS RUFUS (*De dotibus*. Gell. IV 3, 2 IV 4. *Jurispr. antejust.* I 32 sqq. *De sacris detestandis*. Gell. VII 12, 1 sq. *Jurispr. antejust.* I 34 sqq.), C. TREBATIUS TESTA (*De religionibus*. Gell. VII 12, 5. MACROB. III 32, 4. *Jurispr. antejust.* I 43 sqq.), VERANIUS (*Quaest. pontificales*. MACROB. III 5, 6. *Jurispr. antejust.* I 51 sqq.), GRANIUS FLACCUS (*De indigitamentis*. Censorin. III 2. *Jurispr. antejust.* I 53 sqq.) but especially by LABEO (*De jure pontificio ad XII tabulas*. *Jurispr. antejust.* I 55 sqq.) and CAPITO (*De jure pontificio. De jure sacrificiorum*. *Jurispr. antejust.* I 64 sqq. KIPP, *Geschich. der Quellen des röm. Rechts* 4 (1919) p. 105, 117 sq.), later passed partly into VERRIUS FLACCUS, *De verborum significatu*, whence it was accepted by Gellius and the later antiquarians.

Concerning the importance of the holy fathers to the knowledge of Roman law see CARUSI, *Studi in onore di C. Fadda* 1906 II 69 sqq. BINDER, *Die Plebs* 400. COSTA, *Storia della Fonti* 220 sqq.

comparatively perfect solution. But in the field of Roman source research, the reconstruction of the *libri sacerdotum* is at the present moment one of the problems most urgently requiring a solution. The accomplishment of this task is of importance to religious history, but no less important for the advancement of research in early Roman legal history.
